Salah Guemriche

Dictionnaire des mots français d'origine arabe

POINTS



ESSAIS

ESSAIS

Dictionnaire des mots français d'origine arabe

Il y a deux fois plus de mots français d'origine arabe que de mots français d'origine gauloise ! D'abricot à zéro, ce dictionnaire retrace l'histoire de près de 400 termes, à travers leur étymologie, leur évolution orthographique, leurs usages anciens et modernes… Tous les domaines du savoir ou de la vie quotidienne sont touchés par ce métissage linguistique vieux de plusieurs siècles.

Agrémenté de graphies arabes et d'une anthologie de textes allant de Rabelais à Houellebecq, cet ouvrage, premier du genre, est d'une valeur éducative exceptionnelle. De quoi méditer la question de l'« intégration » sous un nouveau jour.

Salah Guemriche

Essayiste et romancier, il est notamment l'auteur d'*Un amour de djihad*, roman historique sur la bataille de Poitiers (Balland, 1995, prix Mouloud-Mammeri et prix de l'Adelf) et d'*Alger la Blanche. Biographie d'une ville* (Perrin, 2012).

Préface d'Assia Djebar, de l'Académie française

www.lecerclepoints.com
Couverture : © Steve Cole/C Squared Studios/
Thomas Northcut/Yvonne Duivenvoorden/
Rosemary Calvert/Travelif/Imagewerks/Getty Images
Éditions Points, 25 bd Romain-Rolland, Paris 14
ISBN 978.2.7578.2868.7/Imp. en France 05.12

L'auteur remercie la BNF (Gallica), pour l'accès libre à ses éditions électroniques (dictionnaires, périodiques et textes anciens) ; *TLF, Trésor de la langue française* (*Dictionnaire Larousse de la langue du* XIX*e et du* XX*e siècle*), pour ses précieuses données (datation et occurrences) ; la bibliothèque Mazarine (Paris) ; Henriette Walter, professeur émérite de linguistique à l'université de Haute-Bretagne, et Abdelmajid El-Houssi, professeur de linguistique française à l'université de Ca'Foscari de Venise, pour leurs encourageantes lectures du manuscrit (H.W.) et des épreuves (A.E.-H.) ; Danielle Langlais et Jahiz Guemriche, pour leur intelligence des contraintes qui ont jalonné ces mille et une nuits de labeur.

ISBN 978-2-7578-2868-7
(ISBN 978-2-02-093269-1, 1re publication)

« Il me semble que ce n'est point de l'étymologie des mots qu'il faut s'occuper, mais plutôt de leurs analogies et de leurs filiations, qui peuvent conduire à celles des idées. Les langues les plus simples et les plus près de leur origine sont déjà très altérées. Il n'y a jamais eu sur la terre ni sang pur ni langue sans alliage. "Quand il nous manque un mot, disoient les latins, nous l'empruntons des grecs" : tous les peuples en ont pu dire autant. La plûpart des mots ont quelquefois une généalogie si bisarre, qu'il faut la deviner au hasard*, et la plus vraisemblable est souvent la moins vraie. Un usage, une plaisanterie, un événement dont il ne reste plus de traces, ont établi des expressions nouvelles, ou détourné le sens des anciennes. Comment donc se flatter d'avoir trouvé la vraie racine d'un mot ? Si vous me la montrez dans le grec, un autre la verra dans le syriaque, tel autre dans l'arabe. »

Antoine de Rivarol, *De l'universalité de la langue française*
(Discours, prix de l'Académie de Berlin, Bailly
et Dessenne, 1874. Doc. BNF).

« Sans parler des altérations et des corruptions [...], il est impossible qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe. En effet l'état social change ; des institutions s'en vont, d'autres viennent ; les peuples, se mêlant, mêlent leurs idiomes... »

Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*,
préface à l'éd. de 1883.

* Les mots signalés d'un astérisque (*) font partie du corpus des mots d'origine arabe traités dans ce dictionnaire.

Ce dictionnaire des mots français issus de l'intégration
est dédié à mon fils Jabiz, Français de nouvelle souche,
ainsi qu'à la mémoire de ses grands-pères :
*l'*indigène *Mohamed Guemriche, et l'*Angevin *Marcel Langlais.*

Sommaire

Liste des principaux dictionnaires* consultés pour les besoins de la recherche

- *Dictionnaire de la langue du* XIXe *et du* XXe *siècle*, Larousse, en 16 vol. + 1 Supplément, dit *Trésor de la langue française*, *TLF* (CNRS-Gallimard, 1994).
- *Dictionnaire étymologique de tous les mots français d'origine orientale (arabe, hébreu, persan, turc, malais)*, Marcel Devic ; supplément au *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (Hachette, 1878, 1887, 1892 et 1910).
- *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient*, Barthélemy d'Herbelot (Cie des libraires, 1697).
- *Dictionnaire as-Sabil arabe français/français arabe*, Daniel Reig (Larousse, coll. « Saturne », 1993).
- *Dictionnaire espagnol-français-espagnol* (Larousse, coll. « Saturne », 1967).
- *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Gilles Ménage (Briasson, 1750).
- *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition (J.-B. Coignard, 1694), pour l'essentiel ; + (cit. ds *TLF*) : 1718, 1740, 1762, 1782, 1798 ; Supplément éd. 1835 (G. Barra, 1836) ; 1842 (Complément) ; 1869 ; 1878 ; 1935.
- *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, le tout*

* Pour les besoins de cette publication, l'auteur a dû consulter plus de mille ouvrages. Seuls les textes exploités (datation, emprunts, variantes et occurrences) se trouvent mentionnés dans la présente bibliographie. Les plus anciens (XVe-XIXe s.) ont été importés, en grande partie, depuis le site Gallica-BNF (sauf Marcel Devic : bibliothèque Mazarine), et, pour un certain nombre, depuis ABU, Bibliopolis. Pour le reste (XIXe-XXe s.) : fonds personnel, bouquinistes, bibliothèques privées ou municipales. La liste des dictionnaires comprend également ceux qui nous ont fourni citations et occurrences par l'intermédiaire de *TLFI* (Trésor de la langue française informatisé).

extrait des plus excellens auteurs anciens et modernes, Antoine Furetière (La Haye Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690).
- *Dictionnaire des Halles, ou Extrait du « Dictionnaire de l'Académie française »*, Antoine Furetière (Bruxelles, F. Foppens, 1696).
- *Dictionnaire de la langue française*, Émile Littré (1867, 1871, 1877, 1878, 1892 - réf. *TLF*).
- *Dictionnaire étymologique de la langue française*, J. B.-B. de Roquefort-Flaméricourt (Decourchant, 1829).
- *Dictionnaire des dictionnaires*, 6 vol., Paul Guérin (Imprimeries réunies, 1892).
- *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, Charles Nodier (Delangle, 1829).
- *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, William Duckett (M. Lévy, 1853-1860).
- *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 6 vol., (Le Robert, 1973).
- *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, Pierre Larousse, 17 vol., 1866-1876.
- *Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*, Louis-Nicolas Bescherelle (Garnier frères, 2 vol., 1856).
- *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Amédée Dechambre et Jacques Raize-Delorme (dir.), Masson, 1874 ; Asselin et Houzeau, 1874-1885).
- *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (Briasson, 1755).
- *Dictionnaire raisonné de pharmacie-chimique, théorique et pratique*, Jean-Baptiste Rivet (Brunot, 1803).
- *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, Jacques-Christophe Valmont de Bomare (P. Lacombe, 1768).
- *Dictionnaire historique d'argot*, Lorédan Larchey (E. Dentu, 1881).
- *Dictionnaire d'argot fin-de-siècle*, Charles Virmaître (A. Charles, 1894).
- *Dictionnaire d'argot*, Napoléon Hayard (Vve L. Hayard, 1907).
- *Dictionnaire du bas-langage, ou des manières de parler usitées parmi le peuple...*, D'Hautel (F. Schoell, 1808).
- *Dictionnaire de la langue verte*, Alfred Delvau (Marpon et Flammarion, 1883).
- *Dictionnaire des curieux. Complément pittoresque et original des divers dictionnaires*, Ch. Ferrand (Besançon, Dodivers, 1880).

Pour d'autres dictionnaires (une soixantaine), voir la bibliographie générale en fin d'ouvrage.

Abréviations les plus courantes, utilisées dans ces pages

TLF *Dictionnaire Larousse, de la langue du XIXe et XXe siècle + Trésor de la langue française*
Dict. M. Devic ou M. Devic *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale.*
Dict. de l'Ac. *Dictionnaire de l'Académie française.*
Dict. des dict. *Dictionnaire des dictionnaires*, de Paul Guérin.
Dict. de la convers. et de la lect. *Dictionnaire de la conversation et de la lecture* de William Duckett.
L'inter. des cherch. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (périodique)
Le Rob. *Le Robert*
Le Rob. alph. et an. *Le Robert alphabétique et analogique*
Lar. *Larousse* ; etc.
Hyp. hypothèse
lgue langue
orig. origine
var. variante
att. attesté

arg. argot
cit. cité (ds : dans)
étym. étymologie
art. article
empr. emprunt/emprunté(e)
lat. latin
médiév. médiéval
anc. ancien
gr. grec
ar. arabe
ar. dial. arabe dialectal
ar. magh. arabe maghrébin
ar. class. arabe classique
pers. persan
héb. hébreu
fr. français
esp. espagnol
cat. catalan
prov. provençal
it. italien
angl. anglais
all. allemand
port. portugais
arag. aragonais
gén. génois
vén. vénitien

PRÉFACE

Le voyage des mots arabes dans la langue française

Voyage des mots, de « nos » mots, ceux que nous parlons, que nous écrivons, que nous échangeons dans notre parole, au vent déclamée, dans une conversation d'affection ou d'amour, chuchotée. Mots avalés, digérés, relancés vers les autres, dès l'âge de l'école maternelle (qui, souvent, n'est plus tellement « maternelle »), mots qui vont pourtant nous enrober, nous habiller, « exprimer » peu à peu nos désirs, nos soupirs, et cela même si, aujourd'hui, dans beaucoup de cités de France et leurs banlieues, nombre de marmots apprenant la lecture, l'écriture – et vice versa –, une fois retournés, le soir, au logis, entendent souvent leur mère s'adresser à eux dans d'autres mots, ceux d'une langue d'ailleurs, l'arabe ou le berbère du Maghreb, ou dans l'un des multiples parlers de l'Afrique noire, plus lointaine.

Les mots qu'ils rapportent, eux, de l'école, qu'ils vont peu à peu maîtriser et dont les sons, la scansion, la musique, puis la logique de la syntaxe, vont leur permettre d'entrer à petits pas dans des rudiments de sciences et de lettres des programmes scolaires, mais pas toujours à égalité, ni même en équitable concurrence, avec leurs camarades qui, eux, se meuvent dans l'espace clair du français qui leur est langue première, et même legs ancestral.

Alors que les enfants, quand la mère et le père parlent encore chez eux une langue différente – le plus souvent sans l'écrire –, ne pressentent point d'emblée que, ce français devenant « seconde langue » ou « langue du dehors », c'est assez souvent dans une double identité

linguistique, mal équilibrée, qu'ils vont s'exprimer : le parler maternel, malgré sa charge affective, recule vite dans l'ombre, devient perte progressive face au français, cette langue scolaire qui va prendre l'avantage, d'autant que s'y ajoute, désormais, le bruit prégnant des émissions de télévision, des discours de radios investissant l'espace familial et résonnant dans le plus humble des logis.

Ainsi, apparaît cette dualité linguistique – la « langue de lait » plus fragile et le plus souvent orale qui, par asthénie progressive, va se faire, en eux, silencieuse, presque muette –, si bien que ce bilinguisme de départ, quelque peu ébréché, pourra rarement se vivre en richesse linguistique, et ne va même pas leur assurer, le plus souvent, un ancrage mémoriel. Les voici installés au contraire, parfois dès l'âge de neuf ou dix ans – alors qu'ils vont bientôt s'avancer aux portes du collège –, dans un inconfort grandissant, parfois dans un trouble d'identité ou d'instabilité.

C'est pourquoi je me dois de souligner d'emblée combien cette entreprise de Salah Guemriche, soutenue par une recherche méthodique, scrupuleuse et même passionnée, me semble, pour les enseignants en premier, d'une valeur éducative exceptionnelle : ce livre peut s'avérer d'un apport précieux pour le grand débat pédagogique – avec son urgence actuelle – de ce qu'on appelle sommairement « l'insertion », ou « l'intégration » des enfants de l'immigration, et cela pour réussir leur scolarisation à toutes les étapes de l'enseignement public. Condamnés qu'ils sont, semble-t-il – je parle des enfants des banlieues prolétarisées –, à un enseignement souvent dévalorisé dès leur alphabétisation, premier pas nécessaire, pourtant, pour en faire de futurs citoyens de la République, en quoi, me direz-vous, cette plongée dans la mémoire de quelques centaines de mots français, plus exactement de 391[1] d'entre eux, étudiés ici – soit moins de 1,5 % du vocabulaire moyen global dont ils auront besoin pour maîtriser quelque peu la langue dite « de Voltaire » –, s'avérera utile pour eux ?...

1. Selon H. Walter (*L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*), 4 192 mots français sont d'origine étrangère. Ceux d'origine arabe (entre 250 et 270) représentent ainsi 6,5 % de ce total. Si l'on y ajoute les mots d'origine turque et persane (environ 150), le pourcentage formé par notre corpus approche donc les 10 %. *(NdA.)*

391 mots français donc, d'aujourd'hui, se dévoilent à nous, lestés d'une racine arabe qui serait assez souvent passée au préalable par l'espagnol ; ce qui n'a pas lieu de nous étonner puisque ce glissement daterait de la « *reconquista* espagnole », avec l'exode qui s'en suivit, de savants, de lettrés musulmans et juifs de langue arabe, ces derniers se refugiant au Maghreb, en Égypte, dans tout l'Orient méditerranéen, et laissant sillage derrière eux : de leurs travaux, de leurs écrits, de leur inventivité... en langue arabe.

Dès lors, dans l'Occident européen, sur fond de destructions et d'expulsions d'abord, ensuite dans des périodes tantôt de guerre sur mer tantôt de cohabitation, les mots espagnols ou italiens, puis français, sont devenus dépôts mémoriels fluctuants et, pour ainsi dire, ont facilité malgré eux des transferts de savoir et de raffinement. Finalement, ces vocables arabes, ultimes traces de ceux qui, en Europe, quittent alors la scène, ces « mots-passerelles » dirais-je, de par leur navigation souterraine, furent peu à peu amalgamés aux langues européennes : passage de ces mots « intrus », *via* l'espagnol, ou l'italien, ce qui facilita leur « francisation ».

Emprunts conscients ou par mauvaise foi ? Souvent, une fois la guerre avec ses rapines et viols inévitables terminée, la langue des vainqueurs s'ouvre à la racine autre, à l'adjectif ou à la forme verbale de l'ex-ennemi – s'ouvre certes, mais tout à la fois en renie l'origine, en déguise l'emprunt conscient ou involontaire...

Autant rappeler, dès lors, que les mots arabes ont bénéficié, des siècles auparavant, d'une même translation, d'un précédent emprunt voilé – ou volé –, et ce à partir des langues grecques et latines. Pour cela, il suffirait de rappeler – plus en arrière donc – qu'après tout, dans cet Occident méditerranéen, deux siècles après la destruction de l'Empire romain par les Vandales, le *rush* des troupes arabes a déferlé de l'Afrique du Nord en Espagne, en 711, pour ne s'arrêter qu'à Poitiers.

Or, à partir de ce VIIIe siècle, en Espagne devenue musulmane, dans cette Andalousie nouvelle, une civilisation extraordinairement riche et diverse va s'épanouir : construire, édifier des savoirs, des palais, des traductions, et cela.... malgré maints désordres et petites luttes intestines, jusqu'à la chute de Grenade, en 1492.

Durant cette si longue période de confrontations Nord-Sud, guerrières ou politiques certes, mais fertiles aussi en imprégnations de parlers, en échanges de savoirs, en somme en passages de langues, pacifiques ou violents, oui, cette maturation de huit siècles favorisa des dialogues, des traductions, des oppositions de concepts : de cette effervescence culturelle, les racines arabes dissimulées ou apparentes dans la langue franque d'alors – ainsi qu'au cœur caché de mots français d'aujourd'hui – en demeurent pour nous une trace indélébile.

C'est pourquoi les fiches si détaillées de Salah Guemriche – où s'élabore un creusement précis dans le cœur même du mot, facilitant une remontée diachronique, parfois sur plusieurs siècles – deviennent des repères qui nous restituent les étapes de cette navigation, je dirais, sémantique.

Mais examinons les différents domaines de ces transferts de savoirs ! Ainsi, si je ne m'en tenais, pour citer des exemples des recherches établies ici par l'auteur, qu'à tous les mots étudiés, on trouve 6 ou 7 mots concernant l'astronomie, parmi lesquels 3 désignent des étoiles, à savoir : l'« *Aldebaran* », l'étoile la plus brillante du Taureau et qui suit les Pléiades, est nommée ainsi à partir de l'arabe qui la compare à « l'œil du Taureau » ; la deuxième est appelée « *Algol* » du nom arabe qui la qualifie de « démoniaque » ; la troisième « *al-Tair* » est qualifiée de l'expression « l'Oiseau par excellence ».

À ces trois étoiles que l'on pourrait dessiner tout en les nommant, il faut ajouter deux autres mots qui viennent aussi de l'arabe pour désigner le « *zénith* », c'est-à-dire « le point du ciel qui est tout droit au-dessus de notre tête » selon Oresme, et, à son opposé, du point de vue de l'observateur, le « *Nadir* ». Enfin le sixième mot, « *almicantara* », désigne l'astrolabe, qu'on appelle aussi « cercle » ou « parallèle de hauteur ».

Or, dans le domaine de l'astronomie, comme nous le dit Régis Morelon, spécialiste de l'astronomie arabe au CNRS : « Les manuels d'histoire générale de l'astronomie font très souvent l'impasse sur l'histoire de l'astronomie arabe qui s'est développée entre le IXe et le XVe siècle, comme s'il n'y avait rien eu entre l'astronomie de Ptolémée, au IIe siècle de notre ère, et celle de Copernic, au XVIe siècle. »

L'essor de l'astronomie arabe commença d'abord avec le calife Haroun el-Rashid (813-833) qui fit traduire le grand ouvrage grec de Ptolémée, l'*Almageste* ; son successeur, le calife al Ma'mun, encouragea plus encore les traductions du grec à l'arabe en créant « la Maison de la Sagesse » où l'on rassembla non seulement la somme du savoir grec, mais aussi les connaissances venant de l'Inde et de la Perse.

Les astrolabes, empruntés aux Grecs, furent alors contruits dans des dimensions de plus en plus grandes, pour calculer avec plus de précision la position des étoiles et déterminer le mouvement des planètes. Des observatoires géants furent dressés, plus tard, jusqu'au nord de l'Inde. Parallèlement, le travail de traduction s'intensifia non seulement du latin et du grec vers l'arabe, mais également du sanskrit à l'arabe et *vice versa*.

Tenez, j'ai autrefois gardé une nostalgie, celle de n'avoir eu ni l'occasion, ni le temps, de m'introduire, oh, à petits pas de voleuse, dans quelque immense bibliothèque qui ne serait consacrée qu'à de vieux ouvrages encombrants ou vieillis, mais avec des pages couvertes de reproductions d'astrolabes, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents... Ainsi, aurais-je pu lire les descriptions de l'étoile Altaïr aussi bien chez un auteur persan du Xe siècle que celles de Camille Flammarion au XIXe siècle, les lire comme on lirait de la poésie, juste avant de lever les yeux vers le ciel, au cœur d'une nuit illuminée : Altaïr avec ses trois noms : « *Nasr althair* », l'Aigle volante, puis « l'Aigle reposante », enfin « l'Étoile de l'Arabie heureuse »...

Mais si je semble m'attarder sur cette nostalgie d'enfant, c'est soudain parce que j'ai imaginé l'irréel : quelque institutrice nous aurait, dans chaque classe de mes 6 à 10 ans, ainsi présenté les mots français concernant la recherche en astronomie ; elle nous aurait écrit ces noms étranges de constellations – rêvons toujours *a posteriori* – comme le fait ici, dans les pages suivantes, Salah Guemriche : en creusant, elle aussi, chaque mot français jusqu'à en extraire – comme si

ce mot devenait un fruit – le noyau qui, soudain, se découvrirait de langue et d'écho arabes...

Cela m'aurait conduite sans nul doute, autant grâce à la sonorité dans ma langue maternelle de ce cœur soudain palpitant, de ce noyau à vif, que par l'imagination : celle-ci, naviguant soudain à reculons pour traverser les siècles jusqu'à.... pourquoi pas ? jusqu'à l'ombre ressuscitée du prince monghol de Jaipur, Singh II, qui, au début du XVIIIe siècle, en passionné d'astronomie, lisait Euclide et Ptolémée traduits, l'un et l'autre, en sanskrit, ou même l'astronome turc Uhugh Beg qui, un siècle seulement avant lui, avait fait construire à Samarkand l'observatoire le plus moderne de son temps... Et, pour revenir à mon rêve de fillette – ma tête dans les étoiles –, peut-être aurais-je poursuivi alors avec plus d'entêtement mon utopie : celle d'une vie, justement « la tête-dans-les-étoiles », si seulement l'on m'avait fait entendre les racines arabes, murmurées dans la tendresse de la langue maternelle, sous les appellations françaises : l'astrolabe gigantesque du prince Jaipur aux Indes – avec son aiguille qui tourne, l'alidade – m'aurait peut-être poussée à choisir, pour mes études futures, l'astronomie.

Je reviens, après cette diversion toute personnelle, à ce livre si passionnant de Salah Guemriche. J'ai voulu d'abord regrouper les racines arabes des termes utilisés en astronomie ; je pourrais faire de même pour les mots ayant trait aux sciences mathématiques, depuis le mot « algèbre » – venant de l'arabe : « *jebr* », qui signifie la remise en place d'un os fracturé et renvoie donc à l'art du rebouteux ; par extension, « *jebr* » s'emploie pour la résolution des équations du second degré... Le mathématicien et astronome al Khawarizmi fait paraître, en 830 de l'ère chrétienne, son traité *Le Livre sur la restauration et la confrontation*, qui explique comment résoudre les équations du second degré et qui aura une grande influence en Europe... au XIIe siècle. Salah Guemriche a évidemment beau jeu de rappeler que le dictionnaire de G. Ménage, au mot « algèbre » en attribue le mérite... de l'importation à des religieux italiens de l'ordre de saint François. En fait, c'est au début du XIIIe siècle, quatre cents ans après la mort du grand

mathématicien arabe, en 850, que tous ses traités seront traduits en anglais par Adélard de Bath, en latin par Gérard de Crémone...

Salah Guemriche donc, en partant des mots les plus usuels dans le vocabulaire mathématique le plus courant, comme l'algorithme, mais aussi le zéro et le chiffre, également... l'arrobe (qui devint, en 1972, l'arobase des adresses électroniques) rétablit la paternité de ces concepts à Al-Khawarizmi.

Je pourrais, grâce à Salah Guemriche, poursuivre pareille recherche en paternité, à partir de ces racines arabes dans le français d'aujourd'hui, dans le domaine de la chimie, puis des sciences d'observation – la botanique en particulier ; également en architecture, puis dans l'art militaire ; pour finir, naturellement, par l'art équestre où, comme on le sait, les Arabes ont acquis très tôt la plus haute des réputations. Mais ce livre est ouvert devant vous, lecteurs : il vous sera aisé, peut-être même fascinant, de baliser, à votre tour, ce chemin qui commence à chaque page – et donc à chaque racine arabe cachée ou apparente dans le français au quotidien.

Toutefois, avant de conclure sur ce que je crois ici d'essentiel, je me donne le plaisir gratuit de faire défiler devant vous, justement en art équestre, les 9 vocables dont 6 au moins sont un résumé des différentes races chevalines. Imaginez, cher lecteur, que vous rêviez d'avoir, luxe suprême, dans votre écurie, 6 chevaux d'exception : un jour, vous monteriez l'*alezan* – qui, selon sa racine arabe, se distingue par la couleur rousse-fauve de sa robe ; le deuxième jour, votre choix se porterait sur un cheval *zain* – dont la robe est d'une seule couleur, sans poil blanc ; le troisième jour, votre préférence irait à un cheval *aubère* – à la couleur grisâtre, mais tachetée ; le quatrième jour, vous seriez fier de votre *aubin* qui est un petit cheval d'Irlande... Resteront alors peut-être à l'écurie votre cheval *hongre* – qui est châtré – ; et le sixième jour, vous vous réserveriez le *genêt*, un petit cheval rapide.

Ajoutons alors deux autres mots, dont *haras*, l'étable où se gardent les chevaux, et s'il s'agit de garder les chevaux de race , on utilise le mot *harissa*, où le *h* est guttural, comme dans *hammam* – à ne pas confondre avec le mets de cuisine tunisien, la *harissa*, dans laquelle le *h*, plus doux et à peine aspiré, est une tout autre lettre arabe.

Autre terme concernant la race chevaline : les deux mots, presque équivalents, la *jarde* ou le *jardon*, désignent une forme d'arthrite de l'articulation du jarret, ce qui cause, chez le cheval, une légère boiterie.

Pour finir, ce livre, dans son usage pédagogique par des enseignants en lettres, à toutes les étapes d'un enseignement du secondaire, semble d'une urgence évidente : pourquoi cette assertion de ma part ? L'enseignant en lettres, pour un public de pré-adolescents n'ayant pas le français comme langue maternelle, éveillera en eux – grâce aux 391 fiches de mots français, venus, eux aussi, dès leur origine, d'un lointain horizon – un réel désir, une curiosité suscitée par la découverte (quelquefois étonnée) de se sentir soudain, eux avec leur étrangeté qui d'ordinaire les ankylose et qu'ils entendent dans la racine soudain éclairée, l'écho, même lointain, en eux ou chez leurs parents, ceux-ci analphabètes parfois, mais en français.

C'est pourquoi je propose d'appeler ces 391 mots, des « mots-ponts », ou, plus joliment, des « mots-passerelles », car ils facilitent le passage entre deux univers, l'école et la maison où l'élève peut entendre chez la mère ou l'aïeule la racine intacte dont le mot français, appris à l'école, est la mémoire écrite, puis transmuée à travers plusieurs générations.

Le gain, de cette façon, est d'ordre méthodologique : l'élève valorise enfin cette langue maternelle qui, jusque-là, semblait le handicaper. Et que dire alors s'il y a, chez l'enseignant, le rappel que tant de mots venant de l'arabe sont un haut héritage d'ordre scientifique, et non pas, comme il le croyait et le voyait ordinairement autour de lui, de nature folklorique ou strictement culinaire ? Par exemple, les multiples mots de chimie, de sciences naturelles, de médecine, d'astronomie, de mathématiques... Ainsi, l'enfant d'ailleurs, qui se croyait, parce que du tiers-monde, originaire d'un pays « sous-développé », se découvre héritier d'un passé inventif.

Quoi de plus urgent que de faire sentir, à chaque jeune esprit, que toute langue à apprendre, à maîtriser, vous permet d'en saisir la valeur énergétique et poétique ? Mais simultanément, le travail minutieux de fiches par Salah Guemriche prouve combien chaque langue est, pour ainsi dire, « sœur » d'une autre, proche de plusieurs autres. Sa racine, une fois décelée, dans sa navigation et ses mutations successives, rend cette langue d'accueil poreuse, ouverte. En somme, généreuse quoique fragile : riche, dans tous les cas, d'énergie inépuisable et de mémoire vive.

Or si, comme le fait précautionneusement l'auteur ici, le premier ferment – la « racine » – est ou a été de langue arabe, qu'il en reconstitue, étape après étape, le chemin de mutation, souvent à travers deux ou trois siècles ou davantage, n'est-ce pas permettre à l'enfant, qui justement, dans sa migration familiale, est en train de la perdre, de retrouver « sa première langue » ? Le voici alors sur le seuil, à hésiter : comme par une lucarne entrouverte, il se voit, se sent « familier » d'un mot, ou de plusieurs, ceux-ci étant pourtant apparemment si français.

L'enfant « entre deux rives » se découvre enfin presque « chez lui » : l'effet de proximité aura joué. Fils ou fille d'immigré au quotidien, le français de l'école lui deviendra, peu à peu, terrain d'accueil mouvant. Enfin, la langue, saisie dans ses mutations, métissée d'autres héritages, approchée à partir de ses arrières historiques – ce que Salah Guemriche appelle « la mémoire de l'emprunt » –, ce français vivant et changeant, se présente en lieu d'hospitalité, et presque d'intimité.

ASSIA DJEBAR
de l'Académie française
Paris, février 2007

INTRODUCTION

La mémoire de l'emprunt

Il y a deux fois plus de mots français d'origine arabe que de mots français d'origine gauloise ! Peut-être même trois fois plus, selon les données statistiques fournies par Henriette et Gérard Walter : « L'ensemble des mots français sûrement venus du gaulois pourrait composer une petite liste de plusieurs dizaines d'unités[1] » ; ou encore : « Nous connaissons environ quatre cent cinquante mots gaulois, soit par le témoignage de divers auteurs latins et grecs, soit par celui des rares inscriptions conservées ou des glossaires. De ce lexique déjà si restreint, une très minime partie seulement a survécu en français[2]. » Soit 25 mots dont l'origine gauloise est « sûre » ; 20 mots dont l'origine est « vraisemblable » ; et 47 mots dont l'origine « n'est pas absolument invraisemblable » (*sic*). Ce qui nous donne un total idéal de 92 mots. Un chiffre que semble contester Albert Hamon : « Quoi qu'il en soit, l'héritage gaulois, l'héritage de "nos pères les Gaulois", est bien plus riche qu'on ne le dit généralement (les "spécialistes" du français sont trop souvent uniquement "romanistes", trop rarement "celtisants")[3]. » Dans le recensement que le linguiste nous livre à la suite de son observation, sans tenir compte des nombreux termes toponymiques (comme Autun, Argenteuil, Brive, etc.), nous relevons environ 140 mots d'origine « probablement » gauloise. Autrement dit, si Henriette et Gérard Walter parlent de « plusieurs dizaines », Albert Hamon ne peut toujours pas parler de « plusieurs centaines ». Ce qui nous conforte dans notre estimation : il y a deux ou trois fois plus de

mots français d'origine arabe (environ 270; 250, selon Henriette et Gérard Walter [4]) que de mots français d'origine gauloise. Quoi qu'il en soit, on s'étonnera de trouver chez Albert Hamon le mot chemise* répertorié comme terme gaulois. En somme, c'est « encore une affaire d'espionnage », comme l'écrivait Jean-Paul Sartre du germanique : « Il eût suffi de gratter pour découvrir, sous leur travestissement gaulois, les vocables germaniques aux aguets[5]. »

1. De @robase à zéro

Évidemment, cette vérité, sinon cette thèse, n'était pas connue de ceux qui, à l'école de l'Algérie française, nous faisaient ânonner périodiquement, au lendemain de chaque opération de « maintien de l'ordre » : « Nos ancêtres les Gaulois... » Et d'ailleurs, est-elle connue aujourd'hui de nos contemporains, Français de souche et Français « issus de l'immigration » ? Est-elle seulement, de nos jours, connue de nos instituteurs et pédagogues ? Un mini-sondage réalisé auprès d'une dizaine de professeurs de lettres s'est révélé déconcertant : c'est à peine si algèbre*, chiffre* et... couscous* ont eu l'honneur d'être identifiés comme « arabes »[6] !

Henriette et Gérard Walter ne formulent nulle part mon énoncé fétiche (« il y a plus de mots français d'origine arabe... »), mais ils donnent des indications imparables. Ce dont j'ai pris connaissance tardivement. Pas avant de m'attaquer à ce travail, ni après, mais pendant[7].

Donc, youyou contre cocorico, il y a deux ou trois fois plus de mots français d'origine arabe que de mots français d'origine gauloise. Imagine-t-on mon trouble ? mon émoi ? J'ajouterai volontiers : mon soulagement ? Car, enfin... Écrivain et algérien, vivant en France depuis trente ans, la langue française a toujours été ma résidence secondaire, voire ma résidence tout court. Dans cette langue, j'ai trouvé gîte et couvert, et qu'est-ce que j'apprends ? Que j'y avais aussi mes racines ! Certes, des racines éparses, et si ténues, parfois occultes, longtemps occultées, dénaturées, méconnaissables, mais profondes, mais réelles[8].

Dès lors, mon projet, qui devait consister en un simple répertoire, a pris une autre dimension, une autre direction, un autre chemin, un autre *samt*. Tenez, justement, prenez ce mot *as-samt*, « la direction ». Qui vous dit que c'est de ce mot que nous vient azimut* (et aussi zénith*) ?... Eh bien, l'itinéraire que j'ai fini par emprunter suit pour ainsi dire celui de ce *samt* ou celui de cette *algèbre* qui, de « réduction de fracture » (d'un os), est passée, chez les mathématiciens arabes, à la « réduction d'une équation » ! Ou comme ce mot *az-zahr*, « jeu de dés », par extension devenu hasard* (celui qui a dit qu'« un coup de dés jamais n'abolira le hasard » n'était pas si *mal armé* que cela !) ; ce mot de hasard qui sévit dans les pages de toute œuvre de fiction, et avec une fréquence étrange, comme on le verra.... Et cet autre mot, arrobe*, vous saviez, vous, que c'est l'ancêtre de ce logogramme planétaire sans lequel vos courriels ne passeraient pas la Toile ? Eh oui, arrobe et arobase*, c'est kif-kif* ! Et c'est la Commission générale de terminologie et de néologie qui le dit, au *Journal officiel* (voir page 127). Alors, comme ça, monsieur Jourdain entend l'arabe de @ à 0 ! On savait bien que l'« invasion » ne s'était pas arrêtée à Poitiers, ni à Clichy-sous-Bois, comme la présence de la langue française en Algérie n'a pas cessé avec l'indépendance.

Hasard. Dans la phase qui a consisté à aller à la pêche aux occurrences littéraires (citations d'auteurs comportant au moins un des mots de notre corpus), c'est lui, le hasard, qui finissait par me sauter aux yeux ! Impossible de le rater, il ne vous ratera pas. Assurément, cela mérite qu'un psychanalyste du processus narratif se penche sur la question. Car, enfin, qui est derrière ce *hasard fictif*, qui le décide et en décide, sinon l'auteur lui-même, créateur tout-puissant, au nez et à la barbe et des personnages et du lecteur ? « Le hasard est le Dieu des livres encore plus que des hommes », s'exclame Alfred Delvau dans la préface à son *Dictionnaire de la langue verte*... Et sans doute est-ce par hasard ou, mieux, avec « la complicité du hasard » (Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*) que j'ai été conduit à tenter une expérience extravagante...

Il ne vous est jamais venu à l'idée de lire un roman à l'envers, ou plutôt à rebours, à « rebrousse-pages », en partant de la fin – mais vraiment lire, d'une lecture soutenue ? Sans se préoccuper évidemment

de l'histoire, de la compréhension du récit. Je l'ai faite, cette expérience saugrenue. Pourquoi ? Parce que, dans la tâche ingrate et frustrante qui consiste à traquer tel ou tel mot du corpus, le fil narratif, surtout si vous tombez sur un bon texte, détourne votre attention (vous *disturbe*, pour oser cet anglo-italianisme) et, donc, vous fait rater la perle. L'expérience, vous pensez bien, je ne l'ai tentée qu'une fois, intégralement, mais pas avec n'importe quel roman et pas avec n'importe quel écrivain : avec Michel Houellebecq et *Les Particules élémentaires*. Oui, j'ai lu *Les Particules*, de bout en bout, à contre-courant (et ne devrait-on pas lire de cette unique façon tout écrivain proclamé à contre-courant ?). Donc, j'ai lu, lecture battante, en notant systématiquement tous les mots d'origine arabo-musulmane y figurant : de *alcool* à *zob*, en passant par *cafard*, *café* (la plus forte fréquence : une occurrence toutes les 15 pages), *chimie* (4ᵉ position : une occurrence toutes les 25 pages), l'inévitable *hasard* (5ᵉ position : une occurrence toutes les 35 pages), *jupe* (3ᵉ position : une occurrence toutes les 22 pages), *masser* (2ᵉ position : une occurrence toutes les 19 pages) et le fin du fin : *niquer*[9]...

2. « Il n'y a jamais eu de langue sans alliage »

Une autre fois, ailleurs, je dirai les trésors comme les faux joyaux rapportés de ces pérégrinations à travers la littérature française contemporaine et celle des siècles passés (plus de mille ouvrages consultés). Lorsque je parle de littérature des siècles passés, j'y inclus naturellement celle du XXᵉ, puisque nous n'y sommes plus. Sauf que j'ai l'outrecuidance de penser que, question grande littérature, le XXᵉ siècle s'est arrêté dans les années 1980, et que, depuis, bon an mal an, se révèlent ou se confirment quelques survivances ou reviviscences de ce siècle « inachevé »... Outrecuidance ou chagrin. Lorsque j'ai entamé mes recherches d'occurrences littéraires, j'ai commencé par le fonds personnel. Six cents romans, environ, que j'ai dû relire ou parcourir, souvent en diagonale. Au bout de huit mois de collecte, je me suis tourné vers les bouquinistes, puis vers le fonds de Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF... Dix autres

mois, à raison de quinze heures en moyenne par jour de pêche au « moule » étymologique et aux occurrences littéraires... Peu à peu, au fur et à mesure de ma plongée dans les œuvres des siècles passés, et à force de changer et de remplacer les premières occurrences collectées par d'autres que j'estimais plus pertinentes ou moins inconsistantes, j'ai réalisé que le nombre des auteurs contemporains s'amenuisait. Problème. Car je tenais à maintenir un certain équilibre entre les siècles. Lorsque je me suis rendu compte que cela ne pouvait se faire qu'au détriment de la qualité du contenu, j'ai cessé de me préoccuper de cet équilibre. (Remarque : on ne trouvera pas, dans cette anthologie, d'écrivains francophones arabes ou de culture arabo-musulmane car les occurrences manqueraient de pertinence ; pertinence qui, par ailleurs, explique la présence d'auteurs de polars ou de romans noirs, de chansonniers et autres auteurs-compositeurs-interprètes...)

Une autre fois, donc, je dirai comment au fil de mes lectures une dure certitude m'a gagné, qui est loin d'être complaisante à l'égard de la chère littérature française d'aujourd'hui. Pour l'heure, j'invite, comme disait Nathalie Sarraute, « à la rencontre de ces mots, ces êtres vivants parfaitement autonomes », protagonistes d'un safari* littéraire qui, sans la prétention d'être œuvre d'étymologiste (dont je n'ai pas la compétence, mais juste la sensibilité, de par ma formation d'ethnologue dans le Jussieu des regrettés Robert Jaulin et Marc Soriano), se donne à lire comme un dictionnaire « pas comme les autres ». Dans la forme et dans le fond : un dictionnaire doublé d'une anthologie, un voyage à travers une littérature foisonnante, tourmentée ou évaporée, dévote ou subversive, moralisatrice ou triviale, lyrique ou grave, mais qui ne se prenait pas au sérieux, sauf lorsqu'elle faisait dans le prosélytisme, ou que l'œuvre, la *mise en œuvre* devenait une question de vie ou de mort. En cela, une telle littérature, qui eut ses engagés et ses égarés, ne laissait jamais indifférent. De tant de lectures, je garde ce sentiment de novice pontifiant qui me fait dire que cette littérature-là (même dans sa phase coloniale, malgré son « rôle » irrémédiablement *négatif* parce que *négateur* d'humanité) aura eu au moins le mérite d'avoir su répondre non pas *aux* enjeux de sa société (mythologie que cette fonction sociale de la littérature ?), mais *des* enjeux de sa société...

C'est Alfred de Vigny qui disait : « Quelquefois, notre langue a embelli ce qu'elle a touché ; cela est rare, il est vrai – j'aime mieux Michel-Ange que Michel-Angelo, et Florence que Firenze » (*Journal d'un poète*). Imagine-t-on ce que l'auteur de « La mort du loup » eût dit de cette locution : « magasin* de discount » (Jean-Philippe Toussaint, *La Télévision*), où le seul mot français (de) se retrouve à cheval sur deux mots-étalons anglo-arabes ? Anecdotique. Car, aujourd'hui, il est admis qu'il n'y a jamais eu d'*étalon pur*. Ce qu'en 1874 déjà, et d'une manière moins cavalière, Antoine de Rivarol affirmait : « Il n'y a jamais eu sur la terre ni sang pur ni langue sans alliage[10]. » Dont acte.

3. Le hasard et la vraisemblance

L'objet de ce dictionnaire portant sur les mots français empruntés à l'arabe, au turc et au persan[11] – et non *sur les mots arabes, turcs et persans passés au français* –, nous nous sommes intéressé à l'« aventure » suivie par chacun de ces mots, aux différents emplois et déclinaisons « morphologiques » qu'il aura connus dans la langue et la littérature françaises, mais quelquefois aussi dans d'autres textes, notamment scientifiques. Pour une majorité d'entre eux, nous avons suivi les itinéraires relevés, pour l'essentiel, dans le *Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*, dit *Trésor de la langue française*, ou encore dans le *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, de Marcel Devic. Mais d'autres sources nous ont été d'un grand secours, souvent inattendu, comme le périodique *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, dont la somme encyclopédique (d'informations et de connaissances échangées par ses correspondants et lecteurs, plus éclairés les uns que les autres) paraîtra bien suspecte aux dictionnaristes institutionnels... La suspicion, cependant, n'épargne pas les dictionnaires eux-mêmes, surtout ceux des XIXe et XXe siècles.

Si nombre de dictionnaires des XVIIe et XVIIIe siècles se révèlent parfois, à travers les contributions de certains de leurs rédacteurs, allergiques à la moindre thèse étymologique arabe, ou que d'autres trahissent des tendances « négationnistes » dans leurs définitions de mots dont l'origine arabe ou turque ou persane ne fait aucun doute, il arrive néanmoins que, par recoupements, la vraisemblance l'emporte sur le parti pris et la dissimulation. Car, dans certains cas, l'on peut parler de dissimulation, en effet. Entre la thèse fantasque et la thèse laborieuse ou forcée, il reste un simple interstice à la vérité étymologique, qu'un lexicographe affranchi (pas forcément contemporain) finit toujours, heureusement, par éclairer de son fanal*... Ainsi :

– hypothèse fantasque : abricot* viendrait de *abri* « parce que l'abricotier doit être planté à l'abri des vents » (comme on a voulu faire dériver chagrin*, le cuir, de « *chat* + *grain* » !) ;

– hypothèse laborieuse : geôle* serait « dérivé de *engeoler* ; et de *gajole* vient *cajoler*, qu'on a dit au lieu de *gajoler*, qui est proprement *babiller* et *jacasser* comme un oiseau en *gagiole*, c'est-à-dire en cage » ;

– hypothèse forcée : hasard*, « *azardo*, du lat. *alea* : *alea*, *dalea*, *darea*, *zara*, d'où *azarare* ; en y ajoutant la particule *ad*, on a dit *azarare*, pour dire "*hasarder*" ; d'où *azarera* et, de là, *azardum*, d'où l'it. *azardo*, le fr. *hasard* et l'esp. *azar* » !

Devant ces thèses scrupuleusement fabriquées, il y a bien de quoi s'écrier, à la manière de Mallebranche : « C'est un grand hasard que la vérité se trouve entièrement conforme à la vraisemblance ! »

Les dictionnaires contemporains n'ont pas toujours été exempts de partis pris. Comme l'a noté une universitaire marocaine, « le discours dictionnairique n'est jamais innocent et porte toujours en lui des idéologies, lesquelles passent inaperçues pour le consulteur non averti et peuvent même être considérées comme des vérités non discutables ». Notre linguiste, qui a étudié le « statut sémantique des emprunts arabes » et les « transformations subies par les arabismes » dans *Le Nouveau Petit Robert* (édition de 1996), fait observer que « les mots désignant des réalités matérielles n'ont pas changé de sens, [tels] saroual, alfa*, sophora*, etc., [alors que] les mots qui renvoient à une certaine réalité sociale ont subi des modifications sémantiques, [tel le mot] Fatma, qui, de prénom arabe inspiré du nom de la fille du prophète Mohammed, devient [synonyme de] domestique dans les pays du Maghreb, au temps de la colonisation »[12]...

Le *Dictionnaire de linguistique* (Larousse) avait déjà formalisé ce double processus de l'emprunt, lequel emprunt est « nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle

(*mélioration*), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (*péjoration*) »[13]. Notre corpus fournira, à travers l'histoire de chaque mot et ses différentes occurrences, l'occasion au lecteur de faire sa propre distribution en termes « mélioratifs » ou « péjoratifs »...

Sans aller jusqu'à attribuer aux dictionnaires cette perversion sémantique (que, *par définition*, ils ne font qu'enregistrer ou attester, et non cautionner), il est certain qu'une étude diachronique ou comparée des différentes éditions de tel ou tel dictionnaire révélerait une charge idéologique plus ou moins marquée, et en étroite corrélation avec l'idéologie dominante de l'époque. Ainsi, au XIXe siècle, période florissante pour l'expansion coloniale comme pour les nouveaux dictionnaires, lorsque la mode du châle*, avec le mot, a pénétré en France, il s'est trouvé des « étymologistes » pour le déplorer, dans le corps même de la définition du mot, et en des termes chargés d'autant de misogynie que de racisme : « Cet engouement va chez elles [les Parisiennes] jusqu'à leur faire surmonter la répugnance qu'elles devraient éprouver à porter les étoffes qui ont ceint la tête suante de quelque officier moghol, enveloppé le corps malsain de quelque bayadère, au sortir du bain. En effet, tous les châles qui viennent du Levant ont été, dit-on, portés et usés plus ou moins[14]... » Nous n'en sommes plus là, pensez-vous, même si une récente édition (2005) d'un dictionnaire contemporain a dû être retirée de la vente, à cause, dit-on, d'un bug informatique ayant « entraîné » des articles racistes...

Reste que la rhétorique du XIXe siècle, réservée à tout ce qui vient du « Levant », a longtemps reflété les mentalités de l'époque. Ainsi, les mêmes termes : *naturalisation* ou *acclimatation* ou *disposition*, s'appliquaient indifféremment à l'intégration de l'homme, ou de la bête ou du mot. Deux exemples. « Il s'est trouvé que cet habitant du Mogol s'est plié facilement aux conditions de nos climats *: peu d'espèces se sont montrées aussi disposées à devenir européennes* » ; de quoi ou de qui parle-t-on ? De l'ancêtre du Turc, aujourd'hui désireux d'intégrer l'Union européenne ? Non, mais tout bêtement du nilgaut*, espèce d'antilope, vu par le zoologiste Geoffroy Saint-Hilaire, en 1861. Deuxième exemple : qui, au XIXe siècle, devait selon vous être « naturalisé par droit de conquête » ? Pas les indigènes d'Algérie, pas les Martiniquais, et pas même les Corses, mais les « termes étrangers »[15].

4. Rabelais et la langue *arabicque*

Les traductions de Gérard de Crémone (1114-1187), qui séjourna longtemps à Tolède, où il apprit l'arabe parmi les Maures d'Espagne, restent la plus précieuse source de références en matière de latinisation des mots arabes (en mathématiques, en astronomie, mais aussi en médecine). François Rabelais ne pouvait ignorer les travaux de cet Italien. On l'oublie souvent, ou on ne le sait guère : le père de *Gargantua* et de *Pantagruel* avait lui aussi pratiqué la langue d'Averroès. C'est lui-même qui le confie, dans une *Briefve declaration* : « Le Nil tombe de haultes montaignes, en si horrible bruyt que les voisins du lieu sont presque tous sours, comme escript Claud. Galen. L'Evesque de Caramith, celuy qui en Rome feut mon precepteur en langue arabicque, m'a dict[16]... »

Selon Louis Moland, son biographe[17], le nom de Rabelais passait pour un sobriquet d'origine... arabe : « C'est la vie de ce maître moqueur (les contemporains faisaient dériver le nom de Rabelais de deux mots arabes qui ont ce sens) que nous allons essayer d'esquisser... » Littéralement, la thèse nous paraît tout à fait concevable, en décomposant le nom : *Rab-el-ais*. À l'énoncé de ces trois syllabes, nous croyons entendre : رَبّ الهازي, *Rab* al-*hâzii*, de *rab*, qui signifie « maître, seigneur, patron, chef, dieu », + l'article *el* + *hâzii*, « moqueur, goguenard » ; ou encore رَبّ الهازل, *rab el-hâzil*, de *rab* + *el* + *hâzil*, « facétieux, badin, farceur »... Curieuse coïncidence : dans le dictionnaire de Gilles Ménage, un certain monsieur Huet fait observer dans l'étymologie qu'il donne du mot rebec* que, selon lui, ce terme serait dérivé « de *rabel*, qui a été fait de *nablium* ; et de *rabel*, s'est fait le nom de famille de Rabelais »... Si l'on se reporte à l'étymologie du mot amiral* : *amir* (émir) + *el* (ou *al*, l'article arabe), ne pourrait-on imaginer que le sobriquet de Rabelais eût suivi un même « itinéraire », à partir de *rab el-hâzil*, devenu, par apocope, *rab* + *el*, tout comme *amir el-bahr* fut réduit à *amir el* ? Rappelons que Rabelais signait lui-même « Rabelœsus Chinonensis » (de Chinon). Mythification ou élucubration, la correspondance devait amuser l'évêque de Caramith, son professeur d'arabe. Mais Rabelais savait-il que le mot *rab* est à la fois arabe et hébraïque, lui qui se montrait pire que « maître moqueur » à l'égard du juif ?

Nous relevons, par ailleurs, un témoignage curieux (et il l'est d'autant plus pour moi que l'anecdote se situe à Guelma, ma ville natale, dans l'Est algérien). C'est une délégation de parlementaires français en visite en Algérie, à l'automne 1879, près des fabuleux thermes de Hammam Meskhoutine[18]. Paul Bourde, le correspondant du *Moniteur universel* et rédacteur du rapport de mission, raconte: « Le génie grec n'a jamais été plus fertile que le leur [des Arabes]. Celui qui se donnerait la peine [...] pourrait faire un volume qui intéresserait tout le monde, et le lecteur qui ne cherche qu'une récréation, et le philosophe qui compare les manifestations de l'esprit humain. Un petit fait, qui m'est personnel, montre quelles surprises on pourrait attendre d'une étude de ce genre. M'étant fait traduire un conte qu'un indigène venait de dire dans un café maure au milieu des rires des assistants, il se trouva qu'il est de tous points semblable à un récit qui figure dans la préface du tiers livre de *Pantagruel*[19]. Rabelais, qui savait l'arabe, l'avait-il trouvé dans quelque auteur qu'il n'a pas cité? Ou bien faut-il voir dans cette coïncidence une preuve de plus de cette vérité, que l'on commence à entrevoir, que l'humanité a un fonds commun d'anecdotes plus ou moins paraboliques[20]... »

Les familiers des travaux de Vladimir Propp (*Morphologie du conte*) opteront, naturellement, pour la deuxième hypothèse, moins aventureuse... Mais si nous nous sommes attardé de la sorte sur Rabelais, c'est pour une raison simple, et une question: comment expliquer le fait qu'un grand nombre de mots français d'origine arabe se trouvent, chez ce « maître farceur », souvent *dans leur orthographe moderne* (actuelle), alors que les mêmes mots, relevés dans des textes postérieurs au XVIe et même au XIXe siècle, sont passés par les formes les plus... alambiquées* ? Ce qui paraît certain, c'est que Rabelais affectionnait l'exotique morphologie des termes « arabicques ». Et son biographe le laisse entendre: « Il se pourvut de cette science encyclique ou encyclopédique à laquelle prétendaient les savants de la Renaissance. Il paraît avoir été surtout *philologue* (ce mot était déjà en usage). Il n'est pas nécessaire d'en avoir d'autre preuve que la variété des idiomes qu'il fit concourir à la formation de la langue tout à part dans laquelle il écrivit le *Gargantua* et le *Pantagruel*[21]. »

Pour illustration, voici un extrait de *Pantagruel* comportant sept occurrences arabes, dont quatre avec l'acception et l'orthographe modernes:

« Les cremasteres, comme une **raquette*** [...] ;
Les coustes, comme un rouet;
Le brechet, comme un **baldachin*** ;
Les omoplates, comme un mortier;
Les aisselles, comme un **eschiquier*** [...] ;
Le menton, comme un **potiron***;
Les paupières, comme un **rebec***;
Les joues, comme deux **sabbotz*** [...] ;
La langue, comme une harpe;
Le visage, historié comme un bast de mulet;
La tête, contournée comme un **alambic***[22]. »

5. Intégration et contamination

La fréquence observée ci-dessus n'est pas nécessairement liée à la fréquentation de la langue « arabicque ». Somme toute, avec ou malgré sa verve et son originalité, Rabelais ne faisait que se conformer à « l'harmonie imitative de la langue française » chère à Augustin de Piis: « Au style figuré des peuples d'Orient son style quelquefois se colore en riant[23]. » Mais une telle fréquence est tout à fait possible, ailleurs et aujourd'hui, chez un autre écrivain, et à l'insu même de l'écrivain !

En phonétique, dans les cas de mutation par attraction, on parle de *contamination*: « l'action analogique exercée par un mot, une construction, un élément phonique », à l'exemple de *fruste*, qui a subi l'action analogique de *rustre*, et dont le sens a été modifié par contamination[24]. Transposée sur le plan de l'écriture, de la production littéraire, la contamination pourrait être définie comme « l'action logique exercée par un mot, un environnement sémantique qui suscite un autre mot par association ou évocation analogique »... C'est, supposons-nous, ce qui se passe, dans le subconscient de l'écrivain

à l'œuvre, lorsqu'un mot étranger ou français d'origine étrangère en suscite un autre. Le résultat est aisément vérifiable : il est extrêmement rare qu'une page de roman où apparaît un premier mot de notre corpus (et dès lors que ce mot apparaît) n'en comporte pas deux, trois, voire quatre autres du même corpus, alors que la page précédente ou la suivante peuvent en être complètement dépourvues ! Comme si, dans l'exemple qui suit (en gras, mots d'origine arabe), le mot *chemise* avait suscité l'emploi du mot *coton** (la chemise eût pu être en soie, bien sûr, mais la pensée et la plume de l'auteur avaient « opté » pour *coton*) : « Octomir parut dans l'encadrement, en longue **chemise*** de **coton*** à rayures **orange***, tenant dans sa main droite une haute **bougie*** allumée... » (Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*). Dans cet autre exemple, l'évocation de *satiné* a pu susciter la concordance de *laque* : « Le couloir désert s'enfonçait devant nous à perte de vue avec sa moquette **orange***, ses murs d'acier **satiné***, les portes des chambres en **laque*** noire » (Patrick Modiano, *Quartier perdu*). En revanche, l'extrait suivant ne présente pour nous aucune pertinence (il en est de même dans *Tartarin de Tarascon* ou dans certains textes de Pierre Loti), à cause précisément de la prévisibilité des occurrences et de leur concentration même ; ici, c'est la nature du contexte (l'Orient et les voyages : Marco Polo, Venise, pierres précieuses, épices et riches tissus) qui suscite et dicte la matière du texte, le réduisant presque à un catalogue : « Les tenants de la géographie contemporains de Marco Polo ne pouvaient croire à ses voyages malgré les itinéraires donnés gratuitement par le grand Vénitien en sa prison génoise pour se procurer soies, draps, **damas***, **gazes***, broderies, **mousselines***, brocards, **satins***, tapis, les pierres précieuses de toutes les couleurs : saphirs, rubis, émeraudes, topazes, améthystes, béryls, **turquoises***, diamants, perles, les épices au grand complet : cannelle, noix muscades, **gingembre***, clous de girofle, poivre blanc, poivre noir, piments, et les parfums et les onguents, du **jasmin*** à la **civette*** et au **khôl***, à l'encens, au **musc***, au camphre, à l'huile de palme, au **santal***, à la tête-bêche » (Blaise Cendrars, *Le Lotissement du ciel*). Dans l'exemple qui suit, où les mots (en gras) n'ont apparemment aucune référence commune, ce qui fait sens, ce n'est pas tant la fréquence que la proximité, la co-occurrence. C'est, nous semble-t-il,

cette co-occurrence, cette simultanéité instinctive ou naturelle qui témoigne de l'« intégration totale » de tels mots, devenus « français comme les autres », dans le vocabulaire d'un auteur : « Le cadavre était vêtu d'une robe du soir en **mousseline*** qui dénudait les bras et les épaules. Elle était retroussée et laissait voir les jambes de la morte, jusqu'à mi-cuisses. Le fermoir d'un collier de perles barrait la **nuque***, piquetée de taches de rousseur. La masse des cheveux d'un brun soutenu **masquait*** à moitié le visage. La main droite, tranchée, gisait sur le plateau d'un guéridon dont la marqueterie dessinait un **échiquier***... » (Thierry Jonquet, *Les Orpailleurs*). Enfin, voici un exemple, un cas extrême, qui ne pouvait être qu'œuvre de poète, où l'auteur se joue des occurrences, qu'il réinvente, par un système ingénieux de liaisons, d'imbrications, de chevauchements syllabiques et phonétiques (girafe* + fenêtre ; café* + félin ; musc* ou muscade + cadenas ; mat* + talisman*) :

« Passe un nuagenouillé
Devant les mots qui sont la lune
(Les cornes de la **gira**fenêtre)
J'ai demandé un **café**lin
Non pas au croissantos-dumont
Ce qui était espacétoine
Se fait **musc**adenas
Pour l'action toute neuve
Voici le vitrier sur le volet
Dans la langue totémique Mattatoucantharide
Mattalismancenillier[25]. »

Chateaubriand, qui avait une sainte horreur des recours systématiques aux vocables venus d'Orient (parce que lui, qui ne s'en privait pas, savait peut-être de quoi il parlait), n'eût certainement pas compté André Breton parmi ses cibles, dans sa virulente diatribe contre cette « poésie descriptive composée de débris maure, grec et italien, [qui] manquait de vérité [et où] tout se remplit de bocages d'orangers*, de berceaux de jasmins*... »[26]. Sans doute est-ce là un effet pervers de l'emprunt, de l'engouement pour le mot et la chose, que semble

déplorer l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*, et qui gagna la grande littérature, et même la peinture, déjà au XVIe siècle, en Hollande, avec la *tulipomania* (voir tulipe*) : à se demander si le personnage du fleuriste de La Bruyère n'était pas hollandais, lui qui passait ses journées à contempler les tulipes dans son jardin de faubourg : « Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi intrigué, affamé, mais fort content de sa journée. Il a vu des tulipes... » Et tel Tartarin qui voit partout sur son chemin des lions et des houris*, combien d'écrivains français ont croisé et croiseront nécessairement et au hasard* sur leur chemin des nababs*, affronteront des lascars*, chevaucheront des alezans*, consulteront des toubibs* sur un divan*, feront les caïds*, dépenseront tout leur flouze* dans les bazars*, dégusteront leur café* dans une tasse* de Limoges ou dans un mazagran*, joueront de la raquette* ou aux échecs* ? Des mots employés pour eux-mêmes, « bocages d'orangers* » et « berceaux de jasmin* » ? Plus loin, dans ces pages, le lecteur découvrira ou redécouvrira des textes, même contemporains, truffés de ces « mots venus d'ailleurs », dont l'envahissement recherché trahit parfois un orientalisme tardif. À moins que cet envahissement n'obéisse à une sorte de *quantificateur existentiel*, pour oser cette expression toute mathématique (« il existe au moins un ») ? Auquel cas, doit-on parler, ici, d'*intégration* ou de *contamination* ?

6. « Naturalisés par droit de conquête »

« Il n'y a jamais eu sur la terre ni sang pur ni langue sans alliage », déclarait donc Antoine de Rivarol, en 1874, dans son discours à l'Académie de Berlin à propos *De l'universalité de la langue française*. Cet « alliage » eut ses détracteurs, des écrivains ou des prélats à la frileuse fibre nationaliste, mais pas seulement. Longtemps après l'ordonnance de Villers-Cotterêts de François Ier qui, en 1539, imposa l'emploi du seul français dans les jugements et ordonnances, Voltaire et Hugo y vont de leur coup de semonce : le premier dénonce les auteurs « corrupteurs » qui, écrivant en pays étranger, « mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle »[27] ; et le second

fustige joliment cette « singulière manie de chercher à mille lieues les origines des choses et de faire couler des sources du Nil le ruisseau qui lave votre rue »[28]. Voilà, en tout cas, qui contrarie le jugement de Jules Michelet, selon lequel « ce qui est particulier [à la France], ce qu'elle a par-dessus tous les peuples », c'est entre autres caractères « l'acceptation facile des idées étrangères »[29] ; ou encore cet aveu inespéré de Gilles Ménage, dans la préface à son dictionnaire : « Je n'ai garde de croire, et encore moins de dire, que les étrangers puissent rien apprendre aux Français... »

Que nous sommes loin de ce XVIe siècle finissant qui vit la France se prendre d'engouement pour la langue italienne, jugée « plus raffinée » ! Ainsi, le roi Henri III, fils de Catherine de Médicis, s'inquiéta si vivement de l'« invasion » des mots italiens et de la prolifération des italianismes qu'il « demanda au grammairien Henri Estienne d'écrire trois ouvrages prouvant la supériorité du français sur l'italien. La défense de notre langue était déjà une affaire d'État ! »[30].

Les plus réfractaires à ladite « corruption » se faisaient volontiers vigiles, gardiens du temple, mais d'un temple déjà vicié à la *racine* : même le grec devenait suspect[31] ! Alors, on imagine l'accueil d'un mot comme alambic*, introduit par les alchimistes et qui serait formé de l'article arabe *al* et du grec *ambix*, « vase » – thèse contestée par les uns, qui ne retiennent que l'origine intégralement arabe, mais jugée par les autres si « corruptrice » qu'elle fut niée en bloc, jusqu'à ce qu'on lui trouvât, compromis de façade, un intermédiaire latin : *alembicus* piètre compromis, en fait, car cette forme est elle-même tirée d'une formule de Geber, alchimiste « arabo-latin » (il s'agit de Abou Moussa Djebbar : voir alchimie*) : « *alembicus cum laxo naso...* »

Peut-être est-ce un tel compromis qui inspira à Gilles Ménage ce trait d'ironie : « Vaugelas croit que, comme il n'y a point de salut hors de l'Église romaine, il n'y a point aussi de français hors de l'Histoire romaine[32]... » Pourtant, c'est le même Gilles Ménage qui s'élèvera contre un certain Pierre le Loyer, « conseiller au présidial d'Angers », qui avait défendu l'origine arabe du mot galetas* : « Étymologie non recevable, car [...] les mots ordinaires de la langue française n'ont point été formés de ceux de la langue arabe. Pierre le Loyer était un homme savant. J'ai eu l'honneur dans ma jeunesse de converser

avec lui. Mais il était infatué de ses étymologies françoises tirées de l'arabe[33]. »

Si les mots « ordinaires » du français n'ont pas à relever d'une langue étrangère, cela vaut-il pour les « mots ordinaires » de l'arabe, du turc ou du persan ? Apparemment non, au vu des nombreuses thèses soutenues dans les siècles passés contre l'origine arabe de tel mot « naturalisé par droit de conquête » et qui avait fini par prendre la consonance et la morphologie latines. Et là, il faut reconnaître à Gilles Ménage une lucidité et une hardiesse intellectuelle peu communes, en la matière et pour l'époque. Notamment, dans le cas de l'étymologie du mot *mage*. C'est au nom de ce même principe (« les mots ordinaires de la langue française n'ont point été formés de ceux de la langue arabe »), que l'étymologiste du XVIIe siècle, qui avait souvent fustigé ceux qu'il appelait les « latiniseurs », avait défendu la thèse de l'origine persane. Alors que les dictionnaires, quasi unanimes, faisaient dériver *mage* du latin *magus*, ou du grec *magos*, Gilles Ménage jugea cette unanimité suspecte, d'autant plus, écrit-il, que « l'on en est en peine de l'origine de ce mot grec même » ! Mieux, poursuivit-il : « Hérodote, Platon, Xénophon, Strabon, Pline, et plusieurs autres, disent qu'il vient de la langue des Perses, et qu'il y signifie *prêtre* ou *qui a soin de la Religion*, comme un druide chez les Gaulois, un lévite chez les Ebreux. » Ainsi, contre la thèse selon laquelle les Perses auraient pris *leur* mot chez les Grecs, il soutient que ces derniers l'ont « employé en mauvaise part [et que] nos mots françois *magie* et *magicien* viennent de ce même mot, pris pareillement en mauvais sens ». Et pour clore le débat, il en appelle à ce même argument qu'il avait déjà opposé au « conseiller du présidial d'Angers » : « Il est naturel de croire, lorsqu'il n'y a pas de preuve du contraire, qu'un mot appartienne à la langue d'un peuple chez qui il sert à exprimer quelque chose de propre et de particulier à ce peuple comme étaient les mages chez les Perses. » CQFD.

Autre exemple : *théodolite* (terme de géodésie et de météorologie), sans doute le plus extravagant des emprunts. Le fameux *Trésor de la langue française* (*Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*), qui en traite longuement sans soupçonner une origine arabe, note : « Emprunté à l'anglais *theodolite*, forme altérée de *theodelite*, terme

d'origine inconnue, probablement créé par Digges qui l'atteste en 1571 sous la forme latinisée *theodelitus*. [...] La forme anglaise *theodolite* est attestée d'abord par les variantes *theodelit* en 1669, *theodolet* en 1701 et *theodolite* dans Harris... » (voir nos références à théodolite*). Or, tout commence avec l'alidade*. En arabe العضادة, *al-'idhāda*, de *al* (article) et *'idhāda*, « pilastre, soutien », qui a donné son nom à une règle graduée (dite « de l'astrolabe ») munie d'un instrument de visée permettant de mesurer les angles verticaux. En adoptant des mots arabes, explique Rémi Simon, les Anglais les transcrivaient directement, précédés de l'article défini *the*. D'où : *thealidade*... En France, le *thealidade* parut éminemment suspect (le royaume se trouve alors « sous le coup » de la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts décidée par François Ier) ; et c'est ainsi que *thealidade* fut hellénisé en *théodolite*[34].

7. La *guerre* a bon dos, c'est la faute à Diderot !

Pratiquées *a posteriori*, la latinisation de convenance (voir albatros*) comme l'hellénisation par analogie[35] seraient à l'origine de bien d'autres déformations, pour ne pas dire de gauchissements, qui rendent parfois le mot méconnaissable par rapport à sa racine. Cela est encore plus vrai de la transcription des noms propres. Si, de nos jours, on reconnaît plus facilement Ibn-Sina dans Avicenne, Ibn-Rochd dans Averroès, et même Jabbar ou Djebbar (Abou Moussa) dans Geber ou Geberus (présenté encore naguère comme un alchimiste « latin » !), qui pourrait, dans algorithme, reconnaître Al-Khawarazmi, nom transcrit par Gérard de Crémone (1114-1187), dans le titre de son ouvrage *Dixit Algorismi*, qui traitait notamment de la numération décimale chez le mathématicien Abu Ja'far Mohammed Ben Mussa Al-Khuwārizmi, né en 780 à Khwarezm (d'où son surnom), mort en 850 à Bagdad ? Si la forme avec un *h* (*algorithme*), signalée dans le Bescherelle de 1845, peut laisser croire à une origine latine ou grecque, que dire alors de la forme avec un *y* (et même avec deux *h*) : *algorhythme*, que nous avons relevée dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (Supplément de 1835) ? Forme qui renvoie immanquablement à *rythme*, lequel s'est écrit *rhythme*, pareillement avec un *y* et deux *h*, jusqu'au XIXe siècle !

Quoique d'autres langues, à commencer par l'arabe (comme dans le cas du mot « télévision »[36]), aient eu fréquemment recours à une telle pratique assimilationniste, une histoire des arrangements étymologiques reste sans doute à faire. Car il y a suspicion, tout de même.

Et cette suspicion n'épargne pas les dictionnaires les plus respectables. Comme elle ne les épargne pas en matière d'inexactitudes et autres indications erronées[37]. Des lecteurs du fameux périodique *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* signalent régulièrement des erreurs relevées dans les Larousse, Littré et autres dictionnaires de renom. Dans un numéro daté du 30 mai 1903, un lecteur nommé Edward Nicholson croit même avoir levé un lièvre du côté de chez Littré : « Le hasard [tiens, tiens !] me fait trouver dans Littré, au mot *guenilleux*, une citation du célèbre Dialogue [de Diderot] dans laquelle est insérée une curieuse parenthèse explicative : "Croyez-vous que les terribles ravages qu'elle [la guerre] a causés dans les temps passés, et qu'elle causera dans les temps à venir, soient suffisamment compensés par ces guenilleux avantages-là ?" Point n'est besoin de dire à ceux qui connaissent leur Diderot que le sujet de cette phrase, comme des phrases précédentes et suivantes du *Dialogue*, est *religion* et non pas *guerre*. Peut-on expliquer cette parenthèse ? Est-ce un lapsus de Littré ou bien une substitution faite par un écrivain clérical ? Quoi qu'il en soit, elle est curieuse[38] dans le grand ouvrage du savant positiviste. »

« Lapsus » ou « curieuse substitution », tant de mystifications commencent par là. Ce que, à sa manière, Montaigne reprochait aux « phraseurs » de son temps : « La parolle, celuy qui la fauce, trahit la société publique. C'est le seul util, par le moyen duquel se communiquent nos volontez et nos pensées : c'est le truchement* de nostre ame[39]. »

Cette vigilance d'un lectorat décidément bien « curieux » s'est portée également sur les étymologies erronées ou forcées (voir, notamment, charabia* et mazagran* : pour le premier, les débats s'étalent sur six mois, de janvier à juin 1905, et il s'est trouvé même un lecteur pour interroger pas moins de trente-cinq dictionnaires, publiés entre 1692 et 1902, afin de cerner scrupuleusement l'histoire de notre *charabia*). Il va sans dire que, dans le cadre spécifique de notre recherche, ce périodique nous aura servi au même titre – et, par ses nombreux renvois référencés, parfois même plus profitablement – que nombre de dictionnaires consacrés...

Sur le plan de l'identification étymologique, parler de falsification paraîtra sans doute excessif. Disons alors, pour relativiser, que le « faux et usage de faux » peut prendre trois formes : le *contournement*, le *détournement*, l'*occultation*.

Le contournement consiste à ne signaler que l'intermédiaire, lorsqu'il est espagnol, italien ou provençal, voire à « zapper » carrément pour mieux s'attarder sur un éventuel homonyme dont l'étymologie, elle, est fournie – et le contournement est là, insidieux, comme dans le cas de *barde* (aède, troubadour) pour barde* (de barda*).

Le détournement consiste à fabriquer de toutes pièces une étymologie « tirée par les cheveux » mais déclinée de manière si savante que le lecteur s'y laisse prendre, surtout à des époques où le « c'est vrai, je l'ai vu à la télé » se disait « c'est vrai, je l'ai lu dans le dictionnaire »...

L'occultation, elle, demande moins de science mais plus d'artifice, puisqu'elle consiste tout bonnement à ignorer l'origine arabe (ou turque ou persane), et à fournir l'intermédiaire grec ou latin (or, le grec et le latin peuvent dériver aussi bien de l'arabe, de l'hébreu ou du persan, sinon de l'iranien) ; on fournit donc l'intermédiaire comme *souche*, non comme *racine*. La nuance est là, perverse (exemple : chemise*), et la leçon vient de haut : « L'étymologiste, écrit Jacques-Joseph Champollion-Figeac, traitant de la structure de l'adverbe *individuellement*, n'est pas tenu de poursuivre une racine jusqu'à son origine primitive : il doit seulement la rapporter à la langue influente la plus prochaine, et dans le cas présent, c'est le latin[40]. »

8. La tentation indo-européocentriste

D'une manière générale, dans tout dictionnaire français, aux mots d'origine non européenne (ni latine, ni grecque, ni germanique, etc.), l'étymologie est déclinée sous un « profil » scrupuleusement adapté. Nous en avons repéré cinq : 1. profil affirmé : « origine arabe, persane, ou turque », là où tout contournement, tout détournement et toute occultation se révèlent impossibles (comme avec algèbre*,

douane*, zéro*) ; 2. profil mitigé : « peut-être arabe », « probablement arabe », etc. ; 3. profil flou : « origine orientale » ; 4. profil occulte : « origine obscure » ; 5. profil anonyme : « origine inconnue ».

L'expérience (la « fréquentation » des dictionnaires, lexiques et autres glossaires) nous a enseigné qu'une « origine inconnue » signifie « ni latine, ni grecque, ni même indo-européenne, et si elle est arabe, l'absence d'attestation disqualifie ladite hypothèse » ; « origine obscure » s'entend pour « ni latine, ni grecque, ni indo-européenne, et si elle est chamito-sémitique, rien ne dit qu'elle soit arabe, hébraïque, syriaque, araméenne... » ; « origine orientale » signifie « ou turque ou arabe ou malaise, ou encore hébraïque », mais que « rien ne l'atteste » ; « origine probablement arabe » sous-entend que l'étymologie a été longtemps, à tort ou par « droit de conquête », attribuée à une langue indo-européenne mais que des étymologistes scrupuleux sont venus, qui ont rendu à César ce qui appartient à César... Cela dit, le cas du persan (comme celui du sanskrit, mais aussi de l'hébreu) échappe souvent à ce traitement. Pour la simple raison que le persan relève du groupe des langues indo-européennes » (subdivision : *indo-iranien*), et qu'il a semblé, à certaines époques, moins disqualifiant pour un mot de relever du persan (ou de l'hébreu) que du turc ou de l'arabe... Quant au sanskrit, « forme savante [...] de l'indo-aryen » (*Le Petit Robert*), c'est évidemment la référence qui a les faveurs de ceux qu'une étymologie indo-iranienne n'enchante pas particulièrement... Cette hiérarchisation des langues, nostalgie du paradis prébabélien, cette « obligation de préférence » n'est pas seulement l'expression d'une mentalité coloniale ou européocentriste. Elle était déjà à l'œuvre au XVIe siècle, période marquée par un engouement intense pour les langues *nobles*, autrement dit « non barbares », étant entendu que « l'on appelle barbares toutes les langues, à l'exception du latin et du grec. Nous en exceptons également l'hébreu, parce que c'est la plus ancienne et comme l'ancêtre des autres ; c'est en outre une langue sacrée inspirée par Dieu »[41]. L'on comprendra mieux pourquoi, un siècle plus tard, les corédacteurs du dictionnaire de Gilles Ménage, lorsqu'ils reconnaissent à tel mot une origine orientale, commencent d'abord par donner l'hébreu, et, même si l'étymologie arabe est attestée, « se débrouillent » pour faire dériver l'étymon arabe de l'hébreu

(la similarité sémitique les confortant dans leur hypothèse). Ce privilège tout relatif accordé à l'hébreu mais par défaut (langue « noble » non pas *comme* mais *après* le latin et le grec...), Claude-Gilbert Dubois l'explique par le fait qu'au XVIe siècle « les théories linguistiques de la Renaissance apparaissent la plupart du temps comme une tentative pour retrouver le Paradis perdu, par voie grammaticale ou étymologique »[42]. Paradis perdu depuis Babel...

Un des arguments fondamentaux, cher aux étymologistes, est celui de la *datation*. Cet argument, qui décide de l'antériorité d'une « origine » par la date de sa première trace attestée, tourne presque toujours à l'avantage de la langue à forte tradition écrite. Or, il est très difficile, parfois même impossible, de savoir avec certitude à quel moment un mot est apparu dans telle langue, à quel moment il est passé à une autre, ou à quel moment il a été pris de telle autre langue, et ce, même en suivant sa trace écrite. Car, comme le souligne si bien Henriette Walter dans *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, « on n'est jamais sûr qu'elle corresponde à sa première apparition dans la langue ». Et l'auteur de donner l'exemple du mot *frimas*, « dont on sait qu'il est issu du germanique (au IVe siècle) et attesté en ancien français sous la forme *frime* (1050), mais *frimas* n'apparaît pour la première fois dans un texte écrit que chez Villon en 1456, c'est-à-dire avec un retard de plus de mille ans » ! Il nous semble que le mot calame*, que les dictionnaires français font dériver du latin ou du grec, et que nous croyons d'origine arabe (cf. p. 230), ait connu la même longue pérégrination, dans l'espace et dans le temps, que le mot *frimas*... Indiscutablement, le critère de la datation est fondamental, mais est-il, doit-il être pour autant décisif? Et n'aura-t-il pas, à un moment ou à un autre, pour tel dictionnaire ou pour tel autre (surtout aux XVIIIe et XIXe siècles), servi d'argument-alibi pour un indo-européocentrisme qui ne disait pas son nom ?

La tentation « indo-européocentriste », comme on le verra tout au long du corpus, a longtemps grevé le discours dictionnairique. On est évidemment loin des préoccupations assimilationnistes d'un Remy de Gourmont... Cette tentation s'apparenterait plutôt à ce que Louis-Jean Calvet a appelé la *glottophagie*, une sorte de dépossession par absorption. Or, ce n'est pas dans l'*emprunt* (le terme est impropre,

bien sûr, puisqu'il n'y a pas de « rendu » en perspective) que se situe la dépossession ; au contraire, sauf cas de péjoration résultant d'une corruption sémantique (crouille*, smala*, etc.), l'emprunt est une reconnaissance implicite, une célébration qui, elle non plus, ne dit pas son nom. C'est une forme de « glottophagie », peut-être, mais pas au sens de Louis-Jean Calvet, plutôt au sens de Remy de Gourmont : « Il faut que la langue dévore tous les mots étrangers qui lui sont nécessaires, qu'elle les rende méconnaissables[43]. » On ne dévore que ce que l'on aime... Et n'est-ce pas le propre d'une langue vivante que de chercher l'*intégration totale* : « L'intégration est totale quand tous les traits étrangers disparaissent (et prennent les traits de la langue d'accueil) ; ainsi le germanique *Sauerkraut* a été intégré en français sous la forme *choucroute*[44]. »

Toutefois, le problème qui nous occupe ici ne concerne pas le processus d'intégration en lui-même (processus qui, du reste, se trouve à l'œuvre dans toutes les langues, y compris donc l'arabe, le turc et le persan), mais le processus d'identification, la détermination des origines, autrement dit le dépistage étymologique. Dès lors que, le mot étant « naturalisé » et complètement assimilé, l'on s'évertue à recouvrir toute trace de « filiation », à effacer ce que les linguistes appellent la « mémoire de l'emprunt », en substituant toute une série de déclinaisons destinées à forger une nouvelle identité au mot, une « biographie » apocryphe, on est en droit de conclure, hors de toute suspicion paranoïde, à une volonté manifeste de dépossession. « Voler son langage à un homme au nom même du langage, tous les meurtres légaux commencent par là », disait Roland Barthes (cité par Louis-Jean Calvet). De même, détourner l'étymologie d'un mot, au nom même de l'étymologie, toutes les corruptions commencent par là. C'est à la faveur d'une note, publiée dans la *Revue des langues romanes*[45], que Marcel Devic évoque ce problème de détournement, à propos du terme de botanique alkékenge* (le lecteur trouvera d'autres exemples de détournement dans notre corpus), note que l'on nous permettra, pour conclure, de citer quasi intégralement :

« *Quelque répulsion que l'on professe pour toute étymologie française empruntée à l'arabe*[46], il semble qu'on puisse sans regret abandonner à l'idiome sémitique un mot qui se présente sous cet aspect bizarre et difforme : *alkékenge*. Et, d'ailleurs, peut-on qualifier de français un terme qui ne se rencontre que sous la plume des savants en *us* et dans les traités de botanique ? Le peuple dit *coqueret* et laisse *alkékenge* aux pharmacopoles. Jusqu'ici donc, les romanistes s'abstenaient de toute prétention latine audit *alkékenge*. Un remords pourtant a saisi l'un d'eux, non point le premier venu, mais un des meilleurs, des plus sages, des plus sévères (je le qualifierais plus librement s'il n'était et mon ami et mon maître). Dans un des derniers numéros de la *Revue des langues romanes*[47], M. Boucherie, relevant une série de termes botaniques oubliés ou incomplètement signalés dans le grand *Dictionnaire* de Littré, expose, en passant, ses doutes relativement à l'origine arabe d'*alkékenge*, et, par une série fort ingénieuse d'intermédiaires hypothétiques, il démontre que le malheureux vocable peut très normalement provenir du grec latinisé *halicacabus*. Soit ! mais l'arabe *al-kakendj* ? dirions-nous qu'il dérive aussi du grec, et que les altérations, assurément remarquables, subies par ce terme grec dans les gosiers arabes, ont conduit identiquement au même résultat que dans les bouches gauloises ? M. Boucherie sait assez de phonétique arabe pour reconnaître l'extrême difficulté de cette hypothèse. Sera-ce donc au français que l'arabe aura pris son vocable ? Mais qui croira qu'aux temps d'Avicenne, en plein XIe siècle (sinon plus tôt), la terminologie scientifique arabe fit des emprunts au français ? »

Nota bene

Une vingtaine de mots ont été finalement écartés de notre corpus, parmi lesquels : *baraque*, *éléphant*, *gazette*, *mil* (petite massue), *once*, *panthère*, *riquiqui* (voir raki*), *tiare*, etc., soit parce que des occurrences attestées nous ont fait défaut, soit parce que, à nos yeux, il subsiste encore un doute sur leur souche (souvent persane). Nous n'avons pas retenu non plus les *bédouin*, *douar*, *médina*, *sirocco*, *vizir*, etc., qui, sans réalité sociolinguistique (en français), restent des termes « empruntés » plutôt que des emprunts... Cas particulier, toutefois, que celui de *fondouk*, retiré au dernier moment, bien que son origine ar. ne fait pas de doute (voir l'excellente étude consacrée à ce mot par A. El Houssi,

ds *Bull. de la Selefa*, n° 5, 2005, pp. 23-27). Retenons seulement que *fondouk* est à l'origine de l'esp. *alfondiga*, du cat. *alfóndec*, du port. *alfandega* (douane), de l'anc. prov. *fondègue*, de l'anc. fr. *fonda*. Selon M. Devic, « une rue de la ville de Cahors s'appelle encore la *Fondue* ; c'est probablement un mot de la même famille »... En revanche, et au risque de connaître les foudres des étymologistes, nous nous sommes aventuré à « octroyer », mais arguments à l'appui, une origine arabe à trois ou quatre mots donnés par les dictionnaires comme d'origine latine – à l'exemple de *geôle* et de *calame*...

En outre, nous avons intégré, pour la première fois, quelques mots dont l'étymologie est ignorée ou jugée « obscure » par les dictionnaires et dont nous avons, par conviction, tenté d'établir ou de rétablir l'origine arabe : c'est le cas de *laquais* (« d'origine inconnue », selon *Le Nouveau Petit Robert*) et de *trafic* (absent de tous les glossaires de mots d'origine sémitique, turque ou persane, il est « d'origine incertaine » toujours pour *Le Nouveau Petit Robert*, qui le fait partir de l'italien *traffico*)... Nous prendrons tout de même la précaution de préciser que, pour audacieuses qu'elles puissent paraître, venant d'un amateur (mais *amateur* au sens... étymologique du terme), certaines de nos hypothèses sont données ici afin d'en susciter d'autres, contradictoires ou complémentaires.

Certains mots figurant au corpus ne sont plus employés de nos jours, ou le sont rarement ; nous les avons néanmoins retenus soit pour leur charme rétro, et parce qu'ils ont marqué la littérature française de leur temps, soit pour la curiosité historique qu'ils présentent, à l'exemple du *sequin*, cette monnaie qui longtemps eut cours au « Levant » et en Italie et, par l'influence de Venise, « devint la monnaie du grand commerce méditerranéen et fut imitée dans toute l'Europe » – l'ancêtre de l'euro en somme. Sauf que le sequin, lui, était... ottoman (et le mot d'origine arabe) : « À quel taux se font les sequins de Venise ? demanda-t-il brusquement à son futur apprenti. – Trois quarts, à Bruges ; un à Gand » (Balzac, *Maître Cornélius*, *Études philosophiques*)...

Notes

1. Henriette Walter, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, Robert Laffont, 1997, p. 38.

2. Henriette et Gérard Walter, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Larousse, 1998.

3. Albert Hamon, *Les Mots du français*, Hachette éducation, 1992, p. 11.

4. Dans une étude intitulée « Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique », Ambroise Queffélec (université de Provence) en signale 257 chez M. Ben Smaïl, *Dictionnaire des mots français d'origine arabe*, Société tunisienne pour l'éducation récréative, 1994 – ouvrage que nous n'avons pu consulter – ; 269 chez P. Guiraud, *Les Mots étrangers*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1965 ; et même... 776 chez Boualem Benhamouda, *L'Origine arabe de la langue française* (*sic* !), Dialogues éditions, 1996.

5. Jean-Paul Sartre, *Les Mots*, Gallimard, coll. « Folio », 1991, p. 59.

6. D'autant plus déconcertant que, lors d'une intervention pédagogique dans une classe de l'École supérieure de commerce de Troyes, en 1998, et dans le cadre d'un séminaire sur le monde arabe, j'avais soumis un texte « fabriqué » et quelque peu surréaliste, dans lequel j'avais glissé une trentaine de mots d'origine arabe, que les participants devaient identifier ; sur vingt étudiants, huit avaient trouvé entre quatre et sept mots, onze entre un et trois mots, et, surprise de taille, une étudiante, française « pure souche », avait réussi à en dégager... dix-huit ! Et, comme elle l'avouera elle-même, ce fut « moitié par déduction moitié par instinct »... Rationalistes, « mes » professeurs de lettres, eux, s'étaient fiés à leur savoir, pas à leur instinct.

7. Question de méthode. J'avais choisi d'ignorer, dans un premier temps, non seulement le dictionnaire de Henriette et Gérard Walter, mais également le fameux *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, de Marcel Devic. J'avais commencé à travailler, pour l'essentiel, à partir des précieuses données du *TLF*, avant d'élargir mes recherches à d'autres dictionnaires, y compris ceux d'argot (voir bibliographie).

8. On retrouve ces racines dans tous les domaines, de l'agriculture à la zoologie, en passant par l'architecture, l'art vestimentaire, l'astronomie, la botanique, la chimie, la climatologie, la gastronomie, l'herboristerie, l'hippologie, l'informatique, la marine, les mathématiques, la médecine, la minéralogie, la pharmacie, etc.

9. Au total, l'auteur de *La Possibilité d'une île* aura fourni 245 occurrences, ce qui, sur 486 pages de texte, représente un mot d'origine arabo-musulmane toutes les 45 lignes. Pour l'inconscient de notre sympathique détracteur de l'islam, quel conflit ! À ce propos, on a vilipendé le Houellebecq des *Particules* pour sa pathétique phrase (pathétique comme les délires d'Oriana Fallaci ou la lecture finkielkrautienne des émeutes d'octobre-novembre 2005, pathétique elle aussi mais pas forcément pitoyable, parce que rien n'est pitoyable dans l'expression démocratique) : « L'Islam [est] de loin la plus bête, la plus fausse et la plus obscurantiste des religions. » Les bonnes consciences « musulmanes » et/ou « républicaines » s'en indignèrent. Mais personne n'avait repéré le message, quasi subliminal, de l'écrivain : que, *foncièrement*, les religions sont *toutes*, sans exception, « bêtes, fausses, obscurantistes », et que, secondairement, l'islam est la plus bête, la plus fausse et

la plus obscurantiste d'entre toutes. Mais dans le contexte que l'on connaît, c'est le message de surface qui est passé. Parce que c'était cela, et cela seulement, que l'inconscient collectif voulait entendre.

10. *De l'universalité de la langue française*, Discours, prix de l'Académie de Berlin. Voir texte en exergue p. 7.

11. On ne peut cependant pas parler d'origine « arabo-musulmane », l'expression n'étant pas une catégorie linguistique ; au mieux peut-elle être sociolinguistique : nombre des mots traités ici proviennent historiquement de la diffusion de l'Islam en tant que religion et culture...

12. Radia Benkhouya, article paru dans *Al Jarida al Maghribia*, 2 juillet 1997.

13. Larousse, 1980, p. 188. Sur un autre plan, Louis-Jean Calvet repère la péjoration jusque dans les définitions ; celle, par exemple, du mot « colonisation », donnée par *Le Robert* (1974) : « 1. Le fait de peupler de colons ; de transformer en colonie. [...] 2. Mise en valeur, exploitation des pays devenus colonies. » Le linguiste breton y relève « une absence remarquable », celle des colonisés : « Les colonies seraient donc des pays vides, dans lesquels les colons [...] viendraient s'installer sans problème. Il n'y a pas là oubli, ou plutôt cet oubli n'est pas dû au hasard* : pour justifier l'entreprise coloniale dans les termes [...] de l'humanisme dont on nous a rebattu les oreilles, il fallait oublier l'existence des autres... » (L.-J. Calvet, *Linguistique et colonialisme*, Payot, 1979, p. 12). Propos teinté de militantisme, certes, mais plus de trente ans après, le même dictionnaire donne du même mot la même définition, sans en changer un iota. Obstination, permanence idéologique ou prémonition ? En 2005, une loi de la France des droits de l'homme s'est proposé d'entériner le « rôle positif » de la colonisation... En réaffirmant tout particulièrement l'idée de « mise en valeur » dans l'édition 2007 du *Nouveau Petit Robert*, Alain Rey sera mis en cause personnellement par des « associations noires de France ». Le célèbre lexicographe, connu pour son indépendance et sa probité intellectuelle, déplorera « l'inculture économique que ces attaques manifestent », pour conclure : « Il faudrait avant tout qu'elles [les associations] ouvrent *Le Petit Robert* à l'entrée "valeur". C'est un terme qui relève de la sphère financière, qui n'a en soi pas de connotation positive ou négative. La mise en valeur d'une station de sport d'hiver ne veut pas dire qu'on va s'occuper de la nature, mais qu'on l'aménage pour se faire du fric ! Et qu'était la colonisation de nouvelles terres sinon l'exploitation, la mise en valeur de ses richesses, au bénéfice des colons ? Au-delà de ça, si on n'a pas le droit de parler des côtés positifs d'une chose qui est globalement négative, c'est une forme de révisionnisme ! » (*Libération*, 7 septembre 2006.)

14. H. Audiffret, *in* W. Duckett (dir.), *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XII, 1834. Rappelons qu'en septembre 2005, trente mille exemplaires du *Petit Littré* ont dû être retirés de la vente à cause d'un « bug informatique », à la suite duquel, selon l'éditeur, « les symboles distinguant le texte d'origine du Littré du XIX[e] s. des ajouts de l'édition actuelle avaient disparu ». Définitions mises en cause : « *Arabe* : n. m. Qui est originaire d'Arabie. Fig. Usurier, homme avide » ; « *Juif* : [...] Être riche comme un juif, être fort riche. Fig. et famil. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et en général quiconque cherche à gagner de l'argent avec âpreté. » Dans un communiqué, l'éditeur reconnaîtra que ces définitions pouvaient « entraîner des erreurs d'interprétation sur des mots dont les usages du temps, sortis de leur dimension historique, peuvent être contestables » (*Le Monde*, 29 octobre 2005).

15. *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1853, à propos des travaux de Charles du Cange, lexicographe du XVII[e] siècle.

16. Rabelais, *Œuvres*, Daffis, t. II, 1872, p. 250.

17. Cf. *François Rabelais, tout ce qui existe de ses œuvres...*, Garnier Frères, 1884, préface, p. IX. Reprod. Gallica-BNF.

18. « Bains des Maudits », objet de mille et une légendes tissées autour d'incestueuses noces, dans la région de Guelma (dans l'ancien département français de Constantine, le 93 : le « 9.3 » de l'époque !).

19. Il nous semble avoir repéré l'anecdote : dans son Prologue au *Tiers Livre*, Rabelais raconte, en effet, l'histoire d'un « Ptolemé fils de Lagus [...] prœsentant aux Egyptiens en plain theâtre un chameau bactrian tout noir et un esclave biguarré, tellement que de son corps l'une part estoit noire, l'autre blanche [...] mais en dimension perpenticulaire [...]. A la production du chameau, tous feurent effroyez et indignez ; à la veue de l'homme biguarré, aulcuns se mocquerent, autres le abhominerent comme monstre infame, créé par erreur de nature » (Rabelais, *Œuvres*, P. Jannet, t. I, 1858, p. 351).

20. Paul Bourde, *À travers l'Algérie. Souvenirs d'une excursion parlementaire* (septembre-octobre 1879), G. Charpentier, 1880, p. 60. Reprod. Gallica-BNF.

21. Louis Moland, *François Rabelais, tout ce qui existe de ses œuvres...*, *op. cit.*, préface, pp. X-XI.

22. Voir le corpus, à potiron*.

23. Augustin de Piis, *L'Harmonie imitative de la langue française*, P.-D. Pierres, 1785, p. 6. Reprod. Gallica-BNF.

24. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1980.

25. André Breton, *Signe ascendant*, « Mot a mante », Gallimard, coll. « Poésie », 1975, p. 61.

26. *Génie du christianisme*, GF Flammarion, t. I, 1966, p. 320.

27. Cité par Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, chap. « Le mot conquérant », A. Colon, 1966, p. 1223.

28. Victor Hugo, préface du *Dernier Jour d'un condamné*, citée par Alfred Delvau, dans la préface à son *Dictionnaire de la langue verte*, p. XXV.

29. Jules Michelet, Introduction à l'*Histoire universelle*, 1897, p. 449. Mais il est vrai que l'historien ajoute un deuxième caractère, qu'il qualifie lui-même de « contradictoire » : « L'ardent prosélytisme qui lui fait répandre les siennes au dehors... »

30. Henriette et Gérard Walter, interview, *Lire*, octobre 1998.

31. Déjà du temps de Rabelais, « le grec effrayait les cordeliers : il y avait alors sur cette langue renaissante un préjugé défavorable. Quiconque apprenait le grec était, aux yeux des ignorants, suspect véhémentement d'incliner à la révolte et à l'hérésie » (Louis Moland, *François Rabelais*, *op. cit.* p. XIII).

32. Gilles Ménage, *Observations sur la langue française*, Cl. Barbin, 1675, p. 441.

33. Id., *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1650), Briasson, 1750, p. 641.

34. Rémi Simon, *Histoire*, n° 706, 2005.

35. Russon Wooldridge, de l'université de Toronto, distingue d'autres formes d'hellénisation : par métathèse, par attraction ou par étymologie (« Les consonnes aspirées dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* 1694 », dans www.chass.utoronto.ca).

36. En arabe, les dénominations *radio* et *magnétophone* ont trouvé leur traduction naturelle : إذاعة, *idhā'a* ; de ذاع, dhā'a, « s'ébruiter, se propager » ; et مُسَجِّل, *moussadjil*, de سَجَّل, « enregistrer » ; alors que pour traduire *télévision*, il a fallu recourir à un néologisme de transcription : تلفزة ou تلفيزيون, *talfaza* ou *tilifizioūn*. Cette transcription a si bien épousé la structure de la racine arabe (sans compter ce *tal* qui peut faire croire à une agglutination d'un préfixe arabe *ta* et de l'article *al* !) qu'on peut aisément imaginer, dans un siècle, un zélé maître d'arabe jurer par Allah que le mot français *télévision* fut emprunté dans la première moitié du XX[e] siècle à... l'arabe !

37. *A fortiori*, par inadvertance ou insuffisance, notre propre travail n'est pas à l'abri d'un tel risque d'« inexactitudes » ou d'« indications erronées »...

38. Curieuse et, surtout, surprenante et grave substitution, chez celui qui, dans son domaine, se voulait disciple d'Auguste Comte, et que Louis Pasteur avait surnommé « le saint laïque ». Le même Pasteur disait : « Avec quelle patience et quel courage, pour ainsi dire, surhumains, il rassembla les matériaux d'une œuvre que l'on a signalée à juste titre comme un monument national ! "Je fus le premier, dit Littré, à vouloir soumettre de tout point le dictionnaire à l'histoire." Rompant avec l'habitude de donner comme exemples des phrases arbitraires, il s'imposa de citer, pour chaque mot, des phrases tirées des meilleurs écrivains » (Recueil de travaux, 1895, doc. Gallica-BNF, p 425).

39. Montaigne, *Essais*, II, 18.

40. J.-J. Champollion-Figeac, « Dissertation sur l'étymologie », préface au *Dictionnaire étymologique de la langue française*, J.-B.-B. de Roquefort-Flaméricourt, Decourchant, t. I, 1829.

41. Guillaume Postel, *Apologie de la Gaule*, Paris, 1552 ; cité dans *Linguistique et Colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Louis-Jean Calvet, Payot, 1979, p. 19.

42. Claude-Gilbert Dubois, *Mythe et langage au seizième siècle*, Bordeaux, Ducros, 1970, p. 20, dans *Linguistique et Colonialisme*, Louis-Jean Calvet, *op. cit.*, p. 17.

43. Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, Mercure de France, 1899, p. 93. Reprod. Gallica-BNF.

44. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1980, p. 189.

45. *Revue des langues romanes*, Montpellier, t. V, 3[e] série, 1881, p. 302.

46. C'est nous qui soulignons.

47. Février 1881, p. 72.

« Des mots, des êtres vivants parfaitement autonomes, sont les protagonistes [...].

Dès que viennent des mots du dehors, une paroi est dressée. Seuls les mots capables de recevoir convenablement les visiteurs restent de ce côté. Tous les autres s'en vont et sont pour plus de sûreté enfermés derrière la paroi.

Mais la paroi est transparente et les exclus observent à travers elle.

Par moments, ce qu'ils voient leur donne envie d'intervenir, ils n'y tiennent plus, ils appellent... Ouvrez. »

Nathalie Sarraute (*Ouvrez*, Gallimard, 1997, p. 9.)

Abricot

ABRICOT – البَرْقوق ❁ N. m. De l'ar. البَرْقوق, *al-barqūq* (le *Prunus armeniaca* de Linné). Passé à l'esp. *albaricoque* (1330), au cat. *albercoc* (fin XIVe s.) ; au prov. *aubricot, ambricot, albricot* (1525) ; à l'it. *albicocco*. Longtemps, on a fait dériver directement le fr. du lat. *praecox*, « précoce ». On a même un père Labbé, cité dans le *Dict. étymologique* de G. Ménage, qui donne pour orig. *abri*, parce que l'abricotier devait être « élevé à l'abri du mauvais vent » ! De là à conclure que les Égyptiens, qui le déclinaient en *albricocs*, l'avaient pris du français… P. Guérin, lui, précise dans son *Dict. des dict.* : « Le *Prunus armeniaca* est cultivé soit en plein vent soit en espalier… » *TLF* ajoute le bas grec *praikokkion* et le lat. *praecoquum* à la série des dérivés. La forme actuelle apparaît en 1611, avec *aubercot*. C'est à partir de 1690 (Furetière) qu'elle se fixe définitivement. L'ar. *al-barqūq*, calqué sur le lat. *praecox*, avec préfixation de l'art. *al*, a d'abord désigné non pas la « prune d'Arménie » mais la « prune de Damas* », dont les poètes chantaient l'aspect « chatoyant » (بَرّاق, *berrāq*), peut-être sous l'influence des trois premières consonnes (*brq*, « luire » ?) « ces prunes dont la pulpe lumineuse brille sous une enveloppe lustrée », J. et J. Tharaud, *La Fête arabe*. Dans son *Dict. étymologique*, M. Devic signale la forme *alberchigo* (alberge* : espèce de pêche*), que Ch. Défrémery (*Journal asiatique*, janvier-juin 1869, pp. 530-531) fait dériver de الفِرْسِق, *alfirsīq*, ou de الفِرْسِك, *alfirsīk* (lat. *malum persicum*, « fruit de Perse » ; par ellipse : *persicum*, d'où pêche*). Cette hyp. fait de alberge un étymon de abricot.

البَرْقوق

En 1771, le dict. de Trévoux donne une étym. gr. : *bericocia*. Vingt-deux ans après, l'*Annuaire du républicain* (sorte de calendrier révolutionnaire) glosera sur l'abricot comme d'un fruit « à gomme arabique » dont cet almanach* de l'an II de la République française situe la maturation au tridi (3e jour) de la 2e décade du mois de thermidor (19 juillet-18 août)…

« Je te dirai seulement que tous ces mots : *se dépêcher, c'est le moment, il est temps, place prise, se poser, hors la loi*, sont pour moi un vocabulaire vide de sens. […] *Être connu* n'est pas ma principale affaire, cela ne satisfait entièrement que les très médiocres vanités. […] La célébrité la plus complète ne vous assouvit point et l'on meurt presque toujours dans l'incertitude de son propre nom, à moins d'être un sot. […]

Je vise à mieux, à me plaire. Le succès me paraît être un résultat et non pas le but. Or j'y marche, vers ce but, et depuis longtemps il me semble, sans broncher d'une semelle, ni m'arrêter au bord de la route pour faire la cour aux dames, ou dormir sur l'herbette. […] Périssent les États-Unis plutôt qu'un principe ! Que je crève comme un chien, plutôt que de hâter d'une seconde ma phrase qui n'est pas mûre. J'ai en tête une manière d'écrire et gentillesse de langage à quoi je veux atteindre. Quand je croirai avoir cueilli l'abricot, je ne refuse pas de le vendre, ni qu'on batte des mains s'il est bon. D'ici là, je ne veux pas flouer le public. Voilà tout. »

(Gustave Flaubert, *Correspondance*, 1847-1852, p. 442, L. Conard, 1926. Reprod. BNF-Inalf.)

Adobe

ADOBE – **الطوبة** ⊗ N. m. (d'après le *Dict. de l'Ac.*, Compl. de 1842); parfois fém. De l'esp. *adobe* (*adoberia*: « briqueterie »), terme et technique de construction exportés jusqu'en Amérique latine: le *Dict. des dict.* définit le mot comme « brique employée au Pérou ». Emprunté à l'ar. الطوبة, *at-tūba*, « brique séchée, pisé »; plur. الطوب, *at-tūb*. Dans les pays ar.: brique rudimentaire faite d'argile (ou de terre glaise), de paille hachée, parfois d'alfa*, et séchée au soleil. Le mot est passé de l'esp. au fr. en 1868. *TLF* situe le passage de l'ar. à l'esp. en 1157. Nous relevons une forme avec accent, datée de 1869: « Les maisons [des mormons, vallée du Grand Lac Salé] y sont bâties en *adobé* [...], généralement entourées d'un verger » (J. Siegfried, *Seize Mois autour du monde*, Hetzel, 1869, p. 267); *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 juin 1882, p. 377: « La cherté des matériaux [...], jointe au danger permanent des tremblements de terre, a sans doute fait préférer ce moyen de bâtir à tout autre, puisqu'on le retrouve, sans exception, du Texas jusqu'aux suprêmes limites du Chili et de la Plata. Malgré cela, le mot *adobé* a-t-il, déjà, passé dans notre langue, en vertu de la manie, trop grande et trop facile, que nous avons de tout franciser? Nos dictionnaires sont muets là-dessus... » Selon le même rédacteur, le mot serait dérivé du lat. *adobruere*, « couvrir de terre »...

الطوبة

Au Maghreb, dans le langage populaire, ce mot est synonyme de précaire, incertain, peu fiable. Ainsi dit-on d'une chose peu sûre qu'elle est « bâtie sur de l'adobe »: *mebniya 'ala at-tūb*. Formule bien déconcertante si l'on songe au fameux logiciel homonyme...

« L'épuisement allait mettre un terme à cette ascension trop prolongée, et Glenarvan ne considérait pas sans terreur l'immensité des neiges, le froid dont elles imprégnaient cette région funeste [...], le défaut d'abri pour la nuit, quand le major l'arrêta, et d'un ton calme:

"Une hutte", dit-il.

[...]

Une extumescence du tapis de neige la distinguait à peine des rocs environnants. Il fallut la déblayer. Après une demi-heure d'un travail opiniâtre, Wilson et Mulrady eurent dégagé l'entrée de la "casucha", et la petite troupe s'y blottit avec empressement. Cette casucha, construite par les Indiens, était faite d'"adobes", espèce de briques cuites au soleil; elle avait la forme d'un cube de douze pieds, sur chaque face, et se dressait au sommet d'un bloc de basalte. Un escalier de pierre conduisait à la porte, seule ouverture de la cahute, et, quelque étroite qu'elle fût, les ouragans, la neige ou la grêle, savaient bien s'y frayer un passage, lorsque les temporales les déchaînaient dans la montagne.

Dix personnes pouvaient aisément y tenir place, et si ses murs n'eussent pas été suffisamment étanches dans la saison des pluies, à cette époque du moins ils garantissaient à peu près contre un froid intense que le thermomètre portait à dix degrés au-dessous de zéro*. »

(Jules Verne, *Les Enfants du capitaine Grant*, Hetzel, 1868, p. 108.)

Alambic

الإنبيقْ

ALAMBIC – الإنبيق ◎ N. m. De l'ar. الإنبيق, *al-in'bīq* (plur. الأنابيق, *al-anābiq*) : « le chapiteau qui coiffe une cornue », servant à la distillation pour obtenir de l'alcool*. Le *Dict. des dict.* « attribue aux Arabes l'invention des *alambics*, dont Armand de Villeneuve propagea l'usage en Europe au XIIIe s. ». Attesté dès le Xe s. (ds *Kitāb al-asrār*, de l'Iranien Rāzī, alias Rhazès, cit. ds *TLF*), le mot est passé à l'esp. *alambico*, *alambique* : « crible, compte-gouttes ». L'intermédiaire esp., donné par Dauzat en 1968, est contesté par *TLF* ; *alembico* ne serait attesté qu'en 1444, alors que *alembicus* l'est probablement depuis le XIIe s. (sinon le XIIIe s.), transmis par les alchimistes latins, sous la plume de Geber, alchimiste arabo-lat. (il s'agit de Abou Moussa Djebbar : voir alchimie*) : « *alembicus cum laxo naso...* » Selon *TLF*, « l'ar. est lui-même issu du gr. ἄμβιξ, ἄμβιχος », auquel on aurait ajouté l'art. ar. *al* (+ *ambix*). Et le gr. lui-même, selon G. Ménage, ne serait qu'un emprunt : « Guichard tire le gr. de l'hébreu אביק, *abîk*, mot talmudique, qui signifie un tuyau, ou un canal par lequel l'eau coule dans un bain. Mais Matthæus Silvaticus, dans son *Pandectes de médecine*, dit que ce mot est arabe, et signifie "la partie supérieure du vaisseau distillatoire". Je crois qu'il a raison. On trouve dans Avicenne *alanbik*, pour signifier *alambic*, du verbe *nabaka*, qui, à la huitième conjugaison, *intabaka*, signifie *eduxit*, *elicuit*, "il a tiré" » (il s'agit en fait du verbe نبَط, *nabaṭa*, « tirer de l'eau » d'un puits).

Un *alambit* est relevé au XIIIe s. dans le *Roman de la rose* (éd. F. Lecoy, v. VI, 353), comme appareil à distiller... des larmes : « Je voi maintes foiz que tu pleures comme alambit seur alutel. » Sept siècles plus tard, l'appareil distillera du miel, chez A. Breton (*Signe ascendant*) : « La vapeur des alambics fait ruche, et le bras, qui reflète à s'y méprendre le col de cygne, pointe tout distraitement sur l'angle du miel... »

« [...] c'est là justement qu'elle se trouve, la différence, là, dans ces mots qui doivent le faire entrer en vous, ce "fait"... des mots invisibles, modestes, des mots humbles... ils lui sont entièrement soumis, ils collent à lui, ils le recouvrent d'une fine couche transparente, ils épousent docilement ses contours... on dirait qu'ils sortent de lui tout naturellement, il les sécrète, il les produit [...]... Tandis que les mots qui auraient amené chez vous quelque chose qui aurait été inventé... une fiction... enfin, comment n'avez-vous pas vu la différence ? C'est quelque chose de si fragile, malléable, changeant... [...] il aurait fallu que des mots le recueillent, l'abritent... qu'ils s'assemblent pour devenir des cages de résonance, des cornues, des alambics où ça pourrait circuler, s'amplifier, se développer... des mots que ça aurait emplis... ils en sont pleins, oui, pleins à craquer, et ils auraient craqué et alors ce qui s'en déverserait, ce qui coulerait dans les inflexions de la voix, dans le ton... [...] c'est quand même surprenant que vous ayez pu vous y méprendre... vous avez pris ces mots humbles, effacés, tout minces et transparents, pour ceux qui font exister, s'épanouir en vous une fiction, un produit de l'imagination. »

(Nathalie Sarraute, *Ici*, Gallimard, 1995, pp. 37-38.)

Albatros

ALBATROS – القطرس ● N. m. De l'ar. القطرس, *al-qitris* (ou de العَتروس, *al-'atrus*: voir plus bas), passé par le port. *alcatraz* (ce « prince des nuées » cher à Baudelaire aura donc donné son nom à un pénitentier !), nommé ainsi pour son penchant à « s'atteler » (قطر) aux voiliers ? Entre 1564 et 1932, le mot a connu plusieurs formes : *algatroz*, *alcatraz*, *albatrose*, *albitross*, *albatrosse*, *albatross*. On l'a fait dériver du lat. *albatus*, « vêtu de blanc », pour la couleur des ailes (*Dict. des dict.*). Les marins l'appelaient « mouton-du-cap », « à cause de [sa] grosseur » (H. Bernardin de Saint-Pierre, *Harmonies de la nature*), ce qui, en ar., se traduit par العَتروس البحر, *al-'atroūs al-bahr*, le « bouc-des-mers » (comme... l'« émir-des-mers » : amiral* !). La consonne notée « ' » est une vélaire pharyngale (dans *al-qitris*, le *q* est une vélaire uvulaire). Le passage de ces deux vélaires aux deux vélaires-vélaires *k* (c) d'*alcatraz* et *g* d'*algatroz* n'est pas un phénomène rare en phonétique... M. Devic fournit une autre hyp., plus vraisemblable : « Ce mot, écrit *algatros* par Flacourt et Dampier, est une altér. de l'esp. et du port. *alcatraz*, désignant le pélican onocrotale ; le port. *alcatruz* : seau d'une noria*, et l'esp. *arcaduz*, *alcaduz*, représentent l'ar. القادوس, *al-qādoūs*, que Pedro de Alcala traduit *alcaduç de añoria*, ce qui ramène au gr. κάδος. » Les Arabes surnomment le pélican onocrotale, (سَقا, *suqqā*, « porteur d'eau »), parce qu'il remplit d'eau son gros bec pour aller abreuver ses petits (J. Chardin, *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse...*, Smith, p. 219)...

القطرس

Le passage du *c* ou du *g* au *b* d'albatros est une latinisation de convenance, clairement formulée dans cette note de *TLF* : « L'angl. *albatros* [est] attesté sous cette forme seulement depuis 1769 (Cook, *Voyages...* : *The Albatrosses proved very good eating*), d'abord *albitross* depuis 1681 (Grew, *Musaeum regalis societatis*, p. 73, *ibid.* : the head of the man of war ; called also *Albitrosse*...), altér. probable sous l'infl. du lat. *albus* "blanc" (l'albatros est blanc alors que l'alcatras est noir). » Certes, notre « bouc-des-mers » ne nous dit pas s'il était un « mouton noir », mais, après tout, les dict. ne nous disent pas d'où vient le *tros* restant...

« Là, au sein même du dieu Papier, que Van der Hogen était bien ! [...] Il avait apporté une échelle double, du haut de laquelle, souriant et âpre, il fouillait les recoins de sa pièce, sondant de coups de poing le plafond et les murs, avec l'espérance que, peut-être, d'autres documents en jailliraient encore !... Sur sa tête à demi vénérable déjà, d'antiques cartons, arrachés violemment à l'étreinte de leurs alvéoles, s'ouvraient, lâchant des avalanches de paperasses qui se répandaient par le vide, pareilles à des vols d'albatros, pour se venir écrouler en monceaux sur le sol ; [...] Et quand enfin, autour de lui, c'était le triomphe du chaos, l'orgie auguste du pêle-mêle, l'enchevêtrement définitif et à tout jamais incurable, Van der Hogen prenait sa plume et documentait à son tour, lancé maintenant dans des flots d'encre. [...]

Il brochait ces âneries d'une main convaincue, s'interrompant de temps en temps pour brandir à travers l'espace des bâtons enflammés de cire rouge, abattre au hasard* du papier des coups de timbre sec formidables, qui sonnaient comme, au creux d'une caisse, les coups de marteau d'un emballeur. [...] Il bouleversait la Direction de son importance imbécile. »

(Georges Courteline, *Messieurs les ronds-de-cuir*, Flammarion, 1931, p. 42.)

Alberge



ALBERGE – **الفرْسِيك** ⊛ N. f. Du cat. *alberge*: variété de fruit précoce, à chair blanche, fondante, qui tient de la pêche* et de l'abricot*. Le mot est attesté depuis 1539, et, en 1560, note G. Ménage, « il y avoit à Paris peu de jardins où on n'en trouvât des arbres... » Le même dict. cite un ouvrage de Saumaise, *Homonymes des plantes* (chap. LXVIII), où l'auteur affirme l'origine ar. du mot : « *Corrupta hac appellatione ex arabica allebergi, vel* albegi. » Dauzat le fait dériver de l'esp. *alberchiga*. *TLF* explique cette forme ibérique par une « transformation mozarabe, à l'aide de l'art. *al* et du lat. *persicum* (pêche*) », avec une influence notable de **البرقوق**, *al-barqūq*, « abricot »*, par l'intermédiaire de l'esp. *alberchiga*, dérivé de *al* + *persicum*, lequel recoupe l'ar. **الفارِسيَّة**, *alfārisiyya*, « la persane ». Dans une critique de l'ouvrage de R. Dozy, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe* (Maisonneuve, 1869), Ch. Defrémery estime qu'« il serait plus naturel de dériver *alberge* de **الفرْسِيق**, *alfirsīk*, ou **الفرْسِيك**, *alfirsīc* (pêche) » (ds *Journal asiatique*, janvier-juin 1869, p. 531). Ces deux vocables sont absents des dict. ar., mais il est intéressant de noter, à la suite de M. Devic, que « *Albarqouq*, en accentuant la dernière syllabe, a donné *albaricoque* en esp., *abricot* en fr. ; en accentuant la pénultième : *alberchigo* et *alberge* ». Ce qui conforte l'hypothèse mozarabe donnée par *TLF*: *al* + *persicum* » < *alfersīk* (l'ar. ne comportant pas de *p*, il le rend par un *f*, comme *farsi*, pour *parsi* : « perse », ou par un *b*).

Dans *Eugénie Grandet*, et dans un même chapitre, Balzac évoque ce fruit sous deux graphies différentes : *halleberge* (texte ci-dessous) et *alleberge* : « [...] depuis le beurre étendu sur la tartine, frippe vulgaire, jusqu'aux confitures d'alleberge, la plus distinguée des frippes... ».

« Forcée de quitter une ferme incendiée où elle gardait les vaches, elle vint à Saumur, où elle chercha du service, [...]. Le Père Grandet [...] devina le parti qu'on pouvait tirer d'une créature femelle taillée en Hercule, plantée sur ses pieds comme un chêne de soixante ans sur ses racines, forte des hanches, carrée du dos, ayant des mains de charretier et une probité vigoureuse comme l'était son intacte vertu. [...] Nanon faisait tout : elle faisait la cuisine, elle faisait les buées, elle allait laver le linge à la Loire, le rapportait sur ses épaules ; [...] défendait, comme un chien fidèle, le bien de son maître ; [...] elle riait quand riait Grandet, s'attristait, gelait, se chauffait, travaillait avec lui. Combien de douces compensations dans cette égalité ! Jamais le maître n'avait reproché à la servante ni l'halleberge ou la pêche* de vigne, ni les prunes ou les brugnons mangés sous l'arbre. – Allons, régale-toi, Nanon, lui disait-il dans les années où les branches pliaient sous les fruits que les fermiers étaient obligés de donner aux cochons. Pour une fille des champs qui dans sa jeunesse n'avait récolté que de mauvais traitements, [...] le rire équivoque du père Grandet était un vrai rayon de soleil. D'ailleurs le cœur simple, la tête étroite de Nanon ne pouvaient contenir qu'un sentiment et une idée. »

(HONORÉ DE BALZAC, *EUGÉNIE GRANDET*, HETZEL ET PAULIN, 1845, P. 221.)

Alcalin



ALCALIN – **قلوي** ● N. m. et adj. De l'ar. قلي, *qilyi*, « kali, potasse ou soude », alcali (esp. *álcali volátil*, « ammoniaque ») ; et de القلوي, *al-qilwyi*, « alcalin » : « Des cendres de diverses plantes, telle qu'est la fougere, et principalement celle que les Grecs appellent *anthyllis*, les Mores *kali*, et nos Européens *soude*, elle est fort salée au goust, et donne ce sel qu'on nomme *alkali* » (F. Bernier, *Abrégé de la philosophie de M. Gassendi*). En médecine, qualifie les carbonates contenus dans le sang. Attesté en chimie depuis 1691, le mot est passé en pharmacie à partir de 1884 (réf. *TLF*). Au XIXe s., les substances *alcalines* étaient réputées bénéfiques dans le traitement des catarrhes des bronches, de l'utérus (« elles excitent les mouvements des cils vibratiles des muqueuses », *Dict. des dict.*) : « Mon Dieu ! murmura-t-il, je veux bien essayer des *alcalins* et des sels... Elle [l'inflammation] devient chronique. [...] Avouez que vous avez mangé quelque chose d'échauffant » (É. Zola, *La Joie de vivre*). Dans le traitement de l'anémie et du diabète, l'abus peut cependant provoquer l'effet contraire, notamment la dissolution des globules du sang : « C'est ce qu'on appelle la *cachexie alcaline*, et c'est ce qui arrive à qui fait un usage immodéré d'eau de Vichy » (*Dict. des dict.*).

« Les verres proprement dits sont à base alcalino-terreuse, ils sont plus ou moins transparents et présentent parfois des bulles, nœuds ou stries » (A. Pérès, *Les Pierres et les Roches*, F. Nathan, 1896, p. 49). Dérivé, *alcaloïde* : « La morphine, la quinine, la strychnine sont des alcaloïdes » (Larousse-Bibliorom).

« Savez-vous pourquoi la peau des hippopotames a parfois cette couleur rosâtre ? Nos pères croyaient que l'animal transpirait du sang. [...] En réalité, ses glandes tubuleuses sous-cutanées sécrètent en permanence ce mucus brun-rouge, de fines gouttelettes qui forment en séchant un vernis protecteur contre les rayons ultraviolets, lequel prévient aussi la déshydratation. Des immersions régulières lui sont néanmoins nécessaires faute de quoi sa peau se craquelle, car si le derme de celle-ci est épais, son épiderme fin et lisse favorise une évaporation excessivement rapide de l'eau contenue dans son corps. [...]

– J'ai oublié de dire que ce mucus dont je vous parlais est également riche en substances alcalines et possède des propriétés antibiotiques grâce auxquelles les plaies reçues au combat ne s'infectent pas. »

(Éric Chevillard, *Oreille rouge*, Éd. de Minuit, 2005, p. 64.)

Alcarazas

ALCARAZAS – الكراز ● N. m. (exceptionnellement fém.). De l'ar. الكراز, *al-qaraz*, « vase de terre rafraîchissant, jarre à goulot étroit ». Passé par l'esp. *alcarraza*, « cruche poreuse », conçue selon une technique ancestrale qui permet, comme l'écrit Colette (*La Vagabonde*), de se « rafraîchir la main à la panse de l'alcarazas blanc, brodé comme un melon, qui sue sur la table »... L'orthographe, préconisée par l'Ac. fr., est contestée. Bescherelle (1845), lui, tolère plusieurs formes : *alcarazas*, *alcarasas*, *alcarrasas*, *alcarraza*, y compris, donc, l'esp. (qui préserve la marque du plur.). Littré (cit. ds *TLF*) : « L'Ac. écrit au sing. *alcarazas* ; mais il n'y a aucune raison pour ne pas suivre l'orth. esp., *alcarraza* ; surtout il faut supprimer au sing. l'*s* qui est signe du plur. et qui rend le mot tout à fait barbare. » *Le Nouveau Lar. ill.* (1898-1901), même s'il admet la forme *alcarraza*, privilégie celle fixée par l'Ac. Le mot est attesté depuis le XVIe s., et, sous la forme *carraço*, depuis 1330. En 1706, une occurrence angl., signalée par *TLF*, est fournie par J. Stevens (*A New Spanish and English Dictionary*) : « Alcarraza, *a Sort of Pitcher commonly with Four Hades, made of white Clay, that has something of Salpetre in it and therefore Keeps water very cool.* »

La technique de conservation est clairement définie par Achille Cazin (*La Chaleur*, Hachette, 1867, p. 265) : « L'eau contenue dans ces vases suinte à travers les parois, et, arrivée à la surface extérieure, elle s'évapore en consommant la chaleur sensible de l'eau restée liquide. Celle-ci peut ainsi descendre à la température de 10 degrés, lorsque la température extérieure est de 30 degrés. Il faut que l'alcarazas soit placé dans un léger courant d'air, pour que les couches saturées de vapeur au contact du vase soient sans cesse remplacées par d'autres couches moins humides. »

الكراز

« Toute la ville est bâtie en briques crues ; quelques façades brillent sous la chaux qui les couvre. [...] Les bazars* larges et longs, abrités du soleil sous une ample toiture en bois, rafraîchis par l'eau que l'on y fait jeter sans cesse, sont le refuge de la population pendant les heures brûlantes de la journée. C'est là que viennent s'asseoir, à la porte des cafés*, les albanais de la garnison, débraillés, querelleurs et presque toujours ivres d'araki. C'est là que passent les arabes du Hedjaz, venus à travers le désert de Kôçéir avec leurs caravanes* chargées de café*, de noix de coco et d'écailles. Les coptes, les chrétiens, les musulmans, les juifs se coudoient et semblent vivre en intelligence parfaite au milieu de cette ville qui est l'entrepôt des marchandises arrivées des Indes. C'est à Kénéh que l'on fabrique les *zir* qui servent à la fois de filtre et de fontaine à tous les habitants de l'Égypte. Le zir est un vase ventru, pétri dans une terre fine et poreuse comme celle des alcarazas ; on pose le zir sur un trépied, et l'eau qui s'en écoule goutte à goutte, claire, fraîche, limpide, est reçue dans une terrine garantie contre la poussière par un entourage en bois. L'eau du Nil ainsi refroidie, dépouillée des parcelles de limon et clarifiée par la transpiration à travers les parois du filtre, devient la boisson la plus légère, la plus fine, la plus exquise qu'il soit possible de se figurer.

– D'où vient l'eau du Nil ? demandai-je un jour à Reïs-Ibrahim.

– Du paradis, répondit-il, où elle a servi aux ablutions des anges. »

(Maxime Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, Hachette, 1877, p. 125.)

Alcazar

ALCAZAR – **القصر** ● De l'esp. *alcázar*, emprunté (avec agglutination de l'art. *al*) à l'ar. القصر, *al-qasr*, « palais, château, forteresse » (plur. القصُور, *al-kussur*; d'où le nom de *Louxor*: *Madinat al Ouksour*) : « Avec ses zouaves* en ribote, ses *alcazars* bourrés d'officiers, et son éternel bruit de sabres traînant sous les arcades, cet Alger-là lui semblait insupportable et laid comme un corps de garde d'Occident » (A. Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, 1872). Selon *TLF*, l'ar. serait lui-même emprunté au lat. *castrum*, dont le diminutif *castellum* a donné en occit. *castel*, en fr. *châtel* puis *château*, en angl. *castle*, en esp. *castillo*, d'où le nom de *Castille*... Attesté depuis le XIe s., *alcazar* a d'abord désigné les palais mauresques. Par ext., « on donne ce nom à des établissements publics, particulièrement à des cafés-concerts dont les décorations rappellent l'ornementation arabe » (*TLF*, et, mot pour mot, *Dict. des dict.*). « C'était un ensemble atterrant dans le style hyper-fouillasson, avec des crédences "*alcazar*"... On pouvait pas rêver plus tarte... » (L.-F. Céline, *Mort à crédit*, 1936). En gastronomie, c'est une « sorte de génoise à la marmelade d'abricots* ».

القصر

En Espagne, les alcazars les plus réputés sont ceux de Grenade, Tolède (VIIIe s.), Medina el-Zamra (Xe s., édifié par Abd-er-Rahman III pour sa favorite Zamra), Ségovie et Séville (XIIe s.). L'Alcazar-Kébir (Maroc, Fès) est resté célèbre depuis la bataille qui, le 4 août 1578, opposa les Maures aux Portugais, et où périt le roi Sébastien Ier du Portugal.

« Le souvenir – d'une netteté de photographie – que je garde de Ségovie est celui de son Alcazar triangulaire, forteresse curieusement gracile au bout de laquelle la ville finissait en pointe effilée, fendant les emblavures comme l'étrave d'un croiseur échoué. [...] Il n'y avait pas âme qui vive dans le paysage, tout entier couleur de pain bien cuit, rien qu'un paysan sur son âne qui montait vers le village, comiquement hanché de deux gros sacs de blé. Le soleil était de plomb ; il était midi – beaucoup trop tôt, en Espagne, pour rendre visite au restaurant *tipico* – je regardais, fasciné, ce paysage sans âge où rien, d'évidence, où pas le moindre détail, n'avait pu changer depuis le temps de *Don Quijote*. »

(JULIEN GRACQ, *CARNETS DU GRAND CHEMIN*, JOSÉ CORTI, 1992, P. 50.)

Alchimie

الكيمياء

ALCHIMIE – **الكيمياء** ● N. f. De l'ar. **الكيمياء**, *al-kīmiya'*: passé par l'esp. *alquimia*, puis le lat. *alchemia* (d'où chimie*). Au XVIIe s., « on appellait encore à Metz *Alquimi* un composé d'étain et de cuivre bien plus beau que l'étain ordinaire » (G. Ménage). Attesté depuis 1134, le mot a connu plusieurs formes : *alkimie*, *arquemie*, *alquemie*. Selon Dauzat, l'ar. dériverait lui-même soit du grec *chumos*, « suc » (*sic*), soit « du copte *chame*, "noir", terme servant aussi à désigner l'Égypte, et appliqué aux arts qu'on attribue à ses habitants » (cit. ds *TLF*). Le plus célèbre des alchimistes arabes est Geber, de son vrai nom Abou Moussa Djebbar Ben Hayyan El Sufi (IXe s.), auteur d'un *Traité des fourneaux* et d'une *Somme de perfection*, que B. d'Herbelot (*Bibliothèque orientale*...) distingue nettement du Geber arabo-andalou (VIIIe s.), avec qui les lecteurs de Bacon, de Lulle et de Paracelse l'ont souvent confondu. Ce Mésopotamien, que d'Herbelot présente comme un sabéen et non comme un musulman, avait une haute idée de sa science, telle que M. Caron et S. Hutin la définissent : « Il faut, sans faire abstraction de son aspect de recherche concrète, de ses visées pratiques, considérer *l'alchimie* comme étant essentiellement une méthode de réalisation spirituelle » (*Les Alchimistes*, Éd. du Seuil, 1959, p. 179).

Ce peut être aussi « une alchimie mentale » (A. Breton, *Manifeste du surréalisme*) ; « une alchimie miraculeuse [laissant] transpénétrer entre leurs parcelles ineffables l'idée de mon existence » (M. Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*) ; ou cette « alchimie naïve qui transforme la moindre composition littéraire en pièce à clef » (R. Brasillach, *Pierre Corneille*) ; ou des « parfums fragiles composés par la délicate alchimie du jour » (Bernanos, *La Joie*) ; ou encore « une alchimie primitive, qui ne vise pas à atteindre aux états glorieux de la matière végétale, mais seulement à un concentré riche en esprits vitaux » (J. Gracq, *Carnets du grand chemin*)...

« Je rêvais croisades, voyages de découvertes dont on n'a pas de relations, républiques sans histoires, guerres de religion étouffées, révolutions de mœurs, déplacements de races et de continents : je croyais à tous les enchantements.

J'inventai la couleur des voyelles ! – *A* noir, *E* blanc, *I* rouge, *O* bleu, *U* vert. – Je réglai la forme et le mouvement de chaque consonne, et, avec des rythmes instinctifs, je me flattai d'inventer un verbe poétique accessible, un jour ou l'autre, à tous les sens. [...]

La vieillerie poétique avait une bonne part dans mon alchimie du verbe.

Je m'habituai à l'hallucination simple : je voyais très franchement une mosquée à la place d'une usine, une école de tambours* faite par des anges, des calèches sur les routes du ciel, un salon au fond d'un lac ; [...]

Je finis par trouver sacré le désordre de mon esprit. »

(ARTHUR RIMBAUD, *UNE SAISON EN ENFER*, « DÉLIRES II », *ŒUVRES POÉTIQUES*, FLAMMARION, 1964, P. 130.)

Alcool

ALCOOL - **الكحول** ● N. m. De l'ar. الكحول, *al-kuhul*, « poudre d'antimoine », passé par l'esp. *alcohol*. Dérivé : *kohl* (ou *kohol**, « fard à paupières »). Jusqu'au début du XXe s., les dict. préconisaient la prononciation disyllabique de *-cool*, surtout pour *alcoolisme, alcoolique*. Diverses formes ont précédé la forme actuelle : *alkool, alkhol, alkol, alcohol*. Du XIVe s. au XVIe s., la dernière désignait encore, comme en ar., une poudre très fine, « médicament approprié aux yeux » (Ambroise Paré). Ce sens est attesté dès 1278. La transposition du sens de « poudre très fine et pure » au sens d'« eau-de-vie », d'« esprit de vin », s'est faite par le biais de l'alchimie*, et serait « une création savante de T. Paracelse », médecin et alchimiste suisse (XVIe s.) : « Ce grand heresiarque en la philosophie, medecine et religion, Theophraste Paracelse, qui est aujourd'huy le zenith* et Soleil levant de tous les alchymistes » (G. Naudé, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, J. Cotin, 1669, p. 282), était connu pour son opposition aux théories d'Avicenne (Ibn-Sina). Mais ce n'est qu'à partir de 1726 que le mot s'est appliqué à l'« essence obtenue par sublimation et distillation », et, en 1786, à l'« eau-de-vie ». En France, la forme *alcohol* apparaît pour la dernière fois en 1841 (C.-M. Gattel, cit. ds *TLF*).

الكحول

Pour ou contre l'alcool : « Vous êtes alors un peu ivre, et la bienveillance de l'alcool vous fait pencher vers les convives » (A. de Saint-Exupéry, *Pilote de guerre*, 1942) ; « On pourrait peut-être boire de l'alcool pour se remonter, mais je l'aime pas ça moi l'alcool... je la supporte pas... » (L.-F. Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932).

« Quand par hasard* nous regardions l'atlas en matière plastique, [...] c'est de lui [le marin de Gibraltar], et de lui seul, qu'il nous paraissait peuplé dans son entier. [...] Je rentrais toujours très fatigué de ces escales. Pour me remonter, je buvais du whisky. J'en buvais de plus en plus. Elle aussi d'ailleurs, [...] Elle buvait depuis longtemps, elle bien sûr, depuis qu'elle le cherchait, mais durant ce voyage, elle le fit avec plus de plaisir, je crois, qu'avant. Très vite, je bus à son rythme et je cessai complètement, quand nous étions ensemble, de la retenir de trop boire. Sans doute était-ce que nous devenions sérieux. C'était surtout du whisky que nous buvions, et aussi du vin, du pernod. Mais le whisky était ce que, bien entendu, nous préférions. Avant d'être américain, cet alcool est en effet celui par excellence des longues recherches en mer. »

(MARGUERITE DURAS, *LE MARIN DE GIBRALTAR*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, PP. 344-345.)

Alcôve

ALCÔVE – القبَّة ● N. f. De l'ar. القبَّة, *al-qubba*, « coupole, dôme, dais, tourelle » ; puis, à partir du XIVe s., petite pièce intime. Passé à l'esp. *alcoba* : en 1202, au sens de « endroit où l'on fait le pesage public » (*Fuero de Madrid*, réf. ds *TLF*), puis, à partir de 1272, au sens de « coupole ». À partir du XVIe s. : coin réservé à un lit ou à un divan*. D'après le *Dict. des dict.* (Supplément de 1895), « c'est Mme de Rambouillet qui, au retour d'un voyage en Espagne, aurait fait connaître ces réduits chez nous ». De la littérature romantique au roman policier, l'*alcôve* a longtemps fait le lit de l'orientalisme. Après E. Fromentin (*Un été dans le Sahara*) et G. de Maupassant (*Au soleil*), il y eut *L'Alcôve et le Confessionnal*, « roman de mœurs contemporaines » de Jules Rouquette (Dubois, 1887), et des « alcôves littéraires », où il était de bon ton de chuchoter « de sa voix chaste des secrets d'*alcôve* » (A. France, *Le Lys rouge*), « tandis que l'argent des pièces de soie orientale chantait le plus haut, au fond de l'*alcôve* géante » (É. Zola, *Au Bonheur des dames*)... La plus ancienne occurrence (1646), signalée par *TLF*, figure dans une *Épître à Mme de Motteville*, de F. le Métel de Boisrobert : « Quoi ! Pourroit-elle, estant si bien en Cour, / Perdre avec nous un seul moment du jour, / Et nous chercher, apres s'estre trouvée / Dedans l'*Alcove* en la chambre privée ? »

القبَّة

Orthographié d'abord sans l'accent circonflexe : « Les lits d'Espagne sont sans rideaux, et ceux des deux alcoves étant ouverts... » (A.-F. Prévost, *Le Philosophe anglais*, P. Vaillant, 1777, p. 228), le mot a eu un temps le genre masc., critiqué par Littré au XIXe s., et même plus tôt, par Jean d'Aisy, dans *Le Génie de la langue française* (L. d'Houry, 1685, p. 267) : « Ce mot est féminin. Les italiens disent de même, *una alcova*. M. Miton le croit pourtant masculin. »

« Dans l'ombre teintée d'écarlate* elle coupa le début de la pellicule et retailla la suite du film afin de pouvoir en recharger un appareil. Elle rangea le rouleau raccourci dans une poche de poitrine de sa chemise* militaire. [...] Avec le projecteur, le papier sensible, les liquides et les deux bacs qu'il faut, Ivy procéda aussitôt au tirage, regardant avec perplexité l'image qui se formait dans l'ombre rouge, comme dans un très ancien film on regarde un fantôme qui vient en silence.

Ayant fixé le tirage, la photographe sortit de son alcôve-laboratoire et accrocha le grand cliché humide au cordon de séchage, avec deux pinces à linge en bois.

Dans le demi-jour de la tente elle examina la photo. L'intrus s'y trouvait. »

(JEAN-PATRICK MANCHETTE, *LA PRINCESSE DU SANG*, RIVAGES, COLL. « RIVAGES NOIR », 1999, P. 100.)

Aldébaran

الدَّبرَان

ALDÉBARAN - **الدَّبرَان** ● N. f. Appelée ainsi, « parce que cette étoile, la plus brillante du Taureau, *suit* les Pleïades; c'est là son principal qualificatif chez les anciens. Les Arabes l'appelaient aussi "l'œil du Taureau", et les Hébreux "l'œil de Dieu" » (C. Flammarion, *Astronomie populaire*, Marpon et Flammarion, 1880). De l'ar. دَبَرَ, *dabara*, « suivre, venir après »; أَدْبَرَ, *adbara*, « tourner le dos à »; الدّابِرة, *a(l)-dābira(t)*, « l'élément qui suit, partie postérieure », « talon (d'un cheval), ergot »; et, au sens de « extrémité »: الدّبر, *a(l)-dabir*; الدَّبرَان, *al-dabirān*(i), *addabirān*. Le nom fut emprunté, au xe s., au grand astronome persan Abd er-Rahman Sufi. « *Aldébaran*, turban de feu ! » s'écrie Hugo à la vue de cet astre qu'il appelle dans *Les Contemplations* (*Magnitudo Parvi*, III) « l'étoile tricolore ». Et Voltaire: « J'irais dans l'étoile Canope, dans Sheat, dans *Aldébaran*; j'irais le convaincre de mon amour et de mon innocence » (*La Princesse de Babylone*). Plus près de nous (1997), c'est le nom d'un « foutu cargo » qui, dans *Les Marins perdus*, de Jean-Claude Izzo, attend « un hypothétique repreneur »...

« Le nombre des étoiles est si considérable [...] qu'il eût été sans doute bien difficile d'attribuer un nom à chacune d'elles. Quelques-unes, en général les plus brillantes, portent des noms qui sont souvent d'origine arabe. Quand il a fallu classer les astres d'un éclat moindre, on a eu recours à un mode de classification fondé sur la notion de constellation. [...] Chaque étoile possède un nom en deux parties: l'une fait référence à la constellation [...], et l'autre est une lettre de l'alphabet grec correspondant au rang que l'éclat de l'étoile lui confère... Ainsi, *Aldébaran* (qui signifie en arabe *la suivante*, parce qu'elle "suit les Pléiades") s'appelle-t-elle aussi *Alpha du Taureau*... » (S. Jodra, « *Atlas des constellations* », encyclopédie en ligne Imago Mundi, 2004).

« Je vis **Aldébaran** dans les cieux. Je lui dis :
- ô toi qui luis ! ô toi qui des clairs paradis
ou des hideux enfers portes la torche énorme,
toi seul connais ta loi, je ne vois que ta forme [...]
Astre ! Quand l'univers naquit, fauve et sacré,
tu ne fus pas le jet le moins démesuré
de ces convulsions terribles et de l'onde
du chaos frémissant de devenir le monde.
Tu fais partie, ainsi que l'Hydre et l'Alcyon,
du rythme monstrueux de la création [...]
Aldébaran ! Clarté de l'insondable grève,
tu n'es pas seulement, dans les gouffres vermeils,
un de ces inconnus que nous nommons soleils,
tu n'as pas seulement, comme le kéroubime,
une face splendide et sombre sur l'abîme,
ô spectre, ô vision, tu n'es pas seulement
au fond du ciel sinistre un éblouissement;
ta merveille, c'est d'être une roue inouïe
de lumière, à jamais dans l'ombre épanouie. »

(Victor Hugo, *Les Quatre Vents de l'esprit*, Ollendorf, Imp. nationale, 1908, p. 4. Reprod. BNF.)

Alezan

ALEZAN - **الحِصَان** ⊛ N. m.; adj. De l'esp. *alazán* (attesté depuis 1280), au sens de « brun rougeâtre », pour un cheval. Dérivé de l'ar. الحِصَان, *al-hissān* (l'« étalon », le cheval par excellence). Cette étym. « ne convient pas sémantiquement » à *TLF*, lequel avance l'hyp. d'un certain أزار, *azār* (qu'il transcrit *az'ar* et traduit par « brun rougeâtre »). Nous ne trouvons dans le dict. de D. Reig qu'un أزْعَر, *az'ar*, en fr. « vagabond », et un إزار, *izār*, en fr. « tenture, voile, tablier », mais aussi « robe » (de cheval ?). En préfixant l'article ar., nous obtenons *al-izār*, ou, selon *TLF*, *al-az'ar*. Certes, une évolution du *r* vers le *n* ne serait pas aberrante (le processus d'emprunt en a connu de plus forcées), sauf que, pour dire la couleur *alezan*, la langue ar. elle-même utilise un autre terme : أشْقَر, *achqar* (avec l'art. : *al-achqar*), « roux, blond, fauve » (notamment pour un cheval). Le mot était connu de Rabelais (XVIe s.) sous sa forme actuelle (*Gargantua*, liv. I, chap. XII). En 1787, Littré mentionne *alesan* et *alsan* ; en 1932, l'Ac. fr. fixe *alezan* comme forme définitive, invariable.

الحِصَان

Le sens de l'esp. *alazán*, dit de la couleur d'une robe de cheval, et, par méton. du cheval lui-même, est passé tel quel au fr. : « On ne l'avait pas vue ainsi, le coup de soleil dorait la pouliche alezane d'une blondeur de fille rousse. [...] – Tiens ! elle a mes cheveux ! cria Nana ravie... » (É. Zola, *Nana*, Charpentier, 1881, p. 409) ; « ... il cherchait le terme qui photographierait d'un seul coup la fastueuse jument qu'il imaginait. [...] Un soir, il annonça triomphalement qu'il avait trouvé : "Une noire jument alezane." Le noir indiquait discrètement l'élégance, toujours selon lui. – Ce n'est pas possible, dit Rieux. – Et pourquoi ? – Alezane n'indique pas la race mais la couleur. – Quelle couleur ? Eh bien, une couleur qui n'est pas le noir, en tout cas ! » (A. Camus, *La Peste*).

« L'avant-veille, le dimanche 14 juillet, six heures après midi, un carrosse de cour tiré par six alezans à longues aigrettes blanches et accompagné de quatre hallebardiers allemands, fendait, superbe, la piazza Mercato pour s'arrêter d'un coup face à l'aigle écaillée, dans les étincelles des roues cerclées d'acier et la corne cramée des vingt-quatre sabots. Sous la croupe des chevaux, fixée à l'avant du carrosse, la petite amphore de parfum en laiton* doré laissait échapper des bouffées de benjoin*. Le piaffant et suant attelage immobilisé, un laquais* sauta du caisson, ouvrit la portière armoriée, déroula le marche-pied et se roidit, le dos tourné à la voiture vide. »

(JEAN-NOËL SCHIFANO, *CHRONIQUES NAPOLITAINES*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1989, PP. 118-119.)

Alfa

الحلفاء

ALFA – الحلفاء ◉ N. m. De l'ar. الحلفة, *al-halfa*, « plante de sparte », herbe (famille des graminées) d'Afrique du Nord, que l'on trouve parfois recouvrant par petites touffes desséchées le sable du désert (surtout dans le Sud oranais, en Algérie, et dans la région de Kairouan, en Tunisie). Elle pousse également en Sicile et en Espagne (autre nom : *spart*, *sparte*). Elle est employée à la fabrication d'ouvrages dits « de sparterie » : cordes, paniers, nattes, espadrilles, mais aussi de papier d'imprimerie, utilisé dans l'édition depuis 1900, et apprécié pour sa finesse et sa bonne « tenue » à l'encrage. D'après le *Dict. des dict.*, « ce sont les Anglais qui, les premiers, un peu avant 1870, ont commencé à fabriquer le papier avec l'*alfa* ». Employé dès la fin du XIVe s., sous la forme de *auffe*, puis *elfa*, pour désigner une espèce de « brin de jonc », le mot a connu, à partir de 1900, un « nouvel emprunt par le canal des Colonies françaises d'Afrique du Nord » (*TLF*).

Dans son Supplément de 1895, le *Dict. des dict.* signale une forme *alfalfa* : « Nom esp. de la luzerne commune ; s'emploie souvent à tort pour désigner l'alfa. » Dans l'« argot des voleurs » (*Dictionnaire d'argot fin-de-siècle*, 1894), le mot est syn. de « cheveux blonds », pour l'aspect « paquet de filasse »... Par métaphore, se dit du chauve : « il n'a plus d'alfa sur le ciboulot » ou « il n'a plus d'alfa sur le plateau » (A. Bruant).

« Elle imaginait maintenant les péripéties de la route, portraiturait des compagnons de voyage inventés par elle, et ébauchait une aventure d'amour avec la femme d'un capitaine d'infanterie qui allait rejoindre son mari.

Puis, s'étant assise, elle interrogea Duroy sur la topographie de l'Algérie, qu'elle ignorait absolument. En dix minutes, elle en sut autant que lui, et elle fit un petit chapitre de géographie politique et coloniale pour mettre le lecteur au courant et le bien préparer à comprendre les questions sérieuses qui seraient soulevées dans les articles suivants.

Puis elle continua par une excursion dans la province d'Oran, une excursion fantaisiste, où il était surtout question des femmes, des Mauresques, des Juives, des Espagnoles.

– Il n'y a que ça qui intéresse, disait-elle.

Elle termina par un séjour à Saïda, au pied des hauts plateaux, et par une jolie petite intrigue entre le sous-officier Georges Duroy et une ouvrière espagnole employée à la manufacture d'**alfa** de Aïn-el-Hadjar. Elle racontait les rendez-vous, la nuit, dans la montagne pierreuse et nue, alors que les chacals*, les hyènes et les chiens arabes crient, aboient et hurlent au milieu des rocs.

Et elle prononça d'une voix joyeuse : "La suite à demain !" Puis, se relevant : "C'est comme ça qu'on écrit un article, mon cher monsieur. Signez, s'il vous plaît." »

(Guy de Maupassant, *Bel-Ami*, Gallimard, coll. « Folio », 1982, p. 77.)

Algarade

ALGARADE – الغارة ◉ N. f. De l'ar. الغارة, *al-ghāra* (plur. الغارات, *al-ghārāt*), « attaque, charge, coup de main, incursion » ; du verbe أغار, *aghāra*, « lancer un raid, charger, faire une incursion ». Passé par l'esp. *algarada*, « escarmouche, incursion en territoire ennemi ». Attaque brusque : « en pleine paix avec la plus vieille alliée de la France, nous l'attaquons, nous lui ravissons sa féconde province du Nil, sans déclaration de guerre, comme des Algériens qui, dans une de leurs *algarades*, se seraient emparés de Marseille et de la Provence » (F.R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*). Altercation, accrochage inopiné, empoignade : « Que ces fats aux grands airs belliqueux / Te fausseront l'esprit si tu n'écoutes qu'eux !... / Va consulter des gens de bon sens, et t'informe / De l'effet qu'a produit ton *algarade* » (E. Rostand, *Cyrano de Bergerac*, acte I, sc. V). Attesté en cat., *algara*, depuis 1270, au sens de « tumulte, cris » (*Primera Cronica General de Alfonso X el Sabio*, cit. ds *TLF*) ; en esp., *algarada*, « incursion brusque en territoire ennemi » (*Gran Conquista de Ultramar*, réf. *ibid. TLF*). En 1502, en fr., l'*algarade* n'est encore que « joute dont les marins de Gênes donnèrent le spectacle au roi Louis XII » (J. D'Auton, *Chroniques*, BN 5082, f° 110, ds *TLF*) : « Courir esquifs, brigandins et gallyotes de navire a autre et faire la mille autres *algarades* et jeux divers... »

الغارة

La définition de G. Ménage mérite une citation intégrale : « De l'esp. *algarada*, que César Oudin dérive d'*Alger*. Voyez mes *Origines de la langue italienne* au mot *Algaria*. Le Père Thomassin, à la page 485 du premier tome de son *Traité des langues réduites à l'hébreu*, veut que l'esp. soit d'orig. hébraïque : *Algara, algarada* ; en fr. *algarade*, "faire semblant d'attaquer l'ennemi", de גרה, *gara, miscere lites.* »

« Je ne sais pas si, avant l'éclat des Chirieleison qui interrompit le mélodrame, l'Iguane avait eu le temps d'ajouter ce qu'il nous dit lorsque mon frère et moi prîmes congé de la compagnie, au reste demeurée imperturbable, presque souriante, de toute évidence habituée aux esclandres, à l'arrogance fanfaronne* des jumeaux. [...]

L'algarade des Chirieleison et la basse continue de l'Iguane, qui d'une voix rauque tentait de faire entendre ses protestations, rendait inintelligible le sens de leur dispute. [...]

En dépit des voix enchevêtrées, il n'y avait pas de désordre dans cette chamaillerie, mais quelque chose de contenu comme par un rituel. Pourtant, une violence acérée, tel le couteau qu'on dégaine, se dévoila tout d'un coup quand les jumeaux ont commencé à menacer l'Iguane [...] de l'index de la main gauche, recourbé tel un crochet. »

(Hector Bianciotti, *Comme la trace de l'oiseau dans l'air*, Grasset, 1999, p. 81.)

Algèbre

ALGÈBRE - **الجَبْر** ● N. f. De l'ar. الجبر, *al-jabr*, « remise en place (restitution), réduction d'une fracture » - d'où l'esp. *algebrista*, « rebouteux » ; *álgebra*, « algèbre », mais aussi « art du rebouteux » (on retrouve un *algebrista* dans le *Don Quichotte* de Cervantès). Selon *TLF*, « l'empr. à l'esp. *algebra* est à rejeter en raison de l'ancienneté du mot en fr. et en lat. médiév. ». Par ext., réduction d'une équation, jusqu'à sa résolution, ou, comme l'écrit d'Herbelot (*Bibliothèque orientale...*, p. 365) : « réduction des nombres rompus à un nombre entier ». Le lat. *algebra*, attesté au XIIe s., chez Gérard de Crémone, est issu du titre d'un ouvrage ar. : كِتاب العِلم الجَبْر وَ المُقابَلة, *kitāb al-'ilm* al-jabr *wa al-muqābala(t)*, *Traité de la réduction et de la comparaison* (avec idée d'*opposition*) ; c'est un ouvrage paru en 830 (825, selon *TLF*), du mathématicien astronome Al-Khuwārizmi (voir algorithme*), celui-là même qui empruntera les chiffres* indiens (hormis le zéro*), auxquels il appliquera le graphisme arabe. Dans le dict. de G. Ménage, l'« importation » de la méthode algébrique est attribuée à des religieux ital. de l'ordre de Saint-François. Au Moyen Âge, le chirurgien Guillaume de Saliceto (1210-1277) avait, dans *Cyrurgia*, traité de la réduction des fractures dans un chapitre intitulé « De l'algèbre »...



Employé métaphoriquement, le mot renoue avec le sens originel, cet « art du rebouteux », pour nous rappeler que, si « le Verbe a pour racines obscures les algèbres » (V. Hugo, *L'Âne*), « l'algèbre est aussi une morphologie, une génération en quelque sorte organique du nombre » (P. Valéry, *Variété 4*, 1938). L'équation redevient alors humaine, comme chez José Saramago : « Un homme transportant une pierre sur son dos et disant Je suis un Amorrhéen, une équation d'algèbre avec des visages humains à la place des lettres » (*L'Autre comme moi*, Éd. du Seuil, 2005, p. 116).

« Quand autrefois, à Balbec, Albertine m'attendait sous les arcades d'Incarville et sautait dans ma voiture, non seulement elle n'avait pas encore "épaissi", mais à la suite d'excès d'exercice elle avait trop fondu ; [...], je retrouvais bien peu d'elle, assez cependant pour qu'au saut qu'elle faisait dans ma voiture je susse que c'était elle, qu'elle avait été exacte au rendez-vous et n'était pas allée ailleurs ; et cela suffit ; ce qu'on aime est trop dans le passé, consiste trop dans le temps perdu ensemble pour qu'on ait besoin de toute la femme ; on veut seulement être sûr que c'est elle, ne pas se tromper sur l'identité, autrement importante que la beauté pour ceux qui aiment ; les joues peuvent se creuser, le corps s'amaigrir, même pour ceux qui ont été d'abord le plus orgueilleux, aux yeux des autres, de leur domination sur une beauté, ce petit bout de museau, ce signe où se résume la personnalité permanente d'une femme, cet extrait **algébrique**, cette constante, cela suffit pour qu'un homme attendu [...] ne puisse disposer d'une seule de ses soirées parce qu'il passe son temps [...] à rester auprès d'elle, pour être avec elle, ou pour qu'elle soit avec lui, ou seulement pour qu'elle ne soit pas avec d'autres. »

(MARCEL PROUST, *ALBERTINE DISPARUE*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 36.)

Algol

ALGOL – الغُول ⊛ N. propre m. Ce nom, qui n'a rien à voir avec l'informatique (dans ce domaine, l'anglais *algol* est l'acronyme de algo*rithmic language*), est celui de l'étoile β de la constellation de Persée, qui indique, dans le ciel, la position de la Tête de Méduse (Pline), et que les anciens Arabes surnommèrent « le Démon changeant ». Le mot (avec l'art. *al*) est de même origine que goule* : الغُول, *al-ghūl*, « monstre, démon, ogre ». Ce surnom, *Algol* le doit à son aspect « démoniaque » : l'astre disparait et réapparaît mystérieusement, véritable phénomène d'éclipse survenant tous les 2 jours 20 heures et 48 minutes ! Richard Hinckley Allen (*Star Names, their Lore and Meaning*, New York, 1899) confirme : « *Algol*, le Démon scintillant, de l'ar. *râ's el-ghoul*, la Tête du démon, porterait ce nom en raison de ses rapides et remarquables variations. » Ces variations furent signalées pour la première fois en 1669 par Montanari. Près de deux siècles plus tard, en 1842, Arago affirmera : « Rien ne nous empêchera de reproduire, à l'aide des observations d'*Algol*, les combinaisons qui conduisirent à la détermination de la vitesse de la lumière » (ds Ch. André, *Traité d'astronomie stellaire*, Gauthier-Villars, II, 1900, p. 176).

Les Hébreux connaissaient Algol sous le nom de Rôsh ha Satan, « Tête de Satan », ou, selon les transcripteurs, Rosch Hassatan. Les Chinois appellent sa constellation Tseih She, « Cadavres entassés ». Chez G. de Nerval, Algol n'est autre que Lilith, « vampire nocturne du monde intérieur » (J. Richer), que l'on retrouve en Lilis, personnage de *La Nuit de Walpurgis*, de Goethe...



« Sur la rougeur du ciel, qui enflammait l'horizon, les moindres objets perpendiculaires se détachaient en noir. Antipas distingua les salines à l'autre bout de la mer Morte, et ne voyait plus les tentes des Arabes. Sans doute ils étaient partis ? La lune se levait ; un apaisement descendait dans son cœur.

Phanuel, accablé, restait le menton sur la poitrine. Enfin, il révéla ce qu'il avait à dire.

Depuis le commencement du mois, il étudiait le ciel avant l'aube, la constellation de Persée se trouvant au zénith*. Agalah se montrait à peine, Algol brillait moins, Mira-Cœti avait disparu ; d'où il augurait la mort d'un homme considérable, cette nuit même, dans Machærous. [...]

Peut-être que les Arabes allaient revenir ? Le proconsul découvrirait ses relations avec les Parthes ! Des sicaires de Jérusalem escortaient les prêtres ; ils avaient sous leurs vêtements des poignards ; et le Tétrarque ne doutait pas de la science de Phanuel.

Il eut l'idée de recourir à Hérodias. Il la haïssait pourtant. Mais elle lui donnerait du courage [...].

Il ne dit pas la prédiction de Phanuel, ni sa peur des Juifs et des Arabes ; elle l'eût accusé d'être lâche. Il parla seulement des Romains ; Vitellius ne lui avait rien confié de ses projets militaires. Il le supposait ami de Caïus. »

(Gustave Flaubert, *Trois Contes, Hérodias*, Garnier, 1988.)

Algorithme

ALGORITHME – الخوارزم ❸ N. m. De l'ancien esp. *alguarismo* (XIII[e] s.), dérivé du nom du mathématicien الخوارزم : Abu Ja'far Mohammed Ben Mussa *Al-Khuwārizmi*, né en 780 à Khwarezm (Khiva, en Ouzbékistan), mort en 850 à Bagdad, après avoir vécu à la cour du calife Al-Maamoun. Son ouvrage *Kitab al-Mukhtasar fi Hisab al-Jabr w'al-Muqàbala*, traitant de la résolution des équations, fut traduit en lat. par Gérard de Crémone (1114-1187), sous le titre *Dixit Algorismi* (d'où *algorithme*). C'est dans *Kitab al Jami wa al Tafriq bi Hisab al Hind* (« Livre [ou Traité] de l'addition et de la soustraction d'après le calcul des Indous ») qu'il développe les principes de la numération décimale, selon la méthode indienne (algèbre*). D'abord *augorisme* (1220-1230), au sens de « procédé de calcul utilisant les chiffres arabes » (G. de Coinci, *Miracles narratifs de Notre-Dame*, cit. ds *TLF*), le terme figurait déjà chez Rabelais sous la forme *algorisme*. En 1554, il prend la forme *algoritme*. Ordinairement, ce mot définit l'ensemble des règles intervenant dans toute opération de calcul, telles la division, la soustraction… Au sens moderne, notamment en informatique, c'est « une suite finie d'opérations élémentaires constituant un schéma de calcul ou de résolution d'un problème » (Larousse).

الخوارزم

TLF signale ce qui semble être la première occurrence avec un *h* (algorithme), dans le Bescherelle de 1845, mais nous relevons une forme avec deux *h* (!) : *algorhythme*, dans le *Dict. de l'Ac.*, Supplément de 1835 (pour l'orthogr. – *th* –, voir notre introduction). Par ailleurs, un emploi cocasse, au fig., nous ramène à la genèse du mot chiffre* (qui, en ar., a d'abord signifié zéro*) : « être chiffré en *algorisme* », pour dire donc « être comme un zéro, n'avoir aucune valeur »…

« Nous admettons aujourd'hui que d'autres vivants plus élémentaires aient précédé l'aventure de l'esprit. Nous nous montrons moins tolérants quand nous mettons en cause une Nature que nous avons décrétée inerte.

Nous avons déjà fait taire le monde. Nous ne supportions pas qu'il se permette des chants plus beaux et plus inouïs que le nôtre. Nous l'avons vidé, grâce au christianisme, des divinités qui le peuplaient et célébraient la beauté d'un fleuve, d'un mont. La science moderne l'a réduit en équations, en algorithmes, l'atome n'étant plus que l'ombre d'un nombre. Il nous reste à franchir quelques pas pour le museler définitivement.

Nous ne l'avons pas tout à fait muselé. L'univers ne sera jamais à notre botte. Nous serions bien imprudents de parier sur son inertie. Loin de nous précipiter quand il semble nous solliciter, il nous faut chaque fois interpréter les signes qu'il nous adresse. »

(PIERRE SANSOT, *DU BON USAGE DE LA LENTEUR*, PAYOT, 1998, P. 135.)

Alidade

ALIDADE – العِضادَة ⊗ N. f. Du lat. médiév. *alhidada* puis *alidada* (et non de l'esp. *alidada*, précise *TLF*), emprunté à l'ar. العِضادَة : *al-ʿidâda*, « pilastre, soutien », qui a donné son nom à une règle graduée (dite « de l'astrolabe ») munie d'un instrument de visée permettant de mesurer les angles verticaux. Le *Dict. des dict.* la définit ainsi : « Règle en métal ou en bois, portant à ses deux extrémités des plaques perpendiculaires (*pinnules*), munies d'une fente étroite et d'un fil vertical, et servant à mener un rayon visuel dans une direction déterminée. » Elle est utilisée aussi bien en astronomie, en architecture, en topographie, que dans l'artillerie et l'aviation. Désigne la partie mobile d'un théodolite* (qui est en fait un doublet « anglo-francisé » !). Passé au lat. médiéval vers 1544, au sens de « règle de l'astrolabe » (*La Cosmographie de Pierre Apian*, Anvers, 1544), le mot est attesté dès le XVe s., sous la forme *alidada*, chez un cartographe danois, Clavius (d'après Du Cange, ds *TLF*). Un siècle plus tard, on retrouve la même forme chez Rabelais (*Gargantua*, liv. III, chap. XXVI).

العِضادَة

Le *Dict. de l'Ac.*, dans son Supplément de 1835, signale une alidade dans le vocabulaire des armuriers : « Aiguille qui indique, dans la machine à canneler, le nombre de cannelures qui sont à faire sur un fusil. » Et le *Dict. des dict.* fait de même en horlogerie : « Règle mobile sur une plate-forme, destinée à diviser les cadres. »

« L'histoire de la Physique nous montre que, bien souvent, l'esprit humain a été conduit à renverser de fond en comble de tels principes, regardés d'un commun accord, pendant des siècles, comme des axiomes inviolables, et à rebâtir ses théories physiques sur de nouvelles hypothèses. Fut-il, par exemple, pendant des millénaires, principe plus clair et plus assuré que celui-ci : dans un milieu homogène, la lumière se propage en ligne droite ? Non seulement cette hypothèse portait toute l'Optique ancienne [...], mais encore elle était devenue, pour ainsi dire, la définition physique de la ligne droite ; c'est à cette hypothèse que devait faire appel tout homme désireux de réaliser une droite, le charpentier qui vérifie la rectitude d'une pièce de bois, l'arpenteur qui jalonne un alignement, le géodésien qui relève une direction au moyen des pinnules de son alidade, l'astronome qui définit l'orientation des étoiles sur lesquelles il raisonne par l'axe optique de sa lunette. Cependant, un jour vint où l'on se lassa d'attribuer à quelque cause d'erreur les effets de diffraction observés par Grimaldi, où l'on se résolut a rejeter la loi de la propagation rectiligne de la lumière, à donner à l'optique des fondements entièrement nouveaux ; et cette audacieuse résolution fut, pour la théorie physique, le signal de progrès merveilleux. »

(PIERRE DUHEM, *LA THÉORIE PHYSIQUE. SON OBJET, SA STRUCTURE*, CHEVALIER ET RIVIÈRE, 1906, CHAP. VIII. REPROD. ABU – CNAM.)

Alizari

ALIZARI – العُصارَة ◉ N. m. De l'esp. *alisari* (it. : *alizani*), emprunté « probablement », dit *Le Nouveau Petit Robert*, à un terme gréco-turc, lui-même dérivé de l'ar. العُصارَة, *al-'usâra*, « le jus, le suc » (fourni par la racine de la garance, d'où l'on tire un colorant naturel appelé *alizarine* ou *garancine*). Cette étymologie, donnée entre autres par Dauzat, en 1968, est contestée par *TLF*, lequel privilégie l'hypothèse d'une origine grecque : ρ΄ιςᾶι, « garance », dérivé de ρ΄ίςα, « racine ». Argument invoqué, des « motifs phonétiques » : la finale *i* et l'évolution du *s* ar., phonème emphatique et pas seulement sourd, vers le *z* français « demeurent inexpliquées ». Sous-entendu : le turc puis l'ar. n'auront été que des sources secondaires, des « véhicules économiques » plus que linguistiques : « Après avoir disparu en Europe au début de l'époque moderne, la culture de la garance fut réintroduite du Levant turc en France et en Italie au moment du renouveau économique du XVIIIe s. »

العُصارَة

Qui pourrait croire que l'alizari et la garance aient pu faire l'objet d'un conseil municipal à... Paris (19e) ? Nous sommes le 8 décembre 2003, et il s'agit de baptiser une « allée de la Garance ». Le débat est animé, et l'étymologie n'est pas en reste : « mot correspondant à l'érythrodanon des Grecs, la rubia des Romains, l'alizari des Arabes »... Argument contre argument, tout y passe : la Révolution et le calendrier républicain, où la garance avait ses entrées ; Arletty ou « l'amour sacrifié sur l'autel de l'ascension sociale » ; l'uniforme français et sa couleur garance qui en fit une cible facile jusqu'en 1914 ; le langage des fleurs, qui attribue à la garance le symbole de la calomnie... On attend un dernier argument, qui ne viendra pas : en signe d'intégration, donner à ladite allée le nom d'un soldat inconnu, un certain... Ali Zari !

« Les Grecs l'appelaient *erythrodanon*, les Romains *rubia*, les Arabes **alizari**. En Italie, elle a porté le nom de *robbia*, en Allemagne celui de *Krapp* ou *Färberröte*, en Angleterre *madder*, et dans les pays de langue française a prévalu l'appellation de *garance*, dérivée de *varantia*, *barantia* et *garancia*, tous termes attestés dès le haut Moyen Âge.

[...] C'est dans les racines qu'est localisée la matière colorante rouge, qu'on a baptisée l'**alizarine**. Leur propriété physiologique la plus curieuse est de colorer en rouge les os des animaux qui en sont nourris, ainsi que, paraît-il, le bec et les pattes des oiseaux [...].

Il s'en vend encore, sous forme de racines séchées, dans les bazars* de villages reculés de l'Afghanistan, [...]. Cela donne à croire que les merveilleux tapis confectionnés dans les tribus de ce pays sont encore faits de laine teinte à la garance naturelle. »

(WALTER ZURBUCHEN, « LA GARANCE », *REVUE DU VIEUX GENÈVE*, N° 5, 1975.)

Alkékenge

ALKÉKENGE – **الكاكنج** ● N. m. (f., ds certains dict.). De l'ar. الكاكنج : *al-kākandj*. Plante ornementale appelée aussi « coqueret, amour-en-cage, cerise d'hiver ». Pousse à l'état sauvage dans les vignes abandonnées ; cultivée, elle est dite « lanterne chinoise », pour ses fruits rouge orangé, en forme de lampion. Elle peut être macérée dans du marc, comme la cerise. La tradition ar. lui attribue des propriétés diurétiques. Attesté en esp. (*alkakengi*) depuis 1555, le mot a connu diverses formes : *alkacange*, au XVe s. (*Grand Herbier*, n° 186, ds *TLF*) : « Faba inversa, feve enverse, c'est une herbe qui a les feuilles semblables a espece de morelle que l'on appelle solatrum rusticum, *alkakange* » ; *alquequange*, it. *alquaquengi* (XVIe s.) ; *alcange*, *alchachange*, *alchequange*, *alkerenge* (XVIIe s.). Toutes formes qui ne sont pas du goût de Remy de Gourmont, et pour cause : « Cette *coquerelle*, des botanistes ont osé la dénommer *alkékange*, mot dont j'ignore l'origine, mais dont la laideur est trop évidente » (*Esthétique de la langue française*).

Dans la *Revue des langues romanes* (Montpellier, t. V, 1881), un botaniste, M. Boucherie, conteste farouchement la thèse ar. de Littré : « Il n'est pas absolument nécessaire de recourir à l'arabe, qui, ainsi et plus encore que le germanique, doit être considéré comme un pis-aller en fait d'étymologie française... » Et le botaniste de brandir un *kalicacabus* comme l'ancêtre incontestable de l'alkékenge. Ce qui lui vaut un coup de semonce de la part de son ami M. Devic, étymologiste de son état, qui ne cache pas son agacement face à cette « répulsion que l'on professe pour toute étymologie française empruntée à l'arabe » (voir notre introduction).

الكاكنج

« De notre jardin, nous entendions, au Sud, Milton éternuer en bêchant et parler à son chien blanc dont il teignait, au 14 juillet, la tête en bleu et l'arrière-train en rouge. Au Nord, la mère Adolphe chantait un petit cantique en bottelant des violettes pour l'autel de notre église foudroyée, qui n'a plus de clocher. À l'Est, une sonnette triste annonçait chez le notaire la visite d'un client... Que me parle-t-on de la méfiance provinciale ? Belle méfiance ! Nos jardins se disaient tout.

Oh ! aimable vie policée de nos jardins ! [...] Quel mal jamais fût venu par-dessus un espalier mitoyen, le long des faîtières en dalles plates cimentées de lichen et d'orpin brûlant, boulevard des chats et des chattes ? [...]

Ô géraniums, ô digitales... Celles-ci fusant des bois-taillis, ceux-là en rampe allumés au long de la terrasse, c'est de votre reflet que ma joue d'enfant reçut un don vermeil. Car "Sido" aimait au jardin le rouge, le rose, les sanguines filles du rosier, de la croix-de-Malte, des hortensias et des bâtons-de-Saint-Jacques, et même le coqueret-**alkékenge**, encore qu'elle accusât sa fleur, veinée de rouge sur pulpe rose, de lui rappeler un mou de veau frais... À contrecœur elle faisait pacte avec l'Est : "Je m'arrange avec lui", disait-elle. »

(COLETTE, *SIDO*, *ROMANS, RÉCITS, SOUVENIRS*, ROBERT LAFFONT, COLL. « BOUQUINS », T. II, 2001, P. 764.)

Alkermès

ALKERMÈS - القِرْمِز ● N. m. De l'ancien fr. *aukairrais*, de l'esp. *alquermes*; le premier, selon *TLF*, emprunté directement à l'ar., à partir de قرمز, *qirmiz*, « carmin*, cramoisi* » ; القِرْمِز, *al-qirmiz*, « cochenille » (insecte dont les anciens Arabes tiraient une teinture rouge). Mod. Liqueur à base de cannelle, de girofle, de vanille, d'eau de rose, d'extrait de jasmin, etc., colorée en rouge avec la cochenille : « Il lui offrit des bonbons qu'elle refusa et elle prit un peu d'*alkermès* qu'il versa dans un minuscule gobelet d'argent ; elle en but une goutte à peine et, amicalement, ils discutèrent sur le goût de ce pharmaque où elle retrouvait un arôme de clou de girofle, tempéré par une fleur de cannelle noyée dans de l'eau distillée de rose » (J.-K. Huysmans, *Là-Bas*, G. Crès, 1930, p. 49). Attesté depuis 1555, ce mot était déjà employé par Rabelais en 1546 : « Comme les femmes de Cilicie cueillent la graine de *alkermes* » (*Tiers Livre*). Toujours au XVIe s., Ambroise Paré signalait un « médicament stimulant préparé avec le kermès* » (*TLF*). Le dict. de G. Ménage, qui l'orthographie *alchermes*, donne la recette de la « confection », une préparation réputée aphrodisiaque qui eut ses inconditionnels et ses détracteurs.

القِرْمِز

En 1614 paraît un ouvrage au titre fleuve : *Discours et démonstration des ingrédients de la confection d'*alkermes *réformée faicte publiquement en présence de Messieurs de la Justice et professeurs en l'Université de Médecine, par Laurens Catelan, Maître Apothicaire en la ville de Montpellier, contre les discours faicts par le Sieur Jacques Fontaine, premier Médecin d'Aix-en-Provence*, et dont les quelque trois cents pages sont entièrement consacrées à l'*al-qirmiz* ! (Lyon, J. Mallet, 1614).

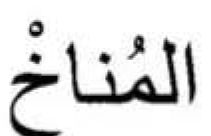
« Peut-être que rien de tout cela n'existe, sauf le parfum gelé du sorbet* à la vanille, sauf le son de l'orchestre rejeté par les échos de la Place…

Juste avant que le café* ne ferme, prendre un digestif ou une tisane, au choix. […] Demander donc une *camomilla* ou un *rosolio veneziano Florian*, c'est-à-dire un léger cocktail d'alcool*, de sucre* et de liqueur de rose importée de Chypre. Il n'y a plus de chance de boire dans un petit verre filé de Murano le fameux punch* d'Henri de Régnier, à l'alkermès, très épicé, composé de clous de girofle, de cannelle, d'eau de rose et de fleurs d'oranger*, d'alcool blanc et de vanille, mélange aux saveurs orientales auquel on ajoutait de la cochenille en poudre, ce qui donnait au cocktail une couleur extravagante. »

(ALAIN VIRCONDELET, *NULLE PART QU'À VENISE*, PLON, 2003, P. 170.)

Almanach

ALMANACH - المُناخ ⊛ N. m. De l'ar. syriaque المُناخ, *al-munākh*, « étape, relais, station, climat » ; عِلم المُناخ, *'ilm al-munākh*, « climatologie » (mot à mot : « science du climat, des variations... »). La thèse avancée par *TLF* du syriaque *l-manhaï*, attesté au XIIIe s., signifiant « l'an prochain » et dont le *l-* aurait été confondu avec l'art. ar. *al*, expliquerait le passage à l'ar. d'Esp. *al-manākh* (*kh*, proche de la *jota* esp.), puis au lat. *almanachus*, calendrier illustré, offrant des renseignements pratiques en matière d'astronomie, de météorologie, de cuisine, etc. La forme *almenach* est relevée dans un manuscrit (593, 1303) de la bibl. de Rennes, et dans un *Inventaire du mobilier du Duc de Bourgogne* de 1375 (t. I, p. 420 ; réf. *TLF*) : « 3 fr pour 2 *almanachs* que Mgr fit faire pour lui à Paris. » Au XVIe s., synon. de *prédictions*, et au XVIIe s., de *conseils*, *renseignements* : prendre ses *almanachs* auprès de quelqu'un... Quant à l'hyp. gr., pour *TLF*, elle « repose sur une erreur répandue par Scaliger et Saumaise ». Ces derniers, en effet, se fondant sur Dioscoride (voir G. Ménage), font dériver *almanach* de l'art. ar. *al*, auquel serait venu, pour ainsi dire, se « suffixer » le gr. La même thèse a été avancée pour alambic* (après tout, il s'est bien trouvé des Arabes pour voir dans « alibi », et même dans « allô », la marque de l'art. ar. *al* !)...



Certains arguments, même forcés, ne manquent pas de piquant : « H. Étienne, au livre *De latinitate falso suspecta*, chap. VII, assure que *almanach* prend son origine de cette formule dont les Allemands se servent lorsqu'ils veulent marquer les temps auxquels quelque chose est arrivée : "*Als man nach* der geburt Jesu Christi unsers seligmachers gezels hat 1560", c'est-à-dire "Lorsque depuis la Nativité de Jésus Christ notre Sauveur on comptait..." - ou tel autre nombre » (Caseneuve, dict. de G. Ménage).

« Il haïssait l'Angleterre de toute l'amitié qu'il avait pour la mer. Il avait étudié soigneusement la marine anglaise pour en connaître le côté faible. Il expliquait en quoi le *sovereign* de 1637 différait du *royal william* de 1670 et de la *victory* de 1735. [...] Il regrettait les tours sur le pont et les hunes en entonnoir du *great harry* de 1514, probablement au point de vue du boulet français, qui se logeait si bien dans ces surfaces. Les nations pour lui n'existaient que par leurs institutions maritimes. [...] Il désignait volontiers l'Angleterre par *trinity house*, l'Écosse par *northern commissionners*, et l'Irlande par *ballast board*. Il abondait en renseignements ; il était alphabet et **almanach** ; il était étiage et tarif*. [...] Un jour, à bord, dans une maladie grave qu'il fit, on le croyait mort, l'équipage entourait son branle, il interrompit les hoquets de l'agonie pour dire au maître charpentier : "Il serait avantageux d'adapter dans l'épaisseur des chouquets une mortaise* de chaque côté pour y recevoir un réa en fonte ayant son essieu en fer et pour servir à passer les guinderesses." De tout cela résultait une figure magistrale. Il était rare que le sujet de conversation fût le même à la table des patrons et à la table des douaniers*. »

(Victor Hugo, *Les Travailleurs de la mer*, Œuvres complètes, Ollendorff, Imp. nationale, 1911, p. 140. Reprod. BNF-Inalf.)

Almée

ALMÉE – العالِمة ◉ N. f. De l'ar. العالِمة: *al-'âlima*, « la (femme) savante » ; en Égypte, danseuse-chanteuse cultivée, et possédant l'art de l'improvisation. Par ext., et perversion de sens, femme qui « se livre à des exibitions ». Voire : « Il y avait quatre femmes danseuses et chanteuses, *almées* (le mot *almée* veut dire savante, bas-bleu ; comme qui dirait putain, ce qui prouve, monsieur, que dans tous les pays les femmes de lettres !!!) » (G. Flaubert, *Correspondance*, 1850, L. Conard, 1926, p. 175). Et, du même auteur : « ...des *almées* qui feraient "des danses mêlées de chansons", comme eût dit Molière », sans oublier qu'« il y a des *almées mâles*, citoyens à métier suspect, habillés en femmes et qui se trémoussent d'une belle façon » (*ibid.*, p. 168)... Le mot fut rapporté d'Égypte par des aventuriers chroniqueurs vers la fin du XVIIIe s. Orthographié sans *e* chez M. Savary, en 1785, dans ses *Lettres d'Égypte* : « L'Égypte, Monsieur, ainsi que l'Italie, possède des improvisatrices. On les appelle *almés* savantes... les *almés* savent par cœur toutes les chansons nouvelles » (ds *TLF*). On connaît le fameux poème de Rimbaud, « Est-elle *almée* ?... » : « Est-elle *almée* ?... aux premières heures bleues / Se détruira-t-elle comme les fleurs feues... »

العالِمَة

« Sœurs des bayadères indiennes et de ces collèges de prêtresses consacrées à Militta ou à Vénus, les almées ont dansé jadis devant les autels de Neith, divinité primordiale et féconde, mère, femme et fille d'Ammon » (H. Cammas et A. Lefèvre, *Le Tour du monde*, 1863).

« Comme il allait mourir, et comme il le savait,
pour se mettre en mesure, il fit à son chevet
mander un antique notaire [...].
"Mon cher maître, dit-il, je suis un moribond ;
comme un oiseau blessé qui fait son dernier bond,
mon cœur ne palpite qu'à peine.
Je suis fini, fini ; le ciel n'a pas voulu
que je puisse m'asseoir parmi le groupe élu
des gens qui verront *l'Africaine*.
Mon médecin m'avait conseillé d'aller voir,
sur les rives du Nil, se balancer le soir
la taille souple de l'**almée**,
aux yeux d'un Anglais roux, triste et concupiscent,
montrant pour cent sequins* ce que l'on voit pour cent
sous dans ma France bien-aimée.
Mais je hais l'Orient, la mer et tout pays
qui ne se trouve pas sur le plan de Paris,
cette divine capitale
où l'on peut à toute heure, à tout prix, en tout lieu,
trouver l'occasion de chiffonner un peu
la tunique de la morale. »

(Henry Murger, *Les Nuits d'hiver*, Michel Lévy, 1868, p. 169.)

Almicantarat

ALMICANTARAT – **المُقنطَرة** ● N. m. De l'ar. المُقنطَرة, *al-muqantara* (plur. المُقنطرات, *al-muqantarāt*), « l'astrolabe » (par métonymie) ; du verbe قنطر, *qantara*, « cambrer, voûter, construire en forme d'arche » (d'où *qantara(t)*, « arche, viaduc, pont »). Cercle de la sphère céleste parallèle à l'horizon, en un lieu donné. Syn. : cercle ou parallèle de hauteur. William Duckett, dans son curieux *Dict. de la convers. et de la lect.* (t. I, 1832), est sans doute le seul à signaler, en plus de la forme adoptée, la forme *Almucantarat* (transcription la plus fidèle du mot ar.). On y lit (entre *almenara* et *Almodovar*) : « Les *almicantarats* sont situés relativement à l'horizon comme les parallèles par rapport à l'équateur, et, de même que les centres des parallèles sont sur la droite qui joint les pôles de la sphère, les centres des *almicantarats* sont sur la verticale qui joint le zénith* au nadir*. Il s'ensuit que tous les points de la circonférence d'un même *almicantarat* sont à la même hauteur au-dessus de l'horizon ; c'est pourquoi on appelle encore ces cercles, *parallèles de hauteur, cercles de hauteur*. – Deux étoiles étant connues, leur passage par un même *almicantarat* peut servir à déterminer l'heure. »

المُقنطَرة

D'Herbelot, l'auteur de la *Bibliothèque orientale...*, définit *almicantarat* comme un « cercle imaginaire sur la Sphère », et signale un ouvrage sur la question d'un certain Schamseddin al-Mati et un « Traité composé par un nommé Badreddin : *Escharat fil elm beref al mocantharât*, c'est-à-dire : Instructions pour prendre les élévations ou les hauteurs du Soleil » (sans date ni autre réf.).

« Almicantarat, mot magique...
Cercle de feu, muraille d'or,
Du Pôle Sud au Pôle Nord
Ton ombre s'égare aux tropiques.

Fiction rouge à l'horizon,
Ton embrasement s'exaspère
Et ton étreinte imaginaire,
Ardente comme les tisons,

Allume au sombre de mon rêve
Un incendie orange* et noir,
Et la force qui me soulève,
Almicantarat, c'est l'Espoir. »

(Odette Casadesus, *Almicantarat, Poèmes*, Éd. du Centre, 1952.)

Alquifoux

ALQUIFOUX - **الكحول** ◉ N. m. Galène, plomb sulfurisé. Sulfure de plomb, obtenu par broyage de sable quartzeux et d'argile, servant à vernir et à imperméabiliser céramiques et poteries. D'un gris anthracite, il entre, avec le noir de fumée, dans la composition du kohol*. Son nom vient de l'esp. *alquifol*, « sulfure d'antimoine », à partir de l'ar. الكحول, *al-kohol*. Où l'on retrouve le fameux *Dict. de la convers. et de la lect.* : « Les femmes de l'Orient le réduisent en poudre fine, qu'elles mêlent avec du noir de fumée pour se composer une pommade dont elles se servent pour se teindre en noir les cils et les sourcils, les paupières et les angles des yeux. » Signalé sous la forme *alquifou* dès 1697, par Lémery, dans son *Traité des drogues simples*, comme sulfure de plomb, l'esp. lui-même, qui est une variante de la forme hispano-arabe *alcohol*, et que le fr. a emprunté, n'est cependant attesté qu'en 1716 (*Aranceles de Aduanas*, 1782, cit. ds *TLF*, qui précise : « Malgré l'antériorité apparente du mot fr., l'intermédiaire esp. est certain, étant seul à expliquer la forme et le sens du fr. »).

الكحول

« Musulmanes, Juives ou Chrétiennes, riches ou pauvres, toutes se teignent les sourcils et les paupières avec la galène de plomb (*galena tessulata*), que l'on nomme *alquifoux* ou *arquifoux* [...] ; opération que les dames romaines ont pratiquée, et que Juvénal a décrite avec tant de vérité : *Illa supercilium, modidâ fuliginetactum / Obliquâ producit acû, pingilque, trementes / Attoliens oculos* » (C.-N.-S. Sonnini de Manoncourt, *Voyage dans la haute et basse Égypte*, F. Buisson, an VII [1798], p. 290).

« L'humidité du sous-sol, lors des ondées printanières, ferait tomber en bouillie la petite alcôve* terreuse. Contre ce péril, l'enduit salivaire est préservatif excellent. On le devine plutôt qu'on ne le voit, tant il est délicat. Son efficacité n'en est pas moins évidente. Je remplis d'eau une cellule. Le liquide s'y conserve très bien [...].

La mignonne cruche semble vernie à l'alquifoux. L'imperméabilité que le potier obtient par la brutale fusion de ses ingrédients minéraux, l'Halicte la réalise avec le doux polissoir de sa langue humectée de salive. Ainsi défendue, la larve jouira de l'hygiène du sec, même dans un terrain détrempé par les pluies...

Il est aisé d'isoler [...] la pellicule hydrofuge. Mettons tremper par la base le petit bloc informe où se trouve creusée une cellule. L'eau doucement imbibe la masse terreuse et la réduit en une bouillie qu'il nous est loisible de balayer avec la pointe d'un pinceau... Conduisons délicatement nos coups de balai, et nous parviendrons à dégager de leur gangue les fragments d'une espèce de satin* d'extrême finesse. Voilà, transparente, incolore, la tapisserie qui défend de l'humide. Seul, le tissu de l'araignée, s'il formait étoffe et non réseau, pourrait lui être comparé. »

(Jean-Henri-Casimir Fabre, *Souvenirs entomologiques*, 8e série, Paris, 1903.)

Altaïr

ALTAÏR – **الطيْر** ⊛ N. f. (donné à l'étoile Aigle). De l'ar. **الطيْر**, *al-taïr* (l'oiseau, par excellence : l'aigle). Le nom complet de la constellation dite α *Aigle* était : *al-nasr al-täïr*, « l'Aigle (ou le Vautour) volant ». « Il n'y a rien de surprenant, souligne Camille Flammarion (réf. ci-dessous), à ce qu'on ait donné à cette étoile, soutenue par ses deux voisines comme par deux ailes, le nom de l'oiseau colossal qui s'élève le plus haut dans les airs et symbolise la domination, la gloire et le triomphe. » D'Herbelot, lui, attribue à *Altaïr* trois noms, dans sa *Bibliothèque orientale* : « Nasr althaïr, l'Aigle volante et Nasr alvaxé (*sic*), l'Aigle reposante », et une troisième surnommée « l'Étoile de l'Arabie heureuse, parce qu'elle y domine ». Attesté depuis le XII[e] s., *Altaïr* figurait sans doute dans la *Description du ciel* rédigée au X[e] s. par l'astronome persan Abd el-Rahman al-Sûfi. C'est la plus brillante (dix fois plus que le Soleil) des étoiles du triangle qu'elle forme avec Véga et Deneb. Elle est restée longtemps un mystère, mystère que le satellite Wire était chargé de lever, entre le 18 octobre et le 12 novembre 1999...

Au temps de Ptolémée, note C. Flammarion, dans le Suppl. de son *Astronomie populaire* (1882, p. 239), « la figure de l'oiseau de Jupiter ne couvrait qu'une partie de la constellation de l'Aigle, et les étoiles australes étaient réunies sous le nom d'*Antinoüs*, jeune homme d'une grande beauté qui se noya dans le Nil en l'an 131, et que l'empereur Adrien regretta si tendrement » que la silhouette du favori d'Adrien fut « placée » au ciel, à côté *d'Altaïr*, « qui le tient fortement dans ses serres... »



« Les soirs d'été, le père Gladis désignait une à une les étoiles qu'il vantait selon leur vertu mythologique ou alchimique*, Dieudonné Cavrois complétait souvent le discours de ce gnome exalté, invoquant Copernic, Newton, leurs systèmes ; jonglant avec les planètes et les soleils, par les gestes vifs de ses mains potelées. [...] Aussi le père Gladis adorait-il le gros gaillard, le protégeait-il contre les autres jésuites, et les camarades. Avec un tel moniteur, le gnome pouvait, à son aise, divaguer, et adresser à Bételgeuse* des déclarations dignes d'être mises en strophes. [...] Le père Gladis recommençait docilement sa démonstration, comme il convenait à l'égard du fils d'un pair de France [...], déclamant : "Tracez dans la poussière des mondes une droite a b, qui part du centre de cette lumière versée par le sein d'une nourrice immortelle, qui aboutit aux regards verts d'Altaïr, et dans le plan de cette droite inscrivez le trapèze c d, e f, dont l'angle touchera le pôle antarctique des océans qui noient la surface de l'Orion... suivez-vous ? C'est seulement par la vertu des nombres que l'immensité se découvre. Ô nombres qui dites l'infini, qui faites parcourir les espaces..., qui chiffrez* les vitesses des lumières aux foyers déjà morts tandis qu'elles nous éclairent encore. [...] ... Ô nombres, donnez-nous l'idée de l'univers et de la grandeur de Dieu." »

(Paul Adam, *Le Temps et la Vie*, Ollendorff, 1902. Reprod. BNF-Inalf.)

Amalgame

AMALGAME – عَمَل الجماع ❷ N. m. Du lat. *amalgama* (1250), emprunté aux alchimistes ar. Dans leur approche mystique, ceux-ci concevaient l'union charnelle comme la conjonction suprême des corps et des âmes. Analogie avec la conjonction du mercure entrant en *possession* de certains métaux. Conjonction, union, fusion. En ar., « unir, réunir », جَمَعَ, *jama'a*, ou, en ar. égypt., *gama'a* ; جَامَعَ, *gāma'a* « avoir un rapport charnel ». L'acte lui-même (جماع) se dit *'amal al-gimā'*, « œuvre de l'union charnelle ». C'est ce « grand œuvre » qui, par fusion de la finale *al* de *'amal* et de l'art. *al*, se trouve à l'orig. du mot (en ce sens, l'hyp. المجموع, *al-majmū'*, « agrégat » manque de fondement hist.). Première forme en fr. : *algame* ; *amalgama*, en lat. ; chez Rabelais : *algamala* ou *algamana*. Dans tout cet... amalgame de lettres, le linguiste reconnaît le phén. de *dissimilation* (comme dans le passage de *flebilis* à *faible*) et celui de *métathèse* (comme de *formaticum* à *fromage*). Une première occurrence est relevée en 1431, au sens de « mélange » : « Car si ne fais purs corpx et ame / Ja ne feras bonne *amalgame* » (*Fontaine des amoureux de science*, cit. ds *TLF*) ; en 1549, il a le sens d'« alliage » : « Si tu mets l'argent vif sublimé en eaue corrosive faite de vitriol et de salpetre, il est certain que soudain il se convertira en *amalgame* et eaue » (A. Du Moulin, *Quinte essence de toutes choses*, cit. ds *TLF*) ; Voltaire en 1744 : « Le plaisant et le tendre sont difficiles à allier : cet *amalgame* est le grand œuvre » (*Lettres*, 5 juin). L'hyp. gr. (μάλαγμα, « ce qui amollit » ou « cataplasme émollient »), contestée par *TLF*, « ne convient pas du point de vue sémantique ». Le même dict. précise que « du fr. *amalgame* sont issus les correspondants dans les autres lang. européennes ».

عَمَل الجماع

Si au lieu de *'amal al-gamā'a* nous lisions plutôt *amal-gamā'a*, nous aurions alors (*amal* signifiant « espoir ») : « espoir (dans) la fusion ». M. Devic (cité par *TLF*) évoque dans son Supplément au Littré un traité lat. inspiré de l'ar. : *De matrimonio et conjunctione*. Où l'on apprend que « le mercure étant assimilé au mari, l'argent à la femme, l'amalgame se célèbre ainsi : *Natura lætatur quando sponsus cum sponsa copulatur...* »

« Nous irions en calèche : il n'aimait pas les taxis et ne possédait pas d'automobile. Bien que pris au dépourvu, je fus sensible au caractère imprévu de l'invitation, à cet **amalgame** de gentillesse et d'autorité avec lesquelles il semblait vouloir décider de mon sort. En d'autres circonstances, les promenades en calèche faisaient partie des attractions de la ville : bourgeois et touristes [...] se partageaient ces petites voitures d'allure innocente, tant qu'elles étaient ouvertes ; mais, une fois les capotes déployées, certains couples ne se privaient pas d'y échanger des caresses et, devant eux, le miroir confidentiel, placé à l'envers d'un strapontin aisément repliable et incliné au bon angle, dévoilait assez de formes pour guider leurs mains, pendant qu'ils ne cessaient en apparence de fixer le dos d'un imperturbable cocher. »

(Robert de Goulaine, *Le Prince et le Jardinier*, Albin Michel, 2003, p. 27.)

Aman

AMAN – أمانْ ⊛ N. m. Prononciation ambiguë, pour cause d'homonymie (*amant*) ; en ar., le *ān* de *amān*, أمانْ (« clémence, immunité, sécurité ») se prononce *ane* : *amane*. À l'orig., expression juridique : demander l'*aman*, c'est faire sa soumission, et accorder son *aman*, c'est accorder la vie sauve (à son ennemi ou à un rebelle). L'expression, laïcisée, signifie « grâce, amnistie ». François Mauriac, évoquant « le F.L.N. contraint par la force à demander l'*aman* » (cit. ds *Le Petit Robert*), voulait sans doute, ici, jouer sur les deux tableaux : exprimer la soumission et l'amnistie… La première « trace » littéraire de l'emprunt daterait de 1731, chez Voltaire (*Histoire de Charles XII*, liv. VI, cit. ds *TLF* et *Le Grand Robert de la lgue fr.*, 1973) : « L'autre [un janissaire] lui demanda pardon en criant *aman*. » En 1875, une forme *amân* apparaît chez Henri Fournel (*Les Berbers, étude de la conquête de l'Afrique par les Arabes*, t. I, p. 181, Paris, Impr. nationale) : « Koçaïlah [chef de la résistance berbère], sans perdre un instant, avait marché sur Kairouan, qui n'était pas complètement évacué, et y faisait son entrée, accordant l'*amân* aux musulmans qui étaient restés dans la ville… »

أمانْ

Dans ses *Études de la littérature russe* (H. Champion, 1932), Mérimée dénonce l'inutilité de certains emprunts : « Notre langue autrefois n'admettait pas ces emprunts inutiles ; aujourd'hui on est malheureusement plus facile. C'est ainsi qu'on lit dans un journal : Le colonel A… s'est mis à la tête du *maghzen* ; il est entré dans un *douar* où on lui a demandé l'*aman* et donné une *diffa* ; puis il est allé faire une *razzia**. » Et qu'aurait-il dit, Mérimée, de ces lignes des Goncourt : « *Samedi 4 mai.* Dîner chez les Ganderax, un dîner célébrant la *réconciliation* des deux vieux amants, et peut-être un dîner demandant l'*aman* à l'émailleur rentré en possession de la princesse » (*Journal*, mai 1889) ?

« Je veux bien admettre que […] les dix ans que je viens de passer dans ce pays comme officier de renseignements ne m'ont rien appris sur la mentalité et la psychologie de la faune musulmane. […] Lorsque, dans vos opérations de ratissage, vous rencontrerez un paysan courbé sur son outil, vous êtes en droit d'adopter une attitude compatible avec votre honneur d'officier, vous pouvez toujours lui demander : "Je vous prie de m'excuser d'interrompre votre labeur, monsieur le cultivateur arabe, mais ne seriez-vous pas un de ces rebelles que nous recherchons ?" Eh bien, Andrieux, le jour où l'un d'eux vous répondra : "Vous avez gagné, monsieur l'officier français, c'est bien ça, suivez-moi, je vais vous montrer où sont enterrées mes armes", alors, messieurs, ce jour-là je vous demanderai l'**aman** et je me retirerai dans mon Poitou natal où j'irai faire mûrir des bananes. »

(Paul Bonnecarrère, *La Guerre cruelle. La Légion étrangère en Algérie*, Le Livre de poche, 1974, p. 96.)

Ambre

AMBRE – عَنْبَرْ ● N. m. De l'ar. عنبر, *'anbar,* « ambre gris », passé au lat. médiév. *ambar, ambra* (IXᵉ s.) : « *nardei qui sedulo et* ambaris *odore more spirabas* (*Rhithmi aevi Merovingici et karolini.* Réf. *TLF*). Fin XIIᵉ s., le mot est employé, sous sa forme actuelle, pour une « substance céracée rejetée par la mer, qui exhale une odeur de musc* » (*TLF*). Selon l'Ac. des sc., l'ambre fut introduit en France par les croisés, mais « le nom arabe (*ambar*) est moins significatif que celui que lui donnaient les Romains, *lapis ardens* ; les Allemands l'appellent *Bernstein*, c'est-à-dire *pierre qui brûle* » (M. Reboux, ds *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. LXXXII, 1876, p. 1374). Cette « pierre » renferme en son sein « plus de douze cents espèces d'objets, tant animaux que plantes et minéraux, des reptiles, des coquilles, des insectes, etc. ». D'où, sans doute, cet emploi poétique (Balzac) : « Pour moi, la solitude est comme ce morceau d'*ambre* au sein duquel un insecte vit éternellement dans son immuable beauté » (cit. ds *Dict. des dict.*)... Dérivés : *ambréade*, produit factice imitant l'ambre jaune ; *ambréine*, alcool, constituant principal de l'ambre gris (*Le Petit Robert*) ; *ambréité*, propriété de l'ambre jaune de s'électriser par frottement...



Propriété que découvrit très tôt le jeune Rousseau : « Depuis longtemps nous nous étions aperçus, mon élève et moi, que l'ambre, le verre, la cire, divers corps frottés attiraient les pailles... » (*Émile ou De l'éducation*, liv. III) ; cela bien avant Bernardin de Saint-Pierre : « C'est dans un morceau d'ambre que la propriété électrique fut aperçue pour la première fois, et l'homme est parti de ce point pour arracher la foudre du ciel » (*Harmonies de la nature*) ; et même... l'Ac. des sc. : « Les Assyriens l'appelaient *Electra*, c'est-à-dire *pierre du Soleil* ; les Grecs ont fait de ce mot *Electron.* »

« Voilà un demi-siècle que cette langue vit dans l'isolement complet, très rarement parlée, s'attaquant à une réalité étrangère à sa nature, telle une plante qui s'acharne à pousser sur une falaise nue... Et pourtant le français de Charlotte avait gardé une extraordinaire vigueur, dense et pure, cette transparence d'ambre qu'acquiert le vin en vieillissant. Cette langue avait survécu à des tempêtes de neige sibériennes, à la brûlure des sables dans le désert de l'Asie centrale. Et elle résonne toujours au bord de cette rivière au milieu de la steppe infinie...

C'est alors que la solitude de cette femme se présenta à mon regard dans toute sa déchirante et quotidienne simplicité. Elle n'a personne à qui parler, me dis-je, avec stupéfaction. Personne à qui parler en français. »

(ANDREÏ MAKINE, *LE TESTAMENT FRANÇAIS*, MERCURE DE FRANCE, 1995, P. 247.)

Amiral

أمِير البَحْر

AMIRAL – **أمِير البَحْر** ⊕ N. m. De l'ar. أمِير البَحْر, *amīr al-bahr*. Mot à mot : « émir de(s) mer(s) », chef d'une flotte. Autre hyp., incertaine : أمِير الرَّحْل, *amīr al-rahl*, sorte de « chef de croisière ». Toujours est-il que, par une curieuse apocope, le deuxième terme (*bahr*) fut sacrifié, et l'*amīr* eut tout juste le temps de sauver son article (*al*) du naufrage… La première hyp. est contestée par *TLF*, qui lui préfère celle de أمِير العالي, *amīr al-'ālī*, le « très grand… » (très haut, de premier ordre). Il est vrai que le « large » (pleine mer) se dit : أعالي البَحْر, *a'ālī al-bahr*… Apparu à la cour normande de Sicile, le mot est passé en France vers 1100, sous la forme *amiralt*. En 1200, la forme *amiral* est signalée chez Jean Bodel (*Le Jeu de Saint Nicolas*, éd. A. Jeanroy, Champion, 1925, ds *TLF*) : « Mahom saut l'*amiral* del coine, / De par le roy qui sans essoigne / Li mande qu'en s'aie viegne ! » Mod. : *amiral de France* : dignité équiv. à celle de maréchal de Fr., supprimée par Richelieu (1627), rétablie par Louis XIV (1669), disparue avec Louis XVI, rétablie de nouveau par Napoléon, qui la conféra à Murat. Une ordonnance (1-3-1831) en fit le plus haut grade de l'armée navale… Une des dernières occurrences europ., au sens de « chef d'une flotte », est due au général de Gaulle : « Il était évident que les Anglo-Saxons étaient en train d'élaborer le plan d'une vaste opération sur le théâtre occidental. Le général Marschal, chef d'état-major de l'armée américaine, et l'*amiral* King, commandant en chef de la flotte de l'Atlantique, avaient séjourné à Londres au mois de mai en évitant de me voir » (*Mémoires de guerre*, t. I, *L'Appel*, Plon, 1954, p. 207).

L'hyp. de la mer « ne semble guère admissible » à M. Devic : « Vu qu'on a de nombreux exemples du *Roman d'alexandre*, du *Roman de Rou* […] qui prouvent qu'*amiraut*, *amirant*, *amiratz*, signifient *général*, *chef de troupes*, et non *chef maritime* d'une façon spéciale, [on peut en conclure que] les désinences *al*, *aut*, *ant*, *atz*, *é*, etc., restent donc toujours inexpliquées. »

« Elle a vu Koltchak. C'est un petit homme gras, sans envergure, mais muni du titre d'**amiral**. Un grand visage glabre à grosses joues bleues. Non, ce n'est pas l'homme décoratif dont rêvent tout le long du Transsibérien les jeunes filles vêtues d'astrakan qui se nourrissent d'histoire russe et de pain de millet !… Il y a beaucoup de femmes dans l'armée koltchak. La maîtresse de l'**amiral**, Hedwige Sandrieff, est major général au grand état-major. Des dactylographes blondes, nées en Pologne, dans la Petite Russie, ou le long de la Volga, commandent aux machines à écrire et au cœur des officiers d'ordonnance. […]

À la tête de sa compagnie, Ludmilla a fait toute la campagne. Après la défaite et la mort de l'**amiral** Koltchak, Semenoff proclame le Royaume de Grande-Mongolie. Grandiose rêve à la Timour. […] Mais Semenoff est battu à Stamboulaska et les bolchevistes jettent son armée à la mer… »

(Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*, Grasset, coll. « Les cahiers rouges », 2002, pp. 34-35.)

Aniline, Anil

ANILINE, ANIL – النيلة ⊛ N. f. Du port. *anil*, « bleu-violet », emprunté à l'ar. النيلة, *al-nīla* (*an-nila*), qui désigne l'indigo, extrait d'une plante éponyme. R. Dozy signale une forme ar. *annīr*, également mentionnée ds Bescherelle en *anir* (1845). L'ar. serait lui-même, selon *Le Robert*, empr. au pers. *nīl*. Aux Antilles, l'*anil* désigne l'*indigotier*. Le port., donné par *TLF*, est attesté depuis 1514 (A. de Albuquerque, *Cartas*, Lisbonne, 1884-1915, IV, p. 189), et dans *Recueil de notes lexicologiques* (ms déposé à la Sorbonne) : « De l'azur que les Portugais nomment *anil*. » Dérivé : *Anilin*, néologisme all., forgé par Fritzche, en 1841, qui a donné *aniline*. Alcaloïde organique, tiré du nitrobenzène, base de nombreux colorants obtenue par distillation de l'indigo. C'est cette (base de) couleur qui, en peinture, donne leur cachet aux murs de certaines maisons maghrébines. Première attestation, relevée par *TLF*, en 1857. Le *Dict. de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent*, par É. Littré et Ch. Robin) le signale en 1855, en même temps qu'un curieux syn. : *benzidam*. L'*aniline* est classée ds le *Dict. des dict.* comme « un poison qui, à la dose de 12 à 15 gouttes, tue un chien de taille moyenne ».

النيلة

L'*indigofera anil* est donné pour originaire des Amériques. Ce que conteste le botaniste suisse A. de Candolle : « On cultive en Amérique un, deux ou même trois *Indigofera* [...] que l'on rapporte, sans preuves suffisantes, à *l'indigo anil* de Linné. [Or], les botanistes anglo-indiens ne savent ce qu'est l'*indigofera anil* de Linné. » Le même signale en outre, avec les formes ar. *anil* et *anir*, des formes « asiatiques » : *nil* en cingalais, *nili* en tamul, dont il fait dériver l'esp. *anilina* (*Géographie botanique raisonnée*, V. Masson, 1855, p. 855).

« ... remarquez la façon dont l'artiste a peint la sainte Trinité ; [...] le Saint-Esprit, planant sous la forme d'une colombe au-dessus du Père et du Fils. Ici, le Père, [...] assis sur le rebord d'une gloire, pareille à une amande d'or, les pieds appuyés sur l'escabeau du monde, tient en son giron Jésus qui tient, lui-même, de la même manière le Paraclet, figuré par la souriante personne d'un gamin blond. Est-ce étrange !

– Et ce qui est non moins étrange aussi, c'est la conservation de ce manuscrit [...], s'écria Durtal, stupéfié, en effet, par ce coloris clair et jeune, par ces rouges restés intacts, par ces ors inaltérés, par ces ciels bleuâtres demeurés limpides.

– Ah ! Ils n'acquéraient point leurs produits chez des marchands et l'aniline n'était pas encore inventée, [...]. Ces gens broyaient, eux-mêmes, leurs couleurs [...] ; ce blanc un peu pâteux, que vous voyez là, est du blanc d'os, celui-ci plus léger est de la céruse ; ce noir provient du charbon pulvérisé d'un sarment de vigne ; ce bleu est du lapis* ; ces jaunes sont de l'herbe à foulon et du safran* ; ce rouge vif du minium et ce brun rouge [...] est de la terre maigre, de la macra de Naples ; ce vert est tiré de la fleur de l'iris ou de la baie du nerprun ; ce bleu, tournant au violet, [...] il est issu du tournesol. »

(Joris-Karl Huysmans, *L'Oblat*, Stock, 1903, pp. 96-97. Reprod. CNRS/Inalf.)

Antimoine

ANTIMOINE – إثْمِد ⊛ N. m. De l'ar. إثمد, *ithmid*, d'après H. Lammens (*Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Beyrouth 1890, signalé ds *TLF*). Le *Dict. alphab. et an.* note: « origine incertaine »; pour *Le Petit Robert*: « probablement de l'ar. »; pour *Le Petit Larousse*: « de l'ar. *ithmid* »; de même, Littré est « disposé à accepter une étym. ar. » (ds M. Devic); idem pour G. Ménage, mais avec une réserve: une telle forme « ne permet pas qu'on fasse venir *antimoine* de *ithmid* »; *TLF*: « peut-être de l'ar. *iṯmid*, var. *uṯmud* »; et Furetière, se référant à « un vieux ms de la Bibl. de M. Moreau, médecin du roy, cité par M. Perrault dans son livre du *Raba-joye de l'Antimoine* », raconte: « Ce mot vient de ce qu'un moine all. [le dict. de W. Duckett nous donne son nom: Basilic Valentin], qui cherchait la pierre philosophale, ayant jeté aux pourceaux de l'antimoine dont il se servait pour avancer la fonte des métaux, reconnut que les pourceaux qui en avaient mangé, après avoir été purgés violemment, en étaient devenus bien plus gras; ce qui lui fit penser qu'en purgeant de la sorte ses confrères, ils s'en porteraient mieux. [...] Les moines en moururent tous, ce qui fut cause qu'on appela ce minéral *antimoine*. » Passé au lat. par l'interméd. des alchimistes, au XIe s., sous la forme *antimonium*; gr. *stimmi*. Le mot est attesté une première fois au XIIe s., sous la forme *antimonialis*, puis au XVe s., sous la forme *entimoine* (on relève une forme *antimoine* dès le XIVe s., mais non attestée, précise *TLF*).



Il y eut vers 1845 une vraie « querelle de l'antimoine » qui opposa partisans et adversaires de l'usage de l'antimoine en médecine. Les premiers – les « antimoniaux », comme on les surnomma – furent livrés à la vindicte populaire jusque dans les journaux. C'est Guy Patin, lui-même médecin et farouche ennemi de ceux qu'il appelait les « effrontés donneurs d'antimoine », qui témoigne: « L'antimoine, duquel on ne parle plus guère ici qu'avec détestation, reçut hier ici un vilain coup de pied d'un conseiller de la cour, nommé M. de Villemontel, dont la fille mourut âgée de 14 ans... » (*Lettres de Gui Patin*, J.-H. Baillère, vol. II, 1846, p. 135).

« Pour l'anniversaire de ses douze ans, sa grand-mère lui offrit une boîte du *Petit chimiste*. La chimie* était tellement plus captivante que la mécanique ou l'électricité; plus mystérieuse, plus diverse. [...]

Une après-midi de juillet, alors qu'il lisait dans le jardin, Michel prit conscience que les bases chimiques de la vie auraient pu être entièrement différentes. Le rôle joué dans les molécules des êtres vivants par le carbone, l'oxygène et l'azote aurait pu être tenu par des molécules de valence identique, mais de poids atomique plus élevé. Sur une autre planète, dans des conditions de température et de pression différentes, les molécules de la vie auraient pu être le silicium, le soufre et le phosphore; ou bien le géranium, le sélénium et l'arsenic; ou encore l'étain, le tellure et l'antimoine. Il n'y avait personne avec qui il puisse réellement discuter de ces choses. »

(Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires*, Flammarion, 1998, p. 49.)

Arabesque

ARABESQUE – فَنّ الزخرفة العَرَبيّ ❸ N. f. De l'it. *arabesco* : « qui est propre à l'art et à la manière arabes », attesté depuis 1353, chez Boccace (ds *TLF*). Terme de musique au XVIIIe s., chez Algarotti, ami de Voltaire, ds *Opera scelte*. Se dit originellement d'un « ornement formé de plantes, de branches, de feuillages... entrelacés ». La lgue ar. (عَرَبيَّة, *arabiyya*, mot qui, soit dit en passant, est l'anagramme parfaite de عِبْرِيَّة, « hébreu ») n'ayant pas de terme propre pour dire *arabesque*, si ce n'est *foliation*, « technique décorative », on recourt à une périphrase : « art de l'ornementation arabe », soit mot à mot, فنّ الزخرفة العربي. Ornementation, au sens large : « En rhétorique comme en architecture, l'*arabesque* est le procédé favori des Arabes » (Renan). La forme adj. est signalée chez Montaigne (XVIe s.), au sens d'« arabe » : « Bajazet se sauvait belle erre sur une jument *arabesque* » (*Essais*, liv. I, chap. XLVIII, ds *Le Rob. alph. et an.*) ; ou, entre « couillon moignon » et « troussé à la levresque » chez Rabelais (*Pantagruel*, liv. III, chap. XXVI). En 1835, le mot a le sens de « ligne sinueuse » : « Le prince prit un nouveau cigare, et contempla les *arabesques* de sa fumée livrée aux vents » (Balzac, ds le dict. de B. de Roquefort). Critiqué pour avoir écrit « vêtu à l'*arabesque* » au lieu de « à la mode des Arabes ou d'Arabie », Vaugelas répliquera : « M. d'Ablancourt met dans sa traduction des Dix mille : "Il ramena un prisonnier qui avait un carquois* à la Persane." Je ne voudrais pourtant pas condamner le sentiment de M. Bardin et de M. de Priézac. Car on pourrait fort bien dire aussi *Vêtu à la mode d'Espagne, à la mode de Turquie, à la mode d'Allemagne*, etc. Et même beaucoup mieux, ce me semble, qu'on ne diroit *à la mode d'Arabie* » (*Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française*, G. Desprez, 1690, p. 306).

فَنّ الزخرفة العَرَبيّ

« Par arabesques, il faut entendre ces assemblages de fleurs, de fruits, de feuillages vrais ou imaginaires, combinés avec divers agencements de lignes. Ce nom vient des Arabes, qui ne pouvaient, par suite des préceptes de leur foi religieuse, peindre aucun être animé » (*Dict. des dict.*). L'arabesque n'est pas une invention ar., puisque Vitruve (Ier s. av. J.-C.) « se plaint de l'abus qu'on en faisait de son temps » (dict. étym. de B. de Roquefort, 1829).

« Edmée ne tournait pas les pages. Elle pensait à l'écureuil, elle faisait exprès d'y penser, mais elle ne parvenait pas à retrouver le frisson du matin, ni les vagues étranges qui, en elle, étaient allées en s'atténuant, jusqu'à n'être plus qu'une imperceptible rétraction des muscles.

C'était le 31 décembre. [...] Ce matin-là il ne neigeait plus, mais on avait trouvé au réveil les vitres couvertes d'arabesques de glace.

Les fillettes, qui étaient en vacances, étaient assises par terre, près du feu, et échangeaient des chiffons en prononçant des phrases graves. Bertha, qui avait douze ans, aidait sa mère à faire les gaufres de Nouvel an. Il y avait déjà plus de deux heures que, sans répit, on remplissait les moules de pâte sucrée* et, de temps en temps, quelqu'un comptait avec satisfaction les gaufres qui refroidissaient sur des claies. »

(GEORGES SIMENON, *LA MAISON DU CANAL* (1933), LE LIVRE DE POCHE, 1970, P. 37.)

Argousin

ARGOUSIN – الوَزِيرْ ● N. m. De l'esp. *alguacil, alguazil,* « gendarme ». L'hyp., qui a eu cours au siècle dernier – le mot serait issu de l'ar. *al-ghāzī,* الغازي – doit être écartée, l'analogie phonétique étant desservie par la sémantique : *al-ghāzi,* « l'envahisseur », de غزا, *ghazā* : « envahir », d'où razzia*... L'esp. *alguazil* a été pris de l'ar. الوَزِير, *al-wazīr,* « chargé d'un ministère » (d'où *vizir,* ministre) et du verbe وَزَرَ, *wazara,* « porter une charge » (fardeau). Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale...* (1697), est sans doute le seul à nous livrer l'étym. hist. : « *Wazir* signifie proprement en ar. un portefaix, et par métaph. celui qui porte le poids et la charge du Gouvernement. [...] L'orig. de cette signification métaph. vient de ce que Abou Mossemah fut, le premier, qualifié du titre de *Wazir ahl el-Baït* : *Vizir* [chargé] des affaires de la *Maison* du Prophète, pendant que le califat était encore entre les mains des Ommeyades... » En Esp., le mot est passé à l'ancien cat. *algutzir,* « gouverneur d'une collectivité de Sarrasins », attesté depuis 1343 (*TLF*). Le cat. est passé au napol. (*algozino,* « gardien de prison ») et au sicil. (*algozino, aguzzinu, auzinu,* « huissier principal du tribunal »). Au XVe s., *agosin* a désigné l' « officier chargé de la surveillance des forçats » (A. Thomas, ds *Romania,* 1907, t. XXXVI, p. 612). Au XVIe s. : *algouzin* ; chez Rabelais : « Grand mercy... mon petit architriclin, mon comite, mon *algousan...* » (liv. III, chap. XX) ; 1614 : *algousin* (Lettre de Boucher à Colbert, cit. ds *TLF*). En 1808, le *Dict. du bas-langage* donne *argouzin* : « Sobriquet injurieux qui équivaut à *iroquois, butord, lourdaud, homme stupide et grossier.* »

الوَزِيرْ

Dans *Notre-Dame de Paris,* V. Hugo accorde à l'argousin un brin d'humanité : « ... plus d'un vieil argousin qui aurait mangé de la chair humaine s'essuyait les yeux » ; et même : « J'ai toujours dédaigné de battre un argousin » (ds le *Dict. des dict.*). C'est à partir de 1848 qu'il prend le sens de « agent de police ». Mais c'est à partir de 1952 qu'un certain troubadour moustachu lui restituera, pour de vrai et pour de bon, son vrai sens...

« Il avait nom Corne d'Aurochs, ô gué ! ô gué !
Tout l' mond' peut pas s'app'ler Durand, ô gué ! ô gué !
[...]
Il proclamait à sons de trompe à tous les carrefours :
« Il n'y a qu' les imbécil's qui sachent bien faire l'amour,
La virtuosité, c'est une affaire de balourds ! »
Corne d'Aurochs.
[...]
Petit à petit, ô gué ! ô gué !
On a tout su de lui, ô gué ! ô gué !
[...]
Qu'il avait un petit cousin, ô gué ! ô gué !
Haut placé chez les argousins, ô gué ! ô gué !
Et que les jours de pénuri', ô gué ! ô gué !
Il prenait ses repas chez lui, ô gué ! ô gué !
C'est même en revenant d' chez cet antipathique,
Qu'il tomba victim' d'une indigestion critique
Et refusa l' secours de la thérapeutique,
[...]
Parc' que c'était à un Allemand, ô gué ! ô gué !
Qu'on devait le médicament, ô gué ! ô gué ! »

(GEORGES BRASSENS, *CORNE D'AUROCHS,* ÉD. TUTTI, 1952 ; SEGHERS, 1988.)

Arrobe, arobase

ARROBE, AROBASE - الرّبْع ● N. f. De l'esp. *arroba*, emprunté à l'ar. الرّبْع, *al-rub'*, « le quart ». Ancienne mesure de poids, en usage dans les pays ibériques, et dans les Pyrénées fr., valant de 11 à 15 kg ; 12,780 kg, selon *Le Robert*. Et, selon G. Sand : « Le docteur Miguel Vargas fait, avec la plus naïve admiration, le portrait d'un jeune porc qui, à l'âge candide d'un an et demi, pesait vingt-quatre *arrobes*, c'est-à-dire six cents livres » (*Un hiver à Majorque*). Mesure de capacité valant de 10 à 16 l. *Arroba*, *arobe*, *aroba* ou *arrobe*, le mot est attesté depuis 1088, d'après *TLF*, en Esp., au Port., et, en Fr., au XVII[e] s. Mais qui aurait pu prédire à ce mot « de poids » qu'il allait faire irruption dans le langage planétaire de l'Internet et s'incruster sur toutes les adresses électroniques ? Car l'*arrobe* et le logogramme @ « se répondent » ! @ est appelé *« a commercial »*, ou *arobase*, *arobas*, *arrobas*, *arrobase*, *arobace*, voire *arobasque* ; en angl., *at*, le @ est une ancienne ligature lat. mise pour *ad* : « près de », « à » ou « chez ». Normalisé par l'ISO, certifié depuis le 8 déc. 2002 au *Journal officiel*, il est admis à la Commission gén. de terminologie et de néologie, sous les formes *arrobe* ou *arobase*. À l'orig. de cette « mondialisation », un informaticien, Ray Tomlinson, qui, en 1972, a utilisé le symbole @, figurant déjà sur les claviers (signe comptable), comme séparateur dans les adresses électroniques. Et, *dixit* l'*Oxford Dictionary* : « Communément admis comme le signe ou le symbole *at*, ce qui convient à la plupart des gens, on l'appelle parfois « a commercial » et, plus rarement, de son nom français arrobe ou arobase. »



Extr. du Bull. de la Commis. gén. de terminologie et de néologie : « @ est à l'origine le symbole de l'*arroba* (de l'arabe *ar-roub*, "le quart"), ancienne unité de capacité et de poids espagnole et portugaise. Ce sigle est également utilisé dans les langues anglo-saxonnes, dans des formules telles que "tant de tel article @ tant l'unité". Dans ces emplois, il est appelé "a commercial", et son tracé, identique à celui de l'*arroba*, résulterait de la ligature de l'accent grave avec le "a" de la préposition française "*à*", autrefois d'usage courant dans le commerce international. »

« Le sage est celui qui sait à un moment donné opérer sa propre arrestation. Ayez quelque confiance en moi. Parce que j'ai fait mon droit, à ce que disent mes examens. [...]

– Tholomyes, cria Blachevelle, tu es ivre ! [...]

– Gloire au vin ! *Nunc te, Bacche, canam* ! Pardon, mesdemoiselles, c'est de l'espagnol. Et la preuve, señoras, la voici : tel peuple, telle futaille. L'**arrobe** de Castille contient seize litres, le cantaro d'Alicante douze, l'almude des Canaries vingt-cinq, le cuartin des Baléares vingt-six, la botte du czar Pierre trente. Vive ce czar qui était grand, et vive sa botte qui était plus grande encore ! Mesdames, un conseil d'amis : trompez-vous de voisin, si bon vous semble. Le propre de l'amour c'est d'errer. L'amourette n'est pas faite pour s'accroupir et s'abrutir comme une servante anglaise qui a le calus du scrobage aux genoux. [...] Je me nomme Félix et je ne suis pas heureux. Les mots sont des menteurs. N'acceptons pas aveuglément les indications qu'ils nous donnent. Ce serait une erreur d'écrire à Liège pour avoir des bouchons et à Pau pour avoir des gants. [...] Mesdames, un dernier conseil : ne vous mariez point ; le mariage est une greffe ; cela prend bien ou mal ; fuyez le risque. »

(VICTOR HUGO, *LES MISÉRABLES*, TESTARD ET C[ie], T. I, 1890, P. 255.)

Arsenal

ARSENAL – دار الصّناعة ◉ N. m. De l'ar. دار الصّناعة, *dār al-sinâ'a*, mot à mot « maison de fabrication » (d'artisanat ou des métiers) ; atelier-entrepôt, que côtoyait traditionnellement la fabrique d'armes : مصنع أسلحة, *masnaâ asliha*. Passé par des dialectes it., au XIVe s., avec un *t* à l'initiale, à la place du *d* de *dār* : *tersanaia* (pisan), puis, au XVe s., *tarsenale* (napolitain), *arzana* (vénitien). Selon *TLF*, « le *d-* initial est peut-être tombé en vénitien où il a dû représenter la prép. *di*. Les formes en *-l* final (type *arsenal*) issues de l'ancien vénitien s'expliquent par l'addition du suff. *al* en lang. savante (vénitien savant *arsenal* cité par VIDOS). Le célèbre *Arzana* des Vénitiens fut construit vers 1104 sous le doge Ordelaffo Faher et fut presque entièrement reconstruit en 1337 ». (Par André le père, ajoute le *Dict. de la convers. et de la lect.*) Au XVIe s., on relève un *tersenal* dans une chronique de F. Antoine Geoffroy, chevalier de l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem (*Briefve description de la court de gran Turc*. Réf. *TLF*). Attesté depuis 1307, le mot s'est fixé en France après les croisades, avec entre autres formes : *arsenail, arsinal*.

دار الصِّناعَة

À Paris, les bâtiments de l'Arsenal ont laissé place à une grande bibliothèque dite de Palmy, devenue Bibliothèque de Monsieur, puis Bibliothèque de l'Arsenal (acquise en 1781). Le mot connaît à partir du XIXe s. un sens fig. florissant, tout un arsenal... d'idées, de techniques, de documents ou d'arguments : « Ce livre est un arsenal qui fournit des armes à tous les partis » (Ac., cit. ds le *Dict. des dict.*).

« L'église, durant la révolution, a été l'**arsenal** de tous les crimes, et la religion elle-même en avait préparé les germes dans sa doctrine exclusive et intolérante. Lorsqu'on établit pour maxime fondamentale d'une institution, qu'il faut lui sacrifier tout ce que la nature et la société nous offrent de plus cher, les familles et les sociétés voient tout-à-coup se dissoudre leurs liens dès que l'intérêt du prêtre, que l'on confond toujours avec celui des dieux, le commande. De toutes les morales, la plus sacrée est la morale publique, et les législateurs n'ont imaginé la morale religieuse que pour fortifier la premiere. La seule excuse de l'invention des religions, c'est qu'elles sont, dit-on, nécessaires au maintien de la société : donc la religion qui s'en isole, qui s'éleve au dessus d'elle, qui se met en rébellion contre ses lois, et qui y met les citoyens, cette religion est un fléau destructeur de l'ordre social ; il faut en délivrer la terre. Le catholicisme est dans ce cas, et le chef de cette secte regarde comme ses plus fideles agens ceux qui sont armés contre la patrie. Ce sont là ses ministres chéris ; eh bien ! Il faut les lui renvoyer, comme la peste à sa source. L'obéissance aveugle à un chef d'ennemis, quoiqu'il porte le nom de chef de l'église, est un crime de leze-nation. »

(CH.-FRANÇOIS DUPUY, *ABRÉGÉ DE L'ORIGINE DES CULTES*, H. AGASSE, AN IV [1797], P. 536.)

Artichaut

ARTICHAUT – **خرشوف** ● N. m. Du lombard *articiocco*, dérivé de *carcioffo*, emprunté à l'ancien cat. *carxofa* (1492, selon *TLF*) ou à l'esp. *alcachofa*, eux-mêmes empruntés à l'ar. الخرشوف, *al-khurchūf*, plante potagère cultivée pour ses capitules, ou têtes. La forme *articiocco* (Italie du Nord) est attestée depuis le XVI[e] s. (l'élément *ar* est dû à l'agglutination de l'art. ar. *al*). Le *Dict. de la convers. et de la lect.*, se référant à Hermolao Barbaro (1457-1493), rapporte : « En 1478, à Venise, les *artichauts* parurent une nouveauté, et c'est vers 1466 qu'ils avaient été portés de Naples à Florence, d'où, selon Ruel, ils passèrent en France au commencement du XVI[e] s. » En 1538, la forme *artichault* est signalée dans le *Dictionarium latino-gallicum* sous l'étiquette *herba*. *TLF* signale une forme *carchoffe*, relevée « avant 1506 » dans une chronique de J. Molinet (éd. Doutremont et Jodogne, t. II, 1935, p. 457), et désignant, par analogie de forme avec la tête d'artichaut, l'ornement d'un harnais de cheval : « Dessus la cruppe, estoit une crosse *carchoffe* d'or. » Mod., au fig., *avoir un cœur d'artichaut* : être inconstant en amour, volage. Mais, comme l'écrivait L. Aragon, « on n'aura rien dit [...] tant qu'on n'aura pas rendu compte [des] vues les plus subjectives sur l'*artichaut*, le gant, le gâteau sec ou la bobine... ».

خرشوف

D'après *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (10-3-1869), « Louis Blanc disait, dans le *Temps* du 31-1-1869 (*Lettres de Londres*) que César Borgia prétendait que l'Italie devait être mangée comme un artichaut, feuille à feuille ». Ce qui est déjà risqué, pour l'Italie, car « manger une des feuilles de l'artichaut, c'est manger l'artichaut, comme dit Bossuet en son sublime langage » (Anatole France, *Crainquebille*).

« – Quès aco ? ... fit Tartarin, s'éveillant en sursaut.

C'étaient les clairons des chasseurs d'Afrique qui sonnaient la Diane, dans les casernes de Mustapha... Le tueur de lions, stupéfait, se frotta les yeux... lui qui se croyait en plein désert ! Savez-vous où il était... ? Dans un carré d'**artichauts**, entre un plant de choux-fleurs et un plant de betteraves. Son Sahara avait des légumes... tout près de lui, sur la jolie côte verte de Mustapha supérieur, des villas algériennes, toutes blanches, luisaient dans la rosée du jour levant : on se serait cru aux environs de Marseille [...] "Ces gens-là sont fous, se disait-il, de planter leurs artichauts dans le voisinage du lion, car enfin, je n'ai pas rêvé, les lions viennent jusqu'ici. En voilà la preuve..." La preuve, c'étaient des taches de sang que la bête en fuyant avait laissées derrière elle. Penché sur cette piste sanglante, l'œil aux aguets, le revolver au poing, le vaillant tarasconnais arriva, d'artichaut en artichaut, jusqu'à un petit champ d'avoine... De l'herbe foulée, une mare de sang, et, au milieu de la mare, couché sur le flanc avec une large plaie à la tête, un... devinez quoi !... Un lion, parbleu !... Non ! Un âne, un de ces tout petits ânes qui sont si communs en Algérie et qu'on désigne là-bas sous le nom de *bourriquots*. »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, Librairie de France, 1930, p. 70.)

Assassin

ASSASSIN – حَشاشُون ● N. m. De l'it. *assassino*, dérivé de l'ar. حَشاشُون, *hashāshūn*, plur. de حَشاش, *hashāshi*, « fumeur de haschisch », حَشِيش, « herbe [à cannabis] ». Pour éclairer l'emprunt, on peut rapprocher l'acte d'ôter la vie « avec préméditation » de la loc. حُشاشَة الروح, *hushāshat al-rūh*, par métaph. : « dernier souffle de vie »... À l'origine, « nom donné par leurs ennemis aux Ismaéliens de Syrie, coupables de multiples assassinats à l'égard des Chrétiens et des Musulmans » (*TLF*). Le chef de ces Ismaéliens, Hassan Ibn al-Sabah, alias le Vieux de la Montagne, « enivrait de voluptés ses jeunes élus dans ses jardins délicieux [...] et les envoyait ensuite *assassiner* des rois au bout du monde pour mériter un paradis éternel » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*). À cette étym., attestée au XVIe s. (Dante, *L'Enfer*), issue d'une secte de fanatiques (que découvrirent avec stupeur les croisés, et qui inspirèrent plus tard à Gautier et à Baudelaire leur « Club des *Haschischins* »), est venue s'ajouter une hyp. plus dévote : أساس, *assāss*, qui signifie « fondement, assise, base » (syn. de *al-qa'ida*), et qui a donné أساسِيّ, *assāssiyyi*, fondamental (→ fondamentaliste). Troisième hyp., plus que douteuse, celle qui se réfère aux *gardiens* (du temple ou de la révolution ?) : عَسَّاس, *'assāss*, « gardien, surveillant » ; plur. عَسَّاسُون, *'assāssūn*...

حَشاشُون

Forme dérivée, toute rabelaisienne (*Pantagruel*, liv. III, ch. II) : « Briguans, assassineurs, empoisonneurs, malfaisans, malpensans, malveillans, haine portans : un chascun contre tous, comme Ismaël. » Assassin et empoisonneur que l'on retrouvera chez les Goncourt, sous une forme fém. inédite : « En faisant tout bêtement de cette jeune fille une empoisonneuse et une assassine de M. Dennery ! » (*Journal*, 1886).

« Que vois-je ? est-ce Hermione ? Et que viens-je d'entendre ?
Pour qui coule le sang que je viens de répandre ?
Je suis, si je l'en crois, un traître, un **assassin**.
Est-ce Pyrrhus qui meurt ? et suis-je Oreste enfin ?
Quoi ! J'étouffe en mon cœur la raison qui m'éclaire ;
J'assassine à regret un roi que je révère ;
Je viole en un jour les droits des souverains,
Ceux des ambassadeurs, et tous ceux des humains,
[...] ;
Je deviens parricide, assassin, sacrilège !
Pour qui ? Pour une ingrate à qui je le promets,
Qui même, s'il ne meurt, ne me verra jamais,
Dont j'épouse la rage ! Et quand je l'ai servie,
Elle me redemande et son sang et sa vie !
Elle l'aime ! et je suis un monstre furieux !
Je la vois pour jamais s'éloigner de mes yeux !
Et l'ingrate, en fuyant, me laisse pour salaire
Tous les noms odieux que j'ai pris pour lui plaire ! »

(JEAN RACINE, *ANDROMAQUE*, ACTE V, SC. IV, 1667.)

Aubère

AUBÈRE - **حُبارَى** ◉ Adj. ; n. m. De l'esp. *hobero*, auj. *overo* : « de couleur pâle, tacheté, en parlant du cheval » (*TLF*) ; dérivé de l'ar. حُبارَى, *hubārā*, « outarde », et de حِبار, *hibār*, « zébrure, bleu (trace de coup) », « par réf. au plumage de l'oiseau » (*Le Petit Robert*). Se dit d'un cheval dont la robe est composée d'un mélange de poils blancs et alezans*. On dit aussi *alezan rouanné*. *Le Grand Dict. universel du XIXe s.* de P. Larousse et le *Nouv. Lar. encyclopédique* signalent *aubère* et *aubert* ; cette dernière forme est jugée « mauvaise » par le Littré. Le mot est attesté depuis le XVe s. Ronsard (1555) en fait un nom propre : « J'ay quand j'estoy ton page. [...] Veu dans ton escurie un semblable cheval, qu'on surnommait *Hobere* » (*Œuvres complètes*, éd. Laumonier, t. VIII, 1935, p. 12). *Dict. fr.-lat.* (Paris, J. du Puys, cit. ds *TLF*) : « *Aubère*, ou *Hobere*, que l'Espagnol dit *Houero*, c'est un cheval de couleur grisastre, ayant de grandes places noirastres. » Le *Dict. des dict.* donne également l'ar. comme origine : « Anc. esp. *hobero*, de l'ar. *hoberi*, aubère, de *hobérâ*, outarde, à cause de la ressemblance de couleur de l'*aubère* moins avec le plumage de l'outarde qu'avec la chair de cet oiseau quand il est cuit [*sic*] ; "un cheval *aubère* est sujet à perdre la vue, et peu estimé dans les manèges" (Trévoux). »

حُبارَى

TLF doute de l'étym. ar., et lui préfère le croisement du lat. vulg. *falvus* « fauve », ou du germ. *falwa* (même sens) avec *varius*, *vair*, « tacheté » : « L'hyp. d'un emprunt de l'esp. à l'ar. *ḥubārā*, "outarde", est invraisemblable sur le plan sém. comme sur le plan phonét. [car] elle ne peut expliquer la forme portugaise *fouveiro*. » Pourtant, sans parler de l'évolution fréquente du *b* au *v* (ci-dessus : *hobero* → *overo*), des cas de passage du *h* au *f* ou du *f* au *h* (même *ḥ*, pharyngal) ne manquent pas : lat.-lat. : *haba* → *faba* ; lat.-fr. : *hepar* → *foye* → *foie*, etc. (cf. G. Ménage, *Principes de l'art des étymologies ou Exemples de la diverse altération des lettres*).

« En dehors du système officiel, *mètre* a été d'une terrible fécondité ; allié tantôt à un mot grec, tantôt à un mot latin, car tout est bon aux barbares qui méprisent la langue française, il donna une quantité de termes inutiles et déconcertants tels que *chronomètre*, *célérimètre* (que l'instinct a tout de même éliminé pour prendre *compteur*), *anthropométrie*. Ce dernier mot est d'autant plus mauvais qu'il ne dit rien de plus que *mensuration*, doublet du vieux *mesurage*, malheureusement dédaigné. [...]

Sauf quelques mots par lesquels d'académiques vétérinaires voulurent glorifier leur profession, la maréchalerie se sert d'un dictionnaire entièrement français, ou francisé selon les bonnes règles et les justes analogies ; parmi les plus jolis mots de ce répertoire peu connu figurent les termes qui désignent les qualités, les vices ou la couleur des chevaux : azel, **aubère**, balzan, alzan, bégu, cavecé, fingart, oreillard, rouan, zain*. Récemment la racine [...] est venue donner naissance, d'abord à l'*hippologie* (qui n'est autre que la *maréchalerie*), puis à l'*hippophagie*. »

(REMY DE GOURMONT, *ESTHÉTIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE*, MERCURE DE FRANCE, 1899, P. 54. REPROD. BNF-GALLICA.)

Aubergine

AUBERGINE – **باذنجان** ❸ N. f. Du cat. *alberginia*, dérivé de l'ar. باذنجان, *al-bādindjāne*, emprunté au pers. *bâtingân*, lequel remonterait au skr. *bhantaki*. Autres noms : « mélongène, mélongine, mérigeanne » ; W. Duckett, dans son *Dict. de la convers. et de la lect.*, mentionne deux « appellations triviales » : « plante aux œufs » et « poule pondeuse ». Le légume, lui, est originaire de l'Inde. Attesté depuis le XIIIe s., le cat. est passé à l'esp. *barenjena* puis *berenjena* (*aberenjenado-da*, couleur), ensuite au fr. (XVe s.). En 1750, il est signalé dans des ouvrages de botanique et de médecine, et, en 1768, il trouve sa place dans un Suppl. du *Dict. raisonné universel d'histoire naturelle* (Valmont de Bomare ; cit. ds *TLF*) : « Melongena, fructu oblongo, violaceo, mayenne, ou mélongène, ou *aubergine*. » En 1845, le *Manuel d'hygiène* du Dr Foy (G. Baillière, p. 279) signale également *mayenne* et une forme *varenglane*. Subst. adjectival, invariable, il désigne à partir de 1847, d'abord en argot, la couleur très particulière de violet sombre : « Une des couleurs à la fois les plus triomphantes et les plus rarement réussies de la céramique chinoise » (E. de Goncourt, *La Maison d'un artiste*, 1881). Plus près de nous, à Paris, en raison de la couleur de l'uniforme, l'*aubergine* a donné son nom à des auxiliaires (femmes) de police, devenues par la suite « pervenches »...

باذنجان

Autrefois, dans les pays ar., tout comme dans le Languedoc, l'aubergine était employée comme cataplasme pour le traitement des abcès, des hémorroïdes, et même des verrues. En 1789, un médecin la juge « anodine et calmante » (M. Gatereau, *Description des plantes qui croissent aux environs de Montauban*).

« Les maisons étaient de plus en plus en ruines. Des hommes, des femmes levaient les jambes, les bras, ouvraient la bouche comme s'ils rêvaient. Les rues ne furent plus que des champs d'épluchures, sur lesquels se fourvoyaient des murs cassés d'appartements troués. Il était difficile de distinguer les épluchures domestiques (trognons de melons, de courges, d'**aubergines**, bouts de ragoûts, papiers maigres, boîtes rouillées de conserve, vieux radis, plumes de poules, etc.) des épluchures humaines (os, cheveux, bouts de pieds, dents, tripes, etc.). Ça sentait l'intérieur des estomacs. Nabucco relevait les diverses couches de la stratigraphie des ordures, et notait : une rondelle de concombre, une rate fraîche, un bras, un vieux spaghetti, un corps hébété, un bout de bois, etc. [...]

Nabucco calma son affolement en se mordant les mains, en suant de grandes gouttes. Il conclut que rire serait la meilleure solution...

– Qu'est-il arrivé à cette brave Rome ? rigolait Nabucco, et il se tapait sur les cuisses à l'endroit fait pour.

Dans la lumière violette, ses pattes nageaient dans les épluchures. Il riait plus qu'un artichaut* grand ouvert ! »

(FRANÇOIS COUPRY, *LA TERRE NE TOURNE PAS AUTOUR DU SOLEIL*, GALLIMARD, 1980, P. 286.)

Aubin

AUBIN – **عائب** ● N. m. Les dictionnaires *Larousse* et *Robert* rattachent *aubin* à l'ancien fr. *hober*, « bouger, remuer », lequel aurait été formé à partir de *hobeler*, « harceler », lui-même pris au néerl. *hob(b)elen*, « tourner, remuer », lui-même remontant à un verbe german., *hubbon*, auquel se rattache l'all. *hüpfen*, « sautiller » (*TLF*)... D'autres invoquent une orig. purement angl. : *hobyn* devenu *hobby*, lui-même dérivé de l'ancien fr. Voire : ce sacré *aubin* « serait issu du nom de Robin » (comme... Robin des Bois ?). Si l'hyp. *hober* (« bouger, remuer ») demeure réaliste, il y a un terme ar. (puisque cette orig., elle aussi, a ses adeptes : cf. Henriette Walter) qui, tout en étant proche de *hobin* (1478) et de l'ancien it. *ubino* (donné par G. Ménage), ne signifie ni « remuant » ni « harcelé », mais « défecteux », et par ext. « boiteux », عائِبٌ, *'āïb(un)*. Or, qu'est-ce qu'un cheval *aubin* ? Pour *Le Robert*, c'est « un cheval à l'allure défectueuse, qui galope avec les pattes antérieures et trotte avec les postérieures, ou inversement ». Ce défaut, chez le cheval ar., se dit مَعَابَة, *ma'āba*, « tare, travers » ; l'hypologie ar. distingue deux tares décisives, qui touchent à la robe et à l'allure : 1. les « bigarrures » et tout ce qui fait « taches » (cf. zain*) ; 2. la silhouette, la tenue, le pas. Lequel peut être « défectueux », « boiteux » : *'āïb*, mot qui se décline en *'āïboun*, *'āïban*, *'aïbin* (selon la fonction grammaticale, le genre ou le nombre).

عائب

D'après le *Dict. national* Bescherelle (1845) et le *Grand Dict. universel du XIXe siècle* de P. Larousse, « *aubin* s'est dit autrefois pour *aubain* ». Pour ce qui est de la forme *obin* (XIIIe s.), elle était appliquée à une « race de petit cheval d'Angleterre ou d'Irlande » (Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, éd. W. Foerster, cit. ds *TLF*). Il est possible donc que le sens actuel soit dû au croisement du sens arabe avec les différentes formes indo-européennes. La forme *hobin* est attestée depuis 1892 (Larousse précité et Littré), mais Rabelais, familier des mots d'origine ar., la donnait déjà en 1534 au sens de « allure irrégulière du cheval ».

« ... Affin que toute sa vie feust bon chevaulcheur, l'on luy feist un beau grand cheval de boys, lequel il faisoit penader, saulter, voltiger, ruer et danser tout ensemble, aller le pas, le trot, l'entrepas, le gualot, les ambles, le **hobin**, le traquenard, le camelin et l'onagrier. Et luy faisoit changer de poil, comme font les moines de Courtibaux, selon les festes : de bailbrun, d'alezan*, de gris pommellé, de poil de rat, de cerf, de rouen, de vache, de zencle, de pecile, de pye, de leuce.

Luy mesmes d'une grosse traine fist un chaval pour la chasse ; un aultre d'un fust de pressouer à tous les jours, et d'un grand chaisne une mulle avecques avec la housse pour la chambre. Encores en eut il dix ou douze à relays, et sept pour la poste ; et tous mettoit coucher auprès de soy. Un jour le seigneur de Painensac visita son père en gros train et apparat... Voicy (dist il) les estables que demandez ; voilà mon Genet*, voilà mon Guildin, mon Lavedan, mon Traquenard [...] ; avecques un tiercelet d'autour, demye douzaine d'hespagnols et deux levriers, vous voylà roy des perdrys et lievres pour tout cest hyver. »

(François Rabelais, *Gargantua*, P. Jannet, liv. I, 1858, p. 41. Reprod. BNF.)

Aval

AVAL – حوالة ● N. m. De l'it. *avallo*. Au sens de « garantie », le mot vient de l'ar. حوالة, *hawāla*, « mandat, billet à ordre ». *TLF* n'accorde pas son... aval aux Robert, Larousse et autres tenants de l'étym. ar. Pour *TLF*, ce mot serait « probablement une abréviation graphique de la formule *à valoir* ». P. Guérin (*Dict. des dict.*) donne la même formule, ajoutant « ou de *à val*, parce que la signature est *en bas* »... Mais le *Dict. rouchi-français* fournit une indication intéressante : « *Aval* (ou *avau*) ne signifie pas toujours *en descendant* [...] mais aussi *parmi* ("partout dans") : *les bestiaux qui vont* aval *la mayson* : "qui vont parmi (partout dans) la maison" ; *avau l'taule* : (partout) sur la table »... Autre argument de *TLF* : l'it., supposé dérivé de l'ar., n'est attesté qu'au XIXe s. alors que le mot fr. figurait déjà sur une ord. de mars 1673 (*Recueil gén. des anc. lois fr.*, 1822). Conclusion : c'est, « selon toute vraisemblance, le mot fr. qui a été empr. par l'it. et l'esp. », et non l'inverse. Et l'hyp. ar. ? « Difficulté. En raison de l'apparition tardive du mot fr. » Tardive ? Il est vrai que 1673 est à mi-chemin entre le dernier siècle de l'Espagne ar. et le premier siècle de l'Algérie fr., et que, statistiquement, il y a plus de mots ar. passés au fr. du temps de la première que du temps de la seconde. Difficulté, en effet. Sauf à sacrifier une étym. directe (حوالة, « mandat ») à une « abréviation »...

حوالة

Notons au passage que la formule « pour aval » n'est pas « sacramentale » (J.-C. Cofavru, *Le Droit commercial comparé de la France et de l'Angleterre*, Cosse et Marchal, 1863, p. 199), ce que le Code de commerce confirme : « Le mot d'aval importe peu : ce que la loi demande, c'est une garantie nettement marquée » (T. Campenon, Plon, 1865, p. 43).

« David se mit à rire si franchement de lui-même qu'Ève lui prit la main et la baisa saintement. Ce fut un moment délicieux, une de ces roses d'amour et de tendresse qui fleurissent au bord des plus arides chemins de la misère et quelquefois au fond des précipices.

Ève redoubla de courage en voyant le malheur redoubler de furie. La grandeur de son mari, sa naïveté d'inventeur, les larmes qu'elle surprit parfois dans les yeux de cet homme de cœur et de poésie, tout développa chez elle une force de résistance inouïe. Elle eut encore une fois recours au moyen qui lui avait déjà si bien réussi. Elle écrivit à monsieur Métivier d'annoncer la vente de l'imprimerie en lui offrant de le payer sur le prix qu'on en obtiendrait et en le suppliant de ne pas ruiner David en frais inutiles. Devant cette lettre sublime Métivier fit le mort. [...]

Ève proposa de renouveler les effets en payant tous les frais [...] pourvu que le père de David Séchard donnât sa garantie par un aval. Ève se rendit alors à pied à Marsac, accompagnée de sa mère et de Kolb. Elle affronta le vieux vigneron, elle fut charmante, elle réussit à dérider cette vieille figure ; mais, quand, le cœur tremblant, elle parla de l'aval, elle vit un changement complet et soudain sur cette face soûlographique. »

(Honoré de Balzac, *Les Illusions perdues*, t. III, Furne, 1843, p. 604.)

Avanie

AVANIE – إهَانَة ● N. f. Du lat. *avania*, selon Larousse, qui n'évoque nul emprunt. *Le Robert*, lui, signale un mot turc, *avanye* : « Imposition infligée par les Turcs aux chrétiens, rançon. » *TLF* confirme, ajoutant l'humiliation, comme l'écrit, en 1557, un certain M. de la Vigne, dans une lettre à l'évêque de Lodève, où il fait état des « vexations que les Turcs se plaisaient à faire subir aux Chrétiens dans le Levant pour leur extorquer de l'argent ». Pour le *Dict. des dict.* : « Du gr. *abania*, empr. au turc *avan*, "vexation", vexation qu'exerçaient les Turcs envers ceux qui n'étaient pas de leur religion, pour en extorquer une injuste amende » (en plus de la fameuse *djizia*, exigée des *dhimmis*, chrétiens et juifs ?). *Avanie, aveinie* ou *avanye*, le mot est attesté depuis le XIVe s. Le passage au fr. se serait fait, suppose *TLF*, avec l'infl. de l'ancien fr. *venie*, *veine* : pardon, pénitence, « probablement par l'interméd. de l'it. au gr. : *calumnia*, *criminatio*, *delatio* (Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, 1688), lui-même dérivé de l'ar. *hawān*, traître, peut-être par l'interméd. du turc ». Le terme ar. évoqué s'écrit خَوَّان, *khawwān*, « félon, déloyal », subst. : خِيانة, *khiyāna*, « félonie ». Une hyp. vraisemblable nous est inspirée par le dict. de D. Reig : إهَانَة, *ihāna*, « affront, indignité, humiliation », de أهَانَ, *ahāna*, « humilier » ou هَوَّنَ, *hawwana*, « traiter avec mépris, discréditer ». M. Devic, qui n'ignore aucune de ces hyp., retient celle du Père Ange de Saint-Joseph : اواني, *awānī*, « qui, souligne-t-il cependant, n'est pas dans les dict. ar. »...



M. Devic cite longuement un passage de Chardin, censé expliquer le recours à l'avanie : « Il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper, et qui aient été plus trompés que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples et assez épais, gens à qui on en faisait aisément accroire. Aussi, les Chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries et de méchants tours ; on les trompe un temps, mais ils ouvrent les yeux ; et alors ils frappent rudement et se paient de tout en une seule fois. On appelle ces amendes qu'ils font payer avanies. »

« Les voyageurs qui se contentent de parcourir l'Europe civilisée sont bien heureux : ils ne s'enfoncent point dans ces pays jadis célèbres, où le cœur est flétri à chaque pas, où des ruines vivantes détournent à chaque instant votre attention des ruines de marbre et de pierre. En vain dans la Grèce on veut se livrer aux illusions : la triste vérité vous poursuit. Des loges de boue desséchée, plus propres à servir de retraite à des animaux qu'à des hommes ; des femmes et des enfants en haillons, fuyant à l'approche de l'étranger et du janissaire ; les chèvres mêmes effrayées, se dispersant dans la montagne [...] : voilà le spectacle qui vous arrache au charme des souvenirs.

Le Péloponèse est désert depuis la guerre des Russes, le joug des Turcs s'est appesanti sur les Moraïtes ; les Albanais ont massacré une partie de la population. On ne voit que des villages détruits par le fer et par le feu : dans les villes, comme à Misitra, des faubourgs entiers sont abandonnés... De criantes **avanies**, des outrages de toutes les espèces, achèvent de détruire de toutes parts l'agriculture et la vie. »

(François René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, in Œuvres complètes, t. V, Garnier, 1861, pp. 214-215.)

Avarie

AVARIE – عوار ● N. f. Au XIIe s., l'it. *avaria* était pris au sens de « jet de marchandises en cas de naufrage d'un navire », même s'il supposait le « calcul du dommage qui s'ensuit » (R. Zeno, *Storia del diritto Marittimo nel Mediterraneo*, Catane, 1915 ; cit. ds *TLF*), alors que le cat., au XIIIe s., désignait les « frais occasionnés par accidents d'un voyage en mer ». Dans des *Notes historiques et archéologiques* (M. de Beaurepaire, reprises ds *TLF* qui cit. des ms déposés à la Sorbonne, 1599), *avarie* est définie comme un « dommage survenu à un bâtiment ou aux marchandises dont il est chargé ». La même définition est donnée par Furetière (1690) : « Dommage arrivé à un vaisseau ou aux marchandises dont il est chargé, et encore le coût, les dépenses extraordinaires et imprevuës faites pendant le voyage... » Le mot serait parvenu au fr. soit par le dialecte gên. (*TLF* : « Étant donné le caractère fortement italianisant des *Assises de Jérusalem* et sa présence en 1468 dans un texte daté de Nicosie, il est vraisemblable que le mot est parvenu en fr. par la voie génoise »), soit par le cat., à partir de l'ar. عوار, *'awār*, *'uwār*, « défaut, défectuosité, dommage causé » ; v. إعْتَوَرَ, *i'tawara*, « assaillir, attaquer, porter atteinte à ». (*TLF* donne « *'awārīya*, dérivé de *'awar*, faute, manque ».)

Au fig., en fr. comme en ar., le mot exprime les dégâts, l'œuvre du temps. Dans un même texte de Viollet-le-Duc, deux occurrences se répondent : 1. d'abord, ce conseil d'architecte : « Il faut un cabinet de toilette pour les femmes dont la parure aurait subi quelques avaries. Mais il ne faut pas que de ce premier salon le regard pénètre directement dans les salons de réception, et vice versâ » (p. 282) ; 2. puis, un constat : « Nous sommes en face d'un vieux monde vermoulu : dès qu'on met la main sur un point pour réparer une avarie, la pièce replacée oblige de tout refaire autour d'elle » (p. 411) (*Entretiens sur l'architecture*, A. Morel, 1872).

عوار

« – Mon cher, me disait-il, point d'idéologie, s'il vous plaît. Les partis ne vivent que par la discipline. Si l'on mettait, dans une chambre, la bride sur le cou aux consciences, il n'y aurait plus de gouvernement, plus de société possible. Votre parti vote, vous votez. Sur quoi ? Peu importe. Vous votez, parce que votre parti vote : hors de là, il n'y a que subversion et anarchie.

– Ouf ! m'écriai-je. Il venait de me détériorer le sternum avec son os cubital, on eût dit un poignard. J'en eus la respiration coupée...

– Oui, mon cher, continua-t-il, sans s'inquiéter de mon **avarie**, c'est la plaie du système représentatif que cette foule de députés qui veulent penser par eux-mêmes, voter, comme ils disent, en connaissance de cause. Ou l'on est d'un parti, ou l'on n'en est pas : dans le premier cas on suit les chefs de file ; dans le second, on se fait déclasser. [...]

Cette théorie de l'obéissance passive ne me paraissait pas très concluante ; mais j'avais peur d'exaspérer les coudes du voisin et de les pousser à des violences nouvelles. Je me contentai donc d'une réfutation intérieure. [...]

– Mon cher collègue [...], ce gouvernement, pour la majorité, est la poule aux œufs d'or. Si on le dissèque, si on porte le couteau dans ses entrailles, adieu les profits ! »

(Louis Reybaud, *Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale*, Paulin, 1844, p. 340. Reprod. BNF.)

AYATOLLAH – آيَة الله ⊗ N. m. Titre spécifique à l'islam chi'ite, donné au « vicaire de Dieu sur terre » ; de l'ar. آيَة الله, *ayat(u) Allāh*, en farsi, آيات الله, le « signe de Dieu » ou, selon Bruno Étienne, la « preuve de Dieu » ; آيَة, *aya(t)*, « signe, parangon, prodige, modèle, par ext. verset (du Coran) » ; et الله, *Allāh*, Dieu. Le mot a fait irruption dans les langues du monde, et particulièrement le fr., à partir de 1979 avec la fin de l'exil de Ruhollah Khomeïni à Neauphle-le-Château (France), qui signa celle du règne des shahs et de leur « révolution blanche » (modernisation, « donc » occidentalisation), le pouvoir revenant aux mollahs et à leur « révolution verte ». Très vite, le mot prend un sens commun (trop commun, ici ; approprié, ailleurs), pour dire l'intransigeance ou l'intolérance. C'est qu'on relève un *Ayatollah du Larzac* (J.-C. Plat, Éd. Le Dromadaire, 2002), ou que *Courrier international* (22-4-2004), reprenant un article du *Washington Post*, titre : « G. W. Bush, *l'ayatollah de l'Amérique* ». Le mot revient, périodiquement, dans la bouche ou sous la plume de défenseurs de la langue fr. : « Beaucoup de linguistes ont réclamé une rationalisation du système français, mais on se heurte à des fondamentalistes qui bloquent tout – et voilà qu'ils ont maintenant un *ayatollah* en la personne de Bernard Pivot... » (Alan Raude, *Écrire le gallo*, projet de dict. gallo-breton-fr., à six mille entrées)...

Une forme au fém. est apparue dans un blog, signé de « la Grande Rousse » : « Il m'arrive d'être un tantinet puriste, intransigeante et cinglante. Cependant, je me défends bien d'être puritaine, bornée, "castrante" ou chauvine. [...] Je ne suis pas une ayatollah de la langue, je suis une de ses modestes propagatrices » (« Les coups de langue de la grande Rousse », radio.weblogs.com, juin 2002).

« On reproche parfois à qui s'inquiète de la détérioration de notre langue d'avoir une vue "passéiste" des choses, de nourrir une conception "nostalgique" d'une grammaire qui ne serait plus guère consultée ni défendue que par de "vieux bonzes" ayant perdu tout sens de la réalité.

Ces *ayatollahs de la langue*, comme, par dérision, on se plaît à les appeler à Radio-Canada, voudraient enfermer la langue française sous une cloche afin de la protéger de toute contamination ou perversion [...]. Ces "empoussiérés rétrogrades" ignoreraient qu'une langue est un organisme vivant et qu'elle doit composer avec le péril et le destin inhérents à son état de *vivance*. [...] témoin cette réflexion de notre maître, Émile Littré, qui, dans la préface de l'édition de 1883 de son *Dictionnaire de la langue française*, écrivait : "Sans parler des altérations et des corruptions [...], il est impossible [...] qu'une langue parvenue à un point quelconque y demeure et s'y fixe. En effet l'état social change ; des institutions s'en vont, d'autres viennent ; [...] les peuples, se mêlant, mêlent leurs idiomes"... »

(R. Weilbrenner, « Lingua franca »,
tribune ds l'Encyclopédie de l'Agora, Québec, 2005.)

Azerole

AZEROLE – الزَّعْرورْ ⊗ N. f. C'est par l'anc. aragonais *azarolla*, et non par l'esp. *acerola*, que le mot ar. est parvenu au fr. L'arag. est, en effet, attesté depuis 1365 (*TLF*) alors que l'esp. n'apparaîtra qu'au début du XVIIe s. (*acerola* serait donc issu de *azarolla*). G. Ménage signale une anc. appellation : « épine d'Espagne » ; le *Dict. des dict.* ajoute : *argerolien* et « néflier de Naples ». L'ar. الزعرور, *az-za'rūr*, désigne à la fois le fruit (qui ressemble à une petite cerise, ou à une pomme miniature) et l'arbre. Le fruit a été nommé tour à tour : *asarole* (1553 : P. Belon, *Observ. de plus. singularitez et choses memorables, trouvees en Grece, Asie, Iudee, Egypte, Arabie et autres pays estranges*, III, 51 ; ds *TLF*) ; *azarole* (1562), *azerolle* (1651), *azerole* (1694), etc. En 1700, J. P. de Tournefort (*Institutiones rei hebariae*, Typographia Regia, t. I, p. 642) mentionne *azarolier* ou *azerolier* ; en 1872, un compte rendu des séances de l'Ac. des sciences (Paris, t. LXXIV) présente l'*azerolier d'Italie*, objet d'une étude comparative, faite par J.-E. Planchon, avec une variété de Montpellier, la « pommette à deux noyaux », appelée « *Poumetos de dous closses* dans l'idiome languedocien ». M. Devic l'écrit avec deux *l*, et cite al-Razi (Rhazès), qui le « mentionne comme un fruit astringent : الزعرور عاقل للبطن, l'azerolle resserre le ventre ».

الزَّعْرورْ

L'intégration de l'azerolier en France fut « chose mémorable », et eut sa petite légende, devenue vite « une tradition conservée au Val sur un aserollier, qu'on assure avoir été envoyé d'Espagne à Louis XIV, et planté par le prince lui-même » (Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français...*, t. I, Paris, 1782, p. 213).

« Une cange* fort grande, remorquée par un canot à vapeur, nous conduisit d'Alexandrie à Atfeh, où nous attendaient le Nil et un paquebot. [...] Atfeh est une simple ville arabe, comme j'en ai vu mille, c'est-à-dire une agglomération de huttes en limon groupées les unes à côté des autres, ouvertes d'un ou deux trous, avec de petites cours intérieures abritées par des paillassons déchiquetés, ce qui leur donne de loin l'apparence d'une grande cité d'abeilles, composée de ruches immenses. Une longue et sombre allée d'**azéroliers**, où volent des milans, précède la ville sur les bords de l'étroit canal de Mahmoudieh.

Les bateaux qui font sur le Nil le service d'Atfeh au Kaire sont divisés en deux parties très distinctes : l'arrière, exclusivement réservé aux femmes, quelle que soit leur religion, et l'avant, destiné aux hommes. Cette démarcation est presque indispensable chez un peuple musulman, qui emporte toujours avec lui ses mœurs, ses habitudes et ses usages. [...]

Dans l'est, un long nuage safran* s'allongeait d'où le soleil sortit tout à coup. À certaines places, l'eau est littéralement couverte de hérons, de mouettes et de graves pélicans qui rêvent, le bec dans le jabot... Vers sept heures du matin, à un coude du Nil, les pyramides apparurent subitement, dessinées par le soleil levant. Bleuies par l'éloignement, noyées dans une lumière ardente qui découpait nettement leurs contours. »

(MAXIME DU CAMP, *LE NIL, ÉGYPTE ET NUBIE*, HACHETTE, 1877, P. 26.)

Azimut

AZIMUT - السَّمْت ◉ N. m. De l'esp. *acimut*, passé au fr. vers la fin du XIIIᵉ s., emprunté à l'ar. السَّمْت, *as-samt*, « la direction », « le chemin » (plur. *sumūt*), à partir de la loc. السَّمْت الرأس, *as-samt ar-ras*, « direction (au-dessus) de la tête ». On trouve, parfois, la forme *azimuth*, signalée dès le XVIᵉ s., et longtemps « tolérée » (notamment, dans le Quillet, 1965). Le *t* final n'a pas toujours été prononcé. Le Larousse-Bibliorom le définit comme « l'angle que fait le plan vertical passant par un point donné avec le plan méridien du lieu considéré, compté dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du sud en astronomie et à partir du nord en géodésie ». C'est en 1680 que le mot se fixe dans sa forme actuelle (sans le *h*). La loc. « *azimut* magnétique » est relevée en 1751, et, en 1908, une curieuse extension de sens fait retrouver au mot son sens originel « direction » : « tous *azimuts* », pour dire « toutes directions » ; « Pour les pièces placées en barbette et destinées à tirer dans tous les *azimuths*, on emploie des châssis à pivot central » (capitaine Alvin, *Leçons d'artillerie*, p. 122 ; cit. ds *TLF*). Une défense tous *azimuts* est capable de s'opposer à toute agression d'où qu'elle vienne : « groupes dotés de pièces tous *azimuts*, que je jugeais nécessaires » (Ch. de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1954).

السَّمْت

C'est en Algérie, en 1867, que fut mesuré pour la première fois un arc de parallèle terrestre. Les opérations furent dirigées par le géographe François Perrier, qui détermina, à partir des collines de Mustapha (Alger), l'azimut d'un point de repère situé sur l'Atlas et voisin du méridien d'Alger, ainsi que la latitude et l'azimut de Bône et de Nemours (encycl. Imago Mundi).

« Un désordre de petits abris en paille, de tentes basses, bariolées et rapiécées, où semble grouiller une vie confuse [...] ; ici, une femme bleue allaitant un bébé nu, là, de petits enfants jouant sur des nattes en paille de palmier ; des hommes de toutes races, venus des quatre coins de l'Afrique ; le grouillement d'une banlieue ; tout l'espace habité, resserré sur le faîte d'une petite colline de sable surplombant à peine l'immense mer des dunes comme une barque basse sur le clapotis de l'eau illuminée. On est à Zoug. Et voici, au plus lointain horizon, tous les points donnant l'azimuth et la latitude : au sud les dômes granitiques de Ben Ameïra et d'Aïcha ; au sud-ouest, le piton d'Adekmar ; au nord, Kneïfissah ; à l'ouest, la chaîne de Zoug... Un seul personnage compte, et c'est le ciel. Immense, fait d'une belle matière d'azur* profond... Parfois, un flocon effilé le traverse de part en part – mais bien en vain, car nulle pluie ne surviendra de toute l'année. La terre, elle, visiblement ne sert que de support à ce ciel, et, par ce rôle d'esclave qu'elle assume, elle conduit aussi à la dilatation du cœur, et à la contemplation silencieuse. »

(Ernest Psichari, *Le Voyage du centurion*, L. Conard, 1916, p. 124.)

Azur

AZUR – لازورد ● N. m. De l'ar. لازورد, *lāzaward* (lapis-lazuli*), dérivé du pers., passé au lat. *azurium* (IXe s.). M. Devic note judicieusement que « le *l* initial a sans doute été pris pour l'article (ar. : *al*), ce qui explique son absence » dans *azur* (mais que le bas lat. a conservé, et qu'on retrouve dans lapis-lazuli). Au XIe s., le mot a bien connu une forme *lazur*, d'un « dialecte judéo-franc », pour désigner un bleu clair (d'après *Les Gloses françaises dans les Commentaires talmudiques de Rashi*, glose 629, éd. Darmesteter-Blondheim, cit. ds *TLF*)... Il caractérise un bleu clair et intense, comme celui du ciel, lequel, par métaph., peut en prendre le nom : « La lune brilloit au milieu d'un *azur* sans tache » (Chateaubriand, *Atala*). C'est la couleur de fond des céramiques arabo-persanes découvertes par l'Italie au XVIe s. qui est à l'origine de l'engouement pour ce bleu, symbole d'idéal, d'infini, de sérénité, de pureté, et qui aura des applications en arts plast., décoration, chimie*, blanchisserie (« *azur* en boules »), héraldique (une des couleurs du blason). La première occurrence attestée en *azur* se trouve dans la *Chanson de Roland* (v. 1600) : « Il vait ferir Anseïs en l'escut : / Tut li trenchat le vermeill e l'*azur* » (Il va frapper Anseïs sur l'écu : / Il en tranche les quartiers de vermeil et d'*azur*). L'adj. de coul., apparu au XIIIe s., connaîtra un emploi florissant à la Renaissance. Plus tard, le luxuriant Huysmans en fera grand usage, jusqu'aux « bandes *azurées* de télégrammes » (*À rebours*, 1884).

لازورد

Lorsqu'il s'agit de la couleur des yeux, ce bleu intense peut causer un trouble quasi mystique. Chez Proust, la structure même de la phrase en est atteinte : « Ses yeux noirs brillaient et comme je ne savais pas alors, ni ne l'ai appris depuis, réduire en ses éléments objectifs une impression forte, comme je n'avais pas, ainsi qu'on dit, assez "d'esprit d'observation" pour dégager la notion de leur couleur, pendant longtemps, chaque fois que je repensai à elle, le souvenir de leur éclat se présentait aussitôt à moi comme celui d'un vif azur, puisqu'elle était blonde : de sorte que, peut-être si elle n'avait pas eu des yeux aussi noirs – ce qui frappait tant la première fois qu'on la voyait – je n'aurais pas été, comme je le fus, plus particulièrement amoureux, en elle, de ses yeux bleus » (*Du côté de chez Swann*, Gallimard, coll. « Folio », 1977, p. 170).

« Alors, soudain, pareille à une immensité d'azur, sans une voile, sans une fumée, la mer de faïence bleu-tendre s'étendait à l'infini.

Était-il possible de dire ce qu'était ce bleu indéfinissable ? Car ce n'était pas le franc azur. Et ce n'était pas le cobalt. C'était beaucoup plus nuancé, beaucoup plus frais, beaucoup plus délicat que le cobalt. Le lapis*, alors ? Non certes et pas davantage le turquin*. Cela n'avait pas l'innocence de la bourrache*, ni l'ingénuité du myosotis, ni la candeur virginale de la véronique. On était quelque peu tenté de songer à la pervenche ; mais, soudain, l'esprit comprenait que ce bleu, cette mer de bleu pâlissant, c'était tout simplement le bleu-Pasquier, c'était l'œil même de feu Raymond Pasquier, c'était le regard presque décoloré de la famille Pasquier aux minutes de colère, de lassitude ou de rêverie. »

(Georges Duhamel, *Chronique des Pasquier, La Passion de Joseph Pasquier*, 1945, p. 28.)

Babouche

BABOUCHE - بابوج ● N. f. Du turc *pāpūch,* « chaussure », emprunté au pers. : de پا, *pā,* « pied », et پوشيدن, *poūchīden,* « couvrir », passé à l'ar. بابوج, *bāboūj* ou, d'après M. Devic, بابوش, *bāboūch* – « le changement de *p* en *b* marque que le mot nous est venu par l'arabe, qui n'a pas de *p* » (M. Devic). Relevé en 1542, *papouch* : « Par quoy ilz n'y entrent point avec leurs souliers mais les laissent a la porte, car ilz sont aisez a chausser et deschausser comme noz pantoufles et les appellent Palmach, et ceulx qu'ilz portent aux champs, et tiennent au pied cõme les nostres *Papouch* » (A. Geuffroy, *Estat de la court du grant Turc* ; cit. ds *TLF*). En 1600, on trouvre l'anc. fr. *babuc.* L'esp. *babucha,* donné, à tort selon *TLF,* comme interméd., daterait en fait de la seconde moitié du XIX[e] s., et serait lui-même emprunté au fr., non l'inverse... Attesté, d'après *Le Robert,* depuis 1727, le mot a pris sa forme actuelle vers la fin du XVII[e] s., au sens de « pantoufle orientale sans contrefort ni talon » : « La chaleur oblige icy tout le monde [...] d'aller sans bas, avec de simples *Babouches* ou pantoufles dans les pieds » (*Suite des Mémoires du S[r] Bernier sur l'empire du Grand Mogol,* Paris, 1671, t. II, p. 5). Le XIX[e] s. verra le mot investir la littérature « voyageuse », et c'est chez Th. Gautier que s'exprimera l'exotisme le plus concis (réunissant en deux lignes la Perse, le Maroc et la Chine !) : « De petites *babouches* de maroquin* jaune ne montraient que leurs pointes recourbées en sabots *chinois* » (cit. ds le *Dict. des dict.*).

بابوج

Allez savoir si le pape Jean-Paul II eût pardonné à l'auteur de cette charge : « Vous me demanderez peut-être encore si j'ai baisé la pantoufle mirifique, la sacrée *babouche* de celui qui représente Dieu en terre ? [...] J'ai eu néanmoins le bonheur de recevoir quelquefois à demi portée de carabine sa sainte bénédiction » (J.-L. Fougeret de Montron, *Le Cosmopolite ou le Citoyen du monde,* Londres, 1753, p. 64. Reprod. BNF).

« Les écrivains ne s'entendent guère, la plupart, à leur confort professionnel. Carco plante sa lampe à sa droite, projette incommodément sur son papier l'ombre de sa dextre, s'impatiente et blasphème. Kessel prétend travailler dans le Midi, en plein air, assommé par la lumière, taraudé par les mouches, dispersé par le mistral. [...]

Souvent j'eus la curiosité d'apprendre d'eux-mêmes en quel lieu favori, en quel arroi travaillent untel et untel, les jeunes et les usés, les bien rentés et les pauvres. Mais ce sont là des sujets qui offensent la réserve écrivaine. Déjà c'est une grave affaire que de nous expliquer sur les rapports entre notre hygiène et notre travail. "Oh ! non, jamais après les repas... Non, non, pas d'alcool*, je me méfie de la congestion..."

Nous sommes comme nous sommes, irascibles, maniaques, au fond très doux, pourvu qu'on nous laisse le chaud désordre qu'exploite l'inspiration, la babouche errante, le froc âgé, l'heure tardive ou bien l'aube. [...] Car nous sommes timides devant nos familiers ; il est si rare qu'à vivre avec eux nous n'y perdions pas toute leur considération. »

(COLETTE, *L'ÉTOILE VESPER*, ROBERT LAFFONT, COLL. « BOUQUINS », 2001, P. 619.)

Badamier

BADAMIER – بادام ⊛ N. m. Du pers. *bādām*, « amande ». Comme le note M. Devic (1863), « quelque plaisant a imaginé d'interpréter ce nom par *bois de damier*, étym. que reproduisent tous nos dict. ; le badamier est tout simplement l'arbre qui produit les *bādām*, بادام, c'est-à-dire, en langue pers., les amandes. À la fin du siècle dernier, ces amandes servaient de monnaie dans l'Inde, concurremment avec les cauris ». Mentionné sous deux formes, *badamier* et *badamie*, dans le *Nouv. Lar. ill.*, en 1906, le mot est apparu en Europe vers 1770, relevé dans *Voyages dans l'Archipel des Molucques* (Stavorinus, 1768 à 1778, trad. du holl. par Jansen, 2ᵉ éd., t. II, p. 20 ; cité par M. Devic, dans son *Dict. étym. de tous les mots d'origine orientale*). L'arbre exotique (Afrique, Antilles, Asie), de la famille *Terminalia* (Linné), présente plusieurs variétés, dont l'arbre du vernis (vernis de laque*) et le *badamier benjoin**. Utilisé en médecine et en parfumerie, son bois fournit un excellent tanin ; le fruit, comestible, est dit myrobolan. Les graines de certaines variétés, comme le *Terminalia mauritania*, sont comestibles. Ses racines, auxquelles on attribuait des propriétés astringentes, servaient « dans le traitement des angines, des aphtes, et même du scorbut… » (*Dict. des dict.*).

بادام

Ce sont le *Dict. des dict.* de P. Guérin et le *Dict. de la convers. et de la lect.* de W. Duckett qui ont cru voir dans badamier une simple « corruption de bois de damier ». Peut-être parce que… « le badamier des Indes croît en pyramide, comme le sapin, et la porte, divisée par étages, comme un roi d'échecs* » (H. Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, 1804).

« Quand il [Léouba] fut remis, nous étions déjà partis, Rogovine et moi, pour un petit voyage qui devait nous mener à Tachkent, la ville de la soie et des **badamiers** ou mirobolans qui sont melons, pastèques* et autres cucurbitacées comestibles mais au goût de pharmacie, iode, camphre* […].

Je lisais les Classiques dans une édition anglaise. C'était durant le dernier stage que je devais faire à Saint-Pétersbourg. J'étais enfermé dans la chambre blindée. On ne sortait pas. C'était la grève générale déclenchée depuis le début de la semaine. L'électricité était coupée. On ne savait pas ce qui se passait. Les journaux ne paraissaient plus. […] De temps en temps un coup de sifflet me faisait dresser l'oreille, une interpellation dans la journée et, la nuit, la galopade d'une patrouille, un coup de feu isolé, des vociférations sous mes fenêtres, un cri d'épouvante. »

(Blaise Cendrars, *Le Lotissement du ciel*, Gallimard, coll. « Folio », 1984, p. 429.)

Badiane

BADIANE – بادیان ❷ N. f. Du persan بادیان, *bādiān*, « anis, fenouil ». Désigne le fruit de l'*Illicium anisatum*. Appelé aussi « anis étoilé » ou « anis de Chine » (dict. de Trévoux). Une autre variété, originaire de Floride, et à fleurs rouges, est dite *Illicium floridianum*. Le mot *badiane* a remplacé son équivalent lat. à partir de la fin du XVIIe s. (1681, selon *TLF*). Cet arbuste, dont le bois est très recherché en marqueterie, présente une écorce aromatique, et son fruit contient une essence odorante à laquelle on attribuait des vertus thérapeutiques, surtout en Orient. La variété « badiane d'Asie », qui pousse au Vietnam et aux Philippines, et dont les fruits sont toxiques, est à la fois vénérée et redoutée dans ces pays. Au XIXe s., des études faites par des biologistes, sur le « groupe stupéfiant : anis, *badiane*, angélique » mettaient déjà en cause les « qualités puissamment toxiques » de l'essence de *badiane* (V. Magnan, *Recherches sur les centres nerveux*, Masson, 1876, p. 25 ; et Ph. Eberhardt, « Sur un nouveau mode d'extraction de l'huile de badiane », ds *Cptes rendus des séances de l'Ac. des sc.*, janvier-juin 1906, p. 407).

La vogue de la badiane accompagna celle de l'absinthe (surnommée « la fée verte ») dans les années 1830-1870, chez les militaires engagés dans la conquête de l'Algérie. Sur la foi des conclusions de Ph. Eberhardt (« l'*Illicium anisatum*, qui n'est pas employé par les indigènes du Tonkin, on doit le considérer comme une essence vénéneuse »), et à la suite de la découverte de fraudes (mélange d'essences différentes), des liqueurs comme l'anisette dite « de Bordeaux » seront mises à l'index...

بادیان

« Ce fut à l'absinthe que Barnier demanda journellement l'ivresse. Il alla fatalement à cette liqueur qui tire des sommités de l'absinthe, de la racine d'angélique, du *calamus aromaticus*, des semences de badiane, un enchantement pareil à celui que l'Asie et l'Afrique demandent au chanvre, une excitation magique mêlant à l'ivresse brute de l'Occident le ravissement idéal de l'ivresse de l'Orient. Barnier s'éprit de cette ivresse presque instantanée, qui remontait et affluait de toutes les parties de son être à son cerveau, de cette ivresse immatérielle, légère, spirituelle, presque ailée, et qui l'enlevait si doucement dans les bras de la folie et de la rêverie.

Il versait au fond du verre de l'absinthe d'où montait aussitôt l'arôme des herbes enivrantes. De haut, et goutte à goutte, il laissait tomber dessus l'eau, qui la troublait et remuait dans de petits nuages les blancheurs nacrées* d'une opale ; il s'arrêtait, il reprenait la carafe*, il la penchait encore, il remplissait le verre, et il buvait la liqueur verte comme un haschisch* liquide. Il buvait, et il lui semblait se réveiller d'un cauchemar. Ses pensées douloureuses s'effaçaient, s'éloignaient, comme si elles se fussent évaporées. La morte se transfigurait en une image pâlissante. Le souvenir ne faisait plus que flotter en lui sous un linceul rose. Il buvait et il jouissait de cette fièvre de son sang, de cette électricité répandue en lui et qui le parcourait de ces vibrations intérieures, de ces bégaiements d'idées qui s'éveillaient gaiement dans sa tête. »

(Edmond et Jules de Goncourt, *Sœur Philomène*, Du Lérot éditeur, 1996, p. 148.)

Bakchich

BAKCHICH – بقشيش ⊚ N. m. Selon la plupart des dict., du turc *bakšiš*: « à la fois présent, pour boire, bonne main; ne signifie pas seulement rémunération d'un petit service: c'est une libéralité gratuite que l'on attend de l'étranger » (Ch. Texier, *Asie mineure. Description géographique, historique et archéologique des provinces et des villes de la Chersonnèse d'Asie*, Firmin Didot, 1862). Passé au pers. *bahšiš*, de *bahšidän*, « donner »; puis à l'ar. بقشيش, *baqchīch*, « pourboire, gratification ». Mais, pour M. Devic, la forme ar. est déjà une forme corrompue, et c'est le pers. بَخْشِيش, *bakhchīch*, du verbe بَخْشِيدن, *bakhchīden*, qui est à l'orig. du turc... Quoi qu'il en soit, « *bakhchich* ! c'est le grand mot de l'Orient ! », pour M. Du Camp (*Le Nil, Égypte et Nubie,* p. 188); et « tout voyageur, en Turquie comme en Égypte, dans l'Asie mineure aussi bien qu'en Syrie, est constamment mis en demeure par le cri de *bakhschisch* ! *bakhschisch* ! » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Désormais, en fr., le mot remplace avantageusement « pots-de-vin » et autres « dessous-de-table »: « Un *bakchich* de 90 000 euros a été versé, selon les nouveaux dirigeants de la société Thales, qui n'ont pas hésité, au tout début de l'enquête, à dénoncer à la police deux hauts cadres... » (*L'Humanité*, 11-4-2005). Attesté depuis 1846 (G. de Nerval, *Voyage en Orient*), le mot a connu une dizaine de formes: *bacchich* (T. Gautier); *bakschich* (P. Morand); *bachich* (L. Daudet); *bakchiz* ou *bakchis* (P. Larousse, *Grand Dict. universel du XIXᵉ siècle*); *bakhchich* (Quillet, 1965); sans oublier *bakchich*: « abus poussé au dernier degré du *bakchich* imposé aux commerçants, aux débitants, aux patrons de bars, de cafés... » (E. Deschamps, *Le Tour du monde*, Hachette, 1913).

بقشيش

Sous le titre « L'Europe ou le bakchich », *Le Monde* (30-9-2005) distingue et associe tour à tour *bakchich* et *pot-de-vin*: « Plus de bakchich ni de pot-de-vin ! Dans un discours opportunément prononcé devant les fonctionnaires européens à Bucarest, le 27 septembre, le président [...] a exhorté ses compatriotes à abandonner la pratique quasiment généralisée du bakchich. "À partir de demain, refusez de payer des pots-de-vin aux fonctionnaires publics !", a-t-il lancé. [...] La colère présidentielle contre le bakchich a divisé la société roumaine. »

« La douane* vient fouiller partout, même dans le compas. Ce n'est pas qu'ils aient le moindre soupçon, seulement cette fouille les amuse ou, plus simplement, ils espèrent me contraindre à offrir un **bakchich** pour abréger le bouleversement. J'aurais donc pu me sauver par ce moyen si j'avais eu mes marchandises à bord, mais le fait d'avoir payé m'aurait rendu suspect...

Enfin, vers midi, je mets le pied sur le sol égyptien pour aller en ville.

Port-Tewfik d'abord, ville créée au moment du percement du canal où tout est neuf, tout est moderne, où il n'y a que des habitations d'employés ou des cités ouvrières qu'on peut qualifier de coquettes. Cages à fils d'or [...], avec de minuscules jardins, où les mères de famille peuvent bavarder et se disputer dans la journée par-dessus les clôtures, tandis que le mari rive des tôles aux ateliers ou boit du mastika à la guinguette. »

(HENRY DE MONFREID, *LA CROISIÈRE DU HASCHICH*, GRASSET, 2000, P. 131.)

Balais

BALAIS – بدخشان ⊛ Adj. m. Du lat. *balagius*, *balascius*, *palachius*, *palatius* (1225), emprunté, selon *TLF*, à l'ar. vulg. *balahš* (?) ; selon le *Dict. des dict.*, à l'ar. *balschash* (?). Le mot vient du nom de l'anc. province perse Balahšān (auj., Badakhšan, au nord du Panshir, région riche de cette pierre – dont on dit qu'elle protège des êtres malfaisants). Mais c'est encore M. Devic qui se distingue : « De l'ar. بلخش, *balakhch*, venant du pers. بدخشان, *badakhchān*, nom du pays d'où l'on tire ces gemmes. » Et d'Herbelot (*Biblioth. orientale*) : « C'est dans les montagnes de *Badakschian* que se trouve la mine de rubis que les Orientaux appellent *badakhcchiani* ou *balakhchiani*, et que nous nommons rubis *balays*. » Marco Polo appelle ces rubis *balaxi* ou *balasci* (M. Devic). Un *rubis balais* est un rubis de couleur rose pâle ou rouge violacé : « Il se décida enfin pour des minéraux dont les reflets devaient s'alterner : pour l'hyacinthe de Compostelle, rouge acajou [...] ; le *rubis-balais*, rose vinaigre » (J.-K. Huysmans, *À rebours*). Un *rubis balois*, « d'un rouge vif », est relevé début XIIIe s. (*TLF*). Chez Rabelais, le mot est déjà dans sa forme actuelle : « Un gros livre doré, tout couvert de fines et précieuses pierres, *balais*, émeraudes, diamants » (*Gargantua*). G. Ménage (1650) signale d'autres formes, chez Le Berbosa, *Ramusio*, vol. I, f° 5, 321 : « I *balasei* di spezie di rubini, ma non sono cose duri [...] nascono in *Balassia*, e di là vengono condotti da i mercanti Mori » ; et chez Barthema, *Voyage de Perse*, ds *Ramusio*, f° 5, 156 : «Turchine e *balassi* infiniti [...] di una città chiamata *Balasam*. »

بدخشان

Un sens fig. est signalé en 1845 dans Bescherelle, dans le *Grand Dict. univ. du XIXe siècle* de Larousse, dans le Littré ; en 1892, *Dict. des dict.* : « Boutons rouges, qui viennent sur le nez des ivrognes. » Mais déjà en 1667, chez M. Régnier (*Les Satyres*, L. Billaine, X, p. 69) : « Son nez, haut relevé [...] Où maints *rubis balais*, tout rougissans de vin... » Chez La Bruyère (ci-dessous), il y a de quoi se demander si le *balais* de Ménalque est au figuré ou au propre...

« Ménalque descend son escalier, ouvre sa porte pour sortir, il la referme : il s'aperçoit qu'il est en bonnet de nuit ; et venant à mieux s'examiner, il se trouve rasé à moitié, il voit [...] que ses bas sont rabattus sur ses talons, et que sa chemise* est par-dessus ses chausses. [...] Ménalque descend l'escalier du Louvre ; un autre le monte, à qui il dit : *C'est vous que je cherche* ; il le prend par la main, le fait descendre avec lui, traverse plusieurs cours, entre dans les salles, en sort ; il va, il revient sur ses pas ; il regarde enfin celui qu'il traîne après soi depuis un quart d'heure : il est étonné que ce soit lui, il n'a rien à lui dire, il lui quitte la main, et tourne d'un autre côté. [...] Il vous trouve quelque autre fois sur son chemin : Il est ravi de vous rencontrer ; il sort de chez vous pour vous entretenir d'une certaine chose ; il contemple votre main : "Vous avez là, dit-il, un beau rubis ; est-il balais ?" [...] ; il rit en lui-même, il éclate d'une chose qui lui passe par l'esprit, il répond à sa pensée, il chante entre ses dents, il siffle, il se renverse dans une chaise, il pousse un cri plaintif, il bâille, il se croit seul. S'il se trouve à un repas, on voit le pain se multiplier insensiblement sur son assiette : il est vrai que ses voisins en manquent, aussi bien que de couteaux et de fourchettes. »

(Jean de La Bruyère, *Les Caractères*, « De l'homme », Classiques Garnier, 1990. Reprod. BNF.)

Baldaquin

BALDAQUIN – بغداد ◉ De l'it. *baldacchino*, dérivé de *Baldacco*, « forme toscane du nom de *Bagdad*, بَغداد, siège de fameuses fabriques de soieries » (*TLF*). Adj. : بَغدادي, *baghdâdî* « tissu, étoffe de soie de *Bagdad* » (avec influence phonétique de *balad* : ville – Bagdad). Mais M. Devic estime qu'« il est fort inutile de vouloir tirer [le mot] directement de l'adj. ar. » : le nom même de la ville suffit... Passé en architecture : dais à colonnes – sens attesté depuis 1380, sous la forme de *baldekin* (dans les églises, notamment). La forme it., elle, latinisée en *baldekinus*, est attestée depuis 1197 (*TLF*). Des formes de l'ancien fr. sont également signalées : *baldac*, *baudac* (1298, Rusticien de Pise, *Marco Polo*, chap. XXV, Benedetto, Florence, 1928, p. 21), au sens de « riches étoffes de soie ». C'est seulement à partir du XVe s. que le mot a commencé par désigner un ciel de lit ; et, en 1746 (signalé dans Havard par *TLF*) : « Un lit dont l'impériale est faite en *baldaquin* couvert de perse garnie de franges » (*État des meubles de Charlotte Desmares, comédienne du roi*). G. Ménage signale une forme *baldacco*, relevée dans un sonnet de Pétrarque, *L'avara Babilonia* : « Babylonia, ville dans laquelle on faisait des draps de diverses couleurs, appelés *babylonica*... »

Après avoir encensé le baldaquin de Saint-Pierre à Rome, le *Dict. des dict.* se penche sur ceux des Invalides et du Val-de-Grâce, « compositions qui n'offrent, comme le dit fort bien Quatremère, qu'une disposition bizarre de colonnes torses, beaucoup trop sévères encore pour ce qu'elles soutiennent, et qui ne présentent qu'un assemblage grotesque de palmes, de feuillages et d'enroulements contournés sans dessein et rapprochés sans accord ».

بَغداد

« LA BARONNE. – [...] Vous trouverez tout ce qu'il vous faut ici ! C'est ma chambre à coucher que j'ai fait aménager pour la circonstance...
LUCETTE. – Je suis vraiment désolée de vous avoir donné tant de mal !
LA BARONNE. – Du tout ! J'ai tenu à en faire une loge digne d'une étoile comme vous !
LUCETTE. – En effet. (*Apercevant le fauteuil placé sous le* **baldaquin** *du lit.*) Que vois-je ?... Un trône !...
TOUS. – Un trône !
LUCETTE. – Ah ! vraiment, c'est trop !
LA BARONNE. – Où ça, un trône ? Ça ? Ce n'est pas un trône, c'est le **baldaquin** de mon lit ! J'ai fait enlever le lit et j'ai mis le fauteuil...
LUCETTE, *un peu dépitée.* – Ah ! je disais aussi...
MARCELINE, *à part.* – C'est bien fait ! C'est pas un trône !
LA BARONNE [...] – Vous trouverez là, derrière ce paravent, le nécessaire pour la toilette ! [...]
LUCETTE. – Parfait ! [...]
LA BARONNE. – Cette porte donne sur le couloir de service... Votre femme de chambre aura encore plus vite fait d'aller à la cuisine elle-même...
MARCELINE, *piquée.* – La femme de chambre ? Quelle femme de chambre ?
LA BARONNE. – Mais, Mademoiselle... est-ce que vous n'êtes pas ?...
MARCELINE, *pincée.* – Pas du tout, Madame ! Je suis la sœur de Mlle Gautier ! »

(GEORGES FEYDEAU, *UN FIL À LA PATTE*, ACTE II, SC. VI.)

Baobab

BAOBAB - بُوحِباب ● N. m. De l'ar. بُوحِباب, *bū hibāb*, dénomination pop. que l'on peut traduire par « l'arbre (riche) en graines », « aux nombreux fruits » ; dit aussi « l'arbre aux fruits charnus », ou encore, au Sénégal, « l'arbre de mille ans » - pour sa longévité (jusqu'à près de six mille ans, selon Michel Adanson, qui a laissé son nom à l'espèce *Adansonia*, attribué par Bernard de Jussieu) et son impressionnante envergure, avec un tronc pouvant atteindre 20 m de circonférence. Son fruit, comestible, est appelé « pain de singe » en Afrique. La forme *baobab* est signalée, en même temps que *bahobad*, à partir de 1752. À la fin du XVIe s., la forme *bahobab*, la plus ancienne (et la plus proche du mot ar.), désignait le fruit même : « Bahobab *est fructus magnitudine mali citri cucurbitae similis, intus semina nigra, dura, extremis in unum semiarcum quasi inclinantibus* » (« Recherches sur la valeur sémant. du mot *baobab* », dans *Notes africaines*, no 67, juillet 1955, p. 77 ; cit. ds *TLF*). En 1752, la forme actuelle est donnée par le dict. de Trévoux, et, en 1775, par le *Dict. raisonné universel d'hist. naturelle*.



Les feuilles comme l'écorce étaient jadis utilisées dans diverses préparations, notamment contre la dysenterie et les maladies inflammatoires. Le suc fournit une boisson acidulée, appelée *bocci*, selon le *Dict. de la convers. et de la lect.* de W. Duckett, ou *bouï*, selon le *Dict. des dict.* de P. Guérin. Les feuilles, séchées à l'ombre, sont réduites en une poudre, *lalo*, que l'on mélange aux aliments du jour. Autrefois, les anciens des villages plaçaient les cadavres de leurs sorciers à l'intérieur du tronc de l'arbre...

« Chaque jour j'apprenais quelque chose sur la planète, sur le départ, sur le voyage. Ça venait tout doucement, au hasard* des réflexions. C'est ainsi que, le troisième jour, je connus le drame des **baobabs**. [...]

- C'est bien vrai, n'est-ce pas, que les moutons mangent les arbustes ?

- Oui. C'est vrai. [...]

- Par conséquent ils mangent aussi les **baobabs** ?

Je fis remarquer au petit prince que les **baobabs** ne sont pas des arbustes, mais des arbres grands comme des églises et que, si même il emportait avec lui tout un troupeau d'éléphants, ce troupeau ne viendrait pas à bout d'un seul **baobab**.

L'idée du troupeau d'éléphants fit rire le petit prince :

- Il faudrait les mettre les uns sur les autres...

Mais il remarqua avec sagesse :

- Les **baobabs**, avant de grandir, ça commence par être petit.

- C'est exact ! Mais pourquoi veux-tu que tes moutons mangent les petits **baobabs** ?

Il me répondit : Ben ! Voyons ! »

(Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, Gallimard, coll. « Folio junior », 1979, p. 21.)

Baraka

BARAKA – بَرَكة ⊕ N. f. De l'ar. بَرَكة, *baraka(t)*, « bénédiction, faveur du ciel » ; par ext. : « chance ». Du verbe بارَك, *bāraka*, « bénir, féliciter » ; d'où مَبْروك, *mabrūk*, « béni, heureux », mais aussi « Félicitations ! », « Meilleurs vœux ! ». Traditionnellement, la *baraka* suppose une influence bénéfique de source divine, attribuée aux saints ou aux marabouts*. C'est un don qui se transmet à l'initié, à l'élu, par une sorte de chaîne, سِلسِلة البَرَكة, *silsilat al-baraka*, la « chaîne de la baraka ». À la disparition du maître, cette *baraka* reste néanmoins attachée à ses reliques, à son tombeau... Passé à l'argot pied-noir, puis au fr. de France, à partir de 1912. « *Avoir la baraka* » : bénéficier d'une protection céleste, d'une sorte d'état de grâce à perpète, pour soi et autour de soi ; chez le marabout, « la force sacrée et bienfaisante qui l'imprègne, qui rayonne autour de lui, qui se transmet à tout ce qu'il touche et à tout ce qui l'environne : c'est la *baraka*, mot que l'on traduit ordinairement par bénédiction, mais qui a une signification beaucoup plus étendue, puisqu'il désigne l'influence heureuse du marabout sur ce qui l'entoure » (Ed. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, A. Jourdan, 1909, p. 439).

La baraka ne fait pas de discrimination, elle « poursuit » qui elle veut, quand elle veut, même un futur dictateur : « En 1912, le lieutenant Franco parvient enfin au Maroc espagnol pour y découvrir la dure réalité des guerres coloniales. En 1916, capitaine, il écope d'une balle dans le bas-ventre qui manque de le tuer. [...] La guigne lui colle-t-elle toujours à la peau ? Mais non, c'est au contraire la chance, la "baraka", qui pointe enfin son nez. Son courage au feu très remarqué, Franco ne tarde en effet pas à sortir de l'anonymat. L'armée espagnole, qui vit une grave crise identitaire depuis sa défaite à Cuba, a besoin de héros » (« La baraka du Caudillo », *Historia*, novembre 2005).

بَرَكة

« Les élections approchaient. Excusez-moi, mon ami, de vous raconter si longuement de pauvres histoires municipales ; mais c'est dans ces humbles aventures que se joue le sort de l'Algérie. La plupart de nos mairies sont aux mains des étrangers... Et je pourrais vous citer tel conseil municipal où les délibérations sont prises en italien, en maltais, en espagnol !...

Deux partis étaient en présence : le mien, que mes adversaires, par dérision, appelaient le Parti des Bicots* ; et celui des Vaillants Colons [...], qui avait pris pour devise : l'Algérie aux Algériens ! Entendez : aux Italiens qui dominent Constantine, aux Espagnols qui sont les maîtres d'Oran, et aux Maltais qui, eux, pillent indifféremment partout !... J'eus à lutter contre le curé maltais, un étonnant gaillard qui avait appris la théologie je ne sais où, et la savate* à la Légion étrangère, et qui me reprochait en chaire d'abandonner la Croix pour le Croissant ! Et comme si ce n'était pas assez de l'instituteur et du curé, j'eus encore contre moi le marabout* !... C'était un marabout de village, mais il possédait la **baraka**, le pouvoir des miracles, et par là il échappait aux lois de la morale commune. [...] Sa bénédiction attirait sur ses amis généreux la faveur du ciel et la chance, et sur les autres l'infortune. »

(Jérôme et Jean Tharaud, *La Fête arabe*, L'Aube, 2001, p. 197.)

Baraquer

BARAQUER – برك ● V. intr. De l'ar. برك, *baraka* (*a priori*, aucun rapport avec le mot précédent, *la* baraka, qui s'écrit avec un ة final : voir plus bas), « s'accroupir, s'agenouiller », en parlant généralement du chameau ou du dromadaire, pour permettre au cavalier de monter en selle ou d'en descendre. La racine *brk*, trilitaire comme la plupart des verbes sémitiques, signifie « genou », en ar. comme en hébr. : *berekh* (E.-F. Léopold, *Lexicon hebraicum et chaldaicum*, Rome ; cit. ds *TLF* ; on nous signale également : Wilhelm Gesenius, *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, F. C. G. Vogelii, 1847). La première attestation, littéraire en tout cas, est relevée en 1937 chez les frères Tharaud, dans *Alerte en Syrie* : « Pensant que son cousin venait lui rapporter quelque chose qu'il avait oublié, ou le charger d'une commission, il fait baraquer son chameau, saute à terre et s'en va vers la voiture. »

برك

« Lorsque le méhariste fait s'agenouiller son chameau, on dit qu'il le fait "baraquer". Le mot, par l'arabe, vient de l'hébreu : *baruch*, et *baruch* signifie tout à la fois "bénédiction" et "agenouillement". Car la bénédiction dont il est ici question n'est pas dans les nuages roses d'une spiritualité désincarnée. Elle est dans une lutte "à bras le corps", au ras de notre quotidien. La bénédiction devient tout à la fois l'articulation de notre vie, et se situe à l'articulation de tout ce qui fait notre vie » (extrait d'une prédication du 9-5-2002, Église réformée de Nimes).

« Je saute sur ma carabine, et je tire trois coups en l'air. Il s'agissait bien d'une équipe de sauvetage, celle que commandait le lieutenant Pruvost. Seulement mes coups de fusil, au lieu de les faire accourir, les mettent en état d'alerte. Ils font **baraquer** leurs chameaux, et nous voyons s'avancer sur nous une ligne de tirailleurs en formation de combat. [...]

J'ai bu la valeur de la timbale* d'argent du duc d'Aumale. Pas une goutte de plus !... Il a fallu se réhabituer à avoir soif et à satisfaire sa soif.

[...] La vérité, c'est qu'ils arrivaient trop tard. Trop tard, oui, nous étions déjà largement engagés sur le chemin de la mort. Nous étions déjà morts en grande partie. Ces hommes, vivants à cent pour cent avec tout leur tintamarre de chameaux et de ravitaillement, eh bien ils nous dérangeaient. Nous avions payé assez cher, non, le droit de crever en paix ? »

(Michel Tournier, *La Goutte d'or*, Gallimard, 1987, p. 157.)

Barbacane

BARBACANE – بَرْبَخ ❁ N. f. Mot attesté depuis 1160, au sens d'« ouvrage de fortification percé de meurtrières » ; syn. : « chantepleure, ventouse, canonnière ». Selon le *Larousse*, « probablement de l'ar. » ; pour *Le Robert* : « probablement du pers. *barbakh*, tuyau, et *khâneh*, écoulement ». *TLF* hésite entre le pers. *bālāh̲āna*, « étage supérieur, terrasse sur un toit » et l'ar. vulg. *b-al-baqara*, altér. du class. *bāb-al-baqara*, proprement « porte pour les vaches » (parce que la *barbacane* protégeait une enceinte interméd. entre cette fortification et la muraille principale où les assiégés gardaient le bétail), transformé en *barbacanea* sous l'infl. de *barrana* "extérieur" ». Autre hyp. ar. : *barbah̲-k̲āneh*, « rempart », ou plutôt, selon *TLF*, « maison avec égout ». Le *Dict. Larousse ar.-fr.* fournit باب البَلاعَة, *bāb al-balā'a*, « porte de l'égout », de بَلاعَة, *balā'a*, « égout, cloaque » et بُرْج البَقَرات, *borj al-baqarāt*, « enceinte pour vaches » (*baqara*, بَقَرَ est par ailleurs une forme verbale qui signifie « éventrer », d'où enceinte percée ?). *Barbacane* désignait un « ouvrage pour défendre une porte ou un pont de l'extérieur » (*Larousse*) ; or, dans *bāb*, nous avons la *porte*, et dans *borj*, nous avons l'*ouvrage*... Reste l'hyp. de M. Devic : l'ar. بَرْبَخ, *barbakh*, « comme une onomatopée analogue à notre *glou-glou*, signifiant "tuyau d'aqueduc, évier, trou d'égout, canal de l'urètre" » ; ce mot est absent des dict. ar. ; remarquons néanmoins que la même forme, avec le même sens, est signalée, ci-dessus, par *Le Robert*, comme terme persan...



Nous relevons chez Joinville une forme « barbaquane » (« Pour requerre sa gent plus sauvement, fist li roys faire une barbaquane devant le pont qui estoit entre nos dous os... ») suivie, à la même page (162), de la forme actuelle : « Quant touz li os fu entrez dedans, cil qui demourerent en la barbacane furent à grant meschief ; car la barbacane n'estoit pas haute » ; et plus loin (p. 289), il est question d'un certain « empereur des Perses nommé Barbaquan »... (*Histoire de Saint Louis*, Firmin-Didot, 1874).

« Depuis que nous étions passés dans la seconde cour, nous comprenions mieux [...] la disposition du fort d'Hercule... Ce château avait été construit, en 1140, par les seigneurs de la Mortola. Pour l'isoler complètement de la terre, ceux-ci n'avaient pas hésité à faire une île de cette presqu'île en coupant l'isthme minuscule qui la reliait au rivage. Sur le rivage même, ils avaient établi une barbacane, fortification sommaire en demi-cercle, destinée à protéger les approches du pont-levis et des deux tours d'entrée. Cette barbacane n'avait point laissé de trace. Et l'isthme, dans la suite des siècles, avait retrouvé sa forme première ; le pont-levis avait été enlevé ; le fossé avait été comblé. Les murs du château d'Hercule épousaient la forme de la presqu'île, qui était celle d'un hexagone irrégulier. Ces murs se dressaient au ras du roc et celui-ci, par places, surplombait les eaux qui, inlassablement, le creusaient, si bien qu'une petite barque eût pu s'y abriter par calme plat et quand elle ne craignait point que le ressac ne la projetât et ne la brisât contre ce plafond naturel. »

(Gaston Leroux, *Le Parfum de la dame en noir*, L'Illustration, 1908, p. 39. Reprod. BNF-Inalf.)

Barda

BARDA – بَرْدعَة ❸ N. m. (f., en ar.). De l'ar. بَرْدَعَة, *barda'a*, bât, d'âne ou de mule, en principe rembourré. Passé à l'esp. *albarda*, avant (?) de passer à l'argot fr. Grâce à *TLF*, on peut le suivre à la trace : 1848, *berdâa*, équipement du soldat d'Afrique, porté sur le dos ; 1863, passe à l'argot militaire sous la forme de *barda* ; 1881, par métaph., argot des peintres (texte ci-contre) ; 1883, langage familier, syn. de bagages ; 1952, argot des voyous, désigne « un billet de 1 000 francs (contenu dans un sac) » ; à partir de la guerre d'Algérie (1954-1962), le mot s'impose chez les soldats comme chez les officiers de l'armée française ; 1968 : « ... les bottes, le *barda* et l'uniforme souillés d'une fange puant la pourriture végétale. Deux mois qui ne firent pas de moi un homme mais une loque haïssant ces marches et ces rampements effectués sous les quolibets des crevures » (D. Arsand, *Ivresses du fils*, Stock, 2004). Dérivés : barde*, bardot*, et, au Québec, le verbe *bardasser* :

بَرْدَعَة

« *Je l'entendais bardasser*. Cette phrase n'est pas vraiment fautive. Il faut cependant noter que le verbe *bardasser* est un régionalisme familier et archaïque. Le mot *barda* a deux sens et deux origines. Il s'agit d'abord d'un vieux terme de la langue militaire qui désignait, autrefois, l'équipement du soldat. Ce *barda* vient de l'arabe. Dans les pays du nord de l'Afrique, on appelait *barda* le harnais des bêtes de somme. En français moderne, le terme *barda* désigne un chargement encombrant. [...] Par ailleurs, le mot *barda* dont le verbe *bardasser* est dérivé a une autre origine. Ce *barda*, qu'on écrit parfois avec un s final, est synonyme de ménage dans la langue familière de chez nous. Faire son *barda* ou *bardasser*, c'était faire son grand ménage. Avec le temps, *bardasser* a fini par exprimer le fait de déplacer bruyamment ou brusquement des objets ou des personnes. » (Guy Bertrand, conseiller linguistique, Radio-Canada, 9-09-2002.)

« Levé avant l'aube, lesté d'une croûte de pain et d'un verre de vin blanc, la pipe au bec et le **barda** sur l'épaule, dans les champs humides de brouillard, le peintre déambule à la recherche du *motif*. Quand il l'a découvert, il s'installe sur son pliant et attend l'heure de l'*effet*. À midi, tirant le pied, il revient à l'auberge avec une étude de plus. L'hiver prochain, il retrouvera dans un coin de l'atelier toutes ces pochades embues, et tâchera d'en composer un tableau où se fige la frissonnante mobilité de la nature.

Plus heureux, le poète va tout droit devant lui, à travers les rues, en flâneur, les mains dans ses poches. Il regarde les choses et les êtres, et les fixe au fond de sa mémoire. Puis un jour vient, très longtemps après quelquefois, où il se rappelle ces choses et ces êtres. Alors, pour les évoquer clairement, il ferme les yeux et il feuillette à loisir cet album intérieur dont les pages innombrables se sont couvertes quasi toutes seules, de vives images multicolores. »

(Jean Richepin, *Le Pavé*, M. Dreyfous, 1886, p. 363.)

Barde

BARDE – بِرْذَوْن ◉ N. m. ou f. (Homon. : *barde*, poète). D'après barda*, « bât, sorte de selle ». Au Moyen Âge, désignait l'armure du cheval de guerre (*barde* de crinière et *barde* de poitrail), avant de désigner : 1. la selle elle-même, rembourrée ; 2. l'armure du cavalier, faite de lames de fer ; 3. le destrier (opp. à l'ar. بِرْذَوْن, *birdawn*, plur. بَراذين, *barādīn*, « mauvais cheval, haridelle »). Attesté depuis la première croisade (*Les Assises de Jérusalem*, II, 73, Beugnot : « C'il avient que les cordes de la *barde* dou chamiau brisent » ; cit. ds *TLF*), le mot est passé au fr. par l'interméd. de l'ancien prov. *bardon*, plus tard *bardo*. *TLF* signale une occurrence « judéo-franque » dans *Revue des études juives* (t. CI, p. 104) datée de 1220, au sens de « couverture d'âne faite de laine grossière. » Quant à la *barde*-armure, elle a donné le verbe *barder* : « En s'introduisant dans cette défroque, le Baron se disait qu'il eût été sans doute plus glorieux de se *barder* de buffle et de fer comme ses ancêtres... » (Th. Gautier, *Le Capitaine Fracasse*). Le *Dict. de la convers. et de la lect.* date l'usage de la *barde* de fer « du temps où les Perses devaient combattre contre les éléphants et les chars à faulx ». Part. passé (XIIe s.) : « Maintenant Lancelot serre Méléagant de près, / Il lui administre un coup si violent / Sur le bras droit *bardé* de fer, / Mais non protégé par l'écu, / Qu'il l'a coupé et tranché » (Ch. de Troyes, *Le Chevalier de la charrette : Lancelot*, Classiques Garnier, 1989).

بِرْذَوْن

Par ext., une barde est une tranche de lard dont on enveloppe volailles et rôtis : « J'ay de science plus qu'humaine / Pour en fournir mesme à Pedans, / Qui sont sçavans jusques aux dens ; / Et bonne lardoire qui pique / Autant que Poëte Satyrique, / Qui jamais sans lard ayt lardé / Gens qui mangent chappon *bardé*... » (Ch. d'Assoucy, *Le Jugement de Pâris*, T. Quinet, 1648, p. 55).

« Quoiqu'il soit une heure du matin et que j'aie écrit aujourd'hui pendant douze heures (sauf une pour mon dîner), il faut que je te dise combien je suis content de toi. C'est pour moi un *bonheur* que ta pièce, chère Louise, un bonheur pour moi, comme j'en ai eu un pour toi, lorsque tu as eu ton prix. Il ne manque à cette pièce que très peu de chose pour en faire tout bonnement un petit chef-d'œuvre ; et il n'y a pas de petits chefs-d'œuvre. Rythme, composition, nouveauté, tout y est ; c'est bien, c'est bien. Je suis curieux de voir demain l'avis du confrère. [...]

Dans la première strophe : "leurs serres *de* fleurs *de* l'Asie avec toute leur *poésie* ! !" Tu la montres la poésie ; ton mot la gâte.

9e. *Méandre*, vulgaire et lâche, ne présente rien à l'œil.

La *nef*, Lamartine, Tastu, Valmore, dames sensibles ; va avec le barde, le destrier, etc.

3e. *Morts radieux* : est-il le mot propre ?

4e. Exquise d'un bout à l'autre, mais c'est *le* banc des orangeries qu'il faut lire et non *les* bancs des orangeries.

5e. Un peu de confusion dans l'idée, mais d'excellents détails, des vers charmants : *courent sur le marbre des frises*.

6e. *Les gais conteurs et les poètes*, trop de deux idées ; une seule.

7e. *À la lèvre monte l'amour*, un peu brusque ? »

(Gustave Flaubert, *Correspondance*, 1847-1852, L. Conard, 1926. Reprod. BNF.)

Bardot

BARDOT – بَرْدَعَة ❂ N. m. *Bardot* ou *bardeau*. Hybride né de l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse. Dérivé de l'ar. بَرْدَعَة, *barda'a* (barda*), passé par l'it. *bardotto*, « mulet, bête qui porte le bât ». *TLF* privilégie le provençal comme interméd. : *bardo/bardon*, sorte de selle. Une forme *bardeau* est signalée par *TLF* chez Cuvier (1805) ; on la retrouve chez Flaubert (*Salammbô*, 1862) : « Ah ! Maître ! ils ont tout pillé ! tout saccagé ! tout détruit ! [...] Et les ânes, les *bardeaux*, les mulets, les bœufs de Taormine, et les chevaux orynges, plus un seul ! tous emmenés !... » R. de Gourmont, qui rappelle qu'en France « le bâton des voyageurs était nommé la haquenée des cordeliers », fait une observation intéressante (voir texte ci-contre). Séduisante, l'idée ne croise pas celle de *TLF*, tenant de l'étym. ar. : « L'hyp. qui consiste à faire dériver *bardot* du prov. *bordot*, lui-même empr. au bas lat. *burdonem* (d'où aussi l'ancien fr. *bordon*, *burdun*) ne semble pas à retenir... » C'est en 1367 que le mot apparaît (*Inventaire mobilier des ducs de Bourgogne*, I, n° 798). Au XVIe s., en matière de péage, « on dit passer pour *bardot*, c'est-à-dire passer franc et sans payer, parce que le muletier ne paye rien pour le *bardot* qui le porte » (dict. de Trévoux, cit. ds *Œuvres complètes* de Brantôme, I, P. Jannet, 1858, p. 110).

بَرْدَعَة

Relevé dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* (1875, p. 511), cet extrait d'un débat en commission scientifique : « Est-il vrai que chez les métis la nature des châtaignes soit celle de la mère et leur nombre celui du père ? Qu'y a-t-il de vrai dans l'assertion que le mulet brait et le bardot hennit ? » Où l'on s'aperçoit que le combat de Brigitte... Bardot, son acharnement à ne pas laisser « passer pour bardots » les tortionnaires de la race ânière, a de beaux jours... derrière lui !

« Un animal qui a échappé à la métamorphose en machine, le *singe*, a fourni presque partout un verbe qui est le péjoratif d'imiter et que le grec n'avait pas, ni le latin, malgré la parenté syllabique de *simius* à *simu-lare*. À côté du français *singe-singer*, il y a l'allemand *affe-nachaffen;* le suédois *apa-esterapa;* le danois *abe-esterabe;* le flamand *aep-waapen*; l'anglais *ape-ape*; l'italien *scimio-scimiottare*; le portugais *macaco-macaquear*; le polonais *malpa-malpowac.* [...] C'est une belle progéniture. "*Bâton*, dit Brachet, origine inconnue." C'est assurément le *petit bât*; la relation directe entre l'ancien français *bast* et *baston* semble évidente. L'espagnol dit *basto*, bât, et *baston*, bâton. Le bâton a été considéré tantôt comme le *bât*, tantôt comme la bête de somme tout entière ; c'est ce dernier sens qu'il prend lorsqu'on se sert du mot *bourdon* (latin *burdonem*), qui est proprement le bardot, variété du mulet. *Muleta* signifie béquille en espagnol et en portugais, et *mula*, bâton en italien. Les paysans qui marchent à pied appellent volontiers leur bâton, mon cheval ; plaisanterie qui se retrouve un peu partout. Ainsi, comme on voyait toujours les franciscains marcher à pied, on avait jadis surnommé le bâton des voyageurs *el caballo de S. Francisco*, en Espagne, et en France, la haquenée des cordeliers. »

(REMY DE GOURMONT, *ESTHÉTIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE*, MERCURE DE FRANCE, 1899, P. 175.)

Baroud

BAROUD – بَرُودْ ◉ N. m. La plupart des dict. fr. font dériver ce mot de l'ar. maghrébin, sinon du berbère (*TLF* et *Le Rob. alph. et an.* [1973] le donnent pour un « mot chleuh, dialecte berbère du sud du Maroc »). Les dict. ar. nous fournissent un parfait homonyme : بَرُودْ, *barūd*, mais ce baroud-là désigne un collyre, et la racine verbale بَرَدَ, *barada*, signifie « apaiser, rafraîchir, soulager ». Un *baroud* peut à la rigueur permettre de se défouler, mais de là à apaiser… Le mot, au sens de « combat », est passé dans l'argot militaire de la Fr. coloniale à partir de 1924. L'usage du fameux *baroud d'honneur* (combat sans espoir, engagé « pour le principe », pour une cause) date de 1936 : « Nos amis de Beyrouth et de Damas nous faisaient dire : "Si les alliés entrent en Syrie de toutes parts et en grand nombre, il n'y aura qu'un *baroud d'honneur*." » (Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, 1954). Dérivé : *baroudeur*, qui aime le *baroud*, le combat ; mod. argot journalist. : grand reporter.

Les tenants d'une orig. berbère n'apportent pas d'argument à leur thèse. Le mot est d'orig. bel et bien maghr., mais dialectale. Seulement, contrairement aux dict. des autres lang., les dict. ar. ignorent royalement les termes d'argot et autres variantes rég. (susceptibles de corrompre de leur « son impur » la langue du Coran ?). Ce qui est d'autant plus aberrant que le baroud francisé est de même « souche » que le collyre signalé plus haut, collyre qui est d'abord poudre (antimoine*, kohol*). C'est cette poudre qui, par ext. ou par métaph. ou par déplacement, comme on voudra, a servi à désigner la poudre à canon – laquelle, du reste, est le sens premier du baroud des fantasias* !

بَرُودْ

« Le père Hugo avait perdu l'adresse de Londres, c'est pour cela qu'il a été longtemps à me répondre, dit-il. […] J'essayerai de lui répondre une *bonne* lettre ; tant pis si le fond le choque. […]

Je ne peux admirer le peuple et j'ai pour lui, en masse, fort peu d'entrailles parce qu'il en est, lui, totalement dépourvu. Il y a un cœur *dans l'humanité*, mais il n'y en a point *dans le peuple*, car le peuple, comme la patrie, est une chose morte. Où bat-il donc maintenant, le cœur synthétique de toutes les forces nobles de l'être humain ? à Constantinople, dans la poitrine d'un derviche chevelu qui hurle contre les Moscoves. C'est là que s'est réfugiée à cette heure la seule *protestation morale* qui soit encore. Pauvre flamme de la liberté et de l'enthousiasme ! Tu brûles là-bas entre des œufs d'autruche et sous les coupoles de porcelaine, dans une lampe musulmane, au fond d'une mosquée. Ah ! ces bons Turcs, ces vieux *Bakaloum*, comme je les aime ! Quels souhaits je fais pour eux ! J'y pense sans cesse. Que ne puis-je reprendre mon tarbouch, […] et courir par tout Stamboul en criant : "Allah ! Allah ! Emsik el **baroud** ! (au nom de Dieu ! au nom de Dieu ! prenez vos armes !)." Je sens à ces pensées comme une brise du désert qui m'arriverait sur la figure. S'il se soulevait, tout l'Orient ! si les Bédouins du Hauran allaient venir ! et toute la Perse ! et l'Arabie, l'inconnue ! Il ne faut qu'un homme, non, un prophète, un homme-idée, Abd-el-Kader qu'on lâcherait ; mais il a fait son temps. »

(Gustave Flaubert, *Correspondance*, 2e série, 1850-1854, L. Conard, 1927, p. 355.)

Basane, basané

BASANE, BASANÉ – بطانة ⊗ N. f.; adj. De l'esp. *vatanna* (XIe s.), puis *badana* (XVe s.), passé au fr. par l'interméd. du prov. *bazana* (*Le Robert*), ou *besana, basana* (*TLF*, d'après Archives de Narbonne : G. Fagniez, *Doc. rel. à l'hist. de l'industr. et du comm. en France*, t. I, dans coll. *Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'hist.*, t. XXII, p. 331, XIIIe s.). Emprunté à l'ar. بِطَانَة, *biṯāna*, « doublure ». Peau de mouton tannée ou passée au « redon » (nom commun de fustet*), jadis « employée à faire des doublures et des bordures » (*Dict. de la convers. et de la lect.*) ; utilisée en reliure, sellerie, maroquinerie. Assouplie, elle garnit l'entre-jambes des pantalons de cavaliers. L'argot mil. en a fait le syn. de « cavalerie ». Attesté depuis 1150, sous la forme *bazan*, « peau de mouton tannée » : « Alun et graine et poivres et safran*, / Peleterie, *bazan* et cordoan / Et peaux de martre » (*Charroi de Nîmes*, éd. D. McMillan, cit. ds *TLF*). Le mot prend très tôt la forme actuelle (2e moitié du XIIIe s., Phelipot Paon, *Dit des Marcheans* ds A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil gén. des Fabliaux des XIIIe et XIVe s.*, t. II, p. 126).

بطانة

Dérivé, *basané*, adj. : « La hallée des Mores bazanez », Ronsard (*Dict. des dict.*, de P. Guérin) ; adj. substantivé : « L'Afrique du nord est le champ où ne cessent de se croiser sémites, berbères et nègres soudaniens. Comme dans les anciennes peintures des temps pharaoniques, le clair, le basané, le rougeâtre, jusqu'au noir voisinent dans l'intervalle qui sépare la Méditerranée du Soudan » (P. Vidal de La Blache, *Principes de géographie humaine*, A. Colin, 1922, p. 282).

« Dans la cheminée décorée de médaillons représentant les Vertus Cardinales, du feu brûlait entre deux froids et luisants pilastres ; les grosses souches prises à la forêt voisine étaient dans cette splendeur les seuls objets naturels qui n'eussent pas été polis, rabotés, vernis de main d'ouvrier. Rangés sur une crédence, quelques tomes montraient leur dos de vélin ou de **basane** estampée d'or fin ; c'étaient des ouvrages de dévotion que n'ouvrait personne ; il y avait longtemps que Martha avait sacrifié *L'Institution chrétienne* de Calvin, ce livre hérétique étant [...] par trop compromettant. Philibert lui-même possédait une collection de traités généalogiques, et, dans un tiroir, un bel Arétin qu'il montrait de temps en temps à ses hôtes, tandis que les dames parlaient bijoux ou fleurs des parterres. »

(MARGUERITE YOURCENAR, *L'ŒUVRE AU NOIR*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1976, P. 399.)

Bazar

BAZAR – BAZĀR ● N. m. Du pers. *bâzâr,* « marché public », équivalent du souk* ar. (Un terme quasi homonyme, en ar., désigne le « marchand de graines » : بزّار, *bazzar.*) Passé au fr. en 1432, dans des chron. de voyage, sous une première forme : « une place [à Damas] qu'on appelle *bathzar* là où on vend robes, tocques et autres besoignes » (Bertrandon de la Broquière, *Le Voyage d'outremer...*, E. Leroux, 1892, p. 60). La forme *bazar* est signalée dès 1546. C'est en 1823 que la déf. se précise, à propos d'un fameux *bazar* parisien, « Boulevard des Italiens, 21 », imité des bazars de Londres : « grand magasin* où l'on vend des marchandises variées, à bas prix » (Harmand, *Manuel de l'étranger*, ds *TLF*). L'hyp. de l'interméd. port. (Dauzat) n'est pas retenue par *TLF*, du fait qu'il n'est attesté que depuis 1544. Par ext., lieu où règne le désordre ; ensemble d'objets hétéroclites, souvent sans valeur. Le mot a désigné, dans l'argot de l'école de Saint-Cyr, un officier de première année. Dérivé, v. tr., pour liquider : « Il allait, un jour ou l'autre, *bazarder* l'entreprise, telle quelle, toute ronde, toute montée » (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier* : *La Passion de Joseph Pasquier*, Omnibus, 1999, p. 1242).

« Paris, Bazar du monde ! », s'extasiait Louise Colet, la célèbre correspondante de Flaubert, auteur d'un *Lui* (sur la liaison de G. Sand et de Musset) qui fit scandale l'année même où disparaissait le peintre du *Bazar turc*, A. G. Decamps... Dans ces bazars, qui restent (?) en Orient « les seuls lieux, avec les bains, de laisser-aller et de libres causeries, l'on y a parfois trouvé des manuscrits précieux, entre autres *Dioscoride, L'Hist. univers.* de Pline, et *L'Itinéraire romain*, qui figurent aujourd'hui ds la Biblioth. de Vienne » (W. Duckett, *Dict. de la convers. et de la lect.*)...

bazār*

« Ainsi, dans la société d'aujourd'hui, le travail des prolétaires ne leur appartient pas tout entier. Et comme [...] le travail est une partie intégrante de la personnalité, la personne des prolétaires ne leur appartient pas tout entière. Ils aliènent une part de leur activité, c'est-à-dire une part même de leur être, au profit d'une autre classe. Le droit humain en eux est donc incomplet et mutilé. Ils ne peuvent plus faire un acte de la vie sans subir cette restriction du droit [...]. L'impôt d'État sous toutes ses formes, impôt direct et impôt indirect, rogne leur salaire déjà deux fois rogné [...] pour assurer l'écrasant service de la rente au profit de la même classe capitaliste... Enfin, quand avec le résidu du salaire ainsi entamé, le prolétaire va acheter les denrées nécessaires à la vie de chaque jour, ou bien, faute de suffisantes avances et de temps, il s'adresse au détaillant, et il subit ainsi la charge de toute une organisation surabondante d'intermédiaires ; ou bien il s'adresse au grand magasin, au grand bazar, et il doit assurer, en sus des frais directs de manutention et de répartition de la marchandise, le bénéfice à dix ou douze pour cent du grand capital commercial. Comme la route féodale encombrée et coupée presque à chaque pas de droits de péage, la route de la vie est coupée, pour le prolétaire, par les droits féodaux de tout ordre que lui impose le capital. »

(Jean Jaurès, *Études socialistes*, P. Ollendorff, 1902, p. 126. Reprod. BNF.)

* Certains mots, d'orig. turque, comme *bergamote*, ou d'orig. persane, comme ici *bazar*, sont transcrits en caract. latins. Pour les premiers, rappelons que l'alphabet turc a été latinisé depuis Kémal Mustapha dit Atatürk (1928), d'où, par ex., la transcription de « *tulbent* », pour *tulipe* ; de *qïrbāč*, pour *cravache* ; ou encore de *ḫāwyār*, pour *caviar*. Quant aux mots d'orig. pers., ils sont souvent donnés en caract. lat. lorsque l'interméd. est donné par le turc ou le... latin, comme pour *tigre* ; ils sont donnés dans une var. de l'alphabet ar., lorsque le mot est passé au fr. par l'interméd. de l'ar., comme c'est le cas de *lascar*. Rappelons enfin que le persan a adopté et adapté l'alphabet ar. à partir de la conquête arabo-musulmane (VIIe s.), adaptation illustrée par la transcription intégrale du mot *pyjama*.

Bédegar

BÉDEGAR – **باذورد** ◉ N. m. Excroissance « spongieuse » qui se développe sur le rosier ou l'églantier, produite par les larves d'un insecte parasite (cynips). Le mot a connu plusieurs formes : *bédigar, bedgar, bédegar* (Ac., 1835) ; *bédégar* ou *bédéguar* (Lar. XIXe s., Lar. ill. XXe s.) ; *bédegar* ou *bédeguar* (Littré). La dernière forme, prononcée « *bédegwar* », est sans doute la plus proche de la forme étym. arabo-persane : *bāḏāwärd*. Origine composée, selon *TLF*, du pers. *bāḏ*, « souffle, vent », et de l'ar. *ouard*, « rose ». Attesté dès le VIIIe s., au sens d'églantier, le mot ne prendra son sens de « tumeur » qu'à partir du XIe s. On trouvera cependant au XVe s. la forme *bedegar* au sens d'« épine blanche » (dict. de Trévoux). Dans l'*Annuaire du républicain* (1793, p. 248), nous relevons la forme *bedeguar*, définie comme une « éponge d'églantier, une tumeur causée par la piqûre d'un insecte »… L'étym. fournie par Larousse-Bibliorom, qui fait dériver *bédégar* du pers. *bādarvard* (et non *bāḏāwärd*), nous fait penser à l'ar. بَذر الوَرْد, *baḏr al-ward*, « germe de rose ». M. Devic relève une occurrence chez al-Razi (ms BNF, *f°* 47 *verso*), avec l'arabo-persan باذورد, *bādhouard*, et chez Gérard de Crémone cette définition de *bedegar* : *spina alba vel odor rosæ*, « ce qui indique qu'il regardait le mot comme formé du persan باد, bād, vent, souffle, et de l'ar. ورد, ouard, rose ». D'où l'hyp. de *TLF*.

باذورد

Jadis recherchée pour le tanin qu'elle contient, « cette production végétale a été employée en médecine ; les auteurs anciens la plaçaient parmi les médicaments propres à dissoudre les calculs urinaires ; on l'a également administrée comme un puissant vermifuge. Mais aujourd'hui on ne l'emploie plus, si ce n'est quelquefois comme un léger astringent » (A. Richard, *Dict. de médecine*, Béchet, 1821).

« Une femme qui lutte contre son mal est un spectacle qu'on peut nommer édifiant. Je n'ai pas vu assez d'hommes malades pour comparer, à l'exemplaire application féminine, celle qu'un homme apporte au devoir de guérir et de vivre. Si la congestion pulmonaire d'Antoinette Haume fut moins grave que son mari ne semblait le craindre, c'est que dès le premier jour, c'est que du fond de la fièvre, aux prises avec la douleur pleurétique et l'angoisse du souffle raccourci, elle se mit à vouloir guérir. Mouvements, plaintes, impatience, elle réduisit tout à un minimum héroïque. […] Au bout de quinze jours, j'étais toujours là, inutile en fait et bornant mes services à monologuer, pour la distraire, auprès de cette silencieuse, à presser un citron dans un verre d'eau où fondait l'aspirine, à disposer dans un petit vase quelques gentianes, des cyclamens venus de la région haute. Quand elle fut moins prostrée, je lui racontai des histoires, par exemple je lui disais pourquoi l'un des yeux de la sole est de travers, et pourquoi il est plus sûr d'avoir chez soi un loup pur qu'un chien croisé de loup. Si je trouvais sur les pentes, hors des limites du parc, des **bédégars** bien moussus, je posais, sur la couverture d'Antoinette, ces tumeurs de l'églantier qui répandent en se desséchant une délicate senteur de pin et de rose. »

(COLETTE, *CHAMBRE D'HÔTEL*, ROBERT LAFFONT, COLL. « BOUQUINS », T. II, 2001, P. 1447.)

Béni-oui-oui

BÉNI-OUI-OUI - بن نَعَمْ نَعَمْ ● N. m. Inv. en genre et en nbre. De l'ar. إبن, *ibn*, « fils » ; par déclinaison بن / بَنُ, *banu/bani*, « fils de ». En association avec le fr. *oui*, dont le dédoublement marque bien la soumission. L'origine de l'expression remonte à la colonisation (de l'Algérie), vers le milieu du XX[e] s., et a commencé par désigner, dans l'argot local (le *francaoui*), l'indigène qui ne savait que dire « *oui, oui*, monsieur », نَعَمْ . نَعَمْ . سيدي, *naâm, naâm, sidi**. « Ces hommes [les Algériens de 1954] ne pouvaient rester des "béni-oui-oui", des "cireurs de chaussures", l'idée de l'indépendance étant une force irrésistible » (*L'Humanité*, 29-10-1984). Par ext., personne qui dit toujours *oui*, qui fait preuve de servilité. On attribue à G. Clemenceau ce coup de colère : « Je ne veux pas de *béni-oui-oui* autour de moi ! Je veux que chacun de mes collaborateurs me dise franchement ce qu'il pense, même si je dois le foutre à la porte ! » Classée par les dict. comme « vieillie », cette formule péjorative, pour « qui fait preuve de servilité » ou de « suivisme », semble reprendre du... service. Exceptionnellement, comme adjectif.

بن نَعَمْ نَعَمْ

« Les juifs n'ont pas avec Dieu un rapport béni-oui-oui. D'ailleurs, nous le tutoyons. Alors qu'il s'apprête à détruire Sodome et Gomorrhe, Abraham l'engueule » (Daniel Farhi, rabbin, dans *Marianne*, 21/27-12-1998).

« Outre [les] précisions biographiques sur Houellebecq et Dantec, intronisés porte-drapeaux de cette troupe hétéroclite, ce petit jugement dernier a donc un avantage : il souligne combien la critique de la démocratie, si elle lui est indispensable, est un exercice difficile. Dénoncer les effets de médiocrité et d'aliénation de la culture de masse peut mener à célébrer, même implicitement, l'élitisme le plus convenu. Observer que le métissage est devenu un concept publicitaire et béni-oui-oui peut conduire au racisme pur et simple. En appeler en permanence à la République d'antan, qui était pourtant tout aussi inégalitaire et affairiste que la nôtre, c'est figurer dans une assez mauvaise pièce sans avenir. [...] Crier au feu islamique dans un pays où vivent des millions de musulmans n'est peut-être pas la meilleure façon de penser la vie en commun. [...] Il est fréquent que des artistes ou des intellectuels éprouvent de la honte ou de la rage devant la promiscuité et les perpétuelles remises en cause que leur impose la vie en démocratie. »

(PHILIPPE LANÇON, « LA TRAQUE DES NOUVEAUX RÉACS », *LIBÉRATION*, 19-11-2002.)

Benjoin

BENJOIN – **لبان جاوي** ⊛ N. m. De l'ar. لبان جاوي, *loubāne jāoui*, mot à mot « résine de Java », ou, selon M. Devic, « encens javanais ». Les Arabes lui attribuaient un pouvoir balsamique, croyance qui gagna l'Europe dès le XVIe s. : « Les parfums qu'on avait brûlés autour du cadavre remplissaient l'atmosphère. C'était du *benjoin*, qu'elle avait toujours préféré pendant sa vie, et qui lui avait été rapporté de l'Inde, dans une noix de coco, par M. Dupleix » (G. Sand, *Histoire de ma vie*, Calmann-Lévy, 1926, p. 371). Passé au fr. par le cat. *benjuí*, dès 1430 ; *benjuyn*, 1479 (*Comptes du roi René*, Arnaud d'Agnel, II, 376, cit. ds *TLF*) : « Pour sept pièces de drap de soye du Caire, musq*, *benjuyn* » ; *benioin*, 1538 (R. Estienne, *Dictionarium latino-gallicum*, p. 412 ; cit. ds *TLF*, qui précise : « Le lat. bot. *benzoe*, proposé comme étymon du fr. par Dauzat 1968, est au contraire une latinisation de *benjoin* »). Au XVIIe s., Naples et Venise furent particulièrement portées sur le *benzoíno* aromatique : « Sous la croupe des chevaux, fixée à l'avant des carrosses, la petite amphore de parfum en laiton* doré laissait échapper des bouffées de *benjoin* » (J.-N. Schifano, *Chroniques napolitaines*, Gallimard, coll. « Folio », 1989, p. 119). La forme lat. *benzoe* a inspiré au fr. *benzoïque* (1787), d'où un chimiste all., Mitscherlich, tirera en 1833 *benzin*, francisé en *benzine* (1833), qui a donné *benzène* (1835).

لبان جاوي

Au XIXe s., la bonne société féminine sera gagnée par la vogue du lait virginal, préparation cosmétique à base de benjoin, réputée « stimulante pour la peau qu'elle rend plus lisse et plus tendue » (A. Richard en donne la recette dans son *Dict. de méd.*, Béchet, 1821 !).

« Gloire au très-haut ! Lui seul est éternel [...] Les cœurs seront à nu devant son œil sublime, et sur le pont Syrath, plus tranchant qu'un rasoir, le juste passera sans tomber dans l'abîme... De musc* et de **benjoin** et de nard parfumées, ses blessures luiront mieux que l'aurore au ciel. Allah fera jaillir pour ses lèvres charmées quatre fleuves de lait, de vin pur et de miel [...] ; les célestes hûris*, que rien d'impur ne fane, blanches comme le lys, pures comme l'encens, entre leurs bras légers, sur leur sein diaphane, multiplieront l'ardeur sans déclin de ses sens... Mais, pour le vil chacal* [...], pour le lâche, qu'il soit émyr, Hadjeb, Khalyfe, qui blêmit de la gloire éclatante d'autrui, Yblis le lapidé le prendra dans sa griffe et crachera d'horreur et de dégoût sur lui. Qu'ai-je à dire... ? J'ai vécu de longs jours et je meurs, c'est la loi. Mon sang, ma vie, Allah, les anges, le prophète, plus haut que le tonnerre ont répondu pour moi.

– Traître ! N'atteste pas le saint nom que tu souilles, dit Soulymân. Réponds, confesse ton forfait. Les vingt couronnes d'or des goths et les dépouilles des royales cités, voleur ! Qu'en as-tu fait ?... Les émyrs d'Occident t'accusent de concert. Rends ces trésors pour prix de ta vie inutile et va cacher ta honte aux sables du désert. »

(LECONTE DE LISLE, *POÈMES TRAGIQUES*, A. LEMERRE, 1886, P. 8. REPROD. BNF.)

Bergamote

BERGAMOTE - BEG ĀRMUDI ❸ N. f. Longtemps, on a fait dériver ce mot tour à tour du nom de la ville de Bergame (Lombardie) et de celui de Bergama (Pergame), en Turquie. En fait, il ne s'agit ni plus ni moins que de la transcription du turc *beg ārmudi* ou *bey-armudu* : « la poire du bey » – « qui est comme qui dirait *la Reine des poires* », traduit G. Ménage dans son dict. Ce dernier cite le cardinal du Perron et son *Perroniana*: « Je pensais que les poires que nous appellons *bergamottes* fussent venues d'Italie ; mais elles viennent de Turquie, car en langage turquesque, *beg* (qui se prononce *bey*) veut dire Seigneur, et *armoud*, poire. Les Italiens au lieu de dire *begarmoud* ont dit par transposition des lettres *bergamotta*, d'où nous avons fait *bergamotte* et les Espagnols *bergamota*.» Rabelais, déjà, vantait les « bonnes poyres, *berguamottes* et cerizes de [son] verger » (*Le Tiers Livre*). Au XVIIe s., le *u* disparaît, et, à partir de 1740, le mot, défini par l'Académie fr. comme une « espèce de petit citron », ne s'écrira plus qu'avec un seul *t* (d'où – allez savoir ! – cette idée du *t* à la... bergamote ?). Passé en France, avec *arbre* et bagages, par l'interméd. de l'it., ce fruit du bergamotier est recherché surtout pour l'essence que l'on extrait de son écorce, et qui est utilisée en parfumerie et en confiserie...

D'où les bergamotes de Nancy: « Les bonbons de ce nom, aujourd'hui encore spécialité nancéienne, auraient été créés à Nancy, aux alentours de 1850, par le confiseur Jean Lillig ; c'est à la demande d'un amateur de parfum, que Lillig aurait introduit la bergamote, très en vogue à l'époque romantique, dans le sucrement » (R. Lalonde, *Lorraine efficience*, n° 11, décembre 1954 ; cit. ds *TLF*).

Beg ārmudi

« Cette culture japonaise d'arbres contrefaits et demeurés nains, cette déformation chinoise d'enfants plantés dans des pots, horripilaient Durtal qui ferma le volume. Il en ouvrit un autre : *Introduction à la vie dévote de saint François de Sales.* Certes, il n'éprouvait aucun besoin de le relire, malgré ses mignardises et sa bonhomie [...] qui finissaient par vous écœurer, par vous poisser l'âme avec ses dragées aux liqueurs et ses fondants ; en somme cette œuvre si vantée dans le monde des catholiques était un julep* parfumé à la **bergamote** et à l'ambre*. [...]

Il y avait eu alors dans l'Église deux courants : celui du mysticisme dit exalté, originaire de sainte Thérèse [...], et ce courant s'était concentré sur Marie Guyon. Et un autre, celui du mysticisme dit tempéré, dont les adeptes furent saint François de Sales et son amie, la célèbre baronne de Chantal. Ce fut naturellement ce dernier courant qui triompha. Jésus se mettant à la portée des salons, descendant au niveau des femmes du monde, Jésus modéré, convenable, ne maniant l'âme de sa créature que juste assez pour la douer d'un attrait de plus, ce Jésus élégant fit fureur ; mais Mme Guyon, qui [...] enseignait la théorie mystique de l'amour et le commerce familier avec le ciel, souleva la réprobation de tout un clergé qui abominait la mystique sans la comprendre ; elle exaspéra le terrible Bossuet qui l'accusa de l'hérésie à la mode. Elle réfuta, sans trop de peine, ce grief, la malheureuse, mais il ne l'en persécuta pas moins ; il s'acharna sur elle, la fit incarcérer à Vincennes, se révéla tenace et hargneux, atroce. »

(JORIS-KARL HUYSMANS, *EN ROUTE*, G. CRÈS, 1930. REPROD. BNF 1961.)

Bétélgeuse

BÉTELGEUSE – إبْط الجَوْزاء ⊕ N. f. Pour cette étoile, surnommée la « supergéante rouge » (un éclat dix mille fois supérieur à celui du Soleil !), deux étym. ar. se sont affrontées : 1. بيت الجَوْزاء, *beït al-jawzāa*, « Maison des Gémeaux »[ou d'Orion], d'après un catalogue, écrit d'abord en pers., publié en 1437, et connu sous le nom de *Tables d'Uluğ Beg* (astronome mongol, prince de Samarkand, et petit-fils de Tamerlan) ; 2. un autre astronome musulman, Abul-Hassan (XIVe s. ?), l'appelait l'« Étoile de l'épaule droite d'Orion », en ar. إبْط الجَوْزاء, *ibṭ al-jawzāa* (le *Dict. Larousse ar.-fr.* [1983] traduit *ibṭ* par « aisselle »). Dans son *Dict. étym.*, M. Devic avait privilégié l'hyp. *beit*, ce que lui reprochera Lucien Gautier (*Revue critique d'histoire et de littérature*, n° 50, 15-12-1877, p. 363) : « Pour l'astronomie, M. D. a rassemblé aussi beaucoup de matériaux, mais il se serait épargné de la peine et serait arrivé à des résultats plus complets, s'il avait eu connaissance de l'ouvrage de Ideler (Ludwig) : *Untersuchungen über den Ursprung und die Bedeutung der Sternnamen*, Berlin, 1809. Ce livre lui aurait montré que *Betelgeuse* (α *Orion*) ne tire pas son nom de *yed* ni de *beit*, mais de *ibt al-djauzâ*, épaule d'Orion. La forme *Beldelgeuse* semble confirmer cette étym., la lettre *l* pouvant provenir de la prononciation emphatique du *t*. »

إبْط الجَوْزاء

Les *Tables d'Uluğ Beg*, qui recensent 1 019 positions d'étoiles d'après les observations faites au Gymnase de Samarcande, seront corrigées au XVIIIe s. par Jai Singh II de Jaipur (*Le Robert*). Lorsque l'astr. all. Johann Bayer dressa son atlas céleste (1603), où les constellations se trouvèrent désignées par des lettres grecques (d'après leur éclat apparent), Bételgeuse devint α Orion ; Rigel : β Orion ; Aldébaran* : α Taureau, etc. La belle Bételgeuse conservera cependant son nom, et pas seulement dans la bouche des poètes !

« Le caporal parle la langue littéraire, et Ludmilla ne comprend guère ses phrases trop longues. [...] Mais elle écoute des choses qui parlent clair en elle. Une faiblesse l'envahit lentement qui prend naissance dans la cuve de lait et se propage dans toute la Sibérie. Et soudain, elle tombe sans connaissance aux pieds du caporal de cosaques, assez jeune pour savoir encore s'émouvoir devant une belle syncope...

Elle se réveille. Elle est couchée en travers d'une selle de cuir qui sent l'érable et la vache. Juste au bout de son œil, danse toute nue la **Bételgeuse**. Toute la nuit galope autour d'elle. Un homme la caresse avec des doigts rares. Elle gémit et s'agite sur la selle odorante. Alors l'homme parle. Les chevaux s'arrêtent. L'étoile **Bételgeuse** devient immobile. Est-ce là, dans ce cadre de chevaux, sous des poitrails, parmi la terre en noces parée de neige et de fourrures, au clair de lune, que Ludmilla pour la première fois baise un caporal de cosaques de l'armée Koltchak ? »

(JOSEPH DELTEIL, *SUR LE FLEUVE AMOUR*, GRASSET, 2002, P. 33.)

Bézef



BÉZEF - بزّاف ◎ Adv. De l'ar. dialectal بزّاف, *bezzef*, « beaucoup », « en quantité (suffisante) », par altération de l'ar. classique *bi-*, « avec », et de *ğizāf*, « beaucoup », emprunté, selon *TLF*, au pers. Expression argotique d'Algérie, signalée dès 1861, relevée dans le *Dict. de la langue verte* d'Alfred Delvau (1883): « *Bézef*: beaucoup, dans l'argot des faubouriens qui ont servi en Afrique et en ont rapporté quelques mots de langue sabir »; attestée en 1892, adoptée par les « soldats d'Afrique », elle a été déclinée sous de multiples formes: *bésèf, bésef, besef, bézef, bezef, bécef* (comme chez Auguste Le Breton, *Du rififi chez les hommes*: « Quelques légères cicatrices lui marquaient la poire. À vrai dire, on les repérait pas *bécef* »); ou encore chez Courteline, avec deux *f*: « Ce n'était pas de la pluie, pas le moins du monde; un nuage qui crevait, rien de plus! Et, comme il le disait fort bien: – Tant plus que ça tomberait *beseff*, tant moins que ça tomberait longtemps » (*Le Train de 8 h 47*); sans... compter, chez Musette, cet adverbe hasardeux d'une prose que l'on devine immonde: « Lui y rouspétait *bésé-fement* » (*Cagayous antijuif*, 1898, p. 110, cit. ds *TLF*)...

Le mot a investi les langages de la rue et de la scène, depuis Polin, comique troupier, avec son *Télégraphe sans fil* (1912) (« Au régiment pour vivre tranquille / Comme bibi, y'en a pas bézef / Je peux dire que je me fais pas de bile / Depuis que je suis dans la TSF... »), jusqu'au chanteur Allain Leprest (*SDF*, 1998): « Ce qui me blesse, esse, esse, esse / c'est d'être soldé, dé, dé, dé / pour pas *bezef*, ef, ef, ef / SDF; J'ai pas d'adresse, esse, esse / Rien à garder, der, der / J'ai pas l' téleph, eph, eph, SDF! » À chaque époque son sigle de référence: de la TSF au SDF (à un siècle de distance, c'est tout dire!)...

« Si tu fais parler les trouffions dans ton livre, est-ce que tu les f'ras parler comme ils parlent, ou bien est-ce que tu arrangeras ça, en lousdoc? C'est rapport aux gros mots qu'on dit [...], tu n'entendras jamais deux poilus l'ouvrir pendant une minute sans qu'is' disent et qu'is répètent des choses que les imprimeurs n'aiment pas **besef** imprimer. Alors, quoi? Si tu ne le dis pas, ton portrait ne sera pas r'ssemblant: c'est comme qui dirait que tu voudrais les peindre et que tu n'mettes pas une des couleurs les plus voyantes partout où elle est. [...]

– Je mettrai les gros mots à leur place parce que c'est la vérité.

– T'auras de la peine au dernier moment, t'es trop poli. [...]

Un dru langage était devenu en effet le nôtre, et si salé que ces dames en rougissaient parfois, elles ne s'en plaignaient jamais cependant parce qu'il est bien entendu qu'un soldat est aussi brave qu'insouciant, et grossier plus souvent qu'à son tour, et que plus il est grossier et que plus il est brave. »

(Henri Barbusse, *Le Feu*, Flammarion, 1965, pp. 141-142.)

Bézoard

BÉZOARD – PĀDZHAR بُزُورْ ● N. m. « Concrétion de poils ou de débris végétaux se formant dans l'estomac des ruminants et que les amateurs de curiosités du XVIIIe s. se plaisaient à collectionner. » Cette déf., relevée au musée du Louvre, n'est pas éloignée de celle que l'on trouve dans les aventures de Harry Potter (ci-contre). C'est au XIIIe s. que le mot fait son appar. en Europe, sous la forme *bezoar* (P. D'Abano, *Tractatus de Venenis*, Mantoue, 1453, chap. XL et LXXXII, ds *TLF*) ; XVe s., *bezaar*, « concrétion calculeuse » (BNF, ms. fr. 9136 ; réf. *TLF*) : « *bezaar* est pierre trouée en l'œul d'un cherf apres ce qu'il a trouvé le serpent et mangié. Et vault contre l'empoisonnement et contre tous venins » ; 1548, *bezoar* (A. Ferrier, *Remedes preservatifs et curatifs de peste*, p. 37, ds *TLF*) ; 1581, *bezoard* (E. Ydelet, *Des secrets souverains et vrais remedes contre la peste*, p. 17). Le mot, passé au fr. par l'interméd. du lat. médiév., est, selon *TLF*, empr. à l'ar. *bāzahr*, ou *bezuwār*, dial. maghr. (?), dérivé du pers. *pādzahr*, ou « *badzeher* », selon d'Herbelot (*Biblioth. orientale*). Les dict. ar. donnent بِزْرَة, *bizra* (plur. بِزْر, *bizr*, ou بُزُور, *buzur*) et بَذْرَة, *badhra* (plur. بُذُور, *budhur*), deux syn. pour « germe, semence » (par ext. : « concrétion » ?). D'Herbelot ajoute : « Les Persans appellent ainsi la *thériaque*, qu'ils nomment aussi, comme les Arabes *tiriāq* (تِرْيَاق), et donnent le même nom à tout antidote qui chasse le venin, et ils disent que *pavzeher* signifie la même chose que *pakkonendeh ve schoulendeh zeher*, ce qui purge le venin... »

Pādzhar بُزُورْ

« – Essayons encore une fois, Potter, reprit Rogue. Où iriez-vous si je vous demandais de me rapporter un bézoard ?
[...] Mais Harry n'avait pas la moindre idée de ce que pouvait bien être un bézoard. Il essaya de ne pas regarder Malefoy, Crabbe et Goyle qui étaient secoués d'un fou rire. [...]
– Pour votre information, Potter, sachez que [...] un bézoard est une pierre qu'on trouve dans l'estomac des chèvres et qui constitue un antidote à la plupart des poisons... » (J. K. Rowling, *Harry Potter à l'école des sorciers*, Gallimard, coll. « Folio junior », 1998, p. 139).

« [...] une bonne médecine purgative et corroborative, composée de casse récente avec séné* levantin, et autres, suivant l'ordonnance de monsieur Purgon, pour expulser et évacuer la bile de monsieur, quatre livres. – Ah ! Monsieur Fleurant, c'est se moquer ; il faut vivre avec les malades. Monsieur Purgon ne vous a pas ordonné de mettre quatre francs. Mettez, mettez trois livres, s'il vous plaît. Vingt et trente sols. – Plus, dudit jour, une potion anodine, et astringente, pour faire reposer monsieur, trente sols. – Bon, dix et quinze sols. – Plus, du vingt-sixième, un clystère carminatif, pour chasser les vents de monsieur, trente sols. – Dix sols, monsieur Fleurant. – Plus, le clystère de monsieur réitéré le soir, comme dessus, trente sols. [...] – Bon, vingt et trente sols : je suis bien aise que vous soyez raisonnable. [...] – Plus, une potion cordiale et préservative, composée avec douze grains de **bézoard**, sirops* de limon* et grenade, et autres, suivant l'ordonnance, cinq livres. – Ah ! Monsieur Fleurant, tout doux, s'il vous plaît ; si vous en usez comme cela, on ne voudra plus être malade. »

(Molière, *Le Malade imaginaire*, acte I, sc. I.)

Bicot

BICOT - العَرْبي ◉ N. m. De *l'arbi*, « l'arabe », d'où *arbicot*; par aphérèse: *bicot* (dimin.: *bic*). Avec infl. de l'it. *arbico* (Rabelais: *arabicque*). Péj., d'après عَرَبِيّ, *arabe*, qui, au Maghreb, a donné le prénom العَرْبي, *al-'arbī*, *l'arbi*, en fr. *Larbi* (en somme, *Larbi* est à l'*Arabe* ce que *François* est au *Français*). L'expression raciste est dite « populaire » par *TLF*, qui la signale en 1863, en 1892 (Esnard) et en 1901 (Rossignol, *Dict. d'argot-fr.*). La même année, *arbicot* est donné en syn. de « tirailleur algérien ». En 1912, on le retrouve en *bicot* (voir baraka*) chez les frères Tharaud (*La Fête arabe*): « Deux partis étaient en présence: le mien, que mes adversaires, par dérision, appelaient le Parti des *Bicots*; et celui des Vaillants Colons... » En 1914, alors que le Noir entre dans le répertoire en *bamboula*, l'Arabe, lui, est chanté « pour réconforter le moral des troupes »: « C'est moi le bel arbicot / Toujours kif kif* bourricot / J' danse comme les Africains / Les pas les plus coquins » (extrait du *Bel Arbicot*, paroles de Z. Duc, cité par L.-J. Calvet, ds *Linguistique et Colonialisme*, Payot, 1979, p. 58).

« Comme les terminologies dont elles dérivent, écrit François Rastier, chercheur au CNRS, les ontologies doivent réduire deux facteurs complémentaires "d'imperfection linguistique", la polysémie et la synonymie. » Il faut croire que ladite imperfection a encore de beaux jours devant elle: en 2004, un « dérivé du dict. de l'Elsap (CNRS) donnait *bicot* et *bougnoule* pour synonymes d'*arabe*, ce qui a valu la fermeture temporaire du site qui l'abritait. Chacun sait à présent que *islamiste* n'est pas syn. de *musulman*... ». Et François Rastier de conclure: « Pour forger l'identité entre syn., le préjugé référentiel reste nécessaire: lui seul peut permettre de conclure par exemple que *ictère* vaut *jaunisse* ou *bicot*, *arabe*, sous le prétexte qu'ils renvoient aux mêmes référents et que leur substitution ne change donc par la valeur de vérité des propositions



où ils se trouvent » (*Revue des sciences et technologies de l'information*, n° 18, 2004). Par ailleurs, notre bicot n'est pas à confondre non plus avec un homonyme, héros d'une célèbre BD américaine, *Perry et Winnie* de Martin Branner), devenue en France *Bicot* et *Suzy* (Hachette, à partir de 1926)...

« J'ai vu le jour même de mon arrivée un petit fait sans importance et qui pourtant résume à peu près l'histoire de l'Algérie et de la colonisation. Comme j'étais assis devant un café, un jeune moricaud s'empara, de force, de mes pieds et se mit à les cirer avec une énergie furieuse. Après qu'il eut frotté pendant un quart d'heure et rendu le cuir de mes bottines plus luisant qu'une glace, je lui donnai deux sous. Il prononça "méci mosieu", mais ne se releva pas. [...] Je lui dis:

– Va-t'en donc, **arbico**.

Il ne répondit point, ne remua pas, puis, tout à coup, saisissant à pleins bras sa boîte de cirage, il s'enfuit de toute sa vitesse. Et j'aperçus un grand nègre de seize ans qui [...] s'élançait sur mon cireur. En quelques bonds il l'eut rejoint, puis il le gifla, le fouilla, lui arracha ses deux sous qu'il engloutit dans sa poche et s'en alla tranquillement en riant, pendant que le misérable volé hurlait d'une épouvantable façon.

J'étais indigné. Mon voisin de table, un officier d'Afrique, un ami, me dit:

– Laissez donc, c'est la hiérarchie qui s'établit. Tant qu'ils ne sont pas assez forts pour prendre les sous des autres, ils cirent. »

(GUY DE MAUPASSANT, « ALGER À VOL D'OISEAU », *LE GAULOIS*, 17-7-1881.)

Bled

BLED – بلاّد ❸ N. m. De l'ar. بلد, *balad*, plur. بلاّد, *biled*, « pays, région ». Autrefois, au Maghreb, désignait la campagne, l'intérieur des terres (la ville, la cité, étant *al-madina*, la médina). Passé à l'argot pied-noir, il prit le sens de *patelin*. L'emprunt date du début du XIXe s. (1905 ?), mais d'abord au sens de « bout du monde » - les poilus l'emploieront comme tel. Dérivé, *blédard*: d'abord « colonial qui vit dans le bled » (*Le Rob. alph. et an.*), puis « campagnard, provincial », venu plus tard (1926). C'est après la Seconde Guerre mondiale que *bled* a commencé à prendre une charge affective, pour gens du « pays », du « cru »... Homonyme: nom d'une petite ville, la « perle de la région alpine », connue pour son château médiéval (XIe s.) et son lac vert émeraude abritant, sur un îlot, une vieille église... Mais c'est aussi celui d'une plante, qui porte le grain destiné à faire du pain (froment, seigle, *bled* méteil, *bled* de Turquie, *bled* noir, *bled* sarrazin*) : « Il faut recueillir ceux qui en traictent [des choses vaines], deussent-ils estre parmy les autres livres d'une bibliotheque, comme les serpens et viperes entre les autres animaux, comme l'ivroye dans le bon bled, comme les espines entre les roses... » (G. Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Rolet le Duc, 1644, p. 52).

بلاّد

Littérature et cinéma ne manquent pas d'occurrences. Où l'indigène, personnage-alibi, se trouve relégué parmi le décor, comme dans *L'Étranger* (Camus) ou dans *Le Bled* (1929), de J. Renoir, un film qui vise à « inculquer les vertus attachées à cette terre algérienne cultivée depuis un siècle par les colons francais. (Comme dirait le prisonnier anglais dans *La Grande Illusion* : "Marseillaise, please !") », et dont un critique dira : « Il s'agit bien d'un hymne colonialiste de commande que Renoir transforme peu à peu en western ! » (R. Viry-Babel, *J. Renoir. Le jeu et la règle*, Denoël, 1986).

« Dans la matinée plus tard il a déferlé sur notre **bled** une véritable armée de curieux !... Je me demandais d'où qu'ils pouvaient bien venir ?... Dans ce pays si désert c'était une énigme ! [...]

Ils pilonnaient dans les champs, les deux remblais se sont effondrés sous les charges de la populace... Ils voulaient tout voir à la fois, tout connaître et tout renverser... Il pleuvait dessus à grands flots... Ça les gênait pas du tout. [...] à la fin des fins ils ont envahi toute notre cour... Ils produisaient une rauque rumeur...

Au premier rang, dans nos carreaux, il s'est formé sur notre fenêtre une sorte de bourbier de grand-mères ! Ah ! c'était joli !... Elles adhéraient contre les persiennes*, elles étaient peut-être au moins cinquante... Elles croassaient plus que tout le monde... Elles se bigornaient à coups de riflards ! »

(LOUIS-FERDINAND CÉLINE, *MORT À CRÉDIT*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1993, P. 598.)

Borax

BORAX - بورق ◉ N. m. De l'ar. بورق, *bawraq* (*būraq*, selon *TLF*), ou du pers. *būrāh*, « nitre, salpêtre ». Borate, sel de sodium, connu pour ses propriétés de décapant. Passé au lat. *borax*, le mot est attesté depuis le IXᵉ s., selon *TLF*, qui cite une *Mappæ Clavicula*, alors que M. Berthelot, dans son *Histoire des sciences* (*Mémoires de l'Ac. des sc.*, t. IL, 1606, p. 160), évoquant une « compilation latine intitulée *Mappæ Clavicula*, qui existait déjà au début du IXᵉ s., et dont nous possédons un manuscrit du Xᵉ s., c'est-à-dire antérieur à l'influence arabe », soutient que « le mot *borax* a été détourné de son sens au XVIIIᵉ s., pour être appliqué à l'un des corps dont la connaissance au Moyen Âge est douteuse ! ». En 1256, une forme *borrache* est relevée chez Aldebrandin de Sienne (*Le Régime du corps*, Landouzy et Pépin, 1911, p. 99); entre 1249 et 1272: *borac* (*Moamin et Ghatrif*, H. Tjerneld, II, 42, 5; cit. ds *TLF*), d'où l'adj. *boracique*, remplacé, d'après *Le Robert*, vers 1818 par *borique*; au XVIᵉ s., on trouve la forme *baurach* chez Rabelais (*Pantagruel*, liv. II, chap. XXXIII); et c'est en 1611 qu'apparaît la forme actuelle...

Nous relevons chez l'Allemand F. Krapp (*Traité de chimie technologique et industrielle*, Dunod, 1870, p. 76) cette observation : « On fait dériver, et avec raison, le nom de *borax* du mot hébreu *borith*, en arabe *baurach*, bien que ces expressions aient été appliquées à l'origine à des produits naturels complètement différents de celui qui constitue aujourd'hui la borate de soude. On ne peut même pas affirmer, d'une manière précise, que ce dernier corps ait été réellement connu des anciens et des chimistes arabes. »

بورق

« Ils se penchèrent sur leurs pièces, sans murmurer; mais on devinait leur colère au souffle rauque de leur poitrine. Ils étaient, d'ailleurs, peu faciles à conduire, tous ayant été chassés de la grande fabrique. Le républicain les gouvernait durement. Homme de théories, il ne considérait que les masses et se montrait impitoyable pour les individus.

[...] Ils descendirent au rez-de-chaussée; et elle [Mme Arnoux] était en train d'expliquer l'usage des cassettes, quand Sénécal, qui les avait suivis, s'interposa entre eux.

Il continua de lui-même la démonstration, s'étendit sur les différentes sortes de combustibles, l'enfournement, les pyroscopes, les alandiers, les engobes, les lustres et les métaux, prodiguant les termes de chimie*, chlorure, sulfure, **borax**, carbonate. Frédéric n'y comprenait rien, et à chaque minute se retournait vers Mme Arnoux. [...]

Les ouvrières, presque toutes, avaient des costumes sordides. On en remarquait une, cependant, qui portait un madras et de longues boucles d'oreilles. Tout à la fois mince et potelée, elle avait de gros yeux noirs et les lèvres charnues d'une négresse. Sa poitrine abondante saillissait sous sa chemise*, tenue autour de sa taille par le cordon de sa jupe*. [...] À côté d'elle traînaient une bouteille de vin et de la charcuterie. »

(Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*,
G. Charpentier et Cᵉ, 1888, p. 241. Reprod. Gallica-BNF.)

Bougie

بجاية

BOUGIE – **بجاية** ● N. f. De l'ar. بجاية, Bijaya, Béjaïa, Bougie. Ville d'Algérie (d'où la cire était importée), « appelée *Gouraïa* par les Vandales, au Vᵉ s., jusqu'à sa conquête par les Ar., en 708 » (*Dict. des dict.*), capitale de ce que la France coloniale surnommera « Petite Kabylie », réputée pour sa pittoresque baie et, jadis, pour la finesse de sa cire. La première occurrence, datant de 1300, est donnée par Dauzat (ds *TLF*), comme « cire fine dont on faisait les chandelles » ; 1493 : « chandelle faite avec cette cire » (*Comptes de la reine*, cit. Laborde, ds *TLF*). Ainsi, dès le sombre Moyen Âge, les églises de France et de Navarre se convertirent à la *bougie*, qui deviendra bientôt « symbole de la vie » (*TLF*), voire : « Un repas sans *bougies* est comme un bal sans femmes » (G. Sand, *Lélia*) ! En donnant son nom à la *chandelle*, *bougie* fit de l'ombre au lat. *candela*, lequel prendra sa revanche bien plus tard (1949), lorsqu'il remplacera à son tour *bougie* pour désigner l'unité de mesure d'intensité lumineuse... L'esp. *bujía*, donné comme interméd., n'est attesté que depuis 1611, et serait lui-même empr. au fr., tout comme l'it. *bugía*. Une autre étym. fut avancée : *buco*, parce que, pour fabriquer une bougie, on la faisait passer par un *trou* (*sic*). À celui qui « osa » nier l'hyp. kabyle, G. Ménage, dans son *Dict. étym.* (1650), répond tout bonnement : « Le Père Labbé, qui dans ses *Étymologies françoises* improuve cette étymologie, n'a pas raison. »

En 1990, le gouvernement algérien s'aventura à changer le nom de la ville pour revenir à l'antique Béjaïa. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les taxis bougiotes se dirent que jamais un coup de dés nationaliste n'abolira l'histoire : les pièces d'allumage électrique des moteurs qui sillonnent les routes d'Algérie et de... Navarre (la Kabylie) seront toujours des bougies !

« On arriva dans la salle des **bougies**. C'était une longue pièce rectangulaire à deux rangs de hautes fenêtres égales. L'odeur de la cire fit tousser davantage le petit télégraphiste bleu. [...]

La salle était éclairée tout entière aux **bougies**. Des statues d'ambre* apposées contre les angles en portaient des pleines mains. Elles pendaient en grappes aux dossiers des fauteuils et aux cadres des glaces. Un candélabre central en soutenait trois cents. Les armoires ouvertes en étaient pleines comme des ventres. Il y en avait sur des consoles de marbre en forme de cœurs ou de seins, sur de hauts trépieds de bronze de la dynastie des Ming, sur des tables de bois, de jaspe [...].

Boris et Nicolas se déshabillèrent et entrèrent ainsi dans l'eau. Les caleçons de soie cramoisie* du cicérone écorchaient ses cuisses sanglantes. »

(Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*, Grasset, 2002, p. 80.)

Bourrache

أبو عرق

BOURRACHE – أبو عرق ❷ N. f. Du bas lat. *borrago*, à partir de l'ar. classique أبو عرق, *abû'araq* ou *bu'araq* ; mot à mot : « Père (de) la Sueur ». En ar. pop. : *bu-rach* (*rach*, « aspersion »). Nom métaph. d'une plante à fleurs bleues, réputée pour ses vertus sudorifiques. Ses feuilles, velues, employées en tisane (notamment pour traiter rougeole et scarlatine), étaient naguère, au Maghreb, cuisinées comme les épinards*. Originaire de la région d'Alep (Syrie), elle soignait les catarrhes pulmonaires légers (*Dict. de la convers. et de la lect.*). « Ses propriétés dépuratives sont dues au nitrate et à l'acétate de potasse qu'elle enferme ; on l'emploie aussi comme pectorale, et son action est remarquable contre l'eczéma, les dermatoses et les furoncles » (*Dict. des dict.*)… La forme *borrago*, attestée depuis le XIe s., devient *bourrace* au XIIIe s. (Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps*, Landouzy et Pépin, 1911, p. 46 ; cit. ds *TLF*) ; puis *bourrache*, en 1256 (« la forme bourra*che* est caractéristique des parlers du Nord », précise *TLF*), avant de passer à l'argot, dans l'exclamation : « De la *bourrache* ! », pour dire : « Tu me fais suer ! »

Que l'on se souvienne des *Proses évangéliques* de Rimbaud : « Jésus dit : "Allez, votre fils se porte bien." L'officier s'en alla, comme on porte quelque pharmacie légère, et Jésus continua par les rues […]. Des liserons, des bourraches montraient leur lueur magique entre les pavés. » Et de ses « Délires » : « Oh ! le moucheron enivré à la pissotière de l'auberge, amoureux de la bourrache, et que dissout un rayon ! »

« Il se bornait […] à relire quelques extraits de la vie de sainte Rusticula et de sainte Radegonde, relatées, l'une, par Defensorius, synodite de Ligugé, l'autre, par la modeste et la naïve Baudonivia, religieuse de Poitiers. […] Il se contentait de *l'Hortulus* […] du bénédictin Walafrid Strabo, dont le chapitre consacré à la gloire de la citrouille, symbole de la fécondité, le mettait en liesse ; du *De viribus herbarum*, le poème de Macer Floridus, qui le délectait particulièrement par les très étranges vertus qu'il prête […] à l'aristoloche, par exemple, qui, mélangée à de la chair de bœuf et placée sur le bas-ventre d'une femme enceinte, la fait irrémédiablement accoucher d'un enfant mâle ; à la **bourrache** qui, répandue en infusion dans une salle à manger, égaye les convives ; au fenouil qui, posé sur la poitrine d'une femme, clarifie ses eaux et stimule l'indolence de ses périodes.

[…] Le fatras des philosophes et des scoliastes, la logomachie du Moyen Âge allaient régner en maîtres […] ; les fabriques de verbes aux sucs épurés, de substantifs sentant l'encens, d'adjectifs bizarres, taillés grossièrement dans l'or, avec le goût barbare et charmant des bijoux goths, étaient détruites. Les vieilles éditions, choyées par des Esseintes, cessaient – et, en un saut formidable de siècles, les livres s'étageaient maintenant sur les rayons, supprimant la transition des âges, arrivant directement à la langue française du présent siècle. »

(JORIS-KARL HUYSMANS, *À REBOURS*, AU SANS PAREIL, 1924, P. 53.)

Boutargue



BOUTARGUE - بطارخ ● N. f. *Boutargue* ou *poutargue*. Du provençal *boutargo*, ou *poutargo*, *bottarga* en it., emprunté, selon *TLF*, à l'ar. بطارخ, *baṭārikh*; ar. pop. *baṭrikh*. Le *Dict. des dict.*, citant Quatremère, le fait dériver « de l'ar. *boutarkha*, dérivé lui-même du kophte *outarakhon*, ou plus correctement *outarikion*, composé de l'art. kophte *ou* et du gr. *tarikhon*, salaison, et, par ext., momie »... Œufs de poisson (mulet), salés et pressés, pour former une espèce de saucisse plate. Attesté depuis 1835, par le *Dict. de l'Ac.*, le mot a connu deux autres formes : *bottargue*, au XVe s., signalé par E. Piloti dans *Monuments pour servir à l'histoire de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles, 1846 - cit. ds *TLF*) ; et *botargue*, en 1844. Mais chez Rabelais (1534), on consommait déjà « caviar et *boutargues* » (liv. IV, chap. LX), et « Commençoyt son repast par quelques douzeines de jambons, de langues de beuf fumées, de *boutargues*, d'andouilles, et telz aultres avant coureurs de vin » (liv. I, chap. XXI). Un siècle plus tard, Du Loir, l'auteur des *Voyages chez le sultan Mourat*, dira avoir vu « de ces pêcheurs qui prennent les poissons dont les œufs servent à faire la *Boutargue*, qui est une espèce de cervelas d'un goust fort bijarre, et néantmoins que quelques-uns trouvent délicieux » (Clouzier, 1654, p. 32. Reprod. BNF).

Dans son dict., G. Ménage, qui définit *boutargue* comme « des œufs de muge, confits avec de l'huile et du vinaigre », passe en revue plusieurs hyp., pour les réfuter ensuite et proposer la sienne : « *Boutargue*, selon moi, a été formé de *botus*, inusité [*sic*] ; d'où *botulus* et *botellus*, c'est-à-dire boyau. *Botus*, *bota*, *botarus*, *botarica*, *botarga*, BOUTARGUE. » Et de conclure : « Les Italiens *aussi* disent *botarga*... »

« Arrivés à l'arrêt de la plage, en face d'un casino rongé d'humidité, on prenait place solennellement, émotifs et peu dégourdis, sur des chaises de fer et devant une table verte. Au garçon de la petite baraque, qui s'appelait « Au Kass' Kroutt's », on demandait timidement une bouteille de bière, des assiettes, des fourchettes et, pour se le concilier, des olives vertes. Le garçon parti, c'est-à-dire le danger passé, on se souriait avec satisfaction, ma mère et moi, un peu empotés. Elle sortait alors les provisions emballées et elle me servait, avec quelque gêne si d'autres consommateurs nous regardaient, toutes sortes de splendeurs orientales, boulettes aux épinards*, feuilletés au fromage, **boutargue**, rissoles aux raisins de Corinthe et autres merveilles. Elle me tendait une serviette un peu raide, amoureusement repassée la veille par ma mère si heureuse de penser, tandis qu'elle repassait en fredonnant un air de *Lucie de Lammermoor*, qu'elle irait demain avec son fils au bord de la mer. Elle est morte. »

(ALBERT COHEN, *LE LIVRE DE MA MÈRE*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 46.)

Boutre

BOUTRE - بَوَاتِر ● N. m. Navire à voiles surélevé par l'arrière, effilé par-devant. De l'ar. بواتر, *bawātir* (plur.), « effilés », et de بتر, *butr* (*u* = ou), « tronqués ». Le mot est attesté depuis le XIX[e] s. Nous relevons une des premières occurrences chez le R. P. Horner, en route pour les Comores : « Trouvant que la navigation royale avait quelque chose de moins évangélique et qu'elle faisait perdre trop de temps, je me suis décidé à voyager à bord d'un *boutre*, en missionnaire et disciple pauvre d'un Dieu qui a bien voulu se faire pauvre pour l'amour de nous. » Et en note de bas de page : « Le *boutre* est un bateau arabe long de 10 m, large de 3, avec une dunette de 2 m de largeur sur 80 cm de hauteur. Le milieu du *boutre* est recouvert d'un toit en feuilles de cocotier » (*Voyage à la côte orientale d'Afrique pendant l'année 1866*, Gaume et Duprey, 1872, p. 72). Plus instructive est l'occurrence relevée dans le dict. de P. Guérin, qui évoque une pratique de la traite par des marins arabes naviguant en toute légalité sous pavillon... français : « La traite était encore pratiquée dans les parages de Zanzibar, et elle se faisait sur les bâtiments arabes qui sont autorisés à porter le pavillon français ; ce sont de très petits navires appelés *boutres*, et qui portent un assez grand nombre d'hommes, soit comme équipage, soit comme passagers, dans la navigation entre la Grande Terre, Mayotte et Zanzibar » (amiral Pohuan, *Journal officiel*, 7-12-1872).

بَوَاتِر

Selon *TLF*, le mot arabe, transcrit curieusement *būt* (*ū* = *ou* long), et qu'il définit comme une « sorte de bateau à voiles », serait lui-même emprunté à... l'anglais : *boat.* Il y a bien un *batt*, بَتّ, désignant une robe (de bure) ; il y a bien un *buṭ'*, بُطء, signifiant "lenteur", et un *baṭu'a*, بَطُؤَ, « être lent » ; il n'y a point de *būt*. À moins que *baṭu'a*, « être lent », vienne du français... *bateau*? Et d'ici que la police de Gibraltar nous annonce une invasion de *boutre-people* !...

« Nous voilà à sec de toile, invulnérables à un autre coup de vent...

Je vois nettement la barre lumineuse que la mer phosphorescente allume sur les roches. C'est un long chapelet d'îlots très bas, vers le milieu duquel la dérive nous porte. Aurons-nous le temps de gréer un morceau de toile pour faire route et doubler ces îlots ? [...] Je tiens le navire par le travers du vent pour retarder le plus possible le dénouement. Je laisse faire mes hommes experts à ces gréements de fortune si souvent employés sur les **boutres**. Dans un tel moment un ordre mal compris risque de retarder de quelques secondes... et nous en sommes à compter avec les secondes !

Les minutes me semblent des heures. Enfin, je vois monter le triangle blanc d'un foc. C'est comme un soleil radieux qui se lève dans cette nuit infernale. Je sens aussitôt le navire s'appuyer sur le vent et enfin prendre de l'erre. »

(Henry de Monfreid, *La Croisière du haschich*, Grasset, 2000, p. 82.)

Burnous

بُرْنُس

BURNOUS – بُرْنُس ● N. m. Manteau de laine à capuchon, au Maghreb, d'origine berbère. De l'ar. بُرْنُس, *burnus*. Passé au fr., par l'esp. *albornoz* (1350), avant le cat. *albernuç* (1366) et l'it. *brenuzio* (milieu du XV[e] s.), mais le mot n'a été « intégré » qu'à partir de 1830 (conquête de l'Algérie). L'orth. est passée par tous les états : *albernoux*, 1478 (*Les Comptes du roi René*, G. Arnaud d'Agnel, t. II, p. 379 ; ds *TLF*) ; *albrenous*, 1507 (*Archives du Nord*, réf. *TLF*) ; *bernucium*, *barnusse*, 1556 (Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*) ; *bornose*, *bornoz*, *bornoze*, 1686 ; *albornoz*, 1721 (dict. de Trévoux) ; *bournous*, 1735 (Dozy : *Dict. détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, J. Muller, 1845) ; *alburnos*, 1826 (Chateaubriand, *Les Aventures du dernier Abencerage* : « Des lances ornées de pennons blancs et bleus, des *alburnos*, des casaques de satin* tailladé, étaient rangés auprès des boucliers »). En somme, la forme de 1735 (*bournous*) reste la plus proche de l'arabe (on la retrouve chez Mérimée, dans *Le Vase étrusque*), et c'est en 1839 que la forme actuelle se fixe, chez Barbey D'Aurevilly (texte ci-contre). Mais ce n'est pas tout : selon *TLF*, le mot arabo-berbère serait lui-même, par l'interméd. du syriaque, emprunté au... grec : βίρρος, « courte capote à capuchon », et même, par le bas lat. *birrum*, apparenté au *berret* béarnais, lequel serait « peut-être d'origine celte ». Quand on nous disait : « Nos ancêtres les Gaulois » !...

Au fig. : *faire suer le burnous*. Chez A. Boudard, dans *Les Matadors*, on trouve *niquer* le burnous*. Cette formule métonymique, qui réduit l'*être* (le porteur du burnous) à la *chose*, a longtemps été à la mode, comme le fut à la mode féminine le vêtement : de cachemire (chez G. Sand) ou de satin* (chez Colette), le burnous habilla plus d'une écrivaine et plus d'un mannequin...

« Il y avait à l'Opéra, dans une loge à côté de la mienne, une femme probablement dans le genre de votre demoiselle Alberte. [...] Pendant qu'a duré toute la pièce, elle est restée assise et immobile comme sur une base de granit. Elle ne s'est retournée ni à droite, ni à gauche, une seule fois... ; il y avait aussi, et dans ma loge à moi [...], un jeune homme qui paraissait aussi indifférent qu'elle à tout ce qui n'était pas l'opéra qu'on jouait en ce moment. Je puis certifier que ce jeune homme n'a pas fait une seule des simagrées ordinaires [...] qu'on peut appeler des déclarations à distance. Seulement quand la pièce a été finie et que, dans l'espèce de tumulte général des loges qui se vident, la dame s'est levée, droite, dans sa loge, pour agrafer son **burnous**, je l'ai entendue dire à son mari, de la voix la plus conjugalement impérieuse et la plus claire : "Henri !, ramassez mon capuchon !" et alors, par-dessus le dos de Henri, qui s'est précipité la tête en bas, elle a étendu le bras et la main et pris un billet du jeune homme, aussi simplement qu'elle eût pris des mains de son mari son éventail ou son bouquet. Lui s'était relevé, le pauvre homme ! tenant le capuchon – un capuchon de satin* ponceau, mais moins ponceau que son visage, et qu'il avait, au risque d'une apoplexie, repêché sous les petits bancs, comme il avait pu. »

(Jules Barbey d'Aurevilly, « Le rideau cramoisi », *Les Diaboliques*, Classiques Garnier, 1991.)

Caban

قباء

CABAN – قباء ⊗ N. m. De l'it. *gabbano*, par l'interméd. du sicil. *cabbanu*, passé au fr. par le prov. (signalé à Avignon, 1485), et empr. à l'ar. قباء, *qabāa*, « capote, vêtement de dessus » : « Il était bien enveloppé dans un vieux *caban* de poils de chameau » (E. Sue) ; ou encore, cette occurrence tirée d'une histoire cocasse du fameux marquis d'Argens : « Il ouvrit la tombe d'un mort qu'on avoit nouvellement enterré : il fit eunuque ce cadavre ; et ce qu'il lui avoit coupé fut pendu dans sa cellule, auprès du chevet de son lit, entre deux sentences de l'alcoran. Il s'envelopa ensuite dans son *caban*, et se coucha. » (J.-B. de Boyer, marquis d'Argens, *Lettres juives*, P. Paupie, 1738, Lettre 17). Le mot a désigné par la suite un manteau court, avec ou sans capuchon, en gros drap imperméabilisé, en usage dans la marine. La plus vieille occurrence (1448) est relevée dans les *Comptes et mémoires du roi René* (éd. Lecoy de la Marche). *TLF*, qui donne l'étym. ar., ajoute une forme antérieure d'un « dialecte de Tarente : *capàno*, dérivé de l'ar. *qabaā* "tunique", terme ancien », déjà relevé par Dozy (*Dict. détaillé des noms de vêtements chez les Arabes*). Le *Dict. des dict.* signale une autre forme ancienne, dans le Mâconnais : *gaban*, pour « vieille blouse ».

Quant au *Dict. de l'Ac.*, Suppl. de 1835, en confirmant le sens de « vêtement de grosse étoffe en forme de fourreau avec capuchoin », il nous révèle que le mot caban « est aussi le nom d'une prière que les mahométans font au point du jour » : de prière de l'aube, il n'y a que celle de *fajr* ou de *sahūr* (en temps de ramadan) ; à moins que l'Ac. ne confonde *aube*, point du jour, et *aube*, vêtement, qui se dit en ar. *camīṣ*, mot qui a donné camisole* et chemise*... ?

« La Mer roucoule sa *Berceuse pour naufrages* ;
Barcarolle du soir... pour les canards sauvages.

En *Paul et Virginie*, et virginaux – veux-tu –
Nous nous mettrons au vert du paradis perdu...
Ou *Robinson avec Vendredi* – c'est facile –
La pluie a déjà fait, de mon royaume, une île.

Si pourtant, près de moi, tu crains la solitude,
Nous avons des amis, sans fard – Un braconnier ;
Sans compter un **caban** bleu qui, par habitude,
Fait toujours les cent pas et contient un douanier*...
Plus de clercs d'huissier ! J'ai le clair de la lune,
Et des amis pierrots amoureux sans fortune [...]

Tiens... une ombre portée, un instant, est venue
Dessiner ton profil sur la muraille nue,
Et j'ai tourné la tête... – Espoir ou souvenir –
Ma sœur Anne, à la tour ; voyez-vous pas venir ?...

Rien ! – je vois... je vois, dans ma froide chambrette,
Mon lit capitonné de satin* de brouette ;
Et mon chien qui dort dessus – Pauvre animal –
Et je ris... parce que ça me fait un peu mal. »

(Tristan Corbière, *Les Amours jaunes*, Glady frères, 1873, p. 92.)

Cafard



CAFARD – كافِر ❁ N. m. De كفر, *kafara*, « s'affranchir (de), nier (l'existence de) » ; par ext. (ou réduction) : « blasphémer, renier sa foi » ; كافر, *kāfir*, « celui qui renie, traître à sa foi », voire à *la* foi, qui est donc dans l'erreur, par suite d'une conversion à une autre religion – d'où le glissement sémantique : « faux dévot », « hypocrite » (C. Marot : « *caphardes* parolles », ds *Colloques d'Érasme*). S'appliquera plus tard à une personne qui *mouch*arde. L. Larchey, dans son *Dict. hist. d'argot*, signale le subst. fém. : *cafarde*, pris chez Vidocq : « Cafarde : c'est la lune voilée se dissimulant derrière un nuage avant d'être la Moucharde, c'est-à-dire de dévoiler un homme qui fait un mauvais coup. » D'où cafarder, cafeter : « Du coup, les autres enfoirés, ils allaient me *cafeter* au singe » (Céline, *Mort à crédit*). Apparu vers 1510, au sens de « faux dévot » : *cafar*, *caphard*, *caphar* (Rabelais) ou *caffart* (Calvin, *Lettres*, t. I ; réf. *TLF*), le mot n'a pris le sens de « mouchard » que depuis 1834. Quant à l'homonymie de *cafard*, « blatte », évoquée par L. Spitzer (1924), *TLF* y voit une « transposition en contradiction avec les données chronologiques et sémantiques » : le *cafard-blatte* serait à rattacher au dialectal *jouer à kafõ*, « jouer à colin-maillard » (le suffixe fr. *ard*, à connotation péjorative, ayant pris le dessus sur la finale « insolite » de l'ar. *ir* dans *kāfir*). Nous relevons chez Rabelais (*Pantagruel*, liv. III, P. Jannet, 1858), et à quinze lignes de distance, les deux formes : « ... Des *Caphars*, encores moins, quoy que tous soient beuveurs oultrez » (p. 353) et « Hors d'icy, *caphards* ! » (p. 354)...

G. Ménage commence, lui, par donner un sens large : « *Cafara* se dit d'un homme qui de Chrétien s'est fait Turc ou qui de Turc s'est fait Chrétien » ; avant d'ajouter : « Selon les Arabes mahométans, *cafara* signifie renier la vraie religion. » Ce qui revient à dire que le mot ne pouvait désigner « celui qui de chrétien s'est fait Turc ». Que dire alors (autre dérivé de *kafir*) des Cafres* d'Afrique ?...

« Depuis qu'il parlait, Étienne avait cherché Catherine, parmi les têtes pâles, grondantes devant lui. Elle n'y était décidément pas. Mais il voyait toujours Chaval, qui affectait de ricaner en haussant les épaules, dévoré de jalousie, prêt à se vendre. [...]

– Et, s'il y a des mouchards parmi nous, camarades, continua Étienne, qu'ils se méfient, on les connaît... Oui, je vois des charbonniers de Vandame, qui n'ont pas quitté leur fosse...

– C'est pour moi que tu dis ça ? demanda Chaval d'un air de bravade.

– Pour toi ou pour un autre. [...] Ceux qui mangent n'ont rien à faire avec ceux qui ont faim. Tu travailles à Jean-Bart...

Chaval jura, le sang au visage.

– Nom de Dieu ! c'est défendu de travailler, alors ?

– Oui ! cria Étienne, quand les camarades endurent la misère pour le bien de tous, c'est défendu de se mettre en égoïste et en cafard du côté des patrons. Si la grève était générale, il y a longtemps que nous serions les maîtres. [...] Le grand coup, ce serait que le travail s'arrêtât dans le pays entier ! »

(Émile Zola, *Germinal*, Charpentier et Cie, 1885, p. 326. Reprod. BNF.)

Café

قهوة

CAFÉ – قَهْوَة ● N. m. De l'ar. قَهْوَة, *qahwa* ; turc : *qahve*. Passé au fr., directement ou par l'interméd. de l'it. – *TLF* ne se prononce pas. Mais il nous gâte en réf. hist. Où l'on apprend que la forme pop. *caoua* est plus ancienne qu'on ne le croit : 1592 (« graine de caféier, infusion de café torréfié et moulu », ds Alpinus, *De plantis Aegypti liber*, Venise, f° 26 r°) ! Il y eut ensuite *caphé* et *caffé*. L'it. *caffè* est attesté à Venise depuis 1615. La forme actuelle date de 1665. En 1771, le dict. de Trévoux nous apprend que le *cahouah*, d'abord appelé « *syrop de mûre des Indes*, pour sa couleur brune et foncée », désignait chez les Turcs « toute boisson qui donne de la vigueur (y compris le vin) », et fut introduit en France par le grand voyageur Thévenot au XVIIᵉ s. Évidemment, l'argot ne fut pas en reste, question formes : *cafiot*, « terme de mépris, pour dire *mauvais café*, ripopée » (*Dict. du bas-langage*, D'Hautel, 1808), *cafemar* (1830), *cafemon* (chez E. Sue, ds *Dict. complet de l'argot* employé dans *Les Mystères de Paris*, 1844, p. 111. Reprod. BNF), *cafetiau* (1866), et même un *cafoin* régional (Bretagne), sans compter les *fort de café* ou *fort de moka**, pour dire excessif, insupportable (1732, dict. de Trévoux), un sens prisé par Balzac (*Le Cousin Pons*, 1848), et que le général de Gaulle ne pouvait ignorer : « Quoique d'abord abasourdi, j'eus tout de suite le sentiment que "*le café* était vraiment *trop fort*" et qu'il ne pouvait s'agir que d'une énorme erreur résultant d'une machination » (*Mémoires de guerre*, 1954, p. 125). Pas de quoi, argotiquement parlant, « *prendre son café* » (aux dépens de quelqu'un : « rire, se moquer, lui faire des louanges excessives, qu'il ne mérite pas », *Dict. du bas-langage*).

L'année 1654 fut marquée, à Marseille, par l'ouverture du premier café (Dauzat, 1973) ; Paris dut attendre 1692 pour voir son « 1ᵉʳ café établi à la foire St-Germain par l'Arménien Pascal » (*Dict. universel d'hist. et de géogr.*, M.-N. Bouillet, 1878) ; alors qu'en 1662, déjà, on parlait de « cabaret de *cahué* » (F.-C. Le Comte, *Les Fameux Voyages de P. Della Valle*, ds *TLF*) ! Pourtant, d'après Voltaire, il fallait se méfier des « fictions et mensonges d'un voyageur tel que P. D. Valle » (*La Bible enfin expliquée par plusieurs aumôniers*, Genève, 1776, p. 122)...

« – Tu n'as pas plaint la poudre.

– Je n'ai rien plaint. Je n'avais pas envie de faire du café de moine. [...]

– J'aime mieux n'en boire qu'une tasse* mais qu'il soit bon. [...]

– Mais ici la Marie le tient mal. Il est dans une caisse en bois. Il s'évente. [...]

– Ça ne fait pas que les grains soient plus petits.

– Tiens, les Bertrand, quand leur fils est mort en Indochine, leur belle-fille leur a envoyé un petit sac de café de leur plantation. Il ne valait rien.

– [...] Il s'est marié là-bas. Peut-être même avec une femme de ces pays...

– Le café dont je te parle avait des grains pas plus gros qu'un pois chiche et luisants comme du verre. D'ailleurs, on le recevait vert. On le brûlait ici.

– C'est le parfum que je préfère. [...] Si on vendait des parfums de café, moi j'en serais folle.

– Moi j'aime aussi quand on ferre les chevaux : la corne brûlée.

– Aucune comparaison. Le café quand on ouvre la tirette du brûloir ! »

(JEAN GIONO, *LES ÂMES FORTES*, GALLIMARD, 1949, P. 13.)

Cafetan

قفطان

CAFETAN - **قفطان** ⊚ N. m. De l'ar. قفطان, *qaftān/quftān*, emprunté au turc *kaftan*, « robe d'honneur », lui-même dérivé du pers. *ḫaftān*, « sorte de vêtement militaire ». Robe d'apparat, longue, avec ou sans manches, richement brodée. Mod. : habit de cérémonie ou de soirée typiquement féminin : « Domenica [qui] a revêtu l'un de ses *cafetans* aux étoffes fantastiques et aux ampleurs que l'on dirait obéir à une géométrie fluide, tant l'ordonnance des plis [...] relève à chaque pas de la statuaire ou de la peinture... » (H. Bianciotti, *Le Pas si lent de l'amour*). Une première occurrence est relevée en 1537 : « robbes nommées *cafetans* » dans le *Journal de la croisière du Baron de Saint-Blancard* (cit. par E. Charrère, *Négociations de la France dans le Levant*, 1848-1860, ds *TLF*) ; 1546, la forme *caftan* apparaît dans une *Description de la cour du grand Turc* (A. Geuffroy, Schefer). Le *Dict. de l'Ac.* (1935) retient la seule forme *cafetan*. Une troisième forme, *kaftan*, est donnée par E. Fromentin (*Une année dans le Sahel*) : « Les Mauresques avaient le visage découvert ; elles étaient jolies, en tenue d'hiver, avec le *kaftan* à manches par-dessus le corset » (cit. ds le *Dict. des dict.*).

Dans *Voyage en Orient*, Lamartine ne voit pas d'un bon œil le cafetan sur le dos d'un Européen ni le costume européen sur le dos d'un Arabe : « Une troisième cavalcade, à la tête de laquelle s'avançait, sur une jument blanche, M. Damiani le père, agent consulaire de plusieurs nations européennes. [...] Son costume grotesque nous fit sourire : il était vêtu d'un vieux cafetan bleu de ciel, doublé d'hermine » (p. 386) ; « Quelques Arabes, revêtus de magnifiques cafetans, fument leurs pipes sur la terrasse de la maison » (p. 401) ; mais « les costumes orientaux, le turban, la pelisse, le pantalon large, la ceinture, le cafetan d'or, abandonnés par les Turcs pour un misérable costume européen, ridiculement porté, a [*sic*] changé l'aspect grave et solennel de ce peuple en une pauvre parodie des Francs » (p. 413)...

« Tout à l'heure, un Juif de Jérusalem est venu me parler. De quoi ? De lui, et je ne demande pas mieux que d'écouter, car pour écouter, j'écoute bien ; quelquefois je suis récompensé quand des visiteurs tout pleins d'eux-mêmes versent, comme dit Condren dans son jargon du dix-septième siècle, leur intérieur dans le mien. Celui-ci parle beaucoup, mais ce qu'il a à dire est très curieux et il le dit bien. Il m'a raconté des choses singulières sur la poignée de cabalistes qui vivent et *pratiquent* à Jérusalem. Au moment de la menace hitlérienne, ils sont allés en **caftans** au champ d'aviation de Tel-Aviv et ont demandé à louer un avion pour survoler les villes de Palestine. Après quelques explications, on leur a accordé ce qu'ils voulaient et, installés dans cet appareil, ils ont égorgé un poulet puis ont aspergé de son sang certaines villes de leur patrie qu'ils ont entourée ainsi d'un cercle magique ! »

(Julien Green, *Journal, III, 1949-1952*, Plon, 1958, p. 143.)

Cafre



CAFRE – **كفار** ◉ N. m. Même étym. que cafard*. De l'ar. كفار, *kufâr*, plur. de كافر, *kâfir*, « incroyant, infidèle ». Appliqué par les Ar. aux populations noires, dans leur conquête de l'Afrique. Habitant de ce qui deviendra la *Cafrerie*, ensemble de territoires non musulmans au sud de l'équateur, englobant de nombreuses tribus, dont celle des Zoulous. D'Herbelot (*Bibliothèque orientale*..., 1697) le définit comme « un infidèle à l'égard de la religion et un ingrat à l'égard des bienfaits ». Pour le *Dict. universel d'histoire et de géogr.* (1878), « la famille *cafre* est noire, *mais* belle, grande et bien faite. Elle se divise en plusieurs tribus dont les principales sont celles des Koussas, Zoulous, Tamboukis, Mamboukis, Gokas, Morolongs, Betjouanas. Leur religion est un grossier fétichisme, et les efforts des missionnaires pour les convertir ont été vains »... Dans *Paul et Virginie*, Bernardin de Saint-Pierre parle des « *Cafres* du Mozambique », et Chateaubriand, dans *Génie du christianisme*, de « *Cafre* errant dans ses déserts embrasés ». Relevé dans les chroniques d'un certain père Bouvet en 1685, par le dict. de Trévoux (1771), le mot est attesté depuis le XIXe s. On trouve également la forme *caffre* dans le *Dict. de l'Ac.* (1842) et dans le Bescherelle (1845).

G. Ménage va plus loin : « Les Portugais ont pris ce mot des Arabes, et ils l'ont pris sans doute dans le sens de Barbares ; car il est assez indifférent aux Chrétiens que ces peuples suivent la religion de Mahomet ou qu'ils n'en ayent point du tout. L'un ne vaut pas mieux que l'autre pour le salut. » Par ailleurs, le même terme *kâfir* a donné le nom du *Kafiristân* ou *Kaféristan* (au nord-est de Kaboul), devenu le Nûristân (« Pays de la lumière »), après sa conquête par les Afghans en 1896.

« Ton ouvrage est achevé, reprit-il après une pause, tu as un talent immense ! Eh ! bien, tu arrives au point de départ. Il faut maintenant faire ton succès toi-même, c'est plus sûr. Tu iras conclure des alliances avec les coteries, conquérir des prôneurs. [...] Pour commencer, dit-il, sois ici demain soir. Je te présenterai dans une maison où va tout Paris, notre Paris à nous, celui des beaux, des gens à millions, des célébrités... Quand ils ont adopté un livre, le livre devient à la mode ; s'il est réellement bon, ils ont donné quelque brevet de génie sans le savoir. Si tu as de l'esprit, mon cher enfant, tu feras toi-même la fortune de ta théorie en comprenant mieux la théorie de la fortune. Demain soir tu verras la belle comtesse Foedora, la femme à la mode. – Je n'en ai jamais entendu parler. – Tu es un Cafre, dit Rastignac en riant. Ne pas connaître Foedora ! [...] Une Parisienne à moitié Russe, une Russe à moitié Parisienne ! Une femme chez laquelle s'éditent toutes les productions romantiques qui ne paraissent pas, la plus belle femme de Paris, la plus gracieuse ! Tu n'es même pas un Cafre, tu es la bête intermédiaire qui joint le Cafre à l'animal. »

(Honoré de Balzac, *La Peau de chagrin*, 2e partie, « La femme sans cœur », Furne, 1848. Reprod. BNF.)

Caïd

قائد

CAÏD – قائد ● N. m. De l'ar. قائد, *qā'id*, « chef, guide, commandant » ; du verbe قاد, *qāda*, « conduire, diriger, régir ». Passé au fr., au XIIIe s., par l'esp. *alcaïde*, « commandant d'une forteresse ». Jadis, chef militaire, dans les pays arabes ; au Maghreb, notable chargé des affaires administratives, judiciaires, financières d'une tribu, d'un douar. En Algérie, sous la colonisation, et, surtout, durant la guerre d'indépendance, ce titre fut frappé d'indignité pour « collaboration avec l'occupant ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878, le mot a connu une première forme en *caïte* dès le XIVe s., mais c'est à partir de la fin du XVIIe s. qu'il prend sa forme actuelle, avec le traité d'Alger de 1694 (voir ci-contre). L'argot fera du *caïd* un *mauvais garçon* (1935), puis un chef, de bande ou de clan : petit *caïd* de la classe ou du quartier, *caïd de la drogue, du marché noir.* Mais avant de se convertir à l'argot, notre *caïd* eut l'honneur de faire le titre d'une œuvre d'Ambroise Thomas, « l'un des meilleurs poèmes, et l'une des plus spirituelles partitions du répertoire de l'Opéra-Comique » (*La France musicale*, n° 37, 1863).

Le 1-1-1694, un traité signé entre l'Algérie ottomane et la France accordait aux Français un statut particulier (art. 5 et 6) : « Dorénavant, toute personne, soit le caïd de la ville de Bône, soit un individu quelconque se présentant sans ordre du Divan* de l'armée [...] sera éconduit [...]. Aucun marchand d'une nation étrangère ne devant prendre en chargement la plus petite partie de suif, miel, cire, cuir [...], les négociants français, conformément à ce qui est stipulé et écrit, en feront le trafic* » (E. Rouard de Card, *Traités de la France avec l'Afrique du Nord*, Pédone, 1906, p. 69).

« Buchenwald avait été construit avec le sang des communistes allemands. "Tout ça pour que des flemmards de Français comme toi n'aient plus qu'à débarquer en train, tranquillement." À l'époque des origines, les détenus montaient la colline à pied, sous les coups, certains mouraient en chemin, les vivants portaient ceux qui tombaient. Et qui est-ce qui avait élargi la route, et construit la voie du chemin de fer ? C'était eux, les pionniers. [...]

Pendant des années ils avaient subi la loi sans loi des Lumpen. Ils étaient passés entre les pognes des maquereaux, avaient tremblé devant les voleurs et filé doux devant les assassins*. Toute cette racaille était maquée avec les nazis. L'idée fondamentale de ces petits caïds, c'était que les communistes étaient leurs choses. [...] L'oligarchie des verts formait une sorte d'Olympe de la toute-puissance. »

(Daniel Rondeau, *Dans la marche du temps*, Grasset, 2004, p. 719.)

Caïque

qāyïq

CAÏQUE - QĀYÏQ ◉ N. m. De l'it. *caicco* (mais, pour *TLF*, il est difficile de dire si le mot est passé au fr. directement ou par l'interméd. de l'it.), emprunté au turc, *kaïk*, bateau à rames, long et étroit, qui servait de chaloupe aux galères, avant de servir au « transport de passagers et de marchandises de peu de poids et d'encombrement » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, admis dans le Quillet en 1965. Deux autres formes, *caïc* et *caïk*, ont coexisté, tolérées par la majorité des dict., souligne *TLF*, lequel relève une forme féminine *caïque*, au sens d'« esquif destiné au service d'une galère », dans *Relation journalière du voyage du Levant*, par Henry de Beauvau, J. Garnich, 1615) ; le *Dict. de la convers. et de la lect.* préconise le fém. ; 1654, *caïque*, masc. : « Ceux qu'on destine au service des Iardins du Grand Seigneur apprennent à ramer [...] parce qu'ils voguent sur son *caïque*... » (Du Loir, *Voyages chez le sultan Mouret*, Clouzier, 1654, p. 101).

Bien avant Cherbourg et ses « vedettes », il y eut l'affaire des « caïques de Boulogne ». En 1805, en vue d'une « descente » secrètement préparée par Bonaparte contre l'Angleterre (projet avorté suite à la déclaration de guerre par l'Autriche), « on construisit, sous le nom de caïques, de grandes chaloupes pontées, rondes par l'avant, carrées par derrière, et plates dans les fonds. Ces embarcations [...] bordaient une vingtaine d'avirons, et portaient sur l'avant un canon de 14 et de 24. Abandonnées après qu'on eut renoncé à l'expédition projetée, comme toutes les autres constructions spéciales, les caïques de Boulogne ont pourri dans nos ports, sans qu'on pût employer, au profit du service ordinaire, ces barques, qui avaient coûté tant de millions et fait gaspiller tant de bois de construction » (*Dict. de la convers. et de la lect.*, t. IX, 1833).

« Le plaisir exceptionnellement vif [...] que m'a procuré dès les premières pages la lecture du *Domaine d'Arnheim* tient, je pense, à la sensation que la nouvelle de Poe communique simultanément de l'immobilité parfaite de l'eau et de la vitesse réglée de l'esquif qui semble moins saisi par un courant que plutôt tiré de l'avant par un aimant invisible. Plus tard, le cygne de Lohengrin, remontant, puis descendant sur la scène de l'Opéra les lacets de la rivière, m'a rendu une fois encore, fugitivement, cette sensation de félicité presque inquiétante qui tient – je ne l'ai compris qu'alors – à l'impression d'accélération faible et continue qui naît d'une telle navigation surnaturelle. Le sentiment de l'*appel* dans toute son urgence confiante loge pour nous dans ces esquifs ingénus – les cygnes, caïques, auges de pierre – qui glissent dans les contes à la surface d'une eau immobile : à l'inverse de la suggestion toujours maléfique qui s'attache à l'apparition des *objets volants non identifiés*, le bonheur toujours, l'exaucement d'un vœu, tout au moins le secours naturel dans le péril, semble éperonner leur navigation silencieuse. »

(Julien Gracq, *Les Eaux étroites*, José Corti, 1976, p. 16.)

Calame

قلم

CALAME – قلم ◎ N. m. Tige de roseau, taillée en bec, ancêtre de la plume. Les dict. le font dériver du lat. *calamus*, à partir du gr. κάλαμος. L'ar. قلم, *qalam*, « plume, crayon », n'en serait qu'une transcription. Or, là où *calamus* désigne d'abord une matière première, la plante (*Calamus aromaticus*), le radical ar. *QLM* recouvre tout un champ lexical qui dit la *trace*, la *ligne*, le *trait*, mais aussi la panoplie du scribe (*outil*, *écritoire*, *plumier*), l'action de *tailler*, de *rogner*, comme son résultat, jusqu'à la *rognure* (d'ongle ou de roseau), puisque c'est cette *taille* qui fait l'outil et donne son nom au *calame* : *qallama*, « tailler, élaguer, émonder » ; « Au *calame* s'émoussant, on taille la pointe – tel l'ongle à rogner. [...] Puis, la lésion cicatrisée, le *calame* gorgé d'encre reprend force et vie... » C'est ainsi que le philosophe rationaliste Jāhiz (Irak, 776-868), dans un hymne exalté au livre, compare le *calame* à un « bec de colombe penchée ». L'ar. *qalam*, outil d'écriture, est en fait attesté avant le IXe s. : une occurrence « sacrée » dès le VIIe s. place le *calame* au cœur du « Livre des livres », le Coran, puisque le mot est le titre même d'une sourate (68), et qu'il est dit (96, 4-5) : « Lis ! Car ton Seigneur est le Très-Généreux, Qui a enseigné par le *calame*, Enseigné à l'homme ce qu'il ignorait. » D'après *TLF* et *Le Robert*, *calamus* est att. depuis 1359 en terme de botanique, et en 1540 comme « tige de roseau que les anciens utilisaient pour écrire » – quoique, en 1555, Ronsard (*Hymne de Bacus*) l'emploie encore au sens botanique (et au fém.) : « L'Arabie pour lors n'estoit encor heureuse [...] Quand tu fis [...] Produire de ton sang en la terre le Basme, Et la Casse, et l'Encent, la Myrrhe et la *Calâme*... »

Même si l'on concède au calame une étym. partagée (ar. et lat.), ce serait au bénéfice de l'ar. Pour une raison supplémentaire : le mot « parole », au sens linguistique (ou le mot « verbe », au sens théologique) se dit : كَلام, *kalām* ou *calām*, avec un *c* occlusif vélaire (exactement comme dans *calamus*). L'idée que, sur le double champ de la parole et de l'écriture, toute une sémantique tourne autour du radical binaire QLM/KLM n'autorise-t-elle pas à reconsidérer la paternité du calame accordée au lat. et au gr. par les dict. indo-européens ?

« *Un coup de dés jamais n'abolira le hasard. Cependant sur la pente des siècles le mouvement de l'esprit s'accélère, le flux de la matière pensée grossit, les lignes se resserrent, l'écriture s'arrondit et se raccourcit. Bientôt cette nappe humide et frissonnante sur la page sortie du bec exigu de la plume, l'imprimerie vient la saisir et la clicher, en constituer la matrice unique d'exemplaires innombrables. Voici, soustraite désormais aux fantaisies et aux défaillances du calame, l'écriture humaine en quelque sorte stylisée, simplifiée comme un organe mécanique, comme la bande trouée des boîtes à musique, le texte confirmé dans sa valeur impersonnelle, définitive, générale et abstraite. Cette écriture, depuis que le Livre est venu remplacer le rouleau qui jadis entre les mains du lecteur se développant comme un fleuve, s'ordonne en lignes, en horizons superposés, en masses carrées qui viennent successivement se présenter au regard dans le portique du papier, en pages. »**

(PAUL CLAUDEL, « LA PHILOSOPHIE DU LIVRE », CONFÉRENCE DU 20-5-1925 À LA FOIRE DU LIVRE DE FLORENCE, REPRIS DANS *ŒUVRES EN PROSE*, GALLIMARD, COLL. « BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE », 1965.)

Calfater

جلفط

CALFATER – جلفط ◎ V. tr. De l'ar. جلفاط, *jilfāta*, « étoupe goudronnée », du v. جلفط, *jalfata* (*galfata*, en ar. égyptien), « introduire de l'étoupe » (dans les interstices de la coque d'un navire). « Pour *calfater* les coutures, on fit de l'étoupe avec du zostère sec, qui fut introduit à coups de maillet entre les bordages de la coque, du vaigrage et du pont ; puis, ces coutures furent recouvertes de goudron* bouillant... » (J. Verne, *L'Île mystérieuse*, 1874). Passé à l'ancien fr. *calfreter*, par l'it. *calafatare* (XIII[e] s.), ou par le prov. *calafatar*, ou le lat. médiéval *calafatus* – en tout cas, souligne *TLF*, par une langue méditerranéenne (peut-être le cat. *calfatejar* ?). Dérivés : 1. *calfat*, ouvrier qui calfate : « C'était l'heure où l'on entendait, au bord des chantiers, retentir le maillet des *calfats*, contre la coque des vaisseaux » (G. Flaubert, *Madame Bovary*) ; 2. *Calafatu* ou *Kalafat*, nom d'une ville de la Valachie (Roumanie), ancienne colonie génoise (XV[e] s.) qui abrita de « grands ateliers de construction maritime, d'où son nom : *Calfatari*, en génois : *calfats* » (*Dict. des dict.*) ; 3. *calfeutrer* (sans doute de l'ancien fr. *calfreter*). Le mot, tel quel, est attesté une première fois en 1694, dans le *Dict. de l'Ac.*

Une technique de préparation de l'étoupe, vue par Marcel Devic : « Lorsque le cétacé [baleine] était de petite taille, ils [les pêcheurs arabes] le tuaient à coups de flèches, pour le dépecer, le faire cuire dans des chaudrons où la chair se transforme en graisse liquide, fort appréciée dans le Yemen, l'Aden, l'Oman, le Fars, la mer des Indes et de la Chine, pour le calfatage des navires » (*Le Pays des Zendj*, Hachette, 1883, p. 226).

« Les mouches de sable sont venues elles aussi, attirées par l'odeur du varech qui brûle et par l'odeur de la poix chaude, et irritées par les volutes de fumée. Naman ne fait pas attention à elles. Il regarde seulement le feu. De temps à autre, il se lève, il trempe un bâton dans la marmite de poix pour voir si elle est assez chaude, puis il tourne le liquide épais, en clignant des yeux à cause de la fumée qui tourbillonne. Son bateau est à quelques mètres, sur la plage, la quille en l'air, prêt à être calfaté. Le soleil décline vite, maintenant, il s'approche des collines desséchées, de l'autre côté des dunes. L'ombre augmente. Les enfants sont assis sur la plage, serrés les uns contre les autres, et leurs rires diminuent un peu. Lalla regarde Naman, elle essaie de voir la lumière claire, couleur d'eau, qui luit dans son regard. »

(J. M. G. Le Clézio, *Désert*, Gallimard, 1981, p. 135.)

Calibre

قالِبْ

CALIBRE – **قالِبْ** ◉ N. m. De l'ar. قالِبَ/قولب, *qâliba/qawlaba*, « mouler, couler » ; قالِبْ ou قالَب, *qâlib* ou *qâlab*, « forme » (en parlant de chaussure). Par ext., diamètre intérieur d'un cylindre, d'un projectile, ou l'arme elle-même : brandir un *calibre*. Anciennement, outil du fabricant des bas, et du potier. Au fig., qualité, importance d'une personne : un *gros calibre de l'édition* ; et déjà au XVIe s. : « Mon fils pense toujours estre homme et considère ce qu'un de ton *calibre* entreprendroit de faire » (Vauquelin, *Satires*, IV). Selon *Le Petit Larousse*, *Le Robert*, Littré et le *Dict. des dict.*, l'ar. serait passé au fr. par l'it. *calibro* ou par l'esp. *calibre*. Hypothèse contestée par le *TLF*, qui précise que l'it. n'est pas attesté avant le XVIIe s., et l'esp. pas avant le XVIe s., alors que le fr. l'était déjà au XVe s. Le même dict., sans mentionner de date ni d'occurrence, suppose que l'ar. lui-même serait dérivé du gr. καλόπους, καλάπους : « forme en bois pour fabriquer des chaussures ». Ce n'est pas l'avis du *Dict. des dict.*, ni du *Robert*, ni du *Petit Larousse*, ni même de G. Ménage, qui, lui, se réfère à « M. D'Herbelot l'aîné, homme savant dans les Langues orientales ».

Dans le *Dict. des dict.*, Paul Guérin signale la forme *qualibre*, chez Rabelais (*Pantagruel*), et rapporte cet étrange SOS d'Henri IV : « Je vous prie amener avec vous le canon qui est à Lyon, s'il est de calibre de France, et la plus grande quantité de poudre et de balles que vous pouvez trouver, afin de nous secourir et servir à la reprise de ce château » (*Lettre au connétable de Montmorency*, 8-6-1595).

« Pour aujourd'hui, Scapin, je veux bien quelques instants laisser au fourreau ma tueuse... Quand on a comme moi détrôné le Sofi de Perse, arraché par sa barbe l'Armorabaquin du milieu de son camp et tué de l'autre main dix mille Turcs infidèles, fait tomber d'un coup de pied les remparts de cent forteresses, défié le sort, écorché le hasard*, brûlé le malheur, plumé comme un oison l'aigle de Jupin, [...] il est, certes, loisible de se permettre quelques récréations et badineries. [...] C'est pourquoi, j'ai bien voulu condescendre à m'humaniser, et voyant que Cupidon n'osait se hasarder à décocher sa flèche à pointe d'or contre un vaillant de mon **calibre**, je lui ai fait un petit signe d'encouragement. Même pour que son dard pût pénétrer en ce généreux cœur de lion, j'ai dépouillé cette cotte de maille faite des anneaux donnés par les déesses, reines, infantes, princesses et grandes de tous pays, mes illustres amantes, dont la trempe magique me préserve en mes plus folles témérités.

– Cela signifie, dit le valet qui avait écouté cette fulgurante tirade [...], que vous êtes amoureux comme un simple mortel. »

(Théophile Gautier, *Le Capitaine Fracasse*, Gallimard, coll. « 1000 soleils », 1984, p. 130.)

Calife

خَلِيفة

CALIFE – **خَلِيفة** ◉ N. m. De l'ar. خَلِيفة, *khalifa*(t), « successeur, vicaire, lieutenant » ; de خَلَفَ, *khalafa*, « succéder (à) ». Chef suprême (réunissant pouvoir spirituel et temporel) de la communauté islamique, après la mort de Mahomet. Les quatre grands *califes* furent les proches compagnons du Prophète (Abou Bakr, Omar, Othman) et son gendre Ali (époux de Fatima), dont se réclament les chi'ites (selon eux, le califat devait être héréditaire et non électif). Le titre complet était : « *khalifat al-Rassoul Allah* », « Successeur de l'Envoyé de Dieu ». D'Herbelot raconte que c'est le calife Omar qui, à la mort d'Abou Bakr, accepta de se faire appeler « Émir des Croyants », pour éviter la chaîne « calife du calife du calife de... ». L'expression (au fig.) « calife à la place du calife » n'est somme toute qu'un clin d'œil à l'étymologie ! L'esp. *califa*, donné souvent comme interméd., n'est attesté que depuis 1295. Le mot serait donc passé directement au fr., sous une première forme, *algalife* (1080), puis *califfe* (*Godefroy de Bouillon*, 2e part., 87, XIIIe s. ; réf. *TLF*). La forme actuelle date de 1360 (*Baudoin de Sebourc*, Brocca, XI, 610, ds *TLF*). Les orientalistes préconisent la forme *khalife* (dict. de Trévoux, 1771), parfois transcrite *khaliffe* ou même *khaliphe*. Au XIIIe s., dans son *Hist. de Saint Louis*, Joinville fit subir au mot une altération inédite : « le *califre* de Baudas » – qui n'est rien d'autre que le calife de... Bagdad !

Avec la forme *calife*, le mot aurait trouvé sa graphie idéale, selon R. de Gourmont, qui, dans son *Esthétique de la langue française*, donne cette assimilation en exemple : « Il faut que la langue dévore tous les mots étrangers qui lui sont nécessaires, qu'elle les rende méconnaissables. [...] Je formulerais donc volontiers ainsi les mots suivants, bien connus sous leur aspect barbare ; je mets à côté un des mots qui peuvent servir d'étalon analogique : higuelife, high-life : *calife* ; fivocloque, five o' clock : *colloque* ; etc. »

« Tout cela conditionné et tarifé* sagement, confortablement, commercialement, économiquement. Riches ou pauvres, toutes les paroisses peuvent s'approvisionner de pieux simulacres en ces bazars* où se perpétue, pour le chaste assouvissement de l'œil des fidèles, l'indéracinable tradition raphaélique. [...] Les avilisseurs italiens du grand Art mystique furent les incontestables ancêtres de ce crépi. Qu'ils eussent ou non le talent divin qu'on a si jobardement exalté sur les lyres de la rengaine, ils n'en furent pas moins les matelassiers* du lit de prostitution où le paganisme fornicateur vint dépuceler la Beauté chrétienne. Et voilà leur progéniture ! [...] Et la littérature est à l'avenant. Ah ! la littérature catholique ! C'est en elle, surtout, que se vérifie, jusqu'à l'éblouissement, le stupre inégalable de la décadence ! Son histoire est, d'ailleurs, infiniment simple.

Après un tas de siècles pleins de liberté et de génie, Bossuet apparaît enfin qui confisque et cadenasse à jamais, pour la gloire de son calife, dans une dépendance ergastulaire du sérail* de la monarchie, toutes les forces génitales de l'intellectualité française. »

(Léon Bloy, *Le Désespéré*, Soirat, 1886, p. 286. Reprod. BNF.)

Camaïeu

قماعِل

CAMAÏEU - قمَاعِل ◉ N. m. Peinture utilisant différents tons d'une même couleur. En it., *cameu* (1295) : syn. de « clair-obscur » (au XIVe s., le fr. *camaïeu* était syn. de camée*). Au fig., parfois, syn. d'ennuyeux : « Rien n'est plus insipide au théâtre que ces fades *camaïeux* où tout est bleu, où tout est rose » (Beaumarchais). Et ses vertus picturales ne sont pas sûres : « La peinture proprement dite, à moins qu'on ne veuille faire un *camaïeu*, comporte l'idée de la couleur comme une des bases nécessaires, aussi bien que le clair-obscur et la proportion et la perspective » (E. Delacroix, *Journal*, 1852 ; cit. ds *TLF*). Selon *Le Robert*, le *Larousse* et Littré, le mot viendrait « peut-être » de l'ar. قمَاعِل, *qamâ'il*, « bourgeons ». Symboles de pierres précieuses, ces motifs floraux recouvraient traditionnellement les zelliges*. Le *Dict. des dict.* rappelle que « dans la faïence, le *camaïeu* réussit très bien sur l'émail cru ». Au XIIe s., on trouve la graphie *camaü*, « pierre fine » (Simon de Freine, *Le Roman de philosophie* ; ds *TLF*). La forme *camayeu* est admise dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. D'autres graphies ont précédé ou accompagné cette dernière : *camahief*, *kamaheu*, *kamahieu*, *camaieu*, *cammao*, sans parler du port. *camafeu* (1247) et de l'esp. *camafeo* (1375).

Pour G. Ménage, le mot viendrait de l'hébreu *chemaija* : « J'ai autrefois pensé que comme les Juifs [...] nous ont laissé plusieurs de leurs mots, comme je prouve ailleurs, ils nous pourront par adventure avoir laissé celui-cy ; cette conjecture serait d'autant plus véritable que ce peuple trafique volontiers en pierreries. Or le mot *chamaïeu* pourrait être abatardi de *chemaija*, qui signifie comme "l'eau de Dieu". » L'expression latine *chamaephaeus* [*lapis*], « pierre précieuse à fond sombre », que le *TLF* donne comme étymon possible de camaïeu évoque en effet plus la forme hébraïque que la forme arabe...

« La salle est rallumée. C'est l'entracte. Vous avez vingt minutes pour vous concentrer. Bonne chance, les amis, dit-il, s'efforçant de ne pas les appeler les enfants ou les petits. Je ne serai pas dans la salle. J'ai besoin de prendre l'air.

Il le prit. L'air se laissa prendre par lui. Un air tiède, agréable à respirer. Pour moi seul. Jamais personne ne pense que les autres respirent le même air. Et si comme ce soir le ciel est beau, encore faut-il que quelqu'un près de vous, très près de vous, le regarde avec vous, sinon c'est seulement votre ciel à vous.

Personne avec Paul ne regardait les camaïeux bleu sombre, les échelles turquoise* d'un soleil qui chaque soir ici prenait son bain dans les eaux noires du lac. Il s'arrêta de marcher pour mieux voir, respirer cette beauté. »

(Christian Gailly, *Dernier Amour*, Éd. de Minuit, 2004, p. 21.)

Camée

CAMÉE – كَمّ ● N. m. Pierre fine, présentant différentes couches, et sculptée en relief. De l'it. *cameo* (attesté depuis 1295), dérivé « peut-être » (cf. *supra*) de l'ar. D'après *TLF*, « l'hypothèse d'un étymon ar. *qamā'il*, plur. de *qum'ūl(a)* "bourgeon", avec développement sémantique : "bourgeon" → "pierre précieuse", parallèle à celui du lat. *gemma* (gemme), est mise en doute ». Le *Dict. des dict.*, quant à lui, donne une suite d'emprunts : « it. *cameo* ; bas lat. *camæus* ; hébreu *camea* ; ar. *camaa, kemma*, relief. » Le *Dict. de la convers. et de la lect.* confirme : « L'origine [de *camée*] vient du mot *camma*, qui, en arabe, signifie *relief, bosse*. » En fait, *kemma*, كَمّ (verbe et subst.), s'est appliqué d'abord à l'action qui consiste à entourer un plant d'une butte (buttage), avant de traduire l'idée spécifique d'un modelé. Le radical *KM*, ك م, fonde d'autres termes exprimant cette même idée de modelé : كَمْأة, *macre* ; كُمَّشْرى, *poire* ; كَمْء, *truffe* ; كِمّ, *calice*, qui n'est pas sans rappeler la cupule (قِمْع, *qim'ā*) « qui enserre en partie ou complètement certains fruits » (*Le Robert*), tout comme l'*intaille* « enserre en partie ou complètement » le *camée* ! En somme, pour *camée*, l'hyp. *kemma* donnée par certains dict. s'avère plus vraisemblable que l'hyp. *qamā'il* entrevue à la page précédente (camaïeu*).



« Le plus grand camée existant, apporté d'Orient au temps de Saint Louis, se trouve à Paris, au Cabinet des Médailles ; c'est une apothéose d'Auguste comprenant 22 figures. Il est connu sous le nom d'*Agate de la Sainte-Chapelle* et a été apporté en France en 1244 par Baudoin II » (P. Guérin, *Dict. des dict.*). À la BNF, on trouve une parure composée de 14 petits camées sur coquilles, consacrée à Diane de Poitiers (cf. *Catalogue des camées antiques et modernes de la BN*, E. Leroux, 1897).

« Mesnilgrand, était – eussent dit les femmes – adorablement mis. Comme on était au matin encore, il portait un amour de redingote noire, et il était cravaté d'un foulard blanc, de nuance écrue semé d'imperceptibles étoiles d'or brodées à la main. [...] Son pied nerveux et fin [...] était chaussé de bas de soie à jour et de ces escarpins, très découverts et à talon élevé, qu'affectionnait Chateaubriand, l'homme le plus préoccupé de son pied qu'il y eût alors en Europe, après le grand-duc Constantin. Sa redingote ouverte, coupée par Staub, laissait voir un pantalon de prunelle à reflets scabieuse et un simple gilet* de casimir noir à châle*, sans chaîne d'or ; car, ce jour-là, Mesnilgrand n'avait de bijoux d'aucune sorte, si ce n'est un camée antique d'un grand prix, représentant la tête d'Alexandre, qui fixait sur sa poitrine les plis étendus de sa cravate sans nœud. [...] On sentait que l'artiste avait passé par le soldat et l'avait transfiguré, et que l'homme de cette mise n'était pas de la même espèce que les autres qui étaient là. »

(Jules Barbey d'Aurevilly, « À un dîner d'athées », *Les Diaboliques*, Bordas, 1991, p. 375.)

Camisole

قميص

CAMISOLE – قميص ◉ N. f. Du prov. *camisola*, diminutif de *camisa* (1524), chemise*. Passé à (ou pris de?) l'it. *camicia*; emprunté à l'ar. قميص, *qamīṣ*, « chemise, aube ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu une première forme, *chemisole* (« En Poitou, sous la forme *chemisole*, veste, gilet à manches », ds *Dict. des dict.*), puis *camizolle* en 1547 (*Comptes des funérailles de François Ier*; cit. ds *TLF*). La forme *camisole*, qui succède à *quamisolla*, date de 1578, tandis que la « camisole de force » reste, elle, contemporaine de la prise d'Alger (1830-1832)... Dérivés : 1. *camisole de force* : blouse sans manches utilisée autrefois pour maîtriser les « malades mentaux agités » ; 2. *camisoler* : passer la camisole de force (Littré 1892, Quillet 1965) ; 3. on trouve même *camisolage*, chez Hervé Bazin : « Hoerdt ramène... l'attention sur les *camisolages* en croix et les cellules de force » (*La Tête contre les murs*; cit. ds *TLF*). Au fig. : « Il faut qu'un artiste soit vivant et penseur; et l'on est d'accord que ces bons chrétiens ne vivent pas et surtout ne pensent pas ! Chacun sait que le catéchisme est une *camisole* de force qui empêche de vivre et de penser » (Louis Veuillot, *Odeurs de Paris*).

Il y a métaphore et métaphore : 1. « la *camisole de l'habitude* » (Colette, *La Jumelle noire*); 2. la *camisole chimique* : traitement médicamenteux « dont les effets sont comparables à la camisole de force ». Ainsi, sans le savoir, la psychiatrie use-t-elle, à l'occasion, d'une expression qui, littéralement, doit beaucoup à l'arabe. Certains y verront sans doute le remède idoine pour les agités des banlieues !

« Il n'y a plus, au sens où l'on a coutume de l'entendre, d'internement arbitraire, soit. [...] Mais, selon moi, tous les internements sont arbitraires. Je continue à ne pas voir pourquoi on priverait un être humain de liberté. Ils ont enfermé Sade ; ils ont enfermé Nietzsche ; ils ont enfermé Baudelaire. Le procédé qui consiste à venir vous surprendre la nuit, à vous passer la **camisole** de force ou de toute autre manière à vous maîtriser, vaut celui de la police, qui consiste à vous glisser un revolver dans la poche. Je sais que si j'étais fou, et depuis quelques jours interné, je profiterai d'une rémission que me laisserai mon délire pour assassiner* avec froideur un de ceux, le médecin de préférence, qui me tomberaient sous la main. [...]

Le mépris qu'en général je porte à la psychiatrie, à ses pompes et à ses œuvres, est tel que je n'ai pas encore osé m'enquérir de ce qu'il est advenu de Nadja. »

(André Breton, *Nadja*, Gallimard, coll. « Folio », 1978, p. 166.)

Camphre

كافور

CAMPHRE – كافور ◉ N. m. Du lat. *camphora*, attesté dès le IXᵉ s., sous la forme *cafora*. Dérivé de l'ar. كافور, *kāfūr*, substance que l'on extrait d'une espèce de laurier (d'entre l'écorce et le bois), à vertus antispasmodiques : « Le *camphre* porté sur la chair, ou bien dans quelque liqueur, amortit les passions » (J.-B. de Boyer, marquis d'Argens, *Lettres juives*, P. Paupie, 1738, Lettre 191). Utilisé comme antimite, et dans la fabrication de celluloïd. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme de *camfre* (huile de), le mot était déjà connu au XIIIᵉ s. au sens de « substance extraite du camphrier » (*Livre des simples médecines*, ms. 3113 de la Bibl. Sainte-Geniève, Paris ; trad. Paul Dorveaux, Société fr. d'hist. de la médecine, Paris, 1913). Le *Dict. des dict.* donne l'ar. *kafur* comme origine et signale, tout comme *TLF*, le sanskrit *carpoara* ainsi que l'esp. *alcanfor*, comme premier intermédiaire ; mais il est le seul à mentionner une forme médiévale, *canffre* : « Salpêtre, *canffre*, souffre nouveau / Mectoit chacun en son chasteau » (Guillaume de Saint-André, *Le Livre du bon Jehan*, IV, 2856, Charrière, XIVᵉ s.). Le dict. de G. Ménage précise : « Nicot le fait dériver de l'Ebreu *copher*. Les Arabes l'appellent *cafur*. Et ce mot est l'original. »

D'Herbelot, dans sa fameuse *Bibliothèque orientale*, note que « *Cafur* est un des noms appellatifs que l'on donne particulièrement aux esclaves noirs dans le Levant. [...] *Cafur* est aussi le nom d'un fleuve du paradis des Mahométans ». Par ailleurs, le *Dict. hist. d'argot* (L. Larchey, 1881) décline le mot ainsi : 1. *camphre* : eau-de-vie ; 2. *camphré* : alcoolisé (« Dis donc, avec ton gosier camphré, tu fais bien des embarras » – *Catéchisme poissard*) ; 3. *camphrier* : buveur d'eau-de-vie, ou « sale débit de liqueurs atroces ».

« Homais, quand il revint à neuf heures (on ne voyait que lui sur la place, depuis deux jours), était chargé d'une provision de **camphre**, de benjoin* et d'herbes aromatiques. Il portait aussi un vase plein de chlore, pour bannir les miasmes. À ce moment, la domestique, madame Lefrançois et la mère Bovary tournaient autour d'Emma, en achevant de l'habiller ; et elles abaissèrent le long voile raide, qui la recouvrit jusqu'à ses souliers de satin*.

Félicité sanglotait :

– Ah ! ma pauvre maîtresse ! ma pauvre maîtresse !

– Regardez-la, disait en soupirant l'aubergiste, comme elle est mignonne encore ! Si l'on ne jurerait pas qu'elle va se lever tout à l'heure.

Puis elles se penchèrent pour lui mettre sa couronne.

Il fallut soulever un peu la tête, et alors un flot de liquide noir sortit, comme un vomissement, de sa bouche.

– Ah ! mon Dieu ! la robe, prenez garde ! s'écria madame Lefrançois. Aidez-nous donc ! disait-elle au pharmacien. Est-ce que vous avez peur, par hasard* ? »

(Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, G. Charpentier, 1877, p. 367.)

Candi

قنْدِ

CANDI – قنْدِ ◎ Adj. m. ; fém. (rare). De l'ar. قند, *qandi*, « sucre de canne, cristallisé ». *Fruit candi*, مقنود, *maqnūd*, enrobé de sucre *candi*. Les dict. ne s'accordent pas sur l'identité de l'interméd. : it., selon *Le Petit Robert*, *Le Rob. alph. et an.* (1973) et le *Dict. des dict.* (Guérin, 1892), alors que *TLF* écarte l'interméd. de l'it. *zucchero candito*, « n'étant à ce jour attesté qu'au XV[e] s. ». *Candi*, adj., n'est donné, par le *Dict. de l'Ac.*, qu'à partir de 1798, sans indication de genre : « La position adoptée par les dict. généraux au sujet de l'emploi du fém. est confuse », souligne *TLF*. Il faut attendre 1892, avec Littré et Guérin (*Dict. des dict.*), pour trouver une occurrence fém. clairement posée : « *substances candies* ». Le *Dict. de l'Ac.*, dans son éd. de 1932, donne uniquement le verbe *candir*, alors que dans ses éd. précédentes (1694-1762, 1798-1878), *candi* est traité tour à tour comme part. passé et comme adj. masc. *Le Grand Dict. universel du XIX[e] siècle* et Bescherelle 1845 enregistrent *candi* adj. *et* part. passé. La première occurrence du mot est donnée en 1256, dans *Le Régime du corps* (Aldebrandin de Sienne). L'occurrence ar. *qand*, *qanda* est relevée dans un dict. du X[e] s. par Frédéric Diez, ds *Dict. étym. des langues romanes*, Paris, 1853, p. 84.

Les Arabes occupèrent l'île de Crète en 823 (avant d'en être chassés, en 961, par Nicéphore Phocas). La première ville qu'ils y fondèrent prit le nom de « camp retranché » : *khandaq*, devenu par corruption Candie (aujourd'hui Héraklion). Le général fondateur, Abou Hafs Omar al-Galedh, fut alors surnommé *al-Khandaqi* (Le "Candien"). L'adj. nominal *qand*, *qanda*, « sucre de canne », étant attesté au X[e] s., on peut supposer que les Ar., en abandonnant Candie, avaient voulu conserver son nom, afin d'*adoucir* leurs peines, comme ils conserveront le souvenir de l'Andalousie à travers les doucereuses noubas* arabo-andalouses... Enfin, dans le dict. de G. Ménage, un rédacteur (qui confond Chypre et Crète) tient à nous éclairer sur le rapport entre Candie-ville et candi-sucre : « Jusque bien avant le XVI[e] s., on a appelé Candie l'Isle de Cypre, dans laquelle les relations anc. et mod. conviennent qu'il croît des cannes de sucre en grande abondance... »

« Moi j'aimais Henri parce que sa petite affaire ne durcissait jamais, ne levait jamais la tête, je riais, je l'embrassais quelquefois, je n'en avais pas plus peur que de celle d'un enfant ; le soir, je prenais sa douce petite chose entre mes doigts, il rougissait et il tournait la tête de côté en soupirant, mais ça ne bougeait pas, ça restait bien sage dans ma main, je ne serrais pas, nous restions longtemps ainsi et il s'endormait. Alors je m'étendais sur le dos et je pensais à des curés, à des choses pures, à des femmes, et je me caressais le ventre d'abord, mon beau ventre plat, je descendais les mains, je descendais et c'était le plaisir. [...]

Mais elle serra fortement les paupières et, finalement, ce fut l'oreille de Rirette qui apparut, une petite oreille cramoisie* et dorée qui avait l'air en sucre* **candi**. Lulu, à la voir, n'eut pas autant de plaisir que d'ordinaire. »

(Jean-Paul Sartre, *Le Mur*, Gallimard, coll. « Folio », 1982, p. 109.)

Cange

qānğa

CANGE – QĀNĞA ◎ N. f. Du turc *qānğa*: barque légère et étroite, utilisée autrefois pour la navigation sur le Nil. Anciennes formes: *canja, canjé, canja, canje* (C. Savary, *Lettres sur l'Égypte*, 1785). Le *Dict. des dict.* (1892) mentionne «*cange* ou *canja*». Le Supplément du *Dict. de l'Ac.* (1835) donne «*canja, canjé*: petit bâtiment à quille recourbée». La forme *cange* date de 1839. L'emprunt est relevé dès 1661, sous la forme *gemges* par Pietro Della Valle, dans ses *Fameux Voyages*: «Vers le Caire on [se] sert de [...] *gemges.*» En se référant à Reinhart Dozy (auteur d'un *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 1869), *TLF* mentionne comme interméd. un mot égyptien, *qanğa*, «bateau, gondole, galiote», lui-même emprunté au turc *qānğa*, «bateau». La forme actuelle se fixe à partir de 1839 (A. Lebas, *L'Obélisque de Luxor*, 1839).

Le dict. de D. Reig ne donne pas de *qanğa* ar. À part جندول (en égyptien: *gundul*, «gondole»), le terme le plus proche s'écrit جناح, *djanāh* (en égyptien: *ganāh*), qui désigne une nageoire, une aile, une élytre ou, en architecture, un pavillon, et que l'on retrouve dans une expression imagée, «*rakiba djanāh*», pour dire «bien mener sa barque» (D. Reig). Curieusement, pour l'anecdote, G. Flaubert a, dans sa *Correspondance* (1847-1852), glissé cette jolie définition: «Les canges ont toutes deux grandes voiles croisées qui font ressembler le bateau à une hirondelle volant avec deux immenses ailes...»

«Ce diable de Malivert, disait d'Aversac, est entiché de son pacha; de son côté, le pacha raffole de Malivert; ils ne se quittent plus. Mohamed, Mustapha, je ne sais trop comment il s'appelle, veut emmener Guy en Égypte. Il parle de mettre à sa disposition un bateau à vapeur pour remonter jusqu'aux premières cataractes; mais Guy, qui est aussi barbare que le Turc est civilisé, préférerait une cange comme plus pittoresque. Ce projet sourit à Malivert qui trouve qu'il fait bien froid à Paris. Il aimerait assez hiverner au Caire et y continuer ses études sur l'architecture arabe commencées à l'Alhambra; mais s'il va là-bas, j'ai peur qu'on ne le revoie jamais et qu'il n'embrasse l'islamisme comme Hassan, le héros de Namouna.

– Il en est bien capable, répondit un jeune homme mêlé au groupe; il a toujours manifesté un goût médiocre pour la civilisation occidentale.

– Bah! reprit un autre, quand il aura porté quelques costumes exacts, pris une douzaine de bains de vapeur, acheté aux Djellabs une ou deux esclaves qu'il revendra à perte, grimpé sur les pyramides, crayonné le profil camard du sphinx, il reviendra fouler tranquillement l'asphalte du boulevard des Italiens, qui est après tout le seul endroit habitable de l'univers.»

(THÉOPHILE GAUTIER, *SPIRITE*, *L'ŒUVRE FANTASTIQUE*, T. II, ROMANS, CLASSIQUES GARNIER, 1993. REPROD. BNF-BIBLIOPOLIS.)

Caraco

kerake

CARACO - KERAKE ◉ N. m. Du turc *kerake*: sorte de manteau, cape à manches. Le terme, qui figure parmi les *Mots français d'origine orientale* de A. Dauzat (1943), désignait un corsage à manches longues porté sur une jupe, parfois cintré; auj., sous-vêtement fém. droit et court, porté en bustier. Le mot est attesté depuis 1835, dans le *Dict. de l'Ac. TLF*, qui le relève dans *Mercure de France* (août 1774), commence par lui attribuer une origine inconnue, avant de souligner: « Un emprunt à l'hispano-américain *caracol* (proprement "coquille d'escargot") qui au Mexique signifie "espèce de vêtement de nuit large et court", "sorte de blouse de femme", n'est pas impossible, bien que ce sens difficile à expliquer à partir de "escargot" puisse être aussi bien dérivé du fr. Un rapprochement avec le turc *kerake, keriki*, "manteau large à manches", mériterait une plus ample investigation concernant la pénétration du mot. » L'hyp. hispano-américaine, qui colle si bien à *caracol*, ne sied pas forcément à *caraco*: « Quant à l'étym. de *caracol, caracole, caracoler*, note W. Duckett, on la trouve dans l'esp. *caracol*, qui signifie à la fois *limaçon* et *escalier tournant*, et qui vient de l'hébreu *carac*, qui répond au verbe latin *involvere*, tourner » (*Dict. de la convers. et de la lect.*).

Qui ne connaît la fameuse *Laitière* de Vermeer, avec son caraco jaune (grenat chez *La servante qui dort*, du même peintre) ? À la mode au XVI[e] s., le caraco le sera encore un siècle plus tard. P. Guérin, dans son *Dict. des dict.*, le rattache à « caraque », « prononciation parisienne de casaque au XVI[e] s. ». Or, casaque* est d'origine turque, tout comme cosaque...

« Aux maîtres des cérémonies
plaise ordonner que, dès demain,
entrent sans laisse aux Tuileries
les chiens du faubourg Saint-Germain.
Puisque le tyran est à bas,
laissez-nous prendre nos ébats. [...]
En attrapant mieux que des puces,
on a vu carlins et bassets
caresser Allemands et Russes
couverts encor du sang français.
Puisque le tyran est à bas,
laissez-nous prendre nos ébats.
Qu'importe que, sûr d'un gros lucre,
l'Anglais dise avoir triomphé ?
On nous rend le morceau de sucre* ;
les chats reprennent leur café*.
Puisque le tyran est à bas. [...]
Quand nos dames reprennent vite
les barbes et le caraco,
quand on refait de l'eau bénite,
remettez-nous *in statu quo*.
Puisque le tyran est à bas... »

(Pierre-Jean de Béranger, *Requête par chiens de qualité*, Chansons, présentées par P. F. Tissot, Perrotin, 1829, pp. 121-122.)

Carafe

غَرّافة

CARFE – غرّافة ⊕ N. f. De l'it. *caraffa*, emprunté à l'ar. غَرّافة, *gharrāfa*(t), « bouteille ventrue », sorte de cruche (voir jarre* : جَرَّة, *jarra* ou *giarra*) ; du verbe غَرَف, *gharafa*, « puiser » (de l'eau). Au XIXe s., selon le *Dict. des dict.*, ce mot désignait, par méton., une mesure de capacité en usage à Tripoli et à Naples. L'esp. *garrafa* est attesté depuis le XVIe s. Une autre source, dans le même dict., donne comme orig. le pers. *karabet*, « bouteille en verre à gros ventre ». Sans doute s'agit-il encore d'un emprunt à l'ar., car en Sicile, occupée par les Ar., on disait *carraba*... G. Ménage évoque un « Caninius, dans ses *Canons*, [qui] dérive l'it. de l'ar. *garaba*, sorte de vase », et O. Ferrari, qui le dérive de *giaraffa*, dimin. de *giarra*, sorte de vase. Les autres le dérivent de l'all. *gercif*, qui signifie *vas ex viminilus contextum*, « vase ou pot fabriqué en osier ». Toutes ces étym. sont assez vraisemblables. La dernière, conclut G. Ménage, est la moins vraisemblable, un vase fait d'osier ne pouvant servir de vase à boire... Fig. et fam. : 1. « c'est une vraie *carafe d'orgeat* : c'est un homme que rien n'excite, froid jusqu'à l'apathie » (*Dict. des dict.*) ; 2. *rester en carafe* (1896) : attendre en vain ; 3. syn. de « tête » (1901) ; avec Rouletabille, c'est tête contre tête : « Il y a eu une bataille. On a cassé des *carafes* sur la tête de l'assassin* ! » (G. Leroux, *Rouletabille chez le Tsar*, *L'Illustration*, 1912, p. 149)...

L'it. *caraffa* (attesté fin XVe s.) se retrouve dans le patronyme d'une illustre famille napolitaine originaire de Pise, qui a donné des historiens, des révolutionnaires et même un pape, Paul IV, dont un neveu, Antoine, fut chargé de la rédaction de la Bible des Septantes. C'est ce même pape que, dans un de ses sonnets, J. du Bellay (XVIe s.) appelle « Vieille Caraffa »...

« Saignez seins dégrafés à minuit
Les carafes les carafes
Je suis poursuivi par les carafes
Une arche en diamant dans le manteau de petit gris
Le baiser s'écorche aux lumières
Vous m'avez appelé par le parfum paupières
Paupières paupières battez une dernière fois
Est-il une autre nuit que votre meurtrissure
Corps des amants que vous avez peu de foi
Puisque rien mordre et jouir ne vous roue enfin comme elles
Approche ô roche de chair
Je t'attends par toute mon ombre
Je me déchire à toucher l'air
Qui te dérobe robe d'ambre*
Ah nom de Dieu les carafes
Protégez-moi nom de Dieu des carafes. »

(LOUIS ARAGON, *LE MOUVEMENT PERPÉTUEL*, GALLIMARD, 1983, P. 135.)

Caramel

الكرامَة

CARAMEL - الكرامة ◉ N. m. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, le mot est passé au fr. au XVIIe s. Plusieurs dict. le font dériver de l'esp. *caramelo*, ou du lat. *calamellus*: de *calamus*, « roseau », « par analogie de forme entre le sucre durci ou une stalactite de glace et une tige de roseau » (*sic*). Littré et le *Grand Dict. univ. du XIXe s.* (Larousse) soutiennent la thèse d'une orig. ar. Le premier donne *kora mochalla* : « boule douce » (?) ; le second, une étym. arabo-gr. : « De l'ar. *kara*, boule, et du gr. *méli*, miel. » (En fait, « boule » se dit *kura*.) Et pourquoi pas une étym. turco-gr., *cara-méli*, « noir (de) miel » (*cara*, en turc, signifie « noir » ; quoique *méla* aussi signifie « noir », en grec !), d'où *caramélé* : « qui a la couleur brune du caramel » ? Un dict. angl. de chimie (H. Watts, 1872) mentionne un composé « *by the name* caramelin *a* black-brown *compound* ». Signalons encore cette pâte d'abricot* à base de sucre caramélisé appelée قمَر الدين, *qamar al-din*, « lune de la foi », réf. à l'abricot en rondelles (*qamar*, « lune », signifie aussi « rondelle »). Enfin, hyp. la plus vraisemblable, attestée au XVIe s., que nous fournit l'architecte décorateur A. de Covarrubias (1488-1570) : « *Carameles* : son unas tabletas, o pastillas de boca, bechas de açucar cande de redoma, y aceyte de almendras, y otras cosas a proposito, para ablandar el peche. Es nombre *arabigo* : y trae origen de *carama* (كَرَامَة), que vale tanto como regalo, porque se ha de traer en la boca et irse regalando poco a poco, por la garganta al peche » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). *Al-carama*, ou *al-karāma*, « marque d'honneur » (de كَرَّم, *karrama*, « honorer »), est aussi le mot de rigueur pour accueillir un invité avec des douceurs (*halawyyat*, plur. de *halwa*), mot qui a fini par désigner les douceurs elles-mêmes...

Le Larousse esp.-fr. définit *caramelo* comme « *azúcar fundida y pasta de azúcar* ». C'est qu'en Espagne le caramel désigne les bonbons en général : il n'y a de *bombón* qu'au chocolat, et donc, le caramel a d'abord signifié une pâte de sucre. Et tout comme *amir al-bahr* (« émir-des-mers ») a donné, par apocope, *amir-al*, *al-karama* a pu tout aussi bien, par transposition de l'art. *al*, donner *karam-al*...

« La frontière entre ton goût et le mien est invisible, tu ne pourras jamais la saisir : preuve que cette frontière elle-même n'existe pas. Réfléchis donc qu'alors [...] il ne serait pas impossible que tu eusses signé un traité d'alliance avec l'obstination, cette agréable fille du mulet, source si riche d'intolérance. [...] Il n'est pas utile pour toi que tu t'encroûtes dans la cartilagineuse carapace d'un axiome que tu crois inébranlable. Il y a d'autres axiomes aussi qui sont inébranlables, et qui marchent parallèlement avec le tien. Si tu as un penchant marqué pour le caramel [...], personne ne le concevra comme un crime ; mais, ceux dont l'intelligence, plus énergique et capable de plus grandes choses, préfèrent le poivre et l'arsenic, ont de bonnes raisons pour agir de la sorte, sans avoir l'intention d'imposer leur pacifique domination à ceux qui tremblent de peur devant une musaraigne. [...] Mais, sois prudent. À l'heure que j'écris, de nouveaux frissons parcourent l'atmosphère intellectuelle : il ne s'agit que d'avoir le courage de les regarder en face. »

(Lautréamont, *Les Chants de Maldoror*, Œuvres complètes, José Corti, 1953, p. 287. Reprod. BNF.)

Caraque



CARAQUE - **كرّاكة** ● N. f. *Caraque* ou *carraque*. De l'it. (génois) *caracca*, emprunté, au XIIe s., à l'ar. **كرّاكة**, *karrāka*, « drague ». Grand navire étroit et très haut sur l'eau, utilisé au Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVIe s. Enregistré dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, nous le relevons chez Hugo Grotius (1662) : « Les Zélandais [...] ayant pris la route de Hollande, rencontrèrent en passant proche de l'isle de S. Helene, une *caraque* portugaise, fournie de perles et d'autres riches marchandises » (*Annales et histoires des troubles du Pays-Bas*, Amsterdam, J. Blaev, p. 511). En 1878, « le nom fut donné aux bateaux portugais qui faisaient le voyage du Brésil et des Indes orientales » (*Dict. des dict.*). Mérimée parle cependant de *carraque vénitienne* (*Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille*, 1848 ; cit. ds *TLF*). Le mot a connu deux autres formes, en fr. : *karaque* (1245), au sens de « petit bateau des Sarrazins » (Ph. de Novare, *Mémoires*, Kohler, p. 98 ; cit. ds *TLF*) ; et *carraque* (1391), « grand bateau à voiles ». Les formes esp. et lat. *carraca* révèlent, en matière d'emprunt, une rare fidélité à l'original. Homonymes : *caraque*, adj. m., se dit d'une variété réputée de cacao de Caracas ; *salsepareille caraque* : plante d'usage médicinal, qui est aussi le mets favori des... Stroumpfs !

G. Ménage signale d'autres formes anciennes. Fr. : *carèques, quaracque, carake* ; angl. : *carack* ; néerl. : *kraeke*. Les Hollandais, justement, avaient donné le nom générique de « porcelaine caraque » aux porcelaines importées chez eux par les caraques portugaises.

« Combien de secousses horribles a souffert cest estat depuis que les premiers fondemens en furent jettez ? Pas une cheute toutesfois. Il a esté battu, non point abbatu, incliné, non jamais renversé. [...] Que ceste monarchie, laquelle est venüe si grande et si complette entre vos mains, devienne en vos jours, et par vostre moyen, plus riche et plus florissante qu'elle ne fut jamais. Courage, majestez tres-chrestiennes ; outre sa force naturelle, donnez luy des arcs-boutans qui la maintiennent en pied durant tous les siecles. Delivrez là de tous hazards* de changement, par l'establissement d'un ordre constant et immuable. [...] Faites que la fortune, volant legerement par dessus le reste du monde, et passant ceste belle riviere de Seine, vienne dans vostre Louvre faire hommage à vostre jugement, poser à vos pieds ses aisles legeres, quitter ses patins volans et laisser sa boule mal asseurée, qui tourne çà et là, pour faire avec vous, c'est-à-dire en la compagnie de la vertu, sa demeure fixe et eternelle. Donnez ordre que dans le port de la paix ce grand estat, ne plus ne moins qu'une **carraque**, ayant esté longuement battuë de la tourmente et de nouveau radoubée à force de coups, et à grand' violence de marteaux, demeure en repos jusques à ce que ses liaisons soyent affermies, ses cloüeures tout accoustumées et ses jointures bien consolidées. »

(Antoine de Montchrestien. *L'Économie politique patronale. Traicté de l'oeconomie politique, dédié en 1615 au Roy et à la mère du Roy*, Plon, 1899, p. 273.)

Carat

CARAT – قيراط ⊛ N. m. De l'it. *carato* (1278), emprunté à l'ar. قيراط, *qīrāt*, «graine de caroubier». Petit poids, mesure de réf. exprimée par le vingt-quatrième d'un denier, à La Mecque. Aujourd'hui, unité de mesure: chaque vingt-quatrième d'or fin contenu dans un alliage. À l'origine, «poids ordinaire de la fève d'un arbre originaire d'Afrique nommé *carat*. Cette petite fève, rouge avec un point noir, a servi aux sauvages du pays à peser l'or; transporté ensuite dans l'Inde, le *carat* a servi à évaluer le poids des diamants. Il varie si peu d'un pays à l'autre qu'on le considère comme universel; il équivaut à vingt centigrammes et demi» (J. Rambosson, *Les Pierres précieuses*, Firmin-Didot, 1884, p. 54). Selon le *Dict. des dict.*, l'ar. lui-même viendrait d'un mot grec signifiant «corne», «par assimilation de la caroube à une petite corne». Attesté dès 1694, le mot a connu deux premières formes: *caraz* (1367), *karat* (ds le Quillet, 1965).

Fam. *Dernier carat*: dernier moment, dernière limite. Argot. *Prendre du carat*: prendre de l'âge. Au fig. Complètement ou presque: «Et ne m'estimeriez-vous pas / Fol à vingt et quatre carats?» (Scarron, *Le Virgile travesti*, liv. IV); «...quoique ignorante à vingt-trois carats / Elle passait pour un oracle» (La Fontaine, *Fables*, liv. VII, fable 15). Par ext., ce qui passe la mesure: «Pour quelques uns, gens sots à trente-six carats, / Les membres du clergé sont tous des scélérats» (A. Pommier, *L'Époque*, 1844).

قيراط

«Je viens de relire ce que j'ai écrit la dernière fois, et je ne l'ai pas trouvé mauvais; ma foi, je l'ai trouvé bon. C'est de l'excellente morale: en profite qui pourra, il ne la faut pas meilleure pour les honnêtes gens. À l'égard de ceux qui ne se soucient pas de l'être, je ne les compte pas, car ou ils n'ont point d'esprit, ou ils n'ont que de cela [...]; ils ne liront ma morale que pour voir si elle est bien pensée. Voilà toute la tâche de ces messieurs-là: ils ressemblent à ceux à qui on donnerait de l'or, et qui ne s'en serviraient point, mais qui se contenteraient de le peser pour savoir à quel **carat** il serait. [...] Je veux qu'on trouve de tout dans mon livre, je veux que les gens sérieux, les gais, les tristes, quelquefois les fous, enfin que tout le monde me cite, et vous verrez qu'on me citera. Bref, je veux être un homme et non pas un auteur, et ainsi donner ce que mon esprit fait, non pas ce que je lui ferais faire. Aussi, je ne vous promets rien [...]; et si par hasard* je vous instruis, je suis un homme magnifique, et vous voilà comblé de mes grâces. [...] Vous riez, peut-être levez-vous les épaules; mais, dites-moi, qu'est-ce qu'un auteur méthodique?... Il a un sujet fixe sur lequel il va travailler; fort bien: il s'engage à le traiter, l'y voilà cloué; allons, courage. [...] Aussi voit-on des ouvrages si languissants; j'admire comment l'auteur peut les finir; car à la vingtième page son esprit à demi mort ne va plus, il se traîne, et vous qui lisez son livre, vous le trouvez solide à cause qu'il est pesant; vous autres lecteurs, vous êtes pleins de ces méprises-là.»

(Pierre de Marivaux, *L'Indigent philosophe*, chap. vi, Paris, 1928, p. 91.)

Caravane

CARAVANE – KĀRWĀN ◉ N. f. Du pers. *kārwān*, troupe de voyageurs, de pèlerins, traversant un désert. Le *Dict. de la convers. et de la lect.* le fait dériver « du pers. *kearbân* ou *keravân*, formé de *ker* ou *kear*, travail, et de *revân*, allant, ambulant ». Emprunté à la faveur des croisades, selon *TLF*, et « peut-être, dérivé du sanscrit *karabha* : chameau ». Passé au lat. médiév. *caravana* (1161). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, il s'est écrit parfois avec deux *n* (Crèvecœur, *Voyages dans la Haute-Pensylvanie*, t. II, 1801, p. 230 ; ds *TLF*). En 1657, après *car-vane, carevane, carvenne*, voire *cavarne* (*Dict. des dict.*), il prend sa forme actuelle chez P. Scarron, au sens de « troupe de gens allant de compagnie » (*Le Roman comique*, H. Bénac, t. II, p. 11). Par ext. *Caravane scolaire, caravane du Tour de France* ; roulotte de Gitans, de gens du cirque (1824), de camping (1886). Fig. *Aller en caravane* : se disait des « courses des chevaliers de Malte sur les Turcs » (dict. de Trévoux) ; Baudelaire : « Quand vers toi mes désirs partent en *caravane* / Tes yeux sont la citerne où boivent mes ennuis » (*Les Fleurs du mal*, 1857). Fam. *Faire ses caravanes* : mener une vie aventureuse – « Elle va faire ses *caravanes* en province et aux pays limitrophes » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, cit. ds *Dict. des dict.*). Dérivés : *caravanier* ; *caravansérail*. On connaît le fameux dicton : « Les chiens aboient, la *caravane* passe... »

kārwān

Une autre hyp. avait cours, au XIX[e] s., qui faisait remonter ce mot au nom de la ville de Kairouan, la première cité (qui dit bien son nom, dérivé de قرية, *qarya*, « bourgade ») fondée par l'Islam conquérant en Afrique (Tunisie).

« On verra les manuscrits, les livres, les cartes et les rouleaux de dessins et d'images de la Bibliothèque, s'avancer en une armée innombrable vers la galerie du Louvre, bâtie des mains du dernier de mes capitaines. Ils seront portés sur le dos de soldats. Des régiments auront été dressés à cette manœuvre ; les officiers les coucheront en ordre sur leurs rayons et dans leurs cases, et le cerveau de ma ville se formera. [...]

Je ferai descendre des hauteurs de Sainte-Geneviève et du faubourg Saint-Germain tous les savants emportant leurs chaires, leurs salles et leurs instruments d'expérimentation, et les animaux, les plantes et les arbres du Jardin-du-Roi. [...] Je ferai descendre les laboratoires, l'Observatoire avec ses machines et ses lunettes, l'École polytechnique, l'École des Arts et Métiers et tous les collèges. Ce sera une longue procession. Je mettrai au centre l'Université tout entière, et les académies, précédées des imprimeries noires et graisseuses. [...]

Cette caravane sera longue et marchera au pas lent de la science... Elle coulera silencieusement avec ses habitations, et elle se couchera au bord du fleuve, depuis le Palais-Bourbon jusqu'à Passy et de Passy à Vaugirard ; depuis le milieu des Champs-Élysées, par Chaillot, l'arc de l'Étoile et la Muette, jusqu'au milieu du Bois, et formera ainsi les os, les nerfs et les chairs de toute la moitié gauche du corps de mon colosse. »

(Charles Duveyrier, *La Ville nouvelle, ou le Paris des Saint-Simoniens*, Ladvocat, 1832, p. 329.)

Carmin

قِرْمِز

CARMIN - قِرْمِز ● N. m.; adj. invar. De l'ar. قِرْمِز, *qìrmiz*, « matière colorante d'un rouge violacé », tirée autrefois de la femelle de la cochenille (kermès*), et dont le principe de base, la *carmine*, fut isolé par les chimistes Pelletier et Caventou. Sa préparation, affirme le *Dict. des dict.*, a été « découverte, fortuitement, à Pise, par un moine franciscain; et c'est le chimiste Humbert qui en fit connaître la composition en 1656 ». Employée dans la confiserie, la coloration des liqueurs, des sirops, des fleurs artificielles, et la peinture rouge - de fard, notamment: « Le beau *carmin* doit être d'un rouge pourpre si vif qu'on dit qu'*il* brûle l'œil » (Pelouze, ds le *Dict. de la convers. et de la lect.*). Certains fabricants n'hésitent pas à y introduire de la laque* « *carminée* » tirée de la garance, moins onéreuse... Le subst. apparaît au XIIe s., mais l'adj. n'est attesté qu'en 1779, sans doute pour la première fois chez Buffon, dans son *Histoire naturelle des oiseaux*: « colibri à gorge *carmin* ». Au XVe s., le mot connaîtra plusieurs formes : *carmesinus*, *carmisinus* (lat. médiév., Bologna); *creminio* (it.); *cremesin* (anc. prov.); *cramoisin* (anc. fr.). Dans le passage de l'esp. *carmez* à *carmin*, *TLF* croit voir un « croisement de l'ar. *qirmiz* et du lat. *minium* - "minium, vermillon", bien que le lat. *carminium* ne semble nulle part attesté »...

Certains dictionnaires, dont la langue vire au... carmin dès que l'on évoque une hypothèse « orientale », ignorent complètement l'hyp. arabe, pour se référer systématiquement à la langue mère, le latin. C'est le cas du *Dict. étym.* de B. de Roquefort (1829), qui fait dériver carmin « du lat. *caro, carnis*: chair, à cause de sa couleur »...

« L'heure décline, l'ombre envahit la chambre; les premiers réverbères s'allument; les rues inconnues m'attirent. Je me sens entre parenthèses, exempté de respecter mes propres principes, dispensé de devoirs, en vacance de destin. [...]

Je sors. Un bruit cadencé de talons hauts me devance et me précède; ce ne sont que des femmes modestes qui ont fait des emplettes, mais au visage si flamboyant de carmin autour des yeux exaltés par le crayonnage qui les entoure et remonte, incurvé, vers les tempes, qu'on les dirait grimées pour la scène, ou devineresses de foire, prêtes à sortir leurs tarots de la poche. [...]

J'entre dans un bar populeux et me fraye un chemin jusqu'au comptoir, appâté par l'étalage de petites assiettes de fruits de mer, de patates, de tripes à la madrilène, dans une épaisse sauce au piment rouge. Ce n'est pas l'assemblée égayée de volants à pois, d'œillets ou de jasmin* à l'oreille et d'éventails, conforme à l'imagerie, mais la rudesse naturelle de l'autochtone. »

(HECTOR BIANCIOTTI, *LE PAS SI LENT DE L'AMOUR*, GRASSET, 1995, P. 171.)

Caroube

خَرّوب

CAROUBE – خَرّوب ● N. f. Du lat. *carubia*, emprunté à l'ar. خَرّوب, *kharrūb*, « caroubier » (on dit aussi خَرْنوب, *kharnūb*). Grand arbre méditerranéen, à feuilles persistantes, dont le bois est utilisé en ébénisterie et en marqueterie. Mais il y a *caroub* et *caroube* : le premier, masc., est une espèce de galle du térébenthe, produite par la piqûre d'un puceron : on l'appelle le *caroub de Judée* (A. Dechambre, *Dict. encycl. des sciences médicales*, Masson 1874). L'emprunt date d'avant le XIe s., avec une première forme : *karabe*, signalée par *TLF*, avant de passer à *quarobles*, en 1195 (G. d'Amboise, *Guerre sainte*, G. Paris) ; au XIIe s. : *karabe*, *caroble*, puis, au XVe s. *carouble*. La forme *caroube* apparaît en 1512 (J. Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, ds *Œuvres*, Louvain, J. Stecher, 1882-1891, t. I, p. 335). Le *Dict. de l'Ac.* enregistre *carouge* en 1762, forme qui, chez G. Ménage, désigne à la fois le fruit et le bois du caroubier. Le nom de l'arbre, que ce dernier écrit avec deux *r*, a donné, par métonym., la couleur *caroubier* : rouge sombre.

Longtemps, en Orient, la caroube fut la nourriture des pauvres, quand elle n'était pas celle des chevaux. Chez les riches, elle entrait dans la composition de sorbets (mêlée à du raisin sec). En Égypte, on en tirait une décoction tonique, ou un sirop* qui servait à confire les fruits du tamarinier*. D'après le *Dict. encycl. des sc. médicales*, « on prescrivait autrefois la pulpe dans les cas d'affections pectorales, de rhumes, de catarrhes bronchiques. Les fruits portaient alors en pharmacie le nom de *siliquæ dulces*. On les a nommés encore *Fèves de Pythagore* et *Pain de Saint-Jean* ».

« Mâtho allait s'asseoir en dehors des tentes ; il essuyait avec son bras sa figure éclaboussée de sang, et, tourné vers Carthage, il regardait l'horizon.

En face de lui, dans les oliviers, les palmiers, les myrtes et les platanes, s'étalaient deux larges étangs qui rejoignaient un autre lac dont on n'apercevait pas les contours. Derrière une montagne surgissaient d'autres montagnes, et au milieu du lac immense, se dressait une île toute noire et de forme pyramidale. Sur la gauche, à l'extrémité du golfe, des tas de sable semblaient de grandes vagues blondes arrêtées, tandis que la mer, plate comme un dallage de lapis-lazuli*, montait insensiblement jusqu'au bord du ciel. La verdure de la campagne disparaissait par endroits sous de longues plaques jaunes ; des **caroubes** brillaient comme des boutons de corail ; des pampres retombaient du sommet des sycomores ; on entendait le murmure de l'eau ; des alouettes huppées sautaient, et les derniers feux du soleil doraient la carapace des tortues, sortant des joncs pour aspirer la brise.

Mâtho poussait de grands soupirs. Il se couchait à plat ventre ; il enfonçait ses ongles dans la terre et il pleurait ; il se sentait misérable, chétif, abandonné. Jamais il ne la posséderait, et il ne pouvait même s'emparer d'une ville. »

(Gustave Flaubert, *Salammbô*, Charpentier, 1879, p. 105.)

Carquois

tīrkaš

CARQUOIS - TĪRKAŠ ⊛ N. m. Du gr. ancien *tarkasion*, passé au lat. *tarcasius*, et emprunté au pers. *terkech*, *tīrkaš* chez le poète Firdoussi (940-1020). Transcrit, par altération : *qerkech* (d'après Dauzat, la substitution du *q-/c-* au *t-* semble avoir été favorisée par le fr. carcan). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, il s'est écrit *tarchais* (1170) ; *carqais* (1213) ; *carcois* (1296) ; *carquois* (avant 1328, ds *Ovide moralisé*, C. de Boer, VIII, 2078 ; ds *TLF*) ; *carquais* (1430, *Archives du Nord* ; réf. ds *TLF*) ; *tarquait* (1466, ds *Archives du Nord* ; réf. ds *TLF*). Le retour à la forme actuelle, *carquois*, signalée déjà avant 1328, n'est daté nulle part. Le *Dict. des dict.* signale d'autres formes : *carca*, *quercoy*, *calcas*, *carquait*, *carquet*. Et nous relevons, chez G. Ménage, une forme qui évoque encore plus le persan : « On dit aussi *turquois* : "Son arc avoit [...] plusieurs sagettes, toutes en son *turquois*, sur quoy il avoit grant fiance" (Perceforest, vol. VI, chap. LIX). »

Au fig. : vider, épuiser son carquois, pour « lancer ses épigrammes, ses traits de satire », comme dans ces beaux vers d'A. Chénier (*Dict. des dict.*) : « Mourir sans vider mon carquois ! / Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange / Ces bourreaux barbouilleurs de lois ! ». Ou chez Rousseau (*Julie*, cit. ds *Le Rob. alph. et an.*) : « Elles nous accablèrent d'abord de traits plaisants et fins, qui, tombant toujours sans rejaillir, épuisèrent bientôt leur carquois. » Quand ce n'est pas carrément des traits-javelots, comme chez Baudelaire (« La mort des artistes » ds *Les Fleurs du mal*) : « Pour piquer dans le but, de mystique nature, / Combien, ô mon carquois, perdre de javelots ?... »

« Il n'était guère plus de 7 h 15. Il y avait quelques cirrus très haut dans le ciel. Dans le golfe du Mexique voguait le Granma. Parvenu à 45 mètres de la lisière, Richard Cheyenne vit un massif de très grandes fougères qui avaient été foulées. [...] Alors il se déplaça latéralement, décrivit un arc de cercle et aborda par l'arrière le massif de fougères. Au milieu des plantes, il distingua la grande forme demi-nue de Victor Maurer, son arc près de lui, son carquois dans le dos, son parang à la ceinture, et qui étreignait sa carabine. L'homme était affalé dans les grandes fougères, il était presque couché sur le dos, il avait beaucoup de sang sur le flanc gauche. Richard Cheyenne se leva silencieusement, rejoignit Maurer en trois enjambées et lui arracha sa carabine. »

(JEAN-PATRICK MANCHETTE, *LA PRINCESSE DU SANG*, RIVAGES, 1999, P. 185.)

Carvi

كَرَوْيا

CARVI – كَرَوْيا ◉ N. m. Du bas lat. *carvita*, lat. médiév. *carvi*, emprunté à l'ar. كَرَوْيا, *karawyā*, ou *karwiya* : « cumin des prés ». Caractérisé par une saveur forte, aromatique, qui rappelle à la fois le fenouil et l'anis, c'est le *Carum carvi* des savants ; anis des prés, faux anis, anis des Vosges, pour les amateurs. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1782, mais apparu dès le XIe s., le mot s'est écrit d'abord *caroi* en 1256 (Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps*, H. Champion, 1911, 52, 5) ; puis *careuin* ; *carvi*, à partir de 1360 (L.-C. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, 1851, p. 232 ; cit. ds *TLF*). Cette graine ovale, striée, d'un brun jaunâtre, aux vertus balsamiques, favorisant l'exsudation (et, dit-on, les règles), n'est jamais absente d'un foyer arabe, et pour cause : un pot de carvi sur la table ou à la fenêtre est « chargé » de refouler les djinns* malfaisants (tout comme les Allemands qui mettent du *carvi* dans leur kummel ; c'est pour chasser les soucis du moment ?)...

On le dit originaire de Carie : « Les romains tirèrent les échalottes, ou ascalonites, d'Ascalon en Judée ; les oignons, et la chicorée, dont le nom *chicorium* est égyptien, de Chypre et d'Égypte ; [...] les cardons, de Carthage ; le chervi* ou carvi, de Carie » (H. Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Île de France*, 1840). La cité de Carie fut occupée par les Arabes puis par les Seldjoukides, et, en 1336, par les Ottomans. Les Grecs l'appelaient Karia. Au Maroc, il y a une cité de même nom : Karia Al-Abbassi. Mais cette orthographe n'est pas exacte : le *k* est en réalité un *q* : *qarya*. Ce qui, en ar., veut dire « bourgade » (d'où vient Kairouan). Le lien n'est pas à faire ici entre le cari et la cité ar. de Qarya, mais entre le cari et le mot ar. désignant la cité « grecque » de Karia. Autrement dit, à l'exemple de Candie*, le mot ar. désignant le condiment dériverait peut-être du nom de la ville « grecque » : *karawyā* ?

« Un énorme collage occupe tout le pourtour de la jupe*, largement évasée et gonflée par une tarlatane. Pour le réaliser, Eva Maria a dû utiliser des découpures de magazines qu'elle a alliées à des objets réels : images de gratte-ciel et de poteaux indicateurs, d'interventions chirurgicales à cœur ouvert, de débris d'avions explosés en plein ciel, de restes de membres humains, de cadavres dépecés, d'échafauds, de gibets, de guillotine, de jouets d'enfants, d'automobiles du début du siècle, de chars d'assaut, de tanks de guerre.

Entre deux découpures, des articles ménagers, des cadavres de blattes éventrés, des pierres ponces, des épines d'acacia, des coquilles d'œufs vides, des dés à coudre, des fourchettes, couteaux et autres ustensiles pour les manières de tables, des morceaux frais de viande saignante, des filets de morue séchée, des variétés infinies de pinces, bistouris, clous de girofle et des graines de carvi ; bref, les images les plus baroques mêlées aux objets les plus hétéroclites. [...]

Sur sa poitrine droite, elle avait dessiné un sein blet, tuméfié, dévoré par un chancre et traversé d'un biberon emmanché d'une tétine rongée. Eva Maria porte sur elle les règnes animal, végétal et minéral réunis exceptionnellement dans un moment d'apocalypse. »

(Émile Ollivier, *Mère-Solitude*, Le Serpent à plumes, 1994, p. 207.)

Casaque

quzzāk

CASAQUE – QUZZĀK ❸ N. f. L'étym. la plus probable, selon *TLF*, semble être *quzzāk*, un mot turc désignant un aventurier, un vagabond, un nomade ; ou encore *kazak* (par corruption : *cosaque*), « nom donné à un peuple turc, constitué en un corps de chevaliers légers par les Polonais au XIVe s. ». Ce nom avait fini par être appliqué au vêtement caractéristique du chevalier. Le mot turc lui-même serait un emprunt au pers. *kazāgand*, espèce de jaquette* (le suffixe *and* pose problème, pour *TLF*). Bien que proche sémantiquement de *casaque*, l'hyp. pers. est jugée « moins plausible ». G. Ménage signale une première hyp., flamande, *casacke*, et une seconde, gauloise, *caracalla*. Cette dernière est également donnée par Furetière, comme s'en étonne W. Duckett, dans son *Dict. de la convers. et de la lect.*, lequel signale une forme *caraquin* relevée dans un « édit de Blois de 1576 »... Paul Guérin, lui, dans son *Dict. des dict.*, préfère balayer devant sa porte, et s'en tenir à... *casa*, ou *case* ! Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot est signalé dès 1413 comme « vêtement de dessus à larges manches » (J. Des Ursins, *Histoire de Charles VI* ; réf. ds *TLF*). Il désignera par la suite un manteau pour hommes, puis un vêtement militaire (XVIe s.). À partir de 1846, veste des jockeys ; ou veste de femme, tombant jusqu'aux hanches (1863).

Dérivés, relevés ds le *Dict. des dict.* : 1. « Grande casaque » désignait au théâtre un « rôle de premier ordre parmi les rôles de valets » ; 2. Argot : « casaquin », diminutif, dans les expressions « travailler, tanner, travailler le casaquin » : « Le premier [...] qui me tombe sous la patte, je lui grimpe le casaquin et lui travaille les côtelettes ! » (Lombard de Langres, 1783). Au fig. « Tourner casaque » signifie s'enfuir, ou changer d'opinion ; sauf que, ajoute W. Duckett, « on dit aussi "tourner casaque à l'ennemi" dans le sens de fuir, de lâcher pied, et n'est-ce pas ici une figure employée pour dire simplement tourner le dos ? ».

« Assis sur une planche, roulant les yeux, il [Colas Gheel] écoutait les divagations de Zénon galopant des atomes d'Épicure à la duplication du cube, et de la nature de l'or à la sottise des preuves de l'existence de Dieu, et un petit sifflement d'admiration lui sortait des lèvres. L'écolier trouvait parmi ces hommes en casaque de cuir ce que les fils de seigneurs trouvent auprès des palefreniers et des valets de chiens : un monde plus rude et plus libre que le sien, parce qu'il se mouvait plus bas, loin des préceptes et des syllogismes, l'alternance rassurante de travaux grossiers et de paresses faciles, l'odeur et la chaleur humaines, un langage de jurons [...], une activité qui ne consiste pas qu'à se courber sur un livre une plume à la main. »

(MARGUERITE YOURCENAR, *L'ŒUVRE AU NOIR*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1976, P. 37.)

Caviar

h̲āwyār

CAVIAR – H̲ĀWYĀR ◉ N. m. Du turc *h̲āwyār, khaviar.* Passé à l'it. *caviale*, attesté au XIVe s., puis au vénitien *caviaro*, en 1585 (*TLF*). Dans sa *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin, cité par le *Dict. des dict.*, affirme que le mot fut importé en même temps que punch* vers 1820. Le mot français est cependant attesté par l'Ac. depuis 1762. Il est même signalé en 1432 en *cavyaire*, et en 1552 en *caviat*; chez Rabelais (*Quart Livre*, 18), on trouve les deux formes *cavial* et *caviat*. La forme *caviar* apparaît en 1553 (P. Belon, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Égypte, Arabie et autres pays estranges*). En 1691, Furetière enregistre *cavial*. Par la suite, le mot est noté indifféremment en *caviar* ou *caviat*, en 1834, ou encore en *cavial*, en 1841 : « Purement graphique et muet au commencement, cet *r* est devenu plus tard sonore comme dans les autres mots où il était étymologique » (*TLF*, citant le romaniste V. Buben, « L'influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne », Bratislava, 1935). Le dict. de Trévoux le consigne en 1771 (en même temps que *cavial* et *caviat*), de même que le Littré (Supplément de 1877).

Le *Dict. des dict.* signale un sens fig., syn. de « censure », donné en Russie à « la tache noire dont l'autorité se sert pour dérober à l'œil du lecteur certaines lignes du journal »... Et le dict. de W. Duckett d'une part signale le « caviar rouge », « que l'on confectionne avec des carpes et des brochets, notamment à l'usage des juifs, à qui leur religion défend de manger des poissons dépourvus d'écailles », d'autre part indique que l'« on donnait autrefois à Rome le nom de caviar à une longe de cheval que l'on offrait tous les cinq ans, pour le collège des pontifes » – l'animal immolé était appelé « victime caviaire ».

« Il s'acquit la réputation d'un excentrique [...] en se vêtant de costumes de velours blanc, de gilets* d'orfroi, en plantant, en guise de cravate, un bouquet de Parme dans l'échancrure décolletée d'une chemise*, en donnant aux hommes de lettres des dîners retentissants, un entre autres, où, pour célébrer la plus futile des mésaventures, il avait organisé un repas de deuil.

Dans la salle à manger tendue de noir, ouverte sur le jardin [...], ses allées poudrées de charbon, son petit bassin bordé d'une margelle de basalte et rempli d'encre et ses massifs tout disposés de cyprès et de pins, le dîner avait été apporté sur une nappe noire. [...] Tandis qu'un orchestre jouait des marches funèbres, les convives avaient été servis par des négresses nues, avec des mules et des bas en toile d'argent, semée de larmes.

On avait mangé dans des assiettes bordées de noir, des soupes à la tortue, des pains de seigle russe, des olives mûres de Turquie, du caviar, des poutargues [boutargues*] de mulets [...] aux sauces couleur de jus de réglisse et de cirage, des coulis de truffes, des crèmes ambrées* au chocolat, des poudings [...], des mûres et des guignes; bu, dans des verres sombres, des Tenedos, des Val de Peñas et des Porto; savouré, après le café* et le brou de noix, des kwas, des porter et des stout. »

(Joris-Karl Huysmans, *À rebours*, Au Sans Pareil, 1924, p. 16. Reprod. BNF-Gallica.)

Chabraque

tchaprak

CHABRAQUE – TCHAPRAK ◍ N. m. De l'all. *Schabracke*, « couverture de selle », « attesté depuis 1669 sous la forme *Schaberacke*, depuis 1671 sous la forme trisyllabique *Tchabraken* » (*TLF*) ; emprunté au turc *tchaprak* : « tapis de selle, en peau de bête », par le hongrois, après les conquêtes turques du XVIe s. Passé au fr., « probablement à la faveur des guerres de Bonaparte » (*TLF*). Au début du XIXe s., elle prend de la couleur : « L'un montait un cheval courte-queue, équipé à la hussarde ; l'autre trottait à l'anglaise sur une selle rase, avec un chasse-mouche, une *chabraque* en velours cramoisi* » (E. de Jouy, *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, Pillet, 1817, p. 207). Chez les Horse Guards anglais, elle sera blanche pour les simples soldats et noire pour les officiers. Dès 1866, syn. de « femme de mauvaise vie », ou de « vieille peau ». Parfois en *schabraque*, comme chez E. Labiche (*Les Suites d'un premier lit*) : « Ah ! que c'est aimable !... Du pain d'épice à cette grande *schabraque* ! » Ou *sabraque*, comme chez M. Proust : « Quelle vieille *sabraque* ! » (*Le Côté de Guermantes*). Bescherelle, 1845 : « Laquelle de ces orthographes est préférable ? Nous pensons que c'est celle qui est le plus conforme au génie de notre langue, puisque aucune des deux formes ne reproduit l'orthographe allemande. »

Par ext. Chacal* à chabraque : dont le dos porte une tache noire qui rappelle le fameux tapis. Accessoire du « standing » hugolien : « Je prie ma chère Alice de donner des ordres pour qu'on tienne prêts mes haillons du matin, mon pantalon à pied, mes pantoufles et ma chabraque de travail » (*Correspondance*, 1867-1873).

« Cette rude peignée de Talavera exaspéra la guerre que nous faisions. Nous nous trouvâmes plus souvent en marche, plus serrés, plus inquiétés par l'ennemi, et forcément il fut moins question de la Pudica entre nous. Elle suivait le régiment en char-à-bancs, et ce fut là, dit-on, qu'elle accoucha d'un enfant que le major Ydow, qui croyait en sa paternité, se mit à aimer comme si réellement cet enfant avait été le sien. Du moins, quand cet enfant mourut, car il mourut quelques mois après sa naissance, le major eut un chagrin très exalté, un chagrin à folies, et on n'en rit pas dans le régiment. Pour la première fois, l'antipathie dont il était l'objet se tut. On le plaignit beaucoup plus que la mère qui, si elle pleura sa géniture, n'en continua pas moins d'être la Rosalba que nous connaissions tous, cette singulière catin arrosée de pudeur par le Diable, qui avait, malgré ses mœurs, conservé la faculté, qui tenait du prodige, de rougir jusqu'à l'épine* dorsale deux cents fois par jour ! Sa beauté ne diminua pas. Elle résistait à toutes les avaries*. Et, cependant, la vie qu'elle menait devait faire très vite d'elle ce qu'on appelle entre cavaliers une vieille chabraque, si cette vie de perdition avait duré. »

(Jules Barbey d'Aurevilly, « À un dîner d'athées », *Les Diaboliques*, Classiques Garnier, 1991, p. 358. Doc. Gallica – BNF.)

Chacal

CHACAL – ŠAGHĀL ◎ N. m. Du pers. *šaghâl*, *chagâl*, mammifère carnassier de la taille d'un renard. Passé au turc *čakâl*, mais, selon *TLF*, emprunté lui-même au skr. *sŗgâlāh*, « hurleur ». Le *Dict. des dict.* le fait dériver du turc *djakâl*, et le définit comme « une espèce de chien d'Orient », alors que Buffon, dans son *Histoire naturelle des quadrupèdes* (1765), le classe entre chien et loup : « Tous les voyageurs se plaignent des cris, des vols et des excès du *chacal*, qui réunit l'impudence du chien et la bassesse du loup » (la mythologie égyptienne avait déjà Anubis, dieu des Morts, représenté avec un corps d'homme et une tête de *chacal*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835, avec fixation du plur. *chacals*, le mot s'est d'abord écrit *ciacale* (O. G. de Busbecq, *Ambassades et voyages en Turquie [...] de M. Busbequius*, 1646, p. 109 ; ds *TLF*) ; *schakal* (Olearius, *Relation du voyage de Moscovie, de Tartarie et de Perse...*, 1656, p. 235) ; et, sous l'infl. du lat. : *iackal* (Olearius, *ibid.*, 1663, p. 203). Furetière (1690) et le dict. de Trévoux (1704) donnent pareillement *jachal*. Au XIXᵉ s., dans l'argot militaire d'Afrique, se disait pour zouave* (*Dict. hist. d'argot*, 1881).

šaghāl

Au sens péjoratif, chacal signifie « homme avide, cruel » : « Je les entends [les faussaires] déjà pousser des cris de chacal à la seule pensée que nous invoquons le témoignage de l'étranger. Ça, c'est de l'imbécillité. Ils n'ont cessé d'invoquer le témoignage écrit de l'étranger contre Dreyfus, avec des faux » (G. Clemenceau, *Vers la réparation*, Stock, 1899, p. 228).

« Donc on est écrivain comme on est trabucaire !
On se fait lieutenant de l'empereur, vicaire
Du pape, et le fondé de pouvoirs de la mort !
On est celui qui ment, déchire, aboie et mord !
Dont la flèche est au flanc de l'empire abattu.
[...] Tu déterres Flourens, **chacal** ! qu'en feras-tu ?
Ils outragent leurs pleurs, les veuvages, les tombes,
Blanchissent les corbeaux, noircissent les colombes,
Lapident un berceau que protège un linceul,
Blessent Dieu dans le peuple et l'enfant dans l'aïeul,
Les pères dans les fils, les hommes dans les femmes,
Et pensent qu'ils sont forts parce qu'ils sont infâmes !
Nous les voyons s'ébattre au-dessus de Paris
Comme un troupeau d'oiseaux jetant au vent des cris,
Ou comme ce bon vieux télégraphe de Chappe
Faisant un geste obscur dont le sens nous échappe ;
Mais nous apercevons distinctement leur but.
L'opprobre que la France et que l'Europe but,
Ils veulent, meurtriers, nous le faire reboire. [...]
Eux ayant le festin, le pauvre ayant les miettes,
L'espoir mort, la rentrée affreuse aux oubliettes,
Voilà leur rêve. »

(VICTOR HUGO, *L'ANNÉE TERRIBLE*, HETZEL-QUANTIN, 1883, P. 380. REPROD. BNF.)

Chagrin

CHAGRIN – ŞAĠRÏ ⊛ N. m. Du turc *şaġrï*, croupe d'un animal ; et, par métonymie, « la peau qu'on en prépare », selon une technique ancestrale qui augmente la durabilité du cuir et lui donne en même temps sa facture... Fig. *Une peau de chagrin* : une chose qui se rétrécit, diminue sans cesse, allusion au roman de Balzac, qui fait dire à l'un de ses personnages, le naturaliste : « Les uns prétendent que *Chagri* est un mot turc, d'autres veulent que *Chagri* soit la ville où cette dépouille zoologique subit une préparation chimique assez bien décrite par Pallas, et qui lui donne le grain particulier que nous admirons ; monsieur Martellens m'a écrit que *Châagri* est un ruisseau. » Le mot est attesté en 1694 (*Dict. de l'Ac.*). Mais dès la fin du XVIe s., il y eut une première « peau de *sagrin* » relevée à Lyon, dans les *Pérégrinations* de J. Palerne (ds *TLF*), puis, en 1648, une seconde « peau de *chagrain* », toujours à Lyon, dans le *Journal des voyages* de B. de Monconys. La forme *chagrin* est signalée en 1655. Jusqu'au XVIIIe s., adeptes de *chagrain* et amateurs de *chagrin*, pour ainsi dire, se... tanneront le casaquin (voir casaque*).

şaġrï

« Il semble réellement que notre langue soit trop riche ! Tout le monde semble prendre à cœur de lui faire injure et de l'appauvrir. Par la suppression d'une lettre, voici un terme de fabrique et de métier confondu avec un terme de morale et de métaphysique. » C'est ainsi qu'un rédacteur du remarquable dict. de W. Duckett déplore la perte de la forme en *grain*, et, dans son « chagrin » à lui, le secret de fabrication est pour quelque chose : c'est une fois la peau apprêtée, puis légèrement humectée, qu'on la parsème de graines de moutarde, étendues avec le plus de régularité possible, avant de mettre la peau sous presse et de l'y laisser sécher. « Si la graine prend bien sur la peau et s'y imprime uniformément, l'opération a réussi ; mais souvent il reste des places, dites miroirs, sur lesquelles la graine ne s'incruste pas bien » (*Dict. de la convers. et de la lect.*).

« Ce jour-là, ce n'était pas la marche du yacht ni le fonctionnement du tableau de bord que j'aurais aimé lui décrire, mais la peine d'une famille, la colère d'un pope dans un village où les géraniums fleurissent sur le rebord des fenêtres et comment et pourquoi l'on avait ôté la robe de mariée de ma Sophie pour la remplacer par un tablier de chagrin !

Comme tout citoyen grec, je me souvenais du mariage de Sa Majesté, alors Altesse princière. [...] Que de magnificence déployée, de milliards dépensés ! Si, ce jour-là, quelqu'un avait eu pouvoir, d'un seul coup de baguette magique, d'interrompre la cérémonie et d'envoyer au diable ce jeune freluquet couronné, qu'aurait dit la famille, mères et belles-mères, l'armée de popes, de métropolites et de corybantes qui avaient réglé les réjouissances ? Tous ces hommes en uniformes, aux casquettes frappées aux armes royales, éveillaient en moi le mépris plutôt que la haine. »

(CLÉMENT LÉPIDIS, *LE MARIN DE LESBOS*, ÉD. DU SEUIL, 1972, P. 78.)

Châle



CHÂLE – **شالْ** ❂ N. m. Du hindi *shal,* emprunté au pers. *shāl, chāl.* M. Devic le transcrit شالْ, « sorte de drap grossier en poil de chèvre ou de brebis que les derviches jettent sur leurs épaules en guise de manteau ». Mod. : grand morceau d'étoffe en laine, soie ou cachemire, que l'on porte sur les épaules. Ou, comme Chateaubriand : « Mon équipage consistait en un tapis, une pipe et quelques *châles* pour m'envelopper la tête » (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*). La forme *châle* est admise dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835. Selon le Lar. encyclop. (cit. ds *TLF*), « l'orthogr. *châle* a été adoptée au lieu de *schall* grâce à une propriétaire de magasin de la rue Vivienne à Paris ». De *chalou*, en 1663, le mot est passé à *scial*, 1665, sous l'influence de l'it. *scialle* (P. Della Valle, *Les Fameux Voyages...*, Rome, Vitale Mascaradi, t. IV, 1650, p. 225) ; *chale*, 1670 (F. Bernier, *Histoire de la dernière Révolution des Estats du Grand Mogol*, t. I, p. 160 ; *chale*, 1776, G. Th. Raynal : « Les cargaisons de ces nations sont composées de riz, de sucre*, de mousselines* unies [...], de turbans*, de *chales* [...], et du café* de Moka* » (*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, La Haye, Gosse, t. I, 1776, p. 262). En 1845, Bescherelle conserve la forme *schall* (de l'angl. *schawl*, 1793). Le premier *châle* (de cachemire) fut porté en France en 1801 ; à partir de cette année-là et jusqu'en 1863, nombre d'essais seront entrepris pour « produire mécaniquement un châle ressemblant au châle indien » (*Dict. des dict.*). La mode était alors, plus que jamais, levantine...

Cette mode ne fut pas au goût des protectionnistes de tous... poils. Ainsi, dans le *Dict. de la convers. et de la lect.*, lit-on, sous la plume d'un certain H. Audiffret, ce réquisitoire, à relent autant misogyne que raciste, contre la débauche des Parisiennes : « Cet engouement va chez elles jusqu'à leur faire surmonter la répugnance qu'elles devraient éprouver à porter les étoffes qui ont ceint la tête suante de quelque officier moghol, enveloppé le corps malsain de quelque bayadère, au sortir du bain. En effet, tous les châles qui viennent du Levant ont été, dit-on, portés et usés plus ou moins. »

« Elle s'assit toute haletante et se releva presque aussitôt, car elle avait pris goût à sa besogne d'ensevelisseuse. La tête de Kostis était encore là-haut, exposée aux insultes, piquée sur une fourche à l'endroit où le village cède la place aux rochers et au ciel. Rien n'était fini tant qu'elle n'avait pas terminé son rite de funérailles. [...]

Contournant le village, elle prit pour monter au sommet le raidillon le moins fréquenté. De maigres chiens somnolaient dans l'ombre étroite des seuils ; Aphrodissia leur lançait un coup de pied en passant, dépensant sur eux la rancune qu'elle ne pouvait assouvir sur leurs maîtres. Puis, comme l'une de ces bêtes se levait toute hérissée, avec un long gémissement, elle dut s'arrêter un instant pour l'apaiser à force de flatteries et de caresses. L'air brûlait comme un fer porté au blanc, et Aphrodissia ramena son châle sur son front, car il ne s'agissait pas de tomber foudroyée avant d'avoir terminé sa tâche. »

(Marguerite Yourcenar, *Nouvelles orientales*, Gallimard, 1979, p. 114.)

Charabia

عَرَبية

CHARABIA – عَرَبية ❂ N. m. De l'esp. *algarabia*, « l'arabe » (lgue) ; Larousse esp.-fr. : « Au fig., galimatias, *charabia* : *hablar en algarabia*, parler *charabia* ; *para mi esto es algarabia*, pour moi c'est de l'hébreu. » Référence : العَرَبية, *al-'arabiya*, « l'arabe » (lgue). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878, le mot a parfois pris un *s* final (L. Daudet, *Sylla*, 1922) ou un *t* (G. Sand, *Les Maîtres sonneurs*, 1853). Première occur. relevée dans un *Courrier des spectacles* du 26 brumaire an XI (1802) ; cit. ds *TLF*. Lequel estime que l'hyp. ar. « fait difficulté des points de vue phonét., hist. et géogr. ». Certes, ce mot a, jusqu'en 1835, désigné l'émigrant auvergnat, ou son parler : « Toutes ces affaires se traitent en patois d'Auvergne dit *charabia* » (Balzac, ds *Dict. hist. d'argot*). En fait, toute lgue que l'on ne domine pas (ou qui ne domine pas ?) a été, est, sera du *charabia* : « Oupolé ou Wpolé, que nous appelions monsieur Delaprairie, ce que signifiait son nom, en macédonien ou en bulgare, nous avait-il expliqué dans son *charabia*... » (B. Cendrars, *La Main coupée*) ; *charabia* corse, *charabia* d'Italienne (A. Daudet) ; « réédition du *charabia* nègre » (G. Clemenceau, *Vers la réparation*, 1899) ; et même, chez les Goncourt (*Journal*), un *Christ-charabia* !... C'est *L'Inter. des cherch.*, qui, de janvier à juin 1905, aura fait le tour le plus complet de l'hist. de ce mot. Un « curieux » y fait le bilan de ses consultations de 35 dict, publiés entre 1692 et 1902 ! Où l'on apprend que « de beaux esprits se sont mis à diviser l'Auvergne en deux : la *Charabie* Pétrée, c'est-à-dire le Cantal, et la... *Charabie* heureuse, le Puy-de-Dôme ! ». Nous y relevons une hyp. inconnue des dict. : celle de l'ar. *charā*, « acheter », et de *baï'*, « vendre », ce qui, en effet, évoque une formule de vendeur à la criée...

TLF ajoute l'hyp. d'un parler lyonnais : *charabarat*, « marché aux chevaux, maquignonnage » (*barat*, en vx fr., signifie « tromperie et vacarme, tumulte »), et une autre, comme « la plus vraisemblable, celle d'une dérivation du provençal *charrá* : causer, faire conversation ». Or, il existe en ar. un verbe, *charaha*, qui signifie exactement « gloser, commenter ». Ce n'est pas pour autant une hyp. vraisemblable. Ou alors, ce serait, comme l'écrit Flaubert (*Correspondance*, in *Œuvres complètes*, t. III, L. Conard, 1927, p. 101), « donner dans les théories, les symbolismes, Micheletteries, Quinetteries, études comparées des langues [...] et *charabias* un peu vides » !

« Les danses s'arrêtèrent, et il y eut des applaudissements, un vacarme de joie, à la vue d'Arnoux s'avançant avec son panier sur la tête ; les victuailles faisaient une bosse au milieu. – "Gare au lustre !" Frédéric leva les yeux : c'était le lustre en vieux saxe qui ornait la boutique de l'*Art industriel* ; le souvenir des anciens jours passa dans sa mémoire, mais un fantassin de la Ligne en petite tenue, avec cet air nigaud que la tradition donne aux conscrits, se planta devant lui, en écartant les deux bras pour marquer l'étonnement ; et il reconnut, malgré les effroyables moustaches noires extra-pointues qui le défiguraient, son ancien ami Hussonnet. Dans un charabia moitié alsacien, moitié nègre, le bohème l'accablait de félicitations, l'appelant son colonel. Frédéric, décontenancé par toutes ces personnes, ne savait que répondre. Un archet ayant frappé sur un pupitre, danseurs et danseuses se mirent en place.

Ils étaient une soixantaine environ, les femmes pour la plupart en villageoises ou en marquises, et les hommes, presque tous d'âge mûr, en costumes de roulier, de débardeur ou de matelot. »

(Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, Charpentier, 1888, p. 141.)

Chébec

شِباك

CHÉBEC – شباك ⊙ N. m. *Chebec* ou *chebek*. De l'ar. vulg. شَبَّاك, *chebbāk*, « petit bateau trois mâts », d'après *TLF*. Dérivé de l'ar. class. شَبك, « armature », du verbe شَبَّك, *chabbaka*, « croiser » (des fils, des liens) ; de شِباك, *chibāk*, « filet de pêche, réseau, rets » (le filet aurait donné son nom au bateau lui-même). Passé par le cat. *xabec* (relevé ds des chants populaires d'Ibiza) ou par le lat. de Sicile *xabica*, « plus probablement que par l'it. *sciabecco* » (*TLF*), pour désigner un trois-mâts de la Méditerranée, pointu des deux bouts, allant à la voile ou à l'aviron, utilisé autrefois par les pirates : « Le bohémien [...] avait gagné la pointe de terre derrière laquelle les galères et le *chebec* des pirates attendaient son arrivée » (E. Sue, *Le Commandeur de Malte*). Deux formes signalées en 1758 : *chebek* et *chabek* (*Dict. hist. théor. et prat. de marine*, cit. ds *TLF*). La forme *chebec* est attestée en 1835 ds le *Dict. de l'Ac.* ; en 1844, dans Bescherelle ; en 1845, dans le *Nouv. Lar. ill.* ; en 1892 chez Littré ; 1906 : *chébec* dans le *Petit Lar.* ; 1965, *chebek* et *chebec*, ds le Quillet. Esp. : *jabeque* ; port. : *enxabeque*, *chaveco* ; génois : *sciabeca*. M. Devic suggère « une forme plus ancienne, car on la trouve dans la première éd. du Thesaurus de Meninski (1680) : سُنبكي : *sounbekī*, "*genus navigii in asia frequentis*". La nasale de *sounbekī* se retrouve dans l'it. *zambecco*. *Sounbekī* est donné comme turc par Richardson ».

Si le chébec a déserté les côtes européennes (P. Valéry, *Variété III* : « Ces bateaux comme il n'en existe plus guère, ces types séculaires que la vapeur et le pétrole ont exterminés, les étranges *chébecs*, par exemple, aux formes d'une élégance orientale, qui avaient la proue grêle et bizarrement dessinée »), le dict. de Quillet, en 1965, signale que « ce bâtiment est encore utilisé dans le Levant ».

« Le même jour que j'entrai au service de ce juif, nous partîmes pour Ancône, où nous trouvâmes un bâtiment qui devait nous transporter à Venise. Au premier vent favorable ce bâtiment partit. Mais la nuit suivante un vent maestro occasionna une si terrible tempête, qu'à la pointe du jour nous nous trouvâmes à l'embouchure du golfe. Cependant la tempête était apaisée, le vent était devenu sirocco, et nous nous disposions à en profiter, lorsque nous aperçûmes un **chebec** algérien qui faisait force voiles sur nous. En trois heures, il nous joignit, nous lâcha quelques bordées, et se disposa à nous aborder ; mais, par un bonheur inespéré, ce **chebec** s'ouvrit en deux, et la mer l'engloutit. Ce ne furent certainement pas les coups de canon que nous envoyâmes au corsaire qui le mirent dans le cas de périr. [...] L'équipage attribuait cet événement à la caducité du **chebec** : deux femmes disaient avoir vu Notre-Dame-de-Lorette entre le corsaire et nous : Eléazar soutenait que Moïse avait fendu ce bâtiment d'un coup de baguette ; pour moi, je ne fis aucune difficulté d'attribuer notre délivrance à un morceau de la tunique de saint François, que je porte par dévotion, et que j'avais attaché au mât de notre vaisseau au moment que j'aperçus le corsaire. »

(Henri-Joseph Dulaurens, *Le Compère Matthieu ou les Bigarrures de l'esprit humain*, chez les marchands de nouveauté, 1831, p. 33. Reprod. BNF.)

Chemise

قميص

CHEMISE – **قميص** ⊛ N. f. De قميص, *qamīs*, « chemise, tunique, aube ». Passé au lat. *camisia*. Le *TLF*, comme *Le Robert*, ne fait nulle réf. à *qamīs*. Après avoir figuré dans les dict. (dès le XVIIe s.), l'hyp. ar. a été écartée au profit du lat., avant de réapparaître dans les travaux de linguistes contemporains, telle H. Walter, dont les thèses ne sauraient être suspectées d'exotisme. Dans son *Dict. de la convers. et de la lect.* (1832), W. Duckett ne cache pas son scepticisme : « Ce mot *chemise* vient du lat. barbare *camisa*, *camisia*, qui lui-même, au sentiment de Caseneuve, a été fait du mot esp. *cama*, lit, parce que c'est le seul vêtement que nous gardons au lit. » Et de conclure : « Cette origine est un peu forcée. » Près de deux siècles plus tôt (1650), le *Dict. étym.* de G. Ménage (1650) avait déjà donné son opinion : « On ne saurait douter que ce mot n'ait été fait du lat. barbare *camisia*. Mais est-il bien vrai que *camisia* l'ait été de *cama* ? C'est ce que je ne crois nullement ; cela est trop forcé. D'ailleurs quel rapport entre une *chemise* et un lit, pour que l'un soit tiré de l'autre ? Il faut, pour une bonne étymologie, une certaine convenance non seulement de lettres, mais encore de sens. Ainsi, j'aimerois encore mieux dériver *camisia* de l'arabe *camis*, ou plutôt *kamis* : la dérivation serait au moins plus naturelle. »

L'argument des latinistes se fonde sur l'antériorité accordée au mot *camisia*, attesté, dit-on, chez saint Jérôme, au IVe s. Sous-entendu : avant l'islam, et bien avant le Moyen Âge et les croisades, époque d'influence arabo-mus. Comme si l'arabe, avant l'islam, n'avait pas existé, comme si la chrétienté lat. du IVe s. n'avait pas, sur la terre même de ses origines, été en contact permanent et intime avec la langue arabe… Par métaph., et avant de désigner, sous le nom de « chemise blanche », la dernière carte (blanche) d'un jeu de cartes, la chemise donna son nom à certains mouvements de l'Histoire : Camisards, Chemises brunes, Chemises noires, Chemises rouges (volontaires de Garibaldi).

« Des larmes étaient-elles tombées sur l'une de ses grandes chemises en mousseline*, tantôt grises, tantôt marron glacé, quelquefois jaunes, et toujours transparentes, qu'affectionnait Mme de Trani ? […] Sur la terrasse couverte de ce bistrot de Belleville, aux relents de bière et de marc de café* et où, sur les murs, les glaces en verre fumé, morcelées en losange, atténuaient la ruine de mon visage, ne percevais-je pas, soudain, dans le brouhaha, l'égosillement de Mme de Trani s'apparentant à celui d'un suicidé aux barbituriques, sauvé par une intubation dommageable aux cordes vocales, et où perçaient les accents d'une puérilité en contradiction avec son maintien hérité du temps où elle régentait les serviteurs d'une plantation de canne à sucre*. À force de l'entendre décrire, l'occupante du *piano mobile*, j'étais entré dans le regard de ses yeux à fleur de tête, d'une couleur qui modifiait la teinte du chemisier, chaque jour changé et choisi dans une armoire qui en débordait. »

(Angelo Rinaldi, *Tout ce que je sais de Marie*, Gallimard, 2000, p. 207.)

Chervis

كرويا

CHERVIS - كرويا ◉ N. m. Même origine que carvi* : de l'ar. كرويا, *karawyā*, « carvi », passé par l'esp. *escaravía*. Plante de la famille des ombellifères (nom commun : girole), à racine comestible, introduite en France au XVᵉ s., par l'Allemagne et la Russie. Selon les anciens Arabes, elle excite l'appétit et « réveille les facultés de l'estomac ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, ainsi que dans le Littré et le *Dict. des dict.* (1892), et plus tard dans le Quillet, le *Lar. encycl.* et *Le Robert* (1965). Le mot a connu une première forme, en 1256 : *eschiervies*, plur. (Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps*, H. Champion, 1911) ; puis, par aphérèse, *chervis*, en 1538 (*TLF*), *chervi* (P. J.-B. Legrand d'Aussy, 1782 ; voir ci-dessous). Une forme *chiroui* est signalée en 1798, dans le *Dict. de l'Ac.* Selon *TLF*, l'ar. lui-même est « probablement dérivé du grec (carvi*), par croisement avec les descendants du lat. *careum*, plante ressemblant au carvi* »...

« Les racines du *chervi* étaient un mets très recherché, surtout en carême. On les mangeait frites » (*Histoire de la vie privée des Français*, 1782, t. I, p. 123). Au lendemain de la Révolution, l'*Annuaire du républicain* consigna le *chervis* dans son calendrier, au mois de brumaire (oct.-nov.), jour 16, en « sextidi ». Le nouveau citoyen de la nouvelle ère eut droit à cette définition : « C'est une ombellifère que l'on cultive dans les jardins, pour sa racine qui est blanche et d'un goût sucré ; on la mange bouillie, fricassée ou frite ; l'infâme Tibère l'aimoit passionnément, il en exigeait un tribut des Allemands. »

« On ne vécut à Rome que de bouillie ou de fromentée jusqu'à l'année 580, où, pour la première fois, les boulangers et les médecins grecs vinrent s'établir à Rome. L'agriculture n'était pas plus avancée. Les grecs avaient tiré la vigne de l'Asie, selon Plutarque. Elle passa ensuite chez les latins. [...]

Pline dit qu'en 440 il n'y avait d'oliviers en Italie qu'à 40 milles de la mer, et que l'huile ne devint commune qu'en 690... Quant aux légumes, les romains tirèrent les échalottes, ou ascalonites, d'Ascalon en Judée ; les oignons, et la chicorée, dont le nom *chicorium* est égyptien, de Chypre et d'Égypte ; la menthe et cinq sortes de navets, de Grèce ; la poire blanche, de Sicile ; les choux, de Naples ; les cardons, de Carthage ; le **chervi** ou carvi*, de Carie. [...] Ils avaient importé de même la plupart de leurs arbres fruitiers des pays plus orientaux : les figuiers, des environs de Troie, d'Hyrcanie et de Syrie ; les citronniers, de la Médie ; les noyers et les pêchers, de la Perse ; les grenadiers, d'Afrique... Les pruniers, du temps de Caton, étaient fort rares : ceux que nous appelons de Damas venaient d'Arménie. [...] Les gaulois ont tiré de l'Italie leurs arts et leurs végétaux. De quoi vivaient-ils donc quand les romains n'avaient encore ni légumes, ni fruits, ni pain, ni vin, ni argent, ni industrie ? »

(Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Île de France*, Ledentu, 1840, p. 124. Reprod. BNF-Inalf.)

Chiffre



CHIFFRE – صِفر ⊛ N. m. De l'ar. صِفر, *sifr*, « vide, nul, vacant » (voir zéro*). *TLF* signale un premier sens, fig., du mot *chifre* (avec un seul *f*) : « personne sans valeur » (XIIIe s.). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu un emploi ésotérique, ou symbol., avec infl. du zéro, signe considéré comme « doué d'un pouvoir magique » ; et une forme au plur. : *chyfres*, syn. d'« initiales » (des prénoms et noms de personnes). Pour *TLF*, le passage au fr. ne se serait pas fait par l'interméd. de l'it. *cifra*, mais par « l'infl. du picard, en raison de l'adoption précoce du système numérique arabe par les villes industrielles du Nord ». D'après G. Ménage, Cujas comme Ferrari (*Origines linguae italicae*) font dériver *cifra* du lat. *sigla*. Robert Étienne, lui, donne pour orig. l'hébreu *sefer*, « compter ». Dans sa relation du *Voyage en Algérie de S. M. Napoléon III*, Florian Pharaon affirme que les dix signes furent tirés du chaton de la bague de Salomon, et que l'Europe doit leur introduction, au Xe s., à Gerbert d'Aurillac, alias Sylvestre II, premier pape français. Parfois, on confond *chiffre* et nombre, mais le poète veille : « Ah ! le peuple est en haut, mais la foule est en bas / La foule, c'est l'ébauche à côté du décombre / C'est le *chiffre*, ce grain de poussière du *nombre*... » (V. Hugo, prologue à *L'Année terrible*). Anciennement, au fig. : *chiffrer* la messe (négliger d'y aller) ou la leçon (la « sauter ») ; mot du Poitou : *chiffres* ou *chiffrailles*, « débris, gravats ».

NB : le mot ar. donné immédiatement à la suite du mot fr., en tête de page, est souvent l'équivalent direct de celui-ci, mais pas toujours : parfois, il n'en représente que l'origine. C'est le cas, par exemple, de صِفر, *sifr*, qui est à l'origine de *chiffre* (et de *zéro*) mais signifie, en arabe, *zéro* (pour dire *chiffres*, la langue arabe emploie un tout autre terme...).

Les chiffres dits « arabes » sont eux-mêmes d'origine indienne : les Arabes les avaient adoptés au IXe s. (voir algorithme*), en partant du traité de Brahmagupta (598-665). Dans ce traité, traduit en arabe sous le titre *Sindhind*, on voit pour la première fois les dix chiffres reproduits avec leurs noms d'origine, en sanskrit : *çunya, eka, dva, tri, catur, panca, sat, sapta, asta, nava.*

« Geneviève, comment la décrire ? Et pourquoi ? La description du numéro 25 inscrit sur la petite médaille de fer accrochée à la clef engagée dans la serrure de la porte de la chambre était pour moi d'une importance primordiale, immédiate et non aléatoire. Un petit nombre de deux chiffres, un deux et un cinq, était gravé. Le deux avait la queue en haut comme un oiseau – par exemple un pigeon ; le cinq avait la queue en bas, aussi comme un oiseau – par exemple un autre pigeon. [...]

Alors, peu m'importaient les oiseaux, Geneviève et son rendez-vous. Mais plus je réfléchissais, plus je redoublais d'attention, plus je doutais de l'inexactitude de ma comparaison.

La table était boiteuse, le lit bossu, l'hôtel borgne, et sans l'ombre d'un doute, les deux chiffres qui ressemblaient, comme deux gouttes d'eau à deux autres gouttes d'eau, à des oiseaux étaient des manchots. »

(Jacques Prévert, *Fatras*, Gallimard, 1966, p. 204.)

Chimie

كيمياء

CHIMIE – **كيمياء** ⊕ N. f. Du lat. médiév. *chimia*, *chymia*, « art de transformer les métaux, alchimie » (XIII[e] s.), emprunté à l'ar. الكيمياء, *al-kimiya*, proprement *la chimie* ; à partir de كمّيّة, *kemmiya* : « dose, quantité » ; كمّيّ, *kemmiyi*, « quantitatif, quantique » ; كمّ : « quantité » (en philosophie) ou « *quantum* » (en physique), d'où le dérivé ar. maghréb. *kemya*, « petite quantité », qui a donné le mot pied-noir *kémia*. Passé à l'esp. *alquimia* puis au lat. *alchemia* (d'où alchimie*). L'antériorité de l'esp. ne fait pas l'unanimité. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, sous la forme *chymie*, et depuis 1762 sous sa forme moderne, le mot est connu depuis le XIII[e] s. C'est en 1554 que la chimie est présentée comme une science, « qui étudie la constitution des divers corps » (réf. *TLF* : « B. Aneau, *Trésor de Evonime*, I, éd. de 1557 »). En 1794, Condorcet introduit sa *chimie expérimentale* dans *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*.

D'autres hyp. ont été émises, de la plus sérieuse à la plus fantaisiste. Le *Dict. des dict.* évoque l'étym. gr. : « χυμεία : suc (mélange de sucs) + χημεία : *khem*, *kem*, *kimi*, nom de l'Égypte, supposée la patrie de cette science », et dont l'ar. *kimiya* serait donc le dérivé. Le dict. de G. Ménage, lui, passe en revue trois hyp. : 1. l'article *al* + *Cham* (fils de Noé, ou le même mot signifiant « noir ») ; 2. du nom « d'un certain *Alchymus*, qui faisoit de faux or » ; 3. « l'étym. la plus vraisemblable, conclut l'auteur, est celle du sçavant Bochart, qui dérive ce mot de l'arabe *chema*, qui signifie *occultare*, d'où l'on a fait *chemia*, puis avec l'article *al*, *alchemia*, comme qui dirait l'*art occulte* ». Sans doute, ledit sçavant se référait-il à une autre acception de كمّ, *kemma*, « bâillonner, museler »...

« Dans ces sciences appelées positives, l'expérience du jour ne détruit-elle pas l'expérience de la veille ? Les erreurs de l'ancienne physique ont leurs partisans et leurs défenseurs. Un bel ouvrage de littérature reste dans tous les temps ; les siècles mêmes lui ajoutent un nouveau lustre. Mais les sciences qui ne s'occupent que des propriétés des *corps* voient vieillir dans un instant leur système le plus fameux. En chimie, par exemple, on pensait avoir une nomenclature régulière ; et l'on s'aperçoit maintenant qu'on s'est trompé. Encore un certain nombre de faits, et il faudra briser les cases de la chimie moderne. Qu'aura-t-on gagné à bouleverser les noms, à appeler l'*air vital oxygène*, etc. Les sciences sont un labyrinthe, où l'on s'enfonce plus en avant au moment où l'on croyait en sortir.

Ces objections sont spécieuses, mais elles ne regardent pas plus la chimie que les autres sciences. Lui reprocher de se détromper elle-même par ses expériences, c'est l'accuser de sa bonne foi, et de n'être pas dans le secret des choses. »

(François René de Chateaubriand, *Génie du christianisme*, Flammarion, coll. « GF Flammarion », t. I, 1966, p. 415.)

Chouia

شوية

CHOUIA – **شوية** ● N. m. De l'ar. شوية, *chuwayya*, diminutif de شَيْء, *chay'*, « chose, quelque chose, truc ». Syn. : un peu (de). Fam. *Un chouia* : une petite quantité, un petit peu. « *Chouia*, pas bezef * » : « un peu, pas beaucoup ». Parfois, avec trémas : « Il demeura debout un *chouïa* » (A. Le Breton, *Du rififi chez les hommes*) ; « ... des raisons qu'il n'est pas interdit de regarder comme un *chouïa* opportunistes » (P. Marcelle, « Notre ami l'indigène », *Libération*, 1-7-2005). Ou encore avec un *y* : *chouya*. Souvent redoublé, comme chez Courteline (*Le Train de 8h47*) : « ... quitte à soulever autour de soi des protestations féroces : – Ah ! Ben non, en voilà assez ! – *Chouya ! Chouya !...* » L'expression est attestée depuis 1870, chez les « soldats d'Afrique » : «Du reste, ils [les Turcs] étaient polis, accueillants, vu qu'on s'était mis d'avec eux, pour se battre contre les Russes. [...] V'là t' y pas qu'y se permet de lever la main sur moi : un soldat français !... Et pour ne pas être en reste avec lui, je lui disais en lui tapant dessus : tiens, sidi*, tiens, cochon d'sabir, attrape ça, *chouia* barca ! » (É. Moselly, *Terres lorraines*, Plon, 1907, p. 102).

Curieux homonyme, géographique, relevé chez Élisée Reclus (*Nouvelle Géographie universelle*, t. V, *L'Europe scandinave et russe*, Hachette, 1885, p. 474) : le nom de Chouya est celui d'une ville et d'une « rivière de la Russie blanche, qui se jette dans la Dnepr » ; ce nom signifie... « gauche », (parce que « la rivière se trouvait à la gauche [des migrants] dans le cours de leur migration »...

« – Moi, déclara Zazie, je veux aller à l'école jusqu'à soixante-cinq ans.

– Jusqu'à soixante-cinq ans ? répéta Gabriel un chouïa surpris.

– Oui, dit Zazie, je veux être institutrice.

– Ce n'est pas un mauvais métier, dit doucement Marceline. Y a la retraite. [...]

– Retraite mon cul, dit Zazie. Moi c'est pas pour la retraite que je veux être institutrice.

– Alors ? pourquoi que tu veux l'être, institutrice ?

– Pour faire chier les mômes, répondit Zazie. [...]

– Eh bien, dit Gabriel.

– [...] Je leur ferai lécher le parquet. Je leur ferai manger l'éponge du tableau noir. Je leur enfoncerai des compas dans le derrière. Je leur botterai les fesses...

– Tu sais, dit Gabriel avec calme, d'après ce que disent les journaux, c'est pas du tout dans ce sens-là que s'oriente l'éducation moderne. C'est même tout le contraire. »

(Raymond Queneau, *Zazie dans le métro*, Gallimard, 1961, p. 29.)

Civette

آلزباد

CIVETTE – آلزباد ◉ N. f. Probablement du cat. *civetta*, d'après *TLF.*; de l'it. *zibetto*, selon *Le Robert* et *Larousse*. L'interméd. it. semble plus proche du *zabād* ar. : زباد, espèce de musc, recherché pour la « substance onctueuse et parfumée que fournit l'animal » (*Dict. étym.* de M. Devic) ; زَبَد, *zabad*, « écume, mousse » (زُبْدَة : *zubda* ou *zebda*, « beurre », mais aussi « crème, quintessence »). L'animal, au pelage gris jaunâtre taché de noir, se nomme سنور آلزباد, *sinawr al-zabād* : espèce de « chat musqué », dont la sécrétion de la poche anale est employée en parfumerie. Le mot, attesté par le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, était déjà connu au XIIIe s., sous la forme de *zabadec* (*Moamin et Ghatrif. Traités de fauconnerie et des chiens de chasse*, de H. Tjerneld, liv. IV, Prologue, 1, 3 ; cit. ds *TLF*) ; en 1401 : *cyvete*, au sens de « substance musquée » (*Inventaires de Jean, duc de Berry*, publiés et annotés par J. Guiffrey, t. II, 1894, p. 31, n° 173). On le retrouve, en *civette*, au sens iron. de « mauvaise odeur », chez Rabelais : « Le pauvre lymosin conchioit toutes ses chausses [...] : Sainct Alipentin, quelle *civette* ! Au diable soit le mascherable, tant il put !... » (*Pantagruel*, liv. II, chap. VI, p. 203, ds *Œuvres de Rabelais*, éd. P. Jannet, 1858).

« Le parfum de ces animaux est si fort qu'il se communique à toutes les parties de leur corps. [...] Les civettes sont naturellement farouches [...] ; cependant on les apprivoise aisément » (Buffon, cité ds *Dict. des curieux*, Besançon, 1880).

« En résumé, dans la parfumerie, l'artiste achève l'odeur initiale de la nature dont il taille la senteur, et il la monte ainsi qu'un joaillier épure l'eau d'une pierre et la fait valoir.

Peu à peu, les arcanes de cet art, le plus négligé de tous, s'étaient ouverts devant des Esseintes qui déchiffrait maintenant cette langue, variée, aussi insinuante que celle de la littérature, ce style d'une concision inouïe, sous son apparence flottante et vague. Pour cela, il lui avait d'abord fallu travailler la grammaire, comprendre la syntaxe des odeurs. [...]

La parfumerie classique était peu diversifiée, uniformément coulée dans une matrice fondue par d'anciens chimistes* ; elle radotait, confinée en ses vieux alambics* [...]. Son histoire suivait, pas à pas, celle de notre langue. Le style parfumé Louis XIII, composé des éléments chers à cette époque, de la poudre d'iris, du musc*, de la **civette**, de l'eau de myrte, était à peine suffisant pour exprimer les grâces cavalières que nous ont conservées certains des sonnets de Saint-Amand. Plus tard, avec la myrrhe, l'oliban*, les senteurs mystiques, l'allure pompeuse du grand siècle, les artifices redondants de l'art oratoire, de Bossuet et des maîtres de la chaire ; plus tard encore, les grâces fatiguées de la société française sous Louis XV trouvèrent leur interprète dans la frangipane et la maréchale ; puis, après l'ennui du premier Empire, qui abusa des eaux de Cologne, la parfumerie se jeta, derrière Victor Hugo et Gautier, vers les pays du soleil. »

(JORIS-KARL HUYSMANS, *À REBOURS*, FASQUELLE, 1907, P. 152.)

Clebs

كلاب

CLEBS - كلاب ⊛ N. m. De l'arabe alg. كلب, *kelb*, « chien » ; plur. كلاب, *kileb*, *kaleb*, et par contraction : *kleb*. En 1863, le mot fut transcrit dans le *Larousse de la lang. fr.*, en *cleb*, au sing., et *clebs*, au plur., forme que l'on retrouvera notamment chez A. Le Breton (« ... qu'il les accule et les flingue, comme des *clebs* enragés », *Du rififi chez les hommes*). Le *Dict. argot-fr. et fr.-arg.*, cit. ds *TLF*, note également un *cleb*, en 1896 ; 1965 : *Le Robert*, Quillet et le *Larousse du XXe siècle* admettent la forme *cleb* ; en 1970, ce dernier enregistre *kleb*, et *Le Robert*, *klebs*, au sing. ; la même année, *cleps* apparait dans le *Larousse encycl.* C'est en 1914 que le mot s'est appliqué au caporal, chez les poilus, pour signifier « chien de caporal », puis « caporal » tout court (par influence de « cabot » ?) : « Être caporal c'est un métier de chien. Le cabot est le *clebs* de ses hommes » (B. Cendrars, *La Main coupée*). Le curieux plur. *clebs* mis pour un sing. a fini par s'imposer, jusqu'à nos jours, dans le roman comme dans la BD.

« Méfiant comme à son habitude vis-à-vis des vérités toutes faites et des coupables trop faciles comme ce SDF de service, Le Poulpe part en chasse de l'assassin* de Mathias Leroux, 14 ans, pensionnaire fugueur d'un orphelinat parisien. Et bute sur "les pieds de la dame aux clebs" donnant à Olivier Thiébaut la palme du pire jeu de mots... » (*Le Monde*, 8-6-1996) ; « Au bout du compte Sherlock Holmes va démasquer un cousin déshérité et jaloux qui terrorise la famille avec un gros clebs caché dans une grotte. Je veux dire un animal plus effrayant que la Bête du Gévaudan travestie en images de synthèse » (F. Beigbeder, *Dernier inventaire avant liquidation*) ; « Il y aurait même une animalisation high tech : du clic au *clebs* ! L'illusion d'humanité serait de croire que même si nous ne faisions plus que cliquer nous resterions encore fidèles à l'humanité » (anonyme, *Clic, clic, clic... clebs*, blog, Le Monde.fr, 9-12-2004).

« Une sorte d'appréhension, dont il ne voulait pas convenir, lui faisait chaque jour remettre au lendemain sa sortie. Il traînait donc en savates* dans l'étrange caboulot [...].

– Y'a une grille, détaillait Figure au retour de ses voyages d'observation. Bon ! pis la cour et une remise qu'est pas haute à grimper. Là, sur le toit d'la remise, c'est franc comme l'or pour chiper la fenêtre de l'escalier d'la maison. Le probloque est seul, un vieux [...], il s'balade, des fois, dans son jardin avec un clebs qu'est comme une vieille salade. Ce clebs-là, c'est son fils, qu'il raconte. Il bouge pas. Faut l'tirer au bout d'une ficelle – oh ! là, là ! – pour l'faire marcher. J'm'ai marré l'autre jour à l'voir et l'vieux qu'est pourtant méfiant, du moment que j'visais son cabot de derrière la grille, il m'a fait tout un boniment sur lui, que c'était un clebs de dix-huit piges. Quoi, la belle âge. »

(Francis Carco, *L'Équipe*, Fayard, 1951, p. 49.)

Colback

qalpāq

COLBACK – QALPĀQ ◉ N. m. Du turc *qalpaq* ou *kalpak*, passé par le moldave et le hongrois avant d'être, au début du XIXe s., francisé en *colbach* ou *colback*. « À l'origine, coiffure de peau d'ours, en forme de poire, dont le côté garni de son poil est à l'extérieur », lit-on dans le dict. de W. Duckett, sous la plume d'un certain général Bardin, qui précise : « Ce hideux accoutrement a été emprunté à la France par la milice espagnole. Le colbach n'est connu dans l'armée française que depuis l'usage qu'en ont fait les chasseurs à cheval de la garde consulaire qui en avaient trouvé le modèle en Égypte. » Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, sous la forme *colback*, le mot a connu, en 1653, une première forme en *kalepak*, au sens de « bonnet à poil » (*Les Voyages et observations du sieur de La Boullaye-Le-Gouz* ; réf. ds *TLF*) ; la forme actuelle apparaît en 1793, d'après Dauzat, au sens de « bonnet à poil des chasseurs à cheval de la garde consulaire » (ds *TLF*) ; en 1845, Bescherelle mentionne un *kalbak* et un *colbach* ; *Grand Dict. universel du XIXe siècle* de Larousse : *colbak*. M. Devic ajoute que « le mot figure chez nos écrivains sous la forme *calpak* ou *kalpak* et *talpack* ».

En argot, le mot a désigné le conscrit, « par comparaison de sa chevelure, qui n'est pas encore taillée militairement, avec le bonnet à poil » (Lorédan Larchey, *Les Excentricités du langage*, 1865) ; depuis 1899, devenu, par confusion ou attraction, syn. de « cou » ou « collet », dans l'expression « attraper, saisir quelqu'un par le colback ».

« Une p'tite bourgeoise bécheuse,
Maquillée comme un carré d'as,
A débarqué dans mon gastos,
Un peu plus tard.
J'ai dit à Bob qu'était au flipp :
Reluque la tronche à la pouffiasse,
Vise la culasse
Et les nibards !
Collants léopards homologués chez SPA,
Monoï et Shalimar,
Futal en skaï comme Travolta,
Qu'est-ce qu'è vient nous frimer la tête ?
Non mais ess' croit au Palace
[...]
Avant qu'elle ait bu son cognac,
J' l'ai chopée par le **colback**,
Et j'ui ai dit :
Toi tu m' fous les glandes,
Pis t'as rien à foutre dans mon monde,
Arrache-toi d'là t'es pas d'ma bande,
Casse-toi, tu pues,
et marche à l'ombre ! »

(Renaud Séchan, *Marche à l'ombre*, Domino Music, 1980 ; repris dans *Renaud*, Seghers, 1982.)

Colcotar

قلقطار

COLCOTAR – **قلقطار** ❁ N. m. De l'ar. قلقطار, *qulqutār*, « oxyde de fer » ; esp. : *colcotar* ; port. : *colcothar*. Plus connu sous le nom de « rouge des bijoutiers », il permet de donner plus d'éclat aux métaux précieux, comme il permettait jadis aux amateurs de téléscopes de polir leur verre, et au poète de chanter ses moirures : « Carthame chatoyant, cinabre, *colcothar*, orpiment, vous dont j'ai goûté l'ornement sur la rive cantabre… » (P.-J. Toulet, *Les Contrerimes*, 1949). Appelé aussi « rouge d'Angleterre », « rouge de Prusse » ou encore « potée rouge », il s'obtient en « soumettant la couperose verte (sulfate de fer) à l'action d'une haute température » (M. Boyer, *Manuel du porcelainier…*, 1827). Selon R. Dozy (*Glossaire…*, p. 257, cit. par M. Devic), « le mot ar. *golgotār* serait une corruption du gr. χαλχάνθος ou χαλχάνθη » (que le *Dict. des dict.* traduit par « *calcant* en arabe »).

Littré attribue l'invention du mot à Paracelse, ce que contestent M. Devic et P. Guérin. Le premier note qu'« on le trouve déjà dans le "Vocabulista aravigo en letra castellana" de Pedro de Alcalá, de l'année 1505, époque où Paracelse n'avait qu'une douzaine d'années » ; et pour le second, « Paracelse, né en 1492, ne pouvait qu'avoir pris le mot chez un certain Guillaume Tardif, lequel écrivait déjà, dans son ouvrage *L'Art de la faulconnerie*, publié en 1492 : "*Fair pouldre d'ancens masle, de litarge, de voyrre alexandrin et de* colcotar" » (Jullien, t. I, p. 147)…

« Enfin nous sommes arrivés au point que par le mot seul, on reconnoît sur le champ quelle est la substance combustible qui entre dans la combinaison dont il est question. […] On conçoit qu'il n'a pas été possible de remplir ces différentes vues sans blesser quelquefois des usages reçus, et sans adopter des dénominations qui ont paru dures et barbares dans le premier moment ; mais nous avons observé que l'oreille s'accoutumoit promptement aux mots nouveaux surtout lorsqu'ils se trouvoient liés à un système général et raisonné. Les noms, au surplus, qui s'employoient avant nous, tels que ceux de *poudre d'algaroth*, de *sel alembroth*, de *pompholix*, d'*eau phagédénique*, de *turbith** *minéral*, de **colcothar**, & beaucoup d'autres, ne sont ni moins durs, ni moins extraordinaires ; il faut une grande habitude et beaucoup de mémoire pour se rappeler les substances qu'ils expriment, et surtout pour reconnoître à quel genre de combinaison ils appartiennent. Les noms d'*huile de tartre par défaillance*, d'*huile de vitriol*, de *beurre d'arsénic & d'antimoine*, de *fleurs de zinc*, etc. sont plus impropres encore parce qu'ils font naître des idées fausses parce qu'il n'existe, à proprement parler, dans le règne minéral, et surtout dans le règne métallique, ni beurres, ni huiles, ni fleurs ; enfin parce que les substances qu'on désigne sous ces noms trompeurs sont de violens poisons. »

(Antoine-Laurent de Lavoisier, *Traité élémentaire de chimie*, « Discours préliminaire », Cuchet, 1789. Reprod. Gallica-BNF.)

Colocase

COLOCASE – قلقاس ◉ N. f. Ou *colocazia*. Du lat. impérial *colocasia*, emprunté au gr. κολοκάσια, selon *TLF*, qui ne mentionne pas l'orig. ar., donnée par M. Devic : قلقاس, *qulqās*. Plante cultivée dans l'ancienne Égypte, pour son rhizome riche en féculents (famille des aracées), appelé ailleurs « taro », et dont les feuilles sont comestibles, à condition de « les débarrasser, par l'eau ou la chaleur, d'un principe volatil âcre et assez vénéneux » (*Dict. des dict.*). Certaines variétés servent d'ornement. En Polynésie, cette plante prend le nom de « chou caraïbe ». Le mot, employé depuis le XVIe s., a connu plusieurs formes, parmi lesquelles : 1547, *colocasse* (J. Chesneau, *Voyage de M. d'Aramon*, réf. ds *TLF*) ; 1552, *colocasie* (Rabelais, *Quart Livre*, chap. LII) ; 1829, *colocasia* (V. Hugo, *Les Orientales*, 1re préf.) ; 1834, *colcas*, *culcas* (ds *TLF*) ; 1854, *colocazia* (M. Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*).

Dans les *Comptes rendus des séances de l'Ac. des sc.* (juil.-déc. 1865), la colocase fait l'objet d'une singulière communication en physiologie végétale : De l'éjaculation de la sève aqueuse dans les feuilles du *Colocasia esculenta*, par M. Musset : « Des gouttelettes limpides et brillantes comme des perles fines sont vivement lancées par l'orifice hyménal [...] et tombent en décrivant une courbe parabolique qui rencontre la ligne de terre à près d'un décimètre loin du pied qui porte la feuille. C'est véritablement une éjaculation de sève aqueuse, parfaitement rythmique [...] qui s'effectue par *systole* et *diastole*. En effet, en observant le phénomène avec une forte loupe, on voit l'épiderme alternativement soulevé et abaissé... Je lis dans mon journal : "5 sept., 6 h. du mat. : rosée abondante, tempér. 12 degrés centigr., pression atmosphér. 0^m 778. La dixième feuille [...] lance 85 gouttelettes par minute, dont 2 très fines, à 1 centimètre de dist., alternant avec une troisième plus grosse qui est projetée à 5 centimètres. Cette éjaculation s'est continuée ainsi avec la même régularité absolue jusqu'à 8 h. moins un quart..." » D'où, sans doute, la « gourde » évoquée ci-contre par Rimbaud...

قلقاس

« Loin des oiseaux, des troupeaux, des villageoises,
Je buvais, accroupi dans quelque bruyère
Entourée de tendres bois de noisetiers,
Par un brouillard d'après-midi tiède et vert.

Que pouvais-je boire dans cette jeune Oise,
Ormeaux sans voix, gazon sans fleurs, ciel couvert.
Que tirais-je à la gourde de **colocase** ?
Quelque liqueur d'or, fade et qui fait suer.

Tel, j'eusse été mauvaise enseigne d'auberge.
Puis l'orage changea le ciel, jusqu'au soir.
Ce furent des pays noirs, des lacs, des perches,
Des colonnades sous la nuit bleue, des gares.

L'eau des bois se perdait sur des sables vierges,
Le vent, du ciel, jetait des glaçons aux mares...
Or ! tel qu'un pêcheur d'or ou de coquillages,
Dire que je n'ai pas eu souci de boire ! »

(ARTHUR RIMBAUD, « LARME », *DERNIERS VERS*, *ŒUVRES*, CLASSIQUES GARNIER, 1991. REPROD. BNF.)

Coton

قطن

COTON - قطن ⊛ N. m. De l'ar. قطن, *qutun*, passé à l'it. *cotone*, et à l'esp. *algodón*. Au Moyen Âge, où on l'appelait *laine d'arbre*, on le représentait en noyer portant de grosses noix et, dans chaque noix, un petit… mouton. Nous relevons chez G. Ménage: « Caninius, dans ses *Canons des dialectes*, dérive le mot italien de l'arabe *kittan*. Ce mot ne m'est pas connu. Mais je sais que les Arabes appellent le coton *alkoton*. Et c'est de ce mot arabe que les Esp. ont fait leur *algodon*. Mais peut-être que l'ar. *alkoton* a été fait de l'it. *cotone*, et que [celui-ci] a été fait du latin *cotoneum*, à cause de la ressemblance du coton au poil folet. » Ainsi, les étymologies, encore une fois, se télescopent… Toujours est-il que, d'après W. Duckett, « l'introduction du coton en Europe remonte au IXe s. [au Xe, selon le *Dict. des dict.*; au XIIe, selon *TLF*], et est due aux Arabes d'Espagne, qui firent leurs premières plantations dans les plaines de Valence », alors que « l'étoffe dont Pharaon fit vêtir Joseph était de *coton* »… Les premières étoffes furent fabriquées en Angleterre au XVe s., et en France au XVIe s. (Rouen, 1534; Lyon, 1580; Troyes, 1582). Elles n'apparaissent en Amérique du Nord qu'à partir de 1786. Le mot n'est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* que depuis 1694.

Nombreux dérivés, emplois figurés ou argotiques: cotonnade, cotonnier, cotonnide (toile de gros coton), cotonnis (étoffe des Indes, moitié soie, moitié coton). Fig. Style cotonneux: mou; vx: « cheveux cotonnés », courts et frisés; cotonné, « adouci »: « Une âme de bronze cotonnée des manières les plus douces » (Balzac, *Scènes de la vie de province*). Arg. Rixe: « Il y aura du coton » (on se battra); « c'est du coton »: c'est difficile; « jeter un vilain coton »: perdre de son crédit; « jambes en coton » ou « guibolles de coton » (Zola); « filer un mauvais coton », « élever dans du coton », etc.

« La veuve Hô regardait sans faim le couscous*-brochettes du vieil Amar refroidir dans son assiette. La veuve Hô haïssait la petite Leïla, qui s'en était retournée avec son dernier loukoum*. […] La veuve Hô en avait assez d'être un vieux flic veuf, solitaire et raté. Elle s'en voulait d'autant plus que ce projet de déguisement était une idée à elle. […] La moitié des appartements de l'immeuble étaient vides et condamnés, et le tueur n'était pas venu. Bourrée de Palfium jusqu'aux yeux (une sorte de **coton** chimique* enrobait sa douleur d'une gaze* imprécise), la veuve Hô était plus lucide que jamais. Elle s'était déçue elle-même […], et pire, elle n'avait pas su donner l'exemple de l'efficacité à ce jeune inspecteur frisé qui partageait son bureau aux heures de la nuit où elle redevenait l'inspecteur Van Thian. »

(DANIEL PENNAC, *LA FÉE CARABINE*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1992, P. 238.)

Couffin

COUFFIN – قفة ● N. m. *Le Rob. alph. et an.* le fait dériver de l'ar. قفة, *quffa*, et signale deux autres formes : *coufle* et *couffe* ; *Le Petit Robert* : « du provençal *coffin* (1225), ar. *quffah* » ; et le Larousse-Bibliorom : « Du prov. *coufo*, mot arabe. Grand cabas en paille tressée. » Selon *TLF*, le prov. comme le grec κόφινος (*kophinos*) sont « directement empruntés au lat., dès 1220 ». La Sicile médiévale passera de *coffa* (1330) à *coffitella* (XVe s.), et la France, de *coffe* (XVe s.) au prov. mod. *couffo*. À *couffin*, G. Ménage renvoie à *coffre*, où il insiste sur l'idée de fermeture (panier qui se *ferme*) et sur l'étymologie de *cofferum*, qu'il rattache à « l'hébreu קופה, qui signifie la même chose » ; et de conclure, après avoir évoqué l'anglais *coffer* : « Il y a apparence qu'on disait *coffe* premièrement et que l'*R* y a été ajoutée par corruption. » Et nous, nous pensons qu'« il y a apparence » que l'on a tenu à *enfermer* dans la même origine deux mots voisins, certes, peut-être même sémantiquement, mais étymologiquement étrangers l'un à l'autre. Le *Dict. des dict.* apporte une précision significative en ce sens : il fait dériver *couffe* du lat. *cofellus*, lui-même issu du prov. *coufo*, qu'il définit comme « une sorte de cabas usité à Marseille et dans le Levant, fait parfois de feuilles de palmier, pour l'emballage des marchandises : *couffe* de dattes, de riz, de soie ».

قفة

À propos de *coffre* (qui, en anglais, a donné *coffin*, « bière, cercueil »), le dict. de W. Duckett, qui ignore le mot « couffin », se réfère à Du Cange, qui « fait dériver coffre du bas breton ou de l'anglais *coffer* ou de *coffetum*, mot de la basse latinité, ou d'un mot hébreu qui correspond à *coff* ». Quant à *coffin*, le dict. de Trévoux (1752) le définit comme un « étui pour la pierre à aiguiser du faucheur », et le *Dict. de dict.* comme « un petit cylindre ou étui porté en bandoulière par les mousquetaires ». En résumé, il y a lieu de penser que l'arabe *quffa* a bel et bien donné « couffe », et que, par assimilation, couffe a été rattaché par les dictionnaires à *coffin*, lequel aura donné « couffin »...

« Le départ de Mlle Swann qui – en m'ôtant la chance terrible de la voir apparaître dans une allée, d'être connu et méprisé par la petite fille privilégiée qui avait Bergotte pour ami et allait avec lui visiter des cathédrales – me rendait la contemplation de Tansonville indifférente la première fois où elle m'était permise, semblait au contraire ajouter à cette propriété, aux yeux de mon grand-père et de mon père, des commodités, un agrément passager, et, comme fait pour une excursion en pays de montagnes l'absence de tout nuage, rendre cette journée exceptionnellement propice à une promenade de ce côté ; j'aurais voulu que leurs calculs fussent déjoués, qu'un miracle fît apparaître Mlle Swann avec son père, si près de nous que nous n'aurions pas le temps de l'éviter et serions obligés de faire sa connaissance. Aussi, quand tout d'un coup j'aperçus sur l'herbe, comme un signe de sa présence possible, un **couffin** oublié à côté d'une ligne dont le bouchon flottait sur l'eau, je m'empressai de détourner d'un autre côté les regards de mon père et de mon grand-père. »

(MARCEL PROUST, *DU CÔTÉ DE CHEZ SWANN*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 165.)

Coupole

COUPOLE – قبة ❷ N. f. De l'ar. قبة, *qubba*, « dôme ». Désigne plus largement un édifice présentant un toit en dôme (voir alcôve*). Les dict. le donnent comme dérivé de l'it. *cupola*, lui-même emprunté au lat. *cupula*, « cuve ». Le mot est absent du dict. de G. Ménage, et celui de W. Duckett ne mentionne pas son origine. Le *Dict. des dict.* précise néanmoins que *cupola* est le diminutif de *cupa*. Selon *TLF*, qui ignore l'hyp. arabe, l'it. *cupola* est attesté depuis 1348 comme terme d'architecture, et a été emprunté « avec transposition de sens » au bas latin *cupula*, « petite cuve, tonnelet ». Or, au mot alcôve*, le même dict. affirme que ce dernier, dérivé de l'esp. *alcoba*, lui-même emprunté à l'ar. *al-qubba*, est « attesté depuis 1272 au sens de "*coupole*" (Alfonso X El Sabio, *General Estoria,* d'apr. Cor., t. I, 1954) ». L'it. *cupola* n'aura donc été qu'un intermédiaire, puisque cette forme n'est attestée que depuis 1348, alors que l'ar. *al-qubba* était, en 1272, pris « au sens de coupole » (*TLF*). Autant dire que c'est entre l'ar. *qubba* et l'it. *cupola* que s'est effectuée cette « transposition de sens » dont il est question plus haut. Du reste, si *cupola* est le dimin. de *cupa*, comment ne pas faire de lien entre *cupa* et *alcoba* : il suffit d'ajouter à *cupa* le fameux article arabe *al*, et la « transposition de sens » apparaît là où on ne la voyait pas…

قبة

En entrant à l'Académie française, Assia Djebar est devenue, comme on dit, une « coupolée ». À l'École militaire, madame Alliot-Marie aurait été une… « dômée ». C'est du moins ce que nous suggère le dict. de W. Duckett : « Coupole et dôme ne sont pas syn., et l'un désigne mieux l'intérieur, tandis que l'autre est réservé pour l'apparence extérieure. Ainsi, on doit dire la coupole des Invalides. […] Mais l'École militaire, les palais du Louvre et des Tuileries ont chacun un dôme, et leur intérieur ne présente pourtant pas de coupole. »

« Au carrefour Montparnasse, la vie battait son plein. Il était midi et demi. Malgré l'automne, les terrasses des quatre grands cafés* qui s'alignent à proximité du boulevard Raspail regorgeaient de consommateurs parmi lesquels il y avait une proportion de quatre-vingts pour cent d'étrangers.

Maigret marcha jusqu'à la Coupole, avisa l'entrée du bar américain où il pénétra.

Il n'y avait que cinq tables, toutes occupées. La plupart des clients étaient juchés sur les hauts tabourets du bar, ou debout autour de celui-ci.

Le commissaire entendit quelqu'un qui commandait :

– Un Manhattan…

Et il laissa tomber :

– La même chose…

Il était, lui, de la génération des brasseries et des bocks. Le barman poussa devant lui un plateau d'olives qu'il ne toucha pas. »

(Georges Simenon, *La Tête d'un homme*, Le Livre de poche, 1970, p. 61.)

Couscous

كسكس

COUSCOUS - كسكس ◉ De l'ar. كُسْكُس, *kuskus*, à partir du verbe كَسْكَسَ, *keskassa*, « broyer, piler, rouler » (la semoule). Emprunté au berbère *kesksu* (probablement, orig. onomatopéique : le bruit que ferait la graine sous le pilon ou la meule ?)... Plat typiquement maghr., en vogue aujourd'hui en France (il aurait détrôné le steack-frites, le pot-au-feu et la choucroute !), et partout dans le monde, jusqu'en Chine. Semoule de blé dur étuvée préparée à la vapeur, servie avec ou sans sauce (accompagnée, traditionnellement, de viande de mouton et de légumes ; ou, sans sauce, servie sucrée, avec de la cannelle, garnie de raisins secs et accompagnée de petit-lait ou de lait caillé). Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878, a eu aussi son argot (militaire) : les poilus parlaient de *tirailleurs-couscous*... L'orthogr. a connu bien des variantes : *couscoussou* (E. Fromentin, *Un été dans le Sahara* ; G. de Nerval, *Voyage en Orient*), *couscouss* (J.-P. Sartre, *La Nausée*), *kouskous* (P. Benoit, *L'Atlantide*) ; *kousskouss* ou *kouskoussou* (J. et J. Tharaud, *La Fête arabe*), *kousskouss* (A. Daudet, voir ci-contre), *cousscouss* (R. Queneau, *Loin de Rueil*). Quant à Rabelais, son Gargantua s'empiffre d'« oranges*, flammans, terrigoles, poulles de Inde, force *coscossons* et renfort de potages » (*Gargantua*, liv. I, chap. XXXVII).

Voilà, certes, un « couscous de citations », comme le déplorait F. Mauriac dans son *Bloc-notes* (1958), à propos d'un méli-mélo fait de ses textes : « On me communique un résumé de l'article paru sous mon nom dans le journal égyptien *Al Chaab*. Autant que j'en puisse juger [...] il s'agit d'un nougat, d'un *couscous* de citations empruntées au *Bloc-notes*, fortement cuisinées, j'imagine, et épicées... »

« L'autorité féroce et sans contrôle de *bachagas* fantastiques, qui se mouchent gravement dans leurs grands cordons de la légion d'honneur, et pour un oui ou pour un non font bâtonner les gens sur la plante des pieds. La justice sans conscience de *cadis* à grosses lunettes, tartufes du Coran et de la loi, qui [...] vendent leurs arrêts, comme Ésaü son droit d'aînesse, pour un plat de lentilles ou de **kousskouss** au sucre. Des caïds* libertins et ivrognes [...], qui font des ripailles de mouton rôti, pendant que, devant leurs tentes, toute la tribu crève de faim, et dispute aux lévriers les rogatons de la ribote seigneuriale.

Puis, tout autour, le grenier de la France !... Grenier vide de grains, hélas ! Et riche seulement en chacals* et en punaises. Des *douars* abandonnés, des tribus effarées qui s'en vont sans savoir où, fuyant la faim, et semant des cadavres le long de la route. De loin en loin, un village français [...], les colons dans les cafés, en train de boire de l'absinthe en discutant des projets de réforme et de constitution.

Voilà ce que Tartarin aurait pu voir, s'il s'en était donné la peine. »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, Librairie de France, 1930, p. 106.)

Cramoisi

CRAMOISI – قرمزي ⊛ Adj. De l'it. *cremisi* (XIVe s.), dérivé de l'ar. قرمزي, *qirmiziyyi,* adj., « de la couleur de la cochenille », et de قرمزية, *qirmiziya*, « cochenille » (voir kermès*, alkermès*, carmin*). *Velours cramoisi* : d'une couleur rouge foncé. *Visage cramoisi* : tout rouge, sous l'effet de l'émotion. Une fois n'est pas coutume, tous les dict. sans distinction, des plus anciens aux plus récents, indiquent la même orig. ar. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme *cramoisy*, et, sous la forme actuelle, depuis 1740, le mot a connu une première graphie, *cremoisi*, en 1298 (*Le Livre de Marco Polo*, Rusticien de Pise [collab.], d'après R. Arveiller ds *Français moderne*, t. XVII), et une forme susbtantivée (1315) : un *cramoisi*, désignant un « tissu de couleur rouge foncé » (J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*, d'après K. Zangger, *Contribution à la terminologie des tissus en ancien français*, Bienne, Arts graphiques Schüler, 1945, p. 48 ; cit. ds *TLF*). Nous relevons dans *Examen critique des dict. de la lang. fr.*, de Ch. Nodier (1829), ce détail : « En quelques provinces, le peuple dit *kermoisi*, et c'est le peuple qui a conservé la bonne prononciation : *cramoisi* vient de *kermès**. »

قرمزي

Mais c'est *L'Inter. des cherch.* (août 1891) qui, sous la plume d'un lecteur, nous fournit l'élément étym. le plus original : « Cramoisi fut, jadis, employé pour marquer l'état parfait, en quoi que ce fût : un nigaud fieffé sera un sot en cramoisi ; dans Rabelais, "rimer en cramoisi", c'était composer de beaux vers ; enfin, les teinturiers faisaient du "bleu cramoisi". Mais l'épithète devait sa fortune à ce que, tout d'abord, elle qualifia la précieuse nuance d'une couleur très estimée par les anciens comme par les modernes : le rouge. » En effet, voici ce que le Complément du *Dict. de l'Ac.* de la même époque spécifiait : « Cramoisy-*ye.* Adj. Ancienne orthogr. du mot cramoisi, qui se disait autrefois non pour exprimer une couleur, mais pour marquer la perfection d'une teinture. C'est pourquoi l'on disait "bleu cramoisi" aussi bien que "rouge cramoisi". »

« Tu as propagé autour de toi l'idée d'une égalité rigoureuse entre les hommes. Tu as œuvré pour que chacun se libère de ses liens ridicules avec les biens matériels, avec la richesse, avec la puissance d'où qu'elle vienne... Maintenant, tu vas pouvoir toi-même réaliser ton programme jusqu'à sa plus lumineuse conséquence... Tu vas pouvoir te libérer complètement, petit frère, rompre toutes tes attaches, renoncer à l'individualité... Je vais te lire les instructions...

– Grand-mère va revenir, dit Kominform.

Il se mit à râler en hoquetant.

– C'est un spectacle affligeant, commenta Maria Henkel. Kominform mâche des mots qui ont du mal à franchir ses lèvres sous un aspect autre que celui d'une pâte chargée de bulles. Les mots coulent sur son menton, inintelligibles, cramoisis... Le rythme cardiaque de l'agonisant n'a plus aucune logique. Le cœur résiste avec désordre à l'envahissement de la mort. »

(ANTOINE VOLODINE, *BARDO OR NOT BARDO*, ÉD. DU SEUIL, 2004, P. 36.)

Cravache

qĭrbāč كَرفش

CRAVACHE – QĬRBĀČ كَرفش ◉ N. f. De l'all. *Karbatsche* (en 1615, forme *carabatschste*, d'après Kluge, ds *TLF*), lui-même pris du pol. *kar(a)bacs* (XVI[e] s.) ou du russe *karbač*, toutes formes empr. au turc *qĭrbāč*, « fouet de cuir, d'une seule pièce ». L'ar. classique emploie un tout autre mot pour « fouet » (سَوْط, *sawṭ*), mais l'ar. dial. alg. a retenu de l'occupation ottomane le mot sous la forme كَرفش, *carafache*. Enregistré en 1835 ds le *Dict. de l'Ac.*, il est signalé en 1790 (*Encyclopédie méthodique, manufactures, arts et métiers*, t. III, p. 136; cit. ds *TLF*). Chez Stendhal (*Le Rouge et le Noir*), là où est la *cravache*, le laquais* n'est pas loin (ni le hasard*, d'ailleurs !) : « La voiture du chevalier de Beauvoisis l'attendait dans la cour [...] ; par hasard*, Julien leva les yeux et reconnut son homme de la veille dans le cocher. Le voir, le tirer par sa grande jaquette*, le faire tomber de son siège et l'accabler de coups de *cravache* ne fut que l'affaire d'un instant. Deux laquais* voulurent défendre leur camarade. » Fig. Symbole de l'ordre qui s'exerce brutalement : « Le monde a toujours obéi à des volontés qui s'exprimaient, la *cravache* ou la trique en l'air » (L. Bloy, *Le Désespéré*, cit. ds *Le Rob. alph. et an.*). Expr. dérivée. *Être à la cravache* : au turf, se dit d'un cavalier qui est à distance de *cravache*, à une encolure (de).

L. P. Louvel, célèbre sellier, qui ne cachait pas sa haine des Bourbons, reçut toute une volée de cravache de la main du duc de Berry, qu'il devait assassiner* peu après. Un jour, après avoir essayé une selle en sa présence, le duc laissa tomber : « On travaille mieux en Angleterre ! » À quoi Louvel répliqua, du tac au tac : « Que n'y êtes-vous pas resté ! » C'est alors que la cravache princière s'abattit sur l'insolent sellier (d'après *L'Inter. des cherch.*, n° 991, 1903).

« Le cocher fouettait ses chevaux de toutes ses forces, mais un coup de bâton le renversa de son siège : Stephen s'élança au milieu des brigands, persuadé que sa présence les ferait fuir, selon qu'ils en étaient convenus. Edward était tenu par deux hommes dans la voiture, tandis qu'un autre essayait d'enlever les bagues des doigts de Magdeleine évanouïe. Stephen donna un coup de **cravache** à ce dernier, mais celui qui avait renversé le cocher vint par derrière lui asséner sur la tête un coup de bâton. Le hasard*, le chapeau de Stephen ou un mouvement fit que le coup tomba sur l'épaule et la lui brisa plus d'à moitié. Furieux, il saisit un pistolet et étendit le brigand à ses pieds ; un second coup, tiré sur celui qui dépouillait Magdeleine ne l'atteignit pas, mais lui fit prendre la fuite ; le cocher s'était relevé, et les deux autres brigands suivirent leur camarade. La supercherie de Stephen avait manqué ; mais le résultat était le même : il s'agissait pour lui de renouer avec Edward pour revoir Magdeleine. Ce ne fut qu'à sa voix que Magdeleine le reconnut ; il fut comblé de remercîments. – Je me féliciterais, dit-il, de l'heureux hasard qui m'a amené à votre secours si je croyais au hasard ; laissez-moi croire qu'un instinct secret et sympathique m'a averti du danger que couraient mes amis. »

(Alphonse Karr, *Sous les tilleuls*, Calmann-Lévy, 1888, p. 264. Reprod. BNF.)

Crouillat



CROUILLAT – **خُوي** ● N. m. Var.: *crouille*. De l'ar. dial. خُوي, *khūya*, *khouya*: « mon frère » – la première lettre se prononce *kh* ou χ : phonème proche de la *jota* esp. ; var. أخوي, *akhuya* ; en ar. clas. أخِي, *akhi*, « mon frère » ; أخَوِيَّة, *akhaouiyya*, « fraternité, confraternité ». Le passage du *kh* au *cr* s'est fait (tout comme entre khoumir et kroumir*, ou entre *khoubz*, « pain », et *croubs* ds l'argot militaire fr. d'Alg.), par un glissement phonétique du χ au *kr*. Le mot, par un autre glissement, une sorte de perversion sémantique, s'est fait syn. d'abord de sidi*, puis de bicot, de raton : « J'ai entendu Suzanne qui disait au *crouille*: Pas ici, Ali » (A. Simonin, ds *Le Petit Robert*) ; « Les *Crouillats*, c'est comme ça qu'ils les drivent leurs gonzesses, à coups de triques au propre et au figuré » (A. Le Breton, *Du rififi chez les hommes*). Selon l'*Argot de la guerre* (celle de 14-18), sous la forme *crouïa*, le mot s'est appliqué dans un premier temps au soldat de la Légion étrangère (Dauzat [1918], cit. ds *TLF*). Le *Larousse* ne semble pas avoir porté un intérêt à ce terme « barbare » à plus d'un titre… *Le Rob. alph. et an.* le consigne dans plusieurs de ses éd., signalant ainsi la variante *crouille* et la forme *crouya* (Supplément, 1970).

Nous devons à A. Hardellet (*Le Seuil du jardin*) une occurrence à double « détente » (crouille et zob*) : « Toi le crouille, tire-toi ou tu vas te faire aimer, empafé de mon zob* ! » Une impression de déjà lu, mais avec un « empaffé » à deux *f*: « – Toi ? fit-elle. Toi, ici ? – Où il est ton empaffé de Crouille ? jeta Tony en pénétrant d'auto dans le casino » (A. Le Breton, *Du rififi chez les hommes* [1953] Gallimard, coll. « Folio », 1992, p. 131)…

« Et voilà un sixième personnage, épisodique, il est vrai, mais important, parce qu'il sera toujours remplacé par un autre et parce qu'il portera toujours le même uniforme impersonnel, en l'espèce une soutane.

La première de ces soutanes devait être blanche. Le révérend père Trubel appartenait, en effet, à cette compagnie de missionnaires blancs spécialisés dans les Noirs et dont le grand homme demeure ce cardinal Lavigerie, premier primat d'Afrique, premier archevêque de Carthage depuis la conquête des **crouillats**. Le révérend se déclara hépatique. Nous devions apprendre plus tard que son ordre l'avait rayé des cadres pour excès d'évangélisation auprès des négresses. Mais, quand il arriva, l'impression fut considérable : trois griffes de lion pendaient à la breloque de sa montre, sous le crucifix. »

(Hervé Bazin, *Vipère au poing*, Feryane, 2004, p. 47.)

Cubèbe

CUBÈBE - كبابَة ◉ N. m. Du lat. médiév. *cubeba* (XIIIe s.), emprunté à l'ar. كَبابَة, *kabāba* ou *kubāba*, plante grimpante, voisine du poivrier. Son fruit, dit « poivre à queue », possède des propriétés médicinales (*Dict. des dict.*) : « On le prescrit contre les catarrhes des appareils respiratoires et de l'appareil génito-urinaire, contre le rhumatisme, la migraine et l'incontinence d'urine ; sa distillation produit de l'essence dite de "*cubèbe*" (ou *cubébène*). » Le mot, selon *TLF*, n'est attesté par l'Ac. que depuis 1932, mais le Suppl. du *Dict. de l'Ac.* de 1835, qui le signale à la seule forme plur., note que « les graines, qui viennent de Java, corrigent la mauvaise odeur de la bouche, excitent l'appétit, provoquent aux plaisirs de l'amour, etc. ». G. Ménage, mieux informé, nous apprend que « les cubèbes sont nommés de la sorte parce qu'elles [*sic*] croissent entassées ensemble comme un peloton de fil, qui se dit en arabe *cabbab*, du verbe *cabba*, qui signifie rouler, remettre en peloton ». En effet, كَبَّ, *kabba* veut dire « embobiner, pelotonner » ; et كُبَّة, *kubba* (avec un *k*, ك : équivalant au *c*, et non avec un *q*, le ق de قُبَّة, *qubba*, coupole*) signifie « bobine, pelote, balle (de coton) ».

Dans *Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale* (Paulin, 1844, p. 94), L. Reybaud tourne en dérision la querelle qui opposa adeptes du copahu du Brésil et amateurs du cubèbe des Indes : « Je trouvai là les éléments d'une guerre civile entre le copahu et le poivre cubèbe : des mémoires pour et contre avaient été lancés et les expressions ne m'en parurent pas complètement parlementaires. Le poivre cubèbe disait dans son exorde : - Le copahu n'est qu'un vil intrigant ; et le copahu répliquait : - J'ai déjà prouvé au cubèbe qu'il n'est qu'un drôle. À côté des deux astringents qui se gourmaient ainsi gisait la série des inventions aspirantes et refoulantes, toute l'hydraulique de la médication usuelle et intime. »

كبابَة

« Il paraissait toiser la distance de son Afrique à cette rive américaine, et maudire les Européens barbares qui l'y avaient transplanté après l'avoir échangé contre une scie ou un sabre à ses ravisseurs. [...] Et pourtant rien de tout cela n'agitait Barraou, car c'était un fils de Cuba qui n'avait d'africain que les traits et l'âme. Tout à coup il jette loin de lui son cigare inachevé, se lève et s'assied lourdement, entrecoupant, dans ses dents, de rauques monosyllabes semblables à des jurons grossiers. Il faisait claquer sa mâchoire, et se heurtait du derrière de la tête sur la muraille ; enfin [...], il répéta d'une voix pleurante :

- Jalousie ! Jalousie ! Que tu me fais de mal, jalousie !... Maudit soit de moi, maudit soit de Jaquez Barraou ! Ma poitrine est plus brûlante que si j'avais avalé du cubèbe et du piment. Jalousie ! Tu me mâches le cœur [...] ! Quand je veux te repousser, c'est alors que tu m'assièges ? [...] Ils ne m'ont pas même laissé le doute ; car, l'autre soir, quand je revenais de la ville, pour la troisième fois je l'ai surpris fuyant près de la case ; il en sortait à coup sûr. [...] Oui, je l'ai vu, infâme Juan Cazador, que venais-tu tenter auprès de mon Amada ? »

(Pétrus Borel, *Champavert. Les contes immoraux*, Montbrun, 1947, p. 42.)

Cumin

CUMIN – كمونْ ◉ N. m. De l'ar. كمونْ, *kamūn*. Plante originaire d'Égypte, cultivée en Éthiopie, à Malte, en Sicile, etc. Passé au lat. class. *cŭmīnum*. Selon *TLF*, le mot est d'« origine sémite ». Le *Dict. des dict.*, lui non plus, ne donne pas l'ar., mais l'hébr. *kamon*, de même sens. Abdelmajid El Houssi, prof. de ling. fr. à l'Univ. Cá Foscari de Venise, privilégie, lui, le vieil akkadien *kumûn* et l'araméen *kammôna*. *Le Petit Robert* parle également d'une « origine sémitique », et *Le Rob. alph. et an.*, comme le Larousse-Bibliorom, d'une « origine orientale ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu au XIIe s. une première forme en *comin* (*Partenopeus de Blois*, J. Gildea, 1633 ; cit. ds *TLF*). Dans l'ancienne Égypte, on parsemait de graines de cumin les tombeaux des pharaons ; en Inde, dans les harems*, les femmes fumaient un mélange de cardamome, de clous de girofle et de cumin ; en Allemagne comme en Italie, il servait de gage de fidélité. Au Moyen Âge, un sachet de graines sur soi protégeait du mauvais sort (voir carvi*). Selon W. Duckett (*Dict. de la convers. et de la lect.*), « dans l'Orient, on en mêle les semences à la terre salpêtrée, dont on fait des masses qu'on place dans les colombiers pour y fixer les pigeons qui en sont friands ». Le *Dict. des dict.* comme le *Dict. de médecine usuelle* du Dr Beaude (1849) ajoutent que « les vétérinaires mêlent du cumin à l'avoine des chevaux pour aiguiser leur appétit ».



Épice des riches, le cumin a toujours été associé à l'avarice : le nom de Marc Aurèle a été souvent remplacé par « Cuminus » ! Homonyme (ou sobriquet ?) : au VIIe s. a vécu un abbé du nom de Cumin, « qui prit part à la controverse sur le jour de la Pâque qui divisa longtemps les Anglo-Saxons et les Irlandais » (*Dict. des dict.*).

« Isocrate a raison d'appeler l'intempérance et la folie les compagnes inséparables des riches. Quand je me vis maître de trente mille ducats, et en état d'en gagner peut-être dix fois autant, je crus devoir faire une figure digne d'un confident de premier ministre. Je louai un hôtel entier, que je fis meubler proprement. J'achetai le carrosse d'un escrivano qui se l'était donné par ostentation, et qui cherchait à s'en défaire par le conseil de son boulanger. Je pris un cocher, trois laquais ; et, comme il est juste d'avancer ses anciens domestiques, j'élevai Scipion au triple honneur d'être mon valet de chambre, mon secrétaire et mon intendant. Mais ce qui mit le comble à mon orgueil, c'est que le ministre trouva bon que mes gens portassent sa livrée. J'en perdis ce qui me restait de jugement. Je n'étais guère moins fou que les disciples de Porcius Latro, qui, lorsqu'à force d'avoir bu du **cumin**, ils s'étaient rendus pâles comme leur maître, s'imaginaient être aussi savants que lui ; peu s'en fallait que je ne me crusse parent du duc de Lerme. Je me mis du moins dans la tête que je passerais pour tel, ou peut-être pour un de ses bâtards, ce qui me flattait infiniment. »

(Alain René Lesage, *Gil Blas de Santillane*, Garnier, t. II, 1920, p. 140. Reprod. Gallica-BNF.)

Curcuma

CURCUMA – **كركم** ◉ N. m. De l'esp. *cúrcuma* (1555), emprunté à l'ar. كركم, *kurkum*. Parfois appelé « safran des Indes ». Le rhizome du *curcuma* (famille des zingibéracées) entre dans la composition du curry. Pris avec du soufre, il était réputé guérir de la gale. Selon le dict. de G. Ménage, le mot « vient de l'arabe *curcum*, qui signifie "safran", de même que l'hébreu *corcom* ». (En fait, en ar., safran* se dit proprement *za'frane*, et les deux mots ne sont pas syn. dans la nomenclature ar., botanique comme culinaire.) On distingue le *curcuma longa* et le *curcuma rotunda* ; le premier est plus spécialement utilisé comme épice, le second comme matière tinctoriale : c'est lui qui donne sa couleur traditionnelle au costume *safran* du moine bouddhiste, ainsi qu'à la *curcumine*, colorant alimentaire jaune industriel, répertorié E 100. Admis en 1762 dans le *Dict. de l'Ac.*, le mot, comme l'épice, avait déjà cours au XVI[e] s. (1559, précise *TLF*, d'après M. Mathée, traducteur de Dioscoride).

« Le safran d'Inde, que les médecins appellent curcuma, est une plante dont les feuilles ressemblent à celles de l'ellébore blanc : sa fleur est d'une très belle couleur de pourpre, ses fruits sont comme nos châtaignes, des hérissons dans lesquels la semence ronde comme des pois est renfermée. Sa racine, qui est amère, et qu'on a longtemps regardée comme apéritive, étoit employée autrefois pour la guérison de la jaunisse... » (G.-T. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, La Haye, Gosse, t. I, 1776, p. 305).

كركم

« Après avoir exposé à un soleil ardent les sulfures verts de calcium et de strontium, M. Becquerel les maintint dans une obscurité complète et mesura le temps pendant lequel ils restent lumineux. Au bout de trente heures ils étaient encore visibles pour un œil exercé et reposé. [...]

On peut donc dire que les substances fluorescentes absorbent certains rayons (généralement, ce sont les rayons ultra-violets) et qu'elles les rendent après les avoir transformés. [...]

Puisque, en général, ce sont les rayons chimiques qui se transforment en lumière, ce sont les sources qui en contiennent le plus qui produisent la plus vive fluorescence, et avant toutes les autres c'est la lumière électrique. Une des plus belles expériences de l'optique se fait en construisant des tubes de Geissier avec des verres d'urane, qui s'illuminent vivement en vert au moment du passage de la décharge électrique. On peut aussi envelopper les tubes avec des solutions de quinine, de **curcuma**, de sels d'urane, etc., qui émettent des rayons bleus, orangés et jaunes, et ces effets sont rendus encore plus remarquables par la forme variée qu'on a soin de donner aux appareils. Enfin, il est possible d'écrire sur un carton des caractères avec du bisulfate de quinine, qui sont invisibles à la lumière des lampes, et qui deviennent brillants quand on y laisse tomber un faisceau de rayons provenant de l'arc électrique, dépouillés de leur lumière par un verre violet foncé. »

(Jules-Célestin Jamin, *Cours de physique de l'École polytechnique*, « Études de radiation », Gauthier-Villars, 1887. Reprod. BNF-Gallica.)

Cuscute

كشوت

CUSCUTE – كشوت ● N. f. Du lat. *cuscuta*, forme résultant, selon *TLF*, d'une erreur de lecture pour *cussuta*. Dérivé de l'ar. كشوث, *kachût*, « plante parasite » ; peut-être avec infl. de كشّة العجوز, *kachat al-'adjuz*, littéralement « toupet de la vieille », ce qui, par métaph., désigne le lichen, la mousse. En fr., on l'appelle « robe-de-moine » : plante à tiges filiformes, dépourvues de feuilles, qui s'enroule autour des plantes voisines au moyen de « petits suçoirs ». « La cuscute d'Europe (*c. europæa*) s'attache au thym, à la bruyère, au chanvre, à la luzerne, et se répand sur de grands espaces avec une effrayante rapidité, causant de grands dégâts dans les champs cultivés » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Le *Dict. des dict.* ajoute : « La graine de cuscute traverse les organes digestifs des animaux sans être attaquée et se retrouve intacte dans le fumier. » À tel point qu'il fallut trouver une parade en inventant une machine à débarrasser la semence des graines de cuscute : la *décuscuteuse* ! (*Le Rob. alph. et an.*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, le mot est signalé dès le XIIIe s. (A. de Sienne, *Le Régime du corps*, H. Champion, 1911, p. 52). D'après *TLF*, l'ar. serait lui-même dérivé du gr. κασύτας, sauf que « la trad. lat. [a été] faite en Esp. d'une version ar. d'un original grec perdu »...

Au fig., la plante est si chère à L. Daudet qu'il la voit pousser partout, là même où ses idées ne poussent pas : « Chacun d'eux [...] a cherché à extirper l'erreur démocratique, cette cuscute des sociétés et des États » (*Vers le roi*. Cit. ds *TLF*) ; ou encore : « Ces clichés stéréotypés, qui sont la mauvaise herbe, la cuscute de l'intelligence » (*Cœur brûlé*)...

« Une petite fille les pieds nus dans des savates*, et dont le corps se montrait par les déchirures de sa robe, donnait à boire aux femmes, en versant du cidre d'un broc, qu'elle appuyait contre sa hanche. Le comte demanda d'où venait cet enfant ; on n'en savait rien. Les faneuses l'avaient recueillie pour les servir pendant la moisson. Il haussa les épaules, et tout en s'éloignant proféra quelques plaintes sur l'immoralité de nos campagnes.

Bouvard fit l'éloge de sa luzerne. Elle était assez bonne, en effet, malgré les ravages de la **cuscute** ; les futurs agronomes ouvrirent les yeux au mot **cuscute**. Vu le nombre de ses bestiaux, il s'appliquait aux prairies artificielles ; c'était d'ailleurs un bon précédent pour les autres récoltes, ce qui n'a pas toujours lieu avec les racines fourragères. "Cela du moins me paraît incontestable."

Bouvard et Pécuchet reprirent ensemble : "Oh ! incontestable."

Ils étaient sur la limite d'un champ tout plat, soigneusement ameubli. Un cheval que l'on conduisait à la main traînait un large coffre monté sur trois roues. Sept coutres, disposés en bas, ouvraient parallèlement des raies fines, dans lesquelles le grain tombait par des tuyaux descendant jusqu'au sol. »

(Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, Charpentier, 1891, p. 32.)

Daman



DAMAN - ضَأن ◉ N. m. Mammifère ongulé, herbivore, de la taille d'un lapin (Afrique et Moyen-Orient). Les dict. font dériver le mot d'une expr. ar.: *damān Israël*, « agneau d'Israël » (c'est Buffon qui a consacré ce nom, le préférant à « blaireau des rochers »). L'occurrence première est tirée de l'Ancien Testament: « Vous ne mangerez pas le chameau, le lièvre et le *daman*, qui ruminent, mais qui n'ont pas la corne fendue: vous les regarderez comme impurs » (Deut. 14,7). Les zoologistes, mais pas tous, distingueront le « *daman de Syrie* » et le « *daman du Cap* » (la « marmotte du Cap » des colons hollandais): « Je me sers, comme Buffon, souligne G. Cuvier, du mot *daman* qui est ar., pour désigner l'*hyrax*, mais je ne vois point de différence [...] entre le *daman* de Syrie et celui du Cap » (*Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, Deterville, t. II, 1812, p. 3). Dans les dict. ar., cependant, point de *damān*. Le terme générique pour agneau, mouton et macroscélide est ضَأن, *daᵃn*; « agneau d'Israël »: ضَأن إسْرائيل, *daᵃn isrāïl*. De *damān*, nous ne trouvons qu'un ضَمان, qui signifie « caution, gage, sécurité ». Un passage de *daᵃn* à *daman* est possible, par altér., comme on l'a déjà vu et comme on le verra (mérinos*). À signaler, tout de même, chez Jāhiz, l'auteur du *Livre des animaux* (Irak, vers 846), le terme وَبْر, *wabr* (plur. *wibār*), pour désigner le *daman* proprement dit.

Longtemps classé parmi les rongeurs, jusqu'à ce que G. Cuvier mette en évidence ses points communs avec les pachydermes (notamment le nombre des côtes: 21 de chaque côté - l'éléphant en a 20; le castor, 15), son nom sc., *hyrax*, a donné en pharmacopée *hyraceum* (extrait des fèces). La légende rapporte que sa rétine, protégée par un lobe, fait de lui « le seul animal à pouvoir regarder le soleil en face ».

« Il faut être très réservé dans les conclusions à tirer des noms employés non seulement par les traducteurs, mais par tous les auteurs anciens. [...] Ainsi il est probable que les quadrupèdes [...] appelés *mulets* par les traducteurs de la Bible n'étaient pas des mulets proprement dits, mais des *hémiones*, animaux [...] complètement distincts de l'un et de l'autre comme espèce zoologique. En effet, il n'y a nulle part des mulets à l'état sauvage; ces animaux sont des produits hybrides qui ne naissent que sous l'influence de l'homme, et lorsque Aristote parle de mulets errants de la Syrie, il a soin d'ajouter qu'il ne faut pas les confondre avec les mulets ordinaires, car ils sont féconds. Or nous savons aujourd'hui que les *mulets féconds de la Syrie* dont Aristote fit mention sont des *hémippes* et non des mulets. [...] Les erreurs de ce genre ne sont pas rares. Ainsi le petit mammifère désigné par Moïse sous le nom de *Saphan* est appelé *Lapin* par la plupart des traducteurs de la Bible; mais, en réalité, cet animal n'est ni un lapin, ni un lièvre, ni un rongeur quelconque: c'est un **Daman** ou *Hyrax*, c'est-à-dire une espèce appartenant à un autre ordre zoologique. »

(Milne Edwards, d'après les *Comptes rendus des séances hebdomadaires de l'Académie des sciences*, t. LXIX, décembre 1869.)

Damas

دِمَقس

DAMAS – دِمَقس ◉ N. m. En ar. : دِمَقس, *dimaqs*, du v. دَمْقس, *damqasa*, « damasser », d'après le nom de la ville de Damas, دِمَشق, *dimachq*. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot figurait déjà en 1380 dans un *Inventaire des livres de Charles V* (ds *TLF*). Il servira à désigner de petits cigares (pour dames), la julienne des jardins, ou encore une variété de prunes (*damascena*, XVe s.) : « On done ce nom [de *damas*] à une sorte de prune, dont la peau est fleurie de façon qu'elle imite l'étofe... » (C. C. Du Marsais, *Des tropes, ou des diferens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, veuve J.-B. Brocas, 1730, p. 74). C'est au XIVe s. que le mot *damas* s'est appliqué à un tissu de soie brochée sur fond satiné : « Les parties relevées en bosse représentent des fleurs, des oiseaux, des fruits et autres figures ; espèce de moire et de satin mêlés de telle sorte que ce qui est satin d'un côté soit moire de l'autre ; ce qui fait le relief d'un côté fait le fond de l'autre » (*Dict. de la convers. et de la lect.* de W. Duckett). Technique adoptée par l'Europe (Venise, Gênes, Lyon) ; la confection du linge *damassé* (services de table) commence en Flandre, au XVe s. 1732 : le mot est dit pour « sabre » d'un acier ouvragé en fine lame (dict. de Trévoux). De quoi recouper la légende relevée chez G. Ménage, selon laquelle le nom de *Damas* signifierait en hébr. « sac de sang » (*dam*, en ar., signifie également « sang »), « à cause du sang d'Abel qui y fut répandu par Caïn »...

Dérivés : damassé ; damasquiné : de l'it. *damaschino*, « incrusté de filets d'or ou d'argent ». Dans un même chapitre, H. Taine emploie ce dernier dans son sens propre et au sens de « damassé » : « Un joli couteau bien damasquiné et de trempe fine » ; « Les chapes et les étoles jettent des paillettes de feu, à mesure que les génuflexions de l'officiant font miroiter les broderies damasquinées d'or » (*Vie et opinions de M. Frédéric-Thomas Graindorge*). Un siècle plus tard, la littérature française damasquine toujours à l'or : « Sous le dais de velours rouge damasquiné de chevaux cabrés en fils d'or blanc » (J.-N. Schifano, *Chroniques napolitaines*).

« C'était une petite rotonde occupant tout le second étage d'une des tourelles élancées du château. On avait décoré avec recherche cette jolie pièce qu'éclairait une seule vaste croisée dominant les jardins, les bois et les prairies à perte de vue. Un beau tapis turc, des rideaux de damas, des plâtres, un chevalet, de vieilles gravures richement encadrées, un beau bahut de la Renaissance, un dressoir du même style, des livres, un crucifix, un vieux luth* peint et doré, une tête de mort, des vases de la Chine, mille détails de ce goût moderne sans ordre, sans plastique et sans but, mais élégant, excentrique, érudit, qui semble vénérer le passé en se jouant du présent : voilà le pandémonium artistique qui frappa les regards du jeune ouvrier. À cette époque le goût des curiosités n'était pas encore descendu dans la vie vulgaire. La boutique de *bric-à-brac* n'était pas aussi essentielle dans chaque rue de Paris, et même dans les quartiers de la banlieue, que la boutique du boulanger et l'enseigne du marchand de vin. Il était du meilleur ton de rechercher sur les quais ces vestiges ternis du luxe de nos pères. »

(George Sand, *Le Compagnon du Tour de France*, Presses universitaires de Grenoble, 1979, p. 68.)

Darse

DARSE – دارُ آلصِّناعَة ⊛ N. f. Du génois *darsena*, ou du vénitien *arsana*, dérivé de l'ar. دار آلصناعة, *dar es-sinaâ*, mot à mot: « Maison de fabrication », atelier (voir arsenal*). Terme attesté depuis 1147, transcrit en *darsina*, « emprunté au génois, écrit et compris comme un diminutif de *darse* » (*TLF*). Au sens de « bassin d'un port » (méditerranéen), le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, avec une variante *darce*, en 1878. Une forme *darsine* est donnée par Furetière en 1690, au sens de « petit port pour radouber les vaisseaux ». Nous relevons les deux formes chez G. Guillet (*Athènes ancienne et nouvelle, et l'estat de l'Empire des Turcs*, E. Michallet, 1775, p. 121. Reprod. BNF): « Dans l'enfoncement [du port], il y a un moindre bassin, où se retirent les galères. C'est ce que les Italiens appellent *Darse*, ou *Darsine*. » Ailleurs, dans ses *Procédés généraux de construction. Travaux d'art* (Ch. Béranger, 1903, p. 274), A. de Préaudeau, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées, évoque les conditions de réalisation de la fameuse *darse* de Toulon: « Le plus grand caisson qui ait été exécuté [...] a été employé pour la fondation de radoub de la *darse* de Missiessy à Toulon, entre 1876 et 1882. »

دارْ آلصِّناعَة

G. Ménage fait ici le tour complet de l'étymologie: « Partie d'un port de mer la plus avancée, bordée d'un quai et fermée d'une chaîne qui sert à retirer les bâtiments de mer et à tenir à flot les bâtiments désarmés. Je dérive ce mot de *dar* et *senaâh*, deux termes ar. dont le premier signifie *maison*, et le second *travail*, du verbe *sanaâ*, qui veut dire *préparer*, *faire*, *achever*... Ce qui convient à la signification de *darsine*, qui est aussi l'endroit où l'on bâtit et où l'on raccommode les vaisseaux. Les Italiens appellent *darsena* le lieu où ils mettent leurs galeries. Ce mot ressemble encore davantage aux deux mots ar. *dar-senaâh*, et en vient pareillement. Je crois même que le terme fr. a été pris immédiatement du terme it., et que celui-ci a été pris immédiatement de l'ar. Au lieu de *darsine*, on dit en quelques endroits *darse* par abrégé. C'est ainsi qu'on dit *darse de Toulon*. Le mot *arsenal* vient pareillement, selon moi, de l'ar. *dar-senaâh*, d'où l'on a retranché le *d* initial, et où l'on a ajouté le *l* à la fin. »

« Le régiment des femmes cosaques de Ludmilla Androff montait la garde devant le port. De vingt en vingt mètres, les hautes femmes en sentinelle, grasses et la lance de cuivre au poing, profilaient sur le fond d'eau leurs silhouettes décoratives, en dolmans* sang soutachés de brandebourgs jaune d'œuf. Ludmilla parcourait les rangs, en grand uniforme blanc, culotte de soie perle, bottes de boxcalf citron, et casaque* de satin*. [...] Elle allait, criant des commandements en dialectes du nord et fumant des cigares des îles Philippines...

Par rafales, un clairon solitaire sonnait et ses éclats tombaient livides dans les **darses** saumâtres encombrées de moules et de jonques pâles. Dans les bassins de radoub, pourrissaient des squelettes navals et des chaloupes mortes rongées par les lentilles d'eau. Un torpilleur coulé obstruait de son dos poli comme un lard la passe de Bataloff. »

(Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*, Grasset, 2002, p. 12.)

Divan



DIVAN – ديوان ● N. m. De l'ar. دِيوانْ, *dīwāne*, « bureau, cabinet ». Le mot, attesté depuis 1718, a donné douane*. Emprunté au persan, il fut cabinet, office et chancellerie : « Elle [ma cange*] est longue de quarante pieds environ ; l'arrière est occupé par un habitacle construit en forme de dunette ; j'y trouve un petit cabinet qui sert de *divan*... » (M. Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*). Autrefois, salle entourée de banquettes en sofas*, où se tenaient les assemblées de notables. Par métonymie, le mot passé en Europe (it. *divano*) a fini par désigner le sofa lui-même. En Turquie, ce fut un tribunal de justice après avoir été « un conseil composé du Grand vizir, du mufti, des ministres, du directeur de la Monnaie et du contrôleur général des "Propriétés ecclésiastiques" » (*Dict. des dict.*). Ainsi, avant de devenir un accessoire du rituel psychanalytique, le divan fut un tribunal et un conseil réunissant mufti et directeur de la Monnaie... Ce fut aussi un café, un cercle, une réunion littéraire : « Le *divan* est un fameux van / Où l'on vanne l'esprit moderne » (Th. de Banville, *Odes funambulesques*).

Seul le *Dict. de la convers. et de la lect.* semble avoir identifié la racine persane du mot : « Dérivé probablement de *div-khaneh*, maison des *div*, *div* comme *divinités* (d'où sont issus *dios*, en grec et en espagnol, *divus* en latin, *Dio*, en italien [...] Les Orientaux [...] ont appelé *divan* ou *div-khaneh* la vaste étendue où, suivant eux, il [le roi Salomon] jugeait non seulement les hommes mais encore les génies (*div*) et les démons qui lui sont soumis, le mot *divan* est resté à toutes les salles où les souverains musulmans et leurs premiers ministres tiennent conseil d'État... » Le même dict. nous apprend que « sous le khalifat de Moktader, prince voluptueux, on remarqua comme un scandale que le divan fût présidé par une femme ».

« Chaque matin, toute leur félicité leur revenait ainsi en un instant [...], ils se souriaient avant de se regarder, renaissant lentement à eux-mêmes, et prenant garde de perdre le dernier bercement du sommeil envolé. C'étaient des levers sautillants et folâtres, tout pleins d'enchantements, de diableries et de grâces. Mi-vêtue, la peau fraîche et frissonnante encore, toute odorante de fraîcheur et de sa jeunesse seule, Marthe se glissait jusqu'au cabinet de Charles, et y entrait comme une invasion. [...] Elle nouait ses bras autour de lui. Elle l'ébouriffait, elle le battait, elle le chatouillait, et le roulait, renversé, le long du grand **divan** qui entourait son cabinet. Tous deux se mettaient à table ; et les deux chaises aussitôt marchaient pas à pas l'une vers l'autre : elles se cognaient au dessert. Elle alors, mettant une fraise entre ses dents d'opale, la donnait à prendre à Charles, en renversant la tête...

Et la fraise allait et venait dans sa bouche, tantôt effrontée, tantôt peureuse. [...] Près d'être prise, elle tournait le cou et se coulait contre lui, puis de sa joue tentait sa joue, jusqu'à ce que, lasse enfin de tromper ses embrassades, avançant la tête en se balançant, les mains derrière le dos, elle lui tendît sa toute petite bouche. »

(Edmond et Jules de Goncourt, *Charles Demailly*, Charpentier, 1876, p. 219.)

Djinn

DJINN - **جني** ◉ N. m. De l'ar. جني, *djinnī*, « génie », esprit bienfaisant (*djinn rahmani*) ou démoniaque (*djinn sheïtani*). Attesté depuis 1878, le mot a connu en 1666 cette curieuse forme *dgin*, qui aurait ravi Alphonse Allais dans le cadre de ses holorimes (voir texte ci-contre : *Par les bois du Djinn → Parle et bois du gin* » !). D'après le *Dict. de la convers. et de la lect.*, le mot est passé en Perse sous la forme *djinnian*. À ne pas confondre avec les péris : « Les péris sont aux *djinns* et aux dives ce que les anges sont aux démons. » Comme il ne faut pas confondre *dives* et *djinns* : l'étym. de dives les rattache, selon W. Duckett, au latin *divus* et au grec *dios*, alors que les *djinns* tiennent du verbe جَنَّ, *djenna*, qui signifie « s'emparer de quelqu'un, le posséder ». Les anciens Persans assignaient aux *djinns* une contrée, le *Djinnistan*, et un chef, un certain... *Djian*, que l'on disait détenteur d'un bouclier merveilleux « qui donnait la victoire à qui le portait »... Il est vrai que جُنَّة, *djunna*, désigne une armure, un bouclier. Ou un voile...

Pour les anciens Arabes, il ne faisait aucun doute que l'érection des pyramides fût l'œuvre du puissant Djian. Ces croyances se trouveraient consignées dans un manuscrit turc rapporté d'Égypte à la Bibliothèque nationale de France, par Monge, « au nom du général Bonaparte ». Composé en 1582 par Sidi Mohamed Ben Amir Hassan al-Saoudi, *L'Orient du bonheur et la source de la souveraineté dans la science des talismans* était illustré de l'effigie d'un djinn nommé Malek Meïmoun.



« Alphonse Allais, de l'âme erre et se f... à l'eau.
Ah ! L'fond salé de la mer ! Hé ! ce fou ! Allô !

Aidé, j'adhère au quai. Lâche et rond, je m'ébats,
Et déjà des roquets lâchés rongent mes bas.
[...]
Si, mon fils, ton tutu raccommodé part.
Simon, fiston, tu tueras comme au départ.

Par ses charme, appas, ris, et du Pacha* beauté,
Parsé charma Paris et dupa Chat botté

Moine (Oscar) de Victor ramona... J'étranglais
Moi, Nauscarde Victor, à mon âge, être Anglais !

Pas sage, le niais savait qu'Achard ne ment
Pas. Ça je le niais avec acharnement.
[...]
Par les bois du Djinn où s'entasse de l'effroi,
Parle et bois du gin ou cent tasses de lait froid ! »

(Alphonse Allais, *Par les bois du Djinn*, Poésies complètes, Fayard, 1997.)

Dolman

DOLMAN - DOLAMA ● N. m. Emprunté au turc *dolama*, par l'intermédiaire du hongrois *dolmany*, ou peut-être de l'all. *Dolman*. Ancienne veste d'uniforme à brandebourgs, présentée par le *Dict. des dict.* comme « veste de hussard, retenue sur les épaules par un cordon, manches pendantes, importée sous Louis XIV, par des soldats hongrois qui l'avaient empruntée aux Turcs ». Peu après, ce vêtement passa de mode chez les Turcs eux-mêmes, qui s'étaient convertis à l'uniforme européen, ce qui, aux yeux de H. Audiffret (voir ci-contre), leur donnait « l'air de valets d'écurie ». L'auteur, qui ne précise pas si ladite écurie se trouve dans la maison Europe, pense que « c'est le *dolman* qui semble avoir fourni en Europe la première idée de l'uniforme des hussards, des chasseurs à cheval et des lanciers »... Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, le mot est relevé en 1763 chez J.-J. Rousseau, dans une « lettre au libraire Duchesne », au sens de « robe de dessous des Arméniens » (*Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXVI, p. 404 ; cit. ds *TLF*). C'est à partir de 1812 que le terme a commencé à caractériser une « veste militaire » (d'après É. de Jouy, *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, t. II, Pillet, 1815, p. 182).

dolama

C'est dans le dict. de W. Duckett que H. Audiffret exerce son ironie sur le dos des Ottomans : « Ils ont été forcés d'adopter la redingote européenne, pour se conformer à la manie réformatrice de leur sultan Mahmoud, qui croit bonnement avoir régénéré sa nation, parce qu'il lui a prescrit une autre manière de se vêtir ; qu'il lui a permis de boire du vin, et défendu de fumer du tabac. Les Turcs n'avaient d'imposant que leur turban, leur pelisse et leur dolman. Affublés aujourd'hui de la calotte grecque et de l'habit le plus commun en France, ils ont l'air de valets d'écurie. »

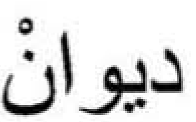
« En effet, le cérémonial sévit. À la grille présidentielle un aide de camp en kaki, couleur de son **dolman**. Sur la véranda, le Président, grand mulâtre d'origine guadeloupéenne, beau squelette maintenu droit par la coupe dure d'une redingote américaine, lunettes d'or, cheveux blancs, gestes automatiques et précis. [...] Il m'apprend qu'il renonce à aller faire un voyage projeté à Saint-Domingue à cause des attaques des journalistes.

– Je suis, cher Monsieur, croyez-en un convaincu, tout acquis à la liberté de la presse. Mais enfin, il y a des limites ; limites tracées par l'intérêt même de l'opinion publique. [...] Ne confondons pas le juste châtiment des lois avec la torture. On ne torture personne en Haïti, du moins pas depuis la colonisation française ; vous avez entendu parler du colonel Rochambeau ? Celui-là même qui invita les Haïtiennes à un bal funèbre, tendu de draperies noires derrière lesquelles on avait aligné les cadavres de leurs maris fusillés pendant qu'elles dansaient... »

(Paul Morand, *Hiver caraïbe*, Flammarion, 1929, p. 100.)

Douane

DOUANE – ديوانْ ❂ N. f. De l'ar. vulg., دُوانْ, *duâne* ; à partir de l'ar. classique ديوانْ, *dîwâne*, qui a donné ديوانْ ٱلجمرك, *dîouâne al-joumrouk*, « bureau de douane » (paradoxalement, ce n'est pas le premier terme, *dîouâne*, mais le second, *al-joumrouk*, qui se traduit par « douane » !). L'ar. lui-même est dérivé du pers. *dîwân* ou *dîouâne* (voir divan*). Passé en Europe par l'interméd. de l'ancien it. *doana / dovana* (attesté fin XIIe s.), puis *dogana*. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot avait connu en 1281 une première forme, *dohanne*, au sens de « édifice où sont perçus les droits d'entrée et de sortie des marchandises » (*Documents en français des archives angevines de Naples*, t. II, p. 169, d'après M. Höfler, Éd. de Boccard, 1935). En 1441, la forme *doana* porte sur la « gabelle des épices » (*Traité d'Emmanuel Piloti*, d'après R. Arveiller, cit. ds *TLF*). En France, la *douane*, au sens d'« administration des droits », s'organise à l'époque de Saint Louis (*Dict. des dict.*). Le développement du système lui vaudra d'être peu à peu apparenté à celui d'une « police », sinon d'une « gendarmerie » du commerce. Ce qui n'allait pas être du goût de Proudhon : « Abolissez la *douane*, et vous n'aurez plus de contrebande ! » (cit. ds le *Dict. des dict.*). Question contrebande, l'argot, lui, réservera le terme de *douanier* à l'absinthe pure…



Une forme verbale apparaît au XIXe s., *douaner* : d'abord au sens de « mettre le plomb réglementaire sur les objets présentés à la douane » (*Dict. des dict.*) ; puis au sens de fouiller : « Ils douanaient mon panier et n'y trouvaient que des fromages ou des fruits secs » (Balzac, cit. ds le *Dict. des dict.*). Après la forme verbale, un sens métaph. : « Boileau est pédagogue. Il croit aux douanes linguistiques, aux mots nobles et pas nobles, aux métaphores permises ou interdites » (L. Daudet, *Idées esthétiques* ; cit. ds *TLF*), alors que, près de deux siècles plus tôt, Voltaire bataillait pour que « la douane des pensées ne ferme plus l'allée à la vérité ».

« Et dis-moi, mes yeux, cette situation que tu as en ce Bureau International du Travail, comment s'appelle-t-elle, cette situation ? (“Attaché à la direction diplomatique”, répondis-je. Elle rayonna.) Par conséquent, les douaniers ne peuvent rien contre toi, je suppose ? Tu passes et ils s'inclinent. Quelle merveille du monde ! Dieu soit loué qui m'a donné de vivre jusqu'en ce jour ! Si ton grand-père de bonne mémoire, qu'il repose en paix, si ton grand-père vivait, comme il serait content ! Parce que même lui, le notaire royal de Corfou, le révéré, eh bien, il devait ouvrir ses valises à la **douane**. C'était un homme de savoir, tu aurais eu du plaisir à causer avec lui. Alors demain, si tu veux, je te ferai du nougat au sésame*. Fortifie-toi, mon chéri, pendant que tu es chez nous. Dieu sait quelles nourritures mal lavées ils te donnent dans ces restaurants de luxe de Genève ! Dis, mon enfant, à Genève, tu ne manges pas de l'Innommable ? (Traduction : porc.) Enfin, si tu en manges, ne me le dis pas, je ne veux pas le savoir. »

(Albert Cohen, *Le Livre de ma mère*, Gallimard, coll. « Folio », 1977, p. 24.)

Drogman

DROGMAN - ترجمان ◉ N. m. De l'it. *drogomanno*, dérivé de l'ar. égyptien *targumān*, variante régionale de l'ar. classique ترجمان, *turjuman*, « interprète, traducteur ». Passé au fr. par l'intermédiaire du prov. *drogoman*, « de même que notre truchement*, l'interprète, vient du turc *drogman*, par l'intermédiaire de l'arabe où il signifie traducteur » (Rémi Simon, *Histoire*, n° 706). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, sous la forme actuelle (les éd. de 1798 et de 1878 ajouteront la forme *dragoman*), le mot a connu d'autres formes, dès le début du XIIIᵉ s., notamment *drogeman* (1200, *Antioche*, P. Paris, I, 85 ; cit. ds *TLF*) et *droguement* (1213, *Faits des Romains*, L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, 197, 25 ; réf. *TLF*). Selon H. Audiffret (*Dict. de la convers. et de la lect.*), l'origine première du mot serait plutôt chaldaïque : « De *thirghem*, interprète, et de *targhum*, interprétation, d'où sont venus *thargama*, ar. ; *targiman*, turc ; *dargoumenos*, gr. moderne ; *turcimanus*, all. latinisé ; *turcimano* et *dragomanno*, it. ; *trucheman* et *truchement*, français. »

ترجمان

Le même rédacteur souligne que la fonction de drogman n'était pas sans danger : la moindre erreur d'interprétation pouvait coûter la vie au malheureux drogman. Aussi, les souverains ottomans préféraient-ils choisir leurs interprètes parmi les chrétiens lettrés. Mais ces derniers couraient eux-mêmes ce risque que déplore H. Audiffret : « Obligés de porter le costume des Orientaux, ils en contractaient les mœurs, la vénalité, les habitudes serviles. On employait rarement des Français. Aussi, a-t-on rarement trouvé parmi les drogmans des hommes probes et désintéressés, tels que les Petits de la Croix, les Galland, les Venture, les Ruffin, etc. »

« À quelques pas de moi, une jeune femme turque pleurait son mari sur un de ces petits monuments de pierre blanche dont toutes les collines autour de Jérusalem sont parsemées. [...] Son profil, que son voile rejeté en arrière me laissait entrevoir, avait la pureté de lignes des plus belles têtes du Parthénon... Ses cheveux, d'un blond bronzé et doré comme le cuivre des statues antiques, couleur très estimée dans ce pays du soleil ; ses cheveux, détachés de sa tête, tombaient autour d'elle et balayaient littéralement le sol. [...] Un trou creusé dans la terre, et qui était censé correspondre à l'oreille du mort, lui servait de porte-voix vers cet autre monde où dormait celui qu'elle venait visiter. Elle se penchait de moment en moment vers cette étroite ouverture ; elle y chantait des choses entremêlées de sanglots. [...] J'essayais de comprendre les paroles qu'elle murmurait ainsi et qui venaient jusqu'à moi ; mais mon **drogman** arabe ne put les saisir ou les rendre. Combien je les regrette !... Oh ! si quelque chose pouvait jamais réveiller un mort, c'étaient de telles paroles murmurées par une pareille bouche ! »

(ALPHONSE DE LAMARTINE, ŒUVRES COMPLÈTES, *MÉDITATIONS POÉTIQUES*, PRÉFACE : « DES DESTINÉES À LA POÉSIE », T. I, 1860, P. 42.)

Droper, adroper



DROPER, ADROPER – أَزْرَبْ ❸ V. intr. *Droper* ou *dropper* (dans leur forme intransitive ; à ne pas confondre avec *droper*, transitif : de l'angl. *to drop*, « abandonner, lâcher »), « marcher vite, courir ». D'après *Le Petit Robert*, dérivé de l'ar. et de l'argot des soldats d'Afrique. Probablement, par altér. du dialecte maghr. أَزْرَبْ, *azreb*, « fais vite », devenu *azrob*, puis *adrob*, par influence de أَضْرُبْ, *adhroub*, du verbe ضَرَبَ, *daraba*, dans sa forme *intr.* (ar. class.) : ضَرَبَ عَن, « se détourner de, s'éloigner de ». Avec, peut-être, influence du « langage de la rue » : أُضْرب وَآهْرب !, *udhrob wahrob !*, « cogne et tire-toi ! ». C'est donc par une aphérèse (du *a* ou du *u*) et un glissement phonétique (du *b* vers le *p*) que la forme *droper* est passée à l'argot. Selon *TLF*, argot des voyous attesté en 1902 : « courir (vers quelque chose) ». Pour *adroper* : « se dépêcher, se sauver », le même dict. cite Nouguier, dans ses *Notes manuscrites interfoliées au Dict. de Delesalle* (1900) : « Porte-toi-s'y et adrope ! » (« vas-y et cours ! ») ; ou encore : « *Adrope !* fissa* ! » Ce même verbe, dans son emploi transitif, signifie « escalader » : « Nous avons *adropé* [...] une montagne kabyle » (Musette, cit. ds *TLF*).

L'argot célinien nous fournit une occurrence dont l'étymologie était sûrement ignorée de l'écrivain. Où l'on voit comment, dans le plus antisémite des brûlots de la littérature française (*Bagatelles pour un massacre*), l'auteur hiérarchise même ses haines de l'« envahisseur » : « L'appel qui les rassemble tous, qui les fait droper tous ensemble, qui les fait foncer corps et âmes à la curée de l'Univers [...]. Les voilà qu'eux aussi, tressaillent, s'ébranlent et foncent en trombes sur la France, de partout, aux moindres rumeurs. [...] Ils pullulent par toutes les routes pour les rats. Ils se précipitent par myriades... Ils dévalent... ils comblent... Charles Martel n'avait rien vu ! »

« De ce qu'on pouvait gaffer de la toiture, y avait pas de mouron à se faire : un jour ou l'autre, les locataires du dernier étage n'auraient pas besoin de terrasse pour prendre leur bain de soleil ! Pas de flics dans les parages. Seuls, des caves décarrant de leur boulot, **dropaient** dans la rue. Ils se magnaient vers leur rata. Aucun d'eux ne se la donnaient qu'un gonze avait été refroidi dans le secteur. Qui les aurait rencardés ? V'là que ça devait être la première fois qu'un type se faisait repasser à l'hôtel du Printemps sans qu'on le sache ! Avec tous ces Ratons qui, au-dessus des chambres de passe, vivaient à six ou huit dans une carrée, ça devait pas faire défaut, les fantasias* !

Tony s'entifla dans le bistrot attenant à l'hôtel... Derrière le zinc, un citoyen se curait les crocs avec un cran d'arrêt. Tony commanda un raki*, rafla deux, trois radis dans une soucoupe, les croqua et fit le serre au lascar* du bar. »

(Auguste Le Breton, *Du rififi chez les hommes*, Gallimard, coll. « Folio », 1992, p. 232.)

Écarlate

ÉCARLATE – SAQIRLĀT ◉ N. m.; adj. A désigné un « drap de différentes couleurs éclatantes », avant de qualifier une couleur d'un rouge vif, obtenu dès le XIIe s., à Almeria (Espagne), avec la cochenille (voir alkermès*, carmin*, cramoisi*, kermès*). Du lat. *scarlata,* dérivé du pers. *saqirlât,* ou, selon *TLF,* de l'ar. *sikirlāṭ, saqirlāṭ* (formes introuvables, si ce n'est un أشقر, *ashqar,* « fauve, roux » ; شُقرة, « rousseur, couleur fauve »). La même source suggère le lat. *sigillatus,* « orné de petits motifs », d'où « sigillé » : « marqué d'un sceau » (même sens que l'ar., مَختوم, *makhtūm,* « estampillé, poinçonné » ; pop. : مُختّم, *mukhattam,* au XIIe s., « tissu bigarré, orné de figures géométriques »). Le *Dict. des dict.* évoque également une origine arabe, et *Le Rob. alph. et an.* donne le lat. *scarlatum,* dérivé « d'un mot arabe et persan signifiant tissu ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, en *escarlate,* le mot est signalé dès 1168, au sens d'« étoffe précieuse de couleur variable », chez Chrétien de Troyes (*Érec et Énide,* M. Roques ; réf. ds *TLF*). C'est à partir de 1770 que le sens se fixe en « rouge écarlate », chez Buffon (*Histoire naturelle*). En 1775, dans *Le Barbier de Séville* (Beaumarchais), l'adjectif s'impose ; substantivé en 1932, chez Céline (*Voyage au bout de la nuit*) : « Le ciel pendant une heure paradait tout giclé d'un bout à l'autre d'*écarlate* en délire... »

saqirlāt

G. Ménage propose *galaticum,* donné également par Littré : « De la Galatie, province d'Asie, où l'on recueillait beaucoup de kermès » ; il ajoute : « Cette conjecture est plausible ; elle serait indiscutable si l'on trouvait une forme intermédiaire entre *galaticus* et écarlate. » Galata est aujourd'hui une banlieue d'Istambul. Alors, il ne reste plus qu'à chercher la formule intermédiaire du côté de... Galatasaray, le célèbre club de foot turc aux couleurs (rouge et or) aussi éclatantes que ses performances...

« Nous roulions vers la plaine, la ville, notre appartement, mes jouets, quand surgirent devant nous quelques arpents de vigne, dont on tire dans la région une piquette qui râpe le gosier, comme la prunelle ou le vinaigre. Glissant vers l'horizon, le soleil paraissait accorder son flamboiement à l'écarlate de certains arbres et au fauve d'un guéret. Son feu frappait encore les ceps. [...] En contemplant les sillons cuirassés de vermeil, je me disais que jamais la lumière ne devait déserter ce fragment de l'univers. [...] Je voulais pour toujours rester là, je voulais pour toujours étancher ma soif à ces grappes couleur de jais. Mon désir ne devait pas être exaucé. Il était tard, nous devions rentrer. [...] Depuis cet après-midi d'automne, le souvenir de ces vignes incendiées s'oppose à celui de la forêt sépulcrale. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu, il y a juste la permanence d'un combat. »

(Daniel Arsand, *Ivresses du fils*, Stock, 2004, p. 19.)

Échec (et mat)

ÉCHEC (ET MAT) – **الشّاه ماتْ** ● N. m. Du persan, passé à l'ar. شاه, *shāh*. La forme *échec* vient de la contraction en *é* de l'article *al* dans الشّاه, *al-shāh* (prononcé *ash-shāh*, par agglutination du *l*, comme dans *al-cheikh* : *ach-cheikh*) ; en outre, le *c* final, selon *TLF*, « est peut-être dû à un croisement de ce mot avec l'ancien fr. *eschec* : butin ». Dans les pays ar., le jeu se dit شِطرَنْج, *chipran'dj*, du nom de son inventeur, philosophe et mathématicien persan, que Joanes Fabricius orthographie *Schatrenscha*, dans son *Specimen arabicum* (cit. ds G. Ménage). Dans le jeu, lorsque le roi (*shāh*) est en position d'être pris par l'adversaire, ce dernier annonce : « Échec au roi ! » ; en cas de coup décisif, la sentence qui tombe, « *Échec et mat* !* », signifie littéralement « le shah est mort » : الشّاه ماتْ, *ash-shāah māt**. « Mon docteur de Menestre en sa mine altérée [...] Et n'estoit, quel qu'il fust, dedans le plat, / Qui des yeux et des mains n'eust un *eschec* et mat » (M. Régnier, *Les Satyres*, X, L. Billaine, 1667, p. 74). Le mot apparaît au XIIe s., dans la *Chanson de Roland* : « Sur palies blancs siedent cil cevaler, / As tables juent pur els esbancier / E as *eschecs* li plus saive e li veill, / E escremissent cil bacheler leger » (« Sur de blancs tapis de soie sont assis les chevaliers ; pour se divertir, les plus sages et les vieux jouent aux tables et aux *échecs*, et les légers bacheliers s'escriment de l'épée »), trad. J. Bédier, H. Piazza, 1922, p. 10.

الشّاه ماتْ

Selon *Larousse*, dans son *Grand Dict. universel du XIXe siècle*, « avant la Révolution, on montrait au trésor de Saint-Denis un jeu d'échecs d'ivoire qui avait appartenu à Charlemagne » (et qui, selon G. Ménage, aurait été offert par un certain Youssouf al-Nakali, dont le nom se trouverait gravé sous l'une des pièces). C'est au XIIIe s. qu'apparaît le sens fig., signifiant « insuccès, déboires, revers ». Relevée dans le même dict., cette confidence de Mme de Sévigné : « Je voudrais bien donner un Échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. » *Échec et mat* est aussi le titre d'une comédie d'O. Feuillet, créée au théâtre de l'Odéon le 23 mai 1846.

« La reine demanda un jeu d'**échecs**, fit installer Sergianni en face d'elle. [...] Avant qu'aucune pièce eût été déplacée, sur les soixante-quatre cases d'or et d'argent, qu'aucun mot eût été prononcé, un page s'avance vers les joueurs et d'un geste gracieux jette un rat sur l'échiquier, énorme [...], les yeux en sang, aveuglé par deux clous de cuivre fichés jusqu'à la tête dans les globes, grinçant des dents et roulant sur lui-même de rage et de douleur : plus blanc qu'une mozzarella, Sergianni fit un bond, oubliant le lieu, la reine et la cour, fila en courant hors de cette lice vers l'unique issue permise, où il se réfugia. Jeanne le rejoignit, et à huis clos l'entretint longuement d'autres parties, afin qu'il reprît des couleurs, plus secrètes que les parties d'**échecs**, où le cavalier déplace une tour de cinabre pour faire **échec et mat*** à la reine, renversée et mourante. Ainsi liait-on connaissance au Château. »

(JEAN-NOEL SCHIFANO, *CHRONIQUES NAPOLITAINES*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1989, P. 173.)

Élixir

ÉLIXIR – الإكسِيرْ ⊛ N. m. De l'ar. الإكسِيرْ, *al iksīr, al + iksīr*, « pierre philosophale ; quintessence, essence ». Du verbe كَسَّرَ, *kassara*, « rompre, broyer, fragmenter (en vue d'une action de refonte, d'une préparation) ». Dérivés : 1. كُسِرَ, *kussira*, « être brisé, tiédir (intr., pour un liquide), tomber (vent) » ; 2. مَكْسِر, *maksir*, « de bonne souche, de haut lignage » dans l'expr. صَلِيب المَكْسِر, *ṣalīb al-maksir* ; 3. كاسِرْ, *kāssir*, « réfracteur, dioptre, etc. ». Toutes ces références, pour dire l'idée de fondement et de refondement dans la notion de *al-iksīr*. Historiquement, c'est la pierre philosophale des alchimistes ; « La matière solide ou liquide qui doit servir à la transmutation des métaux, *la poudre de projection* », précise M. Devic, qui signale d'autres formes : *alexir, xir, yxir, ysir*. Le mot a désigné par la suite une solution, un « médicament liquide, formé d'une ou plusieurs substances dissoutes dans de l'alcool », et, en 1685, « préparation à base de sirops et d'alcools » (Furetière) ; philtre magique : *élixir d'amour* (ou... « L'élixir de longue vie », nouvelle de Balzac). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, mais connu dès le XIIIe s., sous la forme *elexir*, ce mot est, avec algèbre*, celui qui aura subi le moins de déformations en passant au fr.

الإكسِيرْ

Plusieurs sources donnent le grec comme véritable « souche », notamment ds *TLF* : ξηρίον, « poudre siccative que l'on met sur les blessures » ; ou M. Devic : ξηρόν, « sec, médicament sec ». Un des rédacteurs du dict. de G. Ménage répond : « Les étymologies grecques sont également faussées. Le mot élixir n'est point dérivé du grec, mais de l'arabe comme sa forme seule le fait assez voir, et on ne saurait guère douter qu'il ne vienne de *cassara*, qui signifie briser, mettre en poudre. Golius, dans son *Lexicon arabe-latin*, l'en dérive pareillement, et il l'explique après le *camous* (dictionnaire arabe) par *alkimia* (al-chimie), etc. »

« L'exigence de la sensibilité poétique du XXe siècle semble être allée à l'encontre de la distillation propre au *Coup de Dés*, du raffinage progressif qui visait à amener la poésie à son radical état de pureté. Tout comme l'eau chimiquement pure tend à corroder la paroi de l'estomac, le siècle où nous vivons tend à ne consommer la poésie qu'à l'état de *mixte* actif, de dilution partielle : incorporée au roman, à la nouvelle, à l'essai, au fragment, et plus proche, pour le lecteur, de la fonction du levain que de celle de l'élixir. Elle tend à laisser place, à faire place autour d'elle en toute circonstance, pour la propagation de ses ondes, à un milieu conducteur, mais distinct d'elle, et c'est dans son aptitude à pénétrer, à irradier tout entière cette masse étrangère, plutôt qu'à la résorber, qu'elle place sa complaisance, mettant peut-être ainsi – après l'héroïque exigence mallarméenne – de *l'eau dans son vin*. »

(Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, José Corti, 1992, p. 269.)

Épinard

ÉPINARD - **إسبانخ** ◉ N. m. De l'esp. *espinaca*, empr. à l'ar. إسبانخ, *isbānikh*, ou سبانخ, *sabānakh* (IXe s.). Plante potagère, dont on consomme les feuilles. Le mot, apparu en Europe au XIIIe s., sous la forme *espinaces*, devient *espinars* au XIVe s., puis *épinart* au XVIIe s., avant d'être admis, en 1694, dans le *Dict. de l'Ac.* Selon *TLF*, l'emprunt s'est fait de l'ar. d'Espagne *isbinakh*, par l'interméd. du lat. médiév. *spinarchia* (avant 1250) et peut-être de l'anc. prov. *spinarch* (1150). L'ar. lui-même l'a pris du pers. *aspanākh, isfinākh, isfinağ, isfānākh*. M. Devic va plus loin : « Les étymologistes s'accordent à dériver ces mots du lat. *spina*, épine. Toutes les lang. romanes se seraient donc entendues, le mot n'existant pas en lat., pour dénommer cette plante d'après un de ses caractères qui n'a rien de frappant, à savoir deux ou quatre petites pointes épineuses placées à la surface du calice, encore manquent-elles dans le grand épinard. Mais la vérité est que le mot a une orig. tout autre : il vient sans contredit de l'arabe-persan اسبناخ, اسفاناج, اسفناج : *isfinādj, isfānādj, aspa-nākh*. Richardson qui cite ces trois formes les donne comme venant du gr. σπινάχια, mais σπινάχια est mod. et n'existe pas dans la lang. class. ; c'est la dérivation inverse qui est vraie... » La plus anc. occurrence est relevée, par le même étymologiste, chez Al-Razi (Rhazès), « qui, dès la fin du IXe s., faisait un grand éloge de ce légume : الاسفاناخ معتدل جيد للحلق والرية والمعدة والكبد يلين البطن وغذاوه جيد جيدا "Les *épinards* sont tempérés, bons pour la gorge, le poumon, l'estomac et le foie ; ils adoucissent le ventre et constituent un excellent aliment" » (ms orig. cit. et trad. par M. Devic).

إسبانخ

A. Dumas père était grand amateur d'épinards, selon le *Grand Dict. universel du XIXe siècle*. Il les cuisinait lui-même, à sa manière : après les avoir épluchés, hâchés, il les plaçait dans un panier à salade qu'il suspendait à l'intérieur de la cheminée ; les épinards égouttaient ainsi toute la nuit. Le lendemain, il les faisait cuire, à la graisse d'oie, jamais au beurre.

« – J'arrête, dis-je en retirant mon pied de derrière ma nuque*. [...]

– Qu'est-ce qui t'arrive ? Tu es complètement déconcentré. [...] C'est le pseudo-suicide de Doumergues qui te tracasse ?

– Pseudo ? Pourquoi pseudo ?

Les lèvres de Nicole formèrent un de ces sourires qui, voilà bien des années, m'ont jeté pour toujours à ses pieds.

– Écoute, j'espère que vous n'allez pas soutenir cette thèse. Vous seriez la risée de la ville. Trois balles dans la tête !

– Techniquement, c'est possible, marmonnai-je.

L'amusant, c'est que je m'étais vraiment jeté à ses pieds quand nous avions seize ans, et que je cherchais mes modèles de comportement dans les livres. Elle s'était penchée pour me relever et ce que j'avais vu par l'encolure de sa chemise* d'homme avait achevé de me convaincre qu'elle était la femme de ma vie.

Nicole but la moitié de sa tasse* et je l'imitai. Ça avait le goût du jus d'**épinard** avec une pointe de foin moisi. Suffisait de s'y habituer. »

(Serge Quadruppani, *Tir à vue*, Gallimard, coll. « Série noire », 1994, p. 25.)

Estragon

ESTRAGON – طرخون ◉ N. m. De l'ar. طرخون, *tarkhūn*, mot qui désigne également la serpentine. Nom sc. : *Artemisia dracunculus*, en raison de « sa racine, qui, étant recourbée sur elle-même, rappelle la queue d'un *dragon* » (*Dict. de médecine usuelle*, J.-P. Beaude, Didier, 1849). Deux formes voisines de l'étymon ar. sont relevées au commencement du XIIe s., dans un dialecte de Chiraz, chez un célèbre médecin persan, Al-Hosseïni : ترخوني, *terkhounī*, ou طرتون, *ṭartoūn* (dict. de M. Devic). À cette plante potagère aromatique, utilisée comme condiment, était attribuée la vertu d'exciter l'appétit, et, aux dires des femmes ar., de provoquer les règles. Comme elle est stomachique, les médecins la préconisaient jadis en remède contre le scorbut. Le mot est enregistré dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. M. Devic situe les premières occurrences du mot, en ar., au IXe s. (sinon, au début du XIe s. chez Avicenne). Ses indications ont permis de dater l'emprunt vers la fin du XIIe s., par l'interméd. du lat. médiév. *tarcon*, puis *altarcon* (forme la plus proche de l'ar. *at-tarkhūn*). Au XVIe s., le mot s'écrira *targon*, puis *estargon*, et c'est à partir de 1601 qu'il prendra sa forme actuelle (Liébault, *Maison rustique*, p. 213 ; cit. ds *TLF*).

طرخون

L'hyp. d'une orig. gr. (δράκων) n'est pas écartée par M. Devic. Mais une hyp. qui fait dériver *estragon* de *draconem* est jugée « bizarre » : « Historiquement parlant […], ce serait le seul exemple de *dr* latin devenu *tr* en français. Aussi faut-il chercher ailleurs la vraie dérivation. Les formes *taragona*, *targone*, anc. fr. *tragon*, nous ramènent à l'arabe-persan طرخون : *ṭarkhoūn*, mot qu'on trouve dans Avicenne et même dans Razi. » Pour *TLF*, « le *es-* initial (de *estragon*) s'explique mal ». Pas pour M. Devic, qui y voit la trace de l'art. ar. *al*, prononcé *at* (devant un *ṭ* emphatique : ط), le passage du *t* au *s* étant chose courante par ailleurs…

« FRANÇOISE, *venant de la cuisine, et posant un plat sur le buffet.* – Voilà la crème !… (*À part.*) J'en ai mis cinq pots à l'estragon.
Elle ramasse la mèche de cheveux, et la pose à droite sur le guéridon.
FARIBOL. – La crème ! La crème ! On ne dîne pas ! Emporte ça !
FRANÇOISE. – Comment, monsieur, on ne dîne pas ?…
FARIBOL. – Je te dis d'emporter… va donc !… (*Françoise emporte la table et sort. À lui-même.*) Non ! c'est impossible ! Alexandra est corse… mais honnête !… Oui ! mais… si elle allait être plus corse qu'honnête ! Sapristi ! Sapristi ! il faut que je la raisonne. (*Il ouvre la porte pour entrer dans la chambre et reçoit un soufflet.*) Ah !…
LÉOPARDIN, *paraissant à la porte du fond, et voyant Faribol recevoir le soufflet.* – Oh !… pardon ! vous êtes occupé ?…
FARIBOL, *avec humeur.* – Qu'est-ce que vous demandez ?
LÉOPARDIN. – M. Faribol, s'il vous plaît ?
FARIBOL. – C'est moi : je n'y suis pas !
LÉOPARDIN, *donnant son nom.* – Léopardin jeune… je suis la flûte que vous avez demandée.
FARIBOL. – Ah ! très bien ! plus tard !… Bonjour, j'ai affaire. »

(EUGÈNE LABICHE, *SI JAMAIS JE TE PINCE !*, *THÉÂTRE*, T. II, CLASSIQUES GARNIER, 1991, ACTE II, SC. III. REPROD. BNF.)

Fakir

FAKIR – فقير ◉ N. m. De l'ar. فقير, *faqīr*, « pauvre, indigent » ; en Islam, « ascète, derviche » : « Ascète, généralement musulman, mais pouvant appartenir à une autre religion ou à une autre secte, vivant d'aumônes et s'imposant des mortifications très pénibles » (Michelet, *Journal*, 1820). Par ext., personne qui exécute en public des tours, comme s'asseoir ou s'allonger sur une chaise, un tapis, hérissés de clous, marcher sur un tas de braises, etc. Au fig. : se dit d'une personne « douée de pouvoir surnaturel » ou surhumain. Autrefois, le haschisch* était appelé « l'herbe des *faquirs* ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, il est mentionné par Furetière, dès 1690, sous la forme *faquir*. G. Ménage signale, dans son dict., une « lettre du Père Carlinus de Grimaldis sur la mort de trois Pères cordeliers martyrisés à Arsenga en Arménie par les Sarrasins », où il est question d'une forme latine : *falqueriis*, qu'il préfère corriger en *faqueriis*, « puisque l'on dit *faquir* et non *falquir* ». Mais peut-être que la forme *falquir* a bel et bien existé, par assimilation de l'article *al* et/ou permutation du *l*…

فقير

D'après M. Devic, « on a proposé ce mot comme étym. de l'italien *facchino*, portefaix, qui est notre *faquin*, esp. *faquin*, port. *faquino* (balayeur de la Patriarchale de Lisbonne). Le changement de *r* en *n* ne ferait pas grande difficulté, mais nous manquons d'arguments à l'appui de cette conjecture ».

« J'eus un mouvement d'humeur, je l'avoue, quand, dans l'instant même où je nouais ma cravate, j'entendis frapper. […]

Il était question de quelqu'un qui se trouvait dans une situation irrégulière, qu'on parlait de m'amener, que j'allais devoir interroger : tout cela ressemblait fort à une histoire de passager clandestin. Et qui donc s'était glissé à bord, quel paria à la peau brûlée, quel **fakir** à turban*, quel jeune prince en révolte ? […]

À un dernier mot que prononça Einar, je compris qu'il s'agissait d'une passagère et… ô folie humaine ! je crus qu'elle m'avait devancé […], trompant la vigilance de la vieille édentée au nez crochu et forçant les portes de sa prison…

– Entrez !

Perbacco ! […] Naturellement, ce n'était pas elle. Au lieu de cette apparition tant espérée, c'en était une autre : amère tristesse. Ni paria, ni **fakir**, ni jeune prince en fuite : une toute jeune fille, mais quel admirable visage révolté ! »

(Louis Guilloux, *Parpagnacco ou la Conjuration*, Gallimard, 1954, p. 55.)

Fanal

FANAL – **فنار** ● N. m. De l'it. *fanale*, que les dict. ar. notent فانوس, *fānoūs*, « falot, lampe-tempête, lanterne », comme dans فانوس سِحْرِيّ, « lanterne magique ». L'ar. serait lui-même empr. au gr. *phanos*, « lumière ». Mais... risquons une autre hyp. : si la « lumière » est gr., il n'est pas certain que la « lanterne », elle, le soit ! Les tenants de l'hyp. ar. attribuent à *fānūs* le sens et la fonction d'un feu « employé à bord des navires ou destiné au balisage des côtes ». Or, l'ar. dispose d'un autre mot pour dire *balise* ou *phare* : فنار, *fanār*. Ce qui nous rapproche de l'it. *fanale*, et nous éloigne du *phanos* gr. De là à conclure que l'it. est dérivé direct. de l'ar., il n'y a qu'un pas, que nous franchissons, sous le contrôle de *TLF*, qui nous signale une forme *fanar*, relevée en 1372, en terme de marine, ds Quittance de Saige, *Documents historiques relatifs à la seigneurerie de Monaco*, t. I, p. 479. En outre, la finale ar. *nār* de *fanār*, qui se présente comme une trace de radical, signifie « feu » : on la retrouve ds *manār*, « flambeau, feu (terme de marine) », et ds *manāra*, « minaret » (« fanal » de la foi). Si *nār* est bien cette forme radicale, alors il faut donner un sens au *fa* de *fanār*. Le *Dict. étym.* de Roquefort nous apprend qu'en anc. égyptien (copte), *fa* ou *pha* signifient *le*, art. D'où l'hyp. *fanār* : *le feu* (nous avons vu comment l'art. *al* s'agglutine au rad. *djabr* pour donner algèbre* ; il en serait de même de *fa* pour *fanār*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, *fanal* a connu une forme génoise latinisée : *fanarium*, au XIIIᵉ s. Selon *TLF*, la suffixation en *al* est « probablement due à l'influence des adjectifs en *-ale* »...



« Le fanal de la vérité illumine le monde », écrivait C. Flammarion dans son *Astronomie populaire* (1880). Pour V. Hugo, c'est « l'homme [qui] est le fanal du monde » (*Les Chansons des rues et des bois*). Et M. Schumann, s'adressant à J. Dutourd : « Vous avez choisi comme fanal la définition que vous tenez pour la plus grande des leçons de mon maître Alain » (réception à l'Ac. fr., 1980)...

« Un jour qu'il [Littré] s'adressait à M. Beaujean, à celui qui fut son savant et dévoué collaborateur : "Ô mon ami, s'écria-t-il, ne faites jamais de dictionnaire !" On a peine, en effet, à se figurer une telle somme de travail. Lui-même a eu la coquetterie de compter que si le dictionnaire, *sans le supplément*, était composé sur une seule colonne, cette colonne aurait 36 kilomètres 525 mètres 28 centimètres, à peu près la distance de Paris à Meaux. La Fontaine, qu'il aimait à citer, lui avait donné pour devise : *patience et longueur de temps.* [...] Il était au Mesnil le médecin consultant de tout le village. Prolongeant ses veilles jusqu'à trois heures du matin, la clarté de sa lampe brillait au loin pendant la nuit comme un **fanal** qui rassurait les malades. On savait qu'au premier appel, M. Littré quitterait son travail pour aller porter ses soins partout où ils seraient réclamés. [...] Vers l'âge de quarante ans, une crise se produisit dans les croyances de M. Littré. Il venait de lire un ouvrage d'Auguste Comte intitulé : *Système de philosophie positive.* L'impression qu'il en reçut fut extraordinaire : *ce livre*, dit-il, *me subjugua.* »

(Louis Pasteur, *Recueil de travaux*, Cercle du livre précieux, 1895, p. 425. Reprod. CNRS-Inalf.)

Fanfare

FANFARE – فَرْفارَة ◎ N. f. De l'esp. *fanfarria*, dérivé de l'ar. فرفر, *farfara*, « agiter des ailes, papillonner » ; au fig. : faire le fanfaron* avec... tambour et trompette. Les dict. évoquent (avec des *probablement* et des *apparemment*) une origine onomatopéique. W. Duckett se montre encore plus prudent : « Mot dont l'étym. est restée mal éclaircie, et que les écrivains ont supposé avoir été produit par harmonie imitative pour exprimer un brillant effet d'instruments. On a employé *fanfarer* pour signifier *donner de la trompe*. Le mot nous vient de l'esp. et peut-être des Maures. » G. Ménage, lui, ne doute pas de l'orig. ar., même si ses corédacteurs ne partagent pas son avis : pour eux, *fanfare* comme fanfaron* viendraient de *fare*, « fête des pêcheurs du mois de may : le peuple disoit *fan fare*, pour dire *ils font fare* » ; ou encore : « *Fare*, dans le sens de fête et de réjouissance, vient apparemment de l'angl., qui emploie *fare* dans la signification de *chère* ; comme quand on dit *good fare* : bonne chère (*sic*) ». Dans *Examen critique des dict. de la langue fr.* de Ch. Nodier, nous relevons cette mise au point : « Puisque les lexicographes citent *fanfarer* pour *se panader*, d'après l'autorité de Rabelais, ils devoient rapporter *fanfares* pour *fanfaronnades*, qui est encore plus commun... » Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. Mais Rabelais le donne dès 1542, avec « *parade* [d'un cheval] *en musique* » (*Quart Livre* ; cit. ds *TLF*).

فَرْفارَة

Autrefois, les Arabes ne partaient jamais en campagne sans leur nouba* de musiciens, et raillaient volontiers ces derniers, pour leur propension à plastronner. Le verbe *farfara* a commencé par s'appliquer à ces guerriers de parade aux somptueuses représentations, comme il s'appliquera plus tard, en fr. et par métaph., à cette reliure dite « à la fanfare » : « Nom donné à certaines reliures du XVIe s. remarquables par leur somptueux décor de feuillages et d'arabesques à petits fers » (*Le Petit Robert*).

« La chambre était tendue de satin* rose broché de ramages cramoisis*, les rideaux tombaient amplement des fenêtres, cassant sur un tapis à fleurs de pourpre leurs grands plis de velours grenat. [...] Sur la cheminée que surmontait une glace sans tain, découvrant un ciel d'automne tout empourpré par un soleil couchant et des forêts aux feuillages lie de vin, s'épanouissait, dans une vaste jardinière, un énorme bouquet d'azaléas carminées*. [...] La toute-puissante déesse était enfouie dans les coussins du divan*, déployant ses jupes* roses, faisant tournoyer au bout de son pied sa mignonne mule de maroquin*. Elle soupira mignardement, se leva, étira ses bras, fit craquer ses jointures, saisit une bouteille à large ventre et se versa, dans un petit verre effilé de patte et tourné en vrille, un filet de porto mordoré.

À ce moment, le soleil inonda le boudoir [...]. Ce fut un rutilant fouillis de flammes sur lequel se découpa la figure de la buveuse, semblable à ces vierges du Cimabué et de l'Angelico, dont les têtes sont ceintes de nimbes d'or. Cette **fanfare** de rouge m'étourdissait ; cette gamme d'une intensité furieuse, d'une violence inouïe, m'aveuglait...

Depuis ce temps, le boudoir rouge et la buveuse ont disparu ; le magique flamboiement s'est éteint pour moi. »

(Joris-Karl Huysmans, *Le Drageoir aux épices*, Crès, 1921, p. 17.)

Fanfaron

فرْفار

FANFARON – فرْفار ◉ N. m. De l'esp. *fanfarrón* (1555), dérivé de l'ar. فرْفار, *farfār*, « volage, léger, inconstant, bavard », d'après *EWFS* (*Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*), de فرفر, *farfara*, « agiter des ailes, papillonner », qui a donné فرْفرَة, *farfara(t)*, « inconstance, caractère volage » ; فرْفارَة, *farfāra(t)*, « girouette ». Le *Dict. étym.* de Roquefort en donne une définition appropriée : « Homme qui fait plus de bruit que de besogne, qui se vante et fait le brave. » *TLF* signale une première occurrence datée de 1609, au sens de « personnage vantard » (M. Régnier, *Satire* VIII ds *Œuvres*, J. Plattard, p. 65). Occurrence que nous retrouvons dans une éd. de 1608, sous la forme *fanfarou*, chez le même auteur : « Ce Fanfarou chez elle eut de moy cognoissance » (M. Régnier, *Premiers Œuvres*, T. Du Bray, 1608, p. 30). Le mot est enregistré pour la première fois dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. Pour *TLF*, qui le rattache à la même racine onomatopéique que fanfare*, « l'ar. *farfār* "bavard, inconstant", proposé comme étymon, remonte probablement à la même racine (onomatopéique) ». Nous relevons, dans *L'Inter. des cherch.* (10-12-1893, p. 633), cette intéressante correspondance d'un lecteur, signée Lecam : « Écrivant au comte d'Avaux, le 30 avril 1644, Mazarin disait : "C'est une chose estrange que ces gens qui *fanfarent* tant le désir qu'ils disent avoir de la paix, n'ayant envoyé à Munster que des députés sans pouvoir de la conclure..." »

Le même « intermédiariste » poursuit : « Le verbe fanfarer, qui est expressif et pittoresque, n'a pas passé dans notre langue moderne ; on n'y a conservé, dans le sens figuré, que le substantif fanfaron. Comment expliquer cette sévérité de l'Académie française ? Dans *Gargantua*, I, 23, Rabelais avait cependant dit : "Au regnard de *fanfarer*, nul ne le fait mieulx que luy." Alors que nous mettons aujourd'hui à la mode des néologismes douteux, que nous parlons de débarquement des ministres, nous trouverions bien des hommes politiques qui fanfarent. Faire le fanfaron ne me semble pas avoir un sens aussi précis. Au lieu de créer des mots, utilisons notre vieux langage. Quelle est l'étymologie du mot fanfaron, sur laquelle Littré, suivant son habitude, ne se prononce pas ? »

« Il ne savait pas qu'ils s'exerçaient plus qu'ils ne s'amusaient, que leur adresse avait un but et que ce but n'était autre que lui. [...] Mais le destin avait prévu une autre fin : la cave. La cave dont je vous ai parlé. La cave aux rats. Ils avaient dû voir que leur père y descendait souvent et ne remontait qu'ivre mort. [...]

Je ne sais pas si, avant l'éclat qui interrompit le mélodrame, l'Iguane avait eu le temps d'ajouter ce qu'il nous dit lorsque mon frère et moi prîmes congé de la compagnie, au reste demeurée imperturbable, presque souriant, de toute évidence habituée aux esclandres, à l'arrogance fanfaronne des jumeaux, auxquels les servantes et la femme à l'enfant manifestaient une vénération candide – tandis que la petite fille aux yeux noirs, si attentive, paraissait soudain excitée.

La main arrondie sur les lèvres abritant la confidence, l'Iguane nous avait murmuré une réplique : "C'est moi qui suis allé en prison." »

(Hector Bianciotti, *Comme la trace de l'oiseau dans l'air*, Grasset, 1999, p. 80.)

Fantasia

FANTASIA – فنطزية ● N. f. De l'ar. maghr. فنطزية, *fanṭaziya*, « panache, gloriole ». *TLF* le fait dériver de l'esp. *fantasia,* « fantaisie, caprice ». Toujours est-il que ce mot, qui désigne un aspect de l'art équestre ar., doit sa présence, ici, au détournement de sens que le dialecte maghr. lui a imposé, en faisant d'une simple *fantaisie* une *fanṭaziya*, avec le *ṭ* emphatique comme il se doit ; autant dire tout un art d'être (ou de paraître) : aussi vrai que dans l'homme ar. *atteint de fanṭaziya*, il y a à la fois du Don Quichotte et du Tartarin, dans toute leur splendeur pathétique. Alors, forcément, *fantasia* ne peut être que d'orig. ar. ! Delacroix l'avait bien compris, lui qui en fit le titre de son célèbre tableau *Une fantasia au Maroc* (1842). Et ceux qui pensent que le peintre avait attribué « faussement » au mot *fantasia* le sens de « spectacle donné par des cavaliers ar. simulant une charge de cavalerie » (*TLF*), ceux-là n'ont jamais vu de *fantasia* de leur vie, et ignorent tout du panache et de la somptueuse gloriole qui portent cavales et cavaliers dans leur charge héroïque... Donc, *fantasia*, empr. à l'ar. *fanṭaziya*, repassé à l'esp. *fantasia* – où il a perdu de son panache, pour gagner en notoriété à partir de 1932, date de son entrée ds le *Dict. de l'Ac.* Par ext. : manifestation bruyante, démonstration brillante : « Ceux qu'avait émancipés la raison philosophique furent séduits, à leur tour, par la *fantasia* littéraire » (Proudhon, cit. ds *Dict. des dict.*) ; ancien argot : « Donner dans la *fantasia*, c'est aimer à faire fracas » (L. Larchey, *Dict. hist. d'argot*, 1881).

فنطزية

Au XIXe s., le mot *chenapan* allant souvent de pair avec *arabe*, on avait fini par lui attribuer une origine ar. La confusion s'était faite, selon H. Walter, lorsque les amateurs de fantasia avaient adopté un fusil à pierre, de conception hollandaise, qui était muni « d'une platine dont le chien s'abattait vers l'arrière, mettant le feu à une poudre colorée ». Cette opération entraînait un mouvement qui, pour un Hollandais, rappelait celui d'une poule en train de picorer : en flamand, *snap-hahn*...

« ... l'homme de Tarascon allait droit devant lui, sans regarder ni à droite ni à gauche, l'œil obstinément fixé sur ces monstres imaginaires, qui ne paraissaient jamais.

Comme la tente-abri s'entêtait à ne pas s'ouvrir [...], la caravane* était obligée de s'arrêter matin et soir dans les tribus. Partout, grâce au képi du prince Grégory, nos chasseurs étaient reçus à bras ouverts. Ils logeaient chez les agas, dans des palais bizarres, grandes fermes blanches sans fenêtres, où l'on trouve pêle-mêle des narghilés et des commodes en acajou, des tapis de Smyrne et des lampes-modérateur, des coffres de cèdre pleins de sequins* turcs, et des pendules à sujets, style Louis-Philippe... Partout on donnait à Tartarin des fêtes splendides, des *diffas*, des fantasias... En son honneur, des goums entiers faisaient parler la poudre et luire leurs burnous* au soleil. Puis, quand la poudre avait parlé, le bon aga venait et présentait sa note...

Et toujours pas de lions. Pas plus de lions que sur le Pont-Neuf ! »

(ALPHONSE DAUDET, *LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON*, LIBRAIRIE DE FRANCE, 1930, P. 120. REPROD. BNF-INALF.)

Fardeau (farde)

فَرْدَة

FARDEAU (FARDE) – فَرْدَة ● N. m. De l'ar. فَرْد, *farde*, « unité, moitié d'une paire ou demi-charge (d'un chameau) »; en ar. dial. فَرْدَة, *farda*, « chacune des deux parties d'un objet unique mais double, par ex. chacune des deux étrivières d'une selle, chacun des deux ballots formant la charge d'un chameau » (M. Devic). Selon Dozy (ds *TLF*): « L'une des deux parties d'une chose, demi-charge d'une bête de somme...; la moitié d'une pièce de coton servant de pagne. » Pour *Le Robert*, comme pour le *Larousse*, l'orig. est ar.; gr., pour W. Duckett et le *Dict. étym.* de Roquefort: « *Phoros*, de *phoreó* ou *pheró*, je porte. » Roquefort ajoute pourtant: « En ar.: *fard*, mot francisé à Marseille pour dire *fardeau*. » Le *Dict. des dict.*, lui, donne à *fardeau* le sens de ballot, et à *farde* celui de balle: « Balle de café moka*, valant 185 kg »; il signale également les dérivés anciens: *fardeler*, « mettre en ballot », et *fardelet*, « petit paquet ». Quant à G. Ménage, il ne sait à quel saint... étymon se vouer: « *Fortus, frotellus, fartellus, fardellus*, fardeau. Ou de feritellum, inusité (*sic*), formé de *fero*. *Fero, feritum, feritellum, fertellum, fartellum, fardellum, fardeau...* » Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est *usité* depuis le XIIe s., au sens de « charge, bagage ». Début XIXe s., il prend le sens, en Belgique et au Zaïre, de « dossier, liasse de papiers ». Mais, pour *TLF*, ce sens « serait un vestige, repoussé dans l'extrême Nord par hardes*, de l'anc. fr. *fardes*, vêtements ».

« Le mot *farde* est donc arabe, non seulement par l'usage, mais aussi par l'étymologie. Quant à *farde*, *fardeau*, et leurs correspondants des lgues européennes, on n'a pu leur donner aucune étym. sérieuse dans le lat., le gr. ni le germanique. Tout prouve que nous avons emprunté ce mot à l'Orient, comme nombre d'autres termes de commerce » (M. Devic).

« Les usurpateurs amènent ou choisissent toujours ces tems de troubles pour faire passer, à la faveur de l'effroi public, les lois destructives que le peuple n'adopteroit jamais de sang-froid. Le choix du moment de l'institution est un des caractères les plus sûrs par lesquels on peut distinguer l'œuvre du législateur d'avec celle du tyran. Quel peuple est donc propre à la législation? [...] Celui qui ne craint pas d'être accablé par une invasion subite, qui, sans entrer dans les querelles de ses voisins, peut résister seul à chacun d'eux, ou s'aider de l'un pour repousser l'autre; celui dont chaque membre peut être connu de tous, et où l'on n'est point forcé de charger un homme d'un plus grand **fardeau** qu'un homme ne peut porter; celui qui peut se passer des autres peuples, et dont tout autre peuple peut se passer; celui qui n'est ni riche ni pauvre, et peut se suffire à lui-même. [...] Ce qui rend pénible l'ouvrage de la législation est moins ce qu'il faut établir que ce qu'il faut détruire... Toutes ces conditions, il est vrai, se trouvent difficilement rassemblées. Il est encore en Europe un pays capable de législation; c'est l'isle de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté mériteroit bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite isle étonnera l'Europe. »

(JEAN-JACQUES ROUSSEAU, *DU CONTRAT SOCIAL*, BOURQUIN, 1947, P. 243. REPROD. BNF.)

Fatwa

فتوى

FATWA – **فتوى** ⊛ N. f. De l'ar. فتوى: *fatwā*, « décret, avis juridique, donné par un savant en droit coranique sur toute question relevant de la vie et de la... mort ». Du verbe أفتى, *aftā*, « donner une consultation, délivrer un décret ». Même étymologie que *mufti*, مفت, « conseiller juridique, législateur, juge » : « L'homme qui porte les décisions juridiques (*fatwā*, plur. *fatāwā*), le *prudens* qui donne la solution du "cas de conscience" » (Louis Gardet, *L'Islam, religion et communauté*, Desclée de Brouwer). L'islam ne disposant et ne concevant pas de clergé, tout exégète pourrait s'autoproclamer mufti, au sens strict du terme. Il serait alors possible qu'une *fatwā* advienne pour en abolir une autre... C'est ainsi que, le 5 juillet 2004, un mufti irakien a émis une *fatwa* appelant à la libération de deux journalistes français retenus en otages... L'expression en est venu à désigner, en France et ailleurs, un arrêt de mort, réelle ou symbolique : « Giuliano Ferrara a lancé à mon encontre une *fatwa* à l'envers » (Antonio Tabucchi, « Fatwa à l'italienne », tribune, *Le Monde*, 10-10-03).

Une fatwa d'excommunication, prononcée pour cause d'apostasie, se traduit généralement par un *takfīr* (تكفير), mesure d'expiation qui revient à renvoyer le musulman « coupable » au statut peu enviable de كافر, *kāfir*, « impie, mécréant » (voir cafard*, cafre*). C'est cette mesure qui fut appliquée à Salman Rushdie et à Taslima Nasreen.

« De nombreux critiques et chercheurs s'accordent pour faire débuter l'histoire de la littérature contemporaine le jour où A. Robbe-Grillet lance une fatwa contre Balzac. [...] À cette époque les mass media naissent timidement et nul ne semble savoir que le Balzac en question avait succombé d'un triple excès de livres, d'alcool* et de comtesses polonaises soixante ans auparavant. Certains pensent que les deux hommes sont liés par des dettes, d'autres penchent plutôt vers des affaires de mœurs. Les universitaires [...] expliquent qu'à travers Balzac, c'est l'idée du personnage-narrateur que Robbe-Grillet vise. [...] Peu importe, la récompense offerte est considérable, Claude Simon, un ancien militaire, reprend les armes et se lance dans la traque en compagnie d'une jeune femme ambitieuse, Nathalie Sarraute, les rapports troubles liant les deux chasseurs de prime font jaser jusqu'au cœur de l'Académie déjà bien ébranlée par les frasques de l'Oulipo. Justement, la fatwa attire des mercenaires étrangers : l'Irlandais Beckett vient semer son trouble. [...] Marguerite Duras, elle aussi attirée par la perspective du profit, rentre de Chine. Son retour provoquera l'effondrement de la filière asiatique. Le groupe de l'Oulipo entre en rage folle, Perec tétanise et ne peut plus prononcer la lettre "e". [...] Francis Ponge, "tenu" par un obscur chef de bande, tente de lapider à coups de galets Edmond Jabès. Celui-ci évite et c'est, semble-t-il, par hasard* que la pierre heurte le jeune Philippe Sollers. »

(Éric Pessan, « Histoire saisissante de la littérature française d'après-guerre », nouvelle, *Zone littéraire*, 22 juin 2005.)

Felouque

فلوكة

FELOUQUE - فلوكة ◉ N. f. De l'esp. *faluca*, emprunté au cat. *faluca* (1561), *faluga* puis *falua* (XVIe s.), lui-même emprunté à l'ar. فلوكة, *falūka*, « barque, canot, esquif ». Petit bâtiment (« le premier bâtiment de guerre au Moyen Âge », selon le *Dict. des dict.*), long, léger et étroit, à voiles et à rames, qui connut son âge d'or aux XVe et XVIe s. ; avec ses douze avirons de chaque côté, ses petits canons en cuivre et ses « trente-deux pierriers sur fourchettes » (*Dict. des dict.*), la *felouque* transporta aussi bien des émirs que des empereurs : « Une *felouque*, voiles repliées, était amarrée au rivage à l'endroit même où aborda la chaloupe de l'empereur [...qui] débarqua près de la maison de la douane* » (V. Hugo, *Choses vues*). Cervantès, qui fut prisonnier et esclave à Alger, s'évada de son bagne à bord d'une *felouque* (dict. de W. Duckett). Le mot entre dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. En 1544, il est signalé sous la forme *flouque* ; en 1600 : *falouque* (ds le dict. de G. Ménage, et ds *Dessein pour aller brûler les vaisseaux de Tunis*, cit. par R. Arveiller ; réf. *TLF*) ; enfin, en 1608, sous sa forme actuelle (H. de Beauvau, *Relation journalière du voyage du Levant*, Toul, p. 238, cit. par R. Arveiller, ds *Français moderne*, t. XXVI, p. 51).

TLF donne comme orig. فلوّة, *faluwwa*, « pouliche et, par ext. navire de charge, 1370 à Alexandrie », avec une occurrence, début XVe s., relevée par Dozy, chez l'écrivain égyptien Makrizi. Par ailleurs, il s'est trouvé tout de même un dict. pour dénicher une étymologie extravagante : « Du latin *phaseolus*, à cause de sa petitesse et de sa forme » (*Dict. étym.* de Roquefort).

« Masaniello roulait entre les jambes du prélat, glapissait, dégringolait les sept degrés, agitait les clochettes du culte, embrassait les pantoufles rouges et dorées. [...] Quand le vice-roi eut prêté serment sur les Capitulations, il pria en sincère amitié le généralissime capitaine du peuple de faire retour avec lui au Palais, où il lui offrit la jouissance de sa felouque, marotte pour le crieur de poissons devenu tout à la fois le roi et le fol de Naples.

Ah ! la clapotante felouque, la mer berceuse et la chair felouquée de Baubo, ah ! l'arrogant histrion plein d'hilarité farouche qui troque son auréole de mouches contre l'auréole de gloire, et son braquemart démâté contre un point rageur, ah ! sa mère, veilleuse aveuglante qui passe dans la fureur minérale du ciel et lui dit : qu'il s'est fait dur le sang que tu as sucé à mon sein ! »

(JEAN-NOËL SCHIFANO, *CHRONIQUES NAPOLITAINES*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1989, P. 129.)

Fennec

فنك

FENNEC – **فنك** ⊛ N. m. Du lat. scientifique *fennecus*, emprunté à l'ar. فنك, *fanak*, « petit renard des sables », à longues oreilles, appelé autrefois *zerda*, chez les Maures (Berbères). Le mot fut emprunté par l'interm. de l'angl., alors que le fr. moderne a commencé par le transcrire en *fenec* puis en *fénech* (comme chez Saint-Exupéry). Mentionné dans un texte de Rhazès (Abou Bakr Ibn Zakariya dit Al-Razi), médecin-philosophe persan du Xe s., ce terme désignait un type de fourrure (dict. de M. Devic), avant de passer au lat. *fenecus brucei*, puis au lat. médiéval de Catalogne, sous la forme *alfanec*, « sorte de fouine africaine », selon *TLF* (avec assimilation de l'article *al*, et, peut-être, influence de *alfa*, l'animal vivant dans des terriers parmi les pousses d'alfa). Dans sa trad. de la *Description de l'Afrique septentrionale* du géographe ar. El-Bekri (XIe s.), M. G. de Slane opte pour la graphie *fének* (« le désert abonde en *féneks*, animaux dont on exporte la fourrure dans tous les pays », A. Jourdan, Alger, 1913, p. 322). L'orthographe du mot se fixe à partir de 1790-1791 (J. Bruce, voyageur angl. auteur du *Voyage aux sources du Nil*..., trad. J.H.. Castéra, Hôtel de Thou, t. V, p. 153 ; cit. ds *TLF*).

Dans un document bilingue, « Recueil des historiens des Croisades » (*Historiens orientaux*, t. II, 2e partie, Imp. nationale, 1876, p. 129), il est fait mention d'un château de Fenec, qui domine le Tigre. Propriété d'une tribu kurde (les Bechnaouïa), la forteresse subit plusieurs sièges durant les croisades. On dit qu'un passage souterrain menait de l'intérieur du château à une source où, la nuit, venait se désaltérer un fennec vieux de... trois cents ans.

« De quoi vivent-ils ces animaux, dans le désert ? Ce sont sans doute des "**fénechs**" ou renards des sables, petits carnivores gros comme des lapins et ornés d'énormes oreilles. Je ne résiste pas à mon désir et je suis les traces de l'un d'eux. Elles m'entraînent vers une étroite rivière de sable où tous les pas s'impriment en clair. J'admire la jolie palme que forment trois doigts en éventail... Ici les traces s'espacent : mon **fénech** a couru. Ici un compagnon est venu le rejoindre et ils ont trotté côte à côte. J'assiste ainsi avec une joie bizarre à cette promenade matinale. J'aime ces signes de la vie. Et j'oublie un peu que j'ai soif...

Mon **fénech** ne s'arrête pas à tous les arbustes. Il en est, chargés d'escargots, qu'il dédaigne. [...] Son jeu coïncide trop bien avec une tactique indispensable. Si le **fénech** se rassasiait des produits du premier arbuste, il le dépouillerait, en deux ou trois repas, de sa charge vivante. [...] Tout se passe comme s'il avait la conscience du risque. S'il se rassasiait sans précaution, il n'y aurait plus d'escargots. S'il n'y avait point d'escargots, il n'y aurait point de **fénechs**. »

(Antoine de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*, Le Livre de poche, 1970, p. 175.)

Fez

FEZ – فاس ● N. m. De l'ar. طربوش فاسي, *tarbûch fâssi*, « bonnet de Fez », ville (فاس, *Fâss*) du Maroc. Enregistré dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878, le mot est connu, comme la coiffure, depuis le XVIIe s. L'orthographe a varié avec celle du nom de la ville, où il était fabriqué : « bonnet de *fez* », en 1664 (J. Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, p. 553 ; cit. ds *TLF*) ; *fes* en 1677 ; *fez* en 1679 (J. Savary, *Le Parfait Négociant*, t. II, p. 517 ; ds *TLF*). Adopté par les Turcs, et adapté au traditionnel turban, prescrit pour tous les fonctionnaires par le sultan Mahmoud II, même pour les janissaires, avant que Mustapha Kemal, alias Atatürk, n'en interdise le port, il deviendra un accessoire de l'orientalisme européen : « L'Orient a du charme encore ; il est resté plus oriental qu'on ne pense. J'ai fait ce tour de force d'apprendre en deux mois la langue turque ; je porte *fez* et cafetan* » (P. Loti, *Aziyadé*).

Le XIXe s. semble avoir été l'âge d'or du fez en Europe, et particulièrement en Grèce : « On ne parle pas assez de la Grèce ; l'enthousiasme de l'Europe s'est refroidi : je me charge de le réchauffer. On verra ce que nous savons faire ! – À propos, lui dis-je innocemment, qu'est-ce que la Grèce enverra à l'Exposition ? – Soyez tranquille, la Grèce tiendra son rang dans cette grande assemblée des peuples civilisés. [...] – Quant à l'industrie proprement dite, ajoutai-je avec un peu d'hésitation... – Quelle industrie ? – L'industrie... industrielle. – Je vous entends. Eh bien ! Nous enverrons un joli costume grec. – Bravo ! L'idée est bonne. Vous savez que j'adore vos costumes. Je vous garantis qu'ils auront du succès... Qu'enverrez-vous encore ? – Nous enverrons un fez, une veste brodée, une foustanelle, une jolie ceinture » (Ed. About, *La Grèce contemporaine*, Hachette, 1858, p. 162).

فاسْ

« Le peintre fit remarquer à Swann que Napoléon III s'était éclipsé un instant après elle. "C'était certainement entendu entre eux, ajouta-t-il, ils ont dû se rejoindre en bas de la côte, mais n'ont pas voulu dire adieu ensemble à cause des convenances. Elle est sa maîtresse." Le jeune homme inconnu se mit à pleurer. Swann essaya de le consoler. "Après tout elle a raison, lui dit-il, en lui essuyant les yeux et en lui ôtant son **fez** pour qu'il fût plus à son aise. Je le lui ai conseillé dix fois. Pourquoi en être triste ? C'était bien l'homme qui pouvait la comprendre." Ainsi Swann se parlait-il à lui-même, car le jeune homme qu'il n'avait pu identifier d'abord était aussi lui : comme certains romanciers, il avait distribué sa personnalité à deux personnages, celui qui faisait le rêve, et un qu'il voyait devant lui coiffé d'un **fez**.

Quant à Napoléon III, c'est à Forcheville que quelque vague association d'idées, puis une certaine modification dans la physionomie habituelle du baron, enfin le grand cordon de la Légion d'honneur en sautoir, lui avaient fait donner ce nom ; mais en réalité, et pour tout ce que le personnage présent dans le rêve lui représentait et lui rappelait, c'était bien Forcheville. »

(MARCEL PROUST, *DU CÔTÉ DE CHEZ SWANN*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, PP. 446-447.)

Firman

فرَمان

FIRMAN – فرمان ◉ N. m. Du pers. *farmān*, « ordre, ordonnance royale », passé au turc *fermān*, et à l'ar. فرَمان, *faramāne*, « édit, décret, laissez-passer ». Désignait un édit du souverain, dans l'Empire ottoman et en Iran. Lorsqu'il s'agissait d'une nomination de prédicateur ou d'imam, le doc. portait cette mention précieuse : « Soit fait comme il est dit ci-dessous », si précieuse que les bénéficiaires baisaient rituellement le document, ou « en essuyaient la poussière avec leurs joues » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Par la suite, le mot passa dans les lang. europ., le *firman* faisant fonction de « passeport ou permission de trafiquer qu'on accorde aux marchands étrangers qui font le commerce dans le Levant » (*Dict. des dict.*). Le mot figure au *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, mais la France le connaissait déjà au XVIIe s., pour avoir bénéficié d'un *firman* de faveur par le traité du 1-1-1694, signé avec l'Algérie ottomane, qui lui accordait l'exploitation du corail et de la cire (voir caïd* et bougie*). Le mot est passé au fr. vers 1665, par l'interméd. de l'angl., à partir des *Mémoires* de T. Roe, publiés en 1616 (trad. de M. Thévenot, ds *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point este publiées*, T. Moette, 1696). Par ext., sens de « document émanant d'une autorité » (*TLF*) : « Un firman du préfet, qu'il appelle arrêté [...] défend de danser à l'avenir, ni jouer à la boule ou aux quilles, sur la-dite place » (Courier, *Pamphlets politiques,* Pétition à la Chambre des députés pour les villageois que l'on empêche de danser, J. Gillequin et Cie Éditeurs, 1822, p. 141).

Ce mot semble avoir eu les faveurs de Balzac. Dans *Massimilla Doni* (1839) : « Hélas ! dans ce palais de fée [...], la Cataneo obéissait aux firmans de Victorine et des modistes françaises » ; ou dans *La Femme de trente ans*, Julie venant de se soustraire à ses baisers, le marquis prend à témoin madame de Winphen : « Vous en témoignerez devant Dieu, il me faut un firman pour obtenir cette légère faveur. Voilà comment ma femme entend l'amour ! »

« Blanca reconnaît Aben-Hamet : elle n'ose se trahir aux yeux de la foule ; elle se retire, et envoie Dorothée, une de ses femmes, avertir l'Abencerage qu'elle l'attend au palais des Maures. Aben-Hamet présentait dans ce moment au gouverneur son **firman** écrit en lettres d'azur*, sur un vélin précieux et renfermé dans un fourreau de soie. Dorothée s'approche et conduit l'heureux Abencerage aux pieds de Blanca. Quels transports, en se retrouvant tous deux fidèles ! Quel bonheur de se revoir, après avoir été si longtemps séparés ! Quels nouveaux serments de s'aimer toujours !

Les deux esclaves noirs amènent le cheval numide, qui, au lieu de selle, n'avait sur le dos qu'une peau de lion, rattachée par une zone de pourpre. On apporte ensuite la gazelle*. [...] Blanca détache elle-même l'animal charmant [...]. Pendant l'absence de l'Abencerage, la fille du duc de Santa-Fé avait étudié l'arabe : elle lut avec des yeux attendris son propre nom sur le collier de la gazelle. »

(François René de Chateaubriand, *Les Aventures du dernier Abencerage*, Gallimard, coll. « Folio », 1971, p. 216.)

Fissa

FISSA - في السّاعَة ● Adv. De l'ar. dialectal magh. في السّاعَة, *fi ssā'a*, par contraction, *fissa'*, mot à mot « dans l'heure », au sens de « tout de suite, *illico* ». Faire *fissa* : faire vite. Passé à l'argot, chez les soldats d'Afrique (Algérie). Occurrences relevées ds *TLF* : « Le pauvre mec est camé à zéro. [...] Y aurait intérêt à le montrer à un toubib, et *fissa* ! » (A. Simonin, *Touchez pas au grisbi !* 1953) ; « Il [Alfred] nous indiqua la route qu'avaient prise les autres : - Faites *fissa*... y'a déjà deux bonnes plombes qu'ils ont décarré » (Vialar, *Les Morts vivants*, 1947). La même source date l'emprunt d'avant 1870, et *Le Petit Robert* de 1909. Partir *fissa*, ne pas traîner : « Il ne me reste plus qu'à bouger la ferraille et je pars *fissa* au Parc des Princes voir le PSG contre Bastia » (P. Perret, *Le Parler des métiers*, à propos de « bouger la ferraille »). Relevé dans le magazine *Lire* (septembre 2004) : « 29 août 1871, fugue à Paris de Rimbaud à même pas 16 ans : cueilli à la descente du train, il est conduit *fissa* à la maison cellulaire de Mazas. »

Le terme fleurit sur la Toile : pas moins de dix-huit mille occurrences, toutes se prévalant de l'impératif *fissa*. Jusqu'à cette association internationale : la Fissa, « Force d'Intervention Sanitaire Satellitaire Autoportée » ! Une « force » chargée de « vaincre l'isolement et de mettre les Nouvelles technologies au service de la santé en Afrique et ailleurs ». Mais « qu'en termes modernes ceci est joliment trouvé ! », ironise fissa-fissa H. Le Crosnier, de l'université de Caen, qui voit dans l'initiative un « cache-sexe humanitaire d'une entreprise de vente de satellites, qui va permettre d'utiliser la bande passante inexploitée pour l'instant afin de trouver une solution technologique qui servira demain à faire revenir l'argent de l'aide au développement vers les sources industrielles du Nord le plus avancé »...

في السّاعَة

« - Qu'est-ce que t'as là ? Allons, décarre-le !

Ali, l'œil mauvais, sortit la main de sa poche.

- Bon Dieu ! jura Pierre en s'emparant d'une bague de quatre sous... Bon Dieu ! Ce que tu peux trimbaler comme connerie ! On est là pour essayer de chouraver deux cent cinquante briques et toi, tout c'que tu trouves à emplâtrer, c'est une bagouse de deux thunes !

Ahmed, qui déambulait de la salle de bains, tendit l'oreille. [...]

- Vos gueules... chuchota-t-il. L'ascenseur...

- Éteignez partout, souffla Pierre. Fissa !

Une lourde claqua sur le palier. Une clef fourragea une serrure. Un courant d'air vint caresser les trois Sora tapis dans l'ombre du salon. Des cris, des rires s'élevèrent. Puis de hauts talons martelèrent le plancher. Ida s'expliquait.

- J't'avais dit qu'il était choucard comme micheton ! Et pas emmerdant, hein ? J'le connais. J'l'ai monté dans le temps. C'est pour ça que je l'ai branché sur toi. En plus, il casque. Tu peux pas dire qu'il est constipé du morlingue, non ? »

(Auguste Le Breton, *Du rififi chez les hommes*, Gallimard, coll. « Folio », 1992, p. 111.)

Flouze, Flousse

FLOUZE, FLOUSSE – فلوسْ ◉ De l'ar. فلوس, *foulouss* (plur. de فلس, *filss*, ancienne pièce de monnaie arabe, de cuivre, de bronze ou d'argent, selon la valeur) ; par contraction (langage populaire) : *flouss*. Équivalent de : fric, pèze, pognon. Passé, vers 1840, de l'arabe à l'argot marseillais, pour dire « gros sous », puis, vers 1895, à l'argot pied-noir, précisément des lycéens de Bône (aujourd'hui Annaba), pour dire « pognon ». La forme, qui était alors *felous* (avec prononciation du *s*), gagna Alger vers 1902. L'emprunt date de la colonisation, mais il fut signalé dès le XVIe s. dans les récits de voyageurs (J. Thénaud, *Le Voyage d'Outremer*, E. Leroux, 1884, p. 67). En 1947, une forme *flouse* est relevée dans l'argot des écoliers, syn. d'« enrichissement » : « La maîtresse : – [...] vous aurez un bon point. L'élève : – Gigo ! la dabiche va m'refiler du *flouse* » (Marcus, *L'Argot tel qu'on le parle*, 1947, p. 2 ; cit. ds *TLF*).



« En somme, flous peut se traduire par "les sous". De même que notre "gazette" était, à l'origine, payée en petite monnaie de Gaza » (H. Walter, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*).

« Il avait peur que je bafouille... que je répète aux alentours qu'il jouait à Vincennes... que ça revienne aux abonnés. [...] Il perdait énormément, il avait pas beaucoup de veine, martingale ou yeux fermés, il revoyait rien de ses paris... Sur Maisons, Saint-Cloud, Chantilly... C'était toujours le même tabac... C'était un véritable gouffre... Tous les abonnements y passaient dans la fantasia* !... Et le pèze du sphérique aussi il allait se noyer à Auteuil... Elle se beurrait, la race chevaline ! Longchamp ! La Porte ! Arcueil-Cachan ! [...] Caracole ! Sautez muscade* ! je voyais la caisse s'amincir, le mystère était pas loin... Le petit flouze toujours en casaque* ! au trot ! à la cloche ! placé ! quart ! gagnant ! de n'importe quelle subtile manière !... Il rentrait jamais des épreuves ! On se tapait des petits haricots pour douiller quand même l'imprimeur. »

(Louis-Ferdinand Céline, *Mort à crédit*, Gallimard, coll. « Folio », 1993, p. 365.)

Fomalhaut

FOMALHAUT - **فم آلحوت** ◉ N. f. Nom ar. de l'étoile α Poissons, la plus brillante de la constellation du Poisson austral (*Piscis austrinus*). De **فم آلحوت**, *fum al-hūt*, **فم**, *fum*, *foum*, « bouche », et **آلحوت**, *al-hūt*, « le poisson ». Allusion à la forme « bouche de poisson » que suggérait aux yeux des astronomes ar. la place de l'étoile dans la constellation. Répertoriée par Ptolémée en l'an 140, celle-ci est « marquée par l'éclat de son étoile principale, *Fomalhaut* [...] une sous-géante de type spectral A3. [...] sa distance est estimée à 25,1 années-lumière. Magnitude absolue : 1,74, équivalente à l'éclat de 17 soleils » (Imago Mundi, « Galaxies-Atlas des constellations »). Le 22 juin 2005, le télescope Hubble en a pris une vue impressionnante, « la plus détaillée en lumière visible jamais prise d'un étroit anneau de poussières ». L'image renvoyée par Hubble « offre la plus forte preuve à ce jour qu'une planète indisciplinée et invisible peut gravitationnellement attirer cet anneau » (*Encycl. universalis*). Au XIX[e] s., l'abbé Charles Nicoullaud, astronome de son état, signait ses ouvrages du pseudonyme de Fomalhaut : sans doute se rêvait-il bouche du Christ, dont on connaît le symbole, le poisson, dans l'iconographie médiévale, tiré des initiales grecques de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur : ΙΧΘΥΣ, *ichthus*...

فم آلحوت

Selon la légende, le Poisson austral aurait sauvé Isis de la noyade. Les anciens la représentaient « la bouche dans le filet d'eau coulant de la cruche du Verseau ». Cette bouche, « gardienne du ciel » pour les anciens Perses, sert de repère pour l'identification des autres étoiles du ciel austral : elle est la 17[e] ou la 18[e] des étoiles les plus brillantes. Dans la nouvelle nomenclature, où les chiffres « arabes » ont remplacé les lettres grecques, elle est froidement baptisée HD 216956.

« Pas un grondement, pas un murmure, pas un tressaillement ne sortait de ce puits obscur, qui se creusait peut-être jusqu'aux entrailles du globe. [...] Peu à peu, Harbert et [Cyrus Smith], en remontant sur les parois internes, virent le cratère s'élargir au-dessus de leur tête. [...] À chaque pas [...], de nouvelles étoiles entrèrent dans le champ de leur vision. Les magnifiques constellations de ce ciel austral resplendissaient. Au zénith*, brillaient d'un pur éclat la splendide Antarès du Scorpion, et, non loin, cette β du Centaure que l'on croit être l'étoile la plus rapprochée du globe terrestre. Puis, à mesure que s'évasait le cratère, apparurent **Fomalhaut** du Poisson, le Triangle austral, et enfin, presque au pôle antarctique du monde, cette étincelante Croix du Sud, qui remplace la Polaire de l'hémisphère boréal. [...] La mer entourait-elle cette terre inconnue, ou cette terre se rattachait-elle, dans l'ouest, à quelque continent du Pacifique ?... En un point de cet horizon, une vague lueur parut soudain, qui descendait lentement, à mesure que le nuage montait vers le zénith. C'était le croissant délié de la lune, déjà près de disparaître. Mais sa lumière suffit à dessiner nettement la ligne horizontale [...], et l'ingénieur put voir son image tremblotante se refléter un instant sur une surface liquide. Cyrus Smith saisit la main du jeune garçon, et, d'une voix grave : "Une île !" dit-il, au moment où le croissant lunaire s'éteignait dans les flots. »

(Jules Verne, *L'Île mystérieuse*, Hetzel, 187? , p. 91. Reprod. BNF.)

Fustet

FUSTET – فستق ● N. m. *Fustet* ou *fustel*. De l'anc. provençal, emprunté au cat., lui-même emprunté à l'ar. فستق, *fustuq*, « pistachier ». Variété de sumac*, il est cultivé dans les parcs pour ses houppes, qui le font parfois surnommer « arbre à perruque ». Nom lat. : *Cotinus coggygria*. Son bois jaune et veiné est recherché en médecine (décoction) et en teinturerie (il fournit un principe colorant, la fustine, utilisée pour la laine et le cuir). D'après *TLF*, la première mention du mot, enregistré en 1762, figurait en 1340, sous la forme de *feustel* (« sorte de teinture »), dans les *Archives administratives de la ville de Reims* (II, 845 ds Godefroy Frédéric, *Dict. de l'ancienne langue française...*, Librairie des sciences et des arts, 1937-1938) ; la forme actuelle apparaît en 1351, au sens de « sumac dont le bois est utilisé en teinturerie » (*Ordonnance*, 3 mai, II, 425, *ibid.*, Complément ; cit. ds *TLF*). En 1965, Furetière mentionne deux variantes : *fusta* et *fustok*.

La fustine connut un usage intensif, dans certains États d'Amérique, et durant la guerre de Sécession, dans la teinture des uniformes. En France, au XIXe s., dans le Vaucluse, par exemple, où « le fustet, coupé en grande partie du côté de Sault et de Beaumont, est expédié pour différentes fabriques de France, et ne donne qu'une petite exportation de 600 quintaux, pour la valeur de 9 000 F », on a privilégié la culture de la garance et surtout du safran* : « entièrement exporté et dont la consommation intérieure est quasi nulle » (Maxime de Pazzis, *Mémoires statistiques sur le département du Vaucluse*, Quenin, 1808, p. 317).

فستق

« Dans le passé, à la naissance de chaque enfant, on plantait un **fustet** qui, plus tard, sera abattu pour réaliser l'armoire de mariage. On utilisait aussi les racines de cet arbre pour peindre le bois. L'artiste qui peignait ces armoires campagnardes était appelé peintre fustier.

C'est dans le Musée alsacien de Strasbourg qu'on peut voir le joli tableau de Brion représentant le joyeux cortège d'une noce villageoise. La scène montre une gracieuse mariée et sa parenté saluant les parents et amis venus l'accueillir au seuil de sa future demeure.

Précédés par les musiciens, défilent les gens du village, puis un char fleuri dans lequel se trouve la belle armoire au chapeau de gendarme, joliment peinte, où est rangé le linge de maison, soigneusement empilé et lié par des rubans de soie multicolore...

Cette armoire, ils [les parents] y pensaient depuis la naissance de leur fille. Comme la coutume l'exigeait, ils ont cherché le plus beau résineux qu'il soit possible de trouver, pour le faire abattre et débiter en planches, lesquelles sécheraient jusqu'au moment des fiançailles. Le jour venu, ils ont fait appel à un artisan spécialisé pour réaliser le meuble que la mariée utilisera avec fierté durant toute sa vie. [...] Ce dernier, également peintre, présentera à sa cliente les motifs peints traditionnels, et aussi les décors inspirés par l'artiste et des maîtres artisans à la mode... Elle pourra choisir un arbre de vie ou des bouquets composés de tulipes*, de roses, d'œillets ou de grenades, où pourront se mêler des fruits. »

(Juliette Guigue, Robert Guigue, Françoise Deniau, *Meubles fleuris*, Dessain et Tolra, 1995, pp. 8-10.)

Gabelle

قبالة

GABELLE – **قبالة** ◉ N. f. De l'it. ou du prov. *gabella*, « impôt », emprunté à l'ar. **قبالة**: *qabāla*, par l'esp. *alcabala*. Impôt sur le sel, en vigueur en France sous l'Ancien Régime, aboli en 1790. Mais si la *gabelle* a marqué durant des siècles la mémoire du peuple de France, c'est après la prise de Poitiers par les Anglais et le traité de Brétigny en 1360, que cet impôt fut institué « pour servir à la rançon du roi Jean, prisonnier ». Charles V, le fils, décidera de maintenir la *gabelle* et de la généraliser (*Dict. étym.* de Roquefort). Le terme de *gabelle*, qui fut « celui de tous les impôts que la Nation s'est accordée à regarder comme le plus odieux » (P. J.-B. Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, 1782, t. II, p. 173), sera longtemps considéré comme une « taxe » inique. Après l'accusation de V. Hugo, dans *Notre-Dame de Paris* (1832) – « Ce roi a une main qui prend et une main qui pend. C'est le procureur de dame *Gabelle* » –, le réquisitoire de Proudhon (1840) : « Le fisc, dont l'esprit est de dénaturer les meilleures choses, a fait du passeport un moyen d'espionnage et une *gabelle*. N'est-ce pas vendre le droit de marcher et de circuler? » Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, était d'usage au XIIIe s., comme « impôt sur certaines denrées », et au XIVe s., comme « impôt sur le sel ».

Le dict. de G. Ménage consacre plusieurs colonnes au mot, passant en revue toutes les hyp. : syriaque (*gabbaïa*, « exacteur ») ; hébreu (*Gabbé*, « prince des publicains » ; ou *gabal* : « limitation du prix » ?) ; allemand (*Gab*, « don » ; *gaben*, « donner ») ; anglo-saxon (*gapel*, « revenu » ; *gabel*, « tribut ») ; ancien fr. (*javelleurs*, en Languedoc : « qui prenaient le Droit des champs ») ; pour finir par l'arabe (*alcabala*, qui signifie proprement « recepte du Roi où l'on reçoit les impositions »)...

« Masaniello serre sa dague, pâle gisant aux aguets. Quand il criait et poussait au cri trois mille Napolitains en furie : *Mora il malgoverno !*, il n'en voulait pas précisément au gouvernement espagnol, puisqu'il ajoutait aussitôt : *Viva il Re di Spagna !* C'est aux nobles sangsues napolitaines [...], acoquinées avec des boutiquiers engraissés par les gabelles, genre Alfonso Valenzano, caissier de la gabelle de la farine, enrichi au point de ne plus vouloir chier que dans des vases de vermeil, qu'il faisait volontiers dégorger le sang. Et il ordonnait qu'on brûlât tous leurs biens [...], dans les grands brasiers de l'expiation. Ou encore, il s'en prenait aux hommes de loi véreux, tel le président Cennamo, à qui on coupa la tête sur un demi-tonneau renversé. [...] On déshabilla le cadavre, et on l'assit, la tête sur les genoux, le cul dans son sang, plus nu qu'un verrat ébouillanté, afin qu'il assistât d'abord à l'autodafé de son riche pourpoint et de ses chausses de satin*. »

(JEAN-NOËL SCHIFANO, *CHRONIQUES NAPOLITAINES*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1989, P. 110.)

Galetas

GALETAS - GALATAS ◎ N. m. Selon Littré, « les Croisés ont rapporté ce nom de Constantinople, où *Galatas* était le nom d'une tour » (dressée à plus de 100 mètres, précise *TLF*, du point culminant de la ville). Désigne un réduit misérable, situé dans les combles d'un bâtiment ; en Suisse, se dit d'un local de débarras, dans les combles. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot s'est écrit *galatas* vers la fin du XIVe s. G. Ménage, lui, se montre encore une fois plus disert : « Pierre le Loyer, conseiller au Présidial d'Angers, Livre VII de ses *Spectres*, chapitre IX, le dérive de l'arabe *calata*, qu'il dit signifier le lieu le plus haut d'une maison, qui est une étym. irrecevable : car outre que ce mot signifie le donjon d'un château, et que cette signification ne convient point à celle du mot *galetas*, les mots ordinaires de la lang. françoise n'ont point été formés de ceux de la lang. arabe. Pierre le Loyer était un homme savant. J'ai eu l'honneur dans ma jeunesse de converser avec lui. Mais il était infatué de ses étym. françoises tirées de l'arabe. » S'agissant de « donjon d'un château », il faut croire que Ch. Perrault fut du même avis que P. le Loyer, si l'on se rappelle ce début de *La Belle au bois dormant* : « Il arriva que la jeune Princesse courant un jour dans le Château, et montant de chambre en chambre, alla jusqu'au haut d'un donjon dans un petit *galetas*, où une bonne Vieille était seule à filer sa quenouille... » Au mot écarlate*, nous avons évoqué Galata, banlieue d'Istambul, et son fameux club de football, Galatasaray...

galatas

G. Ménage décline l'étym. de galetas ainsi : « *Valetostasium*, inusité, *valetost*, *valetorum statio* : demeure des valets ; *valetostasium*, *valestasium*, *galestasium*, *galetas.* » Dans son *Dict étym.*, Roquefort lui répond : « On dérive galetas de l'hébreu *galisath*, ou de l'arabe *calata*, chambre haute. En adoptant l'opinion de Ménage, qui avance avec raison que les mots de la langue françoise n'ont pas été formés des langues orientales, on doit rejeter son *valestatasium*, pour *valetorum statio*, qui est un peu plus que ridicule. »

« La poésie et l'art garderont toujours un faible pour tout ce qui transfigure l'homme. [...] Peut-être n'est-il donné à l'homme d'agir sur la sensibilité des autres hommes pour la modeler, l'élargir qu'à la condition de s'offrir lui-même en holocauste à toutes les puissances éparses dans l'âme de son temps et qui, en général, ne se cherchent les unes les autres que pour tenter de s'exclure. C'est en ce sens que cet homme est, qu'il a toujours été et que, par un mystérieux décret de ces puissances, il *doit* être tout à la fois leur victime et leur dispensateur. Ainsi en va-t-il nécessairement d'un certain goût de la liberté humaine qui, appelé à étendre même en d'infimes proportions le champ de réceptivité de tous, attire sur un seul toutes les conséquences funestes de l'immodération. La liberté ne consent à caresser un peu la terre qu'en égard à ceux qui n'ont pas su, ou ont mal su vivre, pour l'avoir aimée à la *folie*... Mais laissons séparément les uns réintégrer leur galetas de Charonne ou de Malakoff, les autres reprendre leurs boutades chez le bistrot. »

(André Breton, *Arcane 17*, 10/18, 1972, pp. 16-17.)

Gaze

GAZE – غازة ● N. f. Du nom de la ville de Gaza (Palestine): غازّة, *Ghâzza*. Cette hyp., fournie par Du Cange, « qui produit un passage du Concile de Bude, où elle est appelée *gazatum* » (dict. de G. Ménage) ne convient pas au *TLF*, selon lequel le mot serait dérivé de l'ar. *qazz*: « bourre de soie » (lui-même emprunté au pers.), plutôt que du nom de la ville, « où l'existence ancienne d'une industrie textile n'est pas assurée ». J. B.-B. de Roquefort, lui, suggère dans son *Dict étym.* une origine it. « inédite »: de *gazzi*, « petit babillard »... À l'hypothèse de *TLF* (l'ar. قزّ, *qazz*, « soie grège »), nous ajouterions volontiers celle-ci غزَلَ, *ghazala*, « filer (du coton) »... Au fig., le mot a connu et connaît encore un emploi riche en occurrences littéraires, du genre: « un rayon de soleil qui pénètre la *gaze* argentée des flots » (Chateaubriand). Le *Dict. des dict.* en mentionne d'autres. Par ailleurs, dans le domaine de la dentelle d'Alençon, il est synonyme de « rempli ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, ce mot a été retranscrit en it. sous la forme *garza* (Bologne, en 1250; Rome, en 1361); il est signalé à Budapest en 1279, sous la forme *gazzatum* (*TLF*).

غازة

D'après G. Ménage, le nom de Gaza, qui se prononce en arabe Ghaza (غازة), avec un « ghaïn » غ (vélaire, équivalant au γ grec et au *g* esp. de *luego*), fut à l'origine prononcé عازة, *'azza*, avec un « aïn » ع (pharyngale – sans équivalence latine): « Ce mot vient de l'Ébreu "azza": forte, fortifiée. » Les Grecs avaient rendu le ع arabe par un *g*, « parce qu'ils n'ont point, non plus que nous, de caractère qui approche davantage de cette lettre gutturale. En d'autres mots, ils l'ont omise entièrement, comme dans Arabe, dont la première consonne est pareillement un aïn ». Ainsi, à suivre G. Ménage, Gaza devrait se dire Aza ou Azza et non Gaza ni même Ghazza...

« Le voile. Le voile de marbre. Le voile de marbre que l'on eût dit mouillé. Le voile de marbre plié, déplié, se résorbant dans les creux d'un corps captif, d'une subtilité de gaze sur la saillie des veines, si intimes, des membres ou du front; sur les ressauts du visage vaguement tourné, des genoux fléchis, des pieds à jamais sans sol qui semblent vouloir le tendre, l'étirer, provoquer son glissement, s'en défaire.

J'admirais avec délectation la maîtrise du sculpteur qui, ayant changé en transparence l'opacité de la matière, suscitait l'envie folle d'arracher ce voile qui jouait à masquer* la nudité du Christ et ne faisait qu'un avec son corps. Nul artiste ne m'aura donné, jamais, en regard de la technique de Sanmartino dans son Christ de Naples, l'impression d'être allé au-delà du possible.

Dans le suaire fluide, le corps repose sur un matelas* bordé qu'il creuse, ainsi que la tête creuse les deux coussins superposés. »

(Hector Bianciotti, *Le Pas si lent de l'amour*, Grasset, 1995, p. 36.)

Gazelle

GAZELLE – غزال ● N. f. De l'ar. غزال, *ghazāl*. Petite antilope très rapide, à la grâce légendaire (le cliché des « yeux de gazelle » ne manque pas d'occurrences en littérature, même « académique »). La première forme signalée, en 1170 (Albert d'Aix, ds Du Cange ; réf. *TLF*), est lat. : *gazela*, proche de l'esp. *gacela*. À la fin du XII[e] s., le *a* final et le *z* disparaissent, remplacés respectivement par un *e* et un *c* : *gacele*, que *TLF* relève chez Ambroise (*Guerre sainte*). Le *Dict. de l'Ac.* l'enregistre en 1718. *Le Robert* signale une forme *gazel* (1272). Se dit en terme d'affection, en ar., mais pas seulement : « Ma *gazelle*. Ma colombe, lui disais-je, ma tourterelle, ma *gazelle* aux longues jambes » (A. de Saint-Exupéry, *Citadelle*, 1948, posth.). Dans les dict. ar., la forme fém. est rare, elle existe dans le langage parlé : *ghazāla*, *ghzāla* ou *ghuzāla* (variantes géogr.) ; le mot est souvent décliné au masc., comme une forme neutre, même en parlant d'une femme (en poésie, surtout) : *ghazāli* (*i* : marque du pr. poss., 1[re] pers. du masc. sing.). *Gazelle* est de même famille que le verbe غازَل, *ghāzala*, « courtiser, conter fleurette » ; مُغازَلة, *mughāzala*, « flirt, galanterie, cour » ; ou encore غَزَليّ, *ghazaliyyi*, « érotique » (littéraire).



En ar., le mot a donné son nom à la poésie amoureuse, à connotation érotique : *al-ghazal*. Ce genre, apparu vers le X[e] s., et connu de l'Europe depuis le XVII[e] s., grâce aux traductions faites de l'œuvre du célèbre poète persan Hâfiz (XIV[e] s.), influença nombre de poètes occidentaux, notamment Goethe, qui, le premier en Europe, employa le ghazal, dans son *Divan occidental-oriental* (1819), et plus près de nous, Jim Harrison... Un ghazal se compose traditionnellement de cinq à dix-sept couplets de deux vers chacun, et d'un même mètre, se terminant par un ou deux mêmes mots, repris en écho à chaque fin du couplet suivant. Chaque couplet est sémantiquement indépendant du reste (pour plus de précisions, voir par exemple le site de Florence Trocmé, Poezibao.com).

« Le guide faisait de grands gestes et courait çà et là en débitant un boniment ou des plaisanteries sur un ton de camelot*...

– [...] Comme vous le constatez, le désert n'est pas aussi désert qu'on le dit, puisqu'il est peuplé par tous les empaillés qui vous entourent. Empaillés, oui, car pour ce qui est des animaux vivants, il faut bien dire qu'ils ont tous disparu, victimes non des rigueurs du climat, mais de la méchanceté des hommes. C'est le cas notamment de la gracieuse **gazelle** et de l'autruche aux capacités stomacales pourtant réputées. C'est aussi le cas du mouflon, du guépard, du fennec*, du porc-épic. [...] Voici dans sa cage la modeste gerboise*. La gerboise est – comme vous pouvez vous en assurer – le produit fortement miniaturisé du croisement du kangourou australien et du mulot auvergnat. Aux amateurs d'êtres visqueux et rampants, nous avons à offrir le lézard, le varan* et le scinque, dit poisson des sables. »

(Michel Tournier, *La Goutte d'or*, Gallimard, 1987, p. 86.)

Genet

GENET - زَناتِي ● N. m. Cheval d'Espagne, très résistant, issu d'un croisement arabo-andalou, dit *ginete* : « Terme pour lequel, observe M. Devic, on a proposé une foule d'étym. aussi peu satisfaisantes les unes que les autres ; Dozy a fait voir que *ginete* vient de *Zenāta*, grande nation berbère, bien connue par la valeur de sa cavalerie. » En fait, le mot désignait le cavalier lui-même. Les Esp. disent *es bon ginete* pour dire « c'est un bon cavalier » ; de même, on dit *chevaucher à la ginete* pour dire « chevaucher les étriers courts ». En fr., donc, le mot serait passé du cavalier à la cavale. L'esp. *ginete* est donc emprunté à l'ar. زَناتِي, *zanātī* (*znātī*), du nom de cette tribu berbère dont les chevaux étaient réputés pour leur rapidité et leur résistance. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est apparu en Fr. au XIVe s., sous la forme *genest* (1374), pour « petit cheval de race espagnole » (B. Prost, *Inventaire mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, t. I, n° 2014 ; cit. ds *TLF*), forme empr. à l'anc. esp. *ginete* (*cavallo*), « petit cheval rapide » (1348). Le poète satirique M. Régnier parlait de *genet de Sardaigne* (cit. ds G. Ménage) ; les Anglais, de *genet d'Espagne* ; et Flaubert, ci-contre, de *genet danois*... Forme adjectivale, vieillie : « On remarquait de beaux chevaux et des cavales *genettes* » (H. Taine).

Avant que l'Académie française l'accueille, le mot avait déjà eu l'honneur d'une pique dans une certaine *Académie de l'art poétique* : « Ronsard a faict des vers de neuf et dix sylabes, qui sont ainsi au commencement de l'ode XVII du quatriesme livre. [...] Mais ces vers ont si peu de grace à comparaison de ceux que nous usons ordinairement, qu'ils semblent la desmarche d'un maigre roussin entravé, à la comparoir au libre et gaillard trot d'un genet d'Espagne. Toutes-fois puis que la difference qui se treuve d' une chose à l'autre, faict que bien souvent celle qui est bien receuë et familiere, en paroit plus belle, il ne sera que bien à propos de faire quelque fois des vers suivant ceste mesure estrangere. » (P. de Deimier, *L'Académie de l'art poétique*, J. de Bordeaulx, 1610, p. 28).



« Un matin d'hiver, il partit avant le jour, bien équipé, une arbalète sur l'épaule et un trousseau de flèches à l'arçon de sa selle.

Son **genet** danois, suivi de deux bassets, en marchant d'un pas égal faisait résonner la terre. Des gouttes de verglas se collaient à son manteau, une bise violente soufflait [...]

De l'autre côté du vallon, sur le bord de la forêt, il aperçut un cerf, une biche et son faon.

Le cerf, qui était noir et monstrueux de taille, portait seize andouillers avec une barbe blanche. La biche, blonde comme les feuilles mortes, broutait le gazon ; et le faon tacheté, sans l'interrompre dans sa marche, lui tétait la mamelle.

L'arbalète encore une fois ronfla. Le faon, tout de suite, fut tué. Alors sa mère, en regardant le ciel, brama d'une voix profonde, déchirante, humaine. Julien, exaspéré, d'un coup en plein poitrail, l'étendit par terre.

Le grand cerf l'avait vu, fit un bond. Julien lui envoya sa dernière flèche. Elle l'atteignit au front, et y resta plantée.

Le grand cerf n'avait pas l'air de la sentir ; en enjambant par-dessus les morts, il avançait toujours, allait fondre sur lui, l'éventrer ; et Julien reculait dans une épouvante indicible. »

(Gustave Flaubert, *Trois Contes, La Légende de saint Julien l'Hospitalier*, G. Charpentier, 1877, p. 110.)

Genette



GENETTE – جَرْنِيط ◉ N. f. De l'ar. dial. جَرْنِيط, *djarnaït, djarnīṭ*, mammifère carnivore, voisin de la civette*, à la robe mouchetée, dit « chat de Constantinople » ou « chat d'Espagne ». *Dict. des dict.* : « La genette *vulgaris*, originaire de l'Afr. du Nord, vit aussi en Esp., et dans l'extrême-Midi de la Fr., remonterait même jusqu'au Poitou. » Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1740. Une forme port., *janeta*, est signalée en 1137 (*TLF*), et une *genete* chez Ét. Boileau, en 1260 (*Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, Imprimerie nationale, 1879). En ar. class., la *genette* est dite زُرَيْقاء, *zuraïqāa*, par réf. aux reflets bleutés de sa robe. L'orig. maghr. (dial.) est confirmée par le *Dict. encycl. des sciences médicales* (Masson et Asselin, 1874, p. 497) : « Il me semble bien difficile d'accepter l'étym. proposée par Buffon qui fait dériver le nom de *genette* du mot *genêt*, et l'on doit plutôt se ranger à l'opinion qui se trouve relatée dans la *Faune populaire* de M. Rolland, et d'après laquelle *genette* ne serait qu'une corruption du mot ar. *djerneyth*. » Nous relevons cependant, chez G. Ménage, cette réfutation : « J'apprends de M. Galland, qui a une connaissance particul. du turc et de l'ar., que ce mot de *genette* n'est ni turc ni ar. : ce qui me fait conclure qu'il est fr., formé de *faginetta*, dimin. de *fagina*. *Fagina*, *ginetta*, *genette*. La *genette* est une espèce de fouine : et le mot *fouine* a été fait de *fagina*... »

G. Ménage évoque « l'existence, dans le Poitou, d'un *Traité de l'Ordre de la Genette* », de Favyn, ordre qui aurait été établi par Charles Martel en l'an 716 (*sic*). Le même traité est cité ds *L'Inter. des cherch.* (20-2-1896), où il est dit que Childebrand fut fait, par son frère Charles Martel, chevalier de l'Ordre de la Genette, après la bataille en 726 (re-*sic*). Le *Dict. encycl. des sciences médicales* note pour sa part : « Jadis la peau de la genette était fort estimée et les historiens rapportent que, après la bataille de Tours (ancienne dénomination de la bataille "de Poitiers"), en 732, les soldats de Ch. Martel trouvèrent dans le camp sarrasin une grande quantité de vêtements garnis de cette fourrure. » Selon le même dict., c'est au Moyen Âge que fut fondé, « si l'on croit Pennant, un Ordre de la Genette dont les grands seigneurs s'honorèrent de faire partie »...

« Tout ce ciel a esté remply des louanges et gratulations que vous mesmes et vos peres feistes lorsque Alpharbal, roy de Canarre, envahyt furieusement le pays de Onys, exercent la piraticque en toutes les isles Armoricques et regions confines. Il feut en juste bataille navale prins et vaincu de mon pere, auquel Dieu soit garde et protecteur. Mais quoy ? Au cas que les aultres roys et empereurs, voyre qui se font nommer catholicques, l'eussent [...] emprisonné et rançonné extremement, il le traicta courtoisement, le logea avecques soy en son palays, et par incroyable debonnaireté le renvoya en saufconduyt, chargé de dons [...], chargé de toutes offices d'amytié. Qu'en est il advenu? Luy, retourné en ses terres, feist assembler tous les princes et estatz de son royaulme, leurs exposa l'humanité qu'il avoit en nous congneu, et les pria sur ce deliberer en façon que le monde y eust exemple [...] Alpharbal retourna avecques neuf mille trente et huyt grandes naufzs oneraires, menant non seulement les tresors de sa maison et lignée royalle, mais presque de tout le pays [...] ; chascun à la foulle gettoit dedans icelle or, argent, bagues, joyaulx, espiceries, drogues et odeurs aromaticques, papegays*, pelicans, guenons, civettes*, genettes, porcz espicz. »

(François Rabelais, *Gargantua*, chap. L, Garnier, s. d. Reprod. ABU.)

Geôle

GEÔLE – جَوْل ⊕ N. f. C'est là, semble-t-il, une des étymologies les plus laborieuses que nous livrent les dict. Chez G. Ménage, le mot *geôle* suit un curieux itinéraire : « De *cavea, cabia, gabia* ; en Languedoc, on appelle *gabia* une cage ; les cages ont autrefois servi de prisons aux hommes. De *gabiola*, diminutif de *gabia*, d'après la *Charte de Thibault*, roi de Navarre (1209). Les Picards appellent *gaiole* ou *geole* une cage. De *geole* vient *engeoler*. Et de *gajole* vient *cajoler* qu'on a dit au lieu de *gajoler*, qui est proprement *babiller* et *caquetter* comme un oiseau en *gagiole*, c'est-à-dire en cage » ! Ce qui paraît forcé, dans cette déclinaison, ce n'est pas le passage de *gaiole* à *cajoler* (qui reste aussi justifiable que celui de *engeôler* à *enjôler*), mais le passage de *cavea* à *geôle*... L'hyp. ar., qui est nôtre, est celle qui nous fait passer également par *cave*, que l'esp. rend par *jaula*, terme que nous pensons être dérivé de l'ar. جَوْل, *jawl*, « cloison, paroi intérieure », selon la trad. de D. Reig ; mot qui a donné جَوْلة, *jawla*, « ronde (de surveillance) ». Ce *jaula* esp. ou ce *jawl* ar., nous en trouvons une trace dans un rondeau du XV[e] s., attribué à Charles d'Orléans, et qui parle *jaul*...iment de « geôlier de la pensée » : « *Jaulier des prisons de pensée / Souci, laissez mon cuer issir* » (relevé ds le *Dict. des dict.*).

Si la geôle des poètes est aussi souvent associée à l'ange et à l'amour, c'est qu'elle a vraiment le sens ar. de « cloison » : « Une Idée, une Forme, un Être / Parti de l'azur* et tombé / Dans un Styx bourbeux et plombé / Où nul œil du Ciel ne pénètre ; / Un Ange, imprudent voyageur / Qu'a tenté l'amour du difforme, [...] Comme en un piège de cristal, / Cherchant par quel détroit fatal / Il est tombé dans cette geôle ; / – Emblèmes nets, tableau parfait / D'une fortune irrémédiable, / Qui donne à penser que le Diable / Fait toujours bien tout ce qu'il fait ! (C. Baudelaire, « L'Irrémédiable », *Les Fleurs du mal*).



« Il sortit une grande flame d'entre les arbres, et l'on ouyt le bruit de quelques petards, puis l'on vid arriver Pluton dans une charrette traisnee par deux chevaux noirs qu'il fouëttoit à tour de bras. Moy [...] à qui le sort à donné la thiare acherontide et la superiorité dedans l'Averne, faut que je souffre que le flambeau latonien porte les rayons de sa chevelure doree jusques au milieu de mes ombres ? [...] Pluton ayant dit ces paroles faisoit aller sa charrette d'un coste et d'autre, et Cupidon disoit tandis à Venus, je m'en voy luy tirer ma flesche, en estes vous contente ? Le feray-je ? En est il saison ? [...] Elle luy fit signe qu'elle le vouloit bien, et aussi tost il luy en donna dans le troisiesme bouton, dequoy Pluton ayant esté fort surpris parla en cette maniere. Quelle nouvelle jaculation vient de me ferir ? Ha ! Celeste fat, ou trouveray-je mon dictame ? En disant cecy il aperceut Proserpine qui faisoit des bouquets estant assise à l'entree du bois. Helas ! S'escria t'il, c'est celle cy qui a emprisonné ma liberté dedans la **geole** de sa venusté ineffable. Je veux en estre aussi tost ravisseur qu'amateur. À ce mot il se mit à terre, et alla prendre Proserpine qu'il porta dedans son superbe char où il la jetta comme un sac de blé. Helas cruel, s'escria t'elle, laisse moy au moins porter avec moy mes fleurs. »

(Charles Sorel, *Le Berger extravagant*, Toussainct Du Bray, 1627, p. 356. Reprod. BNF.)

Gerboise

GERBOISE – يربوع ⊛ N. f. De l'ar. maghr. جَرْبوع, *jarbu'*; de l'ar. class. يربوع, *yarbū'*, petit rongeur, vivant dans les régions désertiques. F. Cuvier distinguait deux espèces en « Barbarie » (Maghreb) : celle dite « de Constantine », dont les pattes postérieures ont trois doigts, et celle « de Mauritanie », plus forte, avec cinq doigts aux pattes postérieures. Une troisième espèce, dite « de Tripoli », voisine de celle « de Constantine », est décrite chez Buffon sous le nom de *gerboa*. Le *Dict. des dict.* en fait un portrait digne des... dict. (en matière de renvois) : « Tête du lièvre, moustaches de l'écureuil, corps et pattes de devant de la souris, pattes de derrière d'un oiseau et queue du loir. » Le mot est signalé en 1655 sous la forme de *ierbuah*, puis *gerbo*, avant de se fixer en *gerboise* (P. Lucas, *Voyage [...] fait par ordre du Roy dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, t. II, N. Simard, 1712, p. 74). Le *Dict. de l'Ac.* l'enregistre dans son éd. de 1835. Les premiers spécimens, des « gerboises des sables », arrivés en France vers 1845, furent destinés au musée de Strasbourg. « De temps en temps, une *gerboise* des sables traversait la piste en sauts zigzagants avant de plonger dans les ilves, en soulevant de fines palmes de poussière » (J. Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, José Corti, 1991, p. 192).

La gerboise a les pattes postérieures plus longues que les antérieures, d'où ses sauts par petits bonds : « Les animaux qui ont les pieds de devant très courts à proportion de ceux de derrière ne pourroient soutenir assez efficacement leur corps, et tomberoient sur le nez à chaque impulsion de ceux-ci, s'ils n'avoient la précaution [...] d'élever le train de devant en entier avant de le pousser en avant par le moyen des pieds de derrière. [...] Ce n'est que lorsqu'ils montent, que ces animaux peuvent marcher réellement » (G. Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, Baudoin, 1805, p. 492).

يربوع

« J'arrivai dans un lieu très étroit et obscur, mais parfumé d'une odeur triste de violettes étouffées. Et il n'y avait nul moyen d'éviter cet endroit, qui est comme un long passage. Et, tâtonnant autour de moi, je touchai un petit corps ramassé comme jadis dans le sommeil, et je frôlai des cheveux, et je passai la main sur une figure que je connaissais, et il me parut que la petite figure se fronçait sous mes doigts, et je reconnus que j'avais trouvé Monelle qui dormait seule en ce lieu obscur. Je m'écriai de surprise, et je lui dis, car elle ne pleurait ni ne riait :

– Ô Monelle ! Es-tu donc venue dormir ici, loin de nous, comme une patiente **gerboise** dans le creux du sillon ? Et elle élargit ses yeux et entr'ouvrit ses lèvres, comme autrefois, lorsqu'elle ne comprenait point, et qu'elle implorait l'intelligence de celui qu'elle aimait. – Ô Monelle, dis-je encore, tous les enfants pleurent dans la maison vide ; et les jouets se couvrent de poussière, et la petite lampe s'est éteinte, et tous les rires qui étaient dans tous les coins se sont enfuis, et le monde est retourné au travail. Mais nous te pensions ailleurs. Nous pensions que tu jouais loin de nous, en un lieu où nous ne pouvons parvenir. Et voici que tu dors, nichée comme un petit animal sauvage. »

(Marcel Schwob, *Le Livre de Monelle*, Mercure de France, 1959, p. 134.)

Gilet

GILET – جَلِيكَة ⊛ N. m. De l'ar. magh. جَلِيكَة, *djalika* ou *jalika*, lui-même emprunté au turc *yelek*, passé au fr. par le sicilien *gileccu*, *cileccu*, plutôt que par l'esp. *chaleco*, *gileco*, *jileco*, ou le port. *jaleco*, d'après *TLF*, qui précise : à l'origine, « camisole* portée par les esclaves chrétiens sur les galères ». Mod. : vêtement court et sans manches, boutonné sur le devant, qui se porte sous le veston ; par ext., tricot ouvert sur le devant et à manches longues. La forme suffixée en *-et* serait due à l'influence de « corset, mantelet »... Au fig., anc. : *parler dans son gilet* signifie parler de façon inaudible ; *donner un gilet à quelqu'un* : le battre, le toucher souvent (à l'escrime). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* à partir de 1762, bien avant la colonisation française de l'Algérie et de la Tunisie, occupées alors par les Turcs. En 1664, la forme *gillet*, « sorte de camisole* sans manches », est signalée comme mot maghrébin (J. de Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, L. Billaien, 1665, p. 553 ; réf. *TLF*). Certains dict. antérieurs au XIXe s. donnent pour origine soit le nom d'un certain Gille Le Niais, bouffon-bateleur qui se serait distingué par le port de cette sorte de vêtement ; soit celui d'un certain Gille, qui en aurait été le premier fabricant...



Le mot fut à l'honneur à la Révolution française, avec le gilet à la Robespierre, blanc et à larges revers : sur les boutons énormes, on pouvait lire les noms des attributs révolutionnaires, jusqu'à la guillotine ! En 1830, alors que la France débarquait en Algérie, le gilet était de nouveau à la mode : lors de la première représentation de *Hernani*, il était arboré par les Jeunes-France, parmi lesquels Th. Gauthier, en gilet de satin* rouge ...

« Donc, le coup a réussi dans l'enceinte du palais Bourbon à ce point que les plus farouches radicaux, avec les plus notables socialistes révolutionnaires, se pâment de bonheur dans le **gilet** de M. Cavaignac. [...] Car pas un député ne s'est rencontré pour poser au ministre cette simple question : les pièces dont vous nous parlez ont-elles été soumises à l'accusé et à son défenseur ? Cette parole dite, tout croulait : voilà pourquoi personne n'a osé la dire. Jaurès avait précédemment posé la question à M. Méline, qui répondit : vous le saurez en cour d'assises. En cour d'assises il se trouva que ce même Méline avait organisé les poursuites de façon à ce que la question fût interdite... Un député socialiste m'avait annoncé son intention de poser la question. Il s'est tu. Ô faiblesse des temps ! Les journaux de l'état-major exultent et avec eux, des radicaux, des socialistes, qui embrouillent les choses de leur mieux pour tâcher d'esquiver la question de légalité dont ils n'osent pas dire un mot. Mais les saletés politiques dont ils se laissent volontairement boucher les oreilles et les yeux ne sont rien pour le grand public. C'est pourquoi l'habile opération par laquelle M. Cavaignac prétendait mettre fin aux doutes sur l'affaire Dreyfus-Esterhazy produira tout justement l'effet contraire de ce qu'il a voulu. »

(GEORGES CLEMENCEAU, *L'INIQUITÉ*, STOCK, 1899, P. 466. REPROD. BNF-INALF.)

Gingembre

GINGEMBRE – زَنْجَبِيل ● N. m. Du lat. *zingiber, zingiberi*, transcription du gr. ζιγγίβερις, emprunté à l'ar. زَنْجَبِيل, *zenjabīl*. Par méton. : rhizome de la plante, utilisé comme stimulant et comme condiment. Mot et plante d'orig. indienne ; « *planta est in Arabia troglodytica magna ex parte nascens* » (L. Trippault, conseiller du roi, *Celt-Hellenisme, Etymologie des mots françois tirez du grec*, Orléans, 1581 ; doc. Gallica). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est connu dès la fin du XIe s., sous une forme « judéo-française » : *jenjevre* (Darmesteter et Blondheim, *Les Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, H. Champion, 1929, t. I, p. 83), puis, vers 1174, sous la forme *gingibre*. C'est au début du XIVe s. qu'apparaît la forme actuelle : « La plus renommée des pâtes, au XIIIe siècle, était le *gingembre* confit, nommé *gingembrat*, ou, pour son excellence, "pâte de Roi". Le *gingembrat* et le pignolat sont mentionnés dans une Ordonnance de Philippe le Bel, an 1313 » (P. J.-B. Legrand d'Aussy, *Histoire privée des Français depuis l'origine de la nation*, Ph.-D. Pierres, 1782, t. II, p. 287). Dérivés, rares : *gingembré*, aromatisé au gingembre ; *gingibrine*, poudre de *gingembre*, carminative.

Secret des secrets, « pour remédier à l'impuissance : prenez une demi-once* de graine de roquette, un gros de poivre, une demi-once de cannelle, autant de gingembre, un gros et demi de borax*, un demi-gros de queue de stines, qui sont de petits animaux qui ressemblent à des crocodiles, six cantharides dont on aura ôté les ailes de dessous. Piler le tout, y ajouter une once de sucre* candi*. Avant de se coucher, prendre un demi-gros de cette poudre dans un demi septier de lait » (*Secrets magiques pour l'amour*, d'après un ms du marquis de Paulmy, Ac. des bibliophiles, 1868, p. 52).



« Deux sortes il y a de métiers sur le mont
Où les neuf belles Sœurs leurs demeurances font :
L'un favorise à ceux qui riment et composent,
Qui les vers par leur nombre arrangent et disposent,
Et sont du nom de vers dits Versificateurs ;
Ils ne sont que de vers seulement inventeurs,
Froids, gelés et glacés, qui en naissant n'apportent
Sinon un peu de vie, en laquelle ils avortent ;
Ils ne servent de rien qu'à donner des habits
À la canelle, au sucre*, au **gingembre** et au riz.
Ou, si par trait de temps ils forcent la lumière,
Si est-ce que sans nom ils demeurent derrière
Et ne sont jamais lus, car Phébus Apollon
Ne les a point touchés de son âpre aiguillon.
Ils sont comme apprentis, lesquels n'ont pu atteindre
À la perfection d'écrire ni de peindre :
Sans plus ils gâtent l'encre et, broyant la couleur,
Barbouillent un portrait d'inutile valeur.
L'autre préside à ceux qui ont la fantaisie
Éprise ardentement du feu de Poésie,
Qui n'abusent du nom, mais à la vérité
Sont remplis de frayeur et de divinité. »

(Pierre de Ronsard, « Le don de poésie », *Idées littéraires*, ds *Poésies choisies*, Classiques Garnier, 1989.)

Girafe

GIRAFE – **زرافة** ◉ N. f. De l'ar. زرافة, *zarāfa*. Passé à l'it. *giraffa*, puis à l'esp. *jirafa*. Grand mammifère ruminant d'Afrique, au cou très long, auquel il doit peut-être son nom : selon Huet (ds G. Ménage), ce nom viendrait « de la racine ar. *zarafa*, excéder la mesure en parlant ; parce que cet animal excède la mesure ordinaire par la longueur de son cou ». Sans doute l'étymologiste désignait-il le v. (أَسْرَفَ) سَرَفَ, *sarafa* (*asrafa*), « excéder (en), être prodigue (de) », qui a donné, إسْراف, *isrāf*, « luxe, profusion »... G. Ménage, pour sa part, avance une autre étym., égyptienne celle-là : « *zurnapa, zirnapa, zirnafa, girnafa, girafa, girafe* »... Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, le mot est apparu vers 1298, à la suite de l'it. *giraffa*, attesté, lui, depuis la seconde moitié du XIIIe s. (R. de Pise, *Marco Polo*, Florence, Benedetto, 1928, CXCII, 58, p. 207 : « *Il hi a* giraffe *asez et asues sauvajes ausint* »). Outre cette occurrence, *TLF* signale la forme *giras*, en ancien fr. (milieu du XIIIe s., *Prise de Jérusalem*, ds le dict. de F. Godefroy, Complément), et même *orafle*, « représentant des adaptations directes de l'ar. et [influence] de l'ancien esp. *azor(r)afa* ».

D'après *TLF*, « l'arrivée de la girafe au Jardin des Plantes en 1827 a fortement influencé la mode de toute une époque », jusqu'à la coiffure des Parisiennes (influence pour influence : le mot s'écrivait alors *giraffe*, avec deux *f*, comme... coiffure !). Par métaph., peigner la girafe (fam.) signifie ne rien faire d'utile. Vocabulaire de cinéma : girafe désigne une perche fixée à un pied articulé, supportant un micro tendu devant les acteurs.

زرافة

« Pour certains cerveaux, toute lecture, tout discours se transforme en images ; le souvenir sonore de la phrase n'est pas conservé. C'est l'opération inverse de la réduction de l'image visuelle en paroles. Michelet ou Flaubert ont puisé en des écritures antérieures des visions aussi intenses que celles qu'auraient pu leur donner le spectacle même des mœurs et des tragédies de jadis. [...] La mémoire littérale accompagne rarement la mémoire visuelle. La mémoire visuelle rend les hommes indociles ; la mémoire littérale dispose à la passivité. Il est donc tout naturel que ce soit cette faculté que les écolâtres aient le plus volontiers labourée avec la charrue de leur méthode. Le latin [...] a creusé un bon sillon dans les cerveaux et préparé une moisson baroque : la citation. La citation est latine, essentiellement. Elle est, comme dit le prieur des célestins, un ornement et une béquille. [...] Sait-on ce que veut dire [...] "*dulces reminiscitur Argos*" (il revoit en souvenir sa chère Argos)... Expression dont Virgile se sert pour rendre plus touchante la douleur d'un jeune guerrier qui meurt loin de sa patrie. "Nous vîmes au jardin des plantes une jeune **girafe** dont l'air mélancolique rappelait le *dulces reminiscitur Argos*." [...] L'histoire du cliché serait l'histoire même des littératures dans leurs rapports avec la mode. Comme il y a toujours eu des écrivains privés de la mémoire visuelle, et que la mémoire verbale est un des signes les plus apparents de la vocation littéraire, l'usage des phrases toutes faites se retrouve à toutes les époques. »

(Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, Mercure de France, 1896, p. 296.)

Goudron

GOUDRON – **قطران** ◎ N. m. De l'ar. قطران, *qaṭrān/quṭrān*. Var. maghr. : *gatran*. Passé à l'esp. *alquitran* (par agglutination de l'article *al-*). Sorte de poix, visqueuse, que l'on retire des arbres résineux, en les faisant brûler ; résidu obtenu par distillation de la houille. Les marins ar. l'utilisaient comme matière à calfater*. Le mot vient de la racine قطر, *qṭr*, qui a donné le verbe *qaṭara*, « distiller », d'où تقطير, *taqṭīr*, « distillation ». Le *goudron végétal*, tiré du bois (pin, cèdre, etc.), contient du naphtalène et de la paraffine. Le *goudron de houille* fournit de nombreux dérivés comme le benzène* et le naphtalène. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, il est signalé dès 1160, sous les formes lat. *catarannus* puis *catranum* ; en 1195, *catran* : « produit visqueux obtenu par distillation » (Amboise, *Guerre sainte*, cit. ds *TLF*). La forme en *gou-* serait due à l'infl. de « goutte ». D'où, en 1309, une première forme en *goutren* (E. de Freville, *Mémoires sur le commerce maritime de Rouen*, cit. ds *TLF*). C'est à partir de 1647 qu'il prend sa forme actuelle (pour les formes successives, *TLF* renvoie à S. Sguaitamatti-Bassi, *Les Emprunts directs faits par le fr. à l'ar. jusqu'à la fin du XIIIe s.*, Zurich, 1974, pp. 84-90 – ouvrage non consulté).

قطران

En médecine vétérinaire, les anciens Arabes utilisaient le goudron dans les compositions traitant les affections de la peau ou favorisant la souplesse du sabot. En thérapeutique, l'eau de goudron, dans laquelle on a fait macérer du goudron végétal, est employée comme stimulant des muqueuses, dans certaines affections des voies respiratoires ou de l'estomac (*TLF*). À partir de 1832, dans les travaux publics, synonymes de goudron : bitume, asphalte. Au fig. Être en plein goudron : être en difficulté.

« Je regardais la campagne autour de moi. À travers les lignes de cyprès qui menaient aux collines près du ciel, cette terre rousse et verte, ces maisons rares et bien dessinées, je comprenais maman. […]

Il me semblait que le convoi marchait un peu plus vite. Autour de moi c'était toujours la même campagne lumineuse gorgée de soleil. L'éclat du ciel était insoutenable. À un moment donné, nous sommes passés sur une partie de la route qui avait été récemment refaite. Le soleil avait fait éclater le **goudron**. Les pieds y enfonçaient et laissaient ouverte sa pulpe brillante. Au-dessus de la voiture, le chapeau du cocher, en cuir bouilli, semblait avoir été pétri dans cette boue noire. J'étais un peu perdu entre le ciel bleu et blanc et la monotonie de ces couleurs, noir gluant du **goudron** ouvert, noir terne des habits, noir laqué* de la voiture. Tout cela, le soleil, l'odeur de cuir et de crottin de la voiture, celle du vernis et celle de l'encens, la fatigue d'une nuit d'insomnie, me troublait le regard et les idées. »

(ALBERT CAMUS, *L'ÉTRANGER*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1982, PP. 27-29.)

Goule



GOULE – غول ● N. f. De l'ar. غول, *ghūl*, « ogre, démon, loup-garou ». Plur. غيلان, *ghīlān*. Le *Dict. des dict.* et *TLF* définissent ce mot, dans les mêmes termes, comme « génie malfaisant qui, suivant les superstitions orientales, dévore les cadavres dans les cimetières ». M. Devic, dans *Le Pays des Zendj* (Hachette, 1883, p. 209), ajoute : « Les *Ghoûl* peuvent changer de forme, mais les pieds d'âne sont un de leurs caractères essentiels. » Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878. B. d'Herbelot, cité ds *TLF*, mentionne la forme *gaïlan* (absente dans l'éd. 1697, fournie par la BNF). En 1712, dans sa traduction des *Mille et Une Nuits*, A. Galland le transcrit sous sa forme actuelle : « Les *Goules* [...] sont des demons errans dans les campagnes, [...] ils se jettent par surprise, sur les passans qu'ils tuent, et dont ils mangent la chair. » Le *Dict. du bas-langage* (1808) le donne comme équivalent « pour la bouche, le palais », et *goulu* pour « qui fait un dieu de son ventre ». De même, au Québec, *bouche* se dit *goule*. En France, en Ardèche, on trouve le *gouffre de la Goule* : avec ses « grottes remplies de salpètre très inflammable ».

D'après le procès-verbal (12-11-1849) d'une séance de la Société orientale, qui compta parmi ses membres un certain G. Flaubert, on débattit longtemps « du fait discuté dernièrement à l'Académie des Sc. sur l'existence des Ghilans (plur. altéré de goule), cette race d'hommes si voisine du singe et ornée d'un appendice caudal », avant de « s'étendre sur les derniers événements qui ont eu lieu à Haïti et le caractère des Haïtiens »... À l'ordre du jour de la même séance, « la question de l'autorisation d'une mosquée à Paris »...

« L'automne déjà ! – Mais pourquoi regretter un éternel soleil, si nous sommes engagés à la découverte de la clarté divine, [...]

L'automne. Notre barque élevée dans les brumes immobiles tourne vers le port de la misère, la cité énorme au ciel taché de feu et de boue. Ah ! les haillons pourris, le pain trempé de pluie, l'ivresse, les mille amours qui m'ont crucifié ! Elle ne finira donc point cette goule reine de millions d'âmes et de corps morts *et qui seront jugés* ! Je me revois la peau rongée par la boue et la peste, des vers plein les cheveux et les aisselles et encore de plus gros vers dans le cœur, étendu parmi les inconnus sans âge, sans sentiment... J'aurais pu y mourir... L'affreuse évocation ! J'exècre la misère.

Et je redoute l'hiver parce que c'est la saison du comfort !

[...] J'ai créé toutes les fêtes, tous les triomphes, tous les drames. J'ai essayé d'inventer de nouvelles fleurs, de nouveaux astres, de nouvelles chairs, de nouvelles langues. J'ai cru acquérir des pouvoirs surnaturels. Eh bien ! je dois enterrer mon imagination et mes souvenirs ! [...]

Moi ! moi qui me suis dit mage ou ange, dispensé de toute morale, je suis rendu au sol, avec un devoir à chercher, et la réalité rugueuse à étreindre ! Paysan !

Suis-je trompé ? la charité serait-elle sœur de la mort, pour moi ?

[...]

Oui l'heure nouvelle est au moins très sévère. [...]

Il faut être absolument moderne. »

(Arthur Rimbaud, « Adieu », *Une saison en enfer*, *Œuvres poétiques*, Flammarion, 1964, p. 140.)

Gourbi



GOURBI - قربي ◉ N. m. De l'ar. magh. قربي, *qurbī* (variante régionale : le *q* est prononcé *g*) ; à partir de l'ar. classique : قرابة, *qarāba*, « proche parenté ». Au Maghreb, habitation rudimentaire, construite souvent en adobe*. Pop. Habitation misérable : « Les Berbères arabisés habitent sous des *gourbis*, sorte de huttes formées de branchages et recouvertes de chaume » (O. Houdas, *Ethnographie de l'Algérie*, Maisonneuve et Leclerc, 1886, p. 114). L'argot militaire (colonial) a fait du *gourbi* un « gîte, construit avec des branchages, dans les camps et bivouacs, pour se garantir contre l'ardeur du soleil » (*Dict. des dict.*, Supplément ill.). *Faire gourbi* (avec quelqu'un) est une expr. argotique signifiant « cohabiter » : « Vu qu'on était tous les deux raides à blanc, Roger était venu *faire gourbi* avec moi pour limiter les frais » (A. Le Breton, *L'Argot chez les vrais de vrais*, 1975 ; cit. ds *TLF*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878, le mot a connu une forme *gurbie*, en 1743 (*Voyages de Mr Shaw, M.D. dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*). C'est en 1847 que la forme actuelle est relevée dans un rapport sur la *Captivité des prisonniers français en Algérie*, durant la conquête coloniale, en 1845-1846 (*TLF*). En 1855, il est signalé, au sens de « abri de tranchées », chez les soldats français en Crimée.

Par ironie, le mot a même désigné une fois l'hôtel des... Invalides ! C'est un certain Jean Populot qui écrit à un oncle député pour lui demander s'il est vrai qu'on allait envoyer « aux Invalos » « les députés réacs dont la Chambre a cassé l'élection » : « Je vous écris pour savoir si, dans votre gourbi, vous n'auriez pas entendu parler de cette affaire-là » (*La Petite Lune*, n° 24, 1878). Par ext., comme ci-dessous, au sens (rare) de « terroir », « bled* ».

« Richelieu en Touraine. Le délabrement de la minuscule cité du Cardinal rappelle celui de l'Alger européenne repeuplée après 1962 par les natifs du gourbi. Les immenses fenêtres des pavillons Louis XIII de la rue principale, hautes de trois mètres cinquante, sont rebouchées à demi, tantôt en haut, tantôt en bas, par des plaques de ciment, qui tentent de les rajuster à l'échelle des modernes bonbonnières. [...] Pas un rideau, lorsqu'elles subsistent intactes, à ces verrières géantes : il y a là apparemment un format de voilage que ne fournit plus Monoprix. Au fond des porches voûtés, immenses, qui béent sur la rue, on aperçoit un dédale de courettes, d'appentis, de bonbonnes de butane, de cages à lapin. C'est comme un faubourg Saint-Germain repeuplé par Charonne et en route vers le bidonville. La mesquinerie* sordide de l'habitat moderne s'affiche exemplairement dans cette bastide aristocratique colonisée par des squatters petits-bourgeois. »

(Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, José Corti, 1992, p. 23.)

Guitare



GUITARE – قيتار ◉ N. f. De l'esp. *guitarra*, attesté depuis 1330 (mais « la *guitarra morisca* est déjà représentée dans l'iconographie esp. dans la 2e moitié du XIIe s. », *Cantigas de Santa Maria* d'Alphonse X le Sage ; cit. ds *TLF*). Le mot est emprunté à l'ar. قيتار, *qītār*, ou قيثارة, *qīṯāra*, nom générique pour harpe, lyre, cithare ou guitare. Selon le *Dict. des dict.*, « la *guitare* est connue en Fr. dès le XIe s. ; d'orig. orientale, elle fut importée par les Maures en Esp. d'où elle se répandit dans le reste de l'Europe ». Le *TLF* confirme : l'emprunt à l'ar. est attesté « dans un texte d'Esp. du XIe s. », mais la même source ajoute : « L'ar. serait lui-même empr. au gr. κιθάρα : cithare. » Pour G. Ménage, si l'esp. *guitarra* est bel et bien « fait de l'ar. *kithar* ou *kithara*, qui se trouvent dans les versions arabes de l'Écriture, Gn, IV.21, Ap., V.8 et XV.2, tous ces mots ar. se réfèrent au gr. κιθάρα : *kithara*, lequel a été pris d'un mot dorien signifiant *thorax*, car le corps de la *guitare* ressemble au thorax de l'homme »... Verlaine, curieusement, emploie la forme relevée par G. Ménage : « Aux guerres, célébrant l'orgueil des Républiques. / [...] /, Sur la *kithare*, sur la harpe et sur le luth*... » (*Poèmes saturniens*, « Prologue »). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694 (avec forme ajoutée *guittare*, en 1740), le mot avait connu, vers 1275, une forme *quitarre*. En 1349, l'expr. *guitare moesche* est relevée dans les *Comptes de l'hôtel de Jean, duc de Normandie*. En 1360, *guitarre* (*Inv. du duc d'Anjou*, n° 119 ; réf. ds *TLF*).

En 1866, Littré signale un sens dérivé, en terme d'architecture, comme « assemblage de pièces courbes ». Dans le *Dict. historique d'argot* de Lorédan Larchey, nous relevons deux autres sens dérivés : 1. « Guitare : rengaine ; allusion ironique à l'école des troubadours classiques de 1820 » ; 2. « Au théâtre, c'est une sorte de plainte incessante, revenant comme un son monotone. »

« Au loin, j'entends un riff de **guitare** cisailler l'atmosphère, c'est l'intro d'un formidable morceau des Clash qui donne envie de tout faire péter autour et crier à l'anarchie. Et ce n'est pas le moment, vu le comité d'accueil. Quatre types en blazer bleu, un écusson sur la poche, l'un d'eux est assis et déchire nos invitations. Les autres, talkie-walkie en main, gardent l'entrée de cet hôtel particulier en pierre jaunie coincé entre un magasin* de meubles et une tour. Cinq ou six individus qui se sont fait refouler, comme nous, patientent assis sur les barrières, prêts à mendier le moindre passe-droit...

Une tache bleue... Qu'est-ce qu'on va pas inventer, de nos jours, pour filtrer les squatters. Je tire Bertrand par la manche, dans le silence total de l'humiliation. Même le rock des Clash a disparu, je n'entends plus qu'un battement sourd. J'ai envie de courir pour cacher ma honte, comme un cafard* qui se faufile sous la bonde de l'évier. »

(TONINO BENACQUISTA, *LES MORSURES DE L'AUBE*, RIVAGES, COLL. « RIVAGES NOIR », 1993, P. 27.)

Guitoune

GUITOUNE – قيطون ◉ N. f. De l'ar. dial. قيطون, *qitūn*; avec altération du *q* en *g* (var. phonét. régionale, Maghreb); à partir de l'arabe classique قَطَنَ, *qatana*, « habiter (transitif), loger (intr.), résider, vivre quelque part ». Tente de toile. Puis abri sommaire. Passé à l'argot, d'abord militaire : « Le caporal Gilieth surveillait et aidait ses hommes qui installaient les *guitounes* devant les écuries » (P. Mac Orlan, *La Bandera*). 1914-1918 : abri de tranchée, d'après L. Sainean, *L'Argot des tranchées*; ainsi É. Albanhac, dans son « Carnet de guerre » (site « www.chtimiste.com/carnets/albanhac2 ») : « Dimanche, 10 janvier 1915. Dans la *guitoune* que nous occupons, il ne fait pas trop froid, car il y a parfois deux feux. » Dans *L'Inter. des cherch.* (juin 1940), nous relevons cette indication d'un lecteur : « Il y avait autrefois en Kabylie un village nommé *Bled* Guitoune*, station de chemin de fer entre Alger et Tizi-Ouzou. Il s'appelle actuellement Félix Faure » (aujourd'hui : Si-Mustapha). Mod. : tente de camping, habitation précaire, baraque. Le mot, autrefois décliné au masc., est attesté depuis 1838. *TLF* signale ces lignes parues dans *Le Figaro* du 23-11-1881 : « Notre *guitoune* serait à l'origine de la *quitourne* (*sic*) qui, à la fin du XIXe siècle, désignait la "chambre de passe", dans l'argot des prostituées. »

قيطون

Le mot et la chose feront partie du barda* colonial jusqu'en Indochine : « [...] au Tonkin c'est la grisaille, le crachin permanent et le froid. Ici, on porte la tenue d'hiver et, comme nous sommes en bordures de rizières, la boue est partout présente collante. Sous la guitoune où nous sommes logés, les couvertures, la nuit, ne sont pas superflues. La rareté des "terres émergées" fait que notre bivouac jouxte de très près le cimetière de Phu-Ly où dorment de leur dernier sommeil plusieurs soldats français » (« Un crabe à la Légion », souvenirs du lt Lescastreyres, ds www.duhamel.bz/souvenir).

« Les journaux en avaient parlé. Tous les jours c'était un défilé de visiteurs officiels et de délégations. [...] Mais malgré ce tam-tam qui montait chaque détail en épingle, l'ensemble n'était que tape à l'œil, frime et camelote. [...]

Comme l'architecte diplômé avait oublié les buanderies, chaque pavillon était maintenant affligé sur l'une ou l'autre de ses faces d'une verrue : appentis, lavoir improvisé, hangar, construction branlante faite de n'importe quoi et maintenue en équilibre n'importe comment, de même que dans chaque jardinet du lotissement on avait édifié au moins une guitoune en planches ou en carton pour les lapins, les poules, le chien, l'outillage. [...] Ce n'était plus une cité viable, nouvelle, mais une pouillerie de plus. Est-ce que cette scandaleuse aventure a au moins servi de leçon à notre urbaniste décoré ? Non, puisqu'il récidive ailleurs et que dix ans plus tard il pérorait encore à la tribune. [...] La malhonnêteté intellectuelle qui mène droit à l'Académie et à l'Institut est encore une de ces vertus bourgeoises pour ne pas dire nationales. Ah, les salauds !... Au cœur et aux portes de Paris ! »

(Blaise Cendrars, *L'Homme foudroyé*, Denoël, 1960, p. 285.)

Hammam



HAMMAM – حَمَّام ◉ N. m. De l'ar. حَمَّام, *hammām*, « bains chauds, thermes » ; plur. حَمامات, *hammāmāt*. Syn. : bains maures (ou turcs). Le mot est de même origine que حَميم, *hamīm*, « chaud » – ou, sens fig. : « intime, proche (ami) » ; dérivé de حَمَّ, *hamma*, « chauffer (l'eau), allumer (le feu) ». Le mot apparut pour la première fois en 1655, dans un récit du voyageur allemand Olearius (*Relation du voyage de Moscovie, de Tartarie et de Perse*, doc. BNF-Gallica). Il est enregistré dans le *Grand Dict. universel du XIXe s.*, de P. Larousse, sous la forme du plur., avec la marque phonétique sur le *a* final (mais pas sur le *h* pharyngal). C'est la littérature qui fixera la forme actuelle : « La seconde étuve du *hammam* est moins chaude que la salle à manger de mon camarade » (G. de Maupassant, *Père Mongilet*, 1885).

Si l'étym. se fonde sur la fonction première du lieu, la « chambre chaude » (*beït es-skhoun* ou *beït al-hâmi*), le *caldarium* des bains romains, il ne faut pas perdre de vue, comme le souligne Malek Chebel, que « par sa décoration intérieure et son agencement, le hammam est un compromis entre les besoins canoniques de l'hygiène, le goût du luxe et la sociabilité religieuse, en raison des ablutions que les dévots viennent exécuter avant de rejoindre la mosquée ». Voire : « lieu intermédiaire par excellence, le hammam est également un espace énigmatique qui autorise et justifie bien des comportements atypiques » (*Traité du raffinement*, Payot, 1999, p. 165).

« FARLANE. – Vous me rappelez les plus belles statues de la Diane. [...]

SALMÈQUE (*à part.*) – La Diane ! En voilà une idée... Pourtant je n'ai rien de féminin. [...] Je sais bien qu'un type de beauté ça n'a pas de sexe.

FARLANE (*à part.*) – C'est qu'elle prend tout pour de l'argent comptant...

SALMÈQUE. – Eh bien ! voulez-vous que je vous dise, elle est beaucoup mieux que je ne croyais ! (*haut*) ah ! Citoyenne !

FARLANE. – Citoyeng ! voilà l'accent qui la reprend (*haut*) eh ! bieng !

SALMÈQUE. – Eh ! bieng, (*à part*) quelle sacrée manière de prononcer ! (*haut*) Eh ! bieng, laissez-moi vous dire à mon tour ce que j'ai sur le cœur... Vous appréciez ma beauté, je le comprends, mais la beauté que j'ai ne m'empêche pas de goûter aussi celle des autres et, de toutes celles que je connais, vous êtes la plus belle...

FARLANE. – Qu'est-ce qu'elle dit ?

SALMÈQUE. – Est-il un seul monument au monde qui puisse vous être comparé ? Quand je vois les gens s'extasier devant le Panthéon ; l'Obélisque, les Invalides... mais que sont les Invalides auprès de vous?

FARLANE. – Oh ! les Invalides !

SALMÈQUE. – Parfaitement y compris le personnel... et tous les autres monuments, la Madeleine, le **Hammam**... Oui, je sais bien, **le Hammam** ! c'est déjà d'un art inférieur ; je n'aime pas ce monument mi-rococo mi-mauresque.

FARLANE. – Vous dites ?

SALMÈQUE. – Je dis mi-rococo mi-mauresque, moitié rococo moitié mauresque, si vous préférez. »

(GEORGES FEYDEAU, *L'HOMME DE PAILLE*, SC. III. *THÉÂTRE COMPLET*, CLASSIQUES GARNIER, T. IV, 1988. REPROD. BNF.)

Haras

HARAS – حَرِيسَة ● N. m. L'hyp. فَرَس, *faras* (le *s* se prononce), « jument ou cheval » (qui a donné l'esp. *alfaraz*), est rejetée par les dict., y compris *TLF* (qui date les premières occur. vers 1160). Les uns et les autres insistent sur une étym. tour à tour lat., it., all., scand. *Le Robert* et le *Larousse* optent pour la dernière : *hârr*, « qui a le poil gris ». Le *Dict. étym.* de Roquefort propose le lat. *hara*, « étable », ajoutant : « Jauffret le tire mal à propos de l'it. *razza*, mot, dit-il, qui a la même orig. que *race*. » G. Ménage, qui suggère le lat. *haracium*, ne cache pas son embarras : « Je ne sais pas d'où vient *haracium*. M. Du Cange croyoit qu'il venoit ou du lat. *hara* ou de l'it. *razza*. Je ne le crois pas. » Et, à la ligne, il se reprend : « Supposé que *haras* vienne du lat. barb. *haracium*, il s'agira toujours de savoir d'où vient ce mot. Si on ne veut pas le dériver du lat. *hara*, on pourra le dériver de l'all. *heer* ou *her*, qui signifie entre autres choses une troupe, soit d'hommes, soit d'animaux. » D'un autre côté, les arabisants, qui, à la suite de M. Devic, s'accrochent à l'hyp. *faras*, semblent avoir négligé le seul mot qui tombe sous le sens : le verbe حرس, *harassa* (avec un *h* pharyngal, comme dans ħammam*), qui signifie « monter la garde », d'où حَرَس, *haras* (le *s* se prononce), « garde, milice » ; حارس, *hâris*, « sentinelle, factionnaire » ; et حِراسَة, *hirâssa*, « faction, veille » ; d'où, enfin : حَرِيسَة, *ħarîssa* (avec le *ħ* pharyngal de ħammam, et un *î* long), mot qui signifie proprement... « haras, lieu où l'on garde les chevaux de race » !

حَرِيسَة

Évidemment, une fois qu'on a dit « de race », on retombe sur le *razza* it. suggéré par ledit Jauffret, et la boucle est ainsi bouclée... Mais rappelons la position de M. Devic : « N'était la difficulté du changement du *f* en *h*, on serait tout naturellement porté vers l'étym. ar. فَرَس, *faras*, cheval, depuis longtemps proposée. Il est vrai qu'on trouve dans le fr. du XIVᵉ s. un mot *farat* paraissant signifier *troupeau*. D'autre part l'analogie de hardes* avec fardes* semble montrer aussi que *f* peut devenir *h*. Cependant, faute de correspondance dans les autres langues romanes, l'étym. reste douteuse. »

« À Changhaï, elle me menait à la Ménagerie Impériale, où nous faisions l'amour sous le regard des lions. J'avais autour des reins une ceinture en peau de serpent, et les testicules enveloppées dans une bourse de soie blanche emplie de pétales de roses. Nous visitions les haras au crépuscule, à l'heure où les étalons grandissent sur les poulinières. [...]

Un grain de beauté en forme de bouche lui baise sans relâche la cuisse gauche. Des veines se battent comme des bêtes pour la possession de ses fesses. [...] Et le ventre tourne comme un cirque imaginaire, où un grand lion noir à la crinière écarlate* dévore une bande de serpents concentriques. Boris, si vous voyiez le dessin de ses jambes, vous deviendriez pour toujours paralytique. Boris, si vous la possédiez une seule fois...

Mais cette phrase conditionnelle ne fut jamais plus suivie de sa principale. Le télégraphiste étouffait. Quelqu'un lui serrait le cou entre deux grosses mains livides. »

(JOSEPH DELTEIL, *SUR LE FLEUVE AMOUR*, GRASSET, 2002, P. 109.)

Hardes

HARDES - فرْد ⊛ N. f. plur. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot était déjà connu au Moyen Âge, au sens de « ensemble des effets personnels ». Le *Larousse* donne une forme de l'ancien gasc. *farde* (1376), et de l'arag. *farda*, « habit », que nous avons signalé à fardeau*, comme dérivé de l'ar. dial. فَرْدَة, *farda*, passé au cat. *alfarda* (XIV[e] s.), et que Dozy (ds *TLF*) définit comme « la moitié d'une pièce de coton grossière ». (Signalons, au passage, le mot خُرْدَة, *khurda*, proche phonét. et sémant. de فَرْدَة, *farda*, et qui signifie « quincaillerie, amas de choses sans valeur ».) Le *Dict. des dict.* mentionne d'anciens dérivés : *fardeler*, « mettre en ballot », et *fardelet*, « petit paquet ». G. Ménage : « *Hardes* : tout l'équipage d'une personne : habits, linge, valise, etc. Je ne sais d'où vient ce mot. Borel le dérive de *hard*, en la signification de *lien*, parce qu'on lie ensemble les *hardes*. » Forme verbale *harder* : « troquer *hardes* contre *hardes* ; par ext. : « échanger de toutes choses mobiliaires ». Pour le *Dict. des dict.*, « *hardes* est pour *fardes* comme *hardel* pour *fardeau*, et signifie tout ce qui est d'un usage accessoire et ordinaire pour l'habillement ». Quant au passage du *f* de *fardes* au *h* de *hardes*, G. Ménage rappelle qu'il est « ordinaire dans notre langue ». Le passage de فرْد, *farde*, à *harde(s)* s'est donc fait comme à l'« ordinaire » (voir haras*, hyp. de M. Devic).



Nous relevons dans le Code civil fr. (Imp. de la République, 1804) une singulière occurrence : « Art. 1492. *De la renonciation à la communauté, et de ses effets.* La femme qui renonce, perd toute espèce de droit sur les biens de la communauté, et même sur le mobilier qui y est entré de son chef. Elle retire seulement les linges et *hardes* à son usage. » Et pour qui confond *hardes* et *nippes*, voici ce qu'en dit Molière dans *L'Avare* (acte II, sc. I) : « Pour les mille écus restants, il faudra que l'emprunteur prenne les hardes, nippes, bijoux, dont s'ensuit le mémoire... »

« Le père Huguenin, un peu vieilli, un peu cassé, bien las de travailler sans relâche, et surtout attristé d'être toujours en lutte dans son atelier avec des apprentis grossiers et indociles, mais trop fier pour se plaindre, et affectant un enjouement qui était souvent loin de son âme, vit entrer chez lui un beau jeune homme qu'il ne connaissait pas. Pierre avait grandi de toute la tête ; son port était noble et assuré ; son teint clair et pur, que le soleil n'avait pu ternir, était rehaussé par une légère barbe noire. Il était vêtu en ouvrier, mais avec une propreté scrupuleuse, et portait sur ses larges épaules un sac de peau de sanglier bien rebondi qui annonçait un bon trousseau de hardes. Il salua en souriant dès le seuil de la porte, et, prenant plaisir à l'incertitude et à l'étonnement de son père, il lui demanda la demeure de M. Huguenin, le maître menuisier. Le père Huguenin tressaillit au son de cette voix mâle qui lui rappelait confusément celle de son petit Pierre, mais qui avait changé comme tout le reste. Il resta quelque temps interdit, et comme Pierre semblait prêt à se retirer, voilà, pensa-t-il, un gars de bonne mine, et qui, certainement, ressemble à mon fils ingrat ; et un soupir s'échappa de sa poitrine. »

(GEORGE SAND, *LE COMPAGNON DU TOUR DE FRANCE*,
PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE, 1979, P. 51.)

Harem



HAREM – حَرامْ ❂ N. m. De l'ar. حَرام, *harām*, « interdit, illicite ; inviolable, sacré ». Le mot, substantivé, a pris le sens d'« enceinte sacrée », de « sanctuaire », avant de désigner le monde qui y vit : femmes et concubines du souverain, avec leur « troupeau d'eunuques » (Leconte de Lisle, *Le Lévrier de Magnus*, ds Poèmes tragiques, A. Lemerre, 1886, p. 126. Reprod. BNF-Inalf). Par métaph. : ensemble, bouquet (« L'hiver, il chambrait tout un *harem* de roses en pots dans sa petite maison », Colette, *Gigi*, ds *Romans, récits, souvenirs*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », t. III, 2000, p. 453). Employé dès le XVIe s., le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835. Il a connu une première forme, *haram* : en 1559, au sens de « grand péché » (G. Postel, *République des Turcs*, cité par R. Arveiller ; réf. *TLF*) ; en 1660, au sens d'« appartement des femmes chez les musulmans » ; puis, en 1661, au sens d'« appartement des femmes d'un harem » (*Les Fameux Voyages de Pietro Della Valle*, trad. Le Comte et Carneau, Clouzier, 1661). C'est à partir de 1673, chez A. Galand (*Journal*, ms BNF), que le mot prend la forme actuelle. Le reste sera le fruit de « l'imagination européenne, toujours préoccupée des mystères impénétrables du *harem* » (Th. Gautier).

Dans son *Hist. de la prostitution et de la débauche chez tous les peuples du globe* (S. Lambert, 1879, p. 175), Th.-F. Debray s'attarde sur les favorites chrétiennes qui marquèrent l'histoire des harems. D'abord, Roxelane, Italienne de Sienne ou Russe selon les versions, favorite de Soliman le Magnifique : « Le trait caractéristique de son genre était un nez en trompette, le reste, peu remarquable, mais elle avait beaucoup d'esprit et de l'astuce à revendre. » Après Roxelane, la Vénitienne Baffa, favorite de Mourad III, puis, celle de Mahomet III, la Grecque Elenka. L'hist. de la bataille de Poitiers (voir notre roman historique, *Un amour de djihad*, Balland, 1995) nous signale une autre chrétienne, Lampégie, fille du duc de Toulouse, qui, captive de l'émir Abd er-Rahman, sera expédiée à Damas, où elle deviendra la favorite du calife Hicham...

« C'était un dîner de garçons, de vieux garçons endurcis. Ils avaient fondé ce repas régulier, une vingtaine d'années auparavant, en le baptisant : "Le Célibat". Ils étaient alors quatorze bien décidés à ne jamais prendre femme. Ils restaient quatre maintenant. Trois étaient morts, et les sept autres mariés.

[...] Ils devaient, à chaque dîner, s'entre-confesser, se raconter avec tous les détails et les noms, et les renseignements les plus précis, leurs dernières aventures. D'où cette espèce de dicton devenu familier entre eux : "Mentir comme un célibataire."

Ils professaient, en outre, le mépris le plus complet pour la Femme, qu'ils traitaient de "Bête à plaisir". Ils citaient à tout instant Schopenhauer, leur dieu ; réclamaient le rétablissement des **harems** et des tours, avaient fait broder sur le linge de table qui servait au dîner du Célibat, ce précepte ancien : "*Mulier, perpetuus infans*" et au-dessous, le vers d'Alfred de Vigny :

La femme, enfant malade et douze fois impure !

De sorte qu'à force de mépriser les femmes, ils ne pensaient qu'à elles, ne vivaient que pour elles, tendaient vers elles tous leurs efforts, tous leurs désirs. »

(Guy de Maupassant, « Le verrou », *Contes et Nouvelles*, C. Marpon et E. Flammarion, 1885, p. 234.)

Harissa

HARISSA – هريسة ⊛ N. f. De l'ar. tunisien هريسة, *harissa*, à partir du verbe هرس, *harassa*, « broyer, écraser, piler ». Purée à base de piment rouge sec, d'huile d'olive, d'ail, de coriandre et de carvi*, consommée surtout au Maghreb et tout particulièrement en Tunisie, son « pays d'origine ». Homonymes : le même terme désigne une pâte plutôt sucrée, ou encore, en Égypte, une pâte farcie de viande, ramenée, dit-on, par les Arméniens dans leur exil. Francisé dès le début du XIXe s., le mot est mentionné pour la première fois en 1930, sous la forme *arissa* (L. Isnard, *La Gastronomie africaine* ; cit. ds *TLF*) ; en 1966, la forme actuelle est relevée dans un magazine fém. (*Elle*, 2-1-1966 ; cit. ds *TLF*). Souvent, au fém. Parmi les premières occurrences imprimées, en France, dans les années 1960 : « Saveur de *harissa* [...] L'*harissa*, sauce forte à base de piment » (*Elle*, art. cit.) ; parfois au masculin, comme chez Pierre Perret : « Oublier que je suis débile / D'avoir une maîtresse kabyle / Et que six fois dans la semaine / Y a du *harissa* dans ma semoule... » (*Ce soir c'est fête*).

Selon les dernières « estimations » des cancérologues, « les préparations traditionnelles de harissa contiennent des substances activant le virus EB » (ou virus d'Epstein-Barr, dit EBV, de la famille des herpès-virus). Sans doute est-ce pour cette raison hautement scientifique que H. Gault et C. Millau jugent de mauvais goût son *intégration* à la gastronomie française : « Le nioc-man dans le cassoulet, l'harissa dans la choucroute et le ketchup dans tout, nous font entrevoir les limites du métissage des cultures. »

هريسة

« – Ce sont des bandits de fiction, monsieur le ministre, des génies du mal issus du cerveau malade de quelques intellectuels pervers. [...] personne, dans toute l'histoire du crime [...], n'a jamais atteint un tel degré de sauvagerie outrancière, de dangerosité pour la société [...].

– Les malfrats auxquels nous avons routinièrement affaire, ont au moins une logique : celle du profit. Le vol est leur façon de sacrifier au concept de propriété.

– Pas Bombyx : il s'en fout, il n'a strictement aucune logique "économique". Voilà pourquoi j'en appelle à la littérature, faute d'antécédents historiques.

Il aligne les provocations spectaculaires. Le sac des bijoutiers de la place Vendôme, vitrines défoncées au bazooka, à dix mètres du ministère de la Justice, c'était lui.

La mort subite du roi du Maroc, par intraveineuse massive de **harissa**, survenue dans son pavillon de chasse français et dont nous avons eu toutes les peines du monde à rapatrier le cadavre top-secret-défense, c'est encore lui. [...]

– Rassurez-vous, j'ai pris des dispositions pour que les R.G. renseignent désormais dans les cités chaudes de banlieue. Que soient repérés, identifiés et fichés les sauvageons dès le moindre embryon d'incivilité.

– Bonne chose, monsieur le ministre, mais c'est trop tard pour le cas qui nous occupe.

– Ah, si mes prédécesseurs y avaient pensé... »

(JIMMY GLADIATOR, *ÉLÉPHANTS DE LA PATRIE*, CHAP. IV, SAMIZDAT.NET/WEBZINE, 2005.)

Hasard

HASARD - الزهر ● N. m. De l'esp. *azar*, dérivé de l'ar. زهر آلنرد, *zahr en-nard*, « dé (à jouer) ». En ar. maghr., المزهر, *az-zahr* (le *az* résulte de l'assimil. de l'art. ar. *al*), traduit un « coup de chance » ; se dit du bourgeon de la fleur et du jeu de dés, « peut-être à cause de la taille de l'objet ou du dessin sur une des faces » (*Larousse*), dessin qui figurait jadis une *fleur* sur l'une des faces du dé. Autre hyp. (*TLF*) : يسر, *yassara*, « rendre possible ». D'où dérivent تيسّر, *tayassara*, « être possible, réussir » (à rapprocher du *tessara* it. donné plus bas) ; مَيْسَرَة, *mayssara*, « probabilité » ; مَيْسِرْ, *mayssir*, « jeu de dés » - d'où l'expr. pop. *ysir ma'-ysir*, « advienne que pourra », qui correspond à la vieille expr. fr. (*Dict. des dict.*) « au *hasard* de la fourchette ! »... Première occurrence fr. (1150) : *hasart*, « jeu de dés » (E. de Kirkham, *Distiques de Caton*, E. Stengel, p. 115) ; la forme actuelle apparaît au XVe s., au sens de « risque*, danger » (*Songe doré de la pucelle*, ds *Anciennes poésies fr.*, t. III, p. 213 ; ds *TLF*) ; 1574, sens mod. : « Nous laissons le butin que le *hasard* nous donne » (É. Jodelle, *Didon se sacrifiant*, ds *Les Œuvres et mélanges poétiques*, éd. E. Sansot, t. I, 1907, p. 272). Le *h* est dû « au fait qu'au Moyen Âge, les mots à initiale vocalique, et particulièrement les mots étrangers, étaient souvent écrits avec un *h-* ».

Un certain Caseneuve (dict. de G. Ménage) fait dériver hasard du nom d'un « château de Syrie appelé *Hasart*, qui était au pouvoir des chrétiens, sous Baudoin III, roi de Jérusalem », et auquel « nos François avaient donné ce nom à cause des diverses fortunes où ils avaient été exposés en le prenant ou en le défendant » ! L'hyp. it., elle, se ramène à ceci (O. Ferrari, ds G. Ménage) : « *Azardo*, du lat. *alea* : *alea*, *dalea*, *darea*, *zara*, d'où *azarare*. » G. Ménage, qui reconnaît que « cette forme ne paraît pas naturelle », propose sa déclinaison : « *Tessara*, jeu de dés. De *zara*, on a fait *zarare* et de *zarare*, en y ajoutant la particule *ad*, on a dit *azarare*, pour dire "*hasarder*". D'où *azarera*. Et de là, *azardum*, d'où l'it. *azardo*, le fr. *hazard* et l'esp. *azar*. » Voilà de quoi faire s'écrier Malebranche : « C'est un grand hasard que la vérité se trouve entièrement conforme à la vraisemblance ! » ; ou Colette, dans *Gigi* : « Je n'aurai jamais fini de recenser ce que le hasard, une fois, a fait mien » ; ou V. Hugo (*Choses vues*) : « Le hasard arrange quelquefois les choses avec la prétention d'un artiste. »

الزهر

« Eh oui ! je crois à l'arbitraire des causes ou mieux, pour les hommes, à ce qu'il y a d'arbitraire dans l'hérédité. **Hasard** Maritain, **hasard** pressoir, **hasard** Cocteau, **hasard** Sachs, **hasards** tantôt heureux, tantôt malheureux sur lesquels le libre-arbitre peut quand même plus tard s'exercer.

Mais, dirait Bloy, le **hasard** c'est le nom que les imbéciles donnent à la divine Providence. La foi décide de certains vocabulaires et comme on dit au Séminaire après trois ans d'études scolastiques et quatre de théologie : ces preuves mathématiques de l'existence de Dieu ne valent que si l'on croit. La preuve n'est rien sans la grâce.

Alors croyais-je en Dieu, cause des vertus admirées, - croyais-je en ces vertus humainement ? Il faut quand même qu'une page ou l'autre, je réponde ! Réponse : je m'abusais de la notion Dieu cause de tout le bien, mais je n'y voulais pas céder tout à fait, je voulais trouver en l'homme seul...

Et comme les années ont passé, je crois qu'il ne dépend que de nous seuls de séparer le bon grain de l'ivraie. [...] Avec Dieu, c'est vraiment trop facile. »

(MAURICE SACHS, *LE SABBAT*, CORRÉA, 1942, P. 167.)

Haschisch



HASCHISCH – حَشِيش ⊛ N. m. De l'ar. حَشِيش, *hachîch*, « herbe, puis chanvre indien ». « Résine psychotrope extraite des feuilles et des inflorescences du chanvre indien, consommée le plus souvent fumée et dont l'usage prolongé peut conduire à un état de dépendance psychique » (Larousse-Bibliorom). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878, le mot a connu plusieurs formes : *hachisch* ; *haschisch* (forme courante) ; *hachich* (la plus simple, d'après le *TLF*) ; *hatchis, hatchich, hachish* (Dumas père, ds *Le Comte de Monte-Cristo*). Nerval l'orthographiait *hatschisch*, et Baudelaire, *haschich*, dans *Les Paradis artificiels* (1860). Même forme chez H. Michaux : « Le *haschich* ressuscite le senti et le vu d'autrefois, les rafraîchit, leur donne leur "fleuri" maximum. *Haschich*, voyage du pauvre... » (*Connaissance par les gouffres*). Une toute première forme, mentionnée dans *TLF*, *hasis*, date de 1556 (Léon l'Africain, *Historiale description de l'Afrique*, t. I, p. 279 ; réf. *TLF*).

Le *Dict. des dict.* cite quelques dérivés (anc.) : l'adj. hachishé-(e), grisé(e) de hachisch (« un regard vague, souriant, comme hachisché », A. Daudet) ; hachischien : qui s'adonne au hachisch ; hachischine : substance considérée autrefois comme le principe actif du hachisch. « Pour l'obtenir, on épuise les touffes de hachisch par l'alcool à 36° bouillant, on décante, on lave et on fait sécher. » Cette forme semble avoir été calquée sur l'ar. حَشاشون / حَشاشين, *haschâchûn* / *haschâschîne*, « fumeurs de haschisch » (voir assassin*).

« Vous êtes bien aimable, mon cher Baudelaire, de m'avoir envoyé un tel livre ! Tout m'en plaît, l'intention, le style et jusqu'au papier. [...] Voici [...] ma seule objection. Il me semble que dans un sujet, traité d'aussi haut, dans un travail qui est le commencement d'une science [...], vous avez (et à plusieurs reprises) insisté trop (?) sur l'*esprit du mal*. On sent comme un levain de catholicisme çà et là. J'aurais mieux aimé que vous ne *blâmiez pas* le **haschich**, l'opium, l'excès, savez-vous ce qui en sortira plus tard ? Mais notez que [...] je ne reconnais point à la critique le droit de substituer sa pensée à celle d'un autre. Et ce que je blâme dans votre livre est, peut-être, ce qui en constitue l'originalité, et la marque même de votre talent ? Ne pas ressembler au voisin tout est là. Maintenant que je vous ai avoué toute ma rancune je ne saurais trop vous dire combien j'ai trouvé votre œuvre excellente d'un bout à l'autre, c'est d'un style très haut, très ferme et très fouillé. [...] Vous avez trouvé le moyen d'être classique, tout en restant le romantique transcendant que nous aimons. Quant à la partie intitulée *Un mangeur d'opium* [...], c'est une *merveille*. Ces drogues-là m'ont toujours causé une grande envie. Je possède même d'excellent haschich composé par le pharmacien Gastinel. *Mais ça me fait peur*, ce dont je me blâme. [...] On vous doit aussi de la reconnaissance pour la petite note relative aux critiques nouveaux. Là, j'ai été gratté ou plutôt flatté à mon endroit sensible. J'attends avec impatience les nouvelles *Fleurs du mal*. »

(Honoré de Balzac, *Correspondance*, L. Conard, , t. IV, 1927, p. 407. Reprod. BNF-Inalf.)

Henné



HENNÉ – **حِنَّاء** ◉ N. m. De l'ar. class. حِنـاء, *hinnāa* (ar. dial.: *henna*) : « Plante tinctoriale originaire d'Inde et d'Arabie, cultivée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; poudre fournie par les feuilles, séchées et pulvérisées, utilisée pour teindre les cheveux et les ongles » (*Larousse*). L'emprunt s'est fait par l'intérméd. du lat. médiéval *alchanna*, milieu du XIIe s. (d'après une trad. faite par l'It. Gérard de Crémone de l'*Almansouri*, texte de Rhazès, médecin persan, début du Xe s.). Fin XIIIe s., la forme *henne* est mentionnée dans un *Liber agregatus in medicinis simplicibus*, trad. d'un traité de Sérapion, médecin arabe du IXe s. (cité par R. Arveiller, ds *TLF*). Le mot est attesté chez Littré depuis 1834. Orthographié *h'enna*, dans la très puriste *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* (t. VI, 1849, p. 340), il était déjà connu au XIIIe s., sous d'autres formes : *encanne* (*Assises de Jérusalem*, A. Beugnot, 1839 ; réf. ds *TLF*) ; *alchane* (*Simples Médecines*, P. Dorveaux) ; *alcanne*, en 1256 (*Le Régime du corps*, A. de Sienne) ; *henne*, en 1541 (*Historia plantorum*..., C. Gesner), et enfin *henné*, en 1681 (*Théâtre de la Turquie*, M. Febvre). Au XIXe s., on trouve dans Bescherelle (1846) une variante en *hinné*, plus proche de l'ar. syrien ; *henneh*, chez M. Du Camp (1853), Flaubert (1862) et dans le *Dict. des dict.* (1892).

Au Maghreb, le henné (*Lawsonia inermis*) était cultivé surtout à Gabès (Tunisie) et à Biskra (Algérie). Il est dit que la femme veuve, ou séparée, ne doit pas en faire usage, comme si son statut social la privait d'avoir « les yeux bordés d'antimoine et les mains enluminées de henné » (E. Fromentin). Les hommes, eux, l'utilisaient pour teindre leur barbe ou les jambes et la queue de leurs chevaux blancs. En outre, les feuilles fraîches étaient appliquées sur les plaies pour hâter la cicatrisation.

« J'ai souvent pensé que les amants passionnés des femmes s'attachent au temple et aux accessoires du culte au moins autant qu'à leur déesse elle-même : ils se délectent de doigts rougis au **henné**, de parfums frottés sur la peau, des mille ruses qui rehaussent cette beauté et la fabriquent parfois tout entière. Ces tendres idoles différaient en tout des grandes femelles barbares ou de nos paysannes lourdes et graves ; elles naissent des volutes dorées des grandes villes, des cuves du teinturier ou de la vapeur mouillée des étuves comme Vénus de celle des flots grecs. On pouvait à peine les séparer de la douceur fiévreuse de certains soirs d'Antioche, de l'excitation des matins de Rome, des noms fameux qu'elles portaient, du luxe au milieu duquel leur dernier secret était de se montrer nues, mais jamais sans parure. J'aurais voulu davantage ; la créature humaine dépouillée, seule avec elle-même. [...] Un homme qui lit, ou qui pense, ou qui calcule, appartient à l'espèce et non au sexe ; dans ses meilleurs moments il échappe même à l'humain. Mais mes amantes semblaient se faire gloire de ne penser qu'aux femmes. »

(MARGUERITE YOURCENAR, *MÉMOIRES D'HADRIEN*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1979, P. 74.)

Hongre, Hongrois

HONGRE, HONGROIS – OĞUR ◉ N. m. et adj. Du lat. d'All. *hungarus*, dérivé du turc *ogur* (flèche), mot par lequel les Turcs, selon H. Walter, désignèrent les Magyars dont ils venaient, lors d'une bataille (XVIe s.), de découvrir à leurs dépens l'arme fatale… *Le Robert* donne la même étym. pour *hongre* (*ongre*, en 1538), lequel se dit d'un cheval châtré (depuis 1372), l'usage de châtrer les chevaux venant de Hongrie (*TLF*). Le mot *hongre*, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, s'est ensuite appliqué à un homme, à partir du début du XVIIe s. Quant au nom du pays, il a donné *hongroyer* : traiter le cuir à la manière dite « de Hongrie », au gros sel et à l'alun ; l'opération, appelée *hongroyage*, est réalisée par un *hongroyeur* (1873), technique adoptée en France à partir de 1550. Selon certains auteurs, affirme L. Figuier dans *Les Merveilles de l'industrie* (Jouvet, Furne, 1873, p. 447), ce genre de cuir « aurait été importé du Sénégal, mais plus tard, les Hongrois s'étant acquis une certaine réputation dans cette branche d'industrie, le gros cuir préparé à l'alun prit le nom de *cuir de Hongrie* ».

Le *Dict. universel d'hist. et de géo.* (Bouillet, Hachette, 1878) souligne qu'en 376, les Goths ayant été chassés par les Huns, le nom des vainqueurs « joint à celui d'*Avares* forma celui de *Hungaria* » ; de son côté, G. Ménage cite un certain M. Reland, auteur d'un ouvrage sur *La Palestine*, lequel « croit que le mot *Hungaria* s'est fait par corruption de celui de *Hunnuguri*, nom d'une nation composée de deux peuples : les Huns, *Hunni*, et les Ugures, *Uguri*. Huns et Ugures, ou plutôt *Igures*, étaient des peuples de la Scythie asiatique ». Vraisemblables, ces étym. sont toutes écartées par les étymologistes contemporains, qui s'en tiennent à l'hypothèse turque (la flèche !), en dépit de son… *trait* anecdotique.

oğur

« J'entends mon éternel censeur […] qui me dit : Que prétend-on par ce tableau ? Je vois un talent supérieur, et non la danse en général. C'est dans sa marche ordinaire qu'il faut saisir un art pour le comparer, et non dans ses efforts les plus sublimes. N'avons-nous pas…

Je l'arrête à mon tour. – Eh quoi ! si je veux peindre un coursier et me former une juste idée de ce noble animal, irai-je le chercher **hongre** et vieux, gémissant au timon du fiacre, ou trottinant sous le plâtrier qui siffle ? Je le prends au haras*, fier étalon, vigoureux, découplé, l'œil ardent, frappant la terre et soufflant le feu par les naseaux ; bondissant de désirs et d'impatience, ou fendant l'air qu'il électrise, et dont le brusque hennissement réjouit l'homme, et fait tressaillir toutes les cavales de la contrée. Tel est mon danseur.

Et quand je crayonne un art, c'est parmi les grands sujets qui l'exercent que j'entends choisir mes modèles ; tous les efforts du génie… Mais je m'éloigne trop de mon sujet, revenons au Barbier de Séville… ou plutôt, monsieur, n'y revenons pas. C'est assez pour une bagatelle. Insensiblement je tomberais dans le défaut reproché trop justement à nos Français, de toujours faire de petites chansons sur les grandes affaires, et de grandes dissertations sur les petites. »

(BEAUMARCHAIS, THÉÂTRE COMPLET, T. II, *LE BARBIER DE SÉVILLE*, « LETTRE MODÉRÉE SUR LA CHUTE ET LA CRITIQUE DU BARBIER DE SÉVILLE », ACADÉMIE DES BIBLIOPHILES, 1869, P. 26.)

Hoqueton

HOQUETON – القطن ◉ N. m. De l'ar. القطن : *al-qutn* (*qutun*), « coton », passé à l'esp. *algodón* (le coton, précise *TLF*, a été introduit par les Arabes en Sicile et en Espagne dès la 1re moitié du Xe s.). Le *hoqueton* était, aux XIVe et XVe s., un vêtement à manches courtes et à capuchon, en étoffe ou en cuir, porté par les hommes d'armes. Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. Au XIIe s., la France l'a connu, au sens de « tunique militaire », sous la forme *alqueton* (*Gormont et Isembart*, A. Bayot ; cit. ds *TLF*), puis au sens de « étoffe de coton », sous la forme *auqueton* (le passage du *l* au *u* est conforme à l'évolution phonétique, comme de *altrui*... à *autrui*) ; *hauketon*, au XIIIe s. ; *hauqueton*, au XVe s., puis *hoqueton*, au sens de « casaque* brodée portée par les archers du roi » (le *h* initial, selon *TLF*, serait dû à l'influence de *huque*). En 1636, la même forme a désigné, par ext., l'archer lui-même. Ce sens de casaque* (mot, rappelons-le, d'origine turque) est attesté par la plupart des dict.

Le *Dict. étym.* de Roquefort, ignorant l'hyp. arabe, fait dériver hoqueton du grec « *ho chiton*, la casaque, comme autruche de *ho strouthos* ». Ce à quoi G. Ménage avait déjà répondu : « L'étym. grecque est ridicule : celle d'*alcoton* me paraît assez vraisemblable. » Le Duchat, collaborateur de G. Ménage, avance une hyp. allemande : « *Hack*, que l'anglais prononce *hock*, et qui signifie crochet : les mailles du hoqueton s'accrochant l'un dans l'autre. » Dans ses *Origines françoises* (cit. ds G. Ménage), le père Labbé, lui, va encore plus loin, en faisant dériver hoqueton de « hoquet », parce que les casaques étaient alors « chargées de clinquant et d'orfèvrerie qui faisaient du bruit semblable au hoquet » !

القطن

« Les populations n'avaient pas cet aspect uniforme qu'une même manière de se vêtir donne à cette heure aux habitants de nos villes et de nos campagnes. La noblesse, les chevaliers, les magistrats, les évêques, le clergé séculier, les religieux de tous les ordres [...], les corps de métiers, les bourgeois, les paysans offraient une variété infinie de costumes : nous voyons encore quelque chose de cela en Italie. Sur ce point, il s'en faut rapporter aux arts : que peut faire le peintre de notre vêtement étriqué, de notre petit chapeau rond et de notre chapeau à trois cornes ?

Du XIIe au XIVe siècle, le paysan et l'homme du peuple portèrent la jaquette* ou la casaque* grise liée aux flancs par un ceinturon. [...] La pelisse fourrée et la robe longue orientale enveloppaient le chevalier quand il quittait son armure ; les manches de cette robe couvraient les mains ; elle ressemblait au cafetan* turc d'aujourd'hui ; la toque ornée de plumes, le capuchon ou chaperon, tenaient lieu de turban* [...]. Les bas-de-chausses étaient dissemblables ; on avait une jambe d'une couleur, une jambe d'une autre couleur. Il en était de même du **hoqueton** mi-parti noir et blanc, et du chaperon mi-parti bleu et rouge. »

(François René de Chateaubriand, *Essai sur la littérature anglaise*, Garnier, 1861. Reprod. BNF.)

Horde

HORDE - أوردو ⊗ N. f. Du lat. médiév. *orda* (« camp militaire », XIIIe s.), emprunté au turc *ordu* (« armée, camp »), transcrit par M. Devic : أوردو, *oūrdoū* ; lui-même pris au mongol *ordu* (Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*) ou au tatar – même groupe linguistique que le turc (*Tatar* a été fait *Tartare* à la suite de jeux de mots, l'un prêté à l'empereur Frédéric ; l'autre à Saint Louis, promettant à la reine Blanche : « Ma mère, soyons soutenus par cette consolation qui nous vient du ciel : s'ils arrivent, ces *Tartares*, nous les ferons rentrer dans le *Tartare* d'où ils sont sortis »). Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, désignait à l'origine une « tribu errante » (d'après le *Dict. de la convers. et de la lect.*, « une *horde* se compose de cinquante à soixante tentes »), avant de passer au sens de « troupe d'animaux » (chez La Fontaine, notamment), et, à partir de 1767, au sens de « foule ou troupe d'hommes se livrant à des violences » (une horde de brigands, de gamins), et, enfin, de « grand nombre de choses » (chez Chateaubriand, par ex.). Le *h* apparaît pour la première fois, précise *TLF*, dans l'allemand *horda* en 1429.

أوردو

La horde, étudiée par Durkheim et Darwin, intéressa également Freud : « En 1917, j'ai adopté l'hyp. de Charles Darwin, d'après laquelle la forme primitive de la société humaine aurait été représentée par une horde soumise à la domination absolue d'un mâle puissant. J'ai essayé alors de montrer que les destinées de cette horde ont laissé des traces ineffaçables dans l'histoire héréditaire de l'humanité » (*Psycholologie collective,* chap. X, « La foule et la horde primitive », Payot, 1953). Durkheim en fit un concept, celui d'un *agrégat* social : « Le vrai protoplasme social, le germe d'où seraient sortis tous les types sociaux. » Passé le stade de la horde, les structures éclatent : « Quand la manière dont les hommes sont solidaires se modifie, la structure des sociétés ne peut pas ne pas changer. La forme d'un corps se transforme nécessairement quand les affinités moléculaires ne sont plus les mêmes » (É. Durkheim, *De la division du travail social,* PUF, 1967).

« Dans la ville des gens rechargent les bagages dans les coffres des autos, la colère des chefs de famille se reporte contre les bagages, les femmes, les enfants, les chats, les chiens, dans toutes les classes sociales les chefs hurlent au moment des bagages [...], tandis que les femmes, un petit sourire de peur sur les lèvres, s'excusent d'exister, d'avoir commis les enfants, la pluie, le vent, tout cet été de malheur. Il a plu hier toute la journée. Alors des gens sont sortis dans le vent et la pluie. À la fin ils se sont décidés. Ils se sont recouverts de tout ce qu'ils ont trouvé, d'imperméables, de couvertures, de sacs à provisions, de bâches et on a vu marcher des **hordes** de migrants, tête basse, contre le vent et la pluie dans une impressionnante égalité d'allure et de forme. Nous avons tous pris l'aspect de la misère, nous ruisselons comme les murs, les arbres, les cafés*, nous ne sommes plus ni laids ni beaux, ni vieux ni jeunes, nous sommes les trois cent mille individus du complexe Trouville-Dauville relégués dans l'été de la pluie. »

(Marguerite Duras, *L'Été 80*, Éd. de Minuit, 1984, p. 16.)

Houle

HOULE – هَوْل ⊛ N. f. De l'ar. هَوْل, *hawl*; plur. أهوال, *ahwāl*; ar. dial., *hoūl*. D'où l'expr. بَحر مُهَوَّل, *bahr mouhawwal*, cit. par M. Pihan et M. Cherbonneau, signifiant : « mer houleuse » (ds M. Devic). Le verbe هَوَّلَ, *hawwala*, que les dict. ar. traduisent par « alarmer, menacer, effrayer », et le subst. هَوْل sont en fait des extensions du sens étym. dans le langage des marins, et que M. Devic relève dans l'ouvrage *Merveilles de l'Inde* (عجايب الهند). « Au milieu d'une tempête, y lit-on, un marin s'écrie : "ما تنظر هول هذا البحر و مواجه" : "ne vois-tu pas le *haoul* de cette mer et ses vagues ?" (p. 18) ; plus loin, il est question d'une troupe d'esclaves qui, emmenés de la côte africaine dans un navire, se sauvent en sautant par-dessus bord, "malgré le *houl* de cette mer"... » Le sens d'« objet terrifiant » se retrouve ds le surnom du Sphinx : أبوالهَوْل, *Abou al-hawl* (en ar. pop., par contraction : *Bou-l'-ahwāl*). Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1718, et, jusqu'en 1762, il aura deux *l*. La plus anc. occur. date de 1484, ds P. Garcie (*Le Grand Routtier et pyllotage et encrage de la mer,* Poitiers, E. de Marnef, 1521). *TLF*, qui signale l'équiv. esp. *ola* sans préciser s'il est antérieur ou postérieur au fr. *houle*, donne comme étym. une forme normande appliquée à une « cavité où se retirent les poissons au bord de la rivière » (au Havre, *se déhouler* : « sortir à regret de son lit ou de chez soi ») ; emplois qui semblent être « dérivés » plutôt qu'« à l'origine de ». *Le Robert* fournit une hyp. german. : « *hol*, creux » (même forme ds *TLF*, anc. scand. : « caverne »), alors que P. Fesquet (*Revue des langues romanes*, série 3, t. XV, 1886, p. 35) donne le lat. *undŭla*, « vague ».



Le *h* de houle a d'abord été aspiré (*TLF*). Or, le *h* ar. (هـ) de *hawl* est non seulement aspiré, mais à l'initial de tous les mots exprimant l'idée de souffle, vital ou symbolique, et de renaissance : de l'atmosphère au souffle de l'âme, (re)naissance comme dans *hilal*, croissant de lune, et jusqu'au *h* de *Allah*, qui est le même que celui d'*Elohim*, Souffle primordial, que l'on retrouve dans *alléluia*, *halléluia* : ! هَللويا

« Aujourd'hui, l'Action et le Rêve ont brisé
Le pacte primitif par les siècles usé,
Et plusieurs ont trouvé funeste ce divorce
De l'Harmonie immense et bleue et de la Force.
La Force, qu'autrefois le Poëte tenait
En bride, blanc cheval ailé qui rayonnait,
La Force, maintenant, la Force, c'est la Bête
Féroce bondissante et folle et toujours prête
À tout carnage, à tout dévastement, à tout
Égorgement, d'un bout du monde à l'autre bout !
L'Action qu'autrefois réglait le chant des lyres,
Trouble, enivrée, en proie aux cent mille délires
Fuligineux d'un siècle en ébullition,
L'Action à présent, – ô pitié ! – l'Action,
C'est l'ouragan, c'est la tempête, c'est la houle
Marine dans la nuit sans étoiles, qui roule
Et déroule parmi les bruits sourds l'effroi vert
Et rouge des éclairs sur le ciel entr'ouvert !
[...]
– Maintenant, va, mon Livre, où le hasard* te mène ! »

(Paul Verlaine, *Poèmes saturniens*, « Prologue »,
A. Lemerre, 1866, p. 6.)

Houri

HOURI – حُورِيَّة ⊕ N. f. Mot pers., emprunté à l'ar. du Coran, حَوِر, *haouira* (*hawira*), « être très noir (en parlant d'un œil) » ; حَوْرَاء, *hawrāa*, « qui a les yeux d'un beau noir, très prononcé, tranchant sur le blanc ». L'adj. حَوْرَاء a donné le subst. حورِيَّة, *hūria* (plur., حوريات, *hūriyāt*), sorte de nymphette. Par ext., vierge du paradis promise au croyant – et « qui ne cesse jamais d'être vierge » (*Dict. des dict.*). Les littérateurs nous en feront voir de toutes les couleurs : « Allah règne seul dans sa terrible unité au fond d'un ciel solitaire, au-dessus des *houris* vertes, rouges et blanches, concession de l'âpre génie de Mahomet aux sensualités asiatiques » (Th. Gautier). Admis ds le *Dict. de l'Ac.* en 1762, le mot est connu dès le XVIe s., sous la forme *hora*, puis *horhin*, « vierge chaste ». Il prend sa forme actuelle dès 1654, au sens de « femme très belle » (Crébillon, *Ah ! quel conte !*, 1751). Le Coran évoque les *houris* dans plusieurs sourates, notamment la XLIV-54 : « Nous leur donnerons pour épouses / des *Houris* aux grands yeux. » Selon les mu'tazilites (dont la doctrine, fondée au VIIIe s., pose la raison comme source de toute connaissance et le Coran comme texte créé, donc non éternel – « Allah seul est éternel »), les *houris* ne sont que pures métaphores. « Jouissances sensibles, oui, mais sans qu'on en puisse en préciser le mode, ni surtout les comparer aux jouissances sensibles de la terre. » (L. Gardet, *L'Islam, religion et communauté*, Desclée de Brouwer, 1988, p. 105).

حُورِيَّة

Commentant un ouvrage de C. Luxenberg (*Die Syro-aramäische Lesart des Koran*, Berlin, Das Arabische Buch, 2000), R. Bragne propose une vision audacieuse : « Le mot houri vient de *hûr in*, communément compris comme signifiant blanches "quant aux yeux". Or, de beaux yeux ne sauraient être blancs. Seuls ceux des aveugles le sont. Les commentateurs expliquent que le blanc des globes fait ressortir le noir des iris... » Sous le traitement philologique de Luxenberg, les prétendues houris s'évanouissent. Les passages que l'on interprétait en ce sens s'avèrent parler non de femmes, mais de... *raisins blancs*. Mettons en parallèle les traductions reçues et celles de Luxenberg. Ainsi, version class. : "Nous les aurons mariés à des Houris aux grands yeux" ; version Luxenberg : "Nous les installerons confortablement sous des (raisins) blancs (clairs comme le cristal)" » (*Critique*, n° 671, avril 2003)...

« On était salué par l'armurier, on jetait ses lettres à la boîte, on disait en passant à Théodore, de la part de Françoise, qu'elle n'avait plus d'huile ou de café*, et l'on sortait de la ville par le chemin qui passait le long de la barrière blanche du parc de M. Swann. Avant d'y arriver, nous rencontrions, venue au-devant des étrangers, l'odeur de ses lilas*. Eux-mêmes, d'entre les petits cœurs verts et frais de leurs feuilles, levaient curieusement au-dessus de la barrière du parc leurs panaches de plumes mauves ou blanches que lustrait, même à l'ombre, le soleil où elles avaient baigné. Quelques-uns, à demi cachés par la petite maison en tuiles appelée maison des Archers, où logeait le gardien, dépassaient son pignon gothique de leur rose minaret. Les Nymphes du printemps eussent semblé vulgaires, auprès de ces jeunes houris qui gardaient dans ce jardin français les tons vifs et purs des miniatures de la Perse. Malgré mon désir d'enlacer leur taille souple et d'attirer à moi les boucles étoilées de leur tête odorante, nous passions sans nous arrêter. »

(MARCEL PROUST, *DU CÔTÉ DE CHEZ SWANN*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 164.)

Intifada

INTIFADA – **إنتفاضى** ● N. f. De l'ar. إنتِفاضى, *intifāda*, à partir du verbe فضّ, *faddā*, « briser, rompre », et de إنفضّ, *infaddā*, « se disperser, rompre les rangs ». Syn. : « guerre des pierres », en référence au premier soulèvement, en décembre 1987, de la jeunesse palestinienne des Territoires occupés ; la *première intifāda* prit fin avec les accords d'Oslo, mais cette forme d'action reprendra (*seconde intifāda*) en septembre 2000. Attesté depuis 1988, le mot désigne parfois un soulèvement de jeunes, avec (ou sans) jets de pierres, y compris en Europe. En France, on a ainsi parlé de l'*intifada des banlieues*. Le mot est parfois détourné de son sens premier par des hommes politiques ou des journalistes, pour parler de « mutinerie » parlementaire ou d'insurrection. Sur Internet, un « Dictionnaire subjectif » propose, pour *intifada*, une définition qui fait comme un retour à l'envoyeur : « Semonce méditerranéenne adressée aux enfants qui jettent des pierres : "Tu aurais pu lui crever une œil !" *Hein, ti fada* ? »

Lu sur un site *libéral* : « En dénonçant le prétendu nettoyage ethnique de Milosevic, ne cherche-t-on pas à diaboliser à l'avance celui qu'un jour il nous faudrait peut-être envisager dans nos banlieues, en cas d'*Intifada* ? » Il est certain que la révolte des jeunes des banlieues à l'automne 2005 a dû conforter notre « libéral » dans son intime conviction de citoyen-vigile...

إنْتِفاضى

« Je ne jouerais pas le Cassandre incompris qui radote depuis des années [...] et que personne ne veut entendre. Ce n'est plus la peine. J'ai quitté ce pays il y a quatre ans pour de nombreuses raisons, on le sait, on dira pour résumer que parmi celles-ci figurait un gros pressentiment, illustré par un contact personnel avec ce que les politiciens de la Ve République dénomment sans sourire de l'euphémisme post-moderne d'*insécurité*, alors qu'il s'agit tout bonnement de l'irruption du *terrorisme quotidien*.

On l'aura compris [...], il était diablement démagogique, pour ne pas dire "fascisant", de rendre compte, lors de cette campagne électorale, de la *gangstérisation* forcenée que les banlieues subissent depuis la fin des années 80 [...]. On risquait anathèmes et insultes publiques à oser comparer les 300 voitures brûlées en un mois dans un seul département, tout comme les attaques répétées de synagogues, à une sorte d'Intifada-sur-Marne. [...]

Il n'y avait là aucun danger extrémiste, [...], aucune sorte de "menace" pour la démocratie, *au contraire* – nous disait-on, puisqu'il s'agissait de redonner une nouvelle jeunesse [...] au laxisme-léninisme de latrines qu'on essaie de nous refiler depuis près d'un siècle. De la même façon, l'organisation à grande échelle de bandes armées [...] n'était au bout du compte, des universitaires en vue et des journalistes humanitaires nous l'affirmaient, que l'expression d'une *identité culturelle de la jeunesse*. »

(MAURICE G. DANTEC, TRIBUNE, MONTRÉAL PLANET NORTHAMERICA, 22 AVRIL 2002, LASPIRALE.ORG. – DIGITAL MUTANTS EZINE.)

Jarde, Jardon

JARDE, JARDON – جَرْد ❸ N. f. (*jardon* : m.). Chez un cheval, forme d'arthrite de l'articulation du jarret, avec tumeur calleuse et inflammation du ligament, ce qui peut causer une légère boiterie. Pour le *Guide vétérinaire* (Garcin), c'est le « résultat d'une ostéite déformante du jarret ou d'une arthrite sèche » (1944, p. 181 ; cit. ds *TLF*). Bien que *jardon* soit souvent donné comme syn., les puristes le distinguent en ce qu'il touche la partie postéro-externe du jarret, alors que la *jarde* atteint la partie inférieure de la face interne... Dérivé de l'it. *giarda*, signalé dès le XIIIe s., d'où viendra la forme *giardone*, au XVIe s. L'it. est lui-même emprunté à l'arabe جَرْد, *jard*, adj. substantivé pour désigner, en l'occurrence, une partie « usée » ; adj. issu du verbe, جَرَّدَ, *jarrada*, « mettre à nu, peler ». D'après *TLF*, le mot « fut introduit en Sicile par les vétérinaires arabes ». En France, il connut une première forme : *zardre*, en 1516 (frère Nicole, cit. ds *TLF*). En 1678, il figurait au *Dictionnaire du gentilhomme*, de Georges Guillet, sous les deux formes, équivalentes, de *jarde* et *jardon*. Cette dernière forme est admise dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, et la première, en 1878. Paul Guérin, dans son *Dict. des dict.*, commence par ne donner aucune origine, avant de se rattraper, dans son Supplément ill. (1895) : « Mettez comme étym. : emprunté du bas latin *jarda*, de l'arabe *djaradh*, même sens. »



« La jarde est une forme d'arthrite de l'articulation du jarret dont souffrent surtout les chevaux panards, les chevaux aux jarrets coudés, les trotteurs et les chevaux de rodéo. Une tumeur osseuse apparaît sur la partie inférieure de la face interne du jarret. Le cheval atteint a tendance à user la pince du sabot malade. L'enflure n'est pas toujours apparente durant les premiers stades de l'affection. La jarde peut entraîner une boiterie permanente » (site www.santeanimale.ca).

« Il faut que les chevaux de manège soient assujettis sur les jarrets, qu'on leur fasse plier les jarrets. Vostre cheval a les jarrets gras, charnus et petits, et par conséquent défectueux ; mais le mien les a grands, amples, bien vuidés, et sans enflure. Il n'y a pas un de ces chevaux qui ne soient attaqués au jarret, soit par des Capelets, des Courbes, des soulandres, des eparvins, des **jardons**, des varisses, ou des vessigons. Jugés du jarret de ces deux Chevaux : l'un est crochu, et l'autre harpe. Est ce une crampe qui engourdit le jarret de votre cheval ?

Les **jardes** ou **iardons** sont des tumeurs calleuses et dures qui viennent aux jambes de derrière d'un cheval, et qui sont situées au deshors du jarret, comme l'eparvin est situé au dedans. Les **jardons** estropient le Cheval à moins qu'on n'y donne le feu à temps et à propos. »

(GEORGES GUILLET, *LES ARTS DE L'HOMME D'ÉPÉE OU LE DICTIONNAIRE DU GENTILHOMME*, G. CLOUZIER, 1678, P. 139. REPROD. BNF.)



Jarre

JARRE – جرة ● N. f. Du prov. *jarra*, emprunté soit à l'esp. *jarra* (XIIIe s.), soit à l'it. *giarra* (XIVe s.), eux-mêmes empr. à l'ar. جرة, *jarra*. Cruche, grand vase en terre cuite, à panse bombée, servant à la conservation d'aliments (olives, purée de tomates, huile, etc.). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1718, le mot a connu une première forme, avec un seul *r*, au XIVe s., au sens de « grand vase de terre ou de grès » (*Assises de Jérusalem*, Beugnot, II, 179 ; réf. ds *TLF*). Il prend sa forme actuelle dès 1441, dans un *Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage en terre sainte* (P. H. Dopp, p. 135 ; cit. ds *TLF*). Le *Dict. des dict.* le mentionne au sens de : 1. mesure de capacité, dans certains pays du Levant ; 2. futaille où tombe le son d'un moulin ; 3. cloche de verre, qui sert dans l'établissement d'une batterie électrique (début XIXe s.). Parfois, syn. de *urne* (funéraire) : « Le couloir tourne tout à coup à angle droit et me conduit jusqu'aux *jarres* de terre cuite où sont enfermées les momies d'ibis. Tous ces pots hermétiquement scellés, pointus à la base [...], ressemblent à des pains de sucre emmagasinés » (M. Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, 1877, p. 77). De 1857 date le sens donné à un condensateur : « *jarre* électrique » (bouteille de Leyde).

جرة

La forme de cette cruche a inspiré un sens métaph. bien commode, celui qui, en ar. comme en fr., évoque les formes d'un corps de femme. Chez le poète arabe, fantasme de la belle aux « hanches de jarre » ramenant du puits, telle une ombre portée, sa jarre d'eau fraîche ; chez une Colette, « belle couleur de jarre rouge, sur tout le corps si peu voilé ! » (*La Naissance du jour*) ; ou chez un Giono, voir celui qui « tient dans ses mains toute la rondeur de la jarre de chair » (*Regain*). C'est comme qui dirait : « ما كل مرة تسلم الجرة » (proverbe ar., équivalant à : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse »)...

« Elle se mit à trembler comme si un soudain bruit de choc, qui arrivait, l'eût secouée : une jarre apparut au-dessus de l'échelle, un roseau dans son col, deux mains aux doigts allongés – respectueux – sur les côtés, comme des anses. Posée sur ces deux poignets verticaux elle semblait offerte à l'ombre encore frémissante, comme pour l'apaiser. Encore de légers chocs : le porteur, qui sans doute avait heurté la perche au passage, cherchait les échelons. Il sortit enfin de terre, couvert des haillons bleus des Cambodgiens [...], et abaissa la jarre devant lui jusqu'au sol, avec une mystérieuse prudence...

Claude entendit un nouveau choc... Mais l'attente de tous ces hommes inquiets, le silence même semblaient suspendus à la main du chef levée solennellement sur la jarre. Il l'abaissa et aspira l'alcool* par le chalumeau de roseau, les yeux fermés. »

(André Malraux, *La Voie royale*, Ferenczi éditeurs, 1934, p. 104.)

Jaseran

جَزائر

JASERAN – جَزائر ● N. m. *Jaseran* ou *jaseron*. Du nom de la ville d'Alger, جَزَائر, *Jazā'ir*, ou plus exactement de la forme adjectivale, *jazā'iri*, « algérois » ou « d'Alger », « ville d'où l'on importait ces cottes de mailles » (*TLF*). Passé par l'it. *ghiazarino*, dès le XIVᵉ s. Mais déjà au début du XIIᵉ s., on relève l'adj. *jazerenc*, « fait de mailles de fer », dans la *Chanson de Roland* : « Trenchet le nés e la buche e les denz, / Trestut le cors e l'osberc *jazerenc*... », que J. Bédier traduit par « haubert aux *bonnes mailles* » (L'Édition d'art, 1922, p. 124). La forme esp. *cota jacerina* est signalée à partir de 1586. Le lat. médiéval *jasarinus* a donné *jaserin*, en ancien fr. Au Moyen Âge : chemise de mailles, cotte de mailles ou haubert ; puis, chaîne de cou à mailles d'or ou d'argent. Le *Dict. des dict.* donne la forme *jasseran* pour une « chaîne d'or ou d'argent, qui est de grosses mailles couchées », et une forme *jesseran*, chez Jeanne d'Arc : « Elle estoit seulement armée d'un *jesseran*, pour la blessure qu'elle avoit eu la journée de devant » (Cousinot). Quant à G. Ménage, il avance comme origine du mot *jaseran* une forme esp. (introuvable) : *azero*, qu'il prend pour *acero* (acier). Une ancienne forme fr., *jasiran* (1527), donnée par *TLF*, semble évoquer l'ar. جَزِيرَة, *jazīra*, qui signifie « île », et dont le plur., جَزَائر, *jazā'ir*, est précisément le nom d'Alger (et de l'Algérie). En 1823, la forme *jaseron* est mentionnée au sens de « gros bouillon de broderie » (*TLF*).

D'après le dict. de W. Duckett, l'usage de la cotte de mailles devint commun depuis la bataille de Poitiers (« Charles Martel y dépouilla de ses cottes l'innombrable cavalerie sarrasine ») ; pour d'autres, c'est sous Charlemagne que le jaseran fut adopté par les armées franques. D'autres encore avancent le XIᵉ s. Toujours est-il que « c'est au temps des Maures [que] l'Espagne était devenue le centre de fabrication des *testrices* ou cottes de mailles ; et Walter Scott nous apprend que dans le onzième siècle, c'était de là que l'Angleterre tirait les cottes de mailles les plus estimées » (Gᵃˡ Bardin ds *Dict. de la convers. et de la lect.*).

« Mardi au soir, environ la quatrième heure après souper, ma Dame Maria d'Avalos s'alla coucher, et moi, avec une autre mienne compagne camériste, Sylvia Albano, la dévêtîmes et laissâmes allongée dans son lit, après quoi la Sylvia passa comme d'habitude dans sa chambre, près la chambre de notre Dame, et moi me mis à préparer ses robes, sa vasquine, sa cotte et son vertugadin. Je choisissais les jaserans et les carcans pour la parer le lendemain, lorsque ma Dame m'appela. J'accourus : elle me dit qu'il fallait l'habiller. Pleine d'étonnement, je lui demandai pourquoi à peine déshabillée, elle se voulait rhabiller.

"Le duc m'a sifflée", me répondit-elle.

Elle voulait se présenter à sa croisée, comme souventes fois la vis, même de jour, et tandis qu'ils parlaient, moi je faisais le guet. »

(JEAN-NOËL SCHIFANO, *CHRONIQUES NAPOLITAINES*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1989, P. 31.)

Jasmin

JASMIN - **يَاسَمِين** ❸ N. m. De l'ar. يَاسَمِين, *yāssamīn(e)*, emprunté au pers. *yāsamīn*; moyen pers. *yāsman* (*TLF*). Passé au lat. médiéval (*oleum*) *iasiminum*. Arbuste aux fleurs plus ou moins odorantes, selon l'espèce – et il en existe des dizaines ! Jasmin à fleurs jaunes, inodores, du midi de la France ; jasmin d'Espagne, aux fleurs rougeâtres à l'extérieur et blanches à l'intérieur, à l'odeur suave (que l'on retrouve dans la fameuse *huile de jasmin*) ; jasmin à fleurs blanches, très odorantes, dit *Jasminum officinale*, utilisé en parfumerie (on trouve au Maghreb ces *« jasmins étoilés de leurs fleurs sauvages »*, chers à Zola) ; jasmin d'Italie, à fleurs blanches mais tout aussi inodores que les jaunes ; *jasmin jonquille*, dit *odoratissimum*, originaire de l'Inde, et sans doute le plus odorant de tous (*Dict. des dict.*)... Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. Au XIVe s., première forme signalée : *oile de jasmin* ; puis *jassemin*, en 1512, désignant l'arbuste ; en 1569, une fleur nommée *josmin*, chez Ronsard (*Poèmes*, liv. II, p. 332, G. Buon, 1578)... Le mot ar., retranscrit en grec (du grec ?), G. Ménage « le trouve chez Avicenne, livre II ».

يَاسَمِينْ

Au XIXe s., l'Occitanie eut son propre « Jasmin » fait homme : un coiffeur-poète, Jacques Boé, dit Jasmin, auteur de *Las Papillotos* et d'un *Me Cal mouri*, « chant doux et suave » (comme la fleur), « qu'il faut lire dans sa langue [...], [riche de] nuances de style, de sentiments et d'harmonie que notre français trop aligné, si sobre d'ellipses, trop dépourvu pour cela même de vie et de couleur, ne parviendra jamais à rendre » (dict. de W. Duckett). Comblé d'honneurs, par les coiffeurs de Paris et un dîner avec le roi Louis-Philippe à Neuilly, J. Jasmin retourna à Agen, parmi les siens, pour « reprendre son rasoir, son peigne et ses ciseaux, et recevoir bientôt la décoration de la Légion d'honneur »...

« Une jointée de froment, dans la faim, préfigure l'union des hommes ; la menace d'un poing parachève leur reploiement. [...]

Mes arbres sont le flamboyant et le dattier ; ma fleur, le **jasmin**. Mon fleuve fut le Nil bleu ; mes déserts, le sable et le silex d'Afrique.

Avais-je le droit de les considérer miens parce qu'ils étaient entrés en moi par la pupille et par le cœur et parce que ma bouche le proclamait ?

Je suis l'errance d'un homme, la piste et la route. L'avais-je à ce point oublié ? J'ai, avec résignation et calme et en mâle conscience, accepté la condition dictée : errer dans le réel et le rêve du réel dont chaque syllabe du livre est la raison.

La parole de Dieu n'est pas commandement, mais correspondance. »

(Edmond Jabès, *Le Livre des questions*, Gallimard, 1990, p. 363.)

Julep

JULEP – جُلاب ⊛ N. m. De l'esp. *julepe*, dérivé de l'ar. جلاب, *julāb*, « eau de fleur d'oranger, sirop », lui-même emprunté au persan *djoulāb* ou *goulāb*, « eau de rose » (« de *gul*, rose, et *ab*, eau », selon M. Devic). Potion composée d'eau distillée, de miel (ou de sucre) et de sirop ; *TLF* y ajoute de l'eau de fleur d'oranger et de la gomme arabique, et le *Dict. des dict.*, des fruits. Pour ce dernier, « les *juleps* ont des propriétés adoucissantes, pectorales ou narcotiques, et doivent être transparents ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu au XIVe s. deux premières formes : *gulbe*, en « judéo-français » (*TLF*), et *juleph* (*Compendium de epidemia*, ms BN 2001, f° 101 v° b, d'après R. Arveiller, *Romania*, t. VIC, p. 163 : « cyrop de *juleph*, ou cyrop rosat »). Selon le même *TLF*, l'emprunt s'est fait par l'interméd. non pas de l'esp. *julepe*, mais du lat. médiév. *gilebum*, au XIe s. (Dioscoride, d'après S. Sguaitamatti-Bassi, *Les Emprunts directs faits par le fr. à l'ar.*, Zurich, 1974, p. 117).

Version mentholée chez les Anglo-Saxons, le *mint-julep*, boisson à base de feuilles de menthe écrasées : « – Qui veut goûter le véritable mint-julep, à la dernière mode ? s'écriaient ces adroits marchands en faisant passer rapidement d'un verre à l'autre, comme un escamoteur fait d'une muscade, le sucre, le citron, la menthe verte, la glace pilée, l'eau, le cognac et l'ananas frais qui composent cette boisson rafraîchissante » (J. Verne, *De la Terre à la Lune*).

جُلاب

« Durtal ne voyait pas, en dehors du naturalisme, un roman qui fût possible, à moins d'en revenir aux explosibles fariboles des romantiques [...], ou bien encore aux lacrymales historiettes des Theuriet et des Sand ! [...] Il faudrait, se disait-il, garder la véracité du document, la précision du détail, la langue étoffée et nerveuse du réalisme, mais il faudrait aussi se faire puisatier d'âme, et ne pas vouloir expliquer le mystère par les maladies des sens ; le roman, si cela se pouvait, devrait se diviser de lui-même en deux parts, néanmoins soudées ou plutôt confondues, comme elles le sont dans la vie, celle de l'âme, celle du corps, et s'occuper de leurs réactifs, de leurs conflits, de leur entente. Il faudrait, en un mot, suivre la grande voie si profondément creusée par Zola, mais il serait nécessaire aussi de tracer en l'air un chemin parallèle [...], de faire, en un mot, un naturalisme spiritualiste... En France, à l'heure présente, dans le discrédit où sombre la recette corporelle seule, il reste deux clans, le clan libéral qui met le naturalisme à la portée des salons, en l'émondant de tout sujet hardi, de toute langue neuve, et le clan décadent qui, plus absolu, rejette les cadres, les alentours, les corps mêmes, et divague, sous prétexte de causette d'âme, dans l'inintelligible charabia* des télégrammes. En réalité celui-là se borne à cacher l'incomparable disette de ses idées sous un ahurissement voulu du style. Quant aux orléanistes de la vérité, Durtal ne pouvait songer, sans rire, au coriace et gaminant fatras de ces soi-disant psychologues qui n'avaient jamais exploré un district inconnu de l'esprit. [...] Ils se bornaient à jeter dans les **juleps** de Feuillet les sels secs de Stendhal ; c'étaient des pastilles mi-sel, mi-sucre, de la littérature de Vichy ! »

(Joris-Karl Huysmans, *Là-bas*, G. Crès, 1930, p. 10. Reprod. BNF-Inalf.)

Jupe

JUPE – جُبَّة ◉ N. f. De l'ancien it. *jupa* (attesté depuis 1053), « veste d'homme ou de femme d'origine orientale », passé au lat. *juppum* (attesté à Gênes en 1165). Fin XIIIᵉ s., forme it. : *giubba* ; emprunté à l'ar. جُبَّة, *jubba* ou *giubba*, « robe » ou « toge » d'homme (l'esp. *aljuba* a été transcrit avec assimilation de l'art. ال, *al*, à partir de الجُبَّة, *al-jubba*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a désigné, en fr., dès le XIIᵉ s., un vêtement pour femme (*Partonopeus de Blois*, J. Gildea ; ds *TLF*) ou, indifféremment, un « pourpoint d'homme rembourré ajusté sur le buste » (*Aspremont*, A. de Mandach, p. 91 ; cit. ds *TLF*) ; « Les *jupes* blanches de nos hommes avaient pris des couleurs inqualifiables » (Ed. About, *La Grèce contemporaine*, Hachette, 1858, p. 26). Ancienne forme, avec deux *p* : « Chescuns avoit une gonnele lee / Et une *juppe* de gros agniaus forrée » (Aimeri de Narbonne, ms 1448, BNF). À partir du XVIIᵉ s., vêtement féminin enserrant la taille et descendant jusqu'aux jambes ; en 1690, Furetière mentionne *jupe de dessus, jupe de dessous*... Par métonym., être attaché à une femme : « La bonne femme voudrait t'avoir *cousu à ses jupes* » (A. Theuriet, ds *Dict. des dict.*) ; *être dans les jupes* de sa mère ; 1846 : *courir (après) les jupes*... Par ext., *Le Robert* : 1. « surface latérale d'un piston » ; 2. « carénage de tôle ou de plastique » ; 3. « paroi souple des bateaux à coussin d'air ». Dérivés : *jupon*, diminutif ; *minijupe* ; *jupette* de tennis, maillot de bain à *jupette*.



Jupe à la française ou à l'italienne ? Pour Balzac, c'est le port qui fait la différence : « Ce qui ne se comprendra jamais à Paris, où les femmes sont serrées dans leurs robes comme des demoiselles dans leurs fourreaux annelés, c'est le délicieux laissez-aller avec lequel cette belle fille de la Toscane portait le vêtement français, elle l'avait italianisé. La Française met un incroyable sérieux à sa jupe, tandis qu'une Italienne s'en occupe peu, ne la défend par aucun regard gourmé, car elle se sait sous la protection d'un seul amour » (*Massimilla Doni – Études philosophiques*).

« Mais ce bal ne finira pas ! elle va danser toute la nuit, et avec tous ces hommes. Quel horrible abandon de soi-même ! La danse est ce que je connais de plus impudique au monde chez ces gens-là. Mais vois donc, Pierre ! Regarde-la. Ses bras sont nus, ses épaules sont nues, son sein est presque nu ! Sa jupe est si courte qu'elle laisse voir à demi ses jambes, et si transparente qu'on distingue toutes ses formes. Une femme du peuple rougirait de se montrer ainsi en public ; elle craindrait d'être confondue avec les prostituées ! Et maintenant la voilà qui passe toute haletante des bras d'un homme aux bras d'un autre homme qui la presse, qui la soulève, qui respire son haleine, qui froisse encore sa ceinture déjà flétrie, et qui boit la volupté dans ses regards. Non ! je ne puis voir cela plus longtemps. Allons-nous-en, Pierre, ou bien entrons dans ce bal, brisons ces lustres, renversons tous ces meubles, mettons en fuite tous ces damerets, et leurs femmes verront comme ils savent les défendre des *outrages de la populace* ! »

(GEORGE SAND, *LE COMPAGNON DU TOUR DE FRANCE*, PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE, 1979, P. 323.)

Kandjar



KANDJAR – خَنْجَرْ ⊙ N. m. De l'ar. خَنْجَر, *khandjar*, « coutelas, poignard ». Dague (d'origine turque ou albanaise) ; poignard sans garde, à grand pommeau, à lame étroite et recourbée. Le mot – d'origine persane, selon *TLF* – est passé au turc sous la forme *hançer*. C'est par l'interméd. de l'hispano-arabe *handjal*, puis de l'esp. *alfanje* (XIII[e] s.), que le même mot, au début du XVII[e] s., donnera en fr. « alfange » (le fameux cimeterre). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835, en *kangiar*, il a dû passer par toutes les formes : *chanzar* (XVI[e] s.) ; *cangiar* (J. de Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, 1664) ; *kandjar* (C.-F. de Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte*, 1787, p. 129) : « Quand Ali dépensait deux cens vingt-cinq mille livres pour l'inutile poignée d'un *kandjar*, le peuple n'avait-il pas le droit de détester son luxe ? » ; de nouveau *cangiar*, chez Stendhal (1823) ou Balzac : « Elle songea qu'au moment de son départ à Paris, elle avait jeté dans un de ses cartons, un élégant poignard, jadis porté par une sultane [...], mais elle fut alors moins séduite par la perspective d'avoir du sang à répandre, que par le plaisir de porter un joli *cangiar* orné de pierreries » (*Les Chouans*).

Dans *Souvenirs, pensées, pendant un voyage en Orient* (Paris, 1861. Reprod. BNF-INALF), Lamartine écrit ce mot tour à tour *kangiar* (p. 268 et p. 281) et *kandgiar* (p. 396). La forme actuelle (à laquelle Mérimée, dans *Le Théâtre de Clara Gazul*, ajoutera un *h* : *khandjar*, pour mieux rendre le خ, *kh*, proche de la *jota* esp.) est donc celle du XVIII[e] s. Elle est notamment adoptée par Paul Adam dans *L'Enfant d'Austerlitz* (1902) : « Je vis dans la guerre de Troie, que tu traduis sans doute en bâillant sur Homère. Ulysse, en fustanelle crasseuse, me découpe un melon à la pointe du kandjar. »

« C'est de ce rocher même, en face de la Promenade, qu'à travers la vallée Mme du Gua a ajusté si soigneusement sa rivale, qui se tenait debout exactement là où je suis ; le coup de feu tiré il y a deux siècles va de nouveau partir ; les fantômes couchés se relèvent à l'appel d'une écriture magique : tout recommence, *tout est vrai* ; il n'y a pas plus d'une portée de fusil [...] : tout l'incendie de lande sèche qui habite le livre se consume en elle, vole avec elle – reine à travestissements d'un prodigieux Opéra du bocage, que la nuit te soit longue ! la nuit folle où tu cherches ton amant dans le dédale des haies, avec ton voile flottant, ton kandjar ciselé et ta longue traîne – *fabuleusement élégante* – en sautant les échaliers. Et que ta merveilleuse extravagance – longtemps, toujours ! – enflamme l'une après l'autre, l'une à l'autre, chacune des pages du livre enchanté. »

(JULIEN GRACQ, *LES EAUX ÉTROITES*, JOSÉ CORTI, 1976, P. 43.)

Kermès

KERMÈS – قِرْمِز ◉ N. m. De l'ar. قِرْمِز, *qirmiz*, « carmin, cramoisi », transcrit en esp. par alkermes*. L'ar. distingue le kermès « botanique » (*qirmiz*) du kermès « zoologique » : قِرْمِزِيَّة, *qirmiziyya*, « cochenille ». Le mot vient de celui donné aux insectes parasites, que l'on sèche au soleil pour obtenir une substance tinctoriale écarlate. En fait, souligne *TLF*, « le *kermès* a été considéré jusqu'au début du XIXᵉ s., comme une excroissance du chêne vert, provoquée par la piqûre d'un insecte », alors que « la nature animale en a été reconnue par l'Italien Cestoni (1637-1718) ». Transcrit d'abord en *kermez*, en 1584, il est admis, sous sa forme actuelle, depuis 1762, dans le *Dict. de l'Ac.* À l'époque, la « graine d'écarlate » du kermès minéral (sulfure d'antimoine + carbonate de soude) était plus connue sous le nom de « poudre des Chartreux ». On lui attribuait un pouvoir astringent, stimulant, voire aphrodisiaque. Dérivés : *kermésite*, oxysulfure d'antimoine naturel ; adj., rare, relevé chez Flaubert : *kermétisé* (texte ci-contre) ; et aussi : alkermès*, carmin*, cramoisi*.



« On connaît différentes espèces de kermès vivant sur les myrtes, les orangers, citronniers, pêchers, coudriers, etc. Mais celle que l'on peut regarder comme type du genre vient sur les feuilles épineuses d'une petite espèce de chêne vert... Il suffit de secouer les œufs – que les habitants du Languedoc appellent "mères du kermès" – pour en faire sortir les petits. La récolte se fait avant le jour, aux mois de mai et de juin. Le kermès fournit à la teinture une belle couleur rouge, que l'on a remplacée, il est vrai, par la cochenille, mais avec la cochenille on n'obtient pas ce reflet pourpre que donne le kermès » (dict. de W. Duckett).

« Mme Arnoux fut saisie d'épouvante. Elle se jeta sur les sonnettes, en appelant au secours, en criant :

– " Un médecin ! un médecin ! "

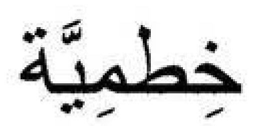
Dix minutes après, arriva un vieux monsieur en cravate blanche et à favoris gris, bien taillés. Il fit beaucoup de questions sur les habitudes, l'âge et le tempérament du jeune malade, puis examina sa gorge, s'appliqua la tête dans son dos et écrivit une ordonnance. L'air tranquille de ce bonhomme était odieux. Il sentait l'embaumement. Elle aurait voulu le battre. Il dit qu'il reviendrait dans la soirée.

Bientôt les horribles quintes recommencèrent. [...] Des mouvements convulsifs lui secouaient les muscles de la poitrine. Puis il retombait la tête en arrière et la bouche grande ouverte. Avec des précautions infinies, Mme Arnoux tâchait de lui faire avaler le contenu des fioles, du sirop* d'ipécacuana, une potion **kermétisée**. Mais il repoussait la cuiller, en gémissant d'une voix faible...

De temps à autre, elle relisait l'ordonnance. Les observations du formulaire l'effrayaient ; peut-être que le pharmacien s'était trompé. Son impuissance la désespérait. »

(Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, Charpentier, 1888, p. 342.)

Ketmie



KETMIE - خطمِيَّة ⊛ N. f. De l'ar. خِطمِيَّة, *khiṭmiya*, « ketmie, hibiscus » ; خِطمِيّ, *khiṭmiyyi*, « guimauve » ; passé au lat. *ketmia* (1623). Arbre des régions chaudes, dont le bois est utilisé en ébénisterie et dont le fruit est le nafé*. À feuilles de chanvre, la *ketmie* est dite « chanvre de Bombay » (*Hibiscus cannabinus*). En 1597, J. Robin, chargé d'organiser à Paris le Jardin botanique, y planta pour la première fois cet arbre. *Ketmie de Syrie* : « Chacun connaît la *ketmie* musquée ou ambrette, dite *kabel misc* en arabe, dont les graines fournissent à la parfumerie un parfum à odeur de musc* fort employé » (*La Quinzaine coloniale*, janvier 1913, p. 320). Attesté depuis 1694, en *ketmia*, chez Tournefort (*Éléments de botanique*), le mot a pris sa forme actuelle en 1763, chez Puisieux, ds son *Voyage en France, en Italie*... (cit. ds *TLF*). Autres espèces : *ketmie rose* de Chine ; *ketmie comestible*, qui fournit le gombo (Antilles et Guinée) : « Des différentes espèces comestibles de *ketmie*, l'une fournit au cuisinier ses fruits appelés gombos, l'autre ses feuilles, c'est la *ketmie oseille* de Guinée (*TLF*). En France, depuis l'arrêté du 20-1-1982, la *ketmie* est sur la liste des « espèces protégées ».

Au Canada, elle se trouve sur la liste des « Espèces préoccupantes ». Radio-Canada décline le mot au masculin : « *Le* ketmie peut atteindre 20 à 25 cm. *Il* fleurit jusqu'au premier gel » (chronique horticole, 28-8-2003). En 2005, une compagnie américaine a projeté d'investir 125 millions de dollars en Chine (province du Yunnan), dans la fabrication de fibres de ketmie à chanvre pour remplacer les pâtes à papier à base de fibres de bois.

« Le vieux Grossing Jubal cracha, rageusement. Dans la nuit, sa figure burinée par le vent et les embruns ressemblait à un nœud de filet, crevassée et tordue, usée comme il n'est pas possible... Il eut envie de grogner, pour le plaisir, pour ruer dans ces sacrés souvenirs qui lui remontaient quotidiennement à la tête, lui rappelant le temps heureux où il avait encore ses deux bras. [...]

Le fleuve était calme et lourd, comme une grande coulée d'argent fondu, soigneusement ramassé entre ses rives touffues. Une belle nuit de juin, sans une tache dans l'encre pâle du ciel...

Ils étaient sept, remontant précautionneusement la rive droite de la rivière, à pied. Tantôt marchant sur le sable et les cailloux du fleuve au niveau sérieusement réduit par la sécheresse, tantôt s'enfonçant dans la ketmie et les plantes grasses qui dévoraient toute visibilité. [...] C'était une idée de fou... Depuis qu'il n'avait plus la mer, il avait pris le fleuve... Il avait suivi le jeune et sa bande, partageant leur vie, si particulière de glaneurs de bois mort. Un moyen, pour lui, de ne pas rompre totalement avec l'eau, une occasion de revoir la mer une fois l'an, au printemps, quand les gars arrivaient à Mobile pour y vendre le produit de leur ratissage. »

(Pierre Pelot, *Dylan Stark*, Bruxelles, Lefrancq, 1998, p. 23.)

Kief

KIEF – كَيْف ● N. m. De l'ar. كَيْف, *keïf*, « état d'esprit » ; par ext., « bien-être, béatitude ». Passé au turc : *keyif*, « repos du milieu de la journée » (*Dict. des dict.*). Expr. dérivée : عَلى كَيفك, *'alā kīfek*, « à ton aise, à ta guise », qui a donné, par contraction, en ar. maghr. عَلكيف, *'alkīf*, « délicieux, exquis, parfait ». Et si, dans la question : كَيْف حالُك؟ (« comment vas-tu ? » ; mot à mot : « comment est ton état ? »), le mot *keïf* recoupe le sens et la fonction de l'adv. de manière, c'est que, chez l'Arabe, l'état et la manière se répondent, tout comme les couleurs, les sons et les parfums chez Baudelaire... Baudelaire qui, dans ses *Paradis artificiels*, définit lui-même le *kief* comme « une béatitude calme et immobile ». La première occur., fournie par *TLF*, date de 1670 : *kaif*, au sens de « repos, bien-être » (P. Rycaut, *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman*, S. Marbre-Cramoisy, 1670, trad. de l'angl. par P. Briot, p. 297). En 1860, Verlaine, ds « Nocturne parisien » (*Poèmes saturniens*) : « Le gai Guadalquivir rit aux blonds orangers. / Et reflète, les soirs, des boléros légers. / Le Pactole a son or. Le Bosphore a sa rive / Où vient faire son *kief* l'odalisque lascive. » En 1885, on relève un kif* pour *kief* chez A. Daudet (*Tartarin dans les Alpes*). Les deux mots, également, se répondent, et pour cause ! (voir page « Kif »).

TLF signale la forme kief chez l'abbé Domenico Sestini, ds une trad. fr. de 1789 (le repos du guerrier, en pleine Révolution ?). Nous relevons une autre occur., de 1780, toujours chez Sestini, qui fut antiquaire et naturaliste : « Ne voulant perdre aucune de leurs commodités sur ces barques, [les Turcs] font construire au-dessus du toit un *tchardak* [terrasse ou belvédère] pour rester à l'air, fumer leur pipe et observer le cours du fleuve, ce qu'on appelle faire kief... » (*Nouvelles Annales des voyages*, A. Bertrand, t. II, 1854, p. 129).



« Les notes vibraient avec tant de puissance, qu'elles m'entraient dans la poitrine comme des flèches lumineuses ; bientôt l'air joué me parut sortir de moi-même ; mes doigts s'agitaient sur un clavier absent ; les sons en jaillissaient bleus et rouges, en étincelles électriques ; l'âme de Weber s'était incarnée en moi. Le morceau achevé, je continuai par des improvisations intérieures, dans le goût du maître allemand, qui me causaient des ravissements ineffables ; quel dommage qu'une sténographie magique n'ait pu recueillir ces mélodies inspirées, entendues de moi seul, et que je n'hésite pas, c'est bien modeste de ma part, à mettre au-dessus des chefs-d'œuvre de Rossini, de Meyerbeer, de Félicien David.

Ô Pillet ! ô Vatel ! un des trente opéras que je fis en dix minutes vous enrichirait en six mois.

À la gaieté un peu convulsive du commencement avait succédé un bien-être indéfinissable, un calme sans bornes.

J'étais dans cette période bienheureuse du hachich* que les Orientaux appellent le kief. Je ne sentais plus mon corps ; les liens de la matière et de l'esprit étaient déliés ; je me mouvais par ma seule volonté dans un milieu qui n'offrait pas de résistance. [...]

Rien de matériel ne se mêlait à cette extase ; aucun désir terrestre n'en altérait la pureté. D'ailleurs, l'amour lui-même n'aurait pu l'augmenter, Roméo hachichin* eût oublié Juliette. »

(Théophile Gautier, « Deux acteurs pour un rôle », *L'Œuvre fantastique*, chap. IV, *Kief*, Classiques Garnier, 1993. Reprod. BNF-Bibliopolis.)

Kif

KIF – كِيف ⊗ N. m. De l'ar. كِيف, *kif*, « chanvre indien ». À rapprocher de كَيْف, *kaïf* ou *keïf* (voir kief*), et des « effets ordinaires du *kif* » (voir texte ci-dessous) : la forme *kaif*, au sens de « repos, bien-être », est relevée en 1670, chez Paul Rycaut, dans son *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman*, trad. de l'angl. par P. Briot, p. 297. Selon E.-L. Bertherand, « le mot veut dire, en arabe, disposition normale et calme d'esprit ; ainsi, *ma andiche kif*..., c'est-à-dire *je ne suis pas disposé à...* ». Pour E. Fromentin (*Larousse*, 1857), *kief* suggérait un « mélange de tabac et de chanvre indien ». Emploi qui fait référence à l'état causé par le haschich* : « Ces spectres [...], je les rencontrais chaque jour dans les rues de Constantine, mais ceux que je voyais [...] n'étaient pas comme les hallucinés d'Athènes ou de Larisse des victimes imaginaires de la vengeance des sorcières de Thessalie, c'étaient des possédés heureux [...], abandonnés de leur plein gré à un maître plus puissant que tous les dieux de l'Olympe, et tous les génies de l'Orient [...], le roi *Kif* » (Hector France, *Sous le burnous*, Charpentier, 1886, p. 307).

« Les effets ordinaires du kif diffèrent suivant les doses et les tempéraments. Chez les uns, il détermine de l'extase, des rêves érotiques, et, à la longue, un affaiblissement des facultés intellectuelles, une sorte de démence chronique et intermittente ; chez d'autres, au contraire, il amène soit une gaieté folle, des rires homériques, une locacité inimaginable, soit une tristesse profonde, de l'anxiété, de la frayeur, de sinistres préoccupations, un sommeil de plomb, etc. » (E.-L. Bertherand, *Médecine et hygiène des Arabes. Études de l'exercice de la médecine et de la chirurgie chez les Arabes de l'Algérie*, Germer Baillère, 1855, p. 371).

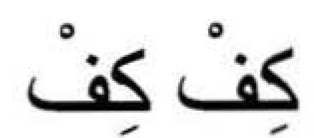


« À cette époque, dans les années 50, Tennessee Williams s'endormait sur le seuil d'une porte de la rue Siaghine, Jean Genet fréquentait le Café de Paris et Francis Bacon achetait des alcools à l'Épicerie fine. Nous étions à Tanger... Le Théâtre Cervantès était en ruine, Ginsberg fumait une pipe de **kif**, le cinéma Lux passait *Le Faux Coupable* [...].

Même si l'on se passionnait pour Frantz Fanon, Camus, Marx et Lénine, le grand truc, c'était les filles. Mamed et Ali se partageaient Zina et Khadija. [...] On a beau être pour l'indépendance, respectueux du Coran et du ramadan, on sirote du whisky et l'on fume des Favorites. [...] Et tout à coup, au sein de cette société complexe et contradictoire, où la corne de gazelle côtoie le cassoulet-frites, où l'on rêve de donner des noms d'arbres et de fleurs à ses enfants, où la pastilla laisse échapper des pigeons s'envolant à tire-d'aile, les plaisirs simples se compliquent si la jalousie s'en mêle, alimentée de rumeurs et de malentendus. [...] Habilement, l'auteur [Tahar Ben Jelloun] donne, tour à tour, le point de vue d'Ali, et celui de Mamed, pardon Mohamed. Il nous attire à droite pour mieux nous surprendre à gauche. De la part de l'auteur, c'est peu surprenant. Il le fait dans un style direct et sans fioriture, persillé de non-dits et de désillusions, ce qui, très logiquement, nous incite à croire que mieux vaut Tahar que jamais... »

(François Céresa, « À cette époque, dans les années 1950... », *Le Figaro*, 3 juin 2004.)

Kif-kif



KIF-KIF - **كِفْ كِفْ** ⊛ Adj. inv. De l'ar. class. كِفْء, *kif'a*, « égal, pareil, semblable (à) ». Par altér. et redoublement, en ar. dial. : كِفْ كِفْ, *kīf kīf*. *C'est kif-kif* : c'est la même chose, du pareil au même. Attesté depuis 1867 (Delvau). En un seul mot, dans *Le Père Duchêne illustré* (n° 5, 1879) : « Pourquoi que les rois, ça ne serait pas *kifkif* bourrico ? » Ou simplement *kif*, ds l'argot des Poilus, que l'on retrouve chez Céline : « C'est du *kif*. Français ou Anglais, les lardons c'est tout du *kif* comme vermine » (*Mort à crédit*). Le *Dict. de l'argot des typographes*, qui en fait l'équivalent de « chou pour chou », précise : « *Kif-kif* : expr. qui vient des Arabes, importée assurément dans l'atelier par quelque zéphyr ou quelque zouave* typographe. Dans le patois algérien, *kif-kif* signifie semblable à : *kif-kif* bourico, semblable à un âne. Les compositeurs l'emploient pour dire qu'une chose est la même qu'une autre : C'est *kif-kif*, c'est équivalent, c'est la même chose » (E. Boutmy, correcteur imprimeur, *Dict. de l'argot des typographes*, Flammarion et Boutmy, 1883). En 1897, la *Revue d'art dramatique* livre une critique dithyrambique sur un « joli *ballet des Chrysanthèmes* », mené par une danseuse de la Scala de Milan, « qui assurera le succès de *Kif-Kif Revue* » (novembre 1896-juin 1897)...

C'est l'histoire « s'crongnieugnieu » d'un maître-tambour, chargé par son colonel de choisir entre deux de ses élèves pour le remplacer. « Après les avoir auditionnés, l'officier demande : - Lequel prendriez-vous, Humler ? - Dame, colonel, c'est kif kif ! - Eh bien ! S'crongnieugnieu, prenez *Kifkif*, c't'entendu ! - Mais, mon colonel, c'est que... - Quoi, n. de D ! Voilà qu'vous n'en voulez plus maint'nant ! [...] Le lendemain, le maître-tambour empoche huit jours de prison, pour avoir essayé [...] de parler *anglais* à son colonel... » (Ch. Leroy, *Les Finesses de Pinteau, planton du colonel Ramollot*, Librairie illustrée, 1887, p. 291).

« Le Général, *rendant courbettes pour courbettes* [...] - Et voilà comment la petite épouse, dans huit jours, le lieutenant Corignon !
La Môme, *son drap ramené sous les aisselles, bondissant sur les genoux jusqu'au pied du lit.* - Corignon ! ... du 12ᵉ Dragons ?
Le Général [...] - Oui ! ... vous le connaissez ?
La Môme [...] - Si je connais Corignon ! ... Ah ! Ben... !
Le Général. - Comme c'est curieux ! ... Et vous le voyez souvent ?
La Môme, [...] - Oh ! Je vous dirai que depuis que je l'ai lâché...
Le Général, *étonné.* - Que vous l'avez lâché ? ...
La Môme, *vivement, se retournant vers le général.* - Euh ! ... que je l'ai lâché... de vue ! De vue, Général !
Le Général. - Ah ! ... Perdu de vue, vous voulez dire !
La Môme. - C'est ça ! C'est ça ! Oh ! Ben, "lâché, perdu", c'est kif kif !... Ce qu'on lâche, on le perd !
Le Général. - Oui, oui.
La Môme. - Et ce qu'on perd...
Le Général. - On le lâche ! *(Courbettes et rires.)* C'est évident ! C'est évident ! »

(Georges Feydeau, *La Dame de chez Maxim's*, acte I, sc. x, *La Petite Illustration théâtrale*, 17 mai 1919.)

Kiosque

KIOSQUE – KÖŞK كشك ◉ N. m. De l'it. *chiosco* (1594), d'après le *Dizionario etimologico della lingua italiana* de Cortelazzo et Zolli (*TLF*), emprunté au turc *köşk*, *kyöchk*, passé au pers. *kūšk*, « palais », et à l'ar. كشك, *kushk*, « belvédère, pavillon, tonnelle (à l'origine, sur une terrasse de jardin, dans les maisons bourgeoises dominant le Bosphore) » ; désignera aussi (1902) un abri sur un bateau de plaisance, et, par méton., le bateau lui-même (d'où, sans doute, l'application, après la Seconde Guerre mondiale, à une « superstructure d'un sous-marin, servant d'abri de navigation pour la marche en surface et de logement pour les mâts pendant la plongée » (Larousse-Bibliorom). Lieu de détente dans les parcs privés : « Fox venait, pendant les vacances, chez son père, qui avait, comme tous les riches Anglais, un parc assez considérable autour de son château. Il se trouvait dans ce parc un vieux *kiosque* qui devait être abattu et reconstruit dans un endroit où le point de vue était magnifique » (H. de Balzac, *La Femme de trente ans*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762. Orthographié *chiosque*, au sens de « pavillon », au début du XVIIe s., il prend sa forme actuelle à partir de 1654 (*Les Voyages du sieur Du Loir*, G. Clouzier, p. 271). En 1867, il est donné pour un édifice réservé à la musique, chez Taine (d'après *TLF*), puis chez Maupassant, en 1885 (*Contes et Nouvelles*, *En wagon*). La locution « *Kiosque de journaux* » est signalée pour la première fois en 1848, dans *L'Âge nouveau*, n° 30 (J. Lesclide, *Journal intime*).

Köşk كشك

Relevé dans le dict. de W. Duckett : « Les peuples des contrées orientales, placés sous un ciel ardent, se livrent avec délices, durant les chaudes heures du jour, à ce repos que les Espagnols et les Italiens ont mis en honneur sous le nom de *sieste*. Mais, par un raffinement de mollesse et de luxe, les orientaux consacraient à cet usage de petits pavillons appelés *kiosques* : là, ils prennent le frais et se livrent à la contemplation de la nature et du *dolce far niente*. » Et le rédacteur de conclure, après avoir évoqué les kiosques du Luxembourg, du Palais-Royal et des Tuileries : « Pauvres Turcs, que diriez-vous, si vous étiez témoins de la profanation dont nous nous rendons coupables envers la partie de vos palais ou de vos jardins que vous affectionnez le plus ? »

« À la tombée du jour, le gardien des lieux se levait de son tabouret, repliait son journal et, sortant de la poche un sifflet, en tirait des sons stridents avant de crier : "On ferme ! on ferme !" Faute de pouvoir assister aux noces de la lune et de la mer, les vieux rentraient chez eux par des ruelles sentant l'ail et le poisson frit, tandis que la jeunesse se dirigeait vers le jardin public, au-delà duquel commençait la ville ; se rassemblant autour du **kiosque**, sous les platanes, pour danser au son d'un orchestre d'amateurs, la cigarette entre les dents, cravatés de noir, qui battaient la mesure du bout de leurs souliers vernis et pointus, et nul n'aurait su dire, en voyant tant de bras et de mains jointes se lever et s'abaisser selon d'immuables cadences, si ces gens-là voulaient témoigner de leur extrême vitalité, ou bien conjurer le sort, une angoisse collective et tenue secrète. »

(Robert de Goulaine, *Le Prince et le Jardinier*, Albin Michel, 2003, p. 23.)

Kohol

KOHOL – **كحْل** ● N. m. De l'ar. كحْل, *kuhl* (ou *k'hul*), « antimoine, collyre fait de poudre d'antimoine ». Fard à paupières, prisé non seulement par les femmes mais aussi, jadis, par les hommes (le Prophète lui-même en usait et le recommandait pour ses vertus adoucissantes et esthétiques) ; de nos jours, il est utilisé par les « Hommes bleus », les Touaregs, moins par coquetterie, cependant, que par nécessité (contre les vents de sable et l'ardeur du soleil). Même étym. que alcool*. Le mot a fait son apparition en 1646, sous la forme *kouhel* (E. Roger, *La Terre sainte*, t. I, XI, p. 260 ; réf. *TLF*) ; *kohl*, en 1787 (chez C.-F. de Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte*) : « Il n'omet ni sa démarche légère comme celle d'une jeune pouline, ni ses paupières noircies de *kohl*, ni ses lèvres peintes de bleu, ni ses ongles teints de henné* couleur d'or » ; *khol*, en 1908, chez G. Leroux (*Le Parfum de la dame en noir*) : « Ses yeux, d'une clarté et d'une douceur et d'une candeur troublantes [...], entourés de longs cils noirs, si noirs qu'ils ne l'eussent point été davantage s'ils avaient été brossés au *khol.* » Le Quillet (éd. 1965) mentionne *kôhl*, et *Le Robert* (éd. 1973), une forme en *kool* (1717) et une autre en *koheul* (chez Colette, *La Vagabonde*).

« L'usage de s'enduire les paupières d'une substance anti-ophtalmique [*sic*] remonte à la plus haute antiquité. Jérémie, Ésaïe, Ézéchiel, saint Jérôme en parlent. [...] Pline s'exprime ainsi : "*Vis stibii principalis circà oculos, nam quæ ideo etiam plérique platyophthalmon id appellavére quoniam in calliblepharis mulierum dilatet oculus*", c'est-à-dire, "le principal effet de l'antimoine se concentre autour des yeux, car la plupart l'ont appelé platyophtalmos, parce que, parmi les onguents ophtalmiques des femmes, c'est celui qui dilate les yeux"... Cette préparation a la merveilleuse propriété de prévenir les affections occulaires en absorbant, par sa couleur noirâtre, une grande portion des rayons lumineux, en donnant aux paupières

كحْل

des conditions toniques qui les empêchent de se gonfler et de se relâcher trop facilement » (E.-L. Bertherand, *Médecine et hygiène des Arabes*, Germer Baillère, 1855, p. 324).

« Tartarin étant monté, l'omnibus fut complet. Il y avait au fond, le nez dans son bréviaire, un vicaire d'Alger à grande barbe noire. [...], un matelot maltais, et quatre ou cinq Mauresques. [...] Ces dames venaient de faire leurs dévotions au cimetière d'Abd-El-Kader ; mais cette visite funèbre ne semblait pas les avoir attristées. On les entendait rire et jacasser entre elles sous leurs masques* [...].

Tartarin crut s'apercevoir qu'elles le regardaient beaucoup. Une surtout, celle qui était assise en face de lui, avait planté son regard dans le sien, et ne le retira pas de toute la route. [...] la vivacité de ce grand œil noir allongé par le **k'hol**, un poignet délicieux et fin chargé de bracelets d'or qu'on entrevoyait de temps en temps entre les voiles, tout, le son de la voix, les mouvements gracieux, presque enfantins de la tête, disait qu'il y avait là-dessous quelque chose de jeune, de joli, d'adorable... Le malheureux Tartarin ne savait où se fourrer. La caresse muette de ces beaux yeux d'Orient le troublait, l'agitait, le faisait mourir ; il avait chaud, il avait froid...

Pour l'achever, la pantoufle de la dame s'en mêla : sur ses grosses bottes de chasse, il la sentait courir, cette mignonne pantoufle, courir et frétiller comme une petite souris rouge... Que faire ? »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, Librairie de France, 1930, p. 78. Reprod. BNF-Inalf.)

Kroumir

خُمَيْر

KROUMIR – خُمَيْر ❸ N. m. De l'ar. dial. خُمَيِّر, *khumaïr*. La plupart des dict. le dérivent, sans autre détail, du nom d'une tribu tunisienne, des pasteurs sédentarisés, entre l'Est algérien et le golfe de Bizerte. Le nom tribal a servi à désigner: 1. un « sale individu » (argot, 1881), un « voyou, malotru » (A. France, 1905), ou, plus près de nous, un « ringard » (« *les vieux kroumirs du hard rock* », *Le Nouvel Observateur*, 1986, cité par *Le Petit Robert*); 2. des « chaussons bas, en basane*, que l'on porte à l'intérieur des sabots, pour en atténuer le frottement » (Larousse-Bibliorom). Le *Dict. des dict.* est plus exhaustif: « *Kroumir*, ou mieux *khoumir*, *khomair* (ar.: *la gente en fermentation*, voir ci-dessous). Confédération de tribus de la Tunisie, dans le caïdat* de Tabarka, à la frontière de la prov. de Constantine. Les Kroumirs se divisent en quatre tribus: trois arabes et une berbère. [...] Ils sont restés indépendants de fait du bey de Tunis, jusqu'à l'occup. fr. de 1881. » En France, lesdits chaussons furent en vogue vers 1930, avant d'être « détrônés » par les babouches*. Le mot est mentionné une première fois en 1866, dans un *Voyage en Algérie* (C. Carteron, cit. ds *TLF*).

Poétique, la trad. « gente en fermentation » peut laisser perplexe: « kroumir » et « fermentation » partagent une même étym. avec خميـر, khamīr, « ferment, levain »; mais aussi avec خَمْر, « vin, boisson alcoolique »; avec خَمَّار, *khammār*, « marchand de vin »; et avec خِمِّير, *khimmīr*, « ivrogne »! Le radical خ.م.ر « kh.m..r. » rétablirait nos Kroumirs dans leur souche: اخْمَرَ, *akhmara*, « se dérober aux regards »... Or, les Kroumirs, réputés ombrageux et jaloux de leur indépendance, étaient connus des anciens occupants (ottomans et français) comme d'insaisissables « pillards ». La même forme verbale اخْمَرَ, *akhmara*, est à l'origine du subst. خِمار, *khimār*, qui désigne le *voile* – de visage (les Hommes bleus, les Touaregs, sont eux aussi connus pour leur esprit d'indépendance). Autant dire que Kroumir (pour le passage du *kh* au *kr*: voir crouillat*) évoque bien un ferment, mais un ferment de révolte (contre tout occupant)? Il faut rappeler que, dans l'Est algérien, les révoltes successives (1870, 1871, 1881) contre les troupes coloniales étaient le fait de ces Kroumirs, dont un allié se nommait Kablouti, comme l'ancêtre de Kateb Yacine!

« Il se plut à passer la fin de cette journée au-dessus de la régence de Tunis, depuis le cap Bon jusqu'au cap Carthage, tantôt voletant, tantôt planant au gré de ses caprices. Un peu après, il gagna vers l'intérieur et enfila l'admirable vallée de la Medjerda, en suivant son cours jaunâtre, perdu entre les buissons de cactus et de lauriers-roses ...

Puis, la nuit venue, l'Albatros* se balança au-dessus des frontières de la Kroumirie, et, s'il restait encore un Kroumir, celui-là ne manqua pas de tomber la face contre terre et d'invoquer Allah à l'apparition de cet aigle gigantesque. Le lendemain matin, ce fut Bône et les gracieuses collines de ses environs; ce fut Philippeville, avec ses nouveaux quais en arcades, ses admirables vignobles, dont les ceps verdoyants hérissent toute cette campagne. [...]

Si Uncle Prudent et Phil Evans se demandèrent à quelle fantaisie obéissait l'ingénieur Robur en promenant leur prison volante au-dessus de la terre algérienne – cette continuation de la France de l'autre côté d'une mer qui a mérité le nom de lac français –, ils durent penser que sa fantaisie était satisfaite, deux heures après le coucher du soleil. »

(Jules Verne, *Robur le Conquérant*, Hetzel, 1886, p. 185. Reprod. BNF.)

Laiton

LAITON - لَيْطون ⊛ N. m. Du lat. médiév. d'Espagne *allatone*, emprunté, d'après *TLF*, à l'ar. لَيْطون, لاطون, *laiṭūn*, « cuivre », lui-même dérivé du turc *altun*, *altı*, « or », et « dans certains dialectes turco-tatare et mongols : cuivre ». Produit d'un alliage de zinc et de cuivre (entre 46 % et 97 %), le laiton pouvait autrefois passer pour de l'or : « Dans une île près des Orcades, il naquit un enfant qui avait pour père Éole, dieu des vents, et pour mère une nymphe de Calédonie. On dit de lui [...] que, dès l'âge de quatre ans, il distinguait si parfaitement les métaux que, sa mère ayant voulu lui donner une bague de *laiton* au lieu d'une d'or, il reconnut la tromperie, et la jeta par terre » (Montesquieu, *Lettres persanes*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu diverses formes : *laton*, *leton*, *loutton* (d'après un *Inventaire du 28 octobre 1731*, ds *L'Inter. des cherch.*, vol. V, 1869, p. 82 et p. 314). Dérivés : *laitonner* (ou *laitonniser*, ds Quillet, 1965), « garnir de laiton, ou [Littré, 1867] de fil de laiton ».

لَيْطون

Les dict. contemporains privilégient l'hyp. arabo-turque, mais les dict. des siècles derniers (G. Ménage et J.-B.-B. de Roquefort, notamment) donnent le grec *élatrôn* pour origine. Dans le dict. de Trévoux, comme dans celui de G. Ménage, on ajoute même une hyp. galloise : *latuum* ou *lœtum*, alors que le *Dict. des dict.* suggère une origine normande, et *L'Inter. des cherch.*, une origine flamande (*lateon*) ou anglaise (*latten*)... Dans une édition des *Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France* (1906, t. IL, p. 219), nous relevons : « Le laiton, ou métal de Tang, serait venu de Perse, au VIIIe s. de notre ère. »

« Tout avait commencé par un prédicant dont les prêches avaient échauffé le village ; ces rustres, mécontents du curé qui ne plaisantait pas sur la dîme, avaient envahi l'église le marteau au poing, brisant les statues de l'autel et la Vierge qu'on sortait dans les processions, faisant main basse sur les jupons* brodés, le manteau et l'auréole de **laiton** de Notre-Dame et sur les pauvres trésors de la sacristie. Une escouade commandée par un certain capitaine Julian Vargaz vint aussitôt réprimer ce désordre. La mère de Han, chez qui l'on trouva un lé de satin* soutaché de semences de perles, fut assommée après les violences d'usage, bien que pour celles-ci elle n'eût plus tout à fait l'âge qui convint. [...] On avait tiré par la lucarne d'une grange ; les soldats battirent et piquèrent les meules de foin sans trouver personne, et finalement mirent le feu. Assurés d'avoir fait flamber l'assassin*, ils s'étaient ensuite retirés, emportant avec eux le cadavre de leur capitaine au travers d'une selle, et quelques têtes de bétail confisqué. »

(Marguerite Yourcenar, *L'Œuvre au noir*, Gallimard, coll. « Folio », 1979, p. 259.)

Lapis-lazuli

LAPIS-LAZULI – لازَوَرْد ❸ N. m. invar. De l'ar. vulg. لازورد, *lāzūrd*, à partir de l'ar. class. لازَوَرْد / لازُوَرْد, *lāzaward/lāzuward*, empr. au pers. *lāžward*, « bleu clair et intense ». *Lapis-lazuli* ou *lapis*: « Ce n'était pas le franc azur*. Et ce n'était pas le cobalt. C'était beaucoup plus nuancé, beaucoup plus frais, beaucoup plus délicat que le cobalt. Le *lapis*, alors ? » (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier, La Passion de Joseph Pasquier*). Lat. *lapis*, « pierre », et *lazuli*, « d'azur »*. Pierre d'un bleu intense, composée de *lazurite*, appelée autrefois « pierre d'azur ». Adj. de coul., invar. : « regards *lazuli*, glissant entre des paupières armées de cils brillants comme des lances » (Colette, *Claudine s'en va*). Petrus de Abano, dans son *Traité des venins*, parle de « la pierre perse, dite *lazuli* » (trad. J. Huguetan, 1593. Doc. Gallica-BNF). Attesté depuis 1694 (*Dict. de l'Ac.*), le mot a connu une forme en *lazur* (M. Du Cange), et une forme en un seul mot, chez Maupassant (« Châli », ds *Les Sœurs Rondoli*, P. Ollendorf, 1904, p. 288) : « Sur le sol de marbre, de gracieux bouquets étaient dessinés par des onyx, des *lapislazuli* et des agates. »

لازَوَرْد

Selon le dict. de W. Duckett, qui donne lazulite comme syn., « la cherté de cette substance était due à l'emploi qu'en faisaient les peintres pour préparer le bleu d'outre-mer ». Pour G. Ménage, « le mot est d'origine purement latine ». Roquefort va plus loin dans son *Dict. étym.* : « Du latin *lapis*, fait du grec *laas*, la pierre par excellence, et de *lazurus*, *lazurium*, couleur bleue » ; alors que, dans son renvoi à « azur », on peut lire : « De l'arabe ou du persan *lazûrd*, bleu, pierre bleue. » Le *Dict. des dict.* parle, lui, de « lapis du Vésuve » : « Substance d'un beau bleu que l'on trouve parmi les matières anciennement rejetées par le Vésuve, et qui a une ressemblance frappante avec le lapis-lazuli. » Est-ce alors de ce « beau bleu » que vient le nom de deux grands peintres italiens du XVIII[e] s. : Gaetano et Jérôme Lapis ?

« C'est curieux qu'un enfant songe à devenir couturier ; si j'avais été garçon, il me semble que j'aurais voulu être explorateur ou acteur, mais pas couturier ; mais il a toujours été rêveur, il ne parle pas assez, il suit son idée ; moi, je voulais être bonne sœur pour aller quêter dans les beaux immeubles. [...] Mon beau visage pâle sous la cornette, j'aurais eu l'air distingué. J'aurais vu des centaines d'antichambres sombres. [...] Mais je n'aurais pas été une vraie sœur. Dans l'autobus, quelquefois, j'aurais fait de l'œil à un type, il aurait été ahuri d'abord, ensuite il m'aurait suivie en me racontant des trucs et je l'aurais fait coffrer par un agent. L'argent de la quête je l'aurais gardé pour moi. Qu'est-ce que je me serais acheté ? DE L'ANTIDOTE. C'est idiot. Mes yeux s'amollissent, ça me plaît, on dirait qu'on les a trempés dans l'eau et tout mon corps est confortable. La belle tiare* verte, avec les émeraudes et les **lapis-lazulis**. La tiare tourna, tourna, et c'était une horrible tête de bœuf, mais Lulu n'avait pas peur. »

(JEAN-PAUL SARTRE, *LE MUR*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1982, P. 111.)

Laquais

لقيط

LAQUAIS – لقيط ⊛ N. m. Du gr. médiév. *oulakês*, dérivé du turc *ulaq*, « courrier ». Avant que cette étym. ne soit avalisée, le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, a connu plusieurs « nationalités » : gothique, lat., bret., all., basque ; et plusieurs formes : *halagues, alagues, alacays, laquays*... Un plur. *laquaiz* est signalé en 1470, pour « soldats, arbalestriers » (*TLF* et *Dict. des dict.*). C'est à partir de 1475 qu'apparaît la forme actuelle, pour « valet d'armée », puis « valet de pied ». Parmi les hyp. réunies par *TLF*, celle du cat. *alacay* n'est pas la plus extravagante, « qui serait issue de l'ar. *alqā'id*, le chef » (voir caïd*). Pour *TLF*, « l'étymon ar. fait difficulté du point de vue phonétique », de même que le passage sémant. de *chef* à *laquais*. Cela dit, nous avons déjà vu comment, dans l'histoire, le caïd a été perçu comme un béni-oui-oui*, autrement dit un *laquais* de l'autorité du moment, ou, pour parler cat., son *alacay* (« domestique »). Et si « les libéraux et conservateurs sont les *laquais* des démocrates » (L. Daudet, *Sylla*), le caïd peut être le *laquais des laquais*. D'où, pour ainsi dire, l'expr. « *avoir l'âme d'un laquais* ». Par ext. au XIX[e] s., syn. de « nègre » (littéraire) ; par métaph., dans le Morvan, se dit du « petit épi de blé qui accompagne le principal » (*Dict. des dict.*). Mais toutes ces hyp. risquent d'être balayées par celle, ignorée des dict., que nous relevons chez d'Herbelot (1697) : « *Lakith*, ou *lacaith*, enfant exposé, dont la mère est inconnue. Les Esp. ont fait de ce mot *lacaie*, et de celuy-cy, nous avons fait *laquais* » ! Et de fait, ce que d'Herbelot appelle « enfant exposé » (« abandonné »), l'ar. le nomme لقيط, *laqīṭ*, « enfant trouvé » (avec l'art. : *al-laqīṭ*), de إلتقط, *iltaqaṭa*, « trouver, ramasser, recueillir », d'où لقيط الدوْلة, *laqīṭ ad-dawla*, « pupille de l'État ». Le rapport est ainsi fait entre un statut d'enfant abandonné et celui de « garçon », de « garçon de courses », ce qui nous ramène au cat. *alaqay*, « domestique », mais surtout au turc *ulaq*, « courrier »...

G. Ménage relie lui aussi « laquais » à « garçon », mais en partant du lat. *verna* (« serviteur né à la maison ») : *vernacus, vernula, vernulacus, vernulaca, vernulacaius*, d'où, « par retranchement des deux premières syllabes », *lacaius, lacardus, lacartus, lacartius, cartius, gartius, garcius, gars, garçon*. Au bout de sa longue démonstration, G. Ménage, qui reconnaît « avoir été moqué », conclut : « Ce qui pourrait me faire douter de cette étym., c'est que ce mot ne paraît pas être ancien dans notre langue. Et je crois maintenant que le plus sûr est de s'en tenir à l'étym. basque. » Laquelle donne *laquay*, « serviteur ». « Et comme les meilleurs laquais nous viennent de Biscaye – car nous disons *jambe de Basque* – il y a beaucoup d'apparence que ce mot nous est aussi venu de Biscaye. » Mieux : « Vers la Biscaye, il y a un bourg dit Sainte Lacaie, en lat. *Sancta Leccasia*, et comme ceux de ce bourg sont les meilleurs coureurs entre les Basques, M. l'abbé Chatelain, chanoine de Paris, croit que de-là les laquais ont été appelés laquais. » Les Basques apprécieront...

« Julie. – (...) mon frère a fait venir l'orgueilleuse Bélise,
(...) qui soûtient que la mode est de ne rougir plus.
Elle agace Cléon ; lui, selon sa coûtume,
prend feu d'abord pour elle. On feroit un volume
des portraits singuliers (...)
sur-tout de Florimon dont je hais la présence (...).
Finette. – Ah, Florimon ! Ce gros magistrat débauché,
qui porte en un beau corps un esprit ébauché,
du cuisinier françois fait son unique livre,
et de vin de Langon dès le matin s'enivre ;
parasite effronté, menteur comme un laquais,
vivant toûjours d'emprunt, et ne payant jamais.
Grand homme ! Et pour Cléon utile connoissance !... »

(Philippe Néricault dit Destouches, *Le Dissipateur*, Acte II, sc. 1, Imprimerie royale, 1757.)

Laque



LAQUE - لك ⊛ N. f. Du lat. médiéval *lacca* (mais d'après G. Ménage, « le mot est passé des Arabes aux Grecs modernes », qui l'auraient passé aux Latins), emprunté à l'arabo-persan لك, *lakk*, « cire à cacheter, résine rouge » ; à l'origine : produit de la sécrétion d'une espèce de cochenille, ou extrait du « laquier », « arbre à laque », شجرة اللك. Dérivé de l'hindoustani *lākh*, selon *TLF*, ou du sanskrit *lâksha*, « insecte de la *laque* ou la *laque* elle-même », selon le *Dict. des dict.*, qui ajoute : « La *gomme laque* se récolte dans l'Inde sur les jeunes branches du figuier des pagodes, du jujubier cotonneux, etc. » Attesté depuis 1740 dans le *Dict. de l'Ac.*, le mot s'est écrit *lache* au XIVᵉ s., comme « matière résineuse ». En 1697, d'Herbelot mentionne dans sa *Bibliothèque orientale* le turc *lukk*, l'ar. *lakk* et, comme dérivé, le fr. *laque*, pour « une espèce de gomme que l'on trouve sur les branches d'arbres ». Une forme *lacque*, au masc., est signalée en 1718, désignant un « vernis de Chine noir ou rouge » (*TLF*). En 1738, dans sa *Correspondance avec le roi de Prusse* (éd. Librairie de la BN, Coll. des meilleurs auteurs anciens et modernes, 1889), Voltaire emploie la forme actuelle, que *TLF* fait remonter à 1500. En 1957, *L'Aurore* (du 20 décembre) évoque le mot en terme de « cosmétologie ». Dans ce sens, souligne *TLF*, qui se réfère au *Lar. encyclop.* (Supplément de 1968), « la première laque a été créée en 1955 en Amérique et fabriquée pour la première fois en France en 1956 ».

En 1857, ds son *Dict. de la convers. et de la lect.*, W. Duckett distingue « la laque en bâton, qui n'a subi aucun travail et qu'on détache des branches de l'arbuste ; la laque en grains, dont on extrait la couleur par l'eau seule ; et la laque en feuilles ou en écailles » (qui provient de la précédente). Ce sont les deux dernières qui servent à la préparation des cires et des vernis. En 1697, « plusieurs croyent que [la laque provenait] des excréments de certaines fourmies » (d'Herbelot).

« J'admirais aussi un tableau où étaient peints tous les minéraux cités dans la Bible. Pas de livres français ou italiens, brochés, comme chez Brodsky, mais des collections du *Century*, à dos de toile verte, où aucun numéro ne manquait depuis 1872...

Brodsky, lui, habitait à Sutton Place, quartier sans taxis, un appartement surchauffé, avec des portes de **laque** cramoisi* ; tout y était neuf et en désordre. Pas de piano droit, comme chez Webb, mais un grand cabinet Victoria avec diffuseur. Des malles, des livres ; un établi avec un étau, un accordéon, des pinceaux japonais. J'allais parfois chez lui passer la soirée du dimanche. Souper froid. Sofas*. Peu d'amis ; des écrivains inconnus qui parlaient d'écrivains célèbres, des marchands de tableaux qui ressemblaient à des receleurs, et des femmes seules, drapées dans des châles* de Manille, épaves du plus grand New York, qui avaient repris leur nom de jeune fille. »

(Paul Morand, *Champions du monde*, Grasset, 1990, p. 73.)

Lascar

LASCAR - العَسْكر ⊛ N. m. Du persan لشكر, *laskhar*, *läškär*, « armée, soldatesque ». Passé à l'ar. عَسْكري, *'askariyyi*, « militaire » (adj.), « soldat, troupier » ; plur. عَساكِر, *assākir*, ou عَسْكر, *askar*. Le *l* du français *lascar* n'est que la trace de l'agglutination de l'art. *el* dans العَسْكر, *el-'askar*, « *les* soldats ». Dans un premier temps, au XVII[e] s., ce mot a désigné un matelot hindou « tiré de la classe des parias » (*Dict. des dict.*), avant de s'appliquer à un fantassin, puis à un individu rusé, un gaillard qui n'a pas froid aux yeux : « A-t-il du toupet, le vieux *Lascar* ! dit l'invalide dans son langage soldatesque » (H. de Balzac, « Études de mœurs », *Scènes de la vie privée*, t. II, 1840). *TLF* donne l'hindoustani *lachkari* comme premier intermédiaire, d'où serait venue la forme anglaise *lascar*, attestée au sens de « matelot hindou » depuis 1674 (et peut-être même dès 1625, sous la forme *laskayre*). L'angl. est lui-même emprunté au port. *lascarim*, plur. *lascarins*... En France, l'argot des troupiers en a fait le syn. de « vaurien, filou ». Selon Lorédan Larchey (*Dict. hist. d'argot*, 1865), le mot, qu'il donne comme syn. de fantassin, « vient de l'arabe [et] date sans doute de l'Expédition d'Égypte ». Ce qui semble bien tardif...

العَسْكر

Quel rapport y a-t-il entre le Lascar du Pérou et le Lascar des Moluques ? Juste une coïncidence phonétique, sans doute : le premier est le nom d'un volcan ; le second, celui d'un groupe d'activistes islamistes baptisé Lascar Djihad, et dirigé par un ancien d'Afghanistan... Aucun rapport non plus avec les Lascars, un groupe de rock gay. Mais avec « scarla », si : c'est un « lascar » en verlan, dit pour un jeune des banlieues, généralement un « Français issu de l'immigration »...

« À 18 h 15, Manzoni appela Meyer pour lui dire que l'opération s'était bien passée, ils avaient interpellé deux lascars qui, pour l'instant, jouaient l'innocence outragée. Est-ce que nous pouvions convoquer les employés de la Banque de France et préparer des locaux pour une confrontation ? Nous commençâmes la tournée téléphonique des fonctionnaires de la BDF qui manifestèrent peu d'enthousiasme à l'idée de quitter leurs pantoufles à peine retrouvées, il y avait plusieurs malades, mais nous obtînmes qu'une dizaine d'entre eux nous rejoignent. Le directeur et son épouse seraient de la partie.

L'arrivée de l'équipe du Raid et de son gibier ne passa pas inaperçue. Sirènes, gyrophares et crissements de pneus, sortie des prisonniers encadrés par quatre anges gardiens main sur le flingue, exclamations, appels radio. »

(Serge Quadruppani, *Tir à vue*, Gallimard, coll. « Série noire », 1994, p. 144.)

Lilas

LILAS – لَيْلَك ⊛ N. m. De l'ar. لَيْلَك, *leïlak* (var. : *līlak*), dérivé du persan *lilāğ*. Passé au fr. par l'esp. *lilac*, puis le port. *lilaz*, *lilazaro*. Arbuste originaire du Moyen-Orient, cultivé pour ses grappes de fleurs mauves ou blanches, très odorantes (famille des oléacées), mais dont « l'huile est volatile et l'essence si fugace qu'on ne peut la fixer » (W. Duckett). Le *lilas commun* (*Syringa vulgaris*) fut apporté du Levant à la fin du XVI[e] s. par un ambassadeur à Vienne, alors que le *lilas de Perse* (*Syringa persica*), aux fleurs plus petites, fut introduit vers 1640. Un horticulteur de Rouen en obtint une variété, que l'on baptisa de son nom : *lilas Vatrin* (on en trouve au jardin du Luxembourg, à Paris). Très vite adopté, le *lilas* a investi même les jardinets des banlieues ouvrières, voire : « Dans ce parc, les rosiers, les *lilas* poussent maintenant au hasard*, comme dans un bois » (P. Loti, *Mon frère Yves*)... Adj. de couleur, invar. : *couleur lilas*, dit d'une couleur mauve rosé (en ar. : لَيْلَكِيّ). Le mot, attesté depuis 1694, s'est écrit *lilac* dès 1605 (et les Flamands, précise G. Ménage, le prononcent *lillac*). La forme actuelle est signalée à partir de 1651 (N. de Bonnefons, *Le Jardinier français*, p. 75 ; cit. par Dauzat, ds *TLF*) ; et l'adjectif, à partir de 1757 : « Un habit et culotte d'étoffe de soie fond *lilas* à petites fleurs » (*Inventaires mobiliers au XVIII[e] s.*, A. Bourgeois).



Selon M. Devic, l'ar. dérive de l'une des diverses formes pers. désignant la fleur : نيله, *nīlah* ; نيلج, *nīladj* ; ليلج, *līladj* ; ليلنج, *līlandj* ; ليلنك, *līlang*, toutes se rapportant à l'indigo. « L'ar. *līlak* peut être pris de l'un quelconque de ces mots, ou mieux encore, je pense, du diminutif (pers.) *līlak*, bleuâtre, comme les doigts bleuis par le froid, nuance qui caractérise parfaitement les fleurs du lilas de Perse, lesquelles sont d'un pourpre pâle. » Et l'étymologiste de conclure : « Les anciens botanistes, Matthiole, Dodonée, Tournefort, etc., conservent la forme arabe *lilac*, d'où *lilacée*, *lilacine*. »

« Un jour, mon grand-père dit à mon père :

– Vous rappelez-vous que Swann a dit hier que comme sa femme et sa fille partaient pour Reims, il en profiterait pour aller passer vingt-quatre heures à Paris ? Nous pourrions longer le parc, puisque ces dames ne sont pas là, cela nous abrégerait d'autant.

Nous nous arrêtâmes un moment devant la barrière. Le temps des lilas approchait de sa fin ; quelques-uns effusaient encore en hauts lustres mauves les bulles délicates de leurs fleurs, mais dans bien des parties du feuillage où déferlait, il y avait seulement une semaine, leur mousse embaumée, se flétrissait, diminuée et noircie, une écume creuse, sèche et sans parfum. Mon grand-père montrait à mon père en quoi l'aspect des lieux était resté le même, et en quoi il avait changé, depuis la promenade qu'il avait faite avec M. Swann le jour de la mort de sa femme, et il saisit cette occasion pour raconter cette promenade une fois de plus. »

(MARCEL PROUST, *DU CÔTÉ DE CHEZ SWANN*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 165.)

Lime, Limon

LIME, LIMON - ليْمُون ◉ *Lime* : N. f. ; du prov. *limo*, pris à l'esp. *lima*, alors que *limon*, n. m., vient de l'it. *limone*. Tous deux sont dérivés de l'ar. ليْمُون, *leïmūn*, lui-même empr. au pers. *līmūn*. En ar. class., ce mot est donné en générique pour citron et orange, avec indication qualificative : « acide » pour l'un, « doux » pour l'autre. Ce petit citron vert, à peau lisse et mince, sans pépins et très juteux, est le fruit du *limonier*, genre citrus (*Citrus limonum*), dont la culture, introduite par les Arabes en Espagne, « fut importée en Italie grâce aux Croisades » (d'après *TLF*). Les deux mots sont attestés dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. Mais *limon* est relevé dès 1314 : *escorces de limons* (H. de Mondeville, *Chirurgie*, A. Bos, 1839), et *lime* en 1555 (en esp., 1490). Variété : *limette*, fruit encore plus petit, à peau fine et jaune, à la pulpe plus acide, verdâtre, attesté depuis 1783 (*Encyclopédie méthodique*, « Arts et métiers mécaniques », t. II, p. 248). Pour désigner la boisson à base de *limon*, l'ar. parle de شَراب ليْمُون, *sharāb leïmūn*, « sirop*, sorbet* *de limon* » ; ou de... ليمُوناضة, *līmūnāda* (type de calque fréquent en ar. moderne).

Dans *Carnets du grand chemin*, de J. Gracq, nous relevons cette évocation bien « sentie » de la limonade : « Le temps d'alerter dans un café du Marillais la tenancière et de retenir l'unique bachot centenaire - bancal, délabré, vermoulu, cloqué de goudron*, et parfois dépourvu de gouvernail [...]. La brûlure piquante et assoiffante de la limonade* tiède reste par là inséparable dans mon souvenir des préparatifs de l'appareillage : je la retrouve intacte sur ma langue quand je relis le récit du pique-nique au bord du Cher dans *Le Grand Meaulnes*... » (Noter la « co-occurence », qui dit l'été méditerranéen, des mots *goudron(née)* et *limon(ade)*, chez Gracq comme chez Gide, ci-contre).



« Car nous avons eu pour approcher des coupes pleines
Des lèvres plus tendues que vers des baisers ;
Coupes pleines si vite vidées.
Les plus grandes joies de mes sens
Ç'ont été des soifs étanchées...
Il est des boissons qu'on prépare
Avec le jus des oranges* pressurées,
Des citrons, des **limons**,
Et qui rafraîchissent parce qu'elles sont
À la fois acides et douceâtres.
J'ai bu dans des verres si minces
Qu'on pensait les briser avec sa bouche
Avant même que les dents ne les touchent ;
Et les boissons semblent meilleures là-dedans,
Car presque rien de nos lèvres ne les sépare.
J'ai bu des sirops* lourds dans de grossiers verres d'auberges,
Aux soirs des jours où j'avais marché sous le soleil ;
Et parfois l'eau très froide des citernes
Me faisait mieux sentir, après, l'ombre du soir.
J'ai bu de l'eau qu'on avait gardée dans des outres
Et qui sentait la peau de chèvre goudronnée*. »

(André Gide, *Les Nourritures terrestres*, Gallimard, 1969, p. 129.)

Looch

LOOCH - لعق ⊗ N. m. D'après le *Dict. de la langue du XIX*ᵉ *et du XX*ᵉ *s.*, mot emprunté à l'ar. *la'uq*, « électuaire » (proprement : « potion qu'on lèche, qu'on prend à petites gorgées »). De لعقة, *lu'qa*, « cuillerée » ; et du verbe لَعِقَ, *la'iqa*, « lécher ». Médicament sirupeux, à base d'amandes et de kermès* minéral (*looch blanc*), de pistaches (*looch vert*), ou encore de jaunes d'œufs. Écrit *lohot* en 1514 (Jehan Goeurot, *Entretenement de vie*, 19 v°; signalé ds *TLF*) ; en 1613, déjà, on relève la forme actuelle (*Grand Dict. fr.-lat. et gr.*, Voultier) ; *lok*, en 1798 (*Dict. de l'Ac.*) ; *looch* ou *loch* (plur. : *-s*) et toujours prononcé *lok* : « La Baronne. - Vous laisserez votre porte ouverte... la petite pourrait se réveiller... Ah ! à minuit, n'oubliez pas de lui donner son *loch* » (E. Labiche, *La Fille bien gardée*, sc. I, 1850) ; en 1835, l'Ac. enregistre la forme mod. *looch*. Certains lexicographes proposent d'écrire : *lok*, *loc*. Le *Dict. des dict.* mentionne un *looch balsamique*, appelé « beaume noir du Pérou ». G. Ménage, après avoir confirmé l'origine arabe (« *laïka* : lécher »), ajoute ce commentaire : « Nous avons remarqué ailleurs que *lécher* est un de ces mots qui se ressemblent tout à fait dans un grand nombre de langues. » Alors, t'as le *looch*, coco ?...



Recette miracle, pour soigner le plus sévère des rhumes, proposée par W. Duckett, dans son dict. : « Prenez une pincée de fleurs de coquelicot, et autant de fleurs de pas-d'âne ou tussilage ; faites-les infuser dans 100 g d'eau bouillante ; dissolvez avec cette infusion 15 g de gomme arabique en poudre, ainsi qu'un décigramme de kermès minéral, et ajoutez 30 g de sirop diacode. »

« Voilà, me dit-il, une voix forte qui annonce une bonne santé... Il était environ deux heures. Il lui tâta le pouls et dit de préparer bains de pieds et sinapismes, écrit une ordonnance de **looch** avec lenteur, me soutient que son oppression vient d'une affection catarrhale, essaye de me tromper en me parlant dans une autre chambre. Hélas ! mon Dieu ! c'était l'agonie. Je cours à elle, je lui prends la main et lui baise le bras droit. Elle pensait au médecin, qui l'importunait de questions, et disait : "Je ne veux pas le voir !" Un peu après, pendant que je retournais le chercher dans la salle à manger, elle se penche vers Cécilia et lui dit : "Ah ! ma petite !... Nous ne nous promènerons pas demain. Mon fils ! où est mon fils ?"

J'accours ; elle était assise sur son lit, je lui baise le front, je la tiens dans mon bras gauche, je serre sa main froide dans ma main droite en lui criant : "Maman ! maman ! chère maman, un mot à ton Alfred, ton fils, qui t'aime, qui t'a toujours adorée !"

Elle me serre la main et laisse tomber sa tête sur sa poitrine. La vie avait cessé. »

(Alfred de Vigny, *Journal d'un poète*, 1837, A. Lemerre, 1885, pp. 124-125. Reprod. BNF-Gallica.)

Loukoum

LOUKOUM – **الحُلقوم** ⊕ N. m. Loukoum ou lokoum. De l'ar. الحُلقوم, *al-hulqūm* (plur.: *gorges*, pour *gosier*), dans l'expr. راحة الحُلقوم, *râhat al-hulqūm*, ou « confort (repos, bien-être) de la gorge » ; mot passé en Grèce puis en France par l'interméd. du turc *rahat-lokum*, par abrév. : *lokum*. Confiserie composée d'une pâte sucrée parfumée aux amandes et à la pistache, faite pour le « plaisir du gosier ». *Le Petit Robert* date la forme de 1853, sous la forme *lokoum*. Le mot est transcrit fidèlement par Ed. About, d'abord dans *Le Roi des montagnes* (Hachette, 1857, p. 86) : « Le *Rahat loukoum*, découpé en morceaux, flatta le palais de ces dames sans trop choquer leurs habitudes. Elles prirent à belles mains cette gelée d'amidon parfumé, et vidèrent la boîte jusqu'au fond. » ; puis, dans *La Grèce contemporaine* (Hachette, 1858, p. 395) : « *Glyco* veut dire chose douce. Les cerises sont du glyco ; le *rahat-loukoum* est un excellent glyco. C'est chez Dimitri, pâtissier, rue d'Hermès, qu'on mange le meilleur *loukoum*, le plus frais et le plus finement parfumé d'essence de roses. [...] Un maître de maison qui veut faire honneur à ses hôtes va chez Dimitri chercher quelques morceaux de cette pâte légère, transparente et fondante, qui rafraîchit délicieusement la bouche des fumeurs. » En 1879, dans *Aziyadé*, P. Loti l'écrit *lokoum*, de même que J. Green, dans son *Journal*, en 1932.

الحُلقومْ

Une légende rapporte qu'un sultan turc ayant lancé un défi à tous les confiseurs du royaume pour produire le délice des délices en l'honneur de son harem, un jeune confiseur nommé Békir quitta son Anatolie natale pour venir, en 1776, s'installer à Istanbul, et devint vite célèbre pour le confort que ses « douceurs » apportaient au gosier de ces dames. Le sultan en fera même son « confiseur en chef ». Sur le site de l'encycl. Wikipédia, qui recueille cette légende, *lokma* est donné en turc comme signifiant « morceau », ce qui ferait de l'expr. *rahat loukoum* des... portions de bien-être. Et de fait, en ar., لقمة, *louqma*, signifie bien « bouchée » ou « goulée ».

« Mme Darbédat tenait un rahat-**loukoum** entre ses doigts. Elle l'approcha de ses lèvres avec précaution et retint sa respiration de peur que ne s'envolât à son souffle la fine poussière de sucre* dont il était saupoudré : "Il est à la rose", se dit-elle. Elle mordit brusquement dans cette chair vitreuse, et un parfum de croupi lui emplit la bouche. "C'est curieux comme la maladie affirme les sensations." Elle se mit à penser à des *mosquées*, à des Orientaux obséquieux (elle avait été à Alger pendant son voyage de noces) et ses lèvres pâles ébauchèrent un sourire : le rahat-**loukoum** aussi était obséquieux.

Il fallut qu'elle passât, à plusieurs reprises, le plat de la main sur les pages de son livre, parce qu'elles s'étaient, malgré ses précautions, recouvertes d'une mince couche de poudre blanche. Ses mains faisaient glisser, rouler, crisser les petits grains de sucre sur le papier lisse : "Ça me rappelle Arcachon, quand je lisais sur la plage..." Elle avait passé l'été de 1907 au bord de la mer. Elle portait alors un grand chapeau de paille avec un ruban vert. »

(Jean-Paul Sartre, *Le Mur*, Gallimard, coll. « Folio », 1982, p. 41.)

Luth

LUTH – العُودْ ● N. m. De l'ancien esp. *alod* (1254), ou, selon *TLF*, de l'ancien provençal *lautz* (fin XIIIe s.) ou *laüt* (*Le Petit Robert*). Dérivé de l'ar. العُودْ, *al-'ūd* (avec agglutination du *l* de l'art. *al*). Étymologiquement, désigne la matière, le bois, dont est fait l'instrument : « Les *luths* de Bologne étaient les plus estimés pour la qualité du bois » (W. Duckett). À 7, 13 ou 21 cordes pincées, le luth arrive en Europe entre le XVIe et le XVIIe s. Le mot a désigné par ailleurs une espèce de tortue marine géante « dont la carapace, sans écailles cornées, est incluse dans une peau dure comme du cuir ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, il s'est écrit *le'z* en 1275 (Jean de Meung, *Rose*, F. Lecoy ; cit. ds *TLF*) ; *alaut* (1330) ; puis *laud* (1343), avant de prendre sa forme actuelle à partir de 1380 (*TLF*). Au XVIe s., alors que P. de Ronsard donne une « épitaphe d'Albert, joueur de *luth* » (*Œuvres*, G. Buon, 1584, p. 866), une forme *luc*, au sens fig. (« inspiration poétique »), est relevée chez J. du Bellay : « Muse françoyse, d'un *luc* bien accordé au son de la lyre grecque » (*Deffence et illustration de la langue françoyse*, liv. II, chap. IV, A. Langelier, 1549). On trouve la même forme chez Rabelais (liv. I, chap. XIII). Le mot y est pris également au sens métaph. d'un type de « vaisseau », en raison de la forme. En Anjou, l'instrument a toujours connu la forme *luc*. En 1784, la forme *luth* est reprise en zoologie (Daubenton, *Histoire naturelle des animaux*, cit. ds *TLF*).

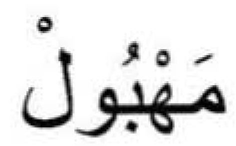
العُودْ

Certains étymologistes font dériver le mot de l'all. *Laute*, « ou de *lauten*, traduction de *sonare* » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Selon W. Duckett, « l'instrument qui n'est plus en usage [1835 !], fut détrôné vers le dix-septième siècle par le théorbe, que la guitare* a remplacé ». G. Ménage, lui, évoque une origine grecque, en référence à la tortue, et sur la base d'une légende selon laquelle la carapace d'une tortue servit à la fabrication du premier luth (en fait, il s'agissait d'une cithare*). Dérivés : *luthier*, *lutherie*, *luthiste* (on disait *luthérien*, au temps de W. Duckett !).

« Madame de Pont-Carré jouait bien du luth. Même, on faisait porter son luth au parloir afin que l'évêque de Langres pût l'entendre jouer. Son jeu était plein de tristesse, d'âpreté anglaise, de lenteur, de fierté. Elle accompagnait au luth ou au théorbe Monsieur de Sainte Colombe dans les concerts privés qu'il donnait dans sa maison sur la Bièvre. Elle aimait aussi les livres. Son jugement était indépendant, sa dévotion presque républicaine. Elle fut la toute première à avoir donné une somme de plusieurs milliers de livres pour faire bâtir à Port-Royal des Champs, dans la campagne sauvage et la bordure de la forêt qui se trouve près de Versailles, un nouveau bâtiment où les femmes pussent se retirer à l'abri des hommes. Elle y eut le plus beau logement, donnant directement sur la galerie des parloirs, dont un grand salon peint de camaïeu*. Elle eut un oratoire distinct de la pièce où elle mit son bureau. Elle fit une longue terrasse devant les fenêtres de sa chambre à coucher où elle fit disposer soixante caisses d'orangers*. »

(PASCAL QUIGNARD, *TERRASSE À ROME*, GALLIMARD, 2000, PP. 74-75.)

Maboul



MABOUL - مَهْبُول ◎ Adj. et n. m. De l'ar. مَهْبُول, *mahbûl*, « fou ; qui a perdu la raison », du verbe هَبِل, *habila*, « perdre la raison », mais aussi, au sens de « perdre sa raison d'être », pour une mère, « perdre son enfant » ; هَبَّل, *habbala*, « accabler quelqu'un ; faire perdre la raison ». À noter que la racine *hbl* est à l'origine de مَهْبِل, *mahbil*, désignant l'hymen, plus exactement le vagin. Comme quoi, Freud et la psychanalyse sont passés par là, qui ont tiré *hystérique* de *utérus*... Employé (en sabir) depuis les années 1830 (conquête de l'Algérie), le mot est attesté depuis 1860 (Pitre-Chevalier, *Le Prix d'un nœud d'épée*, chap. « L'esprit d'un maboul » ; cit. ds *TLF*). Comme adjectif, une des premières occurrences, sinon la première, est signalée en 1879, chez J.-K. Huysmans (*Les Sœurs Vatar*) : « Elle était avec cela très peu pervertie et elle avait des étonnements d'enfant quand les hommes, causant entre eux, lui ouvraient des horizons d'ordures qu'elle n'avait même jamais soupçonnés, et puis, suivant l'expression d'Eugène Tourte, elle était un peu "*maboule*", rêvassant près de son bon ami à des amours câlins, se formant un idéal d'amoureux qui l'embrasserait avec des douceurs de petite fille. »

Curiosité, ou coïncidence : la *Revue Bourdaloue* (n° 3, 1903, p. 393, Genève, Slatkine, 1972) évoque un évêque d'Aleth, nommé Jacques Maboul, mort en 1723, « qui avait assez fréquemment figuré dans la liste des prédicateurs [...] et qui a touché quelque chose dans l'oraison funèbre de Mr le Dauphin »...

« Jumet se dégagea doucement, et, sur un ton à la fois ferme et désolé :

– Je regrette beaucoup, mon capitaine, dit-il, mais JE NE ME RAPPELLE PLUS L'AIR.

Et il rentra au poste, très simplement.

Les menaces les plus terribles, la lecture du code militaire, rien n'y fit. [...]

Le lendemain matin, sur les conseils de Guy de La Hurlotte, Jumet se fit *porter* malade, et raconta son cas au docteur.

– C'est très curieux, ce qui m'a pris hier. Le capitaine Lemballeur m'a commandé de sonner aux consignés, et je n'ai pas été foutu de me rappeler l'air. Je dois avoir quelque chose de cassé dans la tête.

Le médecin l'interrogea sur ses antécédents, sa famille.

– J'ai une sœur un peu maboul, répondit Jumet, et un oncle complètement *loufoque*.

– Parfaitement, c'est un cas très curieux d'aphasie.

Jumet fut soumis à la visite de tous les gros bonnets de la médecine militaire [...].

Et le clairon Jumet fut réformé [...].

Guy de La Hurlotte perdit à cette aventure la crème des brosseurs et la perle des amis, mais la société civile y gagna, *raram avem*, un citoyen qui n'a qu'une parole. »

(ALPHONSE ALLAIS, *À SE TORDRE, HISTOIRES CHATNOIRESQUES*, « APHASIE », P. OLLENDORFF, 1891, P. 226.)

Macabre

MACABRE - مقابر ● Adj. De 1879 à 1924, *L'Inter. des cherch.* aura passé en revue toutes les facettes « biographiques » du mot. Cinq thèses principales s'y confrontent : 1. d'abord, de la *danse des morts* ou *danse macabre* : réf. aux sept frères *Maccabées* ; 2. de l'ar. مقبرة, *maqbara,* « caveau, cimetière » ; plur., مقابر, *maqābir,* passé à l'esp. *macabro, macabra,* « funèbre » ; 3. d'un certain *Macaber,* auteur germ. de « dialogues avec la mort » dans une *Danse* dite de *Macabré* (E. Langlois, *Essai hist., philos. et pittoresque sur les danses des morts,* Rouen, Lebrument, 1852) ; 4. de saint *Macaire,* « qui figure dans la représentation des Rois vifs et des Rois morts » ; 5. de *Macabrar,* troubadour, auteur de complaintes dont la plus ancienne fut découverte en 1811, à la bibliothèque de Grenoble, par Champollion-Figeac. Une sixième hyp. évoque un *malcabré* en Bourgogne, *maucabré* ds le Morvan : « configuration fantastique des nuages » (*mal* + *câbre* : « sombre, noir », dit d'un temps menaçant, d'après P. Malvezin, *Dict. des racines celtiques,* autoéd., 1924). Une septième hyp., en patois percheron, fait de *macabre* un syn. de « rude, pénible, en mauvais état, dangereux » : « chemin raboteux, *macabre* », « travail *macabre* », « entreprise *macabre* ». Attesté depuis 1878, le mot est signalé dès 1348, « à la suite des cruelles épidémies qui ravagèrent l'Europe » (*L'Inter. des cherch.,* vol. XXIX, 1894), bien avant la première *danse macabre* organisée au cimetière des Innocents (Paris, 1425).

De toutes ces hyp., l'ar. réunit le plus de « suffrages » (pour des réf. complètes, voir *L'Inter. des cherch.*) : Le Hériché (*Les Étymologies difficiles*) ; G. Peignot (*Recherche historique sur les danses des morts*) ; E. Langlois (*Essai historique... sur les danses des morts*), qui relève pas moins de neuf chansons de geste, dont une signalée par Littré (*Aïol et Mirabel*), où il est question notamment d'un Macabre l'Amirals, chef sarrasin ; Pihan (*Glossaire des mots français tirés de l'argot*) ; l'abbé V. Dufour (*La Danse macabre peinte sur les charniers des Innocents*) ; Chéruel (*Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France,* Hachette, 1880) ; L. Grimblot (*Le Vocabulaire synthétique de la langue française,* Larousse, 1920) ; Hatzfeld et Darmesteter (*Dictionnaire général de la langue française*) ; enfin, Van Praët, « savant bibliographe », qui, après avoir « rectifié sa première assertion » (l'hyp. germ.), est revenu à l'hyp. ar. « dans son magnifique Inventaire des ouvrages imprimés sur velin de la Bibliothèque impériale où il affirme que le nom que porte cette danse est le mot ar. corrompu *magbarah,* qui signifie cimetière » (baron de Reiffenberg, *L'Inter. des cherch.,* vol. LXXXV, 1922).

مقابر

« Tranquillisée par l'équanil et la morphine, elle constatait sa fatigue mais la prenait en patience : "Ta sœur m'a dit quelque chose qui m'a été très utile, un jour où je me croyais déjà rétablie : elle m'a dit que je serais de nouveau fatiguée. Alors, je sais que c'est normal." Elle a reçu une minute madame de Saint-Ange et elle lui a dit : "Oh ! maintenant, je vais très bien !" Un sourire a découvert sa mâchoire : c'était déjà le macabre rictus d'un squelette, cependant que les yeux brillaient avec une innocence un peu fiévreuse. Après avoir mangé, elle a eu un malaise ; j'ai sonné et resonné l'infirmière ; ce que je désirais se réalisait, elle expirait et j'en étais affolée. Un cachet l'a ranimée.

Le soir, je l'imaginais morte, et j'avais le cœur chaviré. "Ça va plutôt mieux localement", m'a dit Poupette le matin, et j'en ai été accablée. Maman se portait si bien qu'elle a lu quelques pages de Simenon. »

(Simone de Beauvoir, *Une mort très douce,* Gallimard, 1964, p. 116.)

Macache



MACACHE – ما كانْش ● Adv. De l'argot pied-noir, pour dire « y en a pas » ; emprunté à l'ar. populaire algérien **ما كانْش**, *mā kānach*, pour *mā kān cheï*, « il n'y a rien », avec agglutination de la particule négative **ما** (*mā*, « ne pas ») et suffixation en *ach*, inusitée en ar. class., et qui est la trace de *cheï* : quelque chose, « un rien » (même étym. que chouïa*) ; *kān*, dérivé du verbe **كانَ**, *kāna* (« avoir lieu, être, exister »), la forme conjuguée **كائِن**, *kā ine* (« étant, existant ») signifie également « il y a ». Par ext., la forme argotique exprime une négation, un refus, pour dire « non ; rien ; pas du tout ». La locution adverbiale, d'abord en sabir : « *sbagnoul meskine**, *macache trabajar bono* » (« l'Espagnol, le pauvre, il n'a pas du tout de travail »), s'est imposée à partir de 1860. On la retrouve dans des textes littéraires, notamment chez Barbusse (1916) ou chez Colette (texte ci-contre).

L'ancienne forme, « *macache bono* », aujourd'hui inusitée ou rare, se disait pour marquer le refus et le dégoût, au sens de « pas bon, pas bon du tout ! » Chez H. Barbusse, la loc. est employée au sens de « y'en a pas », autrement dit au sens de l'expr. ar. : « Le groupe constatait l'absence de tout : – L'caoutchouc a fait l'mur, nib de bidoche, et on s'met la ceinture d'électrique. – Quant au fromgi, macache, et pas pud'confiture que d'beurre en broche » (H. Barbusse, *Le Feu*, 1916).

« – Mademoiselle Devoldy, comment se fait-il que chez vous ça ne sente jamais le merlan frit, ni l'oignon, ni le ragoût ? Vous avez un secret ?

Elle fit oui en battant des paupières.

– Je peux savoir ?

Une main habituée frappa trois coups à la porte d'entrée.

– Tenez, le voilà, votre mille-feuilles. Et mon secret dévoilé. Entrez, madame Armand, entrez.

Cependant, elle agrafait sur ma nuque* mon petit collier bourgeois.

Embarrassée d'un cabas, Mme Armand ne me tendit pas tout de suite ses doigts chroniquement frémissants, et parla avec précipitation :

– Attendez, attendez, qu'on ne me bouscule pas, j'ai du fragile... Le plat garni du jour, c'est du bœuf à la bourguignonne, et je vous ai pris un beau pied de laitue. Quant au mille-feuilles, macache ! C'est des génoises glacées. »

(COLETTE, *GIGI*, *ROMANS, RÉCITS, SOUVENIRS*, ROBERT LAFFONT, COLL. « BOUQUINS », T. III, 2001, P. 479.)

Macramé



MACRAMÉ – مُخَرَّم ❸ N. m. De l'it. génois *macramè*, « petite serviette de toilette, frangée et brodée ». Dérivé du turc *mahrama*, « serviette, mouchoir », lui-même (selon *TLF*, *Le Robert* et autres) emprunté à l'ar. مَحْرَمَة, *mahrama*, « mouchoir ». Le *Dict. turc-français* de Ch. Barbier de Meynard (1886) donne *maqrama*, pour « un mouchoir, une serviette ou simplement une toile ». Par ailleurs, dans son *Encyclopédie des ouvrages de dames* (publiée vers 1875 en fr., en angl. et en all.), Thérèse de Dillmont de Dornach le fait dériver « de l'ar., *macramé*, qui sert à désigner des franges et des passementeries ; par ext., ce terme a été appliqué à certains ouvrages que l'on confectionne au moyen de nœuds et par le tressage des fils » (ds *L'Inter. des cherch.*, vol. LXVIII, décembre 1913). En effet, dès le XVI[e] s., à Gênes (tout comme à Constantine, en Algérie), ce mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1935, a désigné un ouvrage frangé ou une dentelle travaillée à jour, avec des fils tressés et noués à la main : « Gênes fut le grand centre de production de ces sortes de dentelles, et le trousseau d'une génoise n'était pas complet s'il n'y figurait au moins une garniture à points noués » (ds *L'Inter. des cherch.*, *loc. cit.*).

Aussi proposerons-nous une autre étym., toujours ar. mais plus adéquate, sinon complémentaire : مُخَرَّم, *mukharram*, qui signifie précisément « ajouré, en dentelle », du verbe خَرَّم, *kharrama*, « ajourer, faire des jours ». C'est, d'ailleurs, ce sens qu'a retenu une correspondante de *L'Inter. des cherch.* : « Le nom macramé, aussi moderne que la renaissance de la dentelle qu'il désigne, vient d'un mot arabe qui signifie garniture de franges et fut appliqué par extension à toutes garnitures faites au point noué. »

« Un soir enfin [...], elle vous a proposé ce que vous attendiez depuis plusieurs mois, de venir prendre le thé dans sa maison, et vous avez franchi le seuil du cinquante-six via Monte della Farina, vous avez monté ces quatre hauts étages, vous avez pénétré dans l'appartement de la famille da Ponte avec ses buffets noirs, ses fauteuils recouverts de housses en macramé, ses calendriers publicitaires dont un de la maison Scabelli, et ses images pieuses, vous êtes entré dans sa chambre si fraîchement, si différemment arrangée [...].

Il faisait chaud maintenant ; enfoncé dans un des fauteuils, vous avez commencé à boire son thé qui vous réconfortait merveilleusement ; vous vous sentiez tout envahi d'une délicieuse fatigue ; vous regardiez les flammes claires et leurs reflets sur les pots de verre et de faïence, dans les yeux tout proches des vôtres de Cécile qui avait enlevé ses souliers et s'était allongée sur le divan*, beurrant, appuyée sur un coude, une tranche de pain grillée. »

(Michel Butor, *La Modification*, Éd. de Minuit, 1987, p. 121.)

Madrague

MADRAGUE – **المَزْرَبَة** ◉ N. f. Du prov. *madraga*, empr. à l'arabo-andalou *almaḏraba*, avec infl. de l'ar. class. مضرب, *madrib*, « enceinte, camp ». *Almaḏraba* désigne un « lieu où l'on frappe » à coups de مِضْرَب, *miḏrab*, « batte, maillet » (à rapprocher de matraque*). Grande enceinte de filets à compartiments, constituant un immense piège, pour la pêche du thon ; par ext., désigne cette technique (très ancienne) de pêche au thon rouge, qui consiste à piéger le poisson avant de l'assommer (en arabe, ضَرَبَ, *daraba*, « battre, frapper »). L'hyp. de M. Devic, qui se réfère à Dozy et à Engelmann, eux-mêmes se fondant sur al-Idrissi, vient compléter les autres : « Le terme esp. *almadraba* n'est autre que l'arabe المَزْرَبَة, *al-mazraba*, venant de زَرِبَ (*zariba*), entourer d'une haie : la *madrague* est un grand parc formé avec des filets dans la mer et divisé en compartiments. » Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762. L'emprunt, lui, date de la fin du XIVe s., sous la forme *almadraba*, au sens de « endroit où l'on frappe », précise *TLF*, qui signale le mot déjà chez Colbert, en 1679, dans une de ses « Instructions aux lieutenants d'amirauté ».

Longtemps, on a fait dériver « madrague » du gr. *mandra*, « étable », pour donner une origine gr. à ladite technique. Or, les Grecs, nous dit P.-A. Guys (*Voyage littéraire de la Grèce*, Duchesne, 1783, p. 395), n'étaient pas portés sur la pêche. Même que... « dans *l'Odyssée*, Ménélas s'excuse de ce que ses compagnons, retenus avec lui dans l'île de Phare, soient réduits à pêcher, pour se nourrir ». Lorsque les Grecs se sont mis à la pêche, « ils ont perfectionné l'art qu'ils ont appris des Égyptiens ». Ils avaient vu comment « les pêcheurs de Babylonie enfoncent en terre le long du rivage une si grande quantité de roseaux qu'on les prendrait pour des filets. [...] Il y a dans cette palissade un grand nombre de portes en forme de claies, qui s'ouvrent et se ferment aisément. Le flot, quand il vient, ouvre ces portes,

المَزْرَبَة

et les ferme, quand il s'en retourne. Ainsi les poissons qui viennent avec le flot, entrent par ces portes dans l'enceinte des roseaux, sans pouvoir en sortir ». C'est cette technique-là que les Arabes apportèrent avec eux en Méditerranée, et que les Marseillais allaient développer pour en faire une pittoresque tradition régionale.

« De tous les parcs qu'a inventés jusqu'à présent l'industrie des hommes, le plus savant, sans contredit et le plus parfait de tous, est celui du thon. En effet, l'appareil qu'on emploie pour cette pêche, l'artifice ingénieux de cette enceinte immense de filets faits de joncs cordés, et nommée madrague ; cette prison où se trouvent renfermés à la fin plusieurs centaines de ces poissons, dont quelques-uns pèsent jusqu'à cent cinquante livres ; la hardiesse et l'agilité des pêcheurs qui s'y précipitent pour harponner, assommer, ou saisir les thons ; les efforts de ceux-ci pour s'échapper ou se défendre ; les cris des spectateurs ; la musique qui accompagne ordinairement ces sortes de fêtes ; tout cela forme un spectacle ravissant, qu'on se reprocherait de ne pas voir quand on voyage en Provence, et dont on ne parle plus qu'avec enthousiasme, lorsqu'une fois on en a été témoin. Ce spectacle a mérité, comme chacun sait, le pinceau de notre célèbre Vernet. »

(PIERRE JEAN-BAPTISTE LEGRAND D'AUSSY, *HISTOIRE DE LA VIE PRIVÉE DES FRANÇAIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA NATION JUSQU'À NOS JOURS*, PH.-D. PIERRES, 1782, T. III, P. 120. REPROD. BNF.)

Magasin, Magazine

مخزن

MAGASIN, MAGAZINE – مخزن ❸ N. m. De l'ar. مخزن, *makhzen* ; plur. مخازن, *makhāzin*, « entrepôt, réservoire ». Selon *TLF*, passé au fr. par l'interm. soit du prov. (lat. médiév. : *magazenum*, 1228), « dans une loi sur les contrats permettant aux Marseillais d'établir des entrepôts dans les ports du Maghreb », soit de l'it. *magazzino* (1308). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot s'est d'abord écrit *maguesin*, en 1389, au sens de « local servant à entreposer des marchandises » (Ph. de Mézières, *Songe du vieil pelerin*, cit. ds *TLF*). Il prend la forme actuelle dès 1409, et, en 1562, on le retrouve chez Ronsard (*Discours des misères de ce Temps*), tandis que Montaigne, dans ses *Essais* (1580), l'emploie dans l'expression *faire magasin*, pour dire « mettre en réserve ». En 1669, Bossuet le « militarise » au sens de « local où sont mis en réserve les armes, les munitions, les vivres, etc. » (*Oraison funèbre de Henriette-Marie de France*). En 1723, syn. de « boutique » (ordonnance du 28 février, réf. ds *TLF*), puis de « publication », tels *Le Magasin pittoresque*, ou la fameuse série, livrée depuis l'Angleterre (1745-1760), de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont : *Le Nouveau Magasin français*, *Le Magasin des enfants*, *Le Magasin des pauvres*, sans doute les ancêtres du moderne *magazine* (1776). La chose devint vite à la mode : « Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins*, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides, ou assez mal garnis » (dict. de W. Duckett). Dans notre choix de texte, notez le syntagme arabo-saxon « *magasins* (*de*) *discount* », passé avec armes et bagages au français...

Dans son introduction à *J'accuse*, Zola rétablit, d'une certaine manière, le lien perdu entre *magasin* et *organe de presse* : « Au moment de mettre cette brochure en vente, la pensée me vint de donner à ma lettre une publicité plus large, plus retentissante. [...] *L'Aurore* avait déjà pris parti, avec une indépendance, un courage admirables. [...] Depuis ce jour, ce journal est devenu pour moi l'asile, la tribune de liberté et de vérité, où j'ai pu tout dire. [...] Après la vente de *L'Aurore* à trois cent mille exemplaires, et les poursuites judiciaires qui suivirent, la brochure resta même en magasin... »

« Le quartier de Charlottenbourg, où se trouvait le jardin d'enfants de mon fils, avait été le point de ralliement de la forte communauté russe qui s'était établie à Berlin au début des années vingt. [...] Il ne restait rien aujourd'hui de ce vaste réseau de cafés* et de petits restaurants qui s'était développé à l'époque autour de la Stugartterplatz, bistros et galeries d'art, minuscules librairies en sous-sol où l'on devait jouer aux échecs* dans des odeurs de livres et des vapeurs de samovars. En revanche, tout le quartier, le long de la Kantstrasse, regorgeait à présent de magasins de discounts d'appareils électriques démarqués, essentiellement fréquentés par des frontaliers polonais qui venaient s'approvisionner à Berlin par autocars entiers. Bien souvent, le matin, en traversant la rue pour conduire mon fils à l'école, il m'arrivait ainsi de croiser quelques types aux commandes de caddies de supermarchés désossés qu'ils avaient recyclés en wagonnets de convoyage privés. »

(JEAN-PHILIPPE TOUSSAINT, *LA TÉLÉVISION*, ÉD. DE MINUIT, 1997, P. 259.)

Mage

MAGE – مَجُوسِيّ ● N. m. Les dict., quasi unanimes, le font dériver du lat. *magus*, ou du gr. *magos*. *Le Petit Robert*, lui, mentionne précautionneusement, entre parenthèses : « d'origine persane ». Mais... le mot ou la fonction ? G. Ménage trouve cette unanimité suspecte, d'autant plus, écrit-il, que « l'on en est en peine de l'origine de ce mot grec même » ! Mieux : « Hérodote, Platon, Xénophon, Strabon, Pline, et plusieurs autres, disent qu'il vient de la langue des Perses, et qu'il y signifie prêtre ou qui a soin de la Religion, comme un druide chez les Gaulois, un lévite chez les Ebreux. » Contre la thèse selon laquelle les Perses auraient pris *leur* mot chez les Grecs, il soutient que ces derniers l'ont « employé en mauvaise part [et que] nos mots françois *magie* et *magicien* viennent de ce même mot, pris pareillement en mauvais sens ». Et pour clore le débat, il en appelle à la logique, sinon à la raison : « Il est naturel de croire, lorsqu'il n'y a pas de preuve du contraire, qu'un mot appartienne à la langue d'un peuple chez qui il sert à exprimer quelque chose de propre et de particulier à ce peuple comme étaient les mages chez les Perses... » Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot se trouve chez Rabelais (1546), au sens de « prêtre de la religion de Zoroatsre, et savant en astrologie ». En ar., un seul et même mot désigne le *mage* et le *mazdéen*, مَجُوسِيّ, *majūssiyyi*, qui a donné مَجوس, *Majūs*, Rois *Mages*.

مَجُوسِيّ

Au VIIe s., les mages, que l'islam naissant confondit avec les Sabéens, furent des protégés du Prophète, d'après d'Herbelot (*Bibliothèque orientale...*, 1697), qui ajoute : « Les Mages sont connus aux Indes (où il s'en réfugia un grand nombre lorsqu'ils furent chassez de Perse par les Mahometans) sous le nom de Parsi, à cause de leur origine qui est persienne. »

« Si l'esprit du sacerdoce peut être salutaire dans une république, il devient terrible dans un État despotique ; parce que servant d'arrière-garde au tyran, il rend l'esclavage légitime et saint aux yeux du peuple. Les prêtres de la Perse et de l'Égypte ressemblèrent parfaitement aux nôtres. Leur esprit se composoit également de fanatisme et d'intolérance. [...] Deux traits cependant les distinguoient des ministres du culte chez les chrétiens. Ils ne croyoient pas à la religion qu'ils enseignoient. [...] Nos prêtres, pour la plupart, admettent les dogmes qu'ils publient. La seconde différence se trouve dans les lumières. Les mages étudioient particulièrement les sciences ; notre clergé, au contraire, faisoit vœu d'y renoncer. Les deux chemins conduisent au même but : l'on domine également du fond du tonneau de Diogène, et du haut de l'observatoire babylonien. Mais une institution particulière a contribué à donner à nos ministres un esprit différent de celui des prêtres de l'antiquité, je veux dire la confession auriculaire. Cet usage a été un des grands textes des déclamations des philosophes. »

(François René de Chateaubriand, *Essai sur les révolutions*, Ladvocat, 1826, p. 360.)

Mahaleb

مَحْلب

MAHALEB – مَحْلب ⊛ N. m. Cerisier sauvage, à fruits amers de la taille des pois. Recherché en ébénisterie (« bois de Sainte-Lucie »), en parfumerie et dans la composition de certains savons, pour l'essence que l'on extrait des noyaux : pour l'entretien de leurs cheveux, les femmes de Tunis employaient de l'huile parfumée « avec du safran, du mastic – résine du lentisque –, du benjoin*, de l'encens du Soudan, du girofle, du *mahalab* » (*Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, 1849 ; voir zellige*). D'après une notice relevée dans *L'Inter. des cherch.* (juin 1865), l'appellation « bois de Sainte-Lucie » viendrait « du nom d'un village situé près de Commercy, dans la Meuse », où le bois odorant fourni par le *mahaleb* était « employé principalement à faire des étuis à aiguilles ». Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, a connu dès le XV[e] s. plusieurs formes : *almachareb*, avec agglutination de l'art. ar. *al*, en 1471 ; *almahaleb*, en 1479 (lat. scientif. de la Renaissance : *oleum de almahaleb*. Réf. ds *TLF*) ; *maguelet*, en 1542 (chez Rabelais, texte ci-contre) ; *macalep*, *magalep* (P. Pomet, *Histoire générale des drogues*, liv. I[er], p. 24, ds *TLF*). Emprunté à l'ar. مُسْتَحْلب, *mustahlab*, مَحْلب, *mahlab*, en ar. vulg. : « émulsion, extrait ».

La même graphie est donnée par d'Herbelot (*Bibliothèque orientale*), d'une famille princière, les Mahalebites, « Princes de la race de Mahaleb, [qui] étaient puissants du temps que les Oummiades possédaient le Khalifat. Ils possédaient le Laristan, ou Royaume de Lar, et la ville d'Ormuz où ils avaient bâti un château renommé par sa force. Il y a un Abou Mohamed Mahaleb dont il est parlé dans les *Agani Kebir* d'Abulfarage Esfahani, et un autre qu'Abulféda cite souvent dans sa *Géographie* ».

« Car, donnans entendre au populaire commun qu'ils ne sont occupés sinon à contemplation et devotion, en jeusnes et maceration de la sensualité, sinon vrayement pour sustenter et alimenter la petite fragilité de leur humanité, au contraire font chiere, Dieu sçait quelle !... Vous le pouvez lire en grosse lettre et enlumineure de leurs rouges muzeauls et ventres à poulaine... Quant est de leur estude, elle est toute consummée à la lecture des livres pantagruelicques, non tant pour passer temps joyeusement que pour nuyre à quelc'un meschantement, sçavoir est, articulant, monorticulant, torticulant, culletant, couilletant et diablicülant, c'est-à-dire callumniant. Ce que faisans, semblent de coquins de village qui fougent et echarbottent la merde des petitz enfans, en la saison des cerises et guignes, pour trouver les noyaulx, et iceux vendre ès drogueurs qui font l'huile de **maguelet**. Iceulx fuyez, abhorrissez et hayssez aultant que je foys, et vous en trouverez bien, sur ma foy. Et si desirez estre bons Pantagruelistes (c'est-à-dire vivre en paix, joye, santé, faisans tousjours grand chere), ne vous fiez jamais en gens qui regardent par un partuys. »

(FRANÇOIS RABELAIS, *PANTAGRUEL*, LIV. II, 34, P. JANNET, 1858, P. 338. BNF.)

Mahonne

MAHONNE - ماعون ◉ N. f. Du turc *māvūna*, « gabarre, bateau », empr. (« peut-être », note *TLF*) à l'ar. ماعون, *mā'ūn*, « récipient aux formes arrondies, ustensile, attirail ». P. Guérin, dans le *Dict. des dict.*, confirme : « De l'arabe *ma'on*, "vase", qui a passé dans le turc où il a reçu le sens de "galère". » Passé également à l'it. *maona* (signalé en 1537), au port. *maona* (signalé en 1538) et à l'esp. *mahona* (signalé en 1627). Par ext., « chaland, petit caboteur » en Méditerranée, et notamment à Marseille : « Le Service de la batellerie utilise des bateaux à fond plat portant des noms divers suivant les ports. Outre les chalands [...], à Marseille il y a des "Mahonnes", à Hambourg des "Schüten", et à New York des "ferry-boats" » (Benoist, Pettier, *Transports maritimes*, 1961, p. 196 ; cit. ds *TLF*). Attesté en France fin XVIe s., le mot a connu d'autres formes : en 1544, *mahomme* (influence de « *Mahom* », pour Mahomet, des chansons de geste ?) ; en 1553, *maonne* ; et, en 1559, sous la forme actuelle, *mahonne* (E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, 1850, p. 575, Fonds Barbier ; réf. *TLF*). En 1873, le mot est admis dans le *Grand Larousse universel du XIXe siècle*, au sens de « petit caboteur », avant de figurer dans la *Revue des Deux Mondes* au sens de « chaland de port », en 1887.

ماعون

V. Hugo, dans *Les Orientales*, semble nous dire que le temps des *mahonnes* était déjà révolu en 1829 : « Adieu, lougres difformes, / Galéaces énormes, / Vaisseaux de toutes formes, / Vaisseaux de tous climats, / L'yole aux triples flammes, / Les mahonnes, les prames, / La felouque* à six rames, / La polacre à deux mâts !... / Adieu, ces nefs bizarres, / Caraques* et gabarres, / Qui de leurs cris barbares / Troublaient Chypre et Délos ! / Que sont donc devenues / Ces / galères chenues ? / La mer les jette aux nues, / Le ciel les rend aux flots... » Mais les revoici, en 1936, chez Paul Morand :

« J'ai connu le temps, déjà ancien, où Alexandrette faillit être le grand port du Bagdadbahn ; j'ai aussi connu le temps où les états-majors alliés la désignaient comme base d'une attaque de flanc contre les Turcs, l'hiver d'avant les Dardanelles, époque où nos chancelleries ne craignaient pas de promettre Constantinople à la Russie !... Ces grands destins ont été refusés à Alexandrette [...]. C'est à peine si un vapeur américain y vient parfois prendre une cargaison de bois de réglisse. Le djebel el-Ahmar poudré de neige abrite des **mahonnes** et des goélettes à mâts inclinés.

Alexandrette [...] qui se glorifie d'avoir vu un transport égyptien de bois de cèdre quitter ses rives pour faire le premier voyage en mer enregistré par l'Histoire, Alexandrette n'a pas su faire fortune. [...]

Les Turcs ont passé là et ils peuvent y repasser ; c'en est assez pour ôter le goût du travail et de la terre aux Arméniens et aux Grecs, c'est-à-dire à ces palétuviers humains sans lesquels notre race ne saurait prendre racine dans les marécages de l'Orient. »

(PAUL MORAND, *LA ROUTE DES INDES*, ARLÉA, 1989, P. 281.)

Manichéen

MANICHÉEN – **مانوي** ⊗ Adj. D'après *Mani*, Manès, hérésiarque perse du IIIᵉ s., que ses adversaires surnommèrent Zendik, « l'Impie » (*Dict. étym.* de Roquefort), parce qu'il se voulait le Paraclet annoncé par Jésus-Christ, alors que pour l'islam le véritable Paraclet était Mahomet. Passé au gr. *manikhaios*, et à l'ar. مانوي, *mānawiyyi*, « manichéen » ; مانوية, *mānawiyya(t)*, « manichéisme ». Fondée sur une stricte opposition des principes du Bien et du Mal, « cette doctrine avait été adoptée du temps des Apôtres par un certain Scythien, sarrasin de naissance. Son disciple Térébinthe la développa [...], mais cette hérésie fut surtout enseignée par Manès ou Manichée, d'où lui est venu le nom de *manichéisme* » (*Dict. des dict.*). Son influence se fit sentir chez les cathares. En Égypte, sous Timothée, patriarche d'Alexandrie, il y eut de nombreux évêques manichéens. « Le culte des *manichéens* ne comportait ni temple, ni autels, ni encens, ni images ; il consistait principalement en prières et en hymnes... Ils attachaient beaucoup moins d'importance à la fête de Pâques qu'à celle de la Pentecôte » (E.-H. Vollet, « Dict. des religions, mythes et symboles »). Attesté ds le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, le mot est apparu en France fin XVIᵉ s.

En Numidie (Algérie), saint Augustin lui-même s'adonna un temps au manichéisme, avant d'en devenir un farouche contradicteur : « On peut même dire [...] qu'Augustin abandonne en quelque sorte le Vieux Testament aux manichéens, qui s'inscrivaient en faux contre les trois premiers chapitres de la Genèse, et qu'il avoue qu'il n'y a pas moyen d'en conserver le sens littéral sans blesser la piété, sans attribuer à Dieu des choses indignes ; qu'il faut absolument, pour l'honneur de Moïse et de son histoire, recourir à l'allégorie. En effet, quel homme de bon sens, dit Origène, se persuadera jamais qu'il y ait eu un premier, un second, un

مانوي

troisième jour, et que ces jours-là aient eu chacun leur soir et leur matin, sans qu'il y eût encore ni soleil, ni lune, ni étoiles ? » (J.-F. Dupuy, *Abrégé de l'origine de tous les cultes*, H. Agasse, 1797, p. 309).

« Cependant Candide avait un grand avantage sur Martin, c'est qu'il espérait toujours revoir mademoiselle Cunégonde, [...].
– Mais vous, monsieur Martin, dit-il au savant [...], quelle est votre idée sur le mal moral et le mal physique ? – Monsieur, répondit Martin, mes prêtres m'ont accusé d'être socinien ; mais la vérité du fait est que je suis manichéen. – Vous vous moquez de moi, dit Candide ; il n'y a plus de manichéens dans le monde. – Il y a moi, dit Martin ; je ne sais qu'y faire, mais je ne peux penser autrement. – Il faut que vous ayez le diable au corps, dit Candide. – Il se mêle si fort des affaires de ce monde [...] ; mais je vous avoue qu'en jetant la vue sur ce globe, ou plutôt sur ce globule, je pense que Dieu l'a abandonné à quelque être malfaisant ; [...]. Partout les faibles ont en exécration les puissants devant lesquels ils rampent, et les puissants les traitent comme des troupeaux dont on vend la laine et la chair. Un million d'assassins* enrégimentés, courant d'un bout de l'Europe à l'autre [...] ; et dans les villes qui paraissent jouir de la paix, et où les arts fleurissent, les hommes sont dévorés [...] d'envie, de soins et d'inquiétudes [...]. En un mot, j'en ai tant vu et tant éprouvé que je suis manichéen. – Il y a pourtant du bon, répliquait Candide. – Cela peut-être, disait Martin ; mais je ne le connais pas. »

(VOLTAIRE, *CANDIDE*, CHAP. XX, *CONTES EN VERS ET EN PROSE*, CLASSIQUES GARNIER, T. I, 1992.)

Marabout

مُرابط

MARABOUT - مُرابط ⊗ N. m. Du port. *marabuto*, dérivé de l'ar. مُرابط, *murābiṭ*, « anachorète de l'Islam ». En fait, deux étym. se répondent : du verbe رَبَط, *rabaṭa*, « attacher, lier », d'où مَرْبوط, *marbūṭ*, « attaché, lié » ; de رباط, *ribāṭ*, « attache, lien, ligature », mais aussi « relais, station » (au sens de « lieu de retraite et de prière »), « fort ou camp retranché » (c'est de ce *ribāṭ* que vient le nom de Rabat, *ribāṭ al-fath* : « Camp de la victoire »). L'hyp. *marbūṭ*, « lié », a très tôt prévalu dans le monde chrétien, sans doute à cause du curieux parallélisme avec l'étym. lat. du mot « religion » : *religare*... Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, le mot s'est écrit *moabite* en 1560 ; *morabuth*, 1575 ; *marabou*, 1617 ; *marabout*, dès 1628. À partir de 1743, il désigne aussi une bouilloire au couvercle en forme de dôme ; 1820, un grand échassier, puis la plume même de l'oiseau ; 1840, le tombeau dudit *marabout* ; 1846, une tente au toit conique (argot des soldats d'Afrique) ; 1873, une étoffe formée d'organsin. En outre, dans la marine, il y eut un *maraboutin*, « principale voile du grand mât d'une galère ». Selon G. Ménage, le mot avait déjà donné, sous Philippe Auguste et Louis VIII, *marabotin* : monnaie qui avait cours en Espagne, au Portugal et dans le Languedoc (autre version : *marabotin*, de *maure* + *butin*, réf. à un gros butin en or pris aux Maures et qui aurait servi à frapper ladite monnaie)...

Dans ses « Notes sur l'Islam maghrébin », consacrées aux marabouts (*Revue de l'histoire des religions*, E. Leroux, 1900), Ed. Doutté écarte d'emblée l'hyp. du *lien* au bénéfice de celle du *fort*, lieu de retraite pour le saint homme, en temps de paix, lieu stratégique pour le moudjahid, en temps de djihad : « On allait dans les ribat pour conquérir titre et faveur divine, comme on s'engageait jadis chez nous pour un temps parmi les Chevaliers de Malte. » D'où l'expr., relevée dans des chroniques de missionnaires de l'islam se disant engagés, حتّى تقضي رباطنا, « jusqu'à ce que nous ayons accompli notre *ribāṭ* ». C'est de ces mêmes chevaliers de Ribat que viendra le nom de la célèbre dynastie berbéro-andalouse : les Almoravides, *al-murābitūn*, littéralement les « Marabouts ».

« ... au bout d'un instant, [...] les rugissements recommencèrent ; et cette fois, tandis qu'à tous les coins de l'horizon on entendait hurler les chiens des douars, [...] la bosse du chameau frissonna. Plus de doute. C'était le lion... [...] Pas une minute à perdre.

Il y avait tout juste près de là un vieux marabout (tombeau de saint) à coupole blanche, avec les grandes pantoufles jaunes du défunt déposées dans une niche au-dessus de la porte, et un fouillis d'ex-voto bizarres, pans de burnous, fils d'or, cheveux roux, qui pendaient le long des murailles... Tartarin de Tarascon y remisa son prince et son chameau et se mit en quête d'un affût. [...] Ceci fait, le héros chercha son poste.

Cent pas en avant du marabout, un petit bois de lauriers-roses tremblait dans la gaze* du crépuscule, au bord d'une rivière presque à sec. C'est là que Tartarin vint s'embusquer, le genou en terre, selon la formule, la carabine au poing et son grand couteau de chasse planté fièrement devant lui dans le sable de la berge.

La nuit arriva. Le rose de la nature passa au violet, puis au bleu sombre... En bas, dans les cailloux de la rivière, luisait comme un miroir à main une petite flaque d'eau claire. C'était l'abreuvoir des fauves. »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, E. Dentu, 2ᵉ éd., 1875, p. 226.)

Marcassite

MARCASSITE - مُرَقَّط ◉ N. f. « Du lat. médiév. *marchasita* ou de l'it. ou de l'esp. »., selon le *Petit Robert*, 1993 ; « probablement de l'it. *marcassita* (depuis 1re moitié XIVe s.) », selon *TLF*. Le premier le dérive « de l'ar. *margachîtâ*, mot persan » ; le second, « de l'ar. *marqasiṭā* "pyrite". Le *Dict. des dict.*, lui, mentionne : « De l'ar. *markazat*, "pyrite". Pyrite d'un bel éclat, qui se taille et qui est susceptible de poli, se présente en boules rayonnées. » M. Devic est plus exhaustif : « Esp. *marquesita*, autrefois *marcaxita*, port. *marquezita*, it. *marcassita*, bas lat. *marchasita*. De l'ar. مَرْقَشِيثَا, *marqachîthâ*, que Bocthor écrit مَرْقَشِيطَا ; *marqachîṭâ*, en pers. مَرْقَشِيشَه, *marqachîcha* (Richardson). La première orthographe est celle de al-Razi (Rhazès) et du traité d'alchimie de Djabir (Geber), ms n° 1080 du suppl. ar. de la Bibl. nat. f° 5 *recto* et *passim*, et en général la seule que j'aie rencontrée dans les manuscrits. Aussi je soupçonne fort le مَرْقَشِيشَه, *marqachîcha*, ci-dessus d'être une fausse lect., causée par la facile confusion du ث, *th* avec le ش, *ch*. » Ajoutons, pour éclairer cette étym., مرقط, *muraqqat*, « tacheté, moucheté », et مرقش, *muraqqach*, « marbré ». Admis ds le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot s'est écrit *marcasite* en 1478 (*Grande Chirurgie*, de Guy de Chauliac, f° 55, Sigurs, p. 473 ; ds *TLF*).

مُرَقَّط

La pyrite blanche, autre nom de la marcassite, était un matériau fort prisé par al-Djabbar, ou Djabir, que les Latins nomment Geber et que Marcellin Berthelot qualifie de « maître des alchimistes arabes du VIIIe s. » : « Non seulement les matériaux employés par [les philosophes hermétiques] dans la transmutation : le soufre, l'argent, la tutie*, la magnésie, la marcassite, etc., rappellent tout à fait ceux du pseudo-Démocrite et de ses successeurs grecs ; mais Geber dit formellement que l'on ne saurait réussir dans la transmutation, si l'on ne ramène les métaux à leur matière première » (*Les Origines de l'alchimie*, Librairie des sciences et des arts, 1938, p. 282).

« Mlle Viaud et Mlle Touvois ne s'aimaient guère. Cela va de soi. C'est pourquoi elles parlaient sans cesse de prendre un appartement à deux et sans pouvoir se souffrir, elles se quittaient le moins possible.

Quant aux Pinerolo, qui avaient la meilleure chambre de la galerie, c'était un ménage d'acrobates et dans la vie, tout comme sur la scène, ils se quittaient, se prenaient, se rejetaient, se rattrapaient sans cesse mais à cette différence près qu'en scène ils ne se faisaient aucun mal, tandis que dans leurs chambres ils se livraient de terribles batailles. Lui, avait un air de ténor, une barbe qui même rasée d'une heure était bleu marine, des yeux imbéciles qu'il jugeait doux et des cravates en batik mauve dans lesquelles il piquait une croix lorraine en **marcassite**. Mme de Pinerolo était menue, noire comme un merle et plus que moustachue, car son teint de rose était partout voilé d'un duvet qui vers l'oreille jouait les favoris. »

(MAURICE SACHS, *LE SABBAT*, CORRÉA, 1942, P. 383.)

Maroquin



MAROQUIN – مركي ● N. m. Dérivé de l'ar. maghr. مَرّوك, *Marrûk*, « Maroc » (le nom officiel du pays est en fait : مغرب, *Maghrib*, « Maghreb », littéralement « Occident (du monde ar.) ». Passé par l'esp. *marroqun*, « cuir » (fin XVIe s.), « car ce sont les Arabes qui ont apporté la technique du cuir en Espagne » (*TLF*), laquelle technique consiste, en l'occurrence, à traiter la peau de chèvre ou de bouc à la noix de galle et au sumac*. Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, avec deux *r* (comme chez Rabelais, 1552, ds le *Quart Livre*, VI, 68), puis en 1798, avec un *r*. Il a connu la forme actuelle dès 1479 (A. D'Agnel, *Comptes du roi René* ; cit. ds *TLF*). En 1901 apparaît le sens de « portefeuille ministériel », ou, par métonym., « maroquin » : « Je vois encore Ferry, prenant son *maroquin* et quittant le banc des ministres sous les huées » (L. Daudet, *Les Universaux*, 1935). Sens dérivés (ds le *Dict. des dict.*) : 1. terme ancien de marine, « cordage amarré autour du grand mât de misaine, pour recevoir les palans qui servent à embarquer et débarquer les marchandises » ; 2. variété de raisin ; 3. *papier maroquin*, « papier de couleur apprêté de manière à ressembler au *maroquin* ».

« Lorsque la famine eut dispersé dans toute la Turquie la plupart des ouvriers africains, un grand nombre d'entre eux s'établit à Constantinople, où ils forment encore aujourd'hui une corporation particulière, qui garde avec soin tous les secrets du métier. L'art d'apprêter le maroquin, rapporté du Levant par des voyageurs français, fut en usage à Paris dès 1665. » W. Duckett (*Dict. de la convers. et de la lect.*) écrit ces lignes en 1860. Si par « ouvriers africains », il entend « marocains », cela laisse perplexe : le Maroc n'a jamais dépendu ni relevé de l'Empire ottoman...

« Côte à côte sur une planche,
deux livres ensemble habitoient.
L'un neuf, en maroquin et bien doré sur tranche ;
l'autre en parchemin vieux que les vers grignotoient.
Le livre neuf, tout fier de sa parure,
s'écrioit : – Qu'on m'ôte d'ici [...] ;
Voyez la belle contenance
qu'on me fait faire à côté du vilain !
Est-il œil qui ne s'en offense ?
– Eh ! De grâce, compère, un peu moins de dédain,
lui dit le livre vieux ; chacun a son mérite,
et peut-être qu'on vous vaut bien.
Si vous me connoissiez à fonds [...]
– Taisez-vous ; vous me faites honte ;
Un marchand vient sur l'entrefaite [...]
À l'aspect du bouquin, il l'admire et l'achette [...]
Au seul titre de l'autre, ô la mauvaise emplette !
Dit le marchand homme entendu [...]
C'est bien du maroquin perdu [...]
Du sage mal vêtu le grand seigneur rougit ;
et cependant l'un est un homme ;
l'autre n'est souvent qu'un habit. »

(Antoine Houdar de La Motte, *Fables*, Prault l'Aîné, 1754.)

Marrane

MARRANE – محروم ● N. et adj. Au XIIIe s., juif (ou Maure) d'Esp. ou du Port., converti de force au catholicisme, et resté, en secret, fidèle au judaïsme (ou à l'islam). Dit « par sarcasme pour ceux-ci en raison de la répugnance qu'ils éprouvaient pour la viande de porc » (*TLF*). De l'esp. *marrano*, « porc », dérivé de l'ar. d'Esp. *maḫran*, lui-même dérivé de l'ar. class. محروم, *mahrūm*, « excommunié, défendu » ; محرم, *muharram*, « prohibé, tabou » ; حَرَمَ, « *harama* », « excommunier, prohiber, tenir à distance ». 1557 : épithète injurieuse appliquée au juif (O. De Magny, *Les Souspirs* ; cit. ds *TLF*). 1961, foi *marrane* : « De Pourim, les *Marranes* ne conservèrent que le jeûne d'Esther, dont le rituel juif fait très peu de cas, mais qui devint un thème central de foi *marrane* » (L. Poliakov, *De Mahomet aux Marranes*, Calmann-Lévy, 1961, p. 237). Maïmonide, Spinoza et Montaigne furent « *marranes* » (tout comme le prieur de... *L'Œuvre au noir*, de M. Yourcenar). C'est, peut-être, à de tels « renégats » que Mérimée pensait en écrivant : « Je puis me vanter de l'être [chrétien], tout pauvre que je suis, quand il y a tant de gens plus riches que moi qui sentent le *marrane* » (*Mosaïque*). Et que dire de ces envolées rabelaisiennes : « À trente diables soit le coqu, cornu, *marrane*, sorcier au diable, enchanteur de l'Antichrist » (*Gargantua*, I, P. Jannet, 1858, p. 446) !

Par ext., désignait les juifs d'URSS, vivant « sous un vernis marxiste-léniniste ». Le mot s'est dit tardivement des protestants des Cévennes et de Normandie, convertis au catholicisme par la force, et accusés de pratiquer un catholicisme de façade, d'où la légende de ces *bibles de chignon*, « d'un format si petit qu'on pouvait les cacher dans le chignon des femmes » (Wikipédia). Par métaph. : « J'ai dû apprendre à vivre en marrane de la douleur » (E. Morin).

محروم

« Le secret, ce n'est pas seulement quelque chose qu'il y aurait à cacher ou à garder par-devers soi. Autrui est secret parce qu'il est autre. [...] Maintenant, il y a peut-être un devoir éthique et politique à respecter le secret, un certain droit à un certain secret. La vocation totalitaire se manifeste dès que ce respect se perd. Toutefois, il y a aussi des abus de secret, des exploitations politiques du "secret d'État" comme de la "raison d'État"... Je ne voudrais pas me laisser emprisonner dans une culture du secret à laquelle pourtant je tiens, comme à cette figure du **marrane**, qui réapparaît dans tous mes textes. [...]

La littérature garde un secret qui n'existe pas, en quelque sorte. Derrière un roman ou un poème, derrière ce qui est en effet la richesse d'un sens à interpréter, il n'y a pas de sens secret à chercher. Le secret d'un personnage, par exemple, n'existe pas [...]. L'institution de la littérature reconnaît [...] le droit de tout dire ou de ne pas dire en disant, donc le droit au secret affiché. La littérature est libre. Elle devrait l'être. Sa liberté est aussi celle que promet une démocratie... La quasi-sacralisation de la littérature est apparue au moment où une apparente désacralisation des textes bibliques était engagée. La littérature alors, en héritière parjure, demande pardon parce qu'elle trahit. Elle trahit sa vérité. »

(JACQUES DERRIDA, « AUTRUI EST SECRET PARCE QU'IL EST AUTRE » – INTERVIEW, *LE MONDE DE L'ÉDUCATION*, JUILLET-AOÛT 2001.)

Mascarade

MASCARADE – مَسْخَرة ⊛ N. f. De l'it. *mascarata* ou *mascherata*, attesté depuis le XVIe s., « d'où l'esp. *mascara*, que Saumaise dérive du gr. *maska*, pour *baska*, "fantôme", ou de l'ar. *skar*, "tromper, déguiser, mentir". Au surplus, dans le Moyen Âge, on dit *masca*, *mascha*, dans la signification de "sorcières", ainsi nommées parce qu'elles se cachaient sous des masques* » (*Dict. étym.* de Roquefort). En ar., la forme *skar* n'existe pas, sinon comme forme conjuguée de *sakira*, « s'enivrer, se griser »... C'est le verbe سَخِرَ, *sakhira*, « tourner en dérision, railler », qui est à l'orig. de مَسْخَرة, *maskhara*, « comédie », par ext., « bouffon, objet de risée » ; et de مَساخِر, *massākhir*, carnaval, défilé(s) de masques*. De تَمَسْخَرَ, *tamaskhara*, « faire des farces, se moquer », le dial. maghr. a fait تمسخيرة, *t'maskhīra*, « galéjade, farce ». De même, le *Dict. du bas-langage* (1808) signale *mascarade* comme syn. de « farce, fredaine ». D'après Roquefort, le mot a commencé par désigner une « troupe de danseurs masqués », puis un « déguisement en masques » ; par ext., un « événement burlesque ». Le *Dict. des dict.* ajoute : « danse exécutée par une troupe de gens masqués ». Le sens fig. (« attitude hypocrite, mise en scène trompeuse ») est attesté depuis 1690 (Furetière). « Il y a longtemps, souligne M. Devic, que Chardin écrivait, dans son *Voyage en Perse* (Smith, p. 242) : "[les Persans] appellent ces sortes de divertissements *mascaré*, c'est-à-dire jeu, plaisanterie, raillerie, représentation, d'où est venu notre mot de *mascarade*". »

مَسْخَرة

Ainsi, le masque* a donné son nom à la troupe qui a donné son nom à la danse qui a donné son nom à la mascarade... du genre : « Après ces diables viennent un nombre de semblables parties de mascarades, dont les différens sujets sont pris dans nos livres saints. On y voit, par exemple, Moïse portant les tables de la loi, et une troupe d'israélites adorant le veau d'or. Un de ces masques tire un coup de pistolet. À ce bruit, tous les juifs idolâtres tombent morts : et comme ceux, qui représentent ces personnages, n'ont que la chemise et leur masque, ils se jettent dans la boue au milieu des ruisseaux ; plus on leur voit le derriere à nud, plus ils excitent les ris et la curiosité » (J.-B. de Boyer, *Lettres juives*, La Haye, P. Paupie, 1738, p. 180. Reprod. BNF-Inalf.)

« Ils sont réunis ce matin, à l'entrée du ravin. [...] Quand ils ont su que j'avais découvert la cachette, ils sont venus aussitôt, toutes affaires cessantes, chacun avec sa pelle et un bout de corde. Quiconque nous aurait vus traverser ainsi la vallée de l'Anse aux Anglais, eux avec leurs pelles et leurs grands chapeaux de vacoa, et moi à leur tête, avec ma barbe et mes cheveux longs et mes habits déchirés, la tête encore bandée d'un mouchoir, aurait pu croire à une mascarade imitant le retour des hommes du Corsaire, venus reprendre leur trésor !

L'air frais nous encourage, et nous commençons à creuser autour des blocs de basalte, au fond du ravin. »

(J. M. G. LE CLÉZIO, *LE CHERCHEUR D'OR*, GALLIMARD, 1985, P. 230.)

Masque

MASQUE - مسخ ⊚ N. m. De l'it. *maschera*, dérivé de l'ar. مَسْخَر, *maskhara*, ou de تَمَسْخَرَ, *tamaskhara*, « faire des farces, se moquer ». Le mot ar. renvoie à مَسْخ, *maskh*, « métamorphose, mutation ». Le mot fr. est attesté ds le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. *Maskh*, que nous pensons être à l'origine de *masque* comme de mascarade*, se trouve chez Jâhiz (Bassora, Irak, 776-868) : le concept de *maskh* était alors au centre d'une polémique, qui opposa les « matérialistes » musulmans, autour de la théorie des climats et de l'évolution des espèces humaine et animale sous l'effet des phénomènes naturels (Cf. Jâhiz, *Le Sérieux et le Plaisant* et *Le Livre des animaux*, réf. ds *Le Cadi et la Mouche*, Sindbad, 1988). Autrefois (comme, plus tard, en Europe, les jongleurs des foires du Moyen Âge), des troupes de saltimbanques parcouraient les souks*, tournant en dérision la perversité des hommes travestis sous des *masques* animaliers : on donnait à ces fables burlesques le nom de *maskhara*, مَسْخَرة, « comédie », ou مَساخِر, *massâkhir*, défilé(s) de *masques*, carnaval ; le « métamorphosé en animal » était dit مِسْخ, *miskh* (de مَسَخ, *massakha*, « falsifier, métamorphoser »). Le *Dict. hist. d'argot* de L. Larchey (1881) nous livre une occurrence intéressante : « Les maquignons dissimulent un vilain cheval sous une couche de peinture qui tombe au premier lavage ; ils nomment ce système de teinture "*masqué* en alezan*". »

مَسْخ

Sous la forme *masca*, le mot s'est appliqué à une sorcière « masquée », puis à « un poisson de Nice, nommé aussi *Murénophis sorcière* » (*Dict. de l'Ac.*, suppl. ill., 1835). *TLF* signale un emploi péjoratif, au fém., pour « femme laide ou rusée, effrontée », comme chez Molière ou chez Proust : « Elle ne m'avait prévenue de rien, cette petite masque, elle est rusée comme singe » (*À l'ombre des jeunes filles en fleurs*). G. Ménage fait remarquer « que nous appelons une putain une masque, et qu'anciennement dans la Grèce les bordels étaient hors des villes, et que les femmes qui s'y prostituent étaient masquées ». L'argot du « milieu », lui, en a fait un syn. de malchance : « C'est un monde c'que j'ai de la masque depuis qu'j'ai radiné dans c'bled* » (Lacassagne, 1928).

« "Mort"... le gaffeur qui a lâché ce mot va-t-il maintenant, oubliant combien il est hasardeux*, dangereux de chercher à réparer une gaffe, redire "Mort", et le reprendre sur un ton badin, léger, comme s'il montrait un **masque** de carnaval posé sur un visage mutin et rose... il ne réussira qu'à faire apparaître chaque fois avec de plus en plus de netteté un **masque** funéraire moulant le visage d'un mort. Mais il est trop averti, trop expérimenté pour courir un pareil risque. Il veut au contraire chasser d'ici ce mot, le faire oublier, et il cherche aussi loin que possible d'ici, il se dépêche, il saisit au hasard* n'importe quoi et il ramène ici... mais qu'a-t-il été chercher ? c'est si bizarre, si inattendu et incongru... ça ne fait que révéler, que répandre, communiquer à tous son trouble. »

(Nathalie Sarraute, *Ici*, Gallimard, 1995, p. 113.)

Massepain



MASSEPAIN – مُرَطِب ● N. m. De l'esp. *mazapán*, ou de l'it. *marzapane*: petit biscuit rond, à base d'amandes pilées, de sucre et de blancs d'œufs (la pâtisserie ar. associe pistaches et eau de fleur d'oranger). Passé au fr. « avec infl. de *masse* », souligne *TLF*, qui ajoute, se référant à R. Dozy: « Massepain, dont l'étymon pourrait être l'ar. *martaban* "vase servant à contenir des médicaments, des confitures, des épices, ou de l'encre", mais cette hyp. demande à être approfondie. » Pour cela, il eût suffi peut-être d'interroger la nomenclature florissante de la confiserie ar. Nous relevons dans le *Dict. univ. d'hist. et de géo.* (Hachette, 1878) le nom de *Martaban*, ville de Birmanie, d'où les Ar. faisaient venir tissus de soie, cotonnades et sucre* de canne. Mais, homonymie ou coïncidence, le sucre birman ne suffit pas à faire un étymon. En revanche, en matière de confiserie et de rafraîchissements, l'ar. fournit toute une famille de mots autour du radical *r.ṭ.b.*, مُرَطِب, *muraṭṭib* (plur. مُرَطِبات, *muraṭṭibāt*), « rafraîchissement » (boisson, confiserie); du v. رَطَّبَ, *raṭṭaba*, « rafraîchir, apaiser » (la soif ou la faim); adj., رَطب, *raṭb*, « délicat, doux, frais, juteux, succulent »; d'où رُطوبَة, *ruṭūba*, « fraîcheur », et le nom d'une var. de datte fraîche, رُطبَة, *ruṭba*. Le *martaban*(e), « vase ou boîte », signalé ci-dessus (mot qui semble issu d'un dial. ar., peut-être du Yémen, selon *TLF*), suggère l'idée d'un passage sémantique du contenu au contenant. Le mot *massepain* est attesté depuis 1694. Après *marcepain* (1544) et *massepan* (1545), on le trouve chez Rabelais (1546) sous sa forme actuelle: « Grand mercy toutesfoys, mon père. Mangez ce taillon de *massepain*: il vous aydera à faire digestion » (*Pantagruel*, III, 31).

Une coutume provençale, du XVIe s., est ainsi rapportée par Legrand d'Aussy, dans son *Histoire de la vie privée des Français* (1782): « Parmi les divertissements, d'usage à Toulouse pendant les jours gras, était celui des amoureux de donner à leur maîtresse ce qu'ils appelaient massepain [...] : une boîte grande comme un coffre, toute pleine de confitures, couverte d'une étoffe d'or, et nouée avec des rubans d'or... On promène tous les jours ce massepain, ou sur un cheval, ou dans une chaise de poste; et après qu'on l'a fait admirer, et qu'on a jeté à droite et à gauche quantité de vers à la louange de celle à qui on le destine, on le lui fait donner par des gens masqués*. »

« Il y a de quoi s'amuser pour un observateur, en allant, dans le tems du carême, d'église en église. [...] Tout sermonneur, en descendant de chaire, obtient une collation; il est en nage, il faut qu'il change de chemise*. Le bedaud lui apporte du vin et du sucre*; et cette bouche qui vient de foudroyer l'auditoire, d'annoncer le terrible jugement dernier, l'anathême épouvantable de la damnation éternelle, radoucit sa voix tonnante, et dit aux dames: Prenez ce macaron, mangez ce **massepain**, partageons, de grâce, ce biscuit. Les dames prévoyantes lui défendent de parler [...]. On complimente l'orateur; c'est le moment de son triomphe. Il avale les louanges et les sucreries. Tous les abbés de la paroisse le félicitent d'avoir terrassé la philosophie moderne, et il est encore humble d'un pareil succès. Le plus beau droit du prédicateur est de n'être jamais interrompu, quoi qu'il dise; il achève toujours son monologue en paix. Il a encore le privilège exclusif de débiter les phrases d'autrui pour les siennes. Jamais les journalistes ne s'aviseront de relever les orateurs qui auront débité des pages entières de la célèbre traduction des *Nuits d'Young*. »

(Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1783.)

Masser

MASSER – مسّ ⊕ V. Au sens de « frotter, presser, pétrir » (qui a donné par ailleurs le terme de billard « massé »), a été longtemps confondu, du point de vue étymologique, avec son homon. *masser* : « rassembler, disposer en masse », au point que les dict. lui attribuèrent sans le moindre doute une origine gr. (*maza*). C'est exactement la même influence (de *masse*), relevée par *TLF* pour le mot précédent (massepain*), qui est cause de cette confusion. Les dict. de G. Ménage, de Roquefort et de Guérin, parmi tant d'autres, l'ignorent, pour la simple raison qu'il n'est attesté que depuis 1835 (mais signalé à partir de 1779, depuis *Voyage dans les mers de l'Inde*, Le Gentil de La Galaisière, cit. ds *TLF*). Le mot dont il est dérivé : مَسَّ, *massa*, signifie « toucher, palper, ou (rare) masser ». En fait, le terme le plus employé (il en est un troisième) pour dire proprement *masser* est مَسَّدَ, *massada*, « presser, lisser (les cheveux), pétrir (avec les mains les muscles et la peau des différentes parties du corps) ».

C'est tout au début du XIXe s. que la mode du massage (et du hammam*) gagne Paris. En 1804, un médecin, P. J. Marie de Saint-Ursin, publie un ouvrage qu'il dédie « à Madame Bonaparte », sous le titre : *L'Ami des femmes, ou Lettres d'un médecin, concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage habituel des bains en conservant leur costume actuel* (Barba Librairie). Il y consacre un chapitre entier à la technique du massage tel qu'il est pratiqué en Orient : « L'action de masser, après l'usage du bain, est celle qui, pétrissant les muscles, ramollit les chairs, entretient la fraîcheur du système dermoïde, la relation des utricules du tissu cellulaire, chasse de proche en proche les fluides qui y stagnent, dégorge les vaisseaux détendus, remplit ceux qui sont vides [...] et rétablit un équilibre universel [...]. Le serviteur du bain s'arme la main d'étoffe en laine, la promène [...] sur toutes les parties successivement,

مسّ

en commençant par les pieds, les jambes, les cuisses, la main, le bras, les reins, les fesses et chacun des organes extérieurs [...], fait jouer en tous sens les articulations, en faisant exécuter aux membres des mouvements d'extension, de contre-extension et de rotation ; les doigts mêmes doivent être pressés et légèrement contournés dans chacune des articulations de leurs phalanges jusqu'à ce que la souplesse succède à la rigidité, le bien-être au malaise, une douce langueur à l'éréthisme... »

« En rupture de stock d'arguments, bientôt on ne parlait plus du tout, Spontini s'en était allé en proférant des grommellements filigranés de menaces, Ferer haché de fatigue s'était laissé tomber dans un fauteuil, Hélène retournée voir le Schwartz lui souriait de loin. Il lui rendit un sourire étriqué tout en se relevant puis, venant vers elle : "Vous avez entendu, je suppose que vous avez compris. Vous devez me juger abominablement." "Non, non", dit Hélène. "J'ai horreur de ce genre de situation, commenta Ferer en se massant les joues, c'est le pire côté de ce métier. J'aimerais tellement pouvoir déléguer à quelqu'un dans ces cas-là. J'avais cet assistant, Delahaye, je vous en ai parlé, il commençait à s'occuper très bien de ça à ma place et puis il est mort, ce con." »

(JEAN ECHENOZ, *JE M'EN VAIS*, ÉD. DE MINUIT, 1999, P. 187.)

Massicot

MASSICOT - مَسْحَة مِنْ قان ◉ N. m. De l'it. *marzacotto*, « vernis des potiers », transcription altérée de l'ar. مَسْحَة مِنْ قان, *mas-ha(t) min qānin*, « vernis ou touche de brillant ». Peut-être avec infl. de مرصوص, *marsūs*, « couvert de lamelles de plomb », et de مرصوص, *mūrassas*, « enduit de plomb » (le massicot étant un oxyde naturel de plomb, de couleur jaune, se présentant en poudre ou en lamelles cristallines). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot est signalé dès 1480 (*Mém. de la Soc. des sc. nat. et archéol. de la Creuse*, 2e série, t. III, p. 463) ; en 1501, il est transcrit *marcicotte*, par altér. de l'it. (G. Cohen, *Le Livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion*, p. 517 ; cit. ds *TLF*). Selon le même dict., le mot it. est dérivé d'un dialecte de Sienne : *mazzacotto* (1301), *marzacotto* (vers 1370), « lui-même probablement issu de l'ar. *mashaquniya* (sorte de vernis dont on se servait dans la fabrication des vases), avec infl. à la finale de *cotto*, cuit ». Un texte du Mantouan Mateo Silvatico, fin XIIIe s., signalé par *TLF*, donne une tournure plus proche de cette forme ar. : *massacuma*, « *materia quaedam qua vitrum fit, et vocatur vulgo* massa cocta ».

مَسْحَة مِنْ قان

Autrefois, on employait le massicot en peinture, selon Paul Guérin (*Dict. des dict.*), qui nous apprend que c'est de l'altération du nom de Massignot [en fait, il s'agit de Guillaume Massiquot, 1797-1870], « l'inventeur de la machine à rogner les livres », que son homonyme a été fait en 1877.

« Plusieurs chimistes d'un grand poids ont désapprouvé notre condescendance pour les anciennes dénominations ; ils auroient préféré que nous eussions reconstruit l'édifice du langage chimique de fond en comble, sans nous embarrasser de le raccorder avec d'anciens usages dont le tems effacera insensiblement le souvenir. [...]

Le règne végétal et le règne animal auront leurs oxides, et je ferai voir dans la suite combien ce nouveau langage jettera de lumières sur toutes les opérations de l'art et de la nature. Les oxides métalliques ont, comme nous l'avons déjà fait observer, presque tous des couleurs qui leur sont propres, et ces couleurs varient non seulement pour les différens métaux, mais encore suivant le degré d'oxygénation du même métal. Nous nous sommes donc trouvés obligés d'ajouter à chaque oxide deux épithètes, l'une qui indiquât le métal oxidé, l'autre sa couleur ; ainsi nous dirons oxide noir de fer, oxide rouge de fer, oxide jaune de fer ; et ces expressions répondront à celles d'éthiops martial, de colcothar*, de rouille de fer ou d'ocre. Nous dirons de même oxide gris de plomb, oxide jaune de plomb, oxide rouge de plomb ; et ces expressions désigneront la cendre de plomb, le **massicot** et le minium. Ces dénominations seront quelquefois un peu longues, surtout quand on voudra exprimer si le métal a été oxidé à l'air, s'il l'a été par la détonation avec le nitre ou par l'action des acides ; mais au moins elles seront toujours justes et feront naître l'idée précise de l'objet qui y correspond. »

(ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER, *TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE*, CUCHET, 1789, P. 85.)

Mastaba

MASTABA – مَصْطَبَة ● N. m. Édifice funéraire, surélevé, abritant caveau et chapelle décorée de scènes de la vie du défunt, un notable (Égypte pharaonique, Ancien Empire). De l'ar. مَصْطَبَة, *masṭaba(t)*, « banc de pierre, banquette », devant une maison ar., ou « estrade » (sens que l'it. *mastaba* a conservé depuis le XVIe s.). À rapprocher de مَسْطَحَة, *mastaha*, « plate-forme, palier, terrasse ». Dérivé lui-même de l'araméen (la thèse d'une orig. gr. est contestée). Tout *mastaba* suppose par déf. une surélévation, gradin ou édifice, une éminence, tel le مَصْطَبة فِرْعون, *masṭabat fir'oun*, le *mastaba* du pharaon – à noter que la racine ar. de *fir'oun* (ف ر ع) fournit un adj. qui relie d'une certaine manière le *mastaba* au statut (et à la stature) du pharaon, فارع, *fāri'*, qui signifie « élevé, grand, haut ». Le mot est attesté depuis 1664, deux siècles avant Mariette, relevé par *TLF* dans *Relation d'un voyage fait au Levant* (J. de Thévenot, p. 58), sous la forme de *mastabez* (plur.), donc, au sens étym., « banc de pierre ». *Le Petit Robert*, qui donne la même orig. ar., date l'empr. de 1869, ce qui correspond à l'occur. relevée par *TLF* chez Mariette (*Sur les tombes de l'Anc. Empire que l'on trouve à Saqqarah*). Par analogie, chapelle funéraire : « Tant de monde après le char [funèbre de Moréas] et un si exact service d'ordre que je n'ai pu pénétrer dans le *mastaba* » (P. Valéry, *Lettres à quelques-uns*, Gallimard, 1945, p. 88).

مَصْطَبَة

Selon *TLF* (qui se réfère à Dozy et à V. K. Vollers ds *Zeitschrift der deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. LI, p. 293), l'ar. مَصْطَبَة, *mastaba*, est un mot d'origine araméenne qui serait lui-même emprunté au gr. στιβάς, « lit de paille, de jonc, ou de feuilles ; tombe » ou στύπος, « tronc d'un végétal, bâton ». L'isolement sémantique de ce mot ar. (aucun radical, aucun étymon ne lui est associé, à la différence de مَسْطَحَة, *mastaha*, « plate-forme, palier », qui, lui, appartient à toute une famille de mots dérivés du verbe سطح, *saṭṭaha*, « terrasser, aplanir ») est de nature à corroborer, en effet, l'hyp. d'un emprunt. Ce qui ne saurait être le cas de مَسْطَحَة, *mastaha*...

« 8 décembre. – À cause de Douglas, relu dans Harris le récit (véridique ?) de l'épouvantable mort de Wilde, ce corps qui fait explosion, et plus tard l'exhumation, Wilde apparaissait dans son cercueil avec une barbe, reconnaissable encore, malgré ou à cause de la chaux vive qui n'a réussi qu'à dessécher les chairs au lieu de les dévorer, et la merveilleuse charité de Ross écartant les fossoyeurs avec leurs pelles pour descendre lui-même dans la fosse et prendre dans ses mains ces restes horrifiants qu'il dépose pieusement dans un cercueil...

Tout à l'heure au Louvre. Antiquités égyptiennes. Longuement regardé les bas-reliefs du **mastaba**. Quelle délicatesse dans ce dessin qui a l'air d'à peine effleurer la pierre ! Ces personnages en pagne portent encore des traces de couleur. Les offrandes, oies, canards, nénuphars*, sont enveloppés d'un trait si sûr et si léger, si ennemi de tout bavardage... »

(Julien Green, *Journal*, III, *1946-1952*, Plon, 1958, p. 223.)

Mat

MAT – ماتْ ● Adj. inv. et n. m. De l'ar. مات, *māt*, « mort » (forme conj. *māta* : « il est mort »). Le mot est rendu pop. par le dicton *elli fāt māt*, « ce qui est passé est mort » (et enterré), sous-entendu : n'en parlons plus. Passé tel quel dans l'expr. « échec* et *mat* ». Tirée de la formule qui conclut une partie d'échecs : الشاه ماتْ, *al-shah māt*, « le shah est mort » (le *l* de l'article ar. ne se prononce pas devant un *sh*). L'expr. est empruntée au pers. (mais pas la forme verbale, *māt*, qui, elle, est ar. et sémitique). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. Employé dès le XIIe s., sous les formes *mate* ou *maz* (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au lion*), il accompagne le mot échec* à partir de 1224 dans la loc. « *eschec et mat* » (Gautier de Coincy, dans *Miracles de Nostre Dame*, Koenig, signalé ds *TLF*). L'hyp. arabo-persane a été longtemps occultée, au profit d'hyp. lat., gr., it. et même all. Des dict. ont avancé comme origine l'it. *scacchi*, qui se disait des « voleurs turcs » ; le gr. *mattó* : « je pétris, je façonne » (*sic*) ; le lat. *mactare* : « immoler, sacrifier », ou *marcescitum*, *marcescere* : « flétrir, languir » ; ou encore l'all. *scach*, correspondant à l'homonyme fr. de *mat* : « faible, abattu » (donc à l'article de la mort, donc… *mat* !).



C'est un certain père Sirmond qui aurait, le premier, fait cette confusion, dans ses *Notes sur les capitulaires de Charles le Chauve*, rapportées ds le dict. de G. Ménage. On y apprend, en outre, que l'inventeur du jeu d'échecs* ne serait autre que Xerxès. Toutes thèses contredites par Bochart, Ménage lui-même et J. Nicot (le fameux « père » de la nicotine), ce dernier écrivant : « Eschec est un mot descendu de cestuy morisque xèque […], et est usité quand une pièce de l'adversaire tire de droit fil […], comme si en tel estat du jeu, il advertissait le roy de partie adverse de se couvrir, parer, ou mouvoir de place, disant xèque, c'est-à-dire, roy, prend garde à toy. Et quand il le tient si assiégé qu'il ne peut se mouvoir […], il dit xèque mato, ou mat, c'est-à-dire, roy je te mets à mort. »

« Les blancs m'échurent et la partie commença. Septembre, assise entre nous, indiquait au prince mes mouvements, exécutait les siens. Leurs voix alternées associaient chiffres* et lettres – autant de messages codés échappant au profane : Cavalier C4-D6… – Fou C8-G4… – Échec* au Roi par la Dame en A5… Le piège se referma vite autour du Roi blanc…

– Non, vous ne pouvez pas jouer ça ! s'exclama le prince, qui, malgré son handicap, avait en permanence à l'esprit la position des pièces… Je vous fais **mat** en deux coups si vous ne bougez pas votre Tour.

Je me sentais comme la chèvre de monsieur Seguin, face au loup : le loup la mangerait, c'était dans l'ordre des choses ; mais je devais bien à mon maître de ne pas gâcher son plaisir en abrégeant ce duel inégal. Le capitaine vint alors annoncer qu'il appareillait. Les voiles furent larguées, une à une, et le beau navire sortit majestueusement du port, tandis que Septembre nous versait un vin ambré. »

(Robert de Goulaine, *Le Prince et le Jardinier*, Albin Michel, 2003, p. 177.)

Matelas

مطرح

MATELAS – مطرح ⊗ N. m. De l'it. *materasso* (M. Devic ajoute : « Esp. et port. : *almadraque*, prov. : *almatrac*, it. *matarazzo*, bas lat. *almatracum*, *materacium*, *mataricium*, *almatricium*, vieux fr. *materas*, *mathelas*, *matterat*, *matelat* ») ; empr. à l'ar. مطرح, *maṭrah*, « couche, banquette de couchage », à partir du verbe طَرَحَ, *ṭaraha*, « jeter, étendre, mettre par terre » (quelque chose, un tapis, une natte). Une orig. lat. a été donnée dans les siècles passés, notamment avec *mataracium*, que *TLF* fait dériver de l'ar., mais qui, selon G. Ménage, « a été formé de *matta*, c'est-à-dire *natte* »... Le *Dict. des dict.* s'en tient à la seule hyp. ar., mais nous en livre une forme approximative : *matrasha*, à laquelle il attribue le sens de « couverture dont on garnit les bêtes de somme » (P. Guérin confond-il *matelas* avec barda* ?). Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, s'est écrit d'abord *materas*. En 1306, dans *Saint-Louis* (Corbet), Joinville l'emploie au sens de « tapis sur lequel on se couche ». En 1377, le mot connaît la forme *martras*, comme « coussin qui sert à garnir le lit », et c'est en 1419 que la forme actuelle apparaît, dans un *Inventaire de Nicolas de Baye* (A. Tuetey. Réf. *TLF*). Au XVIIe s., il prend à l'occasion un *t* final, comme chez Voiture : « Alors, estant couché sur la paille, je croyois estre sur trois *matelats* ; et à cette heure, j'aurais douze *matelats* qu'il me sembleroit estre couché sur des épines » (cit. ds le *Dict. des dict.*).

En 1842, dans *Choses vues*, V. Hugo lui donne un premier sens figuré : « Pour leur plaire [...], il faut qu'un jeune homme coure les églises [...], déraisonne selon Lacordaire ou Ravignan, use d'un livre d'heures [...] La dévotion est un des matelas de leur lit. » À partir de 1886, l'argot en fait un « tas de billets de banque », et A. Bruant, en 1901, un « portefeuille ». Dérivé : matelassier (Cf. L. Bloy, au mot calife*).

« – Le malheur du monde ? Je ne te parle pas du malheur du monde mais de sa face cachée et de notre application à le laisser tel qu'il est, à l'abandonner aux mains des plus forts. Qui ne sont pas les plus reluisants d'entre nous, comme tu dois t'en douter... Non, mais attends, sais-tu par exemple qui ils envoient aujourd'hui, pour signer un auteur ? Ils envoient un type qui travaillait dans les shampoings et un autre qui fabriquait de la farine pour nourrir les vaches. Rien de moins. Est-ce que ça n'explique pas bien des choses ? [...]

Je me levai pour vaporiser les plantes. C'était l'heure la plus agréable de la journée. Olga proposa d'aller inspecter son réfrigérateur pour voir ce que nous pourrions manger. Elle se redressa, abandonnant son soutien-gorge sur le matelas. Comme je sortais des buis, nous nous trouvâmes un instant face à face.

Plutôt que d'aligner de grands discours, je lui vaporisai les seins de deux giclées d'eau tiède. Puis nous les observâmes ensemble, constellés de petites loupes et s'égouttant sur le carrelage de terre cuite, mais elle finit par décider que ça ne la tentait toujours pas. »

(PHILIPPE DJIAN, *VERS CHEZ LES BLANCS*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 2000, P. 387.)

Mater

MATER - أماتَ ◉ V. tr. De l'ar. أماتَ, *amāta*, « mettre à mort, mortifier (se) », d'où مات, *māt*, « mort ». Comme pour mat*, les hyp. n'ont pas manqué... Si G. Ménage avoue « ne pas savoir d'où il vient : peut-être de *mattus* ? », son collaborateur Le Duchat, à l'exemple de Roquefort (*Dict. étym.*), se fait le garant de l'origine all. : « De *matten*, ou plutôt *ermatten* : ôter les forces... » Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, sous la forme *matter*, le mot perd un *t* à partir de 1762. Après une première forme en *matir*, il est signalé en 1140 au sens de « vaincre, dompter », dans une *Histoire des Anglais* (Geoffroi Gaimar, A. Bell ; cit. ds *TLF*). Parallèlement, il apparaît en terme de jeu d'échecs*, pour dire « *faire mat* ». En 1690, Furetière le donne, en fauconnerie, et avec deux *t*, à propos d'un « oiseau apprivoisé et *matté* », sens qui revient en 1842, avec un seul *t* (*Dict. de l'Ac.*, Compl.). Au sens de « dominer, maîtriser » : « La physique nucléaire, en déclenchant des forces catastrophiques, que la science ne peut plus *mater*, prouve la nécessité d'une règle morale et supra-humaine, si l'humanité doit continuer » (A. Maurois, *Journal*, 1946). L'argot en a tiré un sens plutôt visuel, pour dire « frapper du regard » (au Maghreb, l'expression est populaire : « frapper d'un œil », et pas forcément du mauvais !) : « La sensation d'être *maté* par plusieurs paires d'yeux » (A. Simonin, *Touchez pas au grisbi !*, 1953).



Dans la rhétorique chrétienne, ce mot a connu un emploi... mortifiant : « En style chrétien, on dit également mater, mortifier, macérer son corps ou sa chair. Vous matez le corps par les violences que vous lui faites pour le dompter, le réduire en servitude, comme dit saint Paul ; vous le mortifiez par le soin que vous prenez de réprimer ses appétits, d'amortir ses désirs, de briser l'aiguillon de la chair ; vous le macérez par les excercices qui le tourmentent et le tiennent dans un état de souffrance. » (*Dict. universel des synonymes de la langue française*, Gabriel Girard, Vve Dabo, 1824.)

« L'épanouissement des femmes passait par la vie professionnelle, c'est ce que tout le monde pensait ou faisait semblant de penser à l'époque ; et elle tenait par-dessus tout à penser la même chose que tout le monde. [...] L'été 89 on est partis au Club Med, ça a été nos dernières vacances ensemble. Je me souviens de leur jeux apéritifs à la con et des heures passées à la plage à **mater** les minettes ; Anne parlait aux autres mères de famille. Quand elle se tournait sur le ventre, on voyait sa cellulite ; quand elle se tournait sur le dos, on voyait ses vergetures. C'était au Maroc, les Arabes étaient désagréables et agressifs, le soleil beaucoup trop chaud. Ça ne valait pas le coup d'attraper un cancer de la peau pour passer toutes mes soirées à me branler dans la case. »

(Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires*, Flammarion, 1998, p. 231.)

Matraque

MATRAQUE – مِطرَقة ⊛ N. f. De l'ar. مِطرَقة, *mitraqa*, « marteau, masse ». En ar. maghr., *matrag* (ou *matraq*), « bâton, gourdin, trique » : « rondin de bois brut, bâton dont se servent les Bédouins pour conduire leurs chameaux » (*TLF*) ; « arme contondante, souvent d'un cylindre de bois ou de caoutchouc durci » (*Le Petit Larousse*). Le mot, passé par le fr. d'Afrique du Nord, est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1935 seulement, alors qu'il apparaît chez Victor Hugo en 1866 (*Les Travailleurs de la mer*), sous la forme *matrak*. Dès lors, la forme actuelle commence à investir la rue en même temps que la littérature « fin de siècle » : « C'était comme si, durant des heures, on les eût roués à coups de *matraque*, et ils eussent juré qu'une brute sauvage leur avait lardé les jarrets avec des chevilles » (G. Courteline, *Le Train de 8 h 47*, 1888). Le *Dict. des dict.* le donne pour le « nom espagnol de la férule scolaire », ce que ne semble pas confirmer le *Larousse français-espagnol* (coll. « Saturne »), qui observe que « le mot espagnol *matraca* signifie crécelle et familièrement *ennui* ou *raillerie* ». Question musique (*crécelle*), le *Dict. étym.* de Roquefort donne *matraca* pour « instrument de musique inventé en Espagne, qu'en France on appelle raquette* ».

مِطرَقة

Au sens fig. (?), *TLF* relève deux occurrences d'époque : « matraque antisémite » et « matraque fasciste » : 1. « Nous l'empêchâmes seulement d'avoir la gueule, (comme nous disons), cassée par ce que l'on nommait dans les journaux les matraques antisémites, (et il faudrait dire antisémitiques), et qui étaient simplement de vigoureux gourdins » (Charles Péguy, *L'Argent*, 1913) ; 2. « Pendant que l'Europe riait à ces tours de Scapin, à ces histoires d'huile de ricin, elle n'entendait pas les cris des gens qui mouraient sous la matraque fasciste » (J.-R. Bloch, *Destin du siècle*, 1931).

« Soudain, au détour d'une rue, notre héros se trouva face à face… avec qui ? Devinez… Avec un lion superbe, qui attendait devant la porte d'un café*, assis royalement sur son train de derrière, sa crinière fauve dans le soleil.

“Qu'est-ce qu'ils me disaient donc, qu'il n'y en avait plus ?” s'écria le Tarasconnais en faisant un saut en arrière… En entendant cette exclamation, le lion baissa la tête et, prenant dans sa gueule une sébile* en bois posée devant lui sur le trottoir, il la tendit humblement du côté de Tartarin immobile de stupeur… Un Arabe qui passait jeta un gros sou dans la sébile ; le lion remua la queue… Alors Tartarin comprit tout. Il vit […] la foule attroupée autour du pauvre lion aveugle et apprivoisé […].

Le sang du Tarasconnais ne fit qu'un tour : “Misérables”, cria-t-il d'une voix de tonnerre, “ravaler ainsi ces nobles bêtes !” Et, s'élançant sur le lion, il lui arracha l'immonde sébile d'entre ses royales mâchoires… Les deux nègres, croyant avoir affaire à un voleur, se précipitèrent sur le Tarasconnais, la **matraque** haute… Ce fut une terrible bousculade… […], et le malheureux Tartarin, après une lutte désespérée, roula par terre au milieu des gros sous et des balayures. »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, E. Dentu, 1875, p. 204.)

Matras

MATRAS – مطرة ◉ N. m. Infl. probable, selon le *Larousse* et *Le Robert*, de l'ar. Pour *TLF*, origine incertaine : « Soit empr. à l'ar. *maṭara* : "outre, vase", soit de *matras* (crosse d'arbalète ou dard à grosse tête), par analogie de forme. » L'hyp. *maṭara* est celle de M. Devic : مَطرة, « outre de cuir », et, par ext., « gourde, bidon, réservoir » (dict. de D. Reig). C'est « un vase employé dans les opérations chimiques », qu'Ambroise Paré a d'abord écrit *matelas* (*sic*). Tournefort parle de « bouteilles en cuir faites en pyramide appelées *mataras* ». L'hyp. grecque, erronée, et qui a longtemps été avancée, vient, selon M. Devic, « de ce que S. de Sacy, trouvant le plur. امْطار, "vases" dans la trad. ar. de l'Évangile de saint Jean (II, 6), pense que c'est un terme d'orig. grecque ». Signalons au passage معطرة, *maâṭara*, « récipient de parfumeur » et, par méton., la boutique elle-même, « parfumerie ou droguerie ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, *matras* s'est écrit d'abord *mathéras* (1516, ds *Complainte de Nature à l'alchymiste* errant*, J. Perreal, 1541, ds *Rose*, Méon, t. IV, p. 127 ; cit. ds *TLF*).

مَطرة

Ainsi, pour nommer ce que les dict. définissent comme « un récipient à long col, de forme sphérique ou ovoïde, utilisé en parfumerie et dans les laboratoires de chimie », nous avons au choix : d'un côté (hyp. *TLF*), un dard ou une crosse d'arbalète, et de l'autre, un vase ou un récipient de parfumeur. Il faut que l'analogie de forme avancée par *TLF* soit un peu forcée pour que l'arbalète médiévale prenne le pas sur la bouteille en cuir et le récipient venus d'une langue qui nous a déjà légué tant de mots relatifs aux parfums et à la chimie*, à commencer par alambic* (d'ailleurs, *TLF* signale un matras cat., signifiant « crosse d'arbalète, verrou de porte, alambic* » !)...

« Ils achetèrent le matériel d'un distillateur en faillite – et bientôt arrivèrent dans la maison, des tamis, des barils, des entonnoirs, des écumoires, des chausses et des balances, sans compter une sébile* à boulet et un alambic* tête-de-maure, lequel exigea un fourneau réflecteur, avec une hotte de cheminée.

Ils apprirent comment on clarifie le sucre*, et les différentes sortes de cuite : le grand et le petit perlé, le soufflé, le boulé, la morve et le caramel*. Mais il leur tardait d'employer l'alambic* ; [...] Autour d'eux les grandes bassines de cuivre reluisaient, les matras avançaient leur bec pointu, les poêlons décoraient le mur. [...] Ils mouvaient les cuillers ; ils dégustaient les mélanges.

Bouvard, toujours en sueur, n'avait pour vêtement que sa chemise* et son pantalon tiré jusqu'au creux de l'estomac par ses courtes bretelles ; mais étourdi comme un oiseau, il oubliait le diaphragme de la cucurbite, ou exagérait le feu. Pécuchet marmottait des calculs, immobile dans sa longue blouse, une espèce de sarrau d'enfant avec des manches ; et ils se considéraient comme des gens très sérieux, occupés de choses utiles. »

(Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, Charpentier, 1891, p. 68.)

Mazagran

مزغران

MAZAGRAN – مزغران ◉ N. m. De مزغران, *Mezghrane*, ou *Mazagran*, du nom d'une ville de l'Ouest algérien (qui eut son heure de gloire en 1558, lors de la défaite des Esp. commandés par le comte d'Alcaudete). Café servi dans un verre profond. Par métonym., récipient à café, en faïence, à pied et sans anse. Le mot date de la fameuse bataille de Mazagran, qui vit la victoire fr. contre les troupes de Mustapha Ben Tami, lieutenant d'Abd el-Kader, durant laquelle, selon *TLF*, « une garnison de 123 Français, sous le commandement du capitaine Lelièvre, soutint un siège contre 12 000 Arabes [le *Dict. des dict.* parle de 2 000], du 3 au 6 février 1840 », grâce, dira la légende, au café* mélangé à de l'eau-de-vie et pris dans ce genre de récipient, qui leur permit de lutter contre le sommeil... Ce haut fait semble avoir marqué bien des écrivains du siècle : « Monsieur, vous qui savez tout, vous ne savez pas ça... oui, à *Mazagran*, j'avais dix-neuf ans à peine. [...] Vous auriez vu tous ces sales moricauds filer comme des *lièvres...* » (É. Zola, *La Débâcle*, 1897). C'est ce mot « lièvre » qui sera au cœur d'une curieuse polémique, rapportée dans *L'Inter. des cherch.* (1878) :

À Malesherbes, le maire décide la démolition du monument élevé à la mémoire du capitaine Lelièvre ; à l'Assemblée, le député de Pithiviers s'en émeut ; celui d'Étampes s'emporte pour « nier l'authenticité de cette action héroïque » ; un lecteur évoque « un rapport de M. Chapuis-Montlaville, lu à la Chambre, accusant Louis-Philippe d'avoir trompé la France » ; un autre lecteur, indigné, signale que le haut fait « a été chanté en it. par le comte Giuseppe Perticari » ; un troisième fustige l'imposture, concluant sur un quatrain en vogue : « Rien n'est plus peureux que le lièvre / J'en connais un brave pourtant / Aurait dit le marquis de Bièvre / C'est Lelièvre de Mazagran ! » Bien avant la polémique, une pièce est donnée sur la question, dont un critique facétieux dira : « Le Cirque-Olympique, consacré aux Victoires françaises, ne pouvait passer sous silence le haut fait d'armes de Mazagran... Trois actes, où il se dépense énormément de poudre. La pièce, malgré cela, ne s'en va pas en fumée ; elle résiste héroïquement, et promet de tenir jusqu'à l'ouverture du Cirque des Champs-Élysées » (H. Lucas, « L'Artiste », *Journal de la littérature et des beaux-arts*, 1841 ; rééd., Genève, Slatkin, 1978, p. 307).

« Lagoupille : Je demande un café*. Bon ! On me sert un verre de café, trois morceaux de sucre*, une carafe* d'eau et un carafon de cognac.
Le Président : Ça vous fait une consommation.
Lagoupille : Ça me fait une consommation.
Alfred : Jusqu'ici nous sommes d'accord.
Lagoupille : Bon ! Je bois la moitié de mon café et je comble le vide avec de l'eau, ça me fait un mazagran.
Alfred : Quoi ? Quoi ?
Le Président : Laissez parler le prévenu.
Lagoupille : Dans mon mazagran, je mets de l'eau-de-vie, ça me fait un gloria.
Alfred : Ah ! ça mais...
Barbemolle : Ces interruptions continuelles sont insupportables. Je supplie la partie civile de laisser mon client s'expliquer.
Lagoupille : [...] Dans mon verre d'eau sucrée, je reverse du cognac, ça me fait un grog. Mon grog bu, je m'appuie un peu de cognac pur : ça me fait une fine champagne.
Le Président : Et enfin ?
Lagoupille : Enfin, sur mon dernier bout de sucre, je verse le restant de mon carafon, j'y mets le feu, ça me fait un punch*. Total : un café, un mazagran, un gloria, un verre d'eau sucrée, un grog, une fine et un brûlot. Total : sept consommations.
Le Président : C'est exact. »

(Georges Courteline, *Un client sérieux*, sc. iii, Flammarion, 1897.)

Mazout

MAZOUT - مزيوت ◎ N. m. Le mot viendrait du russe (1912 ou 1907), d'après *Le Robert* et le *Larousse*, qui n'en précisent pas l'étym. D'autres, sans s'encombrer d'argument, privilégient l'orig. ar. Pour *TLF*, « empr. au russe *mazut*, même sens, qui remonterait, probab. par l'interméd. d'une langue turco-tatare, à l'ar. *mahfzūlāt*: "restes, déchets"». Il s'agit de مَفضُلات, *mafdhoulāt*, ou, selon *TLF*, *mafzoulāt* (le *d* emphatique-interdental se prononce *z* en égypt.), forme dialectale de فضْلة, *fadhla*, « déchet, résidu, matière résiduaire »... *TLF* signale en outre « le russe dial. *mazutina* "tache, tache de graisse", dér. du russe *mazat'* "graisser, enduire"». Or, l'ar. dispose d'une étym. aussi vieille que l'olivier en Méditerranée : autour du radical زيت, *zeït*, « huile », nous trouvons un subst. مزيت, *muzeyit*, « lubrifiant », et surtout l'adj. مزيوت, *mazyūt*, « huilé ». Cette hyp., donnée ici pour éclairer celle de *TLF* et non pour la contredire (en effet, le *mazout* est un « déchet », un « résidu de la distillation fractionnée du pétrole brut »), nous semble phonét. et sémant. plus adéquate... Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1935. *La Grande Encyclopédie*, « Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts », t. XXVI, 1900, p. 546, sur la question du pétrole, signale une forme *mazou*. Du reste, *Le Rob. alph. et an.* relève en 1973 que « le Comité d'études des termes techniques fr. note une tendance à prononcer *mazou* ». *Le Petit Robert* et le *Nouv. Lar. illustré* datent la forme actuelle respectivement de 1902 et de 1903. Une forme *masut*, en angl., est attestée dès 1897. L'emprunt n'est daté nulle part.

مزيوت

Résidu qui a fait couler beaucoup d'encre en matière de pollution, le mazout se dit au Québec « huile à chauffage ». Ses nappes n'ont pas toujours été synonymes de danger, elles ont même pu être perçues comme signe de victoire : « Il arrive aussi qu'on ait la joie terrible d'assister à la chute du bombardier ou de contempler la nappe de mazout sous laquelle sombre le submersible ennemi » (Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. I, *L'Appel*, Plon, 1954, p. 246).

« En adoptant sa nouvelle politique linguistique, notre malheureuse société d'État a accordé à ses animateurs un permis de polluer les ondes de toutes les bêtises qu'ils voudront, pourvu qu'ils les fassent suivre d'une "phrase justificative" ou d'une "excuse atténuante". La belle et commode affaire ! Un journaliste pourra se permettre d'énoncer les pires horreurs s'il les ponctue d'une formule *justificative* et *atténuante*. Résultat ? Cette grossièreté : "Le pilote, qui a péri dans l'accident, avait plusieurs années de vol, comme on dit, derrière la cravate" ; ce chef-d'œuvre d'insignifiance : "le prix du **mazout** – comme on dit en bon français : de l'huile à chauffage... faut se comprendre..." ; cette bêtise sans nom : "le *time-out* médical... je cherche le mot français..." (petit rire niais du chroniqueur, qui ne trouve pas le mot français)...

Voilà donc qu'au lieu de vouloir corriger une situation aberrante, les responsables des services français ont concocté une astuce qui les autorise à tricher avec la nécessité d'exigence et d'excellence professionnelles qui leur incombe. Ce volet de la politique linguistique de Radio-Canada, avec ses relents de nonchalance insupportable et de tolérance aménagiste, n'augure rien de bon pour la langue française au Québec. »

(Richard Weilbrenner, « Les malheurs de Françoyse », Encycl. de L'Agora, Québec, 2005.)

Méchoui

MÉCHOUI – مشوي ◉ N. m. De l'ar. مشوي, *mechwi*, « rôti grillé » ; subst. « grillade ». Mouton ou agneau, savamment apprêté, rôti en entier à la broche, dessus un feu fait en partie de branches d'aromates ; par ext. et métonym., repas de cérémonie, où l'on sert ce type de rôti, qui n'est plus réservé au seul mouton : « On peut d'ailleurs bien servir un *méchoui* de mouflon, de chamelon, de gazelle, etc. » (*Ac. gastronomique*, 1962 ; cit. ds *TLF*). Voire : « Les péripéties de la truie de Taba dont le regard énigmatique autant que les terribles pouvoirs expliquent peut-être pourquoi le *méchoui* des rues de Yaoundé, encore appelé "beau regard", est si succulent... » (extrait de la quatrième de couverture de *L'Invention du beau regard*, P. Nganang, Gallimard, coll. « Continents noirs », 2005)... Il semble que les frères Tharaud (voir texte ci-contre) aient été les premiers, en littérature, à employer le mot (1912), et sous sa forme actuelle. *Le Miroir des sports* daté du 31 mars 1926 nous a laissé une forme *mitschui* (*TLF*). Ainsi, le mot et le mets s'exportent bien, et les sites Internet québécois en fournissent autant de recettes que les sites marocains !

Il n'y a que la Belle Province, avec son parler *franc* et son lyrisme, pour vous faire passer d'un *Méchoui de la Déchirure* à un *Méchoui du Mage* (Mouvement des associations générales étudiantes), voire d'un *Québec Méchoui Inc.* (*sic*) au *Méchoui mobile*, avec spectacle médiéval toutes saisons (mais quel Moyen Âge : celui des Carolingiens, des Sarrasins ou des Cajuns ?). Sans parler de « la Société du roman policier de Saint-Pacôme [qui] organise un rallye-enquête-méchoui » (*Le Devoir*, 28 juin 2002)...

مشوي

« Nous étions cinq ou six convives, les officiers du Bureau Arabe, un colon du voisinage, le médecin militaire et moi, rassemblés autour d'un **méchoui**, le mouton traditionnel, rôti sur un brasier de bois odorant, et qu'on sert en son entier sur la table. C'était le médecin qui avait choisi l'animal, qui en avait surveillé la cuisson, qui s'était procuré les aromates, et c'était lui qui enfonçait maintenant le bras dans l'intérieur brûlant de la bête, pour en arracher les rognons et me les offrir. [...]

– Vous n'y êtes pas, me dit le lieutenant que j'avais à ma droite. Nous l'avons baptisé khalife*, parce qu'il témoigne pour la vie indigène d'un amour extravagant. [...] Il a pris pour maîtresse une petite Ouled-Naïl qu'il a été ramasser dans la rue du Tourbillon... Il boit, il aime, il vit tout à fait à l'arabe dans une maison indigène. Vous devriez aller l'y voir.

Et s'adressant au médecin, placé à l'autre bout de la table, et qui détachait avec les doigts une dernière lanière de viande :

– Khalife ! lui cria-t-il, notre hôte a le plus grand désir de visiter votre Kasbah ! [...]

J'en profitai pour lui dire de mon mieux tout ce qui m'avait enchanté dans l'oasis, et aussi mon malaise de m'y sentir si étranger, si impuissant à rien comprendre. [...]

– Pourrait-il en être autrement ? fit-il avec vivacité. Nous autres, gens d'Europe, nous nous imaginons toujours que nous allons entrer dans une âme exotique comme dans un bazar*. »

(Jérôme et Jean Tharaud, *La Fête arabe* (1912), rééd., Éd. de l'Aube, 1997, p. 39.)

Merguez

MERGUEZ – مَرْقازة ◉ N. f. De l'ar. maghr. مَرْقازة, *merguaza*, « saucisse ». Petite saucisse fraîche, épicée, à base de chair de mouton (rare : foie de mouton, enrobé de crépine). Spécialité d'orig. maghrébine. Une des premières occurrences se trouve dans *Du rififi chez les hommes* (A. Le Breton, 1953), noyée dans une rhétorique douteuse : « Ça chlinguait drôlement : des odeurs de couscous* rance, de *merguez* rassis, d'eau sale, de foutoir. [...] D'en bas, les voix de clients, tous des Crouilles*, perçaient le plancher de leurs sons gutturaux. » Le mot était déjà en usage en Espagne, au XIIIe s., sous les formes *mirkās* et *merkās*, « saucisse », et au début du XVIe s., sous la forme *merquze*. Les Mozarabes (chrétiens d'Espagne arabisés) parlaient de *merkīs alkhanzīr* (boudin de porc). *TLF* signale cette étymologie chez F.-J. Simonet, qui la rattache à l'esp. *morcilla*, « boudin », et *morcon*, « gros boudin » (*Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los Mozarabes*, Madrid, 1888, p. 365).

مَرْقازة

Sous le titre « Les merguez et la vertu » (*L'Humanité*, 19-04-2002), Maurice Ulrich tançait, dans son « Journal de bord », un confrère de la presse locale qui, « histoire de faire branché sans doute, [a eu] cette trouvaille de style : "Ça sent la manifestation et la merguez-frites..." Pas de communistes, c'est une chose, sans porteurs de pancartes et autres braillards, mais surtout sans merguez-frites. Il fut un temps – et ce n'est pas vraiment fini – où *Libération*, à la Fête de l'Humanité, ne voyait que les merguez et jamais le village du livre, la grande scène et les débats. »

« J'entre dans un café*, et je commande un express noir. Les Français n'aiment que le café italien ; le café "français" n'est pas assez fort. Mais le plus mauvais de tous, pour eux, est le café américain... Pourquoi est-ce que je pense à l'Amérique ? À cause de Djinn, encore une fois ! Cela commence à m'agacer.

Paradoxe : pour ne pas être remarqué, en France, on demande un expresso italien. Est-ce que cela existe, "les Français", ou "les Américains" ? Les Français sont comme ça... Les Français mangent ceci, et pas cela... Les Français s'habillent de cette façon-ci, ils marchent de cette manière-là... Pour manger, oui, c'est peut-être encore vrai, mais de moins en moins. Au-dessus du comptoir, il y a la liste des prix affichée au mur : hot-dog, pizza, sandwiches, rollmops, **merguez**...

Le garçon apporte une petite tasse* de liquide noir, qu'il dépose sur la table devant moi, avec deux morceaux de sucre*. »

(Alain Robbe-Grillet, *Djinn*, Éd. de Minuit, 1992, p. 21.)

Mérinos

MÉRINOS – مرين ❸ N. m. De l'esp. *merino*, désignant une race ovine berbère du Maroc. En ar. : ضان بني مرين, « mouton des Béni-Merīne » (du nom de la célèbre dynastie des Mérinides, XIIIe-XVe s., dont M. Devic signale une tribu aux environs de Tlemcen, en Algérie), qui donne une laine à la fois épaisse et moelleuse. Étoffe faite avec la laine de ce mouton (châle, jupe, manteau). Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835, est connu en Espagne depuis le XIVe s. Le *Dict. étym.* de Roquefort le fait dériver de l'esp. *merino*, « errant ». Ce qui est inexact : c'est la race ovine qui était « errante », parce que son type d'élevage nécessitait un changement constant de pâturage. Selon *TLF* : « La *lana merina* fut introduite au XVIIe s. par Colbert et [*sic*] Daubenton. » Il semble bien que ce soit le seul Daubenton, et au XVIIIe s., qui fit importer les premiers *mérinos* en France, plus précisément en 1786, à Rambouillet. Une légende dit même que c'est le roi Louis XVI qui accueillit le premier spécimen : celui-ci se laissa un instant câliner, se frotta aux brodequins royaux, et finit par se soulager aux pieds de Sa Majesté ; et c'est à l'un de ses valets accouru pour éloigner la bête que le roi laissa tomber le fameux mot : « Laissez pisser le *mérinos* ! » (S. Guemriche, *Un été sans juillet*, Le Cherche Midi, 2004, p. 268).

مرين

En 1796, « un capitaine anglais emmena quelques béliers et brebis mérinos pour s'établir en Australie » (*TLF*), pendant que d'autres partirent pour la Prusse, l'Autriche et la Saxe, et de là, aux États-Unis et en Russie (*Dict. de la convers. et de la lect.*). En France, après Rambouillet et ses environs (ferme de la Douairière), la Crau, Arles, le Châtillonnais, la Bourgogne et le Soissonnais ouvrirent leurs riches pâturages au mérinos berbère.

« Charles ayant compris de bonne heure l'ordre social, avoit vu qu'il n'y auroit jamais de ressources pour lui que dans sa science et l'intrigue. [...] Le hasard* le servit même bien : il possédoit un bel organe, une figure assez heureuse, mais où un observateur auroit remarqué peu de franchise, beaucoup d'ambition, et les plus heureuses dispositions pour sa profession d'avocat : une langue dorée, une manière insidieuse et complaisante d'envisager les choses, une logique serrée mais facile à tout justifier [...], enfin un de ces caractères dont on ne peut comparer la souplesse qu'à celle de l'eau qui se glisse dans toutes les sinuosités d'un rocher en en prenant les formes. [...] Ils étoient réunis tous les trois et attendoient M. Gérard pour dîner. Madame Gérard, femme d'une cinquantaine d'années [...], étoit vêtue dans son genre comme son mari dans le sien : un bonnet de tulle brodé, orné de fleurs artificielles, lui enveloppoit la figure en se rattachant sous le menton ; un faux tour, exactement frisé de même depuis dix ans, cachoit quelques rides, et une redingotte à collet montant et de mérinos rouge ou bleu, composoient sa toilette. Elle étoit assise devant une table à ouvrage et raccommodoit, à l'aide de ses bésicles, les bas de M. Gérard. »

(HONORÉ DE BALZAC, *ANNETTE ET LE CRIMINEL*, DOC. GALLICA, P. 34.)

Mesquin

MESQUIN – مِسْكِين ⊛ Adj. De l'it. *meschino,* « pauvre, chétif » (début XIVe s.), emprunté à l'ar. مسكين, *misqīn*, « pauvre, humble, misérable, servile » ; plur. مساكين, *massāqīn*. Passé au fr., le mot est devenu syn. de « médiocre ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, il avait, en 1604, le sens de « manquant de grandeur » ; en 1645, celui de « chiche, ladre ». L'identité de l'interméd. n'est pas certaine, pour *TLF*: soit l'it. (également donné par G. Ménage), soit l'esp. *mezquino* (également donné par P. Guérin). Une forme *meschin*, en ancien fr., au sens de « jeune homme, serviteur », est signalée comme dérivée de l'ancien prov. *mesquin*. G. Ménage mentionne une autre forme en ancien fr. : *méquine*, au sens de « servante ». Dans le même dict., Ottavio Ferrari propose une étym. lat. *mendicus, mendiculus, mendicinus, meschinus*, hyp. contestée par G. Ménage : « On ne saurait douter que l'it. ne vienne des langues orientales ; et c'est inutilement que O. Ferrari en va chercher l'étym. dans le latin. La ressemblance du mot it. et du mot fr. avec l'ébreu et le chaldéen *misken*, et surtout avec l'ar. *miskin* et le syriaque *meskino*, est sensible et frappante. » Dérivés : *mesquinerie* ; *mesquinement* : « Il faut que chacun vive *mesquinement* pour que tout le monde vive » (H. Taine, ds *Dict. des dict.*).

Au « rôle positif de la colonisation française », Michelet oppose ici la mesquinerie du colonialisme anglais. Et « ne riez pas ! », avertit l'historien : « Le Français veut surtout imprimer sa personnalité aux vaincus, non comme sienne, mais comme type du bon et du beau ; c'est sa croyance naïve. Il croit, lui, qu'il ne peut rien faire de plus profitable au monde que de lui donner ses idées, ses mœurs et ses modes. Il y convertira les autres peuples l'épée à la main, et, après le combat, moitié fatuité, moitié sympathie, il leur exposera tout ce qu'ils gagnent à devenir français. Ne riez pas ; celui qui veut invariablement



faire le monde à son image, finira par y parvenir. Les Anglais [...] ne voient pas que nous ne manquons le but mesquin de l'intérêt immédiat que pour en atteindre un plus haut et plus grand. » (J. Michelet, *Introduction à l'histoire universelle*, Flammarion, 1897, p. 449.)

« Je resterai, moi aussi, assise sur la terrasse, sans bouger. J'écouterai les cloches de la ville basse, celles de l'Albaïcin, je penserai à Federico, caché d'abord dans sa maison natale, ensuite chez des amis phalangistes, la famille Rosales, où il pensait être en sûreté.

Se doute-t-il de l'ampleur des massacres ? Respire-t-il, lui, si sensible aux parfums, l'odeur de la peur ? Devine-t-il la violence du mépris, la sauvagerie de la haine dont il est l'objet, lui, la pédale, qui depuis des années proclame son amour des pauvres et des humiliés, qui dénonce, dans la presse madrilène, la vulgarité et la bassesse de la bourgeoisie de Grenade, cette *bourgeoisie du liard*, qui, dans ses poèmes, stigmatise la garde civile ? Il pense naïvement qu'il ne fait pas de politique alors que sa marginalité sexuelle est une aberration politique, une injure faite à la *hombría*, la virilité chevaleresque. Dans une ville de province mesquine, il incarne l'abjection morale. Si sa différence ne suffisait pas, son beau-frère est le maire socialiste de la ville et la famille Garcia est apparentée à Fernando de los Rios, le juif, le franc-maçon, l'homme le plus haï par les catholiques de Grenade. »

(Michel Del Castillo, *Les Étoiles froides*, Stock, 2001, p. 109.)

Mohair



MOHAIR – مُخَيَّرْ ⊙ N. f. Poil de la chèvre angora ; et, par ext., laine ou étoffe fabriquée à partir de la toison « angora ». Mot anglais, dérivé de l'ar. مخير, *mukhayyar*, « (produit) de choix », par attraction, précise *TLF*, de *hair* (poil). Mais, affirme M. Devic, « les meilleurs lexicographes angl. tirent au contraire leur *mohair* du fr. *moire* (voir entrée suiv.), dérivé lui-même de l'ar. *mukhayyar*. Le dict. de Samuel Johnson, cité par M. Devic, définit le mot : « *Thread or stuff made of camel's or other hair* », et donne pour étym. le fr. *moüaire*. La forme *mohair* est datée de la seconde moitié du XIXe s., et c'est un article du *Figaro* (19 février 1868) qui en fournit une des premières occurrences attestées, au masc. : *mohair granité*. Si l'orig. ar. est admise par la plupart des sources, les références étym. divergent de l'une à l'autre. Outre les formes *moère* et *mouaire*, on trouve chez Darmesteter et Hatzfeld (ds *L'Inter. des cherch.*, vol. LXII, 1910) une ancienne forme angl. *mockaire*, une ancienne forme it. *mocajarro*, et l'ancien fr. *moncayar* (relevé ds *Lettres de Malherbe*), « désignant une étoffe de laine croisée ». Une autre hyp., privilégiée par G. Ménage, mais contestée par Furetière, fait dériver l'ancien it. *mocajarro* et l'ancien fr. *moucayar* d'un mot ar. transcrit en *mojacar* ou *mokkagyar*, qui signifierait « camelot ». En ar., le seul mot proche de ce « camelot » est مُتاجر, *moutâjir* ou *moutâjar*, qui désigne « celui qui fait commerce de » (voir moire*).

À propos de l'angora, Victor Hugo nous apprend, dans *Choses vues*, que c'est l'émir Abd el-Kader, en résidence surveillée à Amboise (jusqu'en 1852), où il avait fini par tisser des liens avec les éleveurs du cru, qui fit importer d'Algérie les premières chèvres angora sur le sol français. Quelques années après, le mot « mohair » apparaissait sous la plume d'un journaliste du *Figaro*...

« Cependant, comme chez les Robineau, la campagne contre le Bonheur des Dames était ouverte chez Bourras. Il venait de lancer son invention, le parapluie à godet, qui plus tard devait se populariser. Du reste, le Bonheur perfectionna immédiatement l'invention. Alors, la lutte s'engagea sur les prix. Il eut un article à un franc quatre-vingt-quinze, en zanella, monture acier, inusable disait l'étiquette. Mais il voulut surtout battre son concurrent avec ses manches, des manches de bambou, de cornouiller, d'olivier, de myrte, de rotin, toutes les variétés de manches imaginables. Le Bonheur, moins artiste, soignait l'étoffe, vantait ses alpagas et ses **mohairs**, ses sergés et ses taffetas* cuits. Et la victoire lui resta, le vieillard désespéré répéta que l'art était fichu, qu'il en était réduit à tailler ses manches pour le plaisir, sans espoir de les vendre.

C'est ma faute ! criait-il à Denise. Est-ce que j'aurais dû tenir des saletés à un franc quatre-vingt-quinze ?... Voilà où les idées nouvelles peuvent conduire. J'ai voulu suivre l'exemple de ces brigands, tant mieux si j'en crève ! »

(Émile Zola, *Au Bonheur des dames*, Charpentier, 1883, p. 243.)

Moire

مُتَمَوِّرْ

MOIRE – **مُتَمَوِّرْ** ◉ N. f. En 1650, G. Ménage le signale sous la forme *mocaïard*, avec une consonance proche de l'ar. مخير, *mukhayyar* (voir mohair*). Au *mocaïard*, qui désignait « une espèce de camelot », il ajoute une forme *moucaïar*, devenue « une sorte d'étoffe de soye », qu'il fait dériver de l'ancien it. *mocaïaro*, lui-même « venu du Levant avec l'étoffe même qui le porte ». On peut supposer que l'ar. مخير, *mukhayyar*, « (produit) de choix », qui fait justement partie du vocab. des camelots « levantins », a été assimilé au camelot lui-même avant d'être reporté sur le produit (de choix). L'angl. mohair*, « transcrit *moire* en fr., selon la prononciation de l'époque » (*TLF*), est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. Il désignait anciennement, sous la forme *moüaire*, « l'étoffe en poils de chèvre fabriquée en Asie mineure » (*Le Petit Robert*) ; par la suite, « étoffe à reflet changeant, obtenue en écrasant le grain avec une calandre spéciale », puis le reflet lui-même : « reflet changeant et chatoyant d'une surface, d'un objet » (*TLF*). L'idée de « reflet changeant » se retrouve dans l'ar. مُتَمَوِّج, muta*mawwij*, « chatoyant, *moiré*, flamboyant », mais aussi dans un autre mot (qui s'en distingue d'une seule lettre) : مُتَمَوِّر, muta*mawwir*, « ondulant ». Le premier dérive du verbe مَوَّجَ, *mawwaja*, « *moirer* » (une étoffe), « onduler » (comme des vagues – même étym.), et le second, du verbe مارَ, *māra*, « onduler » (d'où تَمَوُّر, ta*mawwur*, « ondulation »).

À la thèse de G. Ménage, Furetière répond en 1690 : « Ménage écrit *mouaire*, et le dérive de l'angl. *moer* ou de *majocar*, mot levantin qui signifie *camelot*. Mais cela ne convient pas ; car la *mohere* n'a rien de commun avec le *camelot*, vu que c'est une étoffe de soie, tant la lice que la tabisée » (cit. ds *L'Inter. des cherch.*, 10-11-1910).

« Le poète naïf, qui pense avant d'écrire,
s'étonne, en ce temps-ci, des choses qui font rire.
Au théâtre parfois il se tourne, et, voyant
la gaîté des badauds qui va se déployant,
pour un plat calembour, des loges au parterre,
il se sent tout à coup tellement solitaire...
Ah ! Quand on sort de là...
Qu'il fait bon regarder la Seine lente et noire
en silence rouler sous les vieux ponts sa moire !
[...]
Ce ne sont aujourd'hui qu'absurdes bacchanales ;
[...]
couplets dont les refrains changent la bouche en gueule ;
romans hideux, miroir de l'abjection seule,
commérage où le fiel assaisonne des riens :
feuilletons à voleurs, drames à galériens,
[...]
spectacles où la chair des femmes, mise à prix,
comme aux crocs de l'étal exhibée en guirlande,
allèche savamment la luxure gourmande ;
Molière, dresse-toi ! Debout, Aristophane ! »

(SULLY PRUDHOMME, « LE PEUPLE S'AMUSE », *LES SOLITUDES*, A. LEMERRE, 1869, P. 67.)

Moka

MOKA – مُخا ● N. m. De l'ar. المخة, *al-Makha,* مُخا, *Mokhā*, port du Yémen, sur la mer Rouge, qui eut son âge d'or (premier exportateur mondial de café) du début du XVIIe s. jusqu'à la fin du XVIIIe s. Après une occupation hollandaise (XVIIe s.), française (1708), puis anglaise, le bourg a, tout de même, quadruplé sa population, grâce au commerce du café, mais aussi de la gomme, du mastic et de l'encens. Le mot (qui désigne donc cette variété à petits grains ronds, riche en caféine) est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, sous la forme *moca*, et, depuis 1798, sous la forme *moka*. Au XVIe s., on parlait des « balles de café en provenance de *Moka* ». L'Encyclop. Larousse note une occurrence « caffé* de *Moka* » de 1751. Il est signalé chez Voltaire sous la forme actuelle, en 1767 (*Le Dîner du comte de Boulainvilliers*), et nous le relevons dans une « épître au roi de Prusse » (1778) : « Dieu serait malheureux s'il n'avait rien à faire ; / Il est d'autant plus Dieu qu'il est plus agissant. / Toujours, ainsi que vous, il produit quelque ouvrage : / On prétend qu'il fait plus, on dit qu'il se repent. / Il préside au scrutin qui, dans le Vatican, / Met sur un front ridé la coiffe à triple étage. / Du prisonnier Mahmoud il vous fait un sultan. / Il mûrit à *Moka*, dans le sable arabique, / Ce café* nécessaire aux pays des frimas. »



L'expression « crème Moka » date de 1823 ; elle devient « crème de Moka » en 1852. Le mot désigne également la pâtisserie à partir de 1879 : « Des dames bien vêtues mangeaient délicatement, sur une soucoupe, le petit doigt en l'air, des mokas et des tartes » (J.-K. Huysmans, *Les Sœurs Vatard*).

« Quelqu'un venait, deux ou trois fois par semaine, partager son petit-déjeuner à la Cité universitaire. Ou bien l'emmenait boire un **moka** non loin de là, chez *Beppino* : un bistrot sombre comme un vestiaire où des universitaires barbus consommaient un chocolat chaud ou une glace au citron en écoutant *Il était une fois la révolution* d'Ennio Morricone. Pierre Augustin lui expliquait qu'il ne fréquentait ce lieu qu'en cette période de l'année. [...] Il se lança dans des explications un peu alambiquées* d'où il ressortait qu'il ne fallait surtout pas accorder à son propre comportement la moindre valeur d'exemple, mais qu'il appartenait pour sa part à cette détestable race d'intellectuels européens qui se vivent comme étrangers à tout ce qui les entoure et ne se sentent vraiment à l'aise que dans l'appréhension de ce qui se passe partout ailleurs. »

(PIERRE MERTENS, *TERRE D'ASILE*, LABOR, 1987, P. 115.)

Momie

MOMIE - مومياء ◉ N. f. Du lat. médiéval (XII[e] s.) : *mumia*, emprunté à l'ar. مُومِيَاء ou مُومِيَة ; *mûmiyâ*, ou encore (chez M. Devic) مُوميا, « corps embaumé », dérivé de مُوم, *mūm*, mot persan : « cire ou substance balsamique ». Pour d'Herbelot (*Biblioth. orientale*, 1697), *mūm* « signifie proprement "cire", et même "suif", chez les Persans et les Turcs ». La même source définit *moumia* comme « la chair d'un corps humain conservé dans les sables après qu'elle a été embaumée. La plus grande partie des *moumias* de l'Orient se tirent d'une caverne qui est assez proche de la bourgade nommée Abin, située dans la province de Fars, qui est la Perse proprement dite ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, en *momie* ou *mumie* ; depuis 1762, *momie*. Une forme *nommie* (*sic*) est signalée par *TLF* au XIII[e] s. : « substance bitumeuse pour l'embaumement des cadavres » ; de même, on trouve une *poldre de mommie* : « drogue médicinale » (*Le Livre des simples médecines*, P. Dorveaux). Fig. Se dit d'une « personne malade » (1651, C. de Bergerac) ; « personne très sèche et très maigre » (1732, Lesage) ; « vieille personne » (1760, Diderot), « figée dans des idées surannées » (1831, Balzac).

Chez les anciens Arabes, « mélange de poix et de bitume », et en terme d'alchimie*, « amalgame* de plomb et de mercure réduits en poudre », dit momie minérale, en référence à la poudre tirée de la momie pilée : « Si les Italiens du seizième siècle avaient eu connaissance de cette nécropole immense, ils auraient battu des mains ; car, à cette époque, ils vendaient fort cher, sous le nom de *mumia*, une poudre merveilleuse, élixir* de longue vie, uniquement composée avec des momies pilées et réduites en poussière. » (M. Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, Hachette, 1877, p. 309.)

مومياء

« De la brune à la blonde
Entre le chaume et la couche de terreau
Il y a place pour mille et une cloches de verre
Sous lesquelles revivent sans fin les têtes qui m'enchantent
Dans la suspension du sacre
Têtes de femmes qui se succèdent sur les épaules quand tu dors...
C'est toi c'est moi à tâtons sous l'éternel déguisement
Dans les entrelacs de l'histoire **momie** d'ibis
Un pas pour rien comme on cargue la voiture **momie** d'ibis...
Avec tout ce qui n'est plus ou attend d'être je retrouve l'unité perdue **momie** d'ibis
Momie d'ibis qui me fait l'égal du mal et du bien
Momie d'ibis du sort au goutte à goutte où l'homéopathie dit son grand mot...
Momie d'ibis de la combustion qui laisse en toute cendre un point rouge
Momie d'ibis de la perfection qui appelle la fusion incessante des créatures imparfaites...
Je suis Nietzsche commençant à comprendre qu'il est à la fois Victor-Emmanuel et deux *assassins* des journaux Astu **momie** d'ibis. »

(ANDRÉ BRETON, *SIGNE ASCENDANT*, GALLIMARD, 1976, P. 45.)

Morfil

MORFIL - عَظم الفِيل ● N. m. De l'esp. *marfil* (*marfil consado*: « vieil ivoire »). *TLF* le fait dériver de عَظم الفِيل, *'aḍm alfil*, « os d'éléphant ». Une forme esp. *almafil*, signalée en 892, attestée au XIIIe s., est donnée également par M. Devic. *Marfil* s'est sans doute formé par aphérèse des deux premières lettres ar., avec altér. du *l* ar., devenu *r* en esp. Le mot est passé au fr., d'abord sous la forme esp. *marfil* (1554). La forme *morfil* serait due à l'influence de « mort + fil » dans l'homon. *morfil*: « ensemble des particules et petites aspérités métalliques qui se forment sur le bord du tranchant d'une lame fraîchement affûtée » (*TLF*). M. Devic livre une autre étym., qui se distingue par le premier terme: non plus عَظم, « os », mais ناب, *nāb*, « dent, défense », d'où ناب الفيل, *nāb alfīl*. Sémant., cette hyp. paraît plus vraisemblable que l'« os d'éléphant ». Mais phonétiquement ?... Le mot fr. est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1718. La première occur. en *morfil* est tirée d'un texte de 1567, signalé ds *TLF*, et portant sur le « Tarif de la carue de Rouen » (E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, II, 459, Fonds Barbier). Autre hyp., que nous donnons pour ce qu'elle vaut (ce que valent les déclinaisons forcées rencontrées ailleurs): au lieu de *'adm* et de *nāb*, considérons مَرّ, *marr*, « manche ». Ce qui nous donnerait مَرّ الفِيل, *marr alfil* → *marralfil* → *maralfil* → *marfil* → *morfil*...

عَظم الفِيل

Les anciens Arabes procédaient à la calcination de l'ivoire pour obtenir une substance blanche, phosphate de chaux à l'état pur, nommée *spode* ou *spodium*. Longtemps, chez les navigateurs européens mais parfois aussi arabes, le morfil et le... « bois d'ébène » firent, comme ci-dessous, partie du même « chargement »...

« Dans le temps que nous nous battions, nous avec nos sabres, et eux avec leurs épées et des espontons, le hasard* voulut que le capitaine et moi, sans nous connoître, nous en vinssions aux mains seul à seul. [...] Rebuté de lui voir parer tous mes coups, je commençois à ne lui en plus porter de fort rudes, et je sentois que j'allois tomber sous les siens, lorsque tout-à-coup il eut la cuisse cassée d'un coup de pistolet. Ne pouvant plus se soutenir, il mesura la terre de son corps, ou plutôt le pont; et sa chute un instant après fut suivie de la mienne. [...] Cependant mes camarades pressèrent si bien les Anglois, qu'ils les obligèrent à se retirer entre leurs deux ponts. [...] J'étois entre les mains du chirurgien, qui, me voyant sans connoissance, employoit toute son habileté à me faire reprendre mes esprits; et quand il en fut venu à bout, je lui demandai si nous étions vainqueurs ou vaincus. Il m'apprit, avec une joie que l'idée d'une grande fortune lui inspiroit, que le vaisseau anglois étoit à nous; qu'il revenoit d'Angola; que son lest étoit de **morfil** ou d'ivoire, et sa charge de cinq cent cinquante nègres, avec beaucoup de poudre d'or. Véritablement on ne pouvoit faire une plus riche prise. Aussi mes confrères s'en applaudissoient-ils, en faisant éclater leur ravissement par des transports inexprimables. »

(Alain-René Lesage, *Aventures du chevalier de Beauchêne*, A.-A. Renouard, 1821, p. 97. Reprod. BNF.)

Mortaise

MORTAISE – مُرْتَزّ ◎ N. f. Attesté depuis 1694 sous la forme *mortoise*, et depuis 1718 sous sa forme actuelle, le mot est employé dès le XIIIᵉ s., au sens de « entaille dans une pièce de bois pour recevoir le tenon d'une autre pièce ». Selon *Le Rob.* et M. Devic, il est dérivé de l'ar. مُرْتَزّ, *murtazza*, « fixé », passé à l'esp. *mortaja*. Étym. contestée par *TLF* : « L'hyp. proposée par M. Devic et admise par Lok, d'un emprunt à l'esp. *mortaja*, qui remonterait lui-même à l'ar. *murtazza*, part. passé de *razza*, "introduire une chose dans une autre", semble peu vraisemblable aussi bien du point de vue phonét. que chronol. : l'ancienne forme *mortoise* et l'ancien prov. *mortaiza*, *mortaissa* (XVᵉ s.) s'accordant mal avec le mot ar. et l'esp. *mortaja* n'étant attesté qu'en 1734. » *TLF*, qui ne dit rien de l'hyp. lat. *morari*, « retenir », proposée par... Larousse, conclut à une origine « obscure ». M. Devic insiste : « Ajoutons que l'esp. *mortaja* représente exactement le fém. ar. مُرْتَزَّة, *mourtazza* ; car le ز (*z*) ar. devient un *j* en esp. devant la voyelle *a*. »

L'argument phonét. paraît court, au regard des déclinaisons « impossibles » par lesquelles tant d'emprunts sont passés. Quant à l'argument chronol., l'absence d'une attestation suffit-elle à garantir l'antériorité de mortoise sur *mortaja* ? Interrogeons l'hyp. ar. On a signalé le v. *razza*, رَزَّ, « ficher, enfoncer », dont *TLF* donne un participe passé *murtazza* (?), fait sans doute sur le modèle de مرتبط, *murtabit*, « raccordé ». Le dict. de Reig fournit deux dérivés de *razza*, رَزَّة, *razza(t)* : « crampon, ferrure » ; et surtout مِرَزّ, *mirazz*, « tarière de menuisier », tarière que *Le Robert* définit comme « une grande vrille pour percer des trous dans le bois » (rappelons qu'une mortaise est une cavité de section pratiquée dans une pièce de bois ou de métal, pour recevoir une autre pièce). La chirurgie arabo-andalouse connaissait déjà un *mirazz*, qui servait à pratiquer une « mortaise péronéo-tibiale », que le *Dict. des dict.* définit comme « cavité [...] qui reçoit la



surface articulaire de l'astragale ». Cette mortaise-là, ce *mirazz*-là, faisait partie de la terminologie des chirurgiens ar. dans la réduction des fractures (réduction qui se dit en ar. *al-jabr*, mot qui, nous l'avons vu, a donné algèbre*)...

« Au milieu de l'éclat du triomphe, Sophie ose défier le vainqueur, et se vante de courir aussi bien que lui. [...] Le signal n'est pas plus tôt donné, qu'on la voit partir comme un oiseau.

Les femmes ne sont pas faites pour courir ; quand elles fuient, c'est pour être atteintes. La course n'est pas la seule chose qu'elles fassent maladroitement, mais c'est la seule qu'elles fassent de mauvaise grâce. [...]

À ces occupations diverses se joint celle du métier que nous avons appris. Au moins un jour par semaine, et tous ceux où le mauvais temps ne nous permet pas de tenir la campagne, nous allons, Émile et moi, travailler chez un maître. [...]

En entrant dans l'atelier, Sophie aperçoit à l'autre bout un jeune homme en veste, les cheveux négligemment rattachés, et si occupé de ce qu'il fait qu'il ne la voit point : elle s'arrête et fait signe à sa mère. Émile, un ciseau d'une main et le maillet de l'autre, achève une **mortaise** ; puis il scie une planche et en met une pièce sous le valet pour la polir. Ce spectacle ne fait point rire Sophie ; il la touche, il est respectable. Femme, honore ton chef ; c'est lui qui travaille pour toi, qui te gagne ton pain, qui te nourrit : voilà l'homme. »

(Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, liv. V, Classiques Garnier, 1992.)

Moucharabieh

MOUCHARABIEH – مَشْرَبِيَّة ◉ N. m. De l'ar. مَشْرَبِيَّة, *machrabiyya*, « fenêtre, loggia grillagée » ; grillage fait de petits bois tournés, permettant de voir sans être vu, dans l'architecture arabe traditionnelle. Ce subst. (*machrabiyya*) appartient à une famille de mots (qui a donné entre autres sorbet* !) où « circule » l'idée d'imprégnation, d'absorption ou peut-être, en l'occurrence, de dosage (de la lumière, de l'air). Sans doute est-ce *aussi* pour cela que, chez soi, on l'appelle parfois *mashraba*, « source, fontaine », et pas seulement « parce qu'on y place les cruches poreuses qui servent à rafraîchir l'eau par évaporation », comme le signale Dozy, ds *TLF*... Admis tardivement dans les dict., il est mentionné avec deux variantes en « *-by* » et « *-bieh* », dans *Le Robert* et le *Larousse*, et, en 1970, sous la forme *moucharabié* (*Le Robert*, suppl.). Barrès l'a écrit *moucharabis* au plur., tout comme C. Lemonnier, cité ds le *Dict. des dict.* : « Dans un décor toujours changeant de masures, de *moucharabis* éclaboussés de filtrées de jour ou noyés dans le velours des pénombres... » En 1840, il s'est écrit *musharabyeh*, au sens de « fenêtre saillante au dehors, fermée par un grillage en bois » (*Aperçu général sur l'Égypte*, Clot-Bey, t. I, p. 184, cit. ds *TLF*). Chez G. de Nerval : *moucharaby* (« Les femmes du Caire », *Revue des Deux Mondes*, mai 1846).

مَشْرَبِيَّة

C'est, semble-t-il, M. Du Camp qui, dans *Le Nil, Égypte et Nubie* (1877), introduit la forme actuelle : « Les maisons très-hautes, bâties pour la plupart en briques cuites reliées avec du plâtre, ressemblent à de vastes damiers ; de petites *moucharabieh* pentagones, souvent fort élégantes, s'avancent au-devant des fenêtres que défend contre les chauves-souris un treillage en bois très-serré » (p. 21). Par ext. : Au Moyen Âge, « sorte de balcon, garni d'un parapet élevé et offrant par le bas une grande ouverture pour lancer des projectiles, que les ingénieurs établissaient au-dessus des portes et des fenêtres sujettes à l'escalade » (P. Guérin, *Dict. des dict.*).

« Le cosmopolitisme de Venise se rassemble dans son cœur historique, au fronton de ses palais et de ses églises, dans ce gothique particulier qu'elle a inventé, et qui, faute de le repérer ailleurs, se fait nommer "gothique vénitien". La façade du palais des Doges en est l'exemple souverain. Viollet-le-Duc en fit une sublime aquarelle panoramique, restituant dans le moindre détail la polychromie de briques et de pierre blanche, le damier oriental qui ressemble quelquefois à un moucharabieh de harem*. Les clochetons, les arcatures de la façade ouest avec sa galerie de trèfles quadrilobés, les crénelures qui ressemblent à des festons de pierre, les verrières qui ont gardé du roman une certaine tranquillité que viennent égayer les dentelles les plus audacieuses, celles du point de Venise justement, comme si les tailleurs de pierre s'étaient inspirés des dentellières de Burano, tout est fantaisie et jubilation, gaieté jusqu'au cœur du pouvoir central. »

(Alain Vircondelet, *Nulle part qu'à Venise*, Plon, 2003, p. 297.)

Moukère

MOUKÈRE – مَخْلوقة ◉ N. f. Argot d'Oran (Algérie), ville imprégnée de l'idiome ibérique, par influence de l'esp. *mujer*, ou *mujeruca*, « bonne femme ». Sauf que, en ar., c'est déjà une expr. vieille comme la société bédouine, proche phonétiquement de *mujeruca*, et sans laquelle l'homme arabe traditionaliste ne saurait nommer son épouse: مَخْلوقة, *makhlûqa*, littéralement « créature » (*sic*). Ce qui, du reste, n'est pas loin de l'argot français du XIXᵉ s.: « Pour la grande dame qui se voit enlever ses adorateurs par une grisette, cette grisette est une *créature* ! » (L. Huart). Le sabir alg. en a fait *moukera* ou *mouchéra* (*Dict. de la lgue franque ou Petit Mauresque*, Marseille, 1830; cit. ds *TLF*). La *jota* esp. correspondant assez bien au [kh] arabe (خ), comme dans *makhlûqa*, *TLF* en conclut que « la prononciation k est donc le fait d'Européens non espagnols ». Les trois formes les plus fréquentes en littérature: *moukère* (chez Morand, 1930, et Céline, 1936); *moukhère* (chez Aragon, *Les Beaux Quartiers*, 1936); *mouquère* (chez A. Daudet, *La Fédor*, 1897; et Queneau, 1944). Chez Céline, syn. de « femme maghrébine »: « La fatma, elle me fait signe de venir, de monter dans son gourbi [...]. Elle me prend la main, la *moukère*, elle me la retourne, elle me regarde dedans, les paumes... de tout près, avec la lampe. Elle va me faire les lignes » (*Mort à crédit*).

مَخْلوقة

Et Alain Souchon, avec sa « soif d'idéal » romantique et sa *Foule sentimentale*, combien en a-t-il emballé: « Oh le mal qu'on peut nous faire / Et qui ravagea la moukère / Du ciel dévale / Un désir qui nous emballe / Pour demain nos enfants pâles / Un mieux, un rêve, un cheval. »

« Il est né dans la Ville basse, dans les quartiers juifs, sorte de *commedia dell'arte* néo-hébraïque, nommée *burlesk*. [...] Ici, ce ne sont plus des acteurs réalistes entourés de coreligionnaires à la Rembrandt, se roulant dans des scènes d'épilepsie au-dessous du portrait barbu de Karl Marx suspendu au mur comme une icône, c'est le music-hall originel, avec son audience de calicots en pantalon à pattes d'éléphant, audience uniquement masculine. Les figurantes ne sont plus vêtues que d'un soutien-gorge et d'un caleçon. Ces costumes beaucoup plus indécents que le nu d'art du Casino de Paris, qui choque tant les Américains, à cause des seins découverts; les vedettes se croient obligées à des torsions de croupe et à des ballottements de la poitrine, du genre « **moukère** » ou *rumba*, dit *kooch dance*, qui plaît infiniment à ces salles d'Orientaux. C'est d'ici que partit cet usage de suspendre un pont au-dessus de la salle, si en vogue un peu avant la guerre; lorsque les dames passent à hauteur des têtes des spectateurs, certains, fort allumés par cettte proximité, déposent le long de la rampe leur carte de visite. »

(Paul Morand, *New York*, Flammarion, 1949, p. 169.)

Moussaka

MOUSSAKA – MUSAKA ◉ N. f. Plat d'orig. turque, adopté par les cuisines grecque et roumaine, composé d'aubergines, de hachis de mouton, de tomates et d'œufs, fortement épicé, et cuit au four. Le mot turc *musaka*, emprunté (selon *TLF*) à l'ar. égyptien *musaqqa*, est passé dans les langues régionales voisines (grec, albanais, serbo-croate, bulgare), avant d'investir le fr. et les tables de France dès les années 1930. De la criée à Marseille jusqu'à la rue Mouffetard, à Paris : « Quand ils ont eu achevé leurs discussions sur des passages de la traduction où l'allitération joue un rôle auquel Paul [Auster] est très attaché [...], nous sommes partis par la Mouffe vers le *Mavromatis* où nous avons dîné... entre *moussaka* et agneau de lait, arrosés d'un subtil chablis » (H. Nyssen, *Carnets journaliers*, 4 mai 2005). Autre standing, autres mœurs : « Il [Pépé Carvailho] rentra chez lui. Son programme était tout tracé. Récupérer des aubergines rachitiques, préparer une *moussaka* et chercher dans sa bibliothèque *Alexis Zorba* et *Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse* pour les brûler » (M. Vazquez Montalban, *Le Labyrinthe grec*).

Le film de Panos Koutras *L'Attaque de la moussaka géante* a donné lieu à des parodies de recettes : « Prenez une poignée d'astrophysiciens gay en blouses roses, ajoutez un travesti assez enveloppé, effeuillez une plantureuse équipe de "blondes" intergalactiques. Ajoutez-y, énergiquement à la spatule, une moussaka géante, odorante, baveuse et meurtrière, et plongez le tout dans les rues et banlieues athéniennes. Laissez mijoter pendant 1 heure et 43 minutes et vous obtenez un délirant hommage kitsch aux films américains de SF des années 50, aromatisé légèrement à la façon de John Waters... » Ce point de vue de la librairie Ô mots doux (Suisse) n'est pas celui du sieur von Bek, un « cérébralo-érudit » de la SF : « Un des pires navets... pardon aubergines*, de l'histoire du cinéma, sous le possible prétexte de renvoyer dos à

musaka

dos l'homophobie, la démagogie des hommes politiques grecs et la médiocrité intellectuelle du Grec moyen engoncé dans son conservatisme et sa petite-bourgeoisie » (« Cinecstasy », sur www.wagoo.fr).

Chocolat, menthe à l'eau, taboulé*,
piments doux, poule au riz, soupe à l'ail,
j'ai tout bu, tout goûté, tout aimé,
[...]

Harissa*, clafoutis, foies sautés,
mirabelle, émincés, paprika,
j'aime mieux les ragoûts pimentés
que tous les poulets d'Alabama !

Toulé poulé, toulé poulé,
toulé poulé d'Alabama,
toulé poulé, toulé poulé,
toulé poulé d'Alabama !
[...]

Chocolat, menthe à l'eau, taboulé*,
coulommiers, livarot, béchamel,
j'ai tout bu, tout goûté, tout aimé,
cacao, praliné, caramel* ;
Haricot, salami, pois cassés
macédoine, ailloli, moussaka,
j'aime mieux mes amis métissés
que tous les poulets d'Alabama !

(Gilbert Laffaille, « Toulé Poulé », *Travelling*, Musidisc, 1988.)

Mousseline



MOUSSELINE - **مَوْصِلِيّ** ⊗ N. f. De l'it. *mussolina* (fém.) : « tissu ou toile de coton importé de Mossoul », par des marchands de Venise. Empr., avec suffixation de l'élément *-ino*, à l'ar. مَوْصِلِيّ, *mawsiliyyi*, « de la ville de Mossoul » (en Irak, et non en Russie, comme il est mentionné ds certains dict.). Le *Dict. de la convers. et de la lect.* (1857) signale une hyp. qui a sévi au XIXe s. : « *Mousseline* vient de ce que ce tissu n'est pas parfaitement uni et est couvert d'un petit duvet qui ressemble à de la *mousse.* » G. Ménage relève une forme *mussoli* dans ce qu'il nomme une « Nomenclature arabique », qui est à la fin des œuvres d'Avicenne, p. 409, col. 2 : « *In Mesopotamia* [...] *mercatores Venetos applellantur mussoli, ex hoc regionis nomine.* » Le *Dict. des dict.* donne de ce tissu une définition poétique, attribuée à Th. Gautier : « C'est du vent filé, de l'air tissu, de la brume condensée. » Moins éthéré, Zola : « Autour des colonnettes de fer, s'élevaient des bouillonnés de *mousselines* blanches » (*Au Bonheur des dames*). En appos. ou adj. invar., *pommes, sauce mousseline* (sauce holland. additionnée de crème fouettée) ; *verre mousseline* (J. et E. Goncourt, *Journal*), verre très fin, orné de motifs transparents. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu en 1298 une forme *mosulin* (n. m.), au sens de « drap d'or et de soie fabriqué à *Mossoul* » (R. de Pise, *Marco Polo*, Florence, Benedetto, ds *TLF*). En 1656 apparaît la forme actuelle, pour une « légère étoffe de coton », et c'est à partir de 1712 que le mot entre en cuisine : « pâte composée de gomme adragante mêlée d'eau et de jus de citron » (*Nouv. instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits*, ds *TLF*).

« La mousseline, selon W. Duckett, était connue des Romains, la description que Pline et Juvénal nous ont tracée de la transparence indécente des voiles dont s'enveloppaient les dames romaines s'applique parfaitement à ce tissu. » Voire : selon le *Dict. universel d'histoire et de géographie* (1878), si la ville de Mossoul a bien donné son nom à la mousseline, « on ne fait, aujourd'hui du moins, qu'y teindre et imprimer en couleur ce tissu, qui vient de l'Hindoustan, par Bassora ».

« Lecteur, as-tu quelquefois respiré
Avec ivresse et lente gourmandise
Ce grain d'encens qui remplit une église,
Ou d'un sachet le musc* invétéré ?

Charme profond, magique, dont nous grise
Dans le présent le passé restauré !
Ainsi l'amant sur un corps adoré
Du souvenir cueille la fleur exquise.

De ses cheveux élastiques et lourds,
Vivant sachet, encensoir de l'alcôve*,
Une senteur montait, sauvage et fauve,

Et des habits, **mousseline** ou velours,
Tout imprégnés de sa jeunesse pure,
Se dégageait un parfum de fourrure. »

(Charles Baudelaire, « Le parfum », *Les Fleurs du mal*, Gallimard, 1972, p. 68.)

Mousson

مَوْسِم

MOUSSON – مَوْسِم ⊛ N. f. Du néerl. *monsoen* (1598), dérivé du port. *monçao*, lui-même emprunté à l'ar. مَوْسِم, *maussim*, *mawsim*, « saison ; période de pèlerinage, fête qui a lieu à époque fixe, et qui peut coïncider avec le moment du marquage des bêtes » (le verbe وَسَمَ, *wassama*, d'où vient *mawsim*, signifie d'ailleurs « marquer, désigner, estampiller »). Au sens de « période de fête », le mot a donné le fameux *moussem* marocain (festival). Chez les marins ar. : « saison des vents favorables à la navigation ». D'où le sens maritime : entre le vent saisonnier qui souffle alternativement vers la mer (hiver : *mousson sèche*) et vers la terre (été : *mousson humide*), « il y a un intervalle de temps pendant lequel les vents varient, et où un vent du nord, se mêlant avec les vents ordinaires, cause, surtout auprès des côtes, d'horribles tempêtes » (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, IX ; ds *Le Rob. alph. et an.*). On observe ce phénomène principalement dans la mer et le golfe d'Arabie, le golfe du Bengale et dans la mer de Chine (*Dict. des dict.*). En 1598, une trad. du néerl. *monçones* de vent donne *monçon* puis, en 1602, *monson* (O. Van Noort, *Description du pénible voyage fait entour de l'univers*, réf. *TLF*). *Le Rob. alph. et an.* date la même forme de 1649. C'est à partir de 1663 que se fixera la forme actuelle (J. de Thévenot, *Relations de divers voyages curieux*, t. I, p. 7 ; cit. ds *TLF*). Le mot est admis ds le *Dict. de l'Ac.* en 1762. L'éd. 1798 mentionne une forme *mouçon* (que nous relevons chez l'abbé Raynal, en 1776, ds son *Histoire philosophique et politique*...).

Rare, ce sens métaphorique, relevé chez P. Valéry, écrivant à A. Gide : « Je sais maintenant que toutes les deux semaines j'ai une gêne physique. C'est ma mousson. Je ne travaille plus. De temps en temps, je fais les cuivres, je tripolise l'habitacle, pour le regarder s'oxyder de nouveau » (Paul Valéry, *Correspondance avec Gide*, Gallimard, 1955, p. 238).

« Elle s'assit et tenta de maîtriser ses tremblements. Pour la millième fois de la matinée, elle se repassa le périple en détail. Il fallait qu'elle réussisse. C'était son choix, sa vie. [...]

Enfin, à quatorze heures, la navette pour Phuket décolla. Diane avait perdu cinq heures et demie.

C'est là-bas qu'elle retrouva, réellement, les tropiques. Ce fut un soulagement. Des nuages bleuâtres s'étiraient au loin, des foyers d'argent irradiaient le ciel. Au bord de la piste, des arbres pâles oscillaient alors que la poussière tourbillonnait en vrilles d'inquiétude. Surtout, il y avait l'odeur. L'odeur de la mousson, brûlante, suffocante, saturée de fruits, de pluie, de pourriture. L'ivresse de la vie lorsqu'elle dépasse son propre seuil et devient décomposition. Diane ferma les yeux de ravissement et manqua de s'étaler sur la passerelle accolée à l'avion. »

(Jean-Christophe Grangé, *Le Concile de pierre*, Albin Michel, 2000, p. 12.)

Musc

MUSC – مِسْك ⊗ N. m. Du lat. *muscus*, empr. au gr. μόσχος, lui-même empr. au pers. *musk*, qui, selon *TLF*, viendrait soit du sanskrit *muṣká-*, « testicule », soit de l'iranien *muska*, même sens. M. Devic ne retient que l'orig. persane. Passé à l'ar. مِسْك, *misk*, il désigne le *musc*, mais aussi, au Liban et en Syrie, le pois de senteur. « On le trouve dans une vessie située près de l'ombilic d'un animal quadrupède que l'on nomme *porte-musc* » (*Dict. raisonné de pharmacie...*, J.-B. Rivet, Brunot, 1803). On n'emploie en médecine que le *musc* en poche ; celui hors vessie, étant souvent falsifié, « ne sert qu'aux usages de la parfumerie » (*Dict. des dict.*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot est employé depuis 1256, comme « substance brune très odorante, à consistance de miel, secrétée par les glandes abdominales d'un cervidé mâle voisin du chevrotain », ainsi que le décrit Aldebrandin de Sienne, médecin mort à Troyes, et dont *Le Régime du corps* est « le plus ancien des traités d'hygiène et de diététique rédigés en français » (*Revue crit. d'hist. et de litt.*, 1911). En ar., le mot a donné deux dérivés : l'adj. مِسْكِيّ, *miski*, *miskiyyi* (ar. dialect., *meski*), « musqué », s'applique au raisin *muscat* ; le subst. fém. مُسْكَة, *musca(t)*, signifie « un grain (de) ».

Le musc était une denrée si précieuse que les marchands en augmentaient le poids en y ajoutant des particules de plomb, ce qui amena le roi du Bhoutan à ordonner « que toutes les vessies, avant que d'être cousues, seraient visitées par des inspecteurs qui les fermeraient eux-mêmes et les scelleraient du sceau royal » (abbé Raynal, *Épices et Produits coloniaux* [1770], La Bibliothèque, 1992, p. 88).

مِسْك

« L'imagination, qui cherche à revêtir d'images sensibles les idées abstraites [...], prête donc infiniment de clarté et d'agrément à la philosophie. Elle n'embellit pas moins les ouvrages de sentiment. Quand l'Arioste conduit Roland dans la grotte où doit se rendre Angélique, avec quel art ne décore-t-il pas cette grotte ? Ce sont partout des inscriptions gravées par l'amour, des lits de gazon dressés par le plaisir ; le murmure des ruisseaux, la fraîcheur de l'air, les parfums des fleurs, tout s'y rassemble pour exciter les desirs de Roland. Le poëte sait que plus cette grotte embellie promettra de plaisir et portera d'ivresse dans l'ame du héros, plus son désespoir sera violent lorsqu'il y apprendra la trahison d'Angélique, et plus ce tableau excitera dans l'ame des lecteurs de ces mouvements tendres auxquels sont attachés leurs plaisirs. Je terminerai ce morceau sur l'imagination par une fable orientale [...] très-propre à prouver combien l'imagination peut quelquefois prêter de charme au sentiment. C'est un amant fortuné qui, sous le voile d'une allégorie, attribue ingénieusement à sa maîtresse et à l'amour qu'il a pour elle les qualités qu'on admire en lui : "J'étois un jour dans le bain : une terre odorante, d'une main aimée, passa dans la mienne. Je lui dis : es-tu le **musc** ? Es-tu l'ambre* ? Elle me répondit : je ne suis qu'une terre commune, mais j'ai eu quelque liaison avec la rose ; sa vertu bienfaisante m'a pénétrée ; sans elle, je ne serois encore qu'une terre commune." »

(Claude Adrien Helvétius, *De l'esprit*, Durand, 1758, p. 491.)

Nabab

NABAB – نائب ● N. m. Si le titre est « hindoustani », attribué dans l'Inde musulmane à un gouverneur de province, le mot est bien d'orig. ar. Du verbe نَوَّب, *nawwaba*, « déléguer, mandater » ; subst. نائِب, *nā'ib* (plur. *nuwwāb*), « représentant, lieutenant, vicaire, procureur ». Passé par le port. *nababo* à l'indoustani *nawwāb* → *nabāb*, « gouverneur, vice-roi » (« le plur., souligne M. Devic, a été employé pour le sing., ainsi que cela arrive souvent en hindoustani, pour les mots d'orig. ar. »). Par ext., personne occupant une haute fonction, ou homme très riche, une sorte de Crésus. Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1798, est signalé dans des chroniques de voyage, dès 1614, sous la forme de *nauabo*. En 1777, la forme *nabob* (calquée sur l'angl.) désigne un Européen qui a fait fortune aux Indes, forme que l'on retrouve déjà... actualisée chez ce cher esprit libre de Voltaire : « Je souhaite que nous ne nous mêlions de faire des *nababs* que quand nous aurons assez de troupes pour conquérir l'Inde » (cit. ds le *Dict. des dict.*). À partir de 1836, ce sens de « fortuné colon » s'appliquera à toute personne riche « qui vit avec une splendeur orientale » (*Dict. de la convers. et de la lect.*), avant d'être popularisé, d'après *Le Rob. alph. et an.*, par le roman d'A. Daudet *Le Nabab* (1877).

نائِب

Alors que Voltaire faisait dépendre l'état de son nabab de l'état des troupes, un siècle plus tard, un major Fridolin déplorait sa disparition : « Aujourd'hui, l'Européen enrichi aux Grandes-Indes, cet excellent nabab pain-d'épice, si cher aux romans des premières années du siècle, est passé, comme les oncles d'Amérique, à l'état de variété regrettable et perdue dans l'espèce humaine » (cit. ds *Dict. des dict.*).

« L'acropole officielle outre les conceptions de la barbarie moderne les plus colossales. Impossible d'exprimer le jour mat* produit par ce ciel immuablement gris, l'éclat impérial des bâtisses, et la neige éternelle du sol. On a reproduit dans un goût d'énormité singulier toutes les merveilles classiques de l'architecture. J'assiste à des expositions de peinture dans des locaux vingt fois plus vastes qu'Hampton-Court. Quelle peinture ! Un Nabuchodonosor norwégien a fait construire les escaliers des ministères ; [...]

[...] Le quartier commerçant est un circus d'un seul style, avec galeries à arcades. On ne voit pas de boutiques. Mais la neige de la chaussée est écrasée ; quelques nababs aussi rares que les promeneurs d'un matin de dimanche à Londres, se dirigent vers une diligence de diamants. Quelques divans* de velours rouge : on sert des boissons polaires dont le prix varie de huit cents à huit mille roupies. À l'idée de chercher des théâtres sur ce circus, je me réponds que les boutiques doivent contenir des drames assez sombres. »

(Arthur Rimbaud, « Villes », *Illuminations*, *Œuvres poétiques*, Flammarion, 1964, p. 160.)

Nacre

NACRE – **نقر** ◉ N. f. De l'it. *nacc(h)aro, nacc(h)ara, nacchera,* « qui désigne à la fois un instr. à percussion (depuis le XIVe s.) et la nacre » (*TLF*) ; 1295 : lat. médiév. *naccara*, empr. à l'ar. نقر, *naqr*, « gravure (sur pierre) », du verbe نقر, *naqara*, « creuser, évider, excaver ». « Matière résultant du travail de frottement ou d'évidement fourni par les mollusques à l'intérieur des coquilles ; substance dure, irisée, riche en calcaire, ainsi produite, et utilisée en bijouterie et en tabletterie » (*Le Petit Larousse*). Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, a connu en 1347 une forme lat. : *nacrum*, « matière blanche à reflets irisés qui se forme à l'intérieur de certains coquillages » (doc. du Dauphiné, ds Du Cange ; cit. ds *TLF*). Fin XIVe s., *nacle* : « une salière de *nacle* de perle garnie de pierrerie » (*Vente des biens de Jacques Cœur, Dict. des dict.*). 1561, *naccre* de perle (*Inventaire des meubles du château de Pau*, ds *TLF*). G. Ménage signale l'étymon *nacarat* (de l'esp. *nacarado* ; de *nacar, navre* de perles), que *Le Petit Robert* date de 1578 (sous la forme *nacarade*), et qu'il donne pour une « couleur d'un rouge clair dont les reflets rappellent ceux de la *nacre* », avec une occurrence adj. inv. : « une soierie *nacarat* » (M. Proust).

نقر

Le verbe نقر, *naqara*, recouvre plusieurs sens : « creuser, évider » ; « becqueter, picorer » ; « claquer » (des doigts) » ; « percuter, tambouriner » ; « jouer du cor, d'un instr. à vent ». D'où ces subst. divers (différenciés par une ou deux voyelles longues ou brèves) : « entaille, cavité, gravure ; becquée, coup de bec, pivert ; percussion, percussionniste ; dispute, scène (de ménage) ; clairon, cor », etc. C'est ce cor qui a donné le fr. nacaire et le cat. nacre (1462), et « qui a dû désigner par la suite une sorte de cor de chasse » (*TLF*). Le passage au coquillage s'explique par l'analogie de forme : nacre désigne un « coquillage en forme de corne à Minorque et sur les côtes de Catalogne, d'où nacre, par métonym. » (G. de Gregorio, ds *Revue de linguistique romane*, t. XII, p. 255 ; *TLF*).

« De la terrasse, on voyait nettement la bataille. Elle se développait aux abords du pont Marco-Polo. [...] On voyait, à la lorgnette, les fragiles soldats, vêtus de l'uniforme kaki à boutons de nacre, le képi à visière basse enfoncé sur les yeux, portant dans la main gauche une petite valise pleine de linge, de cartouches et de biscuits de riz, et dans la main droite un fusil démesurément long à baïonnette orange*. [...] Si par hasard* l'un d'eux était tué, quatre hommes se détachaient, et glissaient doucement le cadavre dans la rivière. [...] Un caporal, moustachu et corpulent, brandissait avec cérémonie une sorte de sabre de cuivre tordu par les circonstances. Loin en arrière, le colonel Chang-Fu, à cheval, en dolman* de soie rose, sur un fond de champ de riz. »

(Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour*, Grasset, 2002, p. 85.)

Nadir

NADIR – نظِيرْ ◉ N. m. Opposé à zénith*. Du lat. médiév. *nadir* (1233), it. *nadir* (1re moitié du XIVe s., d'après *TLF*) ; dérivé de la loc. ar. نظير السمت, *nadir es-samt*, « direction, pendant de l'azimut* », désignant la direction opposée au zénith*. « Sur la sphère céleste, *nadhîr* serait syn. d'antipode » (M. Devic). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. En 1366, pour Oresme (ds le *Dict. des dict.*), « celui point opposite du soleil est appelé le *nadir* ». En 1558, défini comme le « point opposé au zénith* » (F. A. Thévet, *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique*, chap. XVIII, p. 34, M. de la Porte, 1558) : « Le Soleil va obliquement toute l'année par l'Écliptique au Zodiaque [...], et est directement au *nadir* de ceux qui habitent là. » Au fig., dans ses *Lettres persanes* (XVIII), Montesquieu fait dire à son Mehemet-Hali : « Le zénith de votre esprit ne va pas au *nadir* de celui du moindre des immams. » Et Guizot, dans le *Dict. des dict.* : « À considérer dans son ensemble l'histoire de l'esprit humain dans l'Europe moderne, du cinquième siècle jusqu'à nos jours, on trouvera, je crois, que le septième siècle est le point le plus bas où il soit descendu, le *nadir* de son cours pour ainsi dire. » Et à la reconsidérer, cette histoire de l'esprit humain, du siècle de Guizot à nos jours ?



Dans la transcription fr. de ce mot, qui signifie « opposé » (au point de vue de l'observateur), ne pas confondre avec son homonyme Nadir, nom de l'une des trois tribus juives autochtones de Médine, qui s'opposèrent à l'arrivée de Mahomet dans cette ville, et que le Prophète finit par chasser après un long siège. Mais il est vrai que l'orthographe ar. est à une lettre près...

« Au Ministère, florissait alors comme Secrétaire-général certain monsieur Clément Chardin des Lupeaulx, un de ces personnages que le flot des événements politiques met en saillie pendant quelques années, qu'il emporte en un jour d'orage, et que vous retrouvez sur la rive, à je ne sais quelle distance, échoués comme la carcasse d'une embarcation, mais qui semblent être encore quelque chose. [...] En ce moment, Clément des Lupeaulx (les Lupeaulx absorbaient le Chardin) atteignait à son apogée. Dans les existences les plus illustres comme dans les plus obscures, n'y a-t-il pas pour l'animal comme pour les Secrétaires-généraux un zénith* et un **nadir**, une période où le pelage est magnifique, où la fortune rayonne de tout son éclat. Dans la nomenclature créée par les fabulistes, des Lupeaulx appartenait au genre des Bertrand, et ne s'occupait qu'à trouver des Ratons. Les moralistes déploient ordinairement leur verve sur les abominations transcendantes. Pour eux, les crimes sont à la cour d'Assises ou à la Police correctionnelle, mais les finesses sociales leur échappent ; l'habileté qui triomphe sous les armes du Code est au-dessus ou au-dessous d'eux, ils n'ont ni loupe ni longue-vue ; il leur faut de bonnes grosses horreurs bien visibles. Toujours occupés des carnassiers, ils négligent les reptiles ; et heureusement pour les poètes comiques, ils leur laissent les nuances qui colorent le Chardin des Lupeaulx. »

(Honoré de Balzac, *Scènes de la vie parisienne*, Fume, 1842-1848.)

Nafé



NAFÉ – **نافِعْ** ● N. m. « De l'ar. *nafaha*, "salutaire"; fruit de la ketmie*, malvacée, *hibiscus esculentus*, dit aussi *gombaud*; Syrie et Égypte; on en compose une pâte et un sirop » (*Dict. des dict.*); utilisé dans la composition de certains remèdes, à base de guimauve (pâtes pectorales, sirops contre la toux). Dérivé de l'ar. نافِعْ, *nāfi'*, « bienfaisant, efficace, salutaire », d'après une expression médicinale: نافِع لِلصّدر, « bénéfique pour la poitrine », « efficace contre les maux de poitrine » (désigne également la graine de fenouil, pour ses vertus nutritives); à partir du verbe نفعَ, *nafa'a*: « profiter, servir à ». M. Devic et le père H. Lammens le font dériver du pers. *nafeh*, « vésicule de musc* ». Ce à quoi *TLF* ajoute: « Peut-être le même mot que l'ar. *nafha*: "odeur" (voir naffe*, entrée suiv.). Sauf que l'expression existe déjà, en zoologie, sous la forme نافِجَة, *nāfija*, qui désigne la glande où s'accumule le musc... *TLF* date l'emprunt de 1844: « crinolines, racahout*, *nafé*, créosote » (R. Toepffer, *Voyages en zigzag*, p. 381).

Nāfe', ou Nāfi', c'est aussi le nom d'un célèbre général de l'Islam, 'Uqba Ibn Nāfi', celui-là même qui, au VIIe s., débarqua à Carthage avant de se lancer à la conquête du Maghreb, laquelle devait mener à celle de l'Espagne...

« Là-bas c'était là-bas où l'on buvait du ciel
son blanc de lait bourru et son odeur de paille
le soleil à plein sable et blessure de sable...

Les cris des piroguiers
se crucifiaient aux palmes – clouaient la vibration des cils –
et laciniaient le ciel de gerbes éblouies

Là-bas c'était là-bas
au milieu des senteurs de terre et de **nafé**
elles étaient racine et source et nourriture
– lourd tam-tam des pilons sur le mil et les rires –
les belles femmes noires droites et nues

Là-bas c'était là-bas
les cocotiers ventrus comme des aryballes
qui portaient à leur front
les grappes de la soif

Là-bas, c'était là-bas, dans un pays d'ivoire
comme havre alangui de moiteurs océanes. »

(MARIE BATAILLE, « MASQUES D'IVOIRES », *ECRITS-VAINS.COM*, 2005.)

Naffe

نفحة

NAFFE – نفحة ⊛ N. f. De نفحة, *nafha*, « odeur, bouffée d'air » ; du v. نفح, *nafaha*, « exhaler, (se) répandre (odeur) » ; forme intr., نفح بـ, *nafaha bi-*, faire don de. C'est la « bouffée », qui est passée au vx fr. (*eau de*) *naffe*, par l'interm. de l'it. *aqua nanfa* (1156), ou de l'esp. *aguanafa*, « trad. partielle d'un hispano-arabe : *mā'* (eau) *nafha* : eau aromatisée » (*TLF*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. La forme fr. fut souvent prise au sens d'« eau de fleur d'*oranger* ». 1429 : cat. *aygo nafa*. 1478 : « flascons d'argent à mettre *eaue naffe* », relevé par *TLF* ds *Comptes du roi René* (A. d'Agnel, t. I, p. 341). 1534 : *eau de naphe*, signalé par G. Ménage, chez Rabelais (*Gargantua*) : « Iceux fournissoient par chacun matin les chambres des Dames, d'eau-rose, d'*eau de naphe* et d'eau-d'ange. » Autre forme it. : *acqua nanfa* (XIVᵉ s., Boccace), « eau faite des fleurs d'orangers à l'alambic* ». Occur. que G. Ménage recadre : « Cependant, Boccace, dans son *Décaméron*, distingue formellement entre l'eau de rose, l'eau de fleurs d'oranger, l'eau de fleurs de jassemin et l'eau de *naffe*... »

Alors qu'elle arrive à Séville, pour y fonder son énième monastère, sainte Thérèse d'Avila est témoin d'un miracle en pleine rue : « Il y avoit mesme une fontaine qui jettoit de l'eau de naphe sans que nous y eussions aucune part ny que nous l'eussions desiré » (*Œuvres*, P. Le Petit, 1670, p. 384). Dans le texte ci-contre, J. du Bellay témoigne, quant à lui, de préoccupations étonnamment modernes, évoquant ce que notre siècle appelle maquillage et... resserrement de peau !

« [...] fuyant plus que la peste
Ces jeunes gens, lesquels sans desbourcer,
A tout propos pour beaux veullent passer,
Nous pensant bien payer d'une gambade,
D'une chanson, d'un luth*, ou d'une aubade [...].
J'avois aussi une soingneuse cure
De n'endurer sur mon corps une ordure [...] :
De sentir bon, me tenir proprement,
Fust en public, ou fust dedans ma chambre :
Où l'eau de **naffe**, et la civette*, et l'ambre*,
Le linge blanc, le pennache eventant,
Et le sachet de pouldre bien sentant
Ne manquoient point : sur tout je prenoy garde
(Ruse commune à quiconque se farde)
Qu'on ne me peust surprendre le matin. [...]
Car quant au soing où chacune se fonde,
De se farder, de se faire la blonde,
De se friser, de corriger l'odeur,
Serrer la peau, réchauffer la froideur,
Je n'en dy rien, pour estre telle peine
Commune encor à la dame Romaine.
O bien heureuse et trois et quatre fois,
Qui n'est sugette à si pénibles loix ! »

(JOACHIM DU BELLAY, *ŒUVRES POÉTIQUES*, T. II, *RECUEILS ROMAINS*, CLASSIQUES GARNIER, 1993.)

Naphte

نفط

NAPHTE – نفط ◉ N. f., puis m. (depuis 1835). D'origine « orientale », selon *Le Rob.* ; d'orig. persane, selon Henriette Walter, passé à l'ar. نفط, *naft*, « naphte, pétrole » ; selon *TLF*, le mot, passé au grec νάφθα, puis au lat. *naphta*, a été « emprunté soit à l'iranien *nafta*, soit à l'akkadien *naptu* par l'interméd. de l'araméen : *naphṭāa*, *nĕphṭā* ». Hydrocarbure provenant de la décomposition de matières organiques : « Les *naphtes* de la frontière persane les intéressent beaucoup plus [les Anglais] que de ressusciter sur le Tigre la splendeur des califes » (J. et J. Tharaud, *Paris-Saïgon dans l'azur*, 1932). Attesté depuis 1694, le mot est signalé dès 1213, sous la forme *naptes*, « sorte de bitume liquide » (*Faits des Romains*, III, 15, éd. de L.-F. Flutre et K. Sneider De Vogel, p. 642 ; cit. ds *TLF*). En 1555 apparaît la forme actuelle (Conrad Gesner, *Trésor de Evonime*, Balthazar, 1555, chap. LVI, p. 187. BNF, 1990). En 1874, le *Larousse du XIXe siècle* l'associe au pétrole en le donnant pour un « produit distillé des pétroles de densité 0,67 à 0,72 ».

Selon P. Guérin, dont le *Dict. des dict.* date de 1892, « on en trouve en Perse, en Médie, sur les bords de la mer Caspienne, en Sicile et en Calabre. C'est avec cette huile que sont éclairées les villes de Parme et de Gênes ; il [le naphte] sert aussi à conserver à l'abri de l'oxygène de l'air certains corps très oxydables, comme le potassium ; on l'emploie en pharmacie comme vermifuge et antispasmodique ».

« Gémis, noble Yémen, sous tes palmiers si doux !...
Sous tes immenses cieux emplis d'astres sans nombre,
dans le sable enflammé cachant ta face sombre,
pleure et rugis, Maghreb, père des lions roux !...
Ce fulgurant éclair, plus rapide qu'un songe,
qui du Hedjaz natal au couchant se prolonge,
la gloire de l'Islam s'est éteinte en un jour !
Devant ton souffle, Allah, poussière que nous sommes !...
la plaine et le coteau, le fleuve et les vallons
ruissellent du sang noir des bêtes et des hommes.
Le **naphte**, à flots huileux, par lugubres éclats,
allume l'horizon des campagnes désertes,
monte, fait tournoyer ses longues flammes vertes
et brûle, face au ciel et paupières ouvertes,
les cadavres couchés sur les hauts bûchers plats...
Ah ! Vrais fils d'Al-Boraq la vierge et de l'éclair,
sûrs amis, compagnons des batailles épiques [...]
Vous qui couriez, si beaux, des jardins de l'été
jusqu'aux escarpements neigeux des Asturies,
vous dormez dans l'horreur des muettes tueries,
et, tels qu'au chaud soleil les grenades mûries,
sous les masses de fer vos fronts ont éclaté ! »

(LECONTE DE LISLE, « LE SUAIRE », *POÈMES TRAGIQUES*, A. LEMERRE, 1886.)

Narguilé

NARGUILÉ – نارَجيل ⊗ N. m. *Narguilé*, *narghilé* ou *narghileh*. Du pers. *nārguile*, passé au turc et à l'ar. نارَجيل, *nārajīl*, « pipe à eau » – pourvue d'un long tuyau flexible, à travers lequel la fumée passe par un flacon rempli d'eau parfumée avant d'arriver à la bouche. Étymologiquement, le terme désigne le cocotier, de نارَجيلة, *nārajīla*, « noix de coco », « parce que, rappelle le père Henri Lammens ds *TLF*, au lieu du flacon de verre ou de cristal, destiné à contenir l'eau, on se sert souvent d'une noix de coco ou d'une boule en métal ayant la forme de ce fruit ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878. La littérature coloniale, avant les dict., l'a fixé sous ces formes successives : *narguilé*, *narghilé*, *narguileh* (Du Camp), *narguilhé* (Loti)... En 1773, dans une *Description de l'Arabie* (C. Niebuhr, trad. de l'all, cit. ds *TLF*), il s'est écrit *nardsjil*, forme proche de l'ar. Les autres formes sont également tirées de chroniques de voyage, en Syrie, en Égypte, à Constantinople, en Albanie, etc. En 1834, Lamartine fait rimer en alexandrins la forme avec l'objet : « Quand, ta main approchant de tes lèvres mi-closes / Le tuyau de jasmin vêtu d'or effilé, / Ta bouche, en aspirant le doux parfum des roses, / Fait murmurer l'eau tiède au fond du *narguilé* » (« À une jeune Arabe », *Recueillements poétiques*, 1839).

Le narguilé (avec l'art de le préparer et de le fumer) est décrit dans le détail, sous le nom de *calioun*, par L. Dubeux (*La Perse*, F. Didot, 1841, p. 465-467) : « Cette espèce de pipe se compose [...] de la tête et du corps, de la carafe* et des tuyaux ; la tête est faite comme une poire (en fait, comme une noix de coco) dont on aurait coupé la partie inférieure. » Dans la haute société, cette carafe est souvent en cristal de roche. Et cette passion n'est pas réservée aux hommes : « Les femmes fument aussi beaucoup, et quand elles se font visite, c'est après le café la première chose qu'elles s'empressent d'offrir » (*ibid*).

نارَجيل

« La dame habitait dans le haut de la ville. Devant sa porte, un jeune Maure de treize à quatorze ans fumait des cigarettes. [...] En voyant arriver les deux visiteurs, il frappa deux coups à la poterne et se retira discrètement.

La porte s'ouvrit. Une négresse parut qui, sans dire un seul mot, conduisit ces messieurs à travers l'étroite cour intérieure dans une petite chambre fraîche où la dame attendait, accoudée sur un lit bas... Au premier abord, elle parut au Tarasconnais plus petite et plus forte que la Mauresque de l'omnibus... [...]

La dame était si jolie ainsi avec ses pieds nus, ses doigts grassouillets chargés de bagues, rose, fine, et sous son corselet de drap doré, sous les ramages de sa robe à fleurs laissant deviner une aimable personne un peu boulotte, friande à point, et ronde de partout... le tuyau d'ambre* d'un narghilé fumait à ses lèvres et l'enveloppait toute d'une gloire de fumée blonde.

En entrant, le Tarasconnais posa une main sur son cœur, et s'inclina le plus mauresquement possible, en roulant de gros yeux passionnés... Baïa le regarda un moment sans rien dire ; puis, lâchant son tuyau d'ambre, se renversa en arrière, cacha sa tête dans ses mains, et l'on ne vit plus que son cou blanc qu'un fou rire faisait danser comme un sac rempli de perles. »

(Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*, Librairie de France, 1930, p. 92. Reprod. BNF-Inalf.)

Natron

NATRON – نطرون ⊛ N. m. De l'ar. نطرون, *naṭrūn*, « carbonate de sodium, salpêtre ». Carbonate naturel, dont les anciens Égyptiens se servaient pour conserver les momies* : on desséchait le corps, avant de le plonger dans un bain de natron ; puis, on appliquait du bitume sur la peau (contre les variations hygrométriques) ; enfin, on imbibait les bandelettes d'une matière végétale, insecticide et odorante, avant de les enrouler autour du corps... Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, le mot s'est écrit d'abord *naitron* au XVIIe s. (La Boullaye le Gouz, *Voyages et Observations*, p. 533 : « *Naitron* est une certaine pierre salée qui se trouve en Égypte » ; cit. ds *TLF*), et a connu à partir de 1835 deux formes : *natron* et *natrum* (« *natrome* »). La forme actuelle est connue depuis 1665 (Colbert, *Privilèges pour les manufactures de glaces*, cit. ds *TLF*). Le *natron* abonde en Égypte, dans la fameuse vallée des Lacs (*Ouadi al-natroun*), où il peut former des masses « tellement compactes que les indigènes l'emploient à la construction » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Le *natron* a été très tôt utilisé dans la fabrication du savon et du verre. Selon M. Berthelot, « Vitruve donne le procédé de fabrication du bleu d'Alexandrie, au moyen du sable, du *natron* et de la limaille de cuivre, mis en pâte, puis vitrifiés au feu : recette qui se trouve dans les alchimistes grecs » (*Origines de l'alchimie*, Librairie des sciences et des arts, 1938, p. 220).

نطرون

En Égypte, on ne se contente pas d'utiliser le natron dans le blanchiment du lin ou la fabrication du verre, mais « les masses en sont tellement compactes que les indigènes l'emploient à la construction, comme la pierre. Patrin parle même d'un ancien fort dont l'enceinte, flanquée de tours, est construite en entier avec ces singuliers matériaux » (*Dict. de la convers. et de la lect.*, 1857).

« J'avais défendu aux guides de sortir les bougies* contenues dans les lanternes, et je dépeçais des momies*, cherchant des scarabées dans leur ventre rempli de bitume, enlevant à l'une ses pieds dorés, à l'autre sa tête garnie de longs cheveux, à une troisième ses mains sèches et noires. [...] Mes yeux, brûlés par la poussière du **natron**, pleuraient malgré moi ; je me remis à ramper, et, au bout d'une demi-heure, j'apercevais le jour blanc et éclatant qui brillait à l'entrée du souterrain. [...]

Où est la véritable entrée des grottes de Samoun ? Doit-on la chercher vers le Nil ou vers le désert ? Je ne sais. Un voyageur m'a affirmé l'avoir découverte. [...] L'espèce de soupirail par lequel on pénètre aujourd'hui n'a été trouvé que par hasard*, et le jour seulement où l'on aura rencontré la porte principale, on saura de quelle quantité prodigieuse de cadavres de toutes sortes la montagne est remplie. Si les Italiens du seizième siècle avaient eu connaissance de cette nécropole immense, ils auraient battu des mains ; car, à cette époque, ils vendaient fort cher, sous le nom de *mumia*, une poudre merveilleuse, élixir* de longue vie, uniquement composée avec des momies pilées et réduites en poussière. »

(Maxime Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie*, Hachette, 1877, p. 309.)

Nénuphar

NÉNUPHAR – نينوفر ● N. m. De l'ar. نوفر, *nawfar*, ou نينوفر, *nīnoūfar*. M. Devic, qui le fait dériver du pers. نيلوفر, *niloūfar*, suppose que cette dernière forme « est un composé de نيل, *nīl*, "indigo" [voir anil*] et de نوفر, *nūfar*, autre nom pers. de *nénuphar*, lequel, du reste, est aussi passé dans la langue de nos botanistes : *nuphar jaune*, *nufar luteum* ; dans cette hyp., le *niloufar* aurait été, à l'orig., le *nuphar* bleu, qu'on trouve en Égypte, en Perse et dans l'Inde, dont la racine est comestible, et dont les fleurs, d'un bleu tendre, servaient autrefois à faire des couronnes ». En Égypte, les *nénuphars* sont surnommés عَرائِس النّيل, « les fiancés du Nil » (ou « les mariés du Nil »). La variété à racine comestible, évoquée par M. Devic, est dite « fève d'Égypte », pour la forme de ses graines. En France, les feuilles du *nénuphar* blanc, dit « lys des étangs », servaient jadis à la préparation d'un sirop calmant. D'où, sans doute, cette légende qui en faisait un anti-aphrodisiaque : « L'ascétisme chrétien l'appelait à combattre les désirs de la chair révoltée » (*Dict. de la convers. et de la lect.*). Attesté ds le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, sous la forme *nénufar*, il prend sa forme moderne en 1935, sous l'infl. de *nymphéa*. Car, longtemps, on l'a fait dériver de *nymphe* : selon la mythologie, une nymphe, morte de la jalousie que lui inspirait Hercule, fut transformée en *nénuphar* ou *nymphæa* (W. Duckett). Au XIIIe s., le mot s'est écrit *neuphar*, *neufar*, *neuenufar* (*Le Livre des simples médecines*, P. Dorveaux, cit. ds *TLF*).

نينوفر

À chaque querelle autour de la réforme de l'orthographe, le nénuphar sert d'argument aux réformateurs, accusés de prêcher « l'abandon des lettres grecques » : pourquoi l'écrire avec un *ph*, répliquent-ils, alors que l'étymologie n'a rien à voir avec le grec, puisqu'il est d'origine arabe (sans compter que Proust lui-même l'orthographiait avec un *f* !). Et d'aucuns, d'ironiser : « probablement qu'un nénuphar s'étale plus paresseusement sur l'eau qu'un nénufar ? »

« Un détour encore de la rivière, et la fin du bief navigable est en vue, sous l'aspect le plus riant, le plus pictural aussi, que puisse offrir la représentation du moulin à eau : la rivière étroite et dormante avec ses palissades de roseaux – qui sont ici les massettes décoratives aux hauts épis plombés – les **nénuphars** entr'ouverts dans l'ombre noire de la berge – la bâtisse au bord de l'eau, fourrée de lierre et enfouie dans la pénombre des arbres – le barrage noyé par-dessus lequel les eaux sautent dans le vacarme et la fraîcheur, avec l'arc vif et argenté de la truite. Autant le barrage d'aval entre les banquettes des herbes noires est silencieux et noyé d'ombre venimeuse par sa haute berge, autant le barrage d'amont est réjoui et solaire : l'œil poursuit encore avec plaisir, mais sans regret, au-delà de sa digue la courbe tentante de la vallée et s'arrête gorgé devant cette barrière symbolique que franchit le saut d'un poisson. »

(JULIEN GRACQ, *LES EAUX ÉTROITES*, JOSÉ CORTI, 1976, P. 69.)

Nilgaut

NILGAUT – **نيل گاو** ⊛ N. m. « Il s'est trouvé que cet habitant du Mogol s'est plié facilement aux conditions de nos climats : peu d'espèces se sont montrées aussi disposées à devenir européennes » : c'est ainsi qu'en 1861 un chercheur (Isidore Saint-Hilaire, texte ci-contre) parlait du *nilgaut*, et non pas de quelque ancêtre des Turcs... Le mot vient du pers. **نيل گاو**, *nil gaw*, qui signifie « bœuf (*gaw*) bleu (*nil*) ». Antilope de grande taille, originaire de l'Inde et des montagnes du Cachemire, à cornes courtes (chez le mâle), vivant dans les plaines de l'Inde. Nom scientifique : *Boselaphus tragocamelus*. Le mot *nilgaut* (ou *nilgau*), attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878, est passé en Europe dès 1670, avec une forme plur. : *nilgaux* (d'après F. Bernier, *Hist. de la dernière révolution des États du grand Mogol*, II, I, 80 ; cit. ds *TLF*). C'est en 1842 qu'un certain comte, Lord Derby, fit introduire dans son parc privé de Londres les premiers spécimens de *nilgaut*. Quelques années plus tard, le « bœuf bleu » fera son entrée dans les jardins zoologiques d'Amsterdam, de Gand, de Bruxelles, à la Ménagerie de Paris ou encore au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne (*Le Magasin pittoresque*, 1858, signale l'arrivée à la même époque d'un couple de *nilgautx* chez un Dr Le Prestre à Caen [voir aussi « Note sur l'antilope Nilgau », ds *Bulletin de la Société impériale zoologique*, t. VI, 1859, p. 185]).

نيل گاو

Baptisé « antilope *picta* » par le naturaliste allemand Peter Simon Pallas, en raison des doubles bracelets blancs qui surmontent ses quatre sabots (et lui donnent cette élégante silhouette), le nigault a une robe gris cendré chez le mâle, fauve chez la femelle et le jeune (même mâle, car il ne prend sa couleur de mâle qu'à l'âge de deux ans, d'après *Le Magasin pittoresque*, art. cit., p. 378). C'est l'un des rares mammifères (avec une espèce de singe, du « genre hurleur ») à connaître, entre le mâle et la femelle, cette « discrimination » de couleur, que l'on sait si fréquente chez les oiseaux.

« La mort accidentelle de plusieurs individus a permis de constater l'excellente qualité de la chair du **Nilgau**, déjà signalée par les voyageurs. On savait par eux qu'elle était réservée, au Mogol, pour la table de l'Empereur, et que le don d'un quartier de **Nilgau** était une des faveurs les plus enviées par les seigneurs de sa cour. La viande du **Nilgau** est tout à fait digne de la réputation qu'on lui a faite, et c'est, dit M. Le Pestre, “ce que nous avons pu, avec quelques amis, constater les premiers en Europe. Comme l'Empereur du Mogol, nous avons mangé du filet de **Nilgau**, du rôti de **Nilgau**, pris à même un jeune et bel animal, qui se tua chez moi le jour de son arrivée. Aucune des autres parties, moins délicates, ne fut perdue, et plus d'un habitant du village n'a pas encore perdu le souvenir du repas exceptionnel qu'il fit ce jour-là. Les morceaux les moins bons furent trouvés tendres et succulents. Tous étaient contents, l'amphitryon excepté”. »

(Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Acclimatation et domestication des animaux utiles*, La Maison rustique, 1861.)

Niquer



NIQUER – نكح ● V. tr. De l'ar. class. نَكَحَ, *nakaha*, « faire l'amour » – d'où, l'ar. dialect., نِك, *nik*, impératif 2ᵉ pers. sing. : « nique ». Subst. نكاح, *nikāh*, « acte sexuel, copulation, union (mariage) ». D'où la pire des injures, à l'adresse d'un Maghrébin : *nik oummek !* (« Nique ta mère ! »)... À ne pas confondre, donc, avec l'ancien fr. « nique », dans *faire la nique à qqn*, lui signifier mépris, d'un signe. Argot. Syn. de *baiser*; *se faire niquer* : « se faire avoir ». L'expression est passée par l'argot des militaires (de l'Algérie coloniale), à partir de 1890, au sens de « posséder charnellement » (d'après Esnard, cit. ds *TLF*). En 1918, l'argot des Poilus l'a fait synonyme de « punir ». *Niquer* la gueule (à quelqu'un), « le rouler » et/ou « le corriger ». On a même eu droit, de la part d'Alphonse Boudard, à un *niquer* le burnous* : « L'air de rien, mais le temps passe, nous presse, nous talonne, nous *nique* le burnous, nous décatit, nous marque la tronche » (*Les Matadors*, 1966, p. 19 ; cit. ds *TLF*). L'expression « *Nique* ta mère ! » a investi depuis longtemps l'argot des banlieues, avec, parfois, cette occurrence où « la police » est substituée à la mère, à la mère de l'autre, bien sûr ! (La psychanalyse y verrait malice... de l'inconscient : n'est-ce pas le *p* du *père* qui se cache derrière celui de la *police* ?).

Entre-temps, en France, la formule a été portée aux nues du show-biz par le groupe NTM (Nique Ta Mère). Voire (contre-emprunt !) : dans les cours de récréation, les trois lettres servent parfois à remplacer l'expression intégrale, en toute discrétion. Trop d'impudeur tue l'impudeur ?

« Azoul sourit. D'un geste habile, il démonte le percuteur du fusil mitrailleur qu'il fixe à l'aide du chatterton sur la grenade, puis arrache la cuillère, avant de la projeter, au prix d'un ultime effort, aussi loin que lui permettent ses forces... Le mouvement le fait grimacer de douleur. Il parvient à se retourner et s'installe, attendant la mort...

Une heure passe. Les assiégeants prennent une confiance relative. Deux d'entre eux se décident enfin à ramper vers l'abri, le doigt sur la détente. [...] Le plus téméraire jette un coup d'œil par la faille du rocher et comprend.

Saisissant à leur tour que tout danger est écarté, Mezarif et ses hommes fondent sur l'abri comme un essaim de guêpes. Azoul [...] sent qu'il lui reste encore assez de forces pour cracher son venin avant de mourir.

– Où sont les autres ? interrogea Mezarif.

Le sourire d'Azoul s'élargit. Il répond d'un geste de la main, le médius tendu, l'index et ses autres doigts repliés, avant de déclarer douloureusement, quêtant son souffle :

– On t'a niqué, fils ! Kahil t'avait prévenu, c'est moi qui t'ai niqué ! Retiens mon nom : Jésus Azoul. En faisant ton rapport à ton maître au Caire, précise bien : "Je me suis fait niquer par un Juif." Il t'enverra sûrement une médaille. »

(Paul Bonnecarrère, *La Guerre cruelle*, Fayard, 1972, p. 197.)

Nizeré

NIZERÉ – نِسْرين ⊛ N. m. Essence de roses blanches. De l'ar. نِسْرِين, *nisrīn*, « églantier » ; زَهْرة النسْرِين, *zahrat(u) an-nisrīn*, « fleur d'églantier », « rose blanche ou musquée », lui-même empr. au pers. *nizré, nizrin,* « rose musquée, rose blanche ». *TLF* signale une forme *nessari*, d'après « une citation d'une trad. fr., faite en 1820, de la *Relation d'un séjour à Alger* de l'Italien Pananti ». La forme actuelle, *nizeré*, est donnée, en 1826, dans G. T. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale*, éd. de J. Peuchet, t. II, 1826, p. 22, signalée par M. Devic : « Quoique l'essence qui se fabrique au Levant soit aussi d'un grand usage, celle dite *nizeré* ou de roses blanches de Tunis, jouit d'une réputation supérieure. » L'ar. *nasr* désigne également la « rose de Damas » dite « musquée ». Par ailleurs, *TLF* relève (chez Dozy et Lammens) une forme adjectivale : نسْري, *nasrī* (?), pour « rose blanche, huile de rose ». Le *Lar. As-Sabil* (le dict. ar. de D. Reig) ne fournit aucune forme *nasrī*. À se demander si l'adj. proche phonétiquement (avec un *s* emphatique) ناصِريّ, *nāṣiriyyi*, « nazaréen », et, par ext., « chrétien », ne supposerait pas l'existence d'une « rose de... Nazareth » ! Après tout, il y eut bien un saint Ephrem « de Nizeré », dit Ephrem le Syrien...



En France, le mot a servi à baptiser un gamay rosé, mais aussi toute une gamme de produits en cosmétique et parfumerie. À Tunis, c'est avec sa fleur qu'on fait l'essence de roses ; elle en contient une plus grande quantité que toutes les autres... On l'emploie aussi à fabriquer une excellente liqueur de table, le rossolis blanc. » (Du Tour, *Dictionnaire d'histoire naturelle*, t. XXIX, p. 470, cit. ds M. Devic).

NB : malgré de longues recherches, nous n'avons pu trouver d'occurrence littéraire signifiante. D'où cette entorse à l'unité de notre anthologie, avec ce (beau) texte de saint Ephrem (réf. « Mouvement des chrétiens cadres et dirigeants »).

« Qui est capable de comprendre une seule des paroles de Dieu ? Ce que nous comprenons est bien moindre que ce que nous en laissons, tout comme les gens assoiffés qui s'abreuvent à une source [...] Le Seigneur a coloré sa parole de multiples beautés, pour que chacun de ceux qui la scrutent puisse contempler ce qu'il aime [...] Que celui qui obtient en partage une de ces richesses n'aille pas croire qu'il y a dans la parole de Dieu que ce qu'il y trouve ! [...] Celui qui a soif se réjouit de boire, il ne s'attriste pas de son impuissance à épuiser la source. Mieux que la source apaise ta soif, plutôt que ta soif épuise la source. Si ta soif est étanchée sans que la source soit tarie, tu pourras y boire à nouveau, chaque fois que tu auras soif. Rends grâce pour ce que tu auras reçu et ne murmure pas pour ce qui demeure inutilisé. Ce que tu as pris et emporté est ta part ; mais ce qui reste est aussi ton héritage. Ce que tu n'as pu recevoir à cause de ta faiblesse, reçois-le à d'autres moments grâce à ta persévérance. N'aie pas l'impudence, ni de vouloir prendre d'un coup ce qui ne peut être pris en une fois, ni de t'écarter de ce que tu pouvais recevoir peu à peu. »

**(SAINT EPHREM DE NIZERÉ, *DIATESSARON*, 1, 18-19 ;
DS *SOURCES CHRÉTIENNES*, N° 121, 1966, PP. 52-53.)**

Noria

نَاعُورَة

NORIA - **نَاعُورَة** ● N. f. De l'esp. *noria*, empr. à l'ar. ناعورة, *nā'ūra*, « aile de moulin, roue hydraulique », machine à « élever l'eau ». M. Devic : « Du verbe نَعَرَ, *na'ara*, "laisser jaillir le sang par saccades", en parlant d'une veine ; ce qui s'applique assez bien aux *norias*, formées d'une série de seaux en chapelet qui se remplissent au fond du réservoir et viennent se vider l'un après l'autre à l'extérieur. » Principe très ancien (connu des Égyptiens et des Romains), ingénieux et efficace (il inspirera l'invention de la vis d'Archimède) : « L'eau, d'abord, est précipitée de la calebasse, sur une claie, de manière que la terre ne soit pas creusée par la chute de l'eau, mais garde sa pente. Le champ tout entier est en pente légère. [...] Il y a pour ce seul champ, pas très grand, six *norias* à une vingtaine de mètres l'une de l'autre » (Gide, *Retour du Tchad*, 1928). Par analogie, grande roue de fête foraine. Fig. « Système de transport caractérisé par une très grande fréquence d'allers et retours » : *une noria de camions*. Le mot, signalé en 1792, est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878. Selon *TLF*, l'esp. *noria* est fait de « l'altér. de l'anc. esp. *(a)nora* (empr. à l'ar. *nā'ūra*, dérivé de *na'ara*, "gronder", probablement par contamination de *acequia*, petit canal d'irrigation, lui aussi d'orig. ar. ». D. Reig (dict. ar.-fr.), qui ne donne que ناعور, *nā'ūr*, « hémophile », mentionne bien le verbe *na'ara* نَعَرَ, mais au seul sens de « grincer, nasiller » (d'où la réf. aux grincements occasionnés par les descentes à vide des godets ?).

À ne pas confondre avec son homon., prénom de femme, que l'on retrouve chez Flaubert, dans *La Tentation de saint Antoine* : « Veux-tu savoir la vie de Jésus avant son apparition... ? Voici le livre de Noria, femme de Noé. Elle l'écrivit dans l'arche durant les nuits, assise sur le dos d'un éléphant, à la lueur des éclairs. » Quoique, en ar., les deux mots ne sont pas homon. : le prénom نورية évoque la « lumière », et rappelle le surnom ar. de la Vierge Marie, أم النور, *Oum an-Noūr*, « Mère de la Lumière »...

« La pluie est une compagne en Loire-Inférieure, la moitié fidèle d'une vie. La région y gagne d'avoir un style particulier car, pour le reste, elle est plutôt passe-partout. Les nuages chargés des vapeurs de l'Océan s'engouffrent à hauteur de Saint-Nazaire dans l'estuaire de la Loire, remontent le fleuve et, dans une **noria** incessante, déversent sur le pays nantais leur trop-plein d'humidité. Dans l'ensemble, des quantités qui n'ont rien de considérable si l'on se réfère à la mousson*, mais savamment distillées sur toute l'année, si bien que pour les gens de passage qui ne profitent pas toujours d'une éclaircie la réputation du pays est vite établie : nuages et pluies. Difficile de les détromper, même si l'on proteste de la douceur légendaire du climat - à preuve les mimosas en pleine terre et çà et là, dans des jardins de notaire, quelques palmiers déplumés - car les mesures sont là : heures d'ensoleillement, pluviosité, bilan annuel. Le temps est humide, c'est un fait, mais l'habitude est telle qu'on finit par n'y plus prêter attention. On jure de bonne foi sous une bruine tenace que ce n'est pas la pluie. »

(JEAN ROUAUD, *LES CHAMPS D'HONNEUR*, ÉD. DE MINUIT, 1990, P. 16.)

Nouba

NOUBA – **نوبة** ◉ N. f. De l'ar. maghrébin نوبة, *nūba*, « fanfare », orchestre qui joue d'un lieu à un autre, troupe de musiciens ; mode musical arabe, suite interprétée « à tour de rôle », avec ou sans improvisation. Le mot, de même étymologie que nabab*, est une altération de نَوْبَة, *nawba*, « tour, période, tour de garde ». Et en effet, le mot désignait à l'origine un « service de garde ; corps de troupe faisant, à tour de rôle, son service auprès d'un prince ou dans une place de guerre ; concert de musique qui a lieu périodiquement devant la maison d'un prince, d'un officier ou d'un dignitaire » (Dozy, cit. ds *TLF*). Par ext., musique des régiments de tirailleurs nord-africains. L'emprunt date de la fin du XIXe s., repris par les soldats de la Coloniale, et appliqué à la musique militaire, des tirailleurs algériens (A. Bruant, ds *Sur la route*). Argot des Poilus, *faire la nouba*, c'est « faire la bringue, la fête » : « Une noce ne va pas sans musique, l'Algérie sans la *nouba*, cette musique des tirailleurs algériens qui a enchanté les boulevards parisiens en 1913 » (Esnard, 1919, p. 373 ; cit. ds *TLF*).

نوبة

Malek Chebel (*Le Traité du raffinement*, Payot, 1999) définit la nouba comme une « structure d'exécution de la musique arabo-andalouse, l'équivalent du *mode* dans la musique occidentale, du *raga* dans la musique indienne, du *dastgah* dans la musique persane. [...] La nouba comprend un certain nombre de séquences : *touchia* (premier mouvement), *mçaddâr* (deuxième mouvement), *btaïhi, dardj, ensirâf, khlâss...* »

« Au petit jour, on voyait nos lascars* rentrer individuellement dans nos lignes, chacun se dissimulant de son mieux, rampant sur le layon [...], se coulant à plat ventre pour passer un à un sous nos barbelés. Et c'est ainsi que petit à petit cette faille transversale ou ravine était devenue un lieu de rendez-vous pour tous les ivrognes du secteur, un repaire de joyeux loustics, un tripot, une cave où les soiffeurs se rendaient directement, maintenant que le sergent y débitait du vin au tonneau [...].

Mais tout a une fin en ce monde, même la nouba, la grande orgie des légionnaires qui déborde facilement en folie des grandeurs, et, en vérité, van Lees devait pousser les choses trop loin le jour où, dans un accès de mégalomanie, exaspéré par le vin, le gain, les danses du ventre improvisées, ses succès de beau mâle mais de sale mec [...], l'autorité qu'il avait acquise sur tous et qui se muait volontiers en tyrannie, tel un orgueilleux caïd* partant en dissidence, il émit la prétention de proclamer son indépendance, d'enrôler des partisans, de hisser le drapeau noir, se croyant invincible parce qu'il venait de gagner deux mitrailleuses aux cartes sur Popoff, le sergent-mitrailleur. »

(BLAISE CENDRARS, *L'HOMME FOUDROYÉ*, DENOËL, 1960, P. 54.)

Nuque

NUQUE - نخاعْ ❸ N. f. Du lat. médiév. *nucha*, « moelle épinière », emprunté à l'ar. نخاع, *nukhā'*, « bulbe rachidien, moelle »; نخاعي, *nukhā'i*, « spinal ». Selon *TLF*, « le sens mod. est dû à l'infl. de l'ar. *nuqra*, *nuque* (rendu par *nocra*, *nucra*, dans les textes médiév., cf. *nucrati*, nuque, à la fin du XIII[e] s.; Matthaeus Silvaticus: *nucrati locus, ubi collum craneo jungitur*), et à la substitution de *medulla* à *nucha*, en lat. sc. du XVI[e] s., pour désigner la moelle épinière ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu une première forme en *nuche*: « chascun spondille a pertuis aus costés par les quiez veines et arteres viennent et portent a la *nuche* vie et norrissement » (H. de Mondeville, *Chirurgie*, ds *Dict. des dict.*). C'est ce sens que M. Devic illustre par plusieurs occur. tirées du Littré: « Spondille [vertèbre] est ung os percé au milieu, par lequel pertuis la *nuque* passe » (Lanfranc); « la *nuque* vient de la cervelle, ainsi comme le ruisseau de la fontaine » (*ibid.*); « la *nuque* ou medulle spinale » (A. Paré). Et M. Devic ajoute ce tercet de Dante: « E com'l pan per fame se manduca, / Cosi'l sovran li denti all'altro pose / La've'l cervel s'aggiùnge con la *nuca* » (*Inferno*, chant XXXII, 43). C'est à partir de 1546 que le mot a désigné la « partie postérieure du cou » (Ch. Estienne, *La Dissection des parties du corps humain*; réf. *TLF*).

نخاعْ

Chez Rimbaud, le mot revient souvent, entre lyrisme et noirceur, entre un « Dormeur du val » «... bouche ouverte, tête nue / Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu » et la « putain Paris » fustigée dans *L'Orgie parisienne*: « Sur vos nuques d'enfants baissant ses mains croisées / Le Poète vous dit: "Ô lâches, soyez fous! / Parce que vous fouillez le ventre de la Femme, / Vous craignez d'elle encore une convulsion... » C'est cette même convulsion qui, ci-dessous, chez Sade, menace encore la nuque de la Femme...

« L'obscurité de ces propos, ceux que la Dubois m'avait tenus en entrant, l'espèce d'homme à qui j'avais affaire, cette jeune fille qu'on annonçait encore, tout remplit à l'instant mon imagination d' un trouble qu'il serait difficile de vous peindre. Une sueur froide s'exhale de mes pores, et je suis prête à tomber en défaillance: tel est l'instant où les procédés de cet homme finissent enfin par m'éclairer. Il m'appelle, il débute par deux ou trois baisers où nos bouches sont forcées de s'unir; il attire ma langue, il la suce, et la sienne au fond de mon gosier semble y pomper jusqu'à ma respiration. Il me fait pencher la tête sur sa poitrine, et relevant mes cheveux, il observe attentivement la nuque de mon cou. – Oh! C'est délicieux, s'écrie-t-il en pressant fortement cette partie; je n'ai jamais rien vu de si bien attaché; ce sera divin à faire sauter. Ce dernier propos fixa tous mes doutes: je vis bien que j'étais encore chez un de ces libertins à passions cruelles, dont les plus chères voluptés consistent à jouir des douleurs ou de la mort des malheureuses victimes qu'on leur procure à force d'argent, et que je courais risque d'y perdre la vie. En cet instant on frappe à la porte. »

(MARQUIS DE SADE, *JUSTINE OU LES MALHEURS DE LA VERTU*, J.-J. PAUVERT, 1966, P. 366.)

Oasis

OASIS - وَاحَة ⊛ N. f. (masc., chez Chateaubriand, dans *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « Une espèce d'*oasis* civilisé, une Palmyre au milieu des déserts »). Mot grec, venu de l'égyptien anc., passé au copte *ouahe*, « lieu de résidence » ; puis, à l'ar. واحة, *wāha(t)*, *ouāha*, au sens de « petite région fertile, dans un désert ». Fig. Lieu paisible, de calme parfait ; refuge : « Lorsque j'avais une heure de loisir, j'oubliai mes rudes travaux pour me réfugier dans l'*oasis* de mes pensées » (G. Sand, cit. ds le *Dict. des dict.*) ; lieu de paix, situation de paix, واحة السلام, *ouāha(tou) as-salam*, « *oasis* de paix ». Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, le mot *oasis* a d'abord désigné en bas lat. un nom propre de lieu dans le désert d'Égypte. En 1561, il s'est appliqué à une région : « Nestorie fut envoyé en *Oasis*, région d'Arabie stérile » (Zonare, *Annales*, trad. de J. Millet, III, 17, I, ds *Fr. mod.* t. VI ; cit. ds *TLF*). C'est en 1766 qu'apparaît la forme actuelle, au fém., et au sens de « îlot de verdure » (M.-N. Bouillet, *Dict. univ. d'hist. et de géo.*, 1878). D'après le *Dict. des dict.*, les *oasis* étaient « très peu connues des Grecs et des Romains, objet de descriptions fabuleuses de la part des auteurs arabes du Moyen Âge, elles n'ont été décrites consciencieusement que par des voyageurs du XVIIIe et du XIXe s. ».

وَاحَة

« Strabon compare le Sahara à une peau de panthère : le fond jaune de la peau, c'est le désert ; les taches noires sont les oasis. Rien de plus exact ; le désert est jaune, les oasis sont noires. Les cimes des palmiers, rapprochées l'une de l'autre, forment une surface unie dont le vert foncé paraît noir par un effet de contraste » (Ch. Martins, *Du Spitzberg au Sahara*, J.-B. Baillière, 1866, p. 565).

« Ses jupons*, ses maillots de danseuse, ses pantalons et ses chemises* traînaient sur tous les divans*. [...] Pendant soixante nuits, je vis son corps brun allongé près du mien dans une couche trop chaude, où j'imaginais une autre présence dès que la lumière s'éteignait... Puis je me sauvai, désespérant de moi-même.

Je revins à Séville. Ma maison me parut mortuaire. Je partis pour Grenade, où je m'ennuyai ; pour Cordoue, torride et déserte ; pour l'éclatante Jérez, toute pleine de l'odeur de ses celliers à vin ; pour Cadiz, oasis de maisons dans la mer.

Quatre fois, dans la vaste Espagne, j'ai rencontré Concha Perez. Ce n'est pas une suite de hasards* : je ne crois pas à ces coups de dés qui régiraient les destinées. Il fallait que cette femme me reprît sous sa main, et que je visse passer sur ma vie tout ce que vous allez entendre.

Et en effet tout s'accomplit.

Ce fut à Cadiz. J'entrai un soir dans le *Baile* de là-bas. Elle y était. Elle dansait, Monsieur, devant trente pêcheurs, autant de matelots, et quelques étrangers stupides.

Dès que je la vis, je me mis à trembler. Je devais être pâle comme la terre, je n'avais plus ni souffle, ni force. Le premier banc, près de la porte, fut celui où je m'assis, et, les coudes sur la table, je la contemplais de loin comme une ressuscitée. »

(PIERRE LOUŸS, *LA FEMME ET LE PANTIN*, CHAP. IX, GENÈVE, SLATKINE, 1996.)

Odalisque

ODALISQUE – **اوده لق** ◉ N. f. Selon M. Devic, du turc *odaliq*, qu'il transcrit en lettres ar. et en deux mots : **اوده لق** (et non **اودهلق**) ; de **اوده**, *oda*, « chambre, logis » (*TLF* donne *odalk*, *lk* étant un « suffixe indiquant l'appartenance, la destination, au sens de "ce qui est lié à la chambre du maître"). « Chambrière », selon le *Dict. univ. d'hist. et de géo.*, qui spécifie, au plur. : « Esclaves du harem impérial, attachées au service des femmes du sultan ou destinées à ses plaisirs. On a étendu ce nom à toutes les femmes d'un harem. Ce sont généralement des Circassiennes ou des Georgiennes. On leur prête vulgairement une grande beauté. » La littérature orientaliste en a fait le syn. de « femme d'un harem » et, par ext., de « concubine ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1798, sous deux formes : *odalisque* et *odalique*, et, en 1835, sous la seule forme *odalisque*. En 1624, chez L. Deshayes de Courmenin (*Voiage de Levant*, p. 148, Fonds Barbier, cit. ds *TLF*), les deux formes coexistent, au sens de « femme esclave de harem » : « Voilà donc comme le Grand Seigneur vit avec ses femmes, qui sont ses esclaves, qu'ils [les Turcs] appellent odaliques » ; ou encore (*ibid.*) : « Ils sont plus portéz pour les enfans des *odalisques* que pour ceux qu'ils ont de leurs femmes espousées. » Cela dit...

اوده لق

« La manie de vouloir tout poétiser est une pitoyable manie. D'abord [...], savez-vous ce que c'est qu'une odalik ? *Odalik* (d'*oda*, chambre) se traduit très exactement par chambrière. Or, voici les occupations de ces humbles filles, dont on a fait autant de voluptueuses princesses. Aux ordres de chacune des femmes avouées du sultan, de ses sœurs, de ses filles et nièces, les unes s'emploient au service de la table, les autres prennent soin des appartements » (*Dict. de la convers. et de la lect.*).

« Jamais il n'avait rencontré cette grâce de langage, cette réserve du vêtement, ces poses de colombe assoupie. Il admirait l'exaltation de son âme et les dentelles de sa jupe*. D'ailleurs, n'était-ce pas *une femme du monde*, et une femme mariée ! une vraie maîtresse enfin ?

[...] Elle était l'amoureuse de tous les romans, l'héroïne de tous les drames, le vague *elle* de tous les volumes de vers. Il retrouvait sur ses épaules la couleur ambrée* de l'Odalisque *au bain*, elle avait le corsage long des châtelaines féodales ; elle ressemblait aussi à la femme pâle de Barcelone. [...]

Souvent, en la regardant, il lui semblait que son âme, s'échappant vers elle, se répandait comme une onde sur le contour de sa tête, et descendait entraînée dans la blancheur de sa poitrine.

Il se mettait par terre, devant elle ; et, les deux coudes sur ses genoux, il la considérait avec un sourire, et le front tendu.

Elle se penchait vers lui et murmurait, comme suffoquée d'enivrement :

– Oh ! Ne bouge pas ! ne parle pas ! regarde-moi ! il sort de tes yeux quelque chose de si doux, qui me fait tant de bien ! »

(Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Charpentier, 1877, p. 293.)

Oliban

OLIBAN – لبَانْ ◉ N. m. Du lat. *olibanum*, emprunté à l'ar. لبان جاوي, *lubān jaoui*, littéralement : « résine de Java » (voir benjoin*). *Lubān* : résine ; par ext., gomme à mâcher, à partir de شَجَرَة لبانْ, *shajarat-lubān*, « arbre à benjoin » (*Dict. Lar. As-Sabil*). Syn. de encens : « L'*oliban* ou encens, rangé parmi les gommes-résines, se tire d'une espèce particulière de genévrier qui croît dans l'Arabie et dans quelques contrées de l'Afrique (*Encyclopédie méthodique, médecine*, par une société de médecins, Paris, Vve Agasse, 1824). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, le mot a connu une première forme en *olibanum*, au sens de « gros encens », « encens blanc » (XIIIe s.) ou « encens mâle » (*Dict. des dict.*). Il prend sa forme actuelle en 1314 (H. de Mondeville, *Chirurgie*, éd. de A. Bos, ds *TLF*). Le même *TLF* donne comme orig. « soit le grec λίβανος, soit l'ar. *uban* » avec agglutination de l'art. défini *al* : *al-luban* (à notre connaissance, il n'existe pas de *uban*, comme encens : voir benjoin*). M. Devic et H. Lammens confirment l'hyp. ar. et critiquent la gr., avant de conclure sur un empr. du grec à une langue... sémitique : « l'hébreu *l^{e}bhōnā^{h}*, le punique *l^{e}bōnat* et leur correspondant ar. *lubān* »...



« L'encens mâle est appelé oliban. C'est une gomme qui doit estre choisie en grosses larmes, blanches, pures et assez pesantes, d'un goust acre et amer, et d'une odeur pénétrante. On ne sçait pas bien au vray pourquoy on luy a donné le nom de mâle, si ce n'est pour distinguer les grosses et belles larmes d'avec les communces » (Moyse Charas, *Pharmacopée royale, galénique et chymique*, L. d'Houry, 1681).

« Je veux bâtir pour toi, Madone, ma maîtresse,
Un autel souterrain au fond de ma détresse,
Et creuser dans le coin le plus noir de mon cœur,
Loin du désir mondain et du regard moqueur,
Une niche, d'azur* et d'or tout émaillée [...]
Je saurai te tailler un Manteau, de façon
Barbare, roide et lourd, et doublé de soupçon,
Qui, comme une guérite, enfermera tes charmes [...]
Ta Robe, ce sera mon Désir, frémissant,
Onduleux, mon Désir qui monte et qui descend,
Aux pointes se balance, aux vallons se repose,
Et revêt d'un baiser tout ton corps blanc et rose
Je te ferai de mon Respect de beaux Souliers
De satin*, par tes pieds divins humiliés [...]
Je mettrai le Serpent qui me mord les entrailles
Sous tes talons, afin que tu foules et railles,
Reine victorieuse et féconde en rachats,
Ce monstre tout gonflé de haine et de crachats [...]
Et comme tout en moi te chérit et t'admire,
Tout se fera Benjoin*, Encens, **Oliban**, Myrrhe,
Et sans cesse vers toi, sommet blanc et neigeux,
En Vapeurs montera mon Esprit orageux. »

(Charles Baudelaire, « À une Madone », *Les Fleurs du mal*, Bordas, 1992.)

Orange

ORANGE – نارنج ❂ N. f. De l'anc. fr. « pomme d'*orenge* » (XIVe s.), dérivé de l'anc. it. *melarancia* (de *mela*, pomme, et *arancio*), empr. à l'ar. نارَنج, *nārandj*, « orange amère », lui-même pris au pers. *narang* (au Maghreb, l'orange douce se dit *tchina*). M. Devic explique la disparition du *n* initial par l'assimilation au *n* de *une*, *una*. Et le *o*- du fr. mod., pour *TLF*, s'expliquerait par l'infl. du nom de la ville d'Orange (G. Ménage signale la thèse d'un père Rapin, qui, « dans son excellent *Poëme sur les jardins*, a écrit que les oranges avaient été ainsi appelées de la ville d'Orange, ville du Péloponnèse. M. de Saumaise a improuvé avec raison cette opinion ; il l'a même traitée de ridicule »). Quant à l'orange amère elle-même, elle fut « transmise par les Perses aux Arabes, qui l'importèrent en Sicile d'où elle passa au reste de l'Europe méditerranéenne. L'orange douce, apportée de Chine par les Port. au XVIe s., a évincé, en héritant de son nom, la variété amère » (*TLF*). Dès lors, « la pomme de terre est saluée par l'argot d'*orange* à cochons » (Balzac)... Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694. En 1515, il prend sa forme actuelle comme « fruit de l'oranger » (M. du Redouer, *S'ensuyt le Nouveau monde et navigations*, trad. de l'it., lui-même trad. du port. ; réf. ds *TLF*).

Selon J.-P. Péroncel-Hugoz, grand reporter, « les Portugais, inventeurs de la pâte de coing, n'étaient apparemment pas innocents pour autant des migrations de l'orange (dont le nom fr. vient du sanscrit *nagarunga*) de Chine et de Cochinchine vers l'Europe et l'Afrique du Nord, du moins à en croire les Arabes qui nommèrent ce fruit *bortokal* (l'alphabet ar. ignore le *p*) et parfois aussi *china*, autre terme lusophone » (*Le Monde*, 25 novembre 1998). À signaler, en passant, que la célèbre boisson Orangina a été mise au point, en 1951-1952, en Algérie, par un pied-noir de Boufarik, Jean-Claude Beton, dont le père avait racheté quinze ans plus tôt la marque Narangina de l'Espagnol Trigo, un pharmacien de Valence. L'affichiste Villemot dessinera le logo de la mythique bouteille ventrue.

نارَنج

« Notre besoin d'**oranges** dépasse la convoitise. Nous voudrions en outre *voir* des oranges. [...]

D'ailleurs, tel qui ne bronche pas devant une plaque de chocolat faiblit à l'idée d'une fraîche orange parée encore d'une petite feuille à sa queue. J'avoue que je suis de ces derniers. Une orange mais pas n'importe quelle orange. L'éducation des Occidentaux est encore à faire. Les entendez-vous demander, au restaurant : "Vous me donnerez une orange", comme s'il n'y avait au monde qu'une espèce, qu'un cru, qu'un arbre, qu'une multitude indistincte d'oranges...

J'écris ces lignes au mois de février. C'est le moment où dans les années paisibles nous savourions les tunisiennes, élite des orangeraies. Ovale, un peu vultueuse autour du point de suspension, la tunisienne emplit la bouche d'un suc sans fadeur, d'une acidité adoucie, largement sucrée, intacte, son écorce exhale un parfum qui rappelle celui de la fleur d'oranger. [...]

Après la tunisienne, j'avais la philippeville, qui ne l'égale pas mais la remplace, mouille bien la bouche, se sucre* agréablement si l'année a été soleilleuse. [...] Puis venait la palermitane. »

(COLETTE, « FLORE ET POMONE », *GIGI, ROMANS, RÉCITS, SOUVENIRS*, ROBERT LAFFONT, COLL. « BOUQUINS », VOL. III, 2001, P. 459.)

Orcanette

ORCANETTE – الحناء ◉ N. f. *Orcanette* ou *orcanète*, on l'appelle aussi *buglose* ou *gremil tinctorial* (*Dict. de la convers. et de la lect.*). De l'ancien fr. (XIIIe s.) : *encanne*, *alcanne*, *alchane* (*TLF*), *alcanne* (*Lar.*) ou du lat. médiév. *alchanna* (*Le Robert*), henné*. Emprunté à l'ar. maghr. الحناء, *al-henna*, en ar. class., *al-hinna* (le henné), alors que *orcanète* se dit proprement الشنجار, *al-chinjār*. D'où, peut-être, la forme lat. *alchanna*. Plante cultivée dans les régions méditerranéennes, pour sa racine et son écorce, qui fournissent une teinture rouge vermeil : « Dans la plupart de nos thermomètres à alcool, l'*orcanette* est la matière colorante » (*Dict. de la convers. et de la lect.*, 1857). Bouillie dans une eau chargée de natron*, elle produit la couleur pourpre. Dans une préparation, l'*orcanette* est apéritive et astringente. Le mot a connu une première forme, *arquenet* (XIVe s.), puis *orcanet*, *orchanette*, et enfin *orcanette*, chez Rabelais, qui l'évoque à propos de son *herbe Pantagruelion* : « Les feueilles alongues trois foys plus que larges, verdes tous jours, asprettes, comme l'*orcanette*, durettes, incisées au tour comme une faulcille » (*Tiers Livre*, XLIX, P. Jannet, 1858, p. 529). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, sous la forme *orcanète*, de même en 1878 dans le Littré et *Le Robert* (qui mentionne aussi la forme *-ette*).

الحناء

C'est de l'orcanette, note M. Berthelot, dans ses *Origines de l'alchimie*, que l'on extrait la « pourpre royale », qui sert à teindre soies et peaux : « On teint en jaune, après avoir teint en blanc, dans la teinture de l'or, de la soie, des peaux. Avant de teindre en pourpre, il faut blanchir d'abord. »

« Pollux nous a conservé le détail de toutes les pièces qui composoient la toilette, et qui entroient dans l'ajustement des femmes [grecques] ; c'est d'après douze vers d'Aristophane que Saumaise a pris la peine de restituer. Voici l'attirail décrit par Pollux : "le rasoir, les ciseaux, la cire, le nître, le tour de cheveux, les franges, les lacets, les mitres, les rubans, la pierre-ponce dont les femmes se servoient pour se polir la peau et dont elles se servent encore aujourd'hui pour celle des pieds, l'**orcanette**, la céruse, la pommade, la couronne, le tapis, le fard, le collier, les couleurs, le déshabillé galant, l'hellébore, les bandelettes, la ceinture, la boucle, la tunique, la jupe* arrondie, les boucles d'oreilles, les bijoux, le papillon, la rosette, les agraffes, les chaînes d'or, le cachet, les écharpes, les fichus, les voiles, les bagues, les flacons, et une infinité d'autres choses" [...]. Je ne sais encore si le mot rendu en latin par *vestis circularis* signifie simplement une jupe, et ne signifie pas un cercle ou cerceau qu'on y ajustoit pour l'arrondir ; en ce cas le panier des femmes seroit bien plus ancien que nous ne croyons. On peut voir aussi dans Athénée le détail de l'ajustement des femmes, ainsi que la maniere dont elles corrigeoient les défauts de la taille et du corps. »

(PIERRE-AUGUSTIN GUYS, *VOYAGE LITTÉRAIRE DE LA GRÈCE, OU LETTRES SUR LES GRECS ANCIENS ET MODERNES*, VVE DUCHESNE, 1783, P. 65.)

Ouate

بطائن

OUATE - **بطائن** ❂ N. f. De l'anc. fr. *wadda*, dérivé de l'esp. *guata* (ou de l'it. *ovatta*?), lui-même issu de l'ar. وَضْع البطانة, *wad'(a) biṭāna*, « pose de doublure », et par abrév., *wad'(a)*, « pose ». Le *Petit Larousse* et *Le Petit Robert* suggèrent *baṭāin* (plur. de *biṭāna*), lequel serait à l'orig. de l'esp. *bata*, « robe de chambre » (*TLF*). Selon toute vraisemblance, le *wad'* (*ouad'*) est passé au *guata* esp. de la même façon que le *wad* ou *oued* (rivière) est passé au *guada* esp., comme ds *Guadalquivir*; *Oued al-kabir* (*kabir*, « grand »). Une infl. est possible de فروة, *farouat*, « petite bourse fourrée », et de فراوة, *firāouat*, « pelleterie ». Avant d'être admis ds le *Dict. de l'Ac.*, en 1718, le mot a connu dès la fin du XVe s. le sens de « coton, laine ou soie effilée et cardée qui sert à *doubler* une sangle » (*Métiers et corporations de la ville de Paris*, t. III, ds *TLF*), puis, sous la forme *ouatte* (1661): « Coton très fin ou bourre de soie cardée dont on se sert pour faire des couvertures ou pour *doubler* une autre étoffe » (*Invent. du superintendant Fouquet*). L'idée de « doublure » (rendue par l'ar.) est fondamentale ds l'emploi du mot. Les deux autres hyp. avancées par certains dict. manquent d'assise: 1. l'it. *ovatta*, de *uova*, œuf, « parce que le blanc d'œuf a été utilisé dans la fabrication de l'*ouate* »; 2. la forme *ouate*, comme résultat de la prononc. parisienne du régional *ouette*, « petite oie, oison ». Mais, comme le soulignent *TLF* (« on ne trouve pas le sens de "duvet d'oie" dans les plus anc. attestations de *ouate* »), et G. Ménage: « La *ouate* n'est pas de la plume, mais de la bourre de soie: d'ailleurs *ouate* est un mot nouv.; et je soupçonne qu'il pourrait bien être indien ou persan, puisque dans ces pays-là, d'où vient tant d'étoffes et de soie, la *ouate* doit être d'un grand usage pour fourrer les vestes qui y sont si communes. »

Au fig., l'emploi en littérature n'a pas toujours été heureux. Si Chateaubriand et Hugo s'en tirent, l'un avec un « dans les cieux [...] une ouate éblouissante de blancheur » (*Essai sur les révolutions*), l'autre avec « quelques blanches ouates arrachées à la toison de brume des collines » (cit. ds *Dict. des dict.*), Balzac, lui, s'est vu épingler dans la *Revue des Deux Mondes* (1856), par un certain E. Poitou, pour avoir osé un « dans la ouate de ses attentions »...

« Harras m'avait parlé de ces petits chevaux tartares*, exprès pour traîneaux... je les vois attelés... en effet si poilus, barbus...

Kracht dégringole de la selle... il s'étend là dans la neige... sur le flanc, rendu... lui qu'était fervent de vélo !... on le laisse... on va voir les autres... prêts au départ... la Sœur a refait tous les pansements... plus un moignon qui dépasse, tout est sous charpie, et crêpes et **ouates**... comme emmitouflés ils sont, têtes, corps, jambes, mascaradés* en touaregs... et si contents !... le traîneau doit les amuser, et de partir loin... ils n'iront pas vite... cinq jours il paraît, pour Stettin... c'est un tringlot qui conduit... chaque attelage, deux chevaux, par les mors... le tringlot à pied et en armes, grenades et carabine... je vois que c'est sérieux... des relais tout le long il paraît... là-haut le dépôt à Stettin... et la léproserie... pas dans la ville même, le village avant... notre Proseïdon, je le vois, est pas enthousiaste... il partirait bien avec nous, n'importe où, sud !... mais son ordre de route est: Stettin ! »

(Louis-Ferdinand Céline, *Rigodon*, Gallimard, 1969, p. 78.)

Pacha

PACHA - PĀDISHĀH باشا ⊛ N. m. Du turc *paşa*, *pasha*, arabisé en باشا, *bāshā*, probablement emprunté, selon *TLF*, au persan *pād(i)shāh*: « Les deux premières attestations se rapportent à la bataille de Nikopol en 1396 qui vit la victoire des Turcs sur les Hongrois et les Français. » B. d'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale* (1697), le fait dériver de *pad*, « gardien », et de *shah*. Titre honorifique attaché à de hautes fonctions, et notamment à celles de gouverneur de province, dans l'Empire ottoman (*Le Petit Larousse*). Le mot est admis en 1762 dans le *Dict. de l'Ac.*, sous la forme *bacha*, avec la mention « le *b* en turc se prononce comme le *p* en français », puis, depuis 1978, en *pacha*. Fin du XIVe s., il s'est écrit *bassat*, et même *baysat* (sans doute avec infl. de *bey*), puis *bassa* en 1532, « titre d'honneur, postposé au nom propre » (E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 237, cit. ds *TLF*) : « Uns vieil *bassa* nommé Perim Bassa » ; et de nouveau *pacha*, en 1817, au sens de « personnage puissant, autoritaire, qui aime se faire servir » (Stendhal, *Rome, Naples et Florence* : « Cardinal Lante, légat de Bologne, c'est-à-dire *pacha* tout-puissant » ; cit. ds *TLF*). Fam. *Une vie de pacha* : « une vie sans souci, dans l'abondance » (une des premières occurrences de cette expression est signalée en 1846, chez Dumas père, ds *Le Comte de Monte-Cristo*). Argot, dans la marine de guerre : « commandant de navire ».

Pādishāh باشا

D'après B. d'Herbelot (1697), « les Turcs prononcent indifféremment *pascha* et *bascha*, et l'un et l'autre de ces mots signifient "un homme de commandement". Il est vray cependant que *pascha* se donne plus ordinairement aux grands officiers de la Porte. Pour le nom de *bascha*, il se donne souvent à de bas officiers d'armée. [...] L'on peut remarquer que les Turcs écrivent le mot de *pascha* avec un *h* à la fin comme si c'était un mot abrégé de *padishah* ».

« À la Scala, il est d'usage de ne faire durer qu'une vingtaine de minutes ces petites visites que l'on fait dans les loges. Le comte passa toute la soirée dans celle où il avait le bonheur de rencontrer Mme Pietranera : c'est une femme, se disait-il, qui me rend toutes les folies de la jeunesse ! Mais il sentait bien le danger. "Ma qualité de **pacha** tout-puissant à quarante lieues d'ici me fera-t-elle pardonner cette sottise ?" [...]

– Il faut avouer, madame, dit-il en riant à la comtesse, qu'à Parme je meurs d'ennui, et il doit m'être permis de m'enivrer de plaisir quand j'en trouve sur ma route. Ainsi, sans conséquence et pour une soirée, permettez-moi de jouer auprès de vous le rôle d'amoureux. Hélas! dans peu de jours je serai bien loin de cette loge qui me fait oublier tous les chagrins et même, direz-vous, toutes les convenances.

Huit jours après cette visite monstre dans la loge à la Scala et à la suite de plusieurs petits incidents dont le récit semblerait long peut-être, le comte Mosca était absolument fou d'amour. »

(STENDHAL, *LA CHARTREUSE DE PARME*, LIV. I, CHAP. VI, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1984.)

Papegai

PAPEGAI – بَبَّغاء ⊛ N. m. De l'it. *papagayo*, ou, selon *TLF*, de l'ancien prov. *papagai* (XIIIe s.), empruntés, par l'interméd. du byz. παπαγάς, à l'ar. بَبْغاء, *babghā(a)*, ou بَبَّغاء, *babbaghā(a)* ; en ar. maghr., *babaghayou*. L'orig. des variantes ar., jugée « incertaine » par *TLF*, est sans doute onomatopéique : de *baba*, « père » (comme dans « père la pudeur »), et de *ghā(a)*, onomatopée à partir de غَوْغاء, *ghawghā*(a), « charivari, tumulte », qui a fourni غَوْغائِيّ, *ghawghāiyyi*, « démagogue » ! Le *Dict. des dict.* donne l'ar. *babbaga* et G. Ménage, *babga* (omission du *h*, qui fait du son *gh* l'équivalent du γ grec). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme *papegay*, puis, en 1740, sous celle de *papegai*. Jusqu'à la fin du XVIIIe s., « les gens prononcent et écrivent *papegaud* » (Littré). Dès la fin du XIIe s., le mot a bien désigné le perroquet, avec, à partir du XIVe s., le sens de « oiseau de bois ou de carton qui servoit de but à ceux qui tiroient de l'arc ou de l'arquebuse » (*Dict. étym.* de Roquefort) : « Il est allé à Cray voir une fête célèbre qui s'y fait de tireurs au papegay » (Malherbe, ds le *Dict. des dict.*).

Les tenants d'une étym. lat. (ou anc. fr.) ont sans doute été influencés par l'analogie de la finale de papegai avec *geai*, ou *gai* (adj.). Dans son dict., M. Devic, après s'être gaussé « des étym. les plus bizarres » (comme celle de Aldebrandin de Sienne, qui fait dériver le mot de *pape*, parce que l'oiseau a « une expression de dignité »), approuve l'hyp. de Defrémery, qui donne l'ar. بَبَغا, *babaghā*, ou بَبَّغا, *babbaghā*, forme à laquelle manque la lettre ء (que les phonéticiens nomment « coup de glotte »).

بَبَّغاء

« Dans la cour un groupe formé du concierge et de quelques domestiques regardait en l'air et levait des bras indicateurs vers la gouttière. Mon parrain, sa tasse* de café* à la main, me rejoignit à la fenêtre et me demanda où était le **papegai**.

– Là, lui dis-je, en levant le bras comme les gens de la cour.

Mais mon parrain ne le voyait pas et je ne pouvais le lui montrer puisque je ne le voyais pas moi-même et affirmais sa présence sur l'autorité d'autrui.

– Et vous, Madame Nozière, voyez-vous le **papegai** ? demanda mon parrain.

– Le **papegai** ?

– Le **papegai** ou le papegaut.

– Le papegaut ?

– Le **papegai**, répétait mon parrain en riant. Son rire qui sonnait comme un grelot lui secouait le ventre et faisait carillonner ses breloques sur son gilet* de soie verte... Mais ma chère maman, dans sa prudence, ne consentit à sourire que lorsque mon père l'eut instruite que le perroquet s'appelait autrefois **papegai** ou papegaut. Ce que mon parrain illustra par cet exemple :

– Gai comme un **papegai**, dit Rabelais [...].

C'est déjà une raison pour le commun des hommes, qui considère plus le son des mots que leur sens. »

(ANATOLE FRANCE, *LE PETIT PIERRE*, CALMANN-LÉVY, 1932, P. 151.)

Parasange

PARASANGE - فرسنك ◉ N. f. Du pers. mod. *farsang*: mesure de distance, dont la valeur a varié avec le temps et les lieux (trente stades ou, en France, une lieue et demie, selon P. Guérin). M. Devic le fait dériver du pers. فرسنك, *ferseng*; en ar., فرسخ, *farsakh*. Mesure qui avait cours aussi en Égypte et ds une grande partie de l'Asie, équiv. à env. cinq mille mètres (*TLF*). Hérodote : « Les peuples qui ont un territoire très petit le mesurent par orgyies ; ceux qui en ont un plus grand le mesurent par stades ; ceux qui en ont un encore plus étendu se servent de *parasanges* ; ceux enfin dont le pays est très considérable font usage du schène. La *parasange* vaut trente stades, et chaque schène, mesure usitée chez les Égyptiens, en comprend soixante » (*Histoire*, II, trad. P.-H. Larcher, Charpentier, 1850). Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, a été parfois employé au masc. (voir *Lar. du XIXe siècle*). Une des premières occur. est relevée chez Rabelais (*TLF* donne *Pantagruel*, chap. XV, éd. V.-L. Saulnier, p. 126 ; mot non repéré dans les éd. BNF). D'après G. Ménage, « les Chaldéens l'ont abrégé et ont dit *parsa*, que l'on retrouve dans la paraphrase chaldaique de Jonathan ». *Parsa* ou *farsa*, en ar., laquelle lgue, ne comportant pas de *p*, nomme la Perse, *Fars*, et le persan, *farsi*. D'Herbelot relie tout naturellement la forme ar. *fars* à *farsang* (*Bibliothèque orientale*).

فرسنك

Évidemment, aucun rapport entre *parasange* et *parsec*, « unité de mesure de longueur utilisée en astron., valant 3,26 années-lumière » (*Le Robert*). Cela n'a pas empêché un certain Räel d'associer les deux termes ds un délire... astronomique : « Dans le Cantique des cantiques, il est dit que la hauteur du créateur est de 236 000 parasanges et que la hauteur de ses talons est de 30 millions de parasanges. Le parasange est une unité de mesure comme le parsec, qui signifie la distance que parcourt la lumière en une seconde [*sic*], soit environ 300 000 km. » D'ici que la parasange devienne la distance que parcourt en une seconde un... *ange* !

« Antoine stupéfait. Quelle quantité ! Quelle variété ! Quelles formes ! [...] Elles arrivent, elles tourbillonnent, elles s'amassent, les unes pareilles, les autres dissemblables, petites, grandes, horribles, mélodieuses ; leurs regards ont des profondeurs où mon âme tourbillonne, on dirait que ce sont des âmes. À quoi leur servent tous ces organes ? Comment vivent-elles ? Pourquoi tout cela ? La drôle de chose ! La drôle de chose ! À mesure que saint Antoine regarde les animaux, ils grossissent, grandissent, s'accroissent, et il en vient de plus formidables et de plus monstrueux encore : le tragelaphus, moitié cerf et moitié bouc ; le phalmant couleur de sang, qui fait crever son ventre à force de hurler ; la grande belette Pastinaca, qui tue les arbres par son odeur ; le senagion, du pays de Dist, long d'un parasange ; le senad à trois têtes, qui déchire ses petits en les léchant avec sa langue ; le myrmecoleo, lion par devant, fourmi par derrière, et dont les génitoires sont à rebours ; le serpent Aksar, de soixante coudées, qui épouvanta Moïse ; le chien Cépus, dont les mamelles distillent une couleur bleue ; la poephaga, cavale aux vertes narines, qui porte une chevelure de femme à la crinière ; le porphyrus, dont la salive fait mourir dans des transports lascifs. »

(GUSTAVE FLAUBERT, *LA TENTATION DE SAINT ANTOINE*, L. CONARD, 1910, P. 407.)

Pastèque

PASTÈQUE - بطيخ ◉ N. f. Du port. *pateca*, emprunté au lat. médiéval des botanistes *batheca arabica* (XVe s.) et *batheca inda* (1562), lui-même emprunté à l'ar. بطيخ, *biṭṭīkh* ou *baṭṭīkh*, var. maghr. (f. s.), *baṭṭīkha*, « pastèque ou melon » (distingués, en ar. class., par compl. de coul. : jaune ou rouge). Fruit à pulpe rouge, très juteuse et rafraîchissante, d'une plante de la famille des cucurbitacées, cultivée dans les pays méditerranéens. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, d'abord comme plante, le mot a connu une première forme en *pateque*. Comme fruit, vers 1530, chez J. Thenaud, *Le Voyage d'Outremer*, réf. *TLF*) : « Plusieurs jardins plains de fructiers dherbes, poupons, *pateques*, cassiers, palmes, et autres choses singulieres » ; la forme actuelle, avec « altér. graphique puis phonétique de *pateque* », est relevée en 1619 chez François Pyrard, ds *Voyage*, t. I, p. 447 (ds R. Arveiller, p. 398 ; cit. ds *TLF*).

En littérature, curieusement, la pastèque annonce ou précède souvent l'ombre. L. Aragon : « Le corps fuit dans les draps mystérieux du rêve / Toute la fatigue du monde / Le regret du roman de l'ombre / Le songe / Où je mordais Pastèque interrompue / Mille raisons de faire le sourd » (*Le Mouvement perpétuel*, 1983) ; P.-J. Toulet : « Paradis d'ombre fraîche et de chaleur extrême, / où murit la grenade, et, non loin du jasmin*, / cette double pastèque agréable à la main : / Badoure, il n'est jardin que des fleurs où l'on aime » (*Les Contrerimes*, 1949) ; ou encore chez M. Du Camp : « Nous avons rencontré une caravane qui partait chargée de pastèques pour Kôçéir, nous en achetâmes plusieurs, à la grande joie de nos chameliers qui s'en régalèrent. J'étais assis à l'ombre d'un marabout ruiné, je mangeais la pulpe rouge et neigeuse d'un de ces melons d'eau. » (*Le Nil, Égypte et Nubie*, 1877).



« Ce qui distingue surtout les Arabes des peuples du Nouveau-Monde, c'est qu'à travers la rudesse des premiers on sent pourtant quelque chose de délicat dans leurs mœurs : on sent qu'ils sont nés dans cet Orient d'où sont sortis tous les arts, toutes les sciences, toutes les religions. Caché aux extrémités de l'Occident, dans un canton détourné de l'univers, le Canadien habite les vallées ombragées par des forêts éternelles et arrosées par des fleuves immenses ; l'Arabe, pour ainsi dire jeté sur le grand chemin du monde, entre l'Afrique et l'Asie, erre dans les brillantes régions de l'aurore, sur un sol sans arbres et sans eau. Il faut parmi les tribus des descendants d'Ismael des maîtres, des serviteurs, des animaux domestiques, une liberté soumise à des lois. Chez les hordes américaines, l'homme est encore tout seul avec sa fière et cruelle indépendance [...] : il ne connaît point et il dédaignerait la datte, la **pastèque**, le lait de chameau : il veut à ses festins de la chair et du sang. Il n'a point tissu le poil de chèvre pour se mettre à l'abri sous des tentes : l'orme tombé de vétusté fournit l'écorce à sa hutte. Il n'a point dompté le cheval pour poursuivre la gazelle : il prend lui-même l'orignal à la course. Il ne tient point par son origine à de grandes nations civilisées [...]. En un mot, tout annonce chez l'Américain le sauvage qui n'est point encore parvenu à l'état de civilisation ; tout indique chez l'Arabe l'homme civilisé retombé dans l'état sauvage. »

(François René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Garnier, 1861.)

Patache

PATACHE – بطاش ❁ N. f. De l'esp. *pataje*. D'après *TLF*, empr. à l'ar. بَطاش, *baṭâche*, « bateau à deux mâts » (le « bateau à vapeur qui longe les côtes » se dit بابور الشّط, *bâboûr al-chatt*). Bateau à deux mâts, au service des douaniers, pour les amener à bord des navires en rade ; puis embarcation de fortune. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot s'est appliqué, au XVI[e] s., à un « petit navire pour aller à la découverte des navires qui entrent dans le port » (Le Challeux, *Discours et histoire de ce qui est advenu en la Floride* ; réf. *TLF*). En 1774, il désigne une embarcation au service des douanes ; et, en 1793, une sorte de diligence peu confortable : « Une *patache*, un coche d'eau, est un excellent cabinet d'observations ; les modèles s'y pressent en quelque sorte sous les yeux du peintre » (É. de Jouy, *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, 1817). En 1862, c'est une « *mauvaise voiture* », chez V. Hugo (*Les Misérables*). Le *Dict étym.* de Roquefort (qui ignore l'origine ar.) nous livre une curieuse argumentation : « Une note manuscrite qui m'est tombée entre les mains dérive ce mot du gr. *patéin*, "fouler aux pieds". » Dérivé : *patachon*, garde d'une *patache* de la douane* (*Dict. des dict.*) ; fig. : « mener une vie de *patachon* »...

بطاش

D'après le *Dict. canadien-fr.* de Sylva Clapin (1894) : « Patachon. Qui a une vie irrégulière, qui est porté aux bamboches. [...] Un patachon, en France, est celui qui dirige le petit vaisseau, ou la voiture du nom de patache. L'un, toujours furetant le long des côtes, et l'autre toujours claquant du fouet sur les grandes routes, prennent forcément un genre de vie qui offre bien peu d'analogie avec celui du bon bourgeois, se couchant méthodiquement, chaque soir, sur le coup de dix heures. »

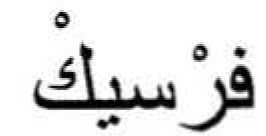
« Arrivés à Châteauroux, où cessait à cette époque toute espèce de diligence, nous déjeunâmes chez M. Duboisdonné, un vieux et excellent ami de ma grand'mère. [...] C'était un aimable et heureux petit vieillard, sec, robuste et enjoué. Il a eu une longévité extraordinaire sans infirmités. À quatre-vingt-deux ans il venait en été de Châteauroux à Nohant à pied, c'est-à-dire qu'il faisait neuf lieues pour nous voir, son habit au bout de sa canne placée sur son épaule, comme un jeune compagnon du tour de France. [...] Il nous fit une réception charmante, nous retint longtemps à table, nous promena dans son enclos, où il ne nous fit grâce ni d'une violette ni d'un abricotier* en fleurs, si bien que le jour tombait lorsque nous montâmes dans une **patache** de louage, conduite par un gamin de douze à treize ans, et traînée par une pauvre haridelle très-efflanquée.

Je crois bien que notre automédon n'avait jamais traversé la Brande, car lorsqu'il se trouva à la nuit close dans ce labyrinthe de chemins tourmentés, de flaques d'eau et de fougères immenses, le désespoir le prit, et abandonnant son cheval à son propre instinct, il nous promena au hasard* pendant cinq heures dans le désert. »

(George Sand, *Histoire de ma vie*, t. V, M. Lévy Frères, 1856, p. 69.)

Pêche

PÊCHE - **فرْسيك** ⊗ N. f. Du bas lat. *malum persicum*, « fruit de Perse » ; par ellipse : *persicum* (gr. *persikon*), dérivé de *Pars*, Perse ; *Fars*, en ar., d'où l'hyp. de M. Devic (voir alberge*), **فرْسيك**, *farsīk*. Pline : *Persica arbor*, le « pêcher », « arbre de Perse à feuilles et fleurs purgatives » (J. J. Virey, *La Traité de pharmacie théor. et prat.*, Rémont-Ferra, 1811). La plus anc. forme, signalée ds *TLF* (avec un ?) date de la fin XIe s., avec *persches* : « fruit du pêcher » (Raschi, *Gl.* A. Darmesteter et D. S. Blondheim). En 1180, on trouve aussi *pesches* (G. de Berneville, *La Vie de saint Gilles*, Didot, 1881). Nous relevons, ds le *Dict. des dict.*, une forme du XIIIe s., mentionnée nulle part ailleurs : « *Peskes*, caitaignes à plenté » (*Conte de Floire et Blancheflore*, 1489). Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, ne manque pas d'occur. (cit. ds *TLF*, sauf indication) : 1718, *pesche* ; 1803, au sens de la couleur « *d'un rose pâle* » ; 1846, Baudelaire : « une lumière couleur de *pêche* » ; 1877, Zola (*L'Assommoir*) : « une peau veloutée de *pêche* » ; 1878, argot, syn. de « tête » : se faire « épiler la *pêche* », « se faire raser » ; 1893, *pesches Melba* (ainsi nommées, par le célèbre cuisinier Escoffier, en l'honneur de la cantatrice australienne Nellie Melba) ; 1900, « coup, gifle » : « détacher une *pêche* » (Nouguier, ds Notes manuscrites, *Dict. Delesalle*) ; 1938, Céline : « se fendre la *pêche* » (*Bagatelles pour un massacre*) ; 1961, P. Roche : « avoir la *pêche* », posséder un moral de fer (*L'Argot de l'École de l'air*) ; pop. : un matelas* (ou coussin) rembourré de noyaux de *pêche*, « fort dur ».



Même l'*Annuaire du républicain* (an II de la Rép. fr.), qui consacre à la pêche le mois de vendémiaire, jour duodi, a son mot à dire sur la chose : « Les anciens l'appeloient *malum persicum*, pomme de Perse ; ils donnoient ce nom à tous les fruits pulpeux, ronds et charnus. [...] Ce bel arbre est en fleur vers la fin du mois pluviose, et il donne ses fruits dans les mois fructidor et vendemiaire ; on en connaît près de quinze variétés. C'est surtout à Montreuil et à Bagnolet que l'on cultive ce fruit avec le plus de soin et de succès. »

« Cela commença par une lettre de Mme Blin qui le prévenait que, cédant à de fortes instances [...], elle avait décidé de prêter son jardin...

Didier vit arriver un jeune homme de vingt à vint-cinq ans, beau et musclé, en pleine force, l'air méprisant. [...]

Le jour où il vit le garçon, les manches retroussées, la chemise* blanche, l'œil noir, s'attaquer avec une hache aux branches du grand **pêcher** derrière la maison, il ne comprit pas tout d'abord ce qu'il voulait faire. Ce **pêcher**, très ancien, ne portait plus de fruits depuis longtemps, mais il était devenu un arbre de belles proportions, aux inflexions gracieuses. Didier l'apercevait, dès son lever, par la fenêtre de sa petite cuisine, et il était la signature amicale du matin, le chant du ciel. Cette fois, devant la hache levée de la jeune brute, Didier se décida à protester. Le garçon lui expliqua avec dureté qu'il voulait régénérer l'arbre par une taille appropriée. Didier n'avait certes aucune compétence en arboriculture, mais il doutait que ce fût ainsi qu'il fallait s'y prendre, surtout quand il vit le garçon apporter des coins de fer et des cordes comme pour une pendaison. »

(PAUL GADENNE, *LES HAUTS-QUARTIERS*, ÉD. DU SEUIL, 1973, P. 56.)

Percale

PERCALE – PERGĀLA ◎ N. f. Du pers. *pergāla* : « morceau, lambeau, sorte de toile » (*TLF*) ; passé par le tamoul, selon Bescherelle, et l'anglais (forme *percallas*, attestée dès 1621) : « toile très fine, tissu de coton ras, très serré ». Cette matière eut son heure de gloire avec la naissance de la photographie : les inventeurs Daguerre et Bouton l'utilisèrent dans leurs spectacles en diorama (du gr. *diorasis*, « action de voir au travers »). Les vues, aux couleurs transparentes, étaient peintes directement sur des toiles de *percale*, dont la texture favorisait l'illusion d'un coucher de soleil, d'un clair de lune... D'après le *Dict. des dict.*, qui donne une origine indienne, les premières *percales* furent importées des Indes en France au XVIIe s. : « On n'a commencé à en fabriquer en Angleterre qu'en 1670 et, en France, qu'en 1780. » Le mot est attesté depuis 1835, sous les deux formes *percale* et *perkale* ; le *Dict. de l'Ac.* fixe la forme actuelle en 1935. Une forme *percallen* est signalée, par *TLF*, chez M. Thévenot, en 1696 (*Relations de divers voyages curieux...*, t. III, *Voyage des Ambassadeurs de la Compagnie hollandoise des Indes orientales, envoyés l'an 1656 en la Chine*, p. 35) : « Ouvrages de fil, comme mourus, betsilles, *percallen.* » Dérivé : *percaline*, calicot fin, pelucheux à l'état naturel.

pergāla

Le mot et la toile hantent étrangement l'œuvre de Balzac (bonnets, robes, chemises, rideaux de percale blanche, jaune plissée, brodée, à franges rouges, etc., surtout dans ses *Scènes de la vie privée* et autres *Études de mœurs* : « Elle s'étonna de voir le plaisir habillé de percale ressembler si fort au plaisir vêtu de satin*, et la bourgeoisie danser avec autant de grâce et quelquefois mieux que ne dansait la noblesse » (Balzac, *Scènes de la vie privée*).

« À peine entré, il endossa une manière de camisole* en indienne et fit les honneurs de son appartement.

Un bureau de sapin placé juste dans le milieu [...] ; et tout autour, sur des planchettes, sur les trois chaises, sur le vieux fauteuil et dans les coins se trouvaient pêle-mêle plusieurs volumes de l'Encyclopédie Roret, le *Manuel du magnétiseur*, un Fénelon, [...] – avec des tas de paperasses, deux noix de coco, diverses médailles, un bonnet turc [...]

Bouvard [...] demanda la permission d'ouvrir la fenêtre.

– Les papiers s'envoleraient ! s'écria Pécuchet qui redoutait, en plus, les courants d'air.

[...]

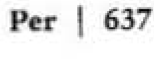
Bouvard lui dit : – À votre place, j'ôterais ma flanelle !

– Comment ! et Pécuchet baissa la tête, s'effrayant à l'hypothèse de ne plus avoir son gilet* de santé.

[...]

La chambre de Bouvard, bien cirée, avec des rideaux de **percale** et des meubles en acajou, jouissait d'un balcon ayant vue sur la rivière. Les deux ornements principaux étaient un porte-liqueurs au milieu de la commode, et le long de la glace des daguerréotypes représentant des amis ; une peinture à l'huile occupait l'alcôve*. »

(GUSTAVE FLAUBERT, *BOUVARD ET PÉCUCHET*, CHARPENTIER, 1891, P. 7.)



Pers

PERS – PARS ◉ Adj.: *pers, perse.* Du bas lat. *persus*; lat. class.: *persicus*, « persan ». D'une couleur intermédiaire entre le bleu et le vert: « de couleur jacinthe: violet, bleu foncé » (VIIIe s., *Gloses de Reichenau*, éd. H. W. Klein-A. Labhardt: *Iacinctina*: *persas*; ds *TLF*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a d'abord signifié « livide » au XIIe s., en parlant d'un visage (*Chanson de Roland*, éd. de J. Bédier, 1979). Le *Dict. étym.* de G. Ménage signale un emploi attesté au sens premier de la couleur: « Acarius, cité par du Cange, dit que cette couleur était venue de Perse, d'où elle avoit pris son nom: perso *è colore della Persa, donde prendre il nome, cioè azuro scuro, et non aperto.* » Autre temps, autre emploi: « Au témoignage de Pline (*Hist. nat.*), on utilisait des cocons importés d'Assyrie dans la fabrication des *bombycinae vestes* ("vêtements persans"); au lieu de "assyrien", on disait "persan", et il est possible que l'on ait appelé *persae vestes* ("vêtements persans") ces vêtements de soie et si une certaine variété d'entre eux étaient teints en bleu foncé, l'adj. *persa*, d'où un masc. *persus*, en serait venu, par spécialisation d'emploi, à désigner cette couleur » (*TLF*).

pars

Une occurrence, chez Rabelais (1542), semble illustrer l'hypothèse d'un emploi adjectival désignant une « variété » de satin: « Il me soubvient [...], on temps que j'estudiois à Poictiers en droict [...] avoir veu la bonne dame Pragmatique Sanction [...], avecques son large tissu de satin* pers et ses grosses patenostres de gayet, en l'auditoire de Monsmorillon » (*Pantagruel*, liv. III, chap. XLI).

« Deux compagnons, l'un maigre et élancé comme une cigogne, l'autre obèse et ventru comme un muid, galopent sur la route de Flandre, en pétunant dans de longues pipes... Le gros, vêtu de loques dont on ne saurait définir la nuance exacte, a pourtant des chausses dont la couleur primitive a dû être un jaune citrin agrémenté de rubans pers. [...]

– C'est étonnant, comme la poussière vous sèche le gosier ! qu'un broc de cervoise serait bienvenu !... Bah ! tu peindras un tableau, et nous boirons à notre soif...

– [...] Ne discutons pas davantage: voici un cabaret, buvons d'abord, nous verrons à payer ensuite.

Ils entrèrent. La salle était pleine et tellement enfumée qu'on aurait pu y saurer des harengs... Coutumiers de semblable spectacle, le maître et l'élève pétunèrent et vidèrent tant de pintes qu'ils conquirent l'admiration des malandrins qui peuplaient ce bouge; puis Kroesbeck: "[...] Voyons, fais un tableau." Brauwer poussa un soupir et, prenant une petite toile, se mit à peindre vivement la tabagie.

Ce tableau, vous le connaissez. Il est au Louvre. Le personnage le plus saillant est un buveur assis sur une barrique renversée et nous tournant le dos. »

(Joris-Karl Huysmans, *Le Drageoir aux épices*, Crès, 1921, p. 137.)

PERSIENNE - PARSI ❁ N. f. De l'ancien fr. *persien*, dérivé de *parsi*, « persan », passé à l'ar. فارسيّ, *fārissiyyi*. Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, figurait dix ans plus tôt dans le dict. de Trévoux, au sens de « panneau extérieur à claire-voie qui sert à protéger une fenêtre ». En 1614 apparaît un « *cymeterre à la Persienne* » (ds *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880), au sens de « façon perse ». Le *Dict. des dict.* signale une loc. adv. « à la persane », et le suppl. de 1835 du *Dict. de l'Ac.* : « à la Persienne », pour dire « à la mode des Perses ». Ce qui suppose que le mot a d'abord signifié « fenêtre à la Persienne »), avant de se fixer, par ellypse, en *persienne(s)*. Devenues à la mode au XIXᵉ s., en même temps que la toile *perse* (« sorte de toile peinte qui vient de Perse, ou qui est faite à l'imitation des toiles de Perse », *Dict. des dict.*), les *persiennes* hantèrent les descriptions romanesques (sans le mystère de l'*Histoire de la maison aux* persiennes *vertes* de Stevenson), et même lorsqu'il n'y en avait pas (comme si le nom seul était chargé de mystère et de fantasme !) : « Je baissais [...] ce même rideau cramoisi*, à cette même fenêtre, qui n'avait pas plus de *persiennes* qu'elle n'en a maintenant » (J. Barbey d'Aurevilly, *Les Diaboliques*).

Le suppl. (1895) du *Dict. des dict.* signale, d'une part, une forme composée, porte-persienne : « porte dont les panneaux, au lieu d'être pleins, sont garnis de lames comme les persiennes » ; d'autre part, le mot persienne comme ancien syn. de perse, « tissu d'ameublement ». De son côté, le suppl. du *Dict. de l'Ac.* (1835) mentionne une persienne en pharmacie : « remède narcotique dont se servaient autrefois les Persans ». Enfin, en terme d'argot « fin de siècle », se disait pour « lunettes ».

« – Il y a certaines idées auxquelles, nous autres, pauvres femmes, nous ne pouvons nous arrêter, elles nous tuent. Est-ce force d'amour ou manque de courage ? je ne sais. La mort ne m'effraie pas, reprit-elle en riant. Mourir avec toi, demain matin, ensemble, dans un dernier baiser, ce serait un bonheur. Il me semble que j'aurais encore vécu plus de cent ans. Qu'importe le nombre de jours, si, dans une nuit, dans une heure, nous avons épuisé toute une vie de paix et d'amour ?

– Tu as raison, le ciel parle par ta jolie bouche. Donne que je la baise, et mourons, dit Raphaël.

– Mourons donc, répondit-elle en riant.

Vers les neuf heures du matin, le jour passait à travers les fentes des **persiennes** ; amoindri par la mousseline* des rideaux, il permettait encore de voir les riches couleurs du tapis et les meubles soyeux de la chambre où reposaient les deux amants. Quelques dorures étincelaient. Un rayon de soleil venait mourir sur le mol édredon que les jeux de l'amour avaient jeté par terre. Suspendue à une grande psyché, la robe de Pauline se dessinait comme une vaporeuse apparition. »

(BALZAC, *LA PEAU DE CHAGRIN*, CLASSIQUES GARNIER, 1967, P. 237.)

Pilaf

PILAF - PILĀW ⊕ N. m. Mot turc *pilāv*, emprunté au persan *pilaou* ou *pilaw* : riz « bien condimenté et safrané » (*Ac. Gastr.*, 1962 ; cit. ds *TLF*), servi avec de la viande ou du poisson, des moules, du homard), qui rappelle la paëlla. Anc. orthogr., *pilau* : « Un voyageur comme moi qui a successivement vécu avec du macaroni à Naples, de la polenta à Milan, de l'olla podrida à Valence, du *pilau* à Constantinople... » (A. Dumas père, *Le Comte de Monte-Cristo*, cit. ds *TLF*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, le mot est signalé sous cette même forme, et sans doute pour la première fois, en 1654, dans une chronique des *Voyages du sieur Du Loir* (G. Clouzier, p. 85 – et non p. 55 comme il est signalé ds le doc. original reproduit par Gallica-BNF) : « ... aprez que dans la paulme de la main, ils [les janissaires] ont mangé le potage de ris, qu'ils appellent *Pilau* ». En 1680, on relève un *pilaw* dans une autre chronique de G. Grelot : *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople* (p. 302, cit. par R. Arveiller, ds *Revue de linguistique romane*, t. XLI, p. 227 ; lui-même cit. ds *TLF*). C'est à partir de 1833 que la forme actuelle se fixe, d'abord chez les écrivains (voir par exemple le texte de Mérimée ci-contre), puis chez les cuisiniers français, en 1845-1846 (d'après Bescherelle).

pilāw

« On fait dorer un hachis d'oignon revenu à l'huile ou au beurre, une certaine quantité de riz à grain long, que l'on mouille ensuite de bouillon et auquel on incorpore, plus ou moins tôt, un article cru ou à demi cuit, selon le cas, qui achèvera sa cuisson en même temps que le riz. Le tout bien condimenté et safrané. Telle est la formule du véritable pilaf, pilaf de mouton, de moules, etc., dont on notera la parenté avec la paëlla » (*Ac. Gastr.*, 1962).

« Il faut beaucoup d'aptitude pour apprécier les charmes d'une beauté turque. Emineh fut donc installée dans la maison du consul. Elle était mingrélienne, et dit à Mme C, la femme du consul, qu'elle était fille de prince. Dans ce pays, tout coquin qui commande à dix autres coquins est un prince. On la traita donc en princesse : elle dînait à table, mangeait comme quatre ; puis, quand on lui parlait religion, elle s'endormait régulièrement. Enfin on prit jour pour le baptême. Mme C se nomma sa marraine, et voulut que je fusse parrain avec elle. [...] Il était écrit que cette malheureuse Emineh me ruinerait. Mme C disait qu'Emineh m'aimait mieux que Tyrrel, parce qu'en me présentant du café* elle en laissait toujours tomber sur mes habits. Je me préparais à ce baptême avec une componction vraiment évangélique, lorsque, la veille de la cérémonie, la belle Emineh disparut. Faut-il vous dire tout ? Le consul avait pour cuisinier un Mingrélien, grand coquin certainement, mais admirable pour le **pilaf**. Ce Mingrélien avait plu à Emineh qui avait sans doute du patriotisme à sa manière. Il l'enleva. »

(Prosper Mérimée, *La Double Méprise*, L. Olivier Four, 1978, p. 81.)

Potiron

POTIRON – فطر ◉ N. m. Origine obscure, selon le *Dictionarium syriaco-latinum* (J. Brun), cit. par *TLF*, qui suggère une étym. sémitique, signifiant « champignon » (car cette plante potagère était souvent assimilée à un gros champignon) : syriaque *pūṭūrtā* ; hébr. *piṭriya* ; ar. فُطر *fūtr* ; فطرِيّة, *fūtriya(t)*, « fongosité ». « Le mot, affublé d'une termin. gr. ou lat., serait parvenu au Moyen Âge par l'interméd. de médecins juifs ou ar. » (H. Schuchardt). L'hyp. de l'anc. fr. *boterel*, « crapaud », comme celle, en langue d'oïl, de *posterio, poistron*, « derrière, cul », laissent perplexe… Voici, cependant, la thèse développée par G. Ménage : « Avicenne, liv. II et ailleurs, l'appelle *alphotir.* […] En ôtant l'art. ar. *al*, il restera *photir*, qui est le même que *potir*. Plusieurs mots fr. de plantes ont été formés de l'ar. Quelques-uns conjecturent que ce mot pourroit venir du grec (*gobelet*), à cause de la ressemblance qu'a le potiron avec un *gobelet renversé*. Mais il est inutile de recourir ici au gr. ; et l'étym. qui dérive *potiron* de l'ar. me paroît fort naturelle et fort bonne. Golius, dans son *Lexicon*, nomme le potiron *foter*, en ar. ; et ajoute qu'il a été appelé de la sorte, parce qu'il croît promptement : aussi ce mot vient-il du verbe *fatara* qui entr'autres significations veut dire : “faire quelque chose précipitamment et avant le tems”. Et en fr., quand nous parlons d'un homme qui a fait fortune tout à coup, nous disons qu'il est “venu en une nuit comme un potiron”. »

فطر

Dans *Le Petit Pierre*, A. France se plaît à… « potironner » ses portraits : « Je voyais de mes fenêtres les deux potirons jumeaux, Alfred et Clément Caumont, potironner côte à côte dans une paix profonde. » En argot, un potiron roulant désigne un cabriolet. Reste à savoir si l'expression est antérieure ou postérieure à *La Belle au bois dormant*, comme elle est postérieure à l'expression « ne pas valoir un potiron », pour « ne pas valoir grand-chose »…

« Quaresmeprenant […] estoit un peu mieulx proportionné, exceptez les sept costes, qu'il avoit oultre la forme commune des humains.

Les orteilz avoit comme une espinette orguanisée ;
Les pieds, comme une guinterne […] ;
Le nombril, comme une vielle ;
Le membre, comme une pantophle ;
Les couilles, comme une guedoufle ;
Les genitoires, comme une rabot ;
Les cremasteres, comme une raquette* […] ;
Les coustes, ccomme un rouet ;
Le brechet, comme un baldachin* ;
Les omoplates, comme un mortier ;
Les aisselles, comme un eschiquier* […] ;
Le menton, comme un **potiron** ;
Les paupières, comme un rebec* ;
Les joues, comme deux sabbotz* […] ;
La langue, comme une harpe ;
Le visage, historié comme un bast de mulet ;
La tête, contournée comme un alambic*. »

(François Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, Daffis, 1872, p. 143.)

Punch



PUNCH - بنج ❸ N. m. M. Devic le fait dériver du pers. بنج, *pandj*, qui signifie « cinq » : « La boisson ainsi appelée doit cette dénomination aux cinq ingrédients qui la composent : thé, sucre*, eau-de-vie, canelle et citron » (*Ditc. étym. de tous les mots d'origine orientale*). *TLF* privilégie une étym. angl., attestée depuis 1632, quoique : « Selon le voyageur brit. de la fin du XVIIe s. J. Fryer, empr. au marathe ou hindi *pānch* : cinq [...]. » Pour *TLF*, le passage de *panch* à l'angl. *punch* « fait difficulté du point de vue phonét. ». Pourtant, on a vu des passages autrement « forcés »... Le *bolleponge* angl. (*TLF*), *Le Rob.* le fait, sous la forme *bolle-ponche* (1653), dériver du même mot hindi donné par J. Fryer. Dans l'hyp. de M. Devic, le hindi lui-même viendrait du pers. Le mot est admis dans le *Dic. de l'Ac.* en 1762, sous la forme *ponche* puis, en 1798, *punch*, *ponche*, et, depuis 1835, *punch* ; Littré, 1835 : « On a d'abord fait fém. et écrit *ponche.* » Il semble que le *pandj* ait fortement imprégné la littérature du XIXe s. : « Qu'alors elle semble vulgaire cette ivresse du *punch*, malgré ses mille flammes bleuâtres et nacrées, ses étincelantes aigrettes d'opale et de feu qui frissonnent, pétillent en courant sur les bords d'une large coupe ! » (E. Sue, *Atar-Gull*, 1831). À partir de 1837, par ext., « réunion, réception où l'on boit du *punch* » : « Un amusant *partner* dans un *punch* de garçons ! » (J. Barbey d'Aurevilly, *Memorandum*, I, p. 154, Genève, Slatkine, 1979).

« Breuvage des matelots », selon Legrand d'Aussy, qui, dans son *Hist. de la vie privée des Français*, se fait prophète : « L'haleine forte que laisse l'eau-de-vie l'a fait rejeter par les femmes. Or, toute boisson que proscriront les femmes ne réussira jamais en France. Quelque vogue qu'elle y obtienne d'abord, bientôt elle y sera prescrite par une nation galante. [...] Déjà les cafés en débitent beaucoup moins. Déjà, dans la plupart des maisons où quelquefois on en sert, on y emploie du vin de champagne au lieu d'eau-de-vie. »

« – Nous avons subi, depuis l'établissement de la meilleure des républiques, douze cent vingt-neuf procès de presse, d'où il est résulté pour les écrivains : trois mille cent quarante et un ans de prison, avec la légère somme de sept millions cent dix mille cinq cents francs d'amende. [...] La *Démocratie pacifique* a un procès pour son feuilleton, un roman intitulé *La Part des Femmes.* [...]

– Mais qu'est-ce qui n'est pas défendu ? s'écria Deslauriers. Il est défendu de fumer dans le Luxembourg, défendu de chanter l'hymne à Pie IX !

– Et on interdit le banquet des typographes ! articula une voix sourde.

C'était celle de l'architecte, caché par l'ombre de l'alcôve*, et silencieux jusqu'à présent. Il ajouta que, la semaine dernière, on avait condamné pour outrages au Roi, un nommé Rouget.

– Rouget est frit ! dit Hussonnet. [...]

Tous riaient beaucoup, le proclamant un gaillard délicieux, plein d'esprit ; la joie redoubla à la vue du bol de punch qu'un limonadier apportait.

Les flammes de l'alcool* et celles des bougies* échauffèrent vite l'appartement. »

(GUSTAVE FLAUBERT, *L'ÉDUCATION SENTIMENTALE*, CHARPENTIER, 1888, P. 322.)

Pyjama

PYJAMA – پايجامه ◎ N. m. De l'angl. *pyjama(s)*, emprunté au hindi *pajama*, dérivé lui-même, par l'interméd. des musulmans de l'Inde, du persan پايجامه, *pāējāmah*, de *pāē*, *pāij*, « pied, jambe », et *jāmah*, « vêtement » ; « vêtement de jambe », ample et léger, composé d'une veste et d'un pantalon. Passé à l'ar. بيجاما, *bījāmā*. Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1935. Les Goncourt, en 1882, le donnent sous la forme *pajamas* : « costume pour dormir » (*Journal*). En 1800, il s'est écrit, en angl. : *pai jamahs* ; en 1837, en fr., *pyjaamah*, « vêtement porté en Inde » (*TLF*). Le XXᵉ s. a connu un *pyjama* de sinistre mémoire, un vêtement de jambes qui inspirera un calembour tout aussi sinistre, relevé chez une universitaire québécoise, Esther Delisle, auteur d'une thèse-brûlot sur l'antisémitisme canadien de l'entre-deux-guerres : « Mon *pyjama* est un zèbre puisqu'il a des rayures. »

پايجامه

Chez G. Feydeau, le pyjama devient costume de scène. Dans *Le Bourgeon* (créé au théâtre du Vaudeville le 1er mars 1906), le « vêtement de jambes » est presque de toutes les scènes. Ainsi, à l'acte I, sc. IV : « La porte de Maurice s'ouvre à ce moment et l'on voit paraître le jeune homme, les yeux encore lourds de sommeil. [...] Il est revêtu d'un pyjama de molleton violet foncé qui laisse apercevoir sa chemise de nuit. » De même, cette indication pour *Léonie est en avance ou Le mal joli* (créé à la Comédie royale, le 9-12-1911) : « Au lever du rideau, Léonie, en kimono, et Toudoux, en pyjama, arpentent la pièce de long en large. »

« Survivre, habiter de l'autre côté de sa vie : après tout, c'est très confortable ; on n'attend plus rien, on ne craint plus rien, et toutes les heures ressemblent à des souvenirs. [...]

Seulement, il avait fallu me barricader dans ma tombe. Voilà que dans les rues mouillées on croisait des hommes en pyjamas rayés : les premiers déportés qui rentraient. Sur les murs, dans les journaux, des photographies nous révélaient que pendant toutes ces années nous n'avions pas même pressenti ce que signifiait le mot "horreur" ; de nouveaux morts venaient grossir la foule des morts que nos vies trahissaient ; et dans mon cabinet je voyais apparaître des survivants qui, eux, ne pouvaient pas se reposer dans le passé. "Je voudrais tant dormir une nuit sans me souvenir", suppliait cette grande fille aux joues encore fraîches, mais dont les cheveux étaient blancs [...] ; devant ces revenants, j'avais honte : honte de n'avoir pas assez souffert et d'être là indemne, prête à les conseiller du haut de ma santé. »

(SIMONE DE BEAUVOIR, *LES MANDARINS*, GALLIMARD, 1968, P. 160.)

Quintal

قنطار

QUINTAL - **قنطار** ❸ N. m. De l'ar. قنطار, *qinṭār*, *qunṭār* : unité de mesure de masse, valant 100 kilos, passé au lat. médiév. *quintale* (XIIe s.). Selon *TLF*, l'ar. serait lui-même emprunté à l'araméen, lui-même emprunté au gr. méd. κεντηνάριον, lui-même emprunté au lat. tardif (!) *centenarium*, « poids de cent livres ». Et *TLF* de conclure : « La forme *quintar*, attestée aux XIIIe et XIVe s., est probablement empruntée directement à l'arabe. » Le *Dict. des dict.* ne retient que l'étym. ar., qu'il transcrit en « *quintâr*, poids de cent ». *Le Rob. alph. et an.* (1973), qui reprend la même définition, fait dériver le mot « de l'ar., lui-même tiré du bas lat. *centenarium*, par le gr. byz. *kenténarione*, puis par l'araméen ». Le *quintal* a d'abord signifié « cent livres », avant de valoir le double, et même, au figuré, un poids considérable, comme dans cette formule où Balzac, sans le savoir, oppose *quintal* à un autre mot d'origine ar. (*once*, mot absent de ce corpus : voir notre introduction, p. 49) : « Un *quintal* de mélancolie ne payait pas une once de frippe » (*Correspondance*, 1834).

L'hypothèse de *centenarium* paraît plus vraisemblable que celle de *quintale*, dont le *quint* ne concorde pas avec la valeur de *cent* attribuée au quintal. À moins que *quintale* n'ait eu avant le VIe s. la valeur de *cinq* ou de *cinquante* ou de *cinq cents* livres, on ne saurait le donner à l'orig. de quintal, qui, lui, a toujours « pesé » *cent* (livres ou kilos, cela importe peu, en l'occurrence). Dans son *Glossaire français* (Libr. des Sc. et des Arts, 1938), Du Cange signale plusieurs mots de la famille de *quin(t)* : *quinquart* (sorte de monnaie de *cinq* deniers), *quinquenelle* (délai de *cinq* ans accordé à un créancier), *quintarieux* (joueur de guitare), *quinte* (banlieue d'une étendue de *cinq* milles ou composée de *cinq* villages), *quinter* (donner *cinq* parties de quelque chose), etc. Si donc *quintal* était d'orig. lat., il devrait valoir *cinq* ou un *mutiple de cinq* (ou livres ou kilos). Mais il a, et a toujours eu, valeur de *cent*... Quant au « joueur de guitare », le *quintarieux*, Du Cange ne dit pas, dans sa définition, si le nom vient de ce que la guitare en question avait *cinq* cordes... Le plus curieux est que *guitare*, qui est, comme on l'a déjà vu, d'origine ar., se dit *quitara*...

« Entre deux appels j'allais m'acheter un livre. Je connaissais une très bonne librairie rue Gambetta, non loin d'une épicerie où, il y avait peu, il m'arrivait encore de faire la manche.

L'épicerie était tenue par un gars d'un quintal et demi au moins. Comme de bien entendu, on l'appelait Moustique [...]. Je me souviens qu'avec Octopussy, on achetait parfois une bouteille de Jenlain, et qu'on allait se la déguster devant la librairie Ombres Blanches. On sirotait* notre jus de houblon en matant* les livres en vitrine.

Je suis allé directement aux poches... J'aurais pu m'acheter un vieux bouquin sur le marché mais, autant que faire se peut, les livres, je les préfère neufs, j'ai horreur des secondes mains, j'ai du mal à imaginer qu'un connard, avant moi, ait pu ressentir des émotions que je crois destinées à moi seul. »

(Pascal Dessaint, *Bouche d'ombre*, Rivages, coll. « Rivages Noir », 2002, p. 132.)

Racahout

رَكوات

RACAHOUT – رَكوات ⊛ N. m. De l'ar. ركوة, *rakoua(t)*, plur. رَكوات, *rakaouāt*, « ustensile à long manche, pour la préparation de crèmes, marmelades, bouillies ». En Syrie et au Liban, désigne spécifiquement la cafetière à long manche (pour le café « à la turque ») ; par méton., son contenu, en l'occur. préparation à base de poudre de cacao, glands doux, farine de riz, fécule de pomme de terre, sucre, vanille. Le mot serait tiré, selon M. Devic, d'un poème de Saâdi, ce que conteste *TLF* : « L'étymon proposé par Devic, *rāqaut* ou *rāqūt*, n'est pas satisfaisant : il ne figure pas dans les dict. et son sens est inconnu. » Une erreur de transcription expliquerait peut-être ce désaccord : il fallait sans doute lire *rākaut* (avec un *k* : ك) et non *rāqaut* (avec un *q* : ق), terme qui, en effet, ne figure pas dans les dict. ar. Faut-il alors voir une influence phonétique par le *q* de رَقق, *raqqaqa*, « affiner, diluer, allonger (une sauce), rouler (une pâte) », d'où sont dérivés تَرْويقة, *tarwīqa-t* (en ar. syr. et lib.), « petit déjeuner », et رُقاقة, *ruqāqa-t*, « fine galette, gaufre » ? Le mot est admis dans le Littré en 1845 ; dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878, sous la forme de *racahoute* ; et dans *Le Rob.* en 1968. En 1985, *Le Rob.* et le *Lar.* mentionnent la forme actuelle. *TLF* relève, dans un *Bulletin des Lois du royaume de France* (mars 1831), un « brevet d'importation accordé à un agronome, M. Bourlet d'Ambroise, pour "un comestible appelé *racahoute*, fait avec le palamonte des Turcs, qui est notre gland" ».

En 1844, la recette en est « révélée » dans les *Préceptes et avis salutaires. Secrets du vieux druide de la forêt ménapienne*, de Jean de Milan, Limbourg) : « Aliment très agréable, très nourrissant et très utile dans les convalescences et dans les maladies de poitrine. Cet aliment, connu sous le nom de *racahout des Arabes*, se prépare ainsi : cacao torréfié et pulvérisé : 15 g ; fécule de pomme de terre : 40 g ; farine de riz : 40 g ; sucre en poudre : 60 g ; vanille pulvérisée : 2 g. Mélangez, et mettez 1, 2 ou 3 cuillerées dans 250 g d'eau, de lait ou de bouillon, comme analeptique. Faites bouillir pendant quelques minutes. »

« Emma se souvint qu'au château de la Vaubyessard elle avait entendu la marquise appeler Berthe une jeune femme ; dès lors ce nom-là fut choisi, et, comme le père Rouault ne pouvait venir, on pria M. Homais d'être parrain. Il donna pour cadeaux tous produits de son établissement, à savoir : six boîtes de jujubes, un bocal entier de **racahout**, trois coffins* de pâte à la guimauve, et, de plus, six bâtons de sucre* candi* qu'il avait retrouvés dans un placard. Le soir de la cérémonie, il y eut un grand dîner ; le curé s'y trouvait ; on s'échauffa. M. Homais, vers les liqueurs, entonna le *Dieu des bonnes gens*. M. Léon chanta une barcarolle, et madame Bovary mère, qui était la marraine, une romance du temps de l'Empire ; enfin M. Bovary père exigea que l'on descendît l'enfant, et se mit à le baptiser avec un verre de champagne qu'il lui versait de haut sur la tête. Cette dérision du premier des sacrements indigna l'abbé Bournisien ; le père Bovary répondit par une citation de *La Guerre des dieux*, le curé voulut partir ; les dames suppliaient ; Homais s'interposa ; et l'on parvint à faire rasseoir l'ecclésiastique, qui reprit tranquillement, dans sa soucoupe, sa demi-tasse* de café* à moitié bue. »

(GUSTAVE FLAUBERT, *MADAME BOVARY*, T. II, CHARPENTIER, P. 98.)

Raki, Arak



RAKI, ARAK – عَرَق ● N. m. Du turc *raki*, lui-même emprunté à l'ar. عَرَق التمر, *'araq at-tamr*, mot à mot : « suc de dattes » ; de عَرَق, *'araq*, « sueur, suée, suc » ; des v. عَرِق, *ariqa*, « exsuder, suer, transpirer », et عَرَّق, *arraqa*, « provoquer l'exsudation, faire transpirer ». Par ext., « désigne des liqueurs très différentes suivant les pays : dans l'Inde et la Malaisie, c'est un spiritueux obtenu avec du riz fermenté, du lait de coco, de la sève de cocotier ; à Bourbon, c'est de l'alcool de canne à sucre », précise M. Devic, concluant sur une curieuse association : « Le mot populaire *riquiqui* pour "eau-de-vie" est peut-être une corruption de *'araqui.* » En Turquie, eau-de-vie de raisin ou de prune parfumée à l'anis. Le mot est attesté en 1628, sous la forme *raqui*, dans une *Relation des voyages de M. de Brèves*, signalée par un universitaire égyptien, M. Nasser (*TLF*). En 1664, J. de Thévenot emploie la forme actuelle (*Relation d'un voyage fait au Levant*, également ds *TLF*). Le *Dict. des dict.* mentionne quatre formes, *arack*, *arac*, *arak*, *rack*, qu'il fait dériver de l'ar. *araca*, «distiller», et qu'il définit ainsi : « Liqueur alcoolique extraite du riz fermenté, de la canne à sucre, de l'orge, de la noix de coco, etc. C'est l'eau-de-vie des peuples orientaux. Par ext., dans les Antilles, nom donné à l'alcool retiré du *vesou* fermenté, qu'on appelle *tafia* dans l'Amérique du Sud. »

Le raki n'est donc pas une exclusivité du « Levant » : « Sachez, mon cher monsieur, que le sang de la vigne ne suffit plus à troubler la sérénité de mon cerveau. Il faut à mon ivresse l'opium des chinois, le haschich des indiens et le raki des polynésiens » (A. Theuriet, *Le Mariage de Gérard*, Charpentier, 1875). M. Griaule, photographe pour le musée de l'Homme (Mission ethnogr. et ling., Dakar-Djibouti, 1931-1933), nous a même laissé des vues d'une « distribution de raki anisette »...

« Berliac hésita un instant puis vint rageusement reprendre sa place en jetant son chapeau sur la table. Lucien brûlait d'envie de raconter à Bergère sa tentative de suicide ; c'était quelqu'un avec qui il fallait parler des choses abruptement et sans préparation. Il n'osa rien dire à cause de Berliac ; il haïssait Berliac.

– Avez-vous du raki ? demanda Bergère au garçon.

– Non, ils n'en ont pas, dit Berliac avec empressement ; c'est une petite boîte charmante mais il n'y a rien à boire que du vermouth.

– Qu'est-ce que c'est que cette chose jaune que vous avez là-bas dans une carafe* ? demanda Bergère avec une aisance pleine de mollesse.

– C'est du crucifix blanc, répondit le garçon.

– Eh bien, donnez-moi de ça. »

(JEAN-PAUL SARTRE, *LE MUR*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1972, P. 193.)

Ramdam

رَمَضانْ

RAMDAM - رَمَضان ● N. m. Dérivé de l'ar. رَمَضان, *ramadâne* ; *ramdâne*, en ar. dialectal, « neuvième mois de l'année musulmane »). C'est durant ce mois que le prophète Mahomet reçut révélation du Coran par l'ange Gabriel. Afin de distinguer son « carême » du carême des Juifs, le Prophète choisit ce mois pour instituer le jeûne sacré de la nouvelle *Oumma* (Communauté). L'animation festive qui suit la rupture du jeûne, jusque tard dans la nuit, a inspiré le néologisme argotique « *ramdam* » (avec altération de la consonne finale), au sens de « vacarme, boucan ». Le mot est attesté en 1890 par Esnard (*Argot des Poilus*, cit. ds *TLF*), dans l'expression « faire du (ou un) *ramdam* » ; rare (mais le racisme de tout feu fait bois... d'ébène !) dans « faire *ramdam* », pour « faire l'amour » : « Les nègres me dégoûtent ; ils veulent tout de suite faire *ramdam* » (Saint-Nazaire, fin 1918, ds Esnard, *Notes compl. Argot des Poilus*, 1957, p. 448 ; cit. ds *TLF*). De 1725, sous la plume d'un Anglais, nous relevons la forme *ramdam* (pas encore au sens de « tapage nocturne », certes) : « *The Moors observe a Lent of one Moon, (called* Ramdam*), abstaining from all manner of Food* » (J. Windus, *A Journey to Mequinez, the Residence of the Present Emperor of Fez and Morocco*, Londres, J. Tonson).

Au XVIIIe s., la forme la plus courante était *rhamazan* : « Dumas partait pour son voyage de la Méditerranée, Meyerbeer avait déjà repris la route de l'Allemagne. La pauvre Reine de Saba, abandonnée de tous, est devenue depuis un simple conte oriental qui fait partie des Nuits du *Rhamazan* » (G. de Nerval). Montesquieu, lui, datait ses *Lettres persanes* de Smyrne, de Paris ou de Venise : tel jour « de la lune de Rhamazan 17.. ». Et un certain Pouqueville notait dans son *Voyage en Morée, à Constantinople et en Albanie* (1798-1801), dédié à Napoléon Ier : « On était alors dans le rhamazan [...] Les cafés étaient remplis, et jusqu'au jour, les amusements se prolongeaient au sérail » (Marchant, 1805).

« Les citoyens et citoyennes qui se trouvaient dans lcoin asteure se replièrent sur des positions moins exposées au tintouin.

– Si vous continuez à gueuler comme ça, bougonna Zazie, y a un flic qu'est capable de se ramener.

– Petit être stupide, dit la veuve, c'est bien pour ça que je crie : aux guidenappeurs, aux guidenappeurs.

Enfin, se présente un flicard alerté par les bêlements de la rombière.

– Y a kékchose qui se passe ? qu'il demande.

– On vous a pas sonné, dit Zazie.

– Vous faites pourtant un de ces **ramdams**, dit le flicard.

Y a un homme qui vient de se faire enlever, dit la dame haletante. Un bel homme même.

– Crénom, murmura le flicard mis en appétit.

– C'est ma tante, dit Zazie.

– Et lui ? demanda le flicard.

– C'est lui qu'est ma tante, eh lourdingue. »

(Raymond Queneau, *Zazie dans le métro*, Gallimard, 1961, p. 139.)

Rame

RAME – رزْمَة ⊗ N. f. Du cat. *raima*, *rayma*, dér. de l'ar. رزْمَة, *rizma*, *razma*, « paquet, ballot, liasse », de رَزَمَ, *razama*, « emballer, mettre en paquet, en liasse ». « Réunion de 20 mains de 25 f. de papier », selon l'unité adoptée pour la vente en gros du papier. Avec parfois des arguments cocasses, des dict. ont donné diverses orig., notamment all. : *ramen*, « liasse », *riem*, « courroye », ou *rieff*, « papiers » ; flam. : *riem*, « papier » ; fr. (Le Duchat, dict. de G. Ménage) : « Au lieu de *rameau*, on disait autrefois *rame* au fém., qui se dit encore à Metz ; et je pense que c'est de ce mot *rame* que nous avons appelé *rame* de papier la quantité de vingt mains de papier empaquetés ensemble ; et cela parce que sur l'enveloppe de la *rame*, on voit ordinairement le chiffre du papier entouré d'un ou de deux *rameaux*. [...] On peut dire que la *rame* de papier est un *rameau*, dont les mains sont les branches, et dont les feuilles sont comme les feuilles qui pendent à la branche. » Le *Dict. des dict.*, qui s'en tient à l'orig. ar. *rizma*, « ballot, paquet », signale une anc. forme, chez M. Du Cange : « Quatre *raymes* de papier pour escrire lettres closes. » Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, a connu une forme en *raime* (*Registres munic. de la ville de Tours*, 1358-1359, J. Delaville le Roulx ; cit. ds *TLF*), avant de se fixer en *rame*, dès 1507 (*Comptes de l'entrée solennelle de Louis XII à Lyon* ; ds *TLF*). Dérivés : 1855, une *rame* est aussi « un convoi de bateaux sur certains canaux » (*Dict. des dict.*) ; 1869, terme de tapissier : « ensemble de vingt rouleaux de tenture » (*Dict. des dict.* et Littré) ; de nos jours, *rame* de wagons, de métro : « C'était la station Dauphine. On a laissé partir la *rame* » (L. Aragon, *Le Roman inachevé*, 1956) ; « assemblage de tiges de forage ».

رزْمَة

Fig. : « Mettre un livre à la rame, c'est le vendre au poids à l'épicier ou à la fruitière, pour envelopper de la chandelle ou du beurre. Fort heureusement pour nos grands hommes du jour, ce sont là des industriels discrets se gardant bien de lire les chefs-d'œuvre qu'ils achètent. [...] Ah ! si jamais ils s'avisaient de parler, on en entendrait de belles ! quels scandales dans la république des lettres ! » (*Dict. de la convers. et de la lect.*)

« Il n'existe pas d'art qui – dans ses sommets eux-mêmes, dans ses artistes les plus accomplis – comporte deux classes distinctes, à la manière d'une rame de chemin de fer. Pas d'art, sauf un : la littérature, avec la prose et la poésie. Un moment, la peinture a été tentée de créer, elle aussi, un étage noble, pour y loger la peinture religieuse, puis la peinture d'histoire, [...] mais cet étage, le XIXᵉ siècle ne s'est pas contenté de le déclasser radicalement ; il l'a évacué.

Un tel égalitarisme, au sein de l'aristocratie que constitue le très petit monde productif de l'art, la littérature y tend à son tour, depuis le dernier tiers du dix-neuvième siècle, et à travers tout le vingtième. Et, comme tout mouvement niveleur accéléré, avant que ne se rétablisse l'équilibre, cet égalitarisme dévalue [...] ce qu'il a dû abaisser : le vers régulier, au profit de ce qu'il a élevé : la prose comme véhicule universel de l'art d'écrire. [...] Ce qui a fait vieillir Delacroix, resté malgré tout "peintre d'histoire", est aussi un peu ce qui, un siècle plus tard, a mis en question assez vite les vers de Valéry, poète réglé. »

(Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, José Corti, 1992, p. 217.)

Raquette

راحَة

RAQUETTE – راحَة ● N. f. Du lat. médiéval *rasceta manus*, « carpe » ; *rasca*, « tarse » (XIe s.) ; *raseta* (fin XIIIe s.) ; *rasceta*, « jeu de paume » (XVe s.), emprunté à l'ar. راحة, *rāha(t)*, « paume de la main » ; plur. راحَات, *rāhāt*. *TLF* note : « Selon Devic, les formes *rascette*, *rasquette*, issues de l'ar. *raha*, auraient subi l'infl. d'un autre mot ar. : *rusġ* ou *rasġ*. » Nous relevons, en effet, dans les dict. ar. : 1. رُسْغ, *rusġ* (ou *rusgh*) qui signifie « poignet » et, en zoologie (cheval), « paturon » ; 2. رُسْغ اليَد, *rusġ al-yad*, mot à mot « os de la main », et رُسْغ القَدَم, *rusġ al-qadam*, mot à mot « os du pied ». Attesté ds le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu, chez H. de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel (XIVe s.), une forme proche de l'ar. : « ... dessus les os de la *rachete* de la main » (*Chirurgie*, t. I, p. 80, Firmin Didot, 1897). Au XVe s., terme militaire, *racquecte*, « instrument permettant de lancer une balle, un volant » (*Les Erreurs du jugement de la Belle dame sans mercy*, A. Piaget ; cit. ds *TLF*). En 1557 apparaît la forme actuelle, dans le domaine des activités hivernales, par analogie de forme, « large semelle que l'on utilise pour marcher dans la neige » (F. A. Thévet, *Singularitez de la France antarctique*, p. 403, cit. ds R. Arveiller, p. 427 ; lui-même cit. ds *TLF*) : « [Les Canadiens] usent d'une manière de *raquettes*. »

En 1561, la chiromancie se penche sur la forme *rascette* (*Chiromancie de Patrice Tricasse*, ds *TLF*). En 1887, première occurrence à désigner, par métonym., un « joueur de tennis » : « une forte raquette », signalée en 1982 ds le *Dict. de la langue des sports* (G. Petiot, Éd. Le Robert). Le mot figure, en 1788, dans une *Encyclopédie méthodique de mécanique*, comme « piège à détente pour prendre les oiseaux », avant de désigner, en 1803, une « sorte de scie ».

« Le train arriva avec deux heures et demie de retard. Il y eut soudain du bruit autour de moi, des portes qui s'ouvraient, des chocs de valise contre le sol, des voix, presque des cris. On passait devant moi, on me croisait. Des gens me frôlaient. J'attendais sur le quai, très droit, la tête en évidence. Dès qu'Edmondsson m'aperçut, elle me fit de larges signes avec les **raquettes** de tennis, avança vers moi en se balançant. [...]

Au milieu du grand hall, s'arrêtant, Edmondsson déboutonna mon manteau et, passant la main dessous, me caressa le sein. Elle se remit en route la première, se retourna et me sourit. Sur les dents, elle avait une minuscule trace de rouge à lèvres. [...]

Lorsque nous arrivâmes au restaurant, bien qu'il fût plus de onze heures, le maître d'hôtel, très accueillant, ne nous fit pas de reproches. Nous laissâmes la valise et les **raquettes** au pied d'un porte-manteau et le suivîmes dans la salle, nous-mêmes suivis d'une dame qui tâchait vainement de me mettre un ticket de vestiaire dans la main. »

(Jean-Philippe Toussaint, *La Salle de bain*, Éd. de Minuit, 1985, p. 69.)

Razzia

RAZZIA - غازية ● N. f. De l'ar. غَزْوة, *razwa(t)*, plur. غَزَوات, *razawāt* (*ghazawāt*), « invasion, raid, incursion » ; ou غازية, *rāzia(t)*, « expédition militaire, corps expéditionnaire » ; du verbe غَزا, *razā* « envahir, faire irruption, submerger » (fig.). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878. En 1971, il est noté *razia*, plur. *razzias* ; en 1725 : *gaze* (sans doute influence de la cons. ar. غ, équivalant au γ grec ou au *g* esp. de *luego*, notée généralement *gh*), au sens de « incursion en territoire ennemi ou étranger pour enlever des troupeaux, des récoltes, etc. » (ds une lettre de J. A. De Peysonnel, 10 août 1725, ds Dureau de la Malle, *Peysonnel et Desfontaines*, 1838, cit. ds *TLF*). En 1808, dans un *Rapport sur Alger* (manuscrit) du chef de bataillon Boutin (Archives du ministère de la Guerre, ds *TLF*), on relève la forme *gazia*. 1836 : *razia* (L. Blondel, *Aperçu sur la situation des possessions françaises dans le nord de l'Afrique*). Et c'est en 1840 que la forme actuelle se fixe (M. Quitard, *Du désarmement des Arabes*..., Lavigne, 1841, p. 16). En 1841, au sens de « enlèvement, rafle », la *razzia* s'installe dans le paysage parisien : « On exécute une *razzia* complète ; on fait main-basse sur tous les hommes dangereux de la prison » (P. Joigneaux, *Les Prisons de Paris*, p. 277). En 1845-1846, syn. de « rafle de police » ds Bescherelle.

غازية

L. Larchey (à qui l'on doit le *Dictionnaire historique d'argot*) note dans ses *Excentricités du langage* (E. Dentu, 1865) : « *Razzia* : rafle *rasant* tout sur son passage. – Le mot date de notre guerre d'Afrique. En France au quinzième siècle on disait dans le même sens *reize* – "Il exerçait de véritables razzias à l'endroit des tasses de chocolat." – A. Second. »

« La plupart des garçons, surtout lorsqu'ils sont réunis en bandes, aspirent à infliger aux êtres les plus faibles des humiliations et des tortures. Au début de l'adolescence, en particulier, leur sauvagerie atteint des proportions inouïes. Il ne nourrissait aucune illusion sur le comportement de l'être humain lorsqu'il n'est plus soumis au contrôle de la loi. [...]

Bruno redoubla sa sixième avec soulagement. Pelé, Brasseur et Wilmart passaient en cinquième, et seraient dans un dortoir différent. Malheureusement, suite à des directives du ministère prises après les événements de 68, on décida de réduire les postes de maître d'internat pour mettre en place un système d'autodiscipline ; la mesure était dans l'air du temps, elle avait en outre l'avantage de réduire les coûts salariaux. Il devint plus facile de passer d'un dortoir à l'autre ; au moins une fois par semaine les cinquièmes prirent l'habitude d'organiser des razzias chez les plus petits ; ils revenaient dans leur dortoir avec une, parfois deux victimes, et la séance commençait. Vers la fin du mois de décembre, Jean-Michel Kempf, un garçon maigre et craintif qui était arrivé en début d'année, se jeta par la fenêtre pour échapper à ses tortionnaires. »

(MICHEL HOUELLEBECQ, *LES PARTICULES ÉLÉMENTAIRES*, FLAMMARION, 1998, P. 58.)

Réalgar

رهج الفار

RÉALGAR – رهج الفار ◉ N. m. De l'esp. *rejalgar* (XIIIe s.), ou du cat. *realgar* (fin XIIIe s.), empr. à l'ar. رهج الغار, *rahdj al-ghar*, « poussière de caverne, de cave ». Faut-il voir là une altération ou une erreur de transcription ? Car, si le premier terme رهج, « poudre » (en ar. : « poudre-poison »), n'est pas en cause, le second, الغار, « caverne, trou », a pu être pris pour un autre, suite à une confusion entre deux consonnes très ressemblantes graphiquement, en position médiane. En fait, s'il s'agit de « rat », الفار, et non de « trou », الغار, c'est que رهج الفار n'est rien d'autre que la « mort-aux-rats ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, en *réalgal*, puis, en 1798, sous sa forme actuelle. *TLF* le fait dériver de l'ar. *rahġ al-ġār*, au sens de « poussière de caverne », avec, toutefois, une faute de transcription dans le *ġ* du second terme, qui diffère de celui de *rahġ*, lequel se lit : *dj*, ou *j* (fricative palatale), alors que *algar* se prononce ici *alghar*, où le *gh* équivaut au γ grec ou au *g* esp. de *luego* (fricative vélaire). G. Ménage signale un mot de Villon : « En *reagal*, en arcenic rocher », ainsi qu'une forme relevée chez Nicot, *riagas*. Le *Dict. des dict.* mentionne le nom ar. *rahdj-algâr*, qu'il prend chez Dozy, au sens de « poudre de caverne, ainsi dit parce qu'on tirait cet arsenic des mines d'argent ».

« Vers la fin de décembre 1454, grâce à la complicité d'un garde qu'il réussit à acheter, Jacques Cœur s'évade de sa prison de Poitiers [...], et trouve refuge dans un couvent de Cordeliers, à Beaucaire, sur le Rhône. Beaucaire était alors située à la frontière de l'extrémité de la terre de France. Il lui faut gagner l'autre rive, Tarascon, ville de Provence alors sous tutelle du roi de Sicile. Les limiers de Charles VII réussissent à découvrir sa retraite [...]. Un soir, au souper, Jacques Cœur échappe de peu à la mort. C'est ce qui ressort d'une note manuscrite, où il raconte : "...se sont entremis de poison, du quel m'a esté secrètement baillé advis et que l'on me bailleroit poudres de réalgar et d'arseney en du vin..." (A. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII roi de France et de son époque*, t. III, p. 295, J. Renouard, 1865).

« Décrasser les crassiers ou décrasser son propre regard ?...

Dans des conditions particulières, les terrils en combustion donnent lieu à des cristallisations diverses : salmiac, soufre... et celle, spectaculaire, du **réalgar**, résultat de la sublimation de vapeurs d'arsenic. Bien que n'ayant pas de valeur marchande importante – le **réalgar** est un minéral instable –, les crassiers furent l'objet d'une véritable ruée. Les conditions de récolte (les collectionneurs de minéraux venaient encordés, la nuit, pour échapper à la surveillance des gardes !) et le contexte (rivalité entre collectionneurs, principe de chasse gardée) ont contribué à tenir secrète cette collecte et tabou le **réalgar**. On ne peut que le regretter car cette création suggérant une des plus belles représentations du crassier (celui d'un alchimiste* qui transforme la crasse en pierre précieuse), l'auréole d'une dimension mythique : processus de régénérescence comme un Phénix qui renaît de ses cendres... Mais combien de Stéphanois connaissent le mot "**réalgar**" : voilà bien le problème ! »

(Anne Michaud, « Il était une fois les crassiers »,
Bulletin du Vieux Saint-Étienne, n° 179, 1995, musée de Saint-Étienne.)

Rebec, Rebab



REBEC, REBAB – رَبَابْ ⊛ N. m. Altération de l'ancien fr. *rubebe* puis *rebebe* : « harpes biens sonnans et *rebebes* » (G. de Lorris, *Le Roman de la rose*, fol. 117, éd. 1531, signalé par G. Ménage). Emprunté à l'ar. رَباب, *rebāb*, « instrument à deux, trois cordes ». Au Moyen Âge, instrument de musique à trois cordes et à archet, accordé de quinte en quinte, dont jouaient les ménestrels et les jongleurs. Le *Dict. des dict.* nous en signale un, de ménestrel : Colin Muset, qui, au XIIIe s., « excellait à jouer au *rebec* ». On menait alors « les épousées à l'église avec *rebec* et tambourin* », note W. Duckett, qui signale deux autres étym. : 1. celte : « de *reber*, "violon", et *rebeter*, "jouer du violon" » ; 2. hébraïque : « de *rebiac*, équivalent du *sistrum* »... Le *rebab*, à une ou deux cordes (trois en Inde et en Afghanistan), présente une table d'harmonie en peau. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu sa forme actuelle dès le XIVe s., puis une forme en *rabet* en 1452 (Arch. nat., JJ 181, pièce 194, ds Du Cange ; réf. *TLF*) ; puis de nouveau, fin XVe s. : *rebec* (G. Coquillard, *Blason des armes et des dames*, M. J. Freeman, p. 255). L'altération, par dissimilation de la syllabe ar. *bāb*, serait due, selon *TLF*, à l'influence du fr. *bec*, « en raison de la forme de l'instrument ».

Le *Dict. de la convers. et de la lect.* fournit une occurence, relevée chez le poète M. Régnier (1573-1613), qui atteste la vogue de l'instrument au XVIe s. : « Bref, vos paroles non pareilles, / Résonnent doux à mes oreilles / Comme les cordes d'un rebec. » Cela n'empêche pas un corédacteur du *Dict. étym.* de G. Ménage, un certain Huet, de faire fi de toutes les hyp. soutenues par ses confrères, pour livrer la sienne, qui, somme toute, ne manque pas d'humour : « De *rabel*, qui a été fait de *nablium* ; et de *rabel*, s'est fait le nom de famille de Rabelais » (voir notre introduction : « Rabelais et la langue "*arabicque*" »)...

« Le Tranche-montagne, lui, était maigre, hâve, noir et sec comme un pendu d'été. Sa peau semblait un parchemin collé sur des os ; un grand nez recourbé en bec d'oiseau de proie, et dont l'arête mince luisait comme de la corne, élevait sa cloison entre les deux côtés de sa figure aiguisée en navette, et encore allongée par une barbiche pointue. Ces deux profils collés l'un contre l'autre avaient beaucoup de peine à former une face, et les yeux pour s'y loger se retroussaient à la chinoise vers les tempes. Les sourcils demi rasés se contournaient en virgule noire au-dessus d'une prunelle inquiète. [...] Tous ces traits extravagants, tenant plutôt de la caricature que du naturel, semblaient avoir été sculptés par une fantaisie folâtre dans un manche de rebec ou copiés d'après ces coquecigrues et chimères pantagruéliques qui tournent le soir aux lanternes des pâtissiers ; ses grimaces de matamore étaient devenues, à la longue, sa physionomie habituelle, et, sorti de la coulisse, il marchait fendu comme un compas, la tête rejetée en arrière, le poing sur la hanche et la main à la coquille de l'épée. »

(THÉOPHILE GAUTIER, *LE CAPITAINE FRACASSE*, GALLIMARD, COLL. « 1000 SOLEILS », 1984, P. 33.)

Récif

رَصيف

RÉCIF – رَصيف ⊛ N. m. De l'esp. *arracife* (1280), « chaussée, chemin empierré », puis *arrecife* (1498) ; ou du port. *recife* ; esp. comme port. empr. à l'ar. الرَّصيف, *al-rassif* (prononc. *ar-rassif*, par assimilation du *l* de l'art.) : « barre, plate-forme, jetée », dans l'expres. رَصيف صَخْريّ, *rassif sakhriyyi*, « barre rocheuse, écueil ». En port., souligne *TLF*, « le mot est attesté depuis 1258 comme toponyme sous la forme *Arracefe* ; en 1507 : *arrecife*, "digue, môle, quai" ; et, au XVI[e] s., par aphérèse : *recife* ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, sous la forme *ressif*, puis, en 1798, sous les deux formes *récif* et *ressif*. En 1835, puis 1878 : *récif*, *rescif* et *ressif* sont également mentionnés dans le *Dict. de l'Ac.* et dans le Littré. C'est seulement à partir de 1935 que la forme actuelle s'impose, y compris dans *Le Robert* et chez *Larousse*. Le dict. de Trévoux avait adopté la forme *récif* en 1721. En 1839, Ch. Darwin, dans *Voyage d'un naturaliste autour du monde* (trad. fr., 1875), innove avec « *récif de corail* ». Au fig. : « *récifs* de l'orthographe ». Hugo, dans *Feuilles d'automne* (1831), écrivant à Lamartine, fait rimer *récif* avec *esquif* ; de nos jours, les « récifs de l'orthographe », il n'y a même plus les dictées à la Pivot pour les faire rimer...

À toute étymologie, son contradicteur. C'est ainsi que le *Dict. étym.* de Roquefort fait dériver récif « du lat. *cisus*, brisé, taillé »... Et que dire du célèbre R. de Gourmont, qui, dans son *Esthétique de la langue française* (Mercure de France, 1899, p. 81), attribue les emprunts des uns aux autres, en vrac : « L'allemand moderne a donné au français *flamberge, fifre, sabre, vampire, rosse, hase, bonde, gamin* ; le flamand : *bouquin* ; le portugais : *fétiche, bergamote**, *caste, mandarin, bayadère* ; l'espagnol : *tulipe**, *limon**, *jasmin**, *jonquille, vanille, cannelle, galon, mantille, mousse* (marine), *récif** ... »

« Les leçons de Denis sont les plus belles. Il m'enseigne le ciel, la mer, les cavernes au pied des montagnes, les champs en friche où nous courons ensemble, cet été-là, entre les pyramides noires des murailles créoles. Parfois nous partons dès l'aube, alors que les sommets des montagnes sont encore pris dans la brume, et que la mer basse, au loin, expose ses récifs. [...] La première lumière brille sur la terre rouge, éclaire les feuilles sombres. La brume s'effiloche au sommet des montagnes, le ciel est maintenant intense. J'imagine la mer couleur d'azur* près de la barrière de corail, encore noire à l'embouchure des rivières. "Guette !" dit Denis. Il est immobile sur le sentier, et me montre la montagne, du côté des gorges de la Rivière Noire. Je vois un oiseau très haut dans le ciel, qui se laisse glisser sur les courants aériens, la tête un peu tournée de côté, sa longue queue blanche traînant derrière lui. "Paille-en-queue", dit Denis. C'est la première fois que je le vois. »

(J. M. G. LE CLÉZIO, *LE CHERCHEUR D'OR*, GALLIMARD, 1985, P. 36.)

Risque



RISQUE – رزق ❸ N. m. De l'ar. رِزْق, *rizq*, « subsistance, pain quotidien » ; رَزَق, *razaqa*, « accorder une chose, un bien à qqn » ; رَزْقة, *razqa*, « solde, ration » ; مَرْزوق, *marzuq*, « fortuné, chanceux, qui a reçu un *rizq* ». Anc. it. *risco*, mod. *rischio* ; esp. *riesgo* ; port. *risco*. *TLF*, comme la plupart des dict., fait remonter le mot au lat. médiév. *resicu* (XIIe s.) : « Dérivé de *rĕsĕcare* : "couper", à partir de *resecum* : "ce qui coupe" est né le sens de "rocher escarpé", conservé ds l'esp. *risco*, d'où "écueil", puis "risque encouru par une marchandise transportée par bateau". » Même sens, anc. prov. *resegue*. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694 (« au *risque* de »), le mot est signalé au fém. en 1578, au sens de « danger, inconvénient plus ou moins prévisible » (H. Étienne, *Deux Dialogues du nouv. langage fr. italianisé*, P.-M. Smith, p. 145, réf. *TLF*). 1663 : Molière l'emploiera au masc. : « Ton argent court grand *risque* » (*L'Impromptu de Versailles*). Et Furetière enregistre en 1690 un sens juridique : « courir le risque ». Mais une forme gr. byz. : ριкςόυ, donnée par le même *TLF*, au sens de « hasard », même sens que l'esp. *riesgo* (*a todo risco, a todo riesgo* : « à tout hasard »), conforte la thèse de l'orig. ar. soutenue par M. Devic, qui se fonde sur l'esp. *arrisco*, « dont le sens est identique à celui de *risco* et de *riesgo*, et qui semble la copie exacte de l'arabe *ar-rizq* (avec l'art. *al*, agglutiné en *ar*) ». Un autre mot esp., *arriscador*, semble dériver de : 1. *Ar-rizq*, pris ds son sens ordinaire ; un *arriscador* est « celui qui ramasse les olives qui tombent », c-à-d. un homme pauvre qui recueille le fruit tombé comme un *risq*, un don fortuit de la providence... » 2. *Ar-rizq al-hasan*, le bon *risq*, ce sont les biens inattendus, qui arrivent hors de toute prévision et de tout effort ; nous dirions « les bonnes chances », comme ds ce passage des *Merveilles de l'Inde* : « C'est un *risq*, un don fortuit, que Dieu envoie à Saïd ! » Le qualif. *marzoûq* pourrait presque se rendre par notre expression populaire « chançard »...

Et M. Devic de conclure : « Risque n'est pas absolument syn. de péril, danger. Un extrait de M. Littré, pris ds D'Aubigné, nous le montre ds le sens de "coup de main, tentative hasardeuse" ; presque partout, il signifie hasard*, chance, il est vrai d'ordinaire en mauvaise part ; cependant on dit fort bien : "Qui risque de gagner risque de perdre." Bref, le mot arabe et le mot de nos langues convergent vers une même idée de chance bonne ou mauvaise. »

« Madame Taglioni danse avec élégance et légèreté. Elle est jeune, elle est jolie, elle est bien faite. Son unique tort est de s'appeler Madame Taglioni. Quant à M. Taglioni, c'est un danseur de la vieille école. C'est un sauteur intrépide et téméraire. Ce n'est point un homme qui danse. C'est un ressort qui vibre. C'est une balle élastique qui rebondit. Il saute, il saute, il saute, et puis il saute encore. M. Paul de sauteuse mémoire n'a jamais assurément sauté si haut ni si longtemps. Il saute au hasard*, il saute à l'aventure, au risque de rester accroché comme Absalon aux branches d'un arbre, ou de crever un œil de figurante. Et vraiment, il n'y a pas de soirée où il ne donne à ces pauvres filles quelque coup de pied, non pas dans les jambes, mais bien dans le visage. À ce jeu, M. Taglioni se cassera lui-même indubitablement les siennes. D'ailleurs, il aura beau faire, il ne détrônera point Perrot. »

(Alfred de Musset, *Chronique de la quinzaine*, 1832-1833, p. 640. Doc. Gallica.)

Rob

ROB – رُبّ ◉ N. m. Du lat. médiéval *rob* (fin XIIIᵉ s.), emprunté à l'ar. رُبّ, *rubb*, « pulpe, jus ou suc de fruit », lui-même d'origine persane, selon *Le Rob. alph. et an.* (1973). Le dédoublement du *b* dans l'emprunt ar. obéit à la structure de la racine arabe ; cela n'a pas échappé à M. Devic : « Les Arabes auraient doublé cette lettre pour donner au mot la forme trilitaire ordinaire aux mots de leur langue. » Dans l'ancienne pharmacologie, désignait le suc d'un fruit « dépuré et cuit jusqu'à consomption des deux tiers de son humidité » (G. Ménage). Selon le *Dict. des dict.*, la composition « s'emploie avec avantage dans les affections syphilitiques, et doit son action à la salsepareille ». Au XVIIIᵉ s., le *rob* de genièvre eut ses adeptes et ses contempteurs, parmi les *robs* de cerise, coing, épinevinette, groseille, nerprun, sureau et autre yèble (J.-B. Rivet, *Dict. raisonné de pharmacie...*, Brunot, 1803). Le mot, employé à partir du XIIIᵉ s. (Simon de Gênes, cit. ds *TLF*), et déjà sous sa forme actuelle au XIVᵉ s., est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762. Une forme en *roob* est signalée dans le *Dict. de médecine usuelle* (Dr Beaude, 1849).



Dans la médecine traditionnelle ar., le rob comptait parmi les meilleurs remèdes contre la dysenterie. En France, « ces robs ont eu beaucoup de vogue lorsque la composition en était secrète. À présent que les brevets d'invention sont périmés, et que toutes les pharmacopées en donnent la recette, il semble que la mode soit fixée sur d'autres espèces de médicaments qui, cependant, reviennent à peu près au même résultat » (*Dict. de la convers. et de la lect.*).

« La mairie, construite sur les dessins d'un architecte de Paris, est une manière de temple grec qui fait l'angle, à côté de la maison du pharmacien. Elle a, au rez-de-chaussée, trois colonnes ioniques et, au premier étage, une galerie à plein cintre, tandis que le tympan qui la termine est rempli par un coq gaulois, appuyé d'une patte sur la Charte et tenant de l'autre les balances de la justice. Mais ce qui attire le plus les yeux, c'est, en face de l'auberge du *Lion d'or*, la pharmacie de M. Homais ! Le soir, principalement, quand son quinquet est allumé et que les bocaux rouges et verts qui embellissent sa devanture allongent au loin, sur le sol, leurs deux clartés de couleur, alors, à travers elles, comme dans des feux de Bengale, s'entrevoit l'ombre du pharmacien accoudé sur son pupitre. Sa maison, du haut en bas, est placardée d'inscriptions écrites en anglaise, en ronde, en moulée : "Eaux de Vichy, de Seltz et de Barèges, robs dépuratifs, médecine Raspail, racahout* des Arabes, pastilles Darcet, pâte Regnault, bandages, bains, chocolats de santé, etc." Et l'enseigne, qui tient toute la largeur de la boutique, porte en lettres d'or : *Homais, pharmacien*. Puis, au fond de la boutique, derrière les grandes balances scellées sur le comptoir, le mot laboratoire se déroule au-dessus d'une porte vitrée qui, à moitié de sa hauteur, répète encore une fois *Homais*, en lettres d'or, sur un fond noir. »

(GUSTAVE FLAUBERT, *MADAME BOVARY*, CHARPENTIER, 1877, P. 93.)

Roc, Rock

ROC, ROCK – رُخ ◉ N. m. De l'anc. fr. *ruc*, fr. mod. *rock*, « oiseau fabuleux des légendes orientales, d'une force et d'une taille prodigieuses » (*Le Robert*) ; emprunté à l'ar. رُخ, *rukh*, du nom du même oiseau qui, dans *Les Mille et Une Nuits*, sauve Sindbad... Selon M. Devic, l'ar. serait lui-même d'orig. malaise. Il ajoute : « D'après M. de Salcy, *rokh* serait la dernière syllabe d'un mot assyrien *nesrokh*, aigle tout puissant, divinité primordiale de la théogonie assyrienne. » On a cru un temps (et il s'agirait alors d'un cas de doublet) que c'est le même mot qui a donné le nom de *roc* ou *rock** (voir entrée suiv.) à la pièce du jeu d'échecs*, la Tour : sans doute pour ses facilités de mouvements à se transporter d'un lieu à un autre, tel l'oiseau de légende ? Ou comme dans ce mouvement, qui, au jeu d'échecs, a pris justement le nom de roque* ? Le mot est signalé dès 1298 sous la forme *ruc* (Rusticien de Pise, *Marco Polo*, Florence, Benedetto, p. 207 ; cit. ds *TLF*) ; en 1653, « un *roc* qui va dans l'air » (P. Le Moyne, *Saint-Louys*, p. 78) ; en 1705, *roc* (*Les Mille et Une Nuits*, trad. A. Galland, 57e nuit) ; et en 1741, *rock* (Caylus, *Féeries nouvelles*, ds *Le Cabinet des fées*, t. XXIV, 1786, p. 352). En 1798, il est admis par l'Ac, sous deux formes : *rouc* et *rock* ; en 1878 : *rock*, avec la mention « vieilli : *rouc* » ; en 1935, la forme se fixe : *rock* (de même, dans le Littré et le *Lar.*), alors que *Le Rob.* 1935 mentionne *rock* et *roc*.



Dans sa *Bibliothèque orientale*, Barthelemy d'Herbelot évoque la légende des *Genk Douazdeh Rokh*, la guerre des douze Rochs : « Fameux combat qui se fit entre douze Iraniens ou Persans, et autant de Touraniens ou Turcs, choisis entre les plus braves des deux armées de Caïkhosrou, roy de Perse, et d'Afrasiab, roy du Turquestan, pour décider du sort de ces deux nations. Et ce fut dans ce combat que [...] Rostam emporta toute la gloire et tout l'avantage du côté des Persans. »

« Une tradition constante affirme l'existence, dans les parties méridionales du pays des Zendj, d'un oiseau gigantesque, qui de ses griffes puissantes enlève et le rhinocéros et l'éléphant. *Les Mille et Une Nuits* le nomment **Rokh** [...]. Marco Polo fait de Madagascar la vraie patrie du gigantesque oiseau. [...]

Un rôle que la légende se plaît à attribuer au géant des oiseaux, c'est de contribuer au salut des naufragés en les transportant d'un lieu à un autre. C'est ainsi que Sindbad, abandonné dans une île durant son second voyage, s'attache à une des serres d'un Rokh, "serre semblable à un énorme harpon de fer". L'oiseau s'élève dans les airs à des hauteurs telles que le voyageur pensait "qu'il allait se clouer dans le ciel", puis redescend dans une vallée profonde où Sindbad reprend pied (c'est la fameuse vallée aux diamants). »

(Marcel Devic, *Le Pays des Zendj*, Hachette, 1883, p. 228.)

Roque, Roquer

ROQUE, ROQUER – رُخ ◉ N. m. De *roc*, ancien nom de la tour, une des pièces principales du jeu d'échecs*, signalé en 1150 (*Conte de Floire et Blancheflor*, J.-L. Leclanche ; ds *TLF*). Peut-être en doublet avec *roc/rock** (voir entrée préc.), pour ses facilités à se mouvoir sur l'échiquier, d'où le nom du mouvement, le *roque* (« coup par lequel on *roque* » ? 1re attest. en 1859, ds *Dict. univ. de la vie pratique*, G. Beleze), qui permet au joueur de placer l'une de ses tours auprès de son roi et de faire passer le roi de l'autre côté de cette tour... Le mot, sous la forme verbale *roquer*, est passé également, depuis 1889, au croquet : *roquer*, « faire sauter la boule ». Pour G. Ménage, « la tour est appelée *roc* parce que nos anciens appelaient "*rocs*" les lieux forts ». Dans sa *Bibl. orient.*, d'Herbelot nous en dit plus : « Ce mot signifie dans la langue des anciens Persans "vaillant homme", "héros", ce qu'on appelloit autrefois dans nos romans un "preux". C'est d'où vient le nom de *roch* dans les échecs. Les Esp. l'appellent *el rocco*, et les It. *rocca*. Et parce que ce mot it. signifie aussi "roche" et "forteresse", nous avons donné le nom de *tour* dans notre jeu des échecs à cette pièce. » Le verbe, signalé par Furetière dès 1690, est attesté par le *Dict. de l'Ac.* et le Littré depuis 1694 (date à laquelle Furetière indique : « *Roc* a été évincé par *tour* »). Le *Lar. de la langue fr.* admet *roquer* ou *rocquer* ; en 1985, *Le Robert* mentionne : « *Roquer*, on a écrit aussi *rocquer.* »



D'après M. de Bastero (*Traité du jeu d'échecs*), au commencement était l'éléphant... Lequel, dans les premiers jeux d'échecs fabriqués en Inde, portait sur son dos une tour : « Peu à peu on supprima l'éléphant, et la tour seule est restée pour représenter cette pièce ; [ce qui] explique l'anomalie de faire représenter par une tour une des pièces les plus actives du jeu » (pp. 18-19, cit. ds Devic). « Il est possible, observe ce dernier, que ce nom soit dû seulement à la position des tours qui, au début de la partie, occupent les quatre coins de l'échiquier. »

« Cela peut paraître incroyable, mais on est forcé d'admettre que le fou qu'on cherche à remettre sur l'échiquier n'était pas sur une case noire. On est donc en droit d'affirmer fièrement qu'il reposait sur une case blanche ! Or il existe déjà un fou noir sur une case blanche, celui en a4. Plus d'hésitation possible, l'explication tient en un seul mot : promotion ! Et plus précisément, promotion en fou sur une case blanche. Laquelle ? [...]

– h1 ? Mais oui ! Bien sûr ! Rien n'interdit le pion h7 d'être venu se promouvoir en h1. Le pion blanc originaire de h2 a capturé une pièce noire et s'est retrouvé en g4, cela a permis à la tour du côté roi de sortir et quitter la colonne h, laissant le champ libre au pion noir ! Et nous avons résolu le problème !!! Le fou noir apparu par promotion en h1 est resté abonné à cette case, essayez de l'en faire sortir ! Le pion g2 bloque toute tentative d'évasion.

Dans sa précipitation, pour effectuer le grand **roque**, le joueur qui tenait les blancs a donné un coup de coude au fou qui se trouvait en h1 et l'a propulsé sous la grosse armoire. »

(Raymond Smullyan, *Sherlock Holmes en échecs*, Flammarion, 2005, Commentaire de Didier Müller, le *Blog-notes mathématique du coyote*.)

Sacre



SACRE – صقر ⊕ N. m. (en fait, cette forme désigne la femelle, le mâle étant le *sacret*). De l'ar. صَقر, *ṣaqr*, « faucon, oiseau de proie ». Il n'y a pas longtemps, l'étym. lat. allait de soi : *sacer*, sacré, « qui a été employé comme épithète du faucon par Virgile, dans l'*Énéide* » (*TLF*). Le *Dict. des dict.* avance une orig. gr., *hierax* ; d'autres invoquent une infl. de l'all. *Sakman*, « valet d'armée, pillard ». Signalé au XIIIe s., en ornithologie, le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. Au XVe s., il a connu un sens dérivé : « homme d'armes », et l'occurrence, relevée par *TLF*, est intéressante à plus d'un titre (contexte, niveau de langue, lexicographie) : « Si vindrent assieger la Dacre Estant du costé de Bordeaulx ou d'Orval moult terrible *sacre*, leur fist bien machier leurs morceaux » (Martial d'Auvergne, *Vigiles*, BNF, 5054, 214). Mais on peut se demander si le sens évoqué ici ne désigne pas plutôt une… pièce d'artillerie – un emploi signalé par le seul *Dict. des dict.* : « Un demi-canon en couleuvrine, qui fut employé surtout par les Esp., vers 1520 ». Une autre occur., tirée du *Livre de la diablerie* (E. d'Amerval, Ch.-F. Ward, 1507), campe en vers un Lucifer en train de fustiger Satan : « Acours bien tost, faulx sacrilège, le pire de tout mon collège. Dors-tu, maudit symoniacre, tant horrible et terrible *sacre* ? » Ces emplois renvoient au sens métaphorique qui, très tôt, s'est appliqué à un homme rapace, « capable de toutes sortes de méfaits ».

Le sacre, écrit Legrand d'Aussy, dans son *Histoire de la vie privée des Français*, fut importé du Levant, et « fut difficile à dresser ; mais, avec de la patience et de l'industrie, on en vint à bout. Ce fut même presque le seul dont on se servit sous Charles IX et Henri III ».

« Quand Julien put réciter par cœur toutes ces choses, son père lui composa une meute.

D'abord on y distinguait vingt-quatre lévriers barbaresques, plus véloces que des gazelles*, […] ; puis dix-sept couples de chiens bretons, […], forts de poitrine et grands hurleurs. Pour l'attaque du sanglier et les refuites périlleuses, il y avait quarante griffons poilus comme des ours. Des mâtins de Tartarie*, presque aussi hauts que des ânes, couleur de feu, l'échine large et le jarret droit, étaient destinés à poursuivre les aurochs. La robe noire des épagneuls luisait comme du satin* ; le jappement des talbots valait celui des bigles chanteurs. Dans une cour à part, grondaient, en secouant leur chaîne et roulant leurs prunelles, huit dogues alains, bêtes formidables qui sautent au ventre des cavaliers et n'ont pas peur des lions.

[…] La fauconnerie, peut-être, dépassait la meute ; le bon seigneur, à force d'argent, s'étant procuré des tiercelets du Caucase, des **sacres** de Babylone, des gerfauts d'Allemagne, et des faucons-pèlerins, capturés sur les falaises, au bord des mers froides, en de lointains pays. »

(Gustave Flaubert, *La Légende de saint Julien l'Hospitalier*, *Trois Contes*, Garnier-Flammarion, 1988, p. 89.)

Safari

SAFARI – سفرية ◉ N. m. Du swahili, empr. à l'ar. سفرية, *safariyya*, « voyage, expédition » ; à partir du verbe سافر, *sāfara*, « voyager, naviguer ». Expédition de chasse aux grands fauves, généralement en Afrique : « On [y] parlait beaucoup Afrique et *safaris* car La Rochefoucauld en était fanatique » (P. Vialar, *Homme de chasse*, 1961, p. 291 ; ds *TLF*). *Safari-photo* : expédition organisée pour photographes friands d'exotisme. Désormais, on parle de *ski-safari*, *safari-bivouac*, *safari-plage*, et même de *safari-soleil* ! La première attestation littéraire, selon *TLF*, semble être celle de Vialar. Les occurrences se trouvent plus facilement dans les catalogues de tourisme et les magazines. Et la dernière trouvaille des agences, encensée par les hebdos et quotidiens les plus « sérieux » des années 1960, est celle du « *safari automobile* offert aux sportifs » (*Le Figaro*, 26-11-1966), ou encore celle du *safari-photo*, « une nouvelle formule de tourisme et de vacances en Afrique » (*Le Monde* du 23-03-1968), où l'indigène regarde passer les caravanes des temps modernes, comme naguère la vache regardait passer le train...

« Safari, ou la chasse aux Français » !... Le projet Ines (identification nationale électronique sécurisée), qui vise à doter tous les Français d'une carte d'identité munie d'un microprocesseur sur lequel seront enregistrés non seulement l'état civil et l'adresse du titulaire, mais aussi ses empreintes digitales et sa photo numérisée, a fait des remous : "Les opposants à cette 'police des machines' arriveront-ils à se faire entendre ? Rien n'est moins sûr, car les technologies de contrôle sont aujourd'hui beaucoup mieux acceptées qu'il y a trente ans. En 1974, un projet identique à celui d'Ines, alors baptisé Safari [...], avait déclenché un tollé en France et contribué à la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Après une virulente campagne de protestation relayée par tous les médias – "Safari ou la chasse aux Français", avait titré *Le Monde* – le programme avait été piteusement retiré par le Premier ministre de l'époque » (*L'Express*, 30-05-2005).

سفرية

« La vie de Charles Lindbergh, comme il le mentionne dans son *Autobiographie des Valeurs*, [...] symbolise de quelle façon le monde moderne a évolué depuis la fascination exercée par les technologies sophistiquées [...]. Alors qu'il effectuait un safari au Kenya, à la fin de sa vie, Lindbergh se trouva totalement imprégné par les qualités sensorielles de la vie africaine qu'il percevait "au travers des danses des Masaï, de la fertilité des Kikuyu, de la nudité des garçons et des filles. Vous ressentez ces qualités par le soleil sur votre visage et par la poussière sur vos pieds... dans les aboiements des hyènes et les hennissements des zèbres". Faisant l'expérience de ces qualités sensorielles Lindbergh se demandait : "Se peut-il que notre civilisation soit nuisible au progrès humain ? Est-ce que la civilisation n'est, en définitive, qu'un développement tellement superspécialisé de notre intellect, devient si spécialisée et si artificielle, si éloignée de nos sens, qu'elle sera incapable de continuer à fonctionner ?"

Quelques-uns des exploits de la technologie scientifique nous rappellent les mots du capitaine Achab dans le *Moby Dick* de Melville : "Tous les moyens dont je dispose sont parfaits, mais mon but et mes objectifs sont insensés." »

(René Dubos, Entretien avec James Park Morton, 9-03-1975, L'Encyclopédie de l'Agora.)

Safran

SAFRAN - زَعْفران ● N. m. Du lat. médiéval *safranum* (1156), empr. à l'ar. زَعْفَران, *za'farān*. Adj. invar.: *jaune safran*, pour « jaune-orangé » (Buffon, *Hist. naturelle*, t. IV, 1778). Le même terme est donné, en fr., à une « pièce plate qui constitue la partie essentielle d'un gouvernail sur laquelle agissent les filets d'eau » (*Larousse*), alors que la termin. maritime ar. désigne le gouvernail sous un tout autre vocable: سكان, *sukkān*. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est employé depuis le XII[e] s.: « linge teint de *safran* » (*Lapidaires anglo-normands*, P. Studer et J. Evans; cit. ds *TLF*), et, en terme d'assaisonnement, depuis le XIII[e] s. Mais le produit lui-même était déjà connu des Romains qui « en préparaient une teinture alcoolique qui servait à parfumer les théâtres » (dict. de W. Duckett). 1539, expr.: *aller au safran*, pour « faire banqueroute » (ds *TLF*). 1587, Malherbe l'emploie au sens de la couleur, avec deux *f*: « Les campagnes se peignent / Du *saffran* que le jour apporte de la mer » (*Les Larmes de saint Pierre, imitées du Tansille*, L. Breyel, 1596, p. 16). 1861, expr. péjorative: *accommoder au safran*, pour dire « cocufier ». *TLF* signale cet emploi chez Émile Augier, de l'Ac. fr., dans *Les Effrontés* (1862): « Je suis enchanté que sa femme [...] ait [...] accommodé au *safran* ce voltigeur de Louis XIV. »

زَعْفرانْ

Seulement, dans le texte (*Les Effrontés*) que nous avons consulté, à partir d'une « éd. définitive » (1892), le mot safran a disparu, remplacé par une tout autre expression (censure ou autocensure?): « Il me donne sur les nerfs, ce petit vieux paradoxal, pointu et pointilleux, cet ennemi personnel de l'égalité. [...] Je suis enchanté que sa femme [...] ait [...] accommodé *de toutes pièces* ce voltigeur de Louis XIV » (É. Augier, *Théâtre complet*, Calmann-Lévy, t. IV, p. 304).

« Ailleurs, dans les villes européennes [...], on construit, on érige, on spécule et on vit dans l'uniformisation des marques, du grand capital qui refuse le fragment et préfère un ordre référencié, préétabli. À Venise, malgré les incursions de l'argent et du lucre, il ne s'agit jamais de construire, puisque "l'île", si l'on peut dire, l'est déjà tout entière selon un plan intouché depuis des siècles. [...]

Dans les quartiers les plus populaires, loin des centres touristiques, des maisons attendent ainsi de s'effriter, de se réduire chaque année davantage, de perdre un morceau de toit, des volets, le crépi historique qui sut tenir des siècles. Leurs habitants les peignent souvent de couleurs vives, mais la gaîté n'est qu'apparente. Comme dans les villages cubains, on peut voir de très étroites façades **safran** ou rouge Venise justement, des vertes aussi, comme dans certains drapés de Véronèse. Des traces de leur passé subsistent, des médaillons, des blasons, des mascarons, mais presque illisibles, déjà disparus. Cette impression de "joyeuse apocalypse" ou de "gai désespoir" est le signe le plus évident de Venise. »

(Alain Vircondelet, *Nulle part qu'à Venise*, Plon, 2003, p. 104.)

Sagaie

SAGAIE – زَغايَة ◉ N. f. De l'esp. *azagaia*, « petite lance », que *TLF* fait dériver « de l'ar. maghr. *az-zag āya* → *zagāya*, javelot, lance, d'orig. berbère ». En ar. class., المِزْراق, (al)-*mizrāq* (plur. *mazāriq*), « harpon, javelot » ; de زَرَقَ, *zaraqa*, « piquer » ; زَرْق, *zarq*, « perfusion », et par ext. « piqûre, pique » (à ne pas confondre avec *zaraq*, *azraq*, « bleu, azuré »). Pour l'époque, le *zarq* a dû représenter un parangon (*āya*) d'arme. D'où الزَّرْق آية, *az-zarq āya*, *azzarqaya*, *zarqaya* ? L'étym. berb. est fournie par P. Guérin : *zagâya*, et plus précisément par M. Devic, qui la relève en ar., زَغايَة, *zaghāya* (voir Defrémery, *Journ. asiat.* 1862, p. 89, et Dozy, *Gloss.*, p. 223). La forme *zagaye* est admise ds le *Dict. de l'Ac.* en 1694 ; 1740 : *zagaie* ; 1935 : *sagaie*, *zagaie*. *Le Robert*, 1985 : *sagaie*, *zagaie*. Au XIVe s., *archegaie*, « javelot léger » (selon *TLF*, l'influence de l'anc. fr. *archier*, « archer », a peut-être joué dans l'altér. du mot en *arch-*) ; XVe s., *harsegaye*, *sagaye* ; 1538 : « Mores à cheval portant *zagaie* » (J. de Véga, *Journal de la croisière du baron de Saint-Blancard* ds E. Charrière, *Négociations de la Fr. dans le Levant*). Chez Rabelais (1552), nous relevons une forme composée : « picques, rancons, halebardes, hanicroches, volains, lances, *azes guayes*, fourches fieres » (*Tiers Livre*, P. Jannet, 1863, p. 345). Dans un art. de 1878 (*Journ. asiat.*, t. XII), M. Devic signale, chez Avicenne, الزراقات, *az-zarāqāt*, – plur. de زراقة – pour « un tube dans lequel un piston se déplace et fait le vide », au sens de « seringue ». Seulement, note Devic, ce mot الزراقات, *az-zarāqāt*, « est étranger à la langue ar. »... De son côté, M. Dozy, dans son *Suppl. aux dict. ar.* (Leyde, 1881), soutient que زراقة, *zaraqa*, « a servi à désigner le tube avec lequel on lançait le naphte* incendiaire ». Hypothèse que semble confirmer G. de Crémone, dans son index des termes ar. de la vers. lat. d'Avicenne : « *azaraca est instrumentum simile cannae* » (sarbacane*).

زَغايَة

Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* (7-01-1897) évoque des découvertes, en 1894, dans le Jura (à Arlay, près de Lons-le-Saunier), d'un « grand nombre de pointes de sagaies, gravées de dessins de poissons, serpents, anguilles ». Des vestiges de la présence sarrasine aux VIIIe et IXe s. ?

« Maintenant, mes amis, dit le docteur Fergusson, il faut tout prévoir... Dick restera donc dans la nacelle, et, au moyen du chalumeau, il maintiendra une force ascensionnelle suffisante. L'ancre est solidement assujettie ; il n'y a rien à craindre [...].

Le docteur Fergusson fut reçu avec de grands honneurs par les gardes et les favoris, des hommes de belle race, des Wanyamwezi, type pur des populations de l'Afrique centrale... Leurs cheveux divisés en [...] petites tresses retombaient sur leurs épaules ; au moyen d'incisions noires ou bleues, ils zébraient leurs joues depuis les tempes jusqu'à la bouche. Leurs oreilles, affreusement distendues, supportaient des disques en bois et des plaques de gomme copal ; ils étaient vêtus de toiles brillamment peintes ; les soldats, armés de **la sagaie**, de l'arc, de la flèche barbelée et empoisonnée du suc de l'euphorbe [...]. Le docteur pénétra dans le palais. Là, en dépit de la maladie du sultan, le vacarme déjà terrible redoubla à son arrivée. Il remarqua au linteau de la porte des queues de lièvre, des crinières de zèbre, suspendues en manière de talisman*. »

(JULES VERNE, *CINQ SEMAINES EN BALLON*, HACHETTE, 1917, P. 108.)

Salamalec

SALAMALEC – السّلام عَليْكم ● N. m. pl.; loc. De l'ar. السَّلام عَلَيْك, *as-salām 'aleïk*, « la paix (soit) sur toi »; ou « sur vous » : السَّلام عَلَيْكم, *as-salām(u) 'aleïkum*. Formule de salutation à laquelle on répond en inversant les termes, عليكم السلام, *'aleïkum as-salam*. Fam. Révérences forcées ou exagérées. Le mot est attesté depuis 1762. La plus ancienne occurrence, *TLF* la relève chez G. Postel, en 1559, sous la forme *salam alec* (*La République des Turcs*, p. 70) : « Sans dire autre chose que leur *salam alec* ou Dieu vous garde. » En 1648, P. Scarron parodie la vogue turque : « Faisant donc une révérence, / Non pas à la mode de France, / Mais en disant *Salamalec*, / Et se portant la main au bec » (*Le Virgile travesti*), alors que le *Dict. de la convers. et de la lect.* estime que « les formules de salut des Orientaux sont plus rationnelles que la plupart de celles dont se servent les nations occidentales » ! Cela dit, et n'en déplaise au *Nabab* de Daudet qui ne se voit pas en Jansoulet « arrondi dans les *salamaleks* de la courtisanerie orientale », on peut bien être normand ou lyonnais et avoir la fibre... *salamalecque* : « Dès que j'ai su que le drôle étoit devenu riche, j'ai été lui faire *salamalec*, suivant la coutume de Normandie. Je lui ai conseillé d'acheter une terre, et de s'y retirer, pour y mener une vie de seigneur » (A.-R. Lesage, *La Valise trouvée*, 1740)...

السّلام عَليْكم

Et dans ce conte au titre-boutefeu : *Le Salamalec lyonnais* (attribué à un certain Le Monnoye), où toute une ville, Lyon, pour accueillir comme il se doit « l'Excellence ottomane », se met à la recherche de l'homme « expert en salamalecs », et finit par le trouver en la personne d'un François Sélim, un « déserteur de mosquée » devenu chrétien (ds *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, A. Schouten, 1609. BNF-Gallica).

« Le lieutenant Gèze, patron de la brigade de la Roque, ne manifesta aucun plaisir à me voir, et quand je lui montrai l'objet que j'avais trouvé, son mécontentement s'accrut de manière visible. Non seulement j'avais fouiné sur les lieux d'une affaire qui n'était pas de mon ressort, mais en plus, j'avais trouvé une pièce à conviction qui avait échappé à ses pandores. [...] Après deux minutes de **salamalecs** qui parurent lui mettre du baume au cœur, je battis en retraite.

Sur le chemin du retour, je me souvins tout à coup d'un détail relevé dans le dossier de presse sur Ciampili, que je m'étais promis d'éclaircir. Au bas d'un long article sur l'inauguration d'un nouveau terrain de golf, un entrefilet rapportait que le promoteur avait fait condamner à une lourde amende, pour diffamation, le journaliste animateur d'une radio associative. »

(Serge Quadruppani, *Tir à vue*, Gallimard, coll. « Série noire », 1994, p. 73.)

Salep

سَحْلب

SALEP – سَحْلب ◉ N. m. Du turc *salep*, empr. à l'ar. سَحْلب, *sahlab*, « orchis, boisson enivrante » ; سَحْلبِيَّة, *sahlabiyya*, « orchidée ». Substance tirée des bulbes desséchés de cert. orchidées (*morio*, *masacula*), le *salep* était recherché jadis pour ses vertus aphrodisiaques. En décoction ou en gelée, il participait au traitement de l'entérite et de la fièvre typhoïde. La forme des bulbes leur a valu le surnom ar. de « testicules de renard ». Et c'est là que le « doute » s'installe : le mot ar. qui désigne le renard, ثعْلب, *tha'lab* ou *tsa'lab* (le ث se prononce comme le *th* angl.), est graphiquement et phonét. proche de سَحْلب, *sahlab* ; si, comme l'affirment Dozy, *TLF* et le *Dict. des dict.*, l'expr. خُصى الثعْلب, *khussâ aṯ-ṯa'lab*, « testicules du renard », a désigné, par abrév., le *salep*, d'où vient que les dict. ar. donnent سَحْلب, *sahlab*, pour *salep* ? Pour contourner l'impudique consonance que « traîne » derrière lui le renard ?... M. Devic relève l'expr. « dans un antidataire en vers lat., ds le ms n° 7058, XIIIe s., anciens fonds lat. de la BN : " *Vulpis testiculus sopita eupidinis arma / Aptat et affectum Veneri... dat.* " Et M. Devic de conclure : « Il est même singulier que la loc. ait été prise au sens propre par des médecins du XVIe et du XVIIe s., qui recommandent *vulpis testes* avec ceux d'autres *animalia salacia* comme aphrodisiaques. » Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, *salep* est signalé par *TLF* chez Geoffroy, « Moyen de préparer quelques racines à la manière des Orientaux », ds *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 1742, p. 97.

« M. Debauve, pharmacien très-distingué, apporte dans la fabrication du chocolat des lumières qu'il avait acquises pour en faire usage dans une sphère plus étendue... Ainsi, aux personnes qui manquent d'embonpoint il offre le chocolat analeptique au salep ; à celles qui ont les nerfs délicats, le chocolat antispasmodique à la fleur d'orange*... »
(J. A. Brillat-Savarin, *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante*, Charpentier, 1847, p. 120.)

« Elle est née dans l'île d'Hydra, mais elle s'habille à la mode d'Athènes : veste de velours noir, jupe* de couleur claire, un foulard natté dans les cheveux. Ni Christodule ni sa femme ne savent un mot d'allemand ; mais leur fils Dimitri, qui est domestique de place, et qui s'habille à la française, comprend et parle un peu tous les patois de l'Europe. Au demeurant, je n'avais pas besoin d'interprète. Sans avoir reçu le don des langues, je suis un polyglotte assez distingué, et j'écorche le grec aussi couramment que l'anglais, l'italien et le français.

Mes hôtes étaient de braves gens... Ils me donnèrent une petite chambre blanchie à la chaux, une table de bois blanc, deux chaises de paille, un bon matelas* bien mince, une couverture et des draps de coton*. [...] Je déjeunais d'une tasse* de salep, je dînais d'un plat de viande avec beaucoup d'olives et de poisson sec ; je soupais de légumes, de miel et de gâteaux. Les confitures n'étaient pas rares dans la maison, et, de temps en temps, j'évoquais le souvenir de mon pays, en me régalant d'un gigot d'agneau aux confitures. »

(Edmond About, *Le Roi des montagnes*, Hachette, 1857, p. 12.)

Santal

SANTAL – صَنْدَل ● N. m. Du lat. médiév. *sandalum* (XIe s.), gr. *santalon*, empr. à l'ar. صَنْدَل, *sandal*, « bois de santal » ; puis « sandale », puis « barge, chaland, ou péniche ». Le mot a commencé par désigner un arbuste d'Asie dont le bois est utilisé en parfumerie et en ébénisterie, avant de s'appliquer à ce même bois (comme chez Ch. Cros : *Le Coffret de santal*, 1873) et à l'essence qui en est extraite. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, sous la forme *sandal*, il a pris en 1835 les deux graphies : *santal* et *sandal*, puis, en 1935, sous la seule forme actuelle. Au XIIIe s., le mot était déjà employé sous la forme *sandali*, dérivée, selon *TLF*, du sanskrit. Marco Polo le connaîtra sous la forme transcrite directement de l'arabe. Au XVIe s., *Le Guidon des apotiquaires, c'est à dire la vraye forme et manière de composer les medicamens, premierement traictee par Valerius Cordus* (Lyon, 1578, cit. ds *TLF*) mentionnait deux espèces : « *santal jaune* » (citrin) et « *santal rouge* ». À Lisbonne, il a longtemps été la matière noble dans la fabrication des chapelets (d'après G. Ménage, les Portugais le faisaient alors venir de l'île de Bornéo). Ce dernier, s'appuyant sur la thèse de Nicot, confirme l'étym. ar., « que les latiniseurs [*sic*] ont rendu par *santalum* ». Le *Dict. des dict.*, citant *Larousse*, signale une forme *cendal* désignant « une sorte de taffetas* de fabrication orientale, soit par corruption [de ce mot], soit parce qu'il était généralement teint avec le bois de *santal* ».

صَنْدَل

Nous retrouvons un cendal dans *L'Invent. des meubles de la reine Jeanne de Boulogne* (L. Douët d'Arcq, 1360, p. 8. Gallica-BNF) : « Ce qu'on appelle du cendal battu était une étoffe sur laquelle on avait appliqué de minces feuilles de métal, or ou argent, découpées en diverses figures. » Et plus loin : « Cendal azuré battu à fleurs de lis d'or. » Battu, cela sous-entend sur un métier à tisser, comme le souligne l'auteur. Or, sur le métier il y a une pièce en bois, primordiale, qui s'appelle le *battant* : « C'est un cadre en bois, fixé à la partie supérieure du métier, et qui comprend le peigne par lequel passent les fils de la chaîne. ». La dénomination (par ext. ou métonym.) de cendal viendrait-elle de ce cadre en bois qui pouvait être en... santal ?

« Caravanes* ! – Caravanes venues le soir ; caravanes parties le matin ; caravanes horriblement lasses, ivres de mirages, et maintenant désespérées ! Caravanes ! que ne puis-je partir avec vous, caravanes !

Il y en avait qui partaient vers l'orient, chercher le **santal** et les perles, les gâteaux au miel de Bagdad, les ivoires, les broderies.

Il y en avait qui partaient vers le sud chercher l'ambre* et le musc*, la poudre d'or et les plumes d'autruches.

Il y en avait vers l'Occident, qui partaient le soir, et qui se perdaient dans l'éblouissement dernier du soleil.

J'ai vu revenir les caravanes harassées ; les chameaux s'agenouillaient sur les places ; on déchargeait enfin leur fardeau*. C'étaient des ballots en toile épaisse et on ne savait pas ce qu'il pouvait y avoir dedans. »

(André Gide, *Les Nourritures terrestres*, Gallimard, 1969, p. 163.)

Saphène

SAPHÈNE – سفينة ⊛ N. f. Du lat. sc. *saphena*, emprunté à l'ar. سفينة, *safina*, « vaisseau, navire » (l'arche de Noë : سَفِينة نوح, *safinat Noûh*) ; et, par métaphore : vaisseau sanguin ; même racine que سفن, *safane*, qualifiant un type de peau (en zool.). Passé au gr. (ou « peut-être empr. au gr. », selon *TLF*, *Le Robert* et G. Ménage) : *saphênês*, « apparent, évident. » Anat. Se dit des deux veines qui collectent le sang des veines superficielles du membre inférieur (d'après le *Canon* d'Avicenne). En phlébologie, comme dans le traitement des varices, l'opération chirurgicale prend le nom de *saphénectomie*. Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1798. L'emprunt date du XIIIe s. (relevé chez Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps*, éd. de L. Landouzy et R. Pépin, cit. ds *TLF*). En 1300, il a connu une forme *sophène*, puis *soffene* : « La plus trestournant soit vomite, se le chancre est sous le nombril ; s'il est au desus du nombril, soit lachié le ventre et faite flobothomie de la vaine *soffene*, et frication, et liement des jambes » (H. de Mondeville, *Chirurgie*, Firmin Didot, 1898, t. II, p. 177.)

« Dans l'imaginaire contemporain, la saignée, dont Molière se moquait déjà, symbolise tout le ridicule de la médecine traditionnelle. Les transfusions [...] symbolisent au contraire le sérieux, l'efficacité de la médecine contemporaine. Ce qu'on aperçoit d'abord dans les temples modernes de la guérison, les chambres d'hôpitaux, ce sont des flacons et des tubes. Or, d'une part, les médecins compétents sont de plus en plus prudents dans la prescription des transfusions, ils en connaissent de mieux en mieux les dangers et d'autre part ils ne craignent plus de prescrire la saignée. Elle est par exemple considérée comme le traitement le plus efficace de l'hémochromatose, maladie héréditaire beaucoup plus répandue qu'on ne le croyait il y a quelques années » (J. Dufresne, Encyclopédie de l'Agora, 2005).

سفينة

« Cette saignée [du pied] est pratiquée sur les origines les plus apparentes de la veine **saphène** interne. Les premières branches de cette veine, après avoir pris naissance sur les différens points de la face dorsale du pied, se réunissent, et viennent former deux ou trois troncs principaux qui passent en avant ou sur la face interne de la malléole tibiale, pour aller gagner ensuite la face interne de la jambe et de la cuisse. La veine **saphène** pourrait être ouverte sur tous les points de son trajet ; mais au niveau de la malléole il est plus facile de la voir ou de la sentir, plus facile aussi de la dilater à l'aide d'une compression établie à la partie inférieure de la jambe ; c'est pourquoi cette région a été adoptée depuis longtemps pour la saignée du pied. [...] Mais la structure différente de la partie nécessite une modification importante dans l'exécution de la saignée : à l'avant-bras, le sang qui coule dans les veines profondes se déplace en partie, au moment des contractions musculaires, pour venir se joindre à celui des veines superficielles qu'il dilate en activant leur circulation ; au pied rien de semblable, les deux courans veineux marchent isolément et parallèlement sans que la moindre contraction musculaire puisse troubler l'uniformité de leur cours ascensionnel. »

(AUGUSTE NÉLATON, *ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE*, G. BAILLIÈRE, 1844, P. 25. DOC. CNRS-INALF.)

Sarabande

SARABANDE – سَربًا ● N. f. De l'esp. *zarabanda*, « danse vive et gaie accompagnée de mouvements lascifs » ; empr., selon *Le Robert*, à l'arabo-pers. *serbend*, « danse ». Ds *TLF*, trois hyp. : pers., *sarband*, de *sar*, « tête », et *band*, « lien » ; ou *dasband*, par l'interm. de l'ar. *dastaband* (?) : « jonction des mains au cours de la danse » (?) ; esp. *zaranda*, « crible, van », « d'une déformation argotique intentionnelle (comparable au javanais), par allus. au mouvement rythmique de cet ustensile » (!). Le lexique ar. nous inspire une autre hyp. Le « radical » *sar* fournit des occur. plus convaincantes : سَرِبَ, *sariba*, « s'écouler » ; سَرِبًا, *sariban*, part. présent : « s'écoulant ». Ce qui croise ce témoignage de Mme d'Aulnoy, rapporté par Ch. Davillier (« Voyage en Espagne », *Le Tour du monde*, 1862) : « Lorsque c'est la *Sarabande*, il ne semble pas que les danseuses marchent, tant elles coulent légèrement. » À rapprocher de زَرِبَ, *zariba*, « s'écouler » ; dial. : « faire vite ») ; سِرْب, *sirb*, « bande, ribambelle » ; سَرِع, *sari'*, « rapide » ; سَرَّع, *sarra'a*, « accélérer (le pas) » ; سارَعَ, *sāra'a*, « mettre de l'empressement à » ; سَرِيعًا, *sarī'an*, « promptement ». Pour *Le Robert*, *sarabande* désigne, par ext., une « ribambelle de gens qui courent, qui s'agitent »... Ce qui conforte l'hyp. arabo-pers. de W. Wartburg (*Le Robert*)... Ch. Davillier signale d'autres danses esp. d'orig. mauresque : *zambras, leylas, perra mora, cañas* (chansons pop. accompagnant danses du même nom, de غنى, *ghannā*, « chanter »). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot s'est écrit *serabante* en 1605 (J. Bordier, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron*, Biron, 1888).

سَربًا

Apparue à Séville, exécutée par « *un demonio de mujer* », la danse fit scandale : le père Mariana, historien, la surnomma « *el pestifero bayle de la zarabanda* ». Bien avant qu'elle passe les Pyrénées (XVIIe s.), Cervantès l'a décrite avec les « danseurs à l'épée » : « Don Quichotte, tout habitué qu'il fût aux danses de ce genre, convint qu'il n'en avait jamais vu de mieux exécutée » (Ch. Davillier). Sens fig. chez Daudet : « les écriteaux dansant leur folle sarabande au vent » (*Le Nabab*) ; Huysmans : « la sarabande des sociétés démoniaques » (*Là-bas*) ; Loti : « sarabande de joie [...], l'excès de bruit et de vitesse tournante nous grisant comme de petits derviches » (*Le Roman d'une enfance*), etc.

« Une autre cause non moins fréquente de coquilles est l'erreur dans la *distribution*, et par ce mot on entend l'opération par laquelle le compositeur, qui est en cela plagiaire de Pénélope, détruit le lendemain le travail de la veille, c'est-à-dire replace dans un même cassetin ou compartiment de sa casse les lettres de même nature : les *a* avec les *a*, les *b* avec les *b*, etc. On comprend que cette opération, s'effectuant le plus prestement possible, doit amener une foule d'erreurs. [...]

Dans le cours de cette opération vertigineuse, une lettre saute ; c'est alors que le conducteur replace la dent dans un alvéole quelconque. [...] Et souvent il en résulte ceci : supposons que le texte donnait cette phrase : "Les mots sont les *signes* de nos idées", et que ce soit le *g* qui ait dansé une sarabande ; il est remis entre *n* et *e*, et il en résulte cette reine des coquilles : "Les mots sont les *singes* de nos idées." Représentez-vous toute une édition ornée de cette bourde, et voilà l'auteur accusé de connivence avec le célèbre diplomate qui disait : "La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée." »

(EUGÈNE BOUTMY, *DICTIONNAIRE DE L'ARGOT DES TYPOGRAPHES*, FLAMMARION ET BOUTMY, 1883.)

Sarbacane

SARBACANE – سَبَطانة ◉ N. f. De l'ar. سَبَطانة, *sabaṭāna*, « tube, tuyau ». Ce long tuyau, qui sert à lancer de petits projectiles, a connu des étymologies et des formes diverses. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, en *sarbacane* et *sarbatane*, le mot s'est écrit *sarbataine* en 1524 (Rabelais, Pantagruel, IV, 30) ; *sarbatenne* en 1525 selon *TLF*, en 1519 selon *Le Robert* ; *salbaquanne* en 1526 (*Vie, testament et fin de l'Oyson*, ds *Anciennes Poésies françaises*, t. X ; cit. ds *TLF*). Jusqu'au XVIIIᵉ s., il a été tantôt *sarbacane*, tantôt *sarbatane* (Montaigne). En 1845, Bescherelle le fixe à son tour en *sarbacane*. *TLF* le fait dériver de l'ar. (par l'esp. *cerbatana* – 1535), d'un mot qu'il transcrit *zarbaṭāna* ou *zabaṭāna* (?) : « *sarbacane* dont on se sert pour tuer les oiseaux ». L'ar. l'aurait pris du pers., d'après M. Devic, lequel pers. serait à « rattacher » au malais *sumpītan*, « sarbacane à flèches ». Selon G. Ménage, le mot est fait soit « de sureau que les lat. appellent *sambacus* », soit de… *serpentine*. Dans ses *Observations sur la langue fr.* (C. Barbin, 1675-1676), il reconnaît cependant que « *Sarbacane* est plus conforme à l'étymologie […], forme de *sambuca*, que les Syriaques prononcent *sarbaca*, *sarbacana*, à cause de la ressemblance [avec] une flûte » (p. 554). Le *Dict. étym.* de Roquefort, comme *Le Robert*, le fait dériver de *canna*, et, ajoute le premier, de *Carpi*, « ville de Lombardie où cet instrument fut inventé » (*sic*). Le *Dict. des dict.* donne la même étym. ar. que *TLF*, qu'il transcrit *zabatâna*, et précise, dans son *Suppl.* de 1895 : « Corruption, sous l'infl. de *canne*, de l'esp. *cerbatana*, *zarbatana*, pris à l'ar. *zabatâna*. »

سَبَطانة

À propos de *canne*, l'occurrence signalée plus haut, au mot *sagaie*, et tirée d'Avicenne, par M. Devic, mérite d'être confrontée à l'étym. ar., donnée ici, de *sarbacane*… Dérivé (vx), signalé par le *Dict. des dict.* : « Parler par sarbacane : parler par personnes interposées. » Montaigne : « Il est des peuples où, sauf sa femme et ses enfants, aulcun ne parle au roi que par sarbacane. »

« Comme hier aux juifs, la chasse aux ratons est ouverte et la sclérose policière gagne allègrement les pauvres artères de la ville lumière. […]

Édition spéciale…

Demandez Marie Nucléaire, les tout derniers modèles de la mode d'hiver pour abris atomiques.

Midas, un nouveau satellite, entoure la terre d'une ceinture d'épingles de sûreté, la fermeture-éclair est dépassée.

Dépassée aussi la grosse Bertha, comme le Trinototruol d'Hiroshima, le cordon Bickford, la corde à sauter, le soixante-quinze, la **sarbacane**, l'arbalète et le chassepot. Édition spéciale…

Le Trinototruel, 25 000 fois plus important que le Trinototruol. La bombe de 50 mégatonnes, si elle éclatait, ferait

PLUS D'ÉCLAT QUE 10 000 SOLEILS

Le général se réveille et observe le plus profond silence. Mais, las de se sentir prudemment observé, le plus profond silence éclate :

– Je m'appelle Vacarme et voilà mes enfants : l'un s'appelle TOHU, l'autre s'appelle BOHU. »

(JACQUES PRÉVERT, *FATRAS*, GALLIMARD, COLL. « LE POINT DU JOUR », 1966, P. 89.)

Saroual

سرْوال

SAROUAL – سرْوال ⊛ N. m. De l'ar. class. سِرْوَال, *sirwāl*; ar. dialect., *sarwāl*, « caleçon, culotte, pantalon » ; plur., سَرَاوِيل, *sarāwil*. D'après *TLF*, l'ar. lui-même serait dérivé du pers. *šalvār*. Pantalon trad., bouffant et à entrejambe bas, spécifique au Maghreb : « Pantalon trop court mais ample de fond » (H. Bazin, *La Tête contre les murs*, 1949). Dans les années 1970, la mode a gagné Paris, chez les femmes, avec la *robe sarouel*, décrite par le magazine *Le Point* en « mi-jupe, mi-pantalon, [pouvant] devenir courte ou longue suivant la hauteur à laquelle on l'attache devant » (11-07-1977). Le mot est attesté dans l'*Encyclopédie nouv.* (t. I ; cit. ds *TLF*), en 1839, sous la forme *sérouâl* : « large culotte froncée sur les hanches ». En 1853, il s'est écrit *seroual* (P. H. S. d'Escayrac de Lauture, ds *Le Désert et le Soudan*, Dumaine, p. 116) ; 1860 : *sarouel* (N. Cotte, *Le Maroc contemporain*, Charpentier, p. 13) ; 1891 : « *séroual*, pantalon bouffant des zouaves* français » (H. Cordier, *Les Voyages en Asie du bienheureux frère Odoric de Pordenone*, Leroux, p. 64) ; à partir de 1906, il prend sa forme actuelle, dans *Cagayous philosophe*, de Musette. Depuis quelques décennies, la mode s'en est emparé : « Défilé ultraminimaliste, une dizaine de modèles jouant sur les détails (liseré vert d'eau sur un pantalon-*sarouel* marine, ourlet en forme d'arabesque* dans le dos d'un blouson en laine » (*Libération*, 28-02-2005).

Longtemps célébré par les poètes et chanteurs *chaâbis* (Alger), « le sarouel *chelqa* serait venu de Tunisie (les Tunisiennes s'étaient, les premières, libérées de ces culottes lourdes, larges et encombrantes). Le sarouel *m'daouar*, porté par les plus âgées, recouvrait de ses quatre mètres de tissu épais les formes de nos aïeules. Attaché au niveau des genoux par des bandelettes, il se distinguait par son austérité... Il y eut aussi le sarouel *ezenqa*, fait pour l'extérieur [...], confectionné avec seize mètres de tissu écru ou blanc, boutonné sur les côtés et muni de petites jambières. [...] Costume typiquement maghrébin, le sarouel tire ses origines de l'Andalousie musulmane... Large, ample, confectionné de tissus rares, il fut un indicateur de l'appartenance sociale. Aujourd'hui, élément incontournable de la garde-robe de mariée, souvent "marié" lui-même au caraco*, il reste le costume de l'idéal féminin » (d'après Leïla N., *Horizons*, Alger, 15-10-2005).

« L'homme au teint basané, vêtu d'un simple saroual assorti à la couleur des voiles du trois-mâts, m'aida à monter dans son canot – aussi muet durant notre courte traversée que les mulets sillonnant l'eau claire autour de nous. J'aperçus, de loin, la somptueuse tache violette de la vieille bougainvillée poussant sur la terrasse du fort. [...]

Elle m'attendait en haut de l'échelle de coupée. [...]

Je la suivis le long du bastingage. Ses cheveux dénoués, son port, les sandales que je notai encore (incapable de me la figurer avec des chaussures à talons, marchant ailleurs que sur un chemin de campagne ou ces lattes d'acajou décolorées par le soleil) forgeaient en moi – de même que son air de sibylle et les tonalités sombres de sa voix – l'impression d'une créature antique. »

(Robert de Goulaine, *Le Prince et le Jardinier*, Albin Michel, 2003, p. 173.)

Sarrasin



SARRASIN – شَرْقِيّ ❁ N. m. et adj. De l'ar. شَرْقِيّ, *sharqiyyi*, « oriental, du Levant », par opp. à مَغْرِبِيّ, « maghrébin » ; *maghreb* signifiant « couchant », « Occident » (!). Passé par le bas lat. *sarraceni*, it. *saraceni*, « populations musulmanes du Proche-Orient, d'Afrique du Nord et d'Espagne ». *TLF*, qui conteste cette étym., insiste sur l'orig. gr., Σαρακηυοί, terme donné pour « population nomade d'Arabie, mentionnée au IIe s. par Ptolémée », et qui serait dérivé de « *Saraka*, du nom d'une ville d'*Arabie heureuse* citée par Ptolémée, et d'une région de la péninsule du Sinaï mentionnée au VIe s. par Étienne de Byzance ». G. Ménage, deux siècles plus tôt, n'était pas de cet avis ; s'en tenant à l'hyp. « levantine » *sharqiyyi* (laquelle, par ailleurs, nous a donné sirocco*), il concluait : « Étienne le Géographe, trompé par la ressemblance des noms, a cru trouver l'orig. du nom des *Sarazins* dans celui de *Saraca*, ville d'Arabie... » D'autres étym., suspectes, ont été avancées, comme celle de *sarik*, « voleur », *saraka*, « voler » ; ou celle selon laquelle les Arabes eux-mêmes se seraient baptisés ainsi, du nom de *Sara*, la femme d'Abraham, « parce qu'ils avaient honte de descendre de Agar, la servante » (ds G. Ménage). Attesté depuis 1835, notre *Sarrazin* « ferraillait » déjà en l'an 1100, avec un *z*, dans la *Chanson de Roland* (trad. J. Bédier, H. Piazza, 1922, p. 146) : « Quant en cest camp vendrat Carles, mi sire, / De *Sarrazins* verrat tel discipline » (nous savons aujourd'hui que les Sarrasins n'étaient pour rien dans la mort de Roland, puisque l'arrière-garde de Charlemagne fut attaquée par les Basques)...

Autres temps, autres mœurs : à partir de 1866, alors même qu'en *blé noir*, il envahit les terres de Sologne et du Gâtinais, l'argot des typographes s'en empare, et lui... imprime un sens que ne renierait pas le siècle de la mondialisation : « Sarrasin : ouvrier qui travaille au-dessous du tarif* » (*Larousse*). Au-delà de ces divergences de vues, la définition donnée en 1895 par le *Dict. des dict.* est bien rafraîchissante : « Se dit des Arabes d'Europe [*sic*] et d'Afrique... »

« Il était près de huit heures du matin et tout le monde était à table, dans la cuisine, sauf Jef qui, à cette heure-là, travaillait toujours dehors, à l'étable, au fournil ou ailleurs.

La tante découpait les galettes de sarrasin au lard qui, toute la matinée, imprégnaient la cuisine de leur odeur. Mia versait du lait chaud et du café* dans les bols. Les petites étaient parties et Fred parlait d'aller l'après-midi au village.

À travers les vitres on voyait les peupliers lutter contre la bourrasque qui les faisait craquer [...].

Edmée n'avait pas faim. Elle regardait la seule ligne droite du paysage, le canal, noir entre ses deux talus, qui passait à cinq cents mètres. Elle aperçut deux chevaux qui suivaient le chemin de halage devant un charretier tout dégoulinant d'eau qui regardait par terre. »

(Georges Simenon, *La Maison du canal*, Le Livre de poche, 1970, p. 61.)

Satin



SATIN - **زَيْتوني** ● N. m. De l'esp. *acetuni*, *cetuni*, dérivé de l'ar. زَيْتوني, *zaytúnì*, de la ville de *Zaytūn*, nom ar. de Tsia-Tung ou Tseu-Thoung, en Chine, où se fabriquait cette étoffe (voir Dozy, *Dict. détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, Inst. royal des Pays-Bas, J. Muller, 1845). Étoffe d'une armure particulière, en soie, en laine ou en coton, fine, moelleuse, brillante et sans trame apparente. Le mot est admis en 1694 dans le *Dict. de l'Ac.* Il est relevé par G. Ménage dans les *Comptes d'Estienne de la Fontaine*, 1350, sous la forme *zatouin* (« Pour sept quartiers de *zatouin* d'Inde »). Cette forme comporterait une erreur, estime *TLF*, qui propose de lire *zatonin*, et signale à son tour, dans les mêmes *Comptes*, mais en date de 1352, une troisième occurrence : « trois courtines de *zatin* »... En 1360 (*TLF* donne 1361), une forme *satain* figure dans l'*Inventaire des meubles de la reine Jeanne de Boulogne*. La forme actuelle date de 1377 (L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, n° 1545, *id.* ds *TLF*). En 1690, Furetière mentionne le subst. et l'adj. : « peau douce comme un *satin* » ; « étoffe *satinée*, lustrée » ; 1751 : « peau de *satin* » chez Crébillon (*Ah, quel conte !*) ; 1929 : *Le Soulier de satin* (P. Claudel) ; 1964 : « pigeon *satin* » (*TLF*), pour une race de pigeon dont la gorge est d'un bleu lustré.

« En terme de fleuriste, on dit qu'une tulipe* *satine* quand elle approche *par sa blancheur* l'éclat du *satin* », note le *Dict. de la convers. et de la lect.*, avant de conclure, en vrac : « G. Ménage dérive ce mot de *seta*, *setinum*, ou de l'hébreu *sadin*, ou de *sade*, *sadinat*, qui signifiaient en vieux fr. "propre, gentil". Du Cange dit qu'il vient de *zatonin*, *zatoni*, vieux mot fr. signifiant la même chose. »

« Nous avons représenté la couleur blanche comme une couleur gaie, et la noire comme une couleur triste ; cependant quelques peuples nègres représentent le diable blanc ; les habitans de la presqu'île de l'Inde se frottent, en signe de deuil, le front et les tempes de poudre de bois de santal* dont la couleur est d'un blanc jaunâtre. [...] On pourroit conclure de ces exemples que le sentiment des couleurs est arbitraire, puisqu' il n'est pas le même chez tous les peuples. [...] Si quelques nations de nègres peignent le diable en blanc, ce peut bien être par le sentiment de la tyrannie que les blancs exercent sur elles. Ainsi la couleur blanche, devenue pour elles une couleur politique, cesse d'être une couleur naturelle [...]. Si cette couleur éclatante est l'expression du deuil chez les indiens et chez les chinois, c'est qu'elle contraste durement avec la peau noire de ces peuples. Les indiens sont noirs [...]. Leurs habits extérieurs sont d'une couleur sombre ; ils portent beaucoup de robes de satin noir [...]. Le blanc doit donc faire une grande dissonance avec leurs meubles, leurs habillemens, et surtout avec la couleur rembrunie de leur peau [...]. Ainsi l'expression de la douleur est précisément la même chez eux que chez nous. »

(Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature*, Deterville, 1804, p. 179.)

Satrape

SATRAPE – KHSHATRAPÂ ● N. m. Du lat. *satrapes*, « gouverneur de province », emprunté au pers. *khshatrapâ*, « officier du roi ». Depuis Cirus jusqu'à l'ère chrétienne : « gouverneur d'une province ou *satrapie* ». Ces gouverneurs, qui étaient libres de lever des impôts, finissaient par accumuler d'énormes richesses, d'où le luxe proverbial qui s'attachera à la fonction... D'après le *Dict. de la convers. et de la lect.*, le titre avait valeur de « préfet de province » chez les Grecs et les Latins : « Il se trouve même des chartes anglaises du temps du roi Ethelred, où les seigneurs qui signent après les ducs prennent le titre de *satrapes* du roi. » Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1718. Au XIV[e] s., il prend le sens de « puissant et riche ». En 1654, Vincent Voiture se gausse du « *p* qui marche en *satrape*, / et qui fait la moitié d'un *pape*, / se veut tirer de *pieté* ; et s'est mis dans la *phantaisie* / de n'estre plus qu'en *pauvreté*, / en *paresse* et *paralysie* » (*Poésies*, Courbé, p. 138). En 1846, Bescherelle mentionne l'adj. *satrapique* : « relatif à une *satrapie*, au pouvoir du *satrape* ». À partir du XIX[e] s., il s'appliquera à un « homme orgueilleux qui tend à exercer une autorité exclusive dans un domaine quelconque » : « Que voulez-vous, monsieur ? J'ai peur, non des cuistres, mais des *satrapes* de la littérature » (P. L. Courier, *Lettres de France et d'Italie*, 1810 ; cit. ds *TLF*).

khshatrapâ

« Je ne vois point de mal à ce que les peintres sachent le nombre de rangs de perles que les satrapes portaient au cou, s'ils mettaient des brodequins, des souliers ou des sandales, à la condition qu'ils apprennent d'abord ce qu'était un satrape » (E. Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, A. Morel, 1863, p. 489.)

« Chaudesaigues est précisément un des plus bas mercantis de lettres dont le tube classique de cette vieille catin de gloire ait jamais trompeté le nom. Il est ce qu'on appelle, dans une langue peu noble, "une horrible tapette". En 1870, il avait attaqué Gambetta, dont il raillait le mieux qu'il pouvait la honteuse dictature. Quand la France républicaine eut décidé de coucher avec ce gros homme, sa nature de porte-chandelle se mit à crier en lui et il fit négocier une réconciliation. [...]

Un peu avant le 16 mai, il s'en va trouver le directeur du *Correspondant*, revue tout aristocratique et religieuse, comme chacun sait. Il offre un roman : *Les Rois sans patrie* [...]. On devine l'allégresse du *Correspondant*. Mais le 16 mai raté, Chaudesaigues change son prospectus, réalise exactement le contraire de ce qu'il avait annoncé, et transfère sa copie dans un journal républicain.

Toutefois, ce n'est pas un traître pur, un traître par plaisir, à l'instar de Beauvivier. Il lui faut de l'argent, voilà tout, un argent infini, non seulement pour contenter les plus ataviques appétits de sa nature de fastueux **satrape**, mais afin d'élever, dans une occidentale innocence, les enfants à profil de chameau et à toison d'astrakan, qui trahissent, par le plus complet retour au type, l'infamante origine de leur père.

On n'avait peut-être jamais vu, avant lui, une littérature aussi âprement boutiquière. »

(Léon Bloy, *Le Désespéré*, A. Soirat, 1887, chap. LXIII.)

Savate

سَبّاط

SAVATE – سَبّاط ◉ N. f. Du turc *çabata*, selon Meyer-Lübke (ds *Le Rob. alph. et an.*), passé à l'ar. سَبّاط, *sabbāt*, « chaussure, *sabot* », puis, par l'interméd. soit de l'it. *ciabatta*, soit de l'esp. *zapato*, passé au picard *chavate*. L'antériorité de l'esp. n'est cependant pas attestée (*TLF* parle d'« origine obscure »). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu sa première forme *chavate* vers l'an 1200, au sens de « vieille chaussure » (relevée par *TLF* ds *Aiol*, Normand et Raynaud). En 1225 : *çavate* (Gautier de Coincy, *Miracles de Nostre-Dame*). La forme *savate* (XIVe s.) a d'abord traduit un état de dénuement. En 1508, E. d'Amervalle l'emploie en terme de dédain : « Tous ces beaulx escumeurs de mer, / Qui ne vallent pas deux *savates* » (*Diablerie*, Ch.-F. Ward, f° 31 a; cit. ds *TLF*). Au XVIIIe s., l'expr. « traîner la savate », qui n'a pas encore le sens actuel, signifie « vivre misérablement ». Au XIXe s., après avoir désigné un « facteur de rase campagne » puis une « espèce de correction » à coups de soulier ferré entre soldats (*Dict. des dict.*), et avant de se faire « pièce de bois placée sous la quille d'un navire qu'on veut lancer » (Littré, 1871), la *savatte* (avec deux *t*) donnera son nom à un « exercice gymnastique », tout un art pour Vidocq...

« Ma première mésaventure me donna cependant l'idée de me faire initier aux secrets de cet art, et le célèbre Goupil, le Saint-Georges de la savatte, qui se trouvait avec moi au Bicêtre [la prison], me compta bientôt au nombre des élèves qui devaient lui faire le plus d'honneur » (Vidocq, *Mémoires*, Tenon, 1828, p. 206). Ce qui relève de l'« art » chez un Vidocq acteur relève à la fois de l'« instinct » et du « calcul » chez un Balzac observateur : « Au terrible combat dit de la savate, la victoire dépend d'un faux mouvement, d'une erreur de ce calcul, rapide comme l'éclair, auquel on doit se livrer instinctivement » (cit. ds le *Dict. des dict.*).

« L'action a pour cadre une institution de jeunes filles : le rideau se lève sur le cabinet de la directrice. Cette personne, blonde, d'une quarantaine d'années, d'allure imposante, est seule et manifeste une grande nervosité. On est à la veille des vacances et elle attend avec anxiété l'arrivée de quelqu'un : "Et Solange qui devrait être là..." Elle marche fébrilement à travers la pièce, touchant les meubles, les papiers. Elle va de temps à autre à la fenêtre qui donne sur le jardin où la récréation vient de commencer. On a entendu la cloche, puis de-ci de-là des cris joyeux de fillettes qui se perdent aussitôt dans le brouhaha. Un jardinier hébété, qui hoche la tête et s'exprime d'une manière intolérable, avec d'immenses retards de compréhension et des vices de prononciation, le jardinier du pensionnat, se tient maintenant près de la porte, ânonnant des paroles vagues et ne semblant pas disposé à s'en aller. Il revient de la gare et n'a pas trouvé Mlle Solange à la descente du train : "*Mad-moisell-So-lang...*" Il traîne les syllabes comme des savates. »

(André Breton, *Nadja*, Gallimard, coll. « Folio », 1978, p. 47.)

Sébile

SÉBILE - سَبِيل ⊕ N. f. « On a proposé, note M. Devic, l'arabo-persan زَبِّيل, *zebbil*, ou زنبيل, *zenbil*, "corbeille de feuilles de palmier ; bourse de cuir, panier d'osier, de sparte, boîte à mettre des aiguilles, etc.". » Nous tentons une autre hyp., avec la formule incantatoire que l'on entend de la bouche d'un mendiant ar., par laquelle il fait appel à la générosité des passants, في سبيل لله, *fî sabîl (al)-illah*, « pour la cause de Dieu », au sens de « sur la *voie* de Dieu ». Autour de la racine *SBL* (d'où vient *sabîl*) gravite une série de mots ayant en commun l'idée de répandre, (tra)verser, remplir. Ainsi, le v. سَبَلَ, *sabala*, « laisser couler, laisser tomber (qqch) » ; سَبَل, *sabal*, « pluie fine », mais aussi « épi » (la manne !) ; سَبِيل, *sabîl*, « fontaine, source (de bienfaits : telle l'eau fraîche d'une oasis) », mais aussi « chemin de traverse, bonne voie » ; أسْبَلَ, *asbala*, « verser, répandre (de l'eau, des larmes ou des bienfaits) » ; *sabala*, ds l'expres. مَلأ الكأس إلى سَبَلتِها, « remplir un verre à ras bord » ; au fig. فَتَحَ السَّبيل, *fataha as-sabîl*, « ouvrir la voie ». C'est ce sens que l'on retrouve dans la formule du mendiant appelant le passant à « ouvrir la voie du cœur, de la générosité », donc « la voie menant à Dieu ». Du reste, le « passant » est désigné par la loc. *ibnou-as-sabîl*, « fils de la bonne voie », « homme du droit chemin ». Cette voie du cœur n'est autre, ici, que celle qui mène l'aumône de la main du passant à celle du mendiant ! Ainsi, de supplique qu'elle était, la formule incantatoire, par un raccourci et une singulière métonym., a fini par désigner l'objet, la coupe, la *sébile*... Le mot est admis ds le *Dict. de l'Ac.* en 1740. Dans le doute, les étymologistes qui évoquent l'hyp. ar. en bons cartésiens, s'abstiennent... de la cautionner. Après tout, l'hyp. de M. Devic ne se suffit-elle pas à elle-même ?



Les premières occurrences du mot datent, selon *TLF*, du début du XVe s. D'abord « récipient en bois », puis « sorte de jatte de bois à l'usage des sculpteurs », c'est en 1829 qu'il prend le sens de « petite coupe de bois avec laquelle les mendiants demandent l'aumône » (Béranger, *Chansons*, Perrotin, t. III). Par ailleurs, *TLF* signale une forme en lat. pop. *cibilis*, « qui *aurait* désigné une auge destinée à servir la nourriture aux animaux »...

« Depuis de forts longs temps, les mauvaises nouvelles n'étaient plus quotidiennes, le Globe, la Terre, le Monde ne donnaient plus signe de vie.

Le Transigeant et France-Noir ne paraissent plus non plus, et soudain les voix d'Inter-Planétaire et celle de l'Horloge parlante se sont tues.

Dans la poussière de ruines de rues d'un quartier disparu, un crieur, un suppliant, un habakusha de Ménilmontant, manchot sans sébile et cul-de-jatte sans chariot, ses journaux entre les dents, avance par soubresauts.

– Demandez l'Horreur ! Dernière heure ! Demandez le journal des derniers téléspectateurs ! Demandez l'Horreur !

Des survivants, des sous-vivants lui arrachent ses papiers des dents et se traînant vers le grand écran paranoïamique tout bousillé d'incendies techniques... »

(Jacques Prévert, *Fatras*, Gallimard, coll. « Le point du jour », 1966, p. 64.)

Séide

SÉIDE – زائد ❸ N. m. De l'ar. زائد, *Zāid* ou *Zayd*, prénom de Ibn Ḫāriṯa, un affranchi du Prophète, devenu son fils adoptif... Ds sa tragédie *Mahomet* (1742), Voltaire en fait sa... tête de Turc, fanatique et servile : « MAHOMET : J'ai besoin d'un bras qui, par ma voix conduit, soit seul chargé du meurtre et m'en laisse le fruit. OMAR : Pour un tel attentat je réponds de *Séide.* » L'hyp. *Zaïd* est cautionnée par ts les dict. Signalons, néanmoins, cet autre terme, plus proche de *séide*, سَيِّد, *seyyid*, « maître, seigneur » (plus prosaïquement « monsieur »). Dérivé de سِيادَة, « autorité, pouvoir », ce mot a donné سَيِّدي, *seyyidi*, d'où vient sidi*, et même le fameux *Cid* ! D'Herbelot note ds sa *Bibliothèque orientale* (1697) que *Seidani* (duel de *seïd* ou *seyyid*) est un titre que donnaient les Alides ou chiites aux deux fils de Ali : Hassan et Hussein, et que le mot *seïd* était devenu « le titre des chefs de famille de la postérité du calife Ali » (gendre du Prophète). Faut-il voir, dans ce rapport sémantique (du *Cid* au *Séide* !) pur contresens ? Ou bien l'ironie de Voltaire y est-elle pour quelque chose ? Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1878. *L'Inter. des cherch.* (vol. IX, 1876, p. 532) signale un « pamphlet politique » intitulé *Séide*, daté de 1816 (*TLF* donne 1815) et signé de J. Rigomer Bazin. Une forme *Séïde* est relevée par *TLF* ds l'*Histoire des sociétés secrètes de l'armée* de Ch. Nodier : « Il [Moreau] venait de trouver autant de *Séïdes* que de Philadelphes » (Gide fils, 1815, p. 94).

زائد

Entre honneur, chez Stendhal, et indignité, chez Chateaubriand, le personnage est tantôt envié – « Elle a besoin de la sensation qu'éprouve Mahomet quand il parle à Seïde, et il me semble que j'ai été fort près de l'honneur d'être Seïde » (Stendhal, *Armance ou Quelques scènes d'un salon de Paris,* 1827) –, tantôt fustigé – « Comment prouvera-t-on que ces pièces ont été remises en temps utile, si par hasard* elles s'égaraient dans les bureaux, ou s'il convenait à quelque séide ministériel de nier les avoir reçues ? » (Chateaubriand, *De la presse,* 1861).

« Interrogez les spectateurs l'un après l'autre au sortir de ces tragédies que vous croyez une école de vice et de crime ; demandez-leur lequel ils aimeroient mieux être, de Britannicus ou de Néron [...], de Zopire ou de Mahomet ; hésiteront-ils sur la réponse ? Et comment hésiteroient-ils ?

Pour nous borner à un seul exemple, quelle leçon plus propre à rendre le fanatisme exécrable, et à faire regarder comme des monstres ceux qui l'inspirent, que cet horrible tableau du quatrieme acte de *Mahomet*, où l'on voit Seïde, égaré par un zele affreux, enfoncer le poignard dans le sein de son père ? Vous voudriez, monsieur, bannir cette tragédie de notre théatre ? Plût à Dieu qu'elle y fût plus ancienne de deux cens ans ! L'esprit philosophique qui l'a dictée seroit de même date parmi nous, et peut-être eût épargné à la nation françoise, d'ailleurs si paisible et si douce, les horreurs et les atrocités religieuses auxquelles elle s'est livrée. Si cette tragédie laisse quelque chose à regretter aux sages, c'est de n'y voir que les forfaits causés par le zele d'une fausse religion, et non les malheurs encore plus déplorables, où le zele aveugle pour une religion vraie peut quelquefois entraîner les hommes. »

(JEAN D'ALEMBERT, *LETTRE À M. ROUSSEAU*, CHATELAIN, 1759, P. 408. REPROD. BNF.)

Séné

SÉNÉ – سَنا ● N. m. Du lat. *sene*, dérivé de l'ar. سَنا, *sanā*, « arbuste dont le fruit en gousse contient un principe purgatif ». On a attribué à Actuarius (phil. grec du Bas-Empire, médecin à Byzance) la première mention du *séné* comme purgatif et de son utilisation, en liqueur, ds la composition des juleps*. Mais, selon G. Ménage, « Actuarius ne parle que de la "semence de *séné*", et non de ses feuilles, qui sont seules en usage chez nous »… Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme *sené*, puis, en 1718, avec deux accents, il est connu depuis le XIII[e] s. comme « légumineuse dont on extrait une drogue laxative » (*Le Livre des simples médecines*, Dorveaux, cit. ds *TLF*) ; 1665, *faux séné* désigne le baguenaudier (*séné* d'Europe) ; 1782 : « Ce Normand raffiné, voyant que le peuple ne connaissait pas cette liqueur [le cidre], en faisait venir par bouteille en cette ville [Paris], dans lequel il faisait tremper du *séné* ; et ainsi en faisait des apozèles laxatifs » (Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*). Diverses variétés : *séné* d'Égypte, de Moka, de Tripoli, de Jamaïque, de Maryland, etc. C'est d'un *séné* d'Égypte dit « *séné* de la patte » (du nom de l'impôt dont était frappé ce produit) que Corvisart guérit Napoléon I[er] d'un eczéma au cou, « fort gênant pour porter l'uniforme » (voir turbith*)…

سَنا

Passé en proverbe, pour dire « faisons des concessions mutuelles » : « Je vous passe la casse, passez-moi le séné » (*Le Robert*) ; « Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné » (*Dict. des dict.*) ; « Passez-moi l'émétique, je vous passerai le séné » (*TLF*)…

« CYRANO : Et que faudrait-il faire ?
Chercher un protecteur puissant, prendre un patron […]
Grimper par ruse au lieu de s'élever par force ?
Non, merci. Dédier, comme tous ils le font,
Des vers aux financiers ? se changer en bouffon
Dans l'espoir vil de voir, aux lèvres d'un ministre,
Naître un sourire, enfin, qui ne soit pas sinistre ? […]
Non, merci. D'une main flatter la chèvre au cou
Cependant que, de l'autre, on arrose le chou,
Et donneur de **séné** par désir de rhubarbe,
Avoir un encensoir, toujours, dans quelque barbe ?…
Non, merci ! Chez le bon éditeur de Sercy
Faire éditer ses vers en payant ? Non, merci !…
Ne découvrir du talent qu'aux mazettes ?
Être terrorisé par de vagues gazettes,
Et se dire sans cesse : "Oh, pourvu que je sois
Dans les petits papiers du Mercure François ?" …
Non, merci ! non, merci ! non, merci ! Mais… chanter,
Rêver, rire, passer, être seul, être libre […]
N'écrire jamais rien qui de soi ne sortît…
Puis, s'il advient d'un peu triompher, par hasard*,
Ne pas être obligé d'en rien rendre à César…
Ne pas monter bien haut, peut-être, mais tout seul ! »

(EDMOND ROSTAND, *CYRANO DE BERGERAC*, FASQUELLE, 1898, P. 92.)

Séquin

SÉQUIN - سِكة ⊛ N. m. De l'it. *zecchino*, empr. à l'ar. سِكة, *sikka*, « monnaie, médaille ; poinçon, coin », de سَكَّ, *sekka*, « frapper, battre monnaie » ; d'où دار السِّكة, *dār as-sikka*, « hôtel de la Monnaie ». Ducat créé à Venise, fin XIIIe s., qui devint la monnaie du grand commerce méditerranéen et fut imité dans toute l'Europe (l'ancêtre de l'euro, en... somme !). Attesté ds le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, le mot a connu, en 1400, la forme *essequin* (trace de l'agglut. de l'art. *al*, avec ellision du *l*, devant un *s*). En 1532, il est signalé comme « monnaie de Turquie » - « Inventaire des objets d'art composant la succession de Fl. Robertet » (ds *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXX, cit. ds *TLF*) -, et deux ans après, en 1534, il désigne une monnaie vénitienne : « ducatz *seguins* » (G. Affagart, *Relation de Terre sainte, 1533-1534*, J. Chavanon, 1902, p. 26). En 1817, Stendhal l'emploie pour « ornement dans la toilette » (*Histoire de la peinture en Italie*), et, plus tard, Th. Gautier : « Une amulette pailletée de *sequins* » (ds *Dict. des dict.*).



« À quel taux se font les sequins de Venise ? demanda-t-il brusquement à son futur apprenti. - Trois quarts, à Bruges ; un à Gand » (Balzac, *Maître Cornélius*, 1832). Le *Dict des dict.* est plus précis, qui, lui, n'oublie pas la... Turquie : « Le sequin de Venise valait 12 fr ; celui des États du Pape 11 fr 80 ; celui de Toscane : 12 fr 02 ; celui de Parme : 11fr 81 ; celui de Turquie : 8 fr 73. »

« Si je ne me justifie pas auprès d'Hélène, se dit Jules en regagnant, pendant la nuit, le quartier que sa compagnie occupait dans la forêt, elle finira par me croire un assassin*. Dieu sait les histoires qu'on lui aura faites sur ce fatal combat ! [...]

Le profond étonnement qui éclatait dans les regards naïfs du jeune capitaine amusait le prince, toutefois il jugea, à la vue de tant d'innocence, qu'il était utile de parler plus clairement.

- J'espère que vous aurez pour ma maison cette fidélité qui me rendait votre père si cher, et que j'ai voulu récompenser en vous. Voici le mot d'ordre de ma compagnie :

Ne dire jamais la vérité sur rien de ce qui a rapport à moi... Si, dans le moment où vous êtes obligé de parler, vous ne voyez l'utilité d'aucun mensonge, dites faux à tout hasard*, et gardez-vous comme de péché mortel de dire la moindre vérité. [...] Je sais, du reste, que vous avez une amourette dans le couvent de la Visitation, à Castro. [...] Passez chez mon majordome, qui vous remettra deux cents **sequins**. L'amitié que j'avais pour votre père, ajouta le prince en riant, me donne l'envie de vous donner quelques directions sur la façon de mener à bien cette entreprise amoureuse et militaire. »

(Stendhal, « L'Abbesse de Castro », *Chroniques italiennes*, Le Divan, 1929, p. 84.)

Sérail



SÉRAIL - سَراي ◉ N. m. De l'it. *serraglio*, empr. au turc *seraj*, passé au pers. *säräj*, « palais, maison de maître », puis à l'ar. سَراي, *saraï*. Désignait, dans l'Empire ottoman, *le* palais, celui du sultan d'Istanbul. « Plus communément, mais improprement, la partie du palais où les femmes sont renfermées, et dont le véritable nom est le harem* » (*Dict. des dict.*). Mod. : milieu restreint, entourage immédiat d'une personnalité où se nouent de nombreuses intrigues. Par métaph. chez Buffon, royale... basse-cour, à propos du coq : « Au milieu d'un *serail* nombreux, et avec toutes les ressources qu'il sait se faire, comment pourrait-il craindre le besoin ou la disette ? » (ds *Dict. des dict.*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, avec deux *r*, puis, en 1762, sous sa forme actuelle. Au début du XVe s., Christine de Pisan (*Cent Ballades d'amant et de dame*, LXX, 5 ; réf. *TLF*) l'emploie pour « palais d'un sultan ». L'it. l'a d'abord transcrit en *saraio*, avant de trouver dans *serraglio* l'idée adéquate de « fermeture et de clôture » (*TLF*), idée qui définit cet « appartement des femmes » au décor mille fois transposé au cinéma, au théâtre, et même à l'opéra. Mozart, bien sûr. Cet *Enlèvement* où, comme l'écrit H. Berlioz, « il y a l'éternelle esclave européenne qui résiste à l'éternel pacha* »... C'est dire que *L'Enlèvement au sérail* doit sa renommée aux fantasmes de l'époque plus qu'au génie de son compositeur.

« Si le premier air d'Osmin portait le nom d'un compositeur vivant, on aurait le droit de le trouver assez dépourvu d'intérêt ; si les trois couplets chantés ensuite par ce personnage étaient dans le même cas, à coup sûr on ne les aurait pas *bissés*. [...] Le duo six-huit entre Osmin et la suivante, peu coloré, peu saillant, contenant beaucoup de notes aiguës que le soprano doit lancer à ses risques et périls, est d'un effet assez disgracieux. L'allegro de l'air suivant offre une fâcheuse ressemblance avec l'air populaire parisien, *En avant, Fanfan la Tulipe** ! que Mozart, à coup sûr, n'a jamais connu. Il faut donc retourner la phrase, faire du blâme un éloge, et dire : le pont-neuf parisien a l'honneur de ressembler au thème d'un allegro de Mozart » (H. Berlioz, *À travers chants*, M. Lévy, 1862, p. 242).

« Le tabou jeté sur Rousseau par tout ce qui tient une plume peu ou prou fêtée, de Grimm à Diderot et à Voltaire, ne tient pas tellement à son orgueil plébéien, à sa défroque de paysan du Danube, à son batelage de vertu, à sa manie de *faire la leçon* : c'est avant tout le déchaînement contre un solitaire (qui d'ailleurs ne l'était pas) de gens de plume qui, se chamaillant, s'adorant, se piquant, se détestant, se trahissant, se calomniant, se raccommodant, quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent se sentent solidaires en ceci qu'ils chassent, s'agitent, se mordent, donnent de la voix et vivent en meute, et n'imaginent pas de vivre autrement que dans ce bain de frictions électrisantes. Non content d'héberger à Ferney un véritable **sérail** philosophico-littéraire, et de correspondre chaque jour avec toute l'Europe, on dirait que pour Voltaire le monde n'est jamais assez peuplé ; à chaque instant, dans ses brûlots et ses *petits écrits*, il se dédouble, se déguise, se transfert, se rebaptise, se réincarne, s'invente presque autant d'états civils que Stendhal. »

(JULIEN GRACQ, *CARNETS DU GRAND CHEMIN*, JOSÉ CORTI, 1992, P. 234.)

Serdab

SERDAB - سِرْداب ● N. m. De l'ar. سِرْداب, *sirdâb*, « souterrain, galerie, sous-sol » ; lui-même emprunté au pers. *serdâb*, « salle souterraine, cellier, cave fraîche », en Iran, comme en Jordanie et en Irak : « À Bagdad, et dans les autres villes de l'Assyrie, il y a toujours, sous les maisons, un appartement nommé *serdâb*, où les habitants se réfugient pendant les heures les plus chaudes de l'été. Pour être habitables, ces appartements doivent nécessairement être revêtus de plaques de gypse, et en outre les murailles doivent avoir une grande solidité, parce qu'elles supportent toutes les forces des constructions supérieures » (*Le Magasin pittoresque*, 1853, p. 206). En archéologie égyptienne, désigne, à l'intérieur d'un mastaba*, un réduit muré qui communique par une fente avec la chapelle et contient les statues et autres effigies du défunt, notamment la « tête de réserve » : une sculpture tombale en ronde bosse. Plus tard, au moment de se présenter devant les dieux, le rôle de ces statues consistera à répondre du maître et pour le maître (d'où leur nom de « répondants » : *Oushbîti*). C'est dire la « charge » mythologique du *serdab* dans la culture égyptienne, même post-pharaonique... Le mot est attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1869. C'est vers 1850 que Mariette l'adopte, après l'avoir entendu mille fois de la bouche de ses manœuvres, entre les fouilles du serapeum de Memphis et la découverte du fameux « Scribe accroupi »...

سِرْداب

L'égyptologie le définit comme une cellule. La définition date un peu, mais elle situe le niveau des connaissances de l'époque : « La plupart des mastabas* n'ont qu'un serdab, d'autres en ont trois ou quatre ; ces cellules ne communiquent ni entre elles, ni avec la chapelle extérieure ; mais avec la salle où était la momie, et par des ouvertures étroites à laisser juste passer la main et destinées à laisser passer la fumée des parfums qu'on brûlait les jours de fête. Les serdabs contenaient des figurines représentant le mort, destinées à servir d'enveloppe corporelle à l'âme » (Paul Guérin, *Dict. des dict.*).

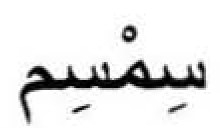
« Si le sculpteur égyptien de la Vᵉ dynastie (Ancien Empire) a placé dans le serdab des effigies aussi parlantes que celle du scribe accroupi du Louvre ou du nain Khnoumhotpou du musée du Caire, c'est qu'elles étaient "le support indispensable du double, le corps sans lequel l'âme du mort ne pouvait pas subsister dans l'autre monde".

Comme la première condition qui s'imposait à l'individu pour rester identique à lui-même, au-delà de la mort comme en deçà, était de conserver sans y rien changer la forme qu'il avait en ce monde, le tailleur de pierre se préoccupait par-dessus tout, [...] de reproduire la ressemblance jusque dans ses difformités. Et, si cette sculpture réaliste ne s'est pas développée comme on s'y attendrait à voir ses débuts étonnants, si, à partir de la XIIᵉ dynastie (Moyen Empire), les clichés s'y multiplient, c'est qu'il lui a manqué le principe fécond qui a fait la souplesse et la beauté de la sculpture grecque, l'anthropomorphisme. »

(SERGE JODRA, « LES TRAVERSES DU TEMPS », 2004, ENCYCLOP. IMAGO MUNDI.)

Sésame

SÉSAME – سِمْسِم ⊛ N. m. Du gr. *sêsamon*, empr. à l'ar. سِمْسِم, *simsim* (dit جُلْجُلان, *juljulān*). É. Masson (*Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec*, Klincksieck, 1967) élargit l'étym. au sémitique : « Akad. *šamaššammu* ; phén. *ššmn*, hébr. mishnaïque, *šumaššom* ; ar. *simsim.* » Cette plante oléagineuse attira l'attention des industriels et économistes, tel Proudhon : « Le *sésame* rendrait de 45 à 46 % d'huile, tandis que l'œillette et le colza ne donnent que 25 à 30 %, et l'olive seulement 20 à 22. [...] Donc, vivent la concurrence et le *sésame* ! » (*Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*, 1872). Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, s'est écrit, au XIIIe s. : *susseman* (*Assises de Jérusalem*, A. Beugnot), puis *susiman*, *sosimain* (R. de Pise, *Marco Polo*, Florence, Benedetto) ; au XVe s. : *sisame* (*Grant Herbier*, G. Camus). Début XVIIIe s., les traductions des *Mille et Une Nuits* popularisent la formule magique. En 1833, Balzac (*Théorie de la démarche*, L. Conard, 1938, p. 626) en fait une loc. : « Je me suis sauvé [...], en emportant le secret du *sésame ouvre-toi* ! ». En 1855, Du Camp est plus lyrique que jamais : « L'âme humaine ne donne son parfum que lorsqu'elle est froissée [...], comme la graine de *sésame* qui ne laisse échapper son huile que si elle est écrasée, broyée, triturée, anéantie » (*Mémoires d'un suicidé*, Librairie nouvelle, p. 217). Et, en 1881, Th. Gautier, par ellipse : « D'abord le maudit portefeuille ne voulait pas s'ouvrir, et j'ai bien passé deux heures à trouver le mystérieux *Sésame* qui devait faire tourner les ressorts sur eux-mêmes » (*Fortunio*, Charpentier, p. 98).



Avant de donner son nom à l'os sésamoïde, pour sa forme, le sésame était réputé guérir de la morsure des serpents. L'histoire ne dit pas si le remède devait s'accompagner de la fameuse formule magique, bien connue de Rouletabille (*Le Mystère de la chambre jaune*) : « Vous vous rappelez cette phrase qui a été le : "Sésame, ouvre-toi !" de ce château plein de mystère ?... *Le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat* » (G. Leroux). Un lecteur de *L'Inter. des cherch.* (1877) se demande, sans rire, si « ce mot magique ne vient pas de ce que l'huile de sésame servait à graisser les gonds et les serrures et aidait ainsi à ouvrir les portes » !

« Des jeunes filles en jupe* et blazer bleus nous attendent avec un sourire. J'ai l'impression que l'incident a duré des siècles, en fait le morceau des Clash n'est pas encore terminé. Je ne réalise pas encore par quel miracle nous sommes remontés du fond du gouffre. Il a suffi d'un prénom pris au hasard*, ou presque, un **sésame** obscur qui nous a ouvert brutalement la porte, contre toute attente. Une jolie blonde nous donne la direction de la caverne d'Ali Baba, et la route du trésor qu'on n'espérait plus. Une chanson des Stones nous précède. Encore un morceau dans lequel on a envie de s'envelopper pour faire son entrée. [...]

Nous pénétrons dans une salle de bal à l'ancienne, avec une piste éclairée par des lasers où des danseurs ivres de lumière se déhanchent sur la voix de Mick Jagger. Des tables nappées de blanc. La foule. À vue d'œil, je dirai un magma de trois cents corps en fusion qui coule de tous les escaliers pour se répandre en flaque sur la piste. »

(Tonino Benacquista, *Les Morsures de l'aube*, Rivages, coll. « Rivages Noir », 1993, p. 30.)

Sesbanie

SESBANIE – سَيْسَبان ● N. f. Ou *sesbania* (n. m.). Du lat. *sesbanus*, à partir d'un mot ar. que *TLF* transcrit *saysabān*, et que M. Devic définit comme le nom d'une légumineuse, « pris d'une espèce égyptienne, en ar. سَيْسَبان, *seïsabān* ». L'ar. est lui-même empr. au pers. *sīsabān* : arbuste dont les fibres sont utilisées comme textiles. Selon M. Devic, « dans Richardson, *sisabān* est, à tort probablement, la quintefeuille ou potentille ». Originaire d'Inde, il est cultivé en Amérique, en Guinée, au Sénégal, en Égypte, aux Antilles – d'où il est passé en France : « Des plants de cette espèce d'arbre-légume venant du Mozambique furent débarqués le 30 juin 1864 du navire des Messageries impériales » (« Encyclopédie online de la flore à la Réunion »). Les feuilles de cette légumineuse s'emploient en Égypte aux mêmes usages que les follicules du séné* (*Dict. des dict.*). La médecine trad. utilise aussi bien ses feuilles (tisane amère) que ses racines (cataplasme contre les rhumatismes) et ses fleurs (contre les maux de tête). Mais, traité à la manière du chanvre, il est surtout cultivé pour la filasse extraite de ses tiges, dont on fait du papier à cigarettes, un papier fortement... prisé pour sa finesse. Connu depuis la fin du XVIe s., d'après *Le Robert*, le mot s'est débord écrit *seseban* (R. D. Vansleb, *Nouvelle relation en forme de journal d'un voyage fait en Égypte*, 1677 ; réf. *TLF*), puis *sesban* (1701, Furetière), *sesbania* (1777), et, enfin, *sesbanie* (1842).

سَيْسَبان

« Certaines variétés offrent un bon fourrage, quand elles ne servent pas, comme en Afrique, de tuteurs aux plants de haricots. Dans un village de Zambie, une agricultrice, donnée en exemple par les experts, a trouvé dans cette légumineuse un moyen de survie : là où d'autres laissent la terre se reposer en y plantant des herbes de toutes sortes, elle plante des *sesbania*, en rangées, en laissant un intervalle d'un mètre entre eux. [...] Au bout de deux ans, les arbres atteignent cinq mètres de hauteur. Elle les fait alors couper, et en tire du bois de chauffe et même des poteaux qu'elle revend. [...] Les feuilles, elles, en pourrissant, fournissent toute l'exploitation en azote » (d'après le Réseau de radios rurales des pays en développement).

« Le *Sesbania Ægyptiaca* a ses heures de vie et de sommeil ; il étend dès le matin ses nombreuses paires de folioles, qui restent horizontales la plus grande partie du jour ; mais quelque temps avant le coucher du soleil, leur limbe s'incline obliquement et finit par prendre une direction verticale ; en même temps, les folioles se rapprochent du pétiole commun, et à l'entrée de la nuit elles sont exactement couchées des deux côtés les unes sur les autres. Ces mouvements appartiennent, je crois, à la plupart des espèces du genre, de même qu'à la famille des *Mimosa*, et ils ont encore lieu dans les feuilles fraîchement séparées de leur tige.

Les pétales s'ouvrent lorsque les feuilles se ferment ; l'étendard, qui, pendant la première partie de la journée est resté couché sur les ailes et la carène, commence le soir à se relever [...] ; les ailes s'écartent et la fécondation s'opère. C'est le seul exemple que je connaisse, parmi les Légumineuses, de ces épanouissements nocturnes. »

(JEAN-PIERRE VAUCHER, *HISTOIRE PHYSIOLOGIQUE DES PLANTES D'EUROPE*, MARC AUREL FRÈRES, T. II, 1841, P. 138.)

Sidi



SIDI - **سَيِّدي** ⊛ N. m. De l'ar. class. سَيِّدي, *sayyidī*, « monsieur ; maître ; (mon) seigneur ». Par contraction : *sidi*, en ar. maghr. Titre de respect, ou expr. d'allégeance dans la loc. « *na'âm, sidi* ! » (voir béni-oui-oui*). Durant la Grande Guerre, « soldat indigène », et précédemment, terme pop. « qui désignait surtout les marchands ambulants de tapis et cacahouètes » (A. Dauzat, *Argot de la guerre*, 1918 ; cit. ds *TLF*). Signalé dès le XVIe s., le mot est passé, en ar., du sens religieux (pour un « saint homme » : marabout*) au sens laïc ou profane (maître, seigneur). Avec la colonisation, le sens s'est perverti. Péj. : « À droite, on voit le pan d'un burnous* et une jambe maigre que termine un pied noir dans une babouche*. C'est un *Sidi* qui boit à la terrasse et que l'on voit de dos » (M. Pagnol, *Marius*, 1931), quant le mot n'est pas injurieux, voire raciste (syn. de bicot*, bougnoul, crouillat*, raton). Pourtant, c'est le même terme qui est à l'orig. du fameux *Cid* (qui n'est autre que le *Sid-i*, sans le suffixe *i*, marque posses. de la 1re pers. du sing.) ; et, peut-être aussi de séide*... La première occur. attestée, signalée par *TLF*, au sens de « seigneur », se trouve dans une traduction de l'it. : *Les Voyages de Ludovico di Varthema*, de J. Balarin de Raconis (Ch. Schefer, 1540). C'est à partir de 1847 que le titre est donné à un Européen, généralement colon ou employeur : « Le *sidi* irait acheter au bazar* sept à huit pics de taffetas* » (G. de Nerval, *Voyage en Orient*).

« Ce sont nos dirigeants qui ont amené nos maux, par leur ignorance et leur orgueil. [...] Ils n'ont eu souci ni de leur propre dignité, ni de celle du pays, à tel point qu'ils sont devenus la fable des autres peuples [...]. Ayant vidé le Trésor public, ils n'ont pas été rassasiés et ont mis en gage le pays lui-même. [...] Ils ne se préoccupent de rien sinon de monter des chevaux et des mules ; de s'entendre dire : "*Na'am ya sidi*", et d'avoir à leurs côtés deux serviteurs qui tiennent leurs étriers » (« La corruption des mœurs à Tanger », anonyme, trad. : P. Paquignon, *Revue du monde musulman*, t. VII, 1909).

« La banlieue de Paris !... D'abord, c'est la guerre qui l'avait défigurée en mettant la zone à ban, puis elle l'avait ravagée par ses destructions, ses abattages, ses travaux de génie [...] et ses longues files de baraques goudronnées [...], pour loger la main-d'œuvre exotique, les éclopés, les vérolés, les gâleux, les mutilés [...], jusqu'à perte de vue des alignements et des alignements de nouvelles rangées de baraquements et l'étendue des nouvelles et des nouvelles usines à munition.

Ces usines fermées, la banlieue se trouva être envahie par les sidis, et, comme la guerre terminée, les États-Unis d'Amérique se concertèrent pour interdire l'accès de leurs ports de débarquement à l'immigration, tout ce que la "*Quota*" ne laissait pas passer de cet immense afflux d'émigrants de la vieille Europe [...], ce flot reflua en France et son écume submergea la banlieue de Paris, des Polonais, des Ukrainiens, des Juifs de Galicie, des heimatlos, des Russes blancs, des farouches Esthoniens, des cosaques [...], des Grecs, des Macédoniens, des Bulgares, une nuée d'Italiens, d'Espagnols et de Levantins. [...] C'était la ruée non pas vers l'or comme en 1848 en Californie, c'était la ruée vers la misère. »

(Blaise Cendrars, *L'Homme foudroyé*, Denoël, 1960, p. 273.)

Sinus



SINUS - جَيْب ● N. m. S'agissant du sens math., et non du sens anat., nombre de dict. font dériver le lat. *sinus*, « courbure, pli », de l'ar. جَيْب, *jayb* ou *jaïb*, « ouverture, poche, repli ». Selon d'autres sources, le mot serait issu d'une confusion chez les traducteurs du Moyen Âge. En ar., *sinus* math. et *sinus* anat. se disent pareillement *jayb*. Dans son étude *A History of π* (St-Martin's Press, 1971, cit. par David P. Stern), P. Beckman le fait dériver du sanskrit *jiva* ou *jya*, « corde d'arc », utilisé par le math. indien Aryabhata dans son ouvrage *Aryabhatiya* (499). Lorsque, dans le Bagdad du IXe s., Al Khawarazmi dresse la première table de *sinus*, il transcrit *jyva* en *jayb*, reprenant ainsi la transcription faite au VIIe s. par un autre mathématicien, Al-Fazzari. Et lorsque, dans la Tolède du XIIe s., reprise aux Arabes par Alfonse VI, le mot est traduit en lat. par G. de Crémone, celui-ci, consultant le dict., tombe sur جَيْب, *jayb*, « poche, pli, repli », et traduit tout naturellement par *sinus*, ce qui en lat. signifie bien « pli, courbe, compartiment ». En somme, il s'agit d'un emprunt indirect. C'est au XVe s. que l'astronome allemand Regiomontanus utilisera le *sinus* dans son acception actuelle. Lequel est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. La première occurrence signalée en France, par *TLF*, date de 1544 (*Le Robert* donne 1557). En 1658, dans son *Traité des sinus du quart de cercle*, Pascal parle de *sinus droit*; Furetière parlera de *sinus total* en 1684. Les mathématiciens ar., eux, donnent le nom de *sinus intégral* au cosinus : جَيْب التَمام, *jayb at-tamām*.

Si le sens de « cavité » s'est maintenu – « Le cerveau a divers sinus et anfractuosités » (Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, L. Lives, 1864, p. 88) –, l'usage a fait perdre de vue l'homonymie, même en littérature, avec l'effacement du sens de « poche », que l'on retrouve encore chez Flaubert : « Plats à barbe, assiettes et soucoupes, objets longtemps poursuivis et rapportés sur le cœur, dans le sinus de la redingote » (*Bouvard et Pécuchet*, 1881).

« Bradley [...] observa une autre étoile située dans une région tout opposée à la première et qui passait au méridien environ douze heures après celle-ci. Il constata un mouvement en déclinaison s'accomplissant dans une période d'une année, comme celui du γ du Dragon. [...]

Il étudia ensuite les déplacements en déclinaison de toutes les étoiles qui passaient près du zénith* [...]. Tous ces astres présentent un mouvement en déclinaison dont la période est d'une année, mais l'amplitude de cette oscillation varie quand on passe d'une étoile à une autre... Bradley reconnut qu'une étoile est dans sa position extrême lorsque le mouvement de la terre est perpendiculaire à la droite menée de la terre à l'étoile; dans sa position moyenne, lorsque le mouvement de la terre est dirigé suivant la projection de la droite qui joint la terre et l'étoile sur le plan de l'écliptique. Il fut ainsi nécessairement conduit à chercher une relation entre la grandeur du déplacement d'une étoile et ses coordonnées. En employant les coordonnées équatoriales, on ne trouve pas de relation; mais si l'on introduit les coordonnées écliptiques, on reconnaît que le déplacement d'une étoile en déclinaison est sensiblement proportionnel au **sinus** de la latitude. »

(Émile Verdet, « Conférences de physique faites à l'École normale », Œuvres, t. IV, G. Masson, 1873.)

Sirop



SIROP - شراب ◎ N. m. Du lat. méd. *siroppus, siruppus, syru(p)us*, dérivé de l'ar. شَراب, *sharāb*, « boisson, breuvage » ; par ext. : « vin, eau-de-vie, sorbet* » ; de شَرِبَ, *shariba*, « boire, consommer ». Admis ds le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est signalé au XIIe s. en *cler sirop* (Chrétien de Troyes, *Perceval* ; ds *TLF*), et en *syrop* pharm. En 1627, *syrop* de confitures : « état liquide des confitures avant refroidissement » (A. Oudin, *Thresor des trois langues espagnole, françoise et italienne*, Genève, J. Crespin). Surprenante hyp. du *Dict. étym.* de Roquefort : « *Syrop*, de *surias*, syrien, parce que les Syriens auroient fait un grand usage de ces sortes de liqueurs. » Et alors que G. Ménage (1650) dénonce la forme *sirot* comme une « corruption », J. E. J. F. Boinvilliers, auteur d'une *Grammaire raisonnée* (A. Delalain, 1818), agacé par l'imposture du *p*, préconise : « Pour obéir aux lois de l'analogie, il vaudrait mieux écrire *sirot*, puisque l'on dit et qu'on écrit *siroter*... » Balzac : « *Siroter*, mot du dict. de la désœuvrance, et qui peint assez bien l'action de boire à petites gorgées en dégustant le vin » (cit. ds *Dict. des dict.*). En 1813, A. Parmentier livre ses « Résultats obtenus de la fabrication des sirops et conserves de raisins » – « sucre* de raisin non cristallisé » (*Annales de chimie*, t. LXXXVIII). P. Guérin signale plus. emplois région. : *chiro*, « raisiné de poire », basse Normandie ; *chiroter*, patois picard ; *chirloter*, en rouchi, pour « cajoler, flatter » ; et *se chiroter*, « apporter du soin à sa toilette ».

Dérivés : siroperie (Belgique), « fabrique de sirop » ; sirupé, « taché de sirop » ; sirupeux, « de la nature du sirop », au fig., « facile, écœurant » ; être saoul : « Lui avait déjà un joli coup de sirop » (Zola, cit. ds *Dict. des dict.*). Péj., siroper, édulcorer : « Moi qui ne vieillis pas, je sens vieillir l'Europe. Je devine combien s'épaissit et sirope le sang latin, si clair jadis ! » Et c'est d'Edmond Rostand (*Les Musardises*, 1890 ; cit. ds *TLF*).

« – Quelle question ! Si l'action et le travail ne vous suffisent pas, à vous, un homme, pensez-vous qu'une pauvre femme s'en contente ?...

Elle se leva, elle alla ouvrir un bonheur-du-jour [...].

– Ce sont mes cahiers de l'école, les notes recueillies aux conférences du bon M. Pécaut. [...] Il croyait, l'excellent homme, nous croyions nous-mêmes que nous prenions intérêt à son prêche ; non, je l'ai compris plus tard ; nous aimions le doux rêveur, comme les petites filles de cet âge aiment leur directeur spirituel, quel qu'il soit. Je retrouve ici, j'y relis de temps à autre les formules sonores qui nous emballaient : "l'idéal moral contemporain... la dignité de la personne humaine... le mystère de liberté que l'âme porte en elle..." Ce fut une sorte de haschisch* intellectuel, reçu des mains d'un prophète en qui nous avions foi. Pourquoi m'en suis-je si vite dégoûtée ? [...] Il y a dans l'esprit ardent et précis de notre race comme un feu qui brûle la paille de tous ces mots creux. On applique sur nous, pour un instant, le léger vernis de calvinisme ; il s'écaille bientôt, le véritable esprit de nos pères reparaît. Le mien n'a pas moisi dans ce **sirop** de religion laïque que notre maître agitait pour nous ; j'ai pris mesure du bonhomme et mon enthousiasme s'en est allé avec sa puissance de persuasion. Alors, j'ai quitté l'école. »

(EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ, *LES MORTS QUI PARLENT*, NELSON, 1910, P. 184.)

Sloughi

SLOUGHI – سَلوقيّ ⊗ N. m. De l'ar. سَلوقيّ, *salūqi*. Levrier d'Afrique du Nord, à poils ras et à la robe de couleur sable, parfois tachetée ou rayée. Du nom d'une ancienne ville du sud de l'Arabie, سَلوق, *Salūq*. Les premières occurrences proviennent de chroniques de voyage, début XIXe s. (colonisation): « Chikh Badda et sept ou huit de ses amis, montés sur leurs meilleurs chameaux, et suivis de leurs *slouguis*, étaient à la chasse » (E. Daumas, *Le Grand Désert, ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des Nègres*, N. Chaix, 1848, p. 148). À en croire l'auteur du fameux *Livre des animaux*, Jâhiz de Bassora (776-868), les Grecs connaissaient l'existence des *slouguis* (ou des lévriers ?). Dans une critique d'un passage d'Aristote traitant des animaux hybrides, « le Voltaire, le Pic de la Mirandole de la civilisation islamique » écrit : « L'auteur de la *Logique* prétend que "certaines espèces d'animaux sauvages s'accouplent et se fécondent mutuellement, malgré la différence de genre et de morphologie. [...] Par exemple, en terre byzantine, les loups fécondent des chiennes, des chiens *slouguis* naissent de l'union des renards"... Nous avons peine à croire qu'un homme, tel que lui, ait pu attacher pour longtemps son nom à des témoignages non validés par la mise à l'épreuve, non confirmés par les savants. Or, pour connaître le bien-fondé de ses thèses, nous ne disposons que de ses affirmations » (Jâhiz, *Le Cadi et la Mouche*, Sindbad, 1988, p. 210).

سَلوقيّ

Le mot a connu en 1860 une forme *sleug* (N. Cotte, *Le Maroc contemporain* ; cit. ds *TLF*), avant d'être fixé avec ce *h* que ne justifient ni l'orthographe fr. ni la phonétique ar. Le pluriel n'était pas toujours marqué, comme chez Fromentin, en 1877 (voir texte ci-dessous).

« Le vieux borgne était en gaieté, et nous restâmes avec lui plus de deux heures à causer chasse. Le lieutenant N, dont c'est aussi la passion, a quelque faiblesse pour ce vieux coureur de routes.

Il va sans dire qu'il ne s'agit point de la chasse à courre avec les slougui ; notre homme n'a jamais pratiqué que la chasse à pied... Les autruches, en effet, y sont rares, et ne font qu'y apparaître au moment des fortes chaleurs. [...] Vers la même époque, on en rencontre un peu partout dans les environs ; mais c'est par hasard*, irrégulièrement [...]. En revanche, la gazelle* abonde sur toute la ligne des k'sours, partout où il y a un peu d'herbe, surtout des romarins. Tu connais le goût des gazelles pour certaines plantes odorantes de ce climat [...] : l'odeur en est âcre, mais rappelle le musc*. Il suffit de passer le soir devant le café* de notre ami *Djeridi*, pour apprendre qu' El-Aghouat est au centre d' un pays de gazelles. C' est sur ce gibier, assez mesquin* en comparaison de l'autre, que notre chasseur est obligé de se rabattre depuis son séjour ici. »

(Eugène Fromentin, *Un été dans le Sahara*, Plon, 1877, p. 170.)

Smala

SMALA – زَمَلة ● N. f. De l'ar. زَمَلة, *zamala*, « famille, tribu » ; par ext., grande agglomération de tentes regroupant l'entourage d'un chef ar. : famille, serviteurs, soldats, ainsi que troupeaux et biens. On dit par ailleurs شَمْل, *shaml*, « regroupement », du verbe شَمَل, *shamala*, « contenir, englober, inclure, renfermer ». Ce mot se confond avec le combat de l'émir Abd-el-Kader, résistant à la conquête de l'Algérie, défait le 16 mai 1843 par le duc d'Aumale, défaite retenue par les manuels sous le nom de « *prise de la Smalah* » : « La tente d'Abd-el-Kader, prise avec la *Smala*, fort belle, avec des arabesques rouges et jaunes brodées en soie » (V. Hugo, *Choses vues*, 1847). Le *Dict. des dict.* définit ainsi le mot : « Sorte de ville ambulante qui suit un grand chef arabe dans ses pérégrinations [...] ; détachement de spahis ou de tirailleurs algériens chargé de la garde des frontières. » Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878, avec un *h* final, forme attestée également ds le Littré, alors que le *Lar. de la langue fr.* mentionne les deux formes : *smala* et *smalah*, et que, la même année, le *Dict. univ. d'hist. et de géo.* (Hachette, 1878) retient la seule forme *smala*. *Le Robert*, lui, ne s'y résout (à accueillir les « deux » *smala-h*) qu'en 1985, y ajoutant le sens dérivé de « famille ou suite nombreuse qui vit aux côtés de quelqu'un ».

زَمَلة

Ce sens dérivé s'est élargi à toute famille nombreuse, sans distinction d'origine (parfois synonyme de « bande ») : « Toutes les smalahs des tirailleurs noirs, femmes et enfants, encombraient les berges, hurlant au soleil comme des forcenés » (P. Loti) ; fam. et pop., « ménage, mobilier, ustensiles sans valeur » : « Il a déménagé, emportant toute sa smalah dans une charrette à bras » (J. Richepin).

« Ils étaient arrivés près de la station de métro. Le vieil homme s'apprêtait à tourner vers la gauche pour remonter la rue de Belleville.

– Attendez, s'écria Rovère. Vous y passez souvent, rue Sainte-Marthe ? Vos parties de billard, c'est fréquent ?

– Trois fois par semaine. Des fois plus, des fois moins, je ne trouve plus très souvent des joueurs disponibles. Pourquoi ?

– Vous savez qu'on a retrouvé une fille, assassinée, rue Sainte-Marthe justement ? demanda Rovère.

– Ah oui, il y a deux jours, j'ai entendu ça. Eh bien ?

– Certains voisins parlaient de squatters. Enfin, des types qui traînent dans le quartier, sur les bancs, là où vous m'avez croisé, tout à l'heure.

– Ils étaient toute une smala, oui, confirma le vieil homme. Ils avaient une grosse radio, comme tous les gamins, en ce moment. Cet été, ils faisaient le chambard sur la place, mais ça n'avait pas l'air très méchant. Ils dansaient comme des... des automates ! »

(Thierry Jonquet, *Les Orpailleurs*, Gallimard, coll. « Folio policier », 1998, p. 164.)

Sofa



SOFA – صُفَّة ⊛ N. m. Du turc *sofa*, « estrade », emprunté à l'ar. صُفَّة, *ṣuffa*, « banc, banquette, divan* » ; du verbe *ṣaffa*, « aligner, ranger, (co)ordonner », avec infl. ou contam. de صُوف, *ṣūf*, « laine ». Par ext., canapé rembourré, à dossier sans bois apparent, ou, comme chez Voltaire (*Candide*) : « un *sofa* matelassé* de plumes de colibri » ; ou chez G. Sand (*Histoire de ma vie*) : « Ma grand'mère me disait trop grande pour dormir sur un *sofa*, et, en effet, le petit lit de repos qui m'avait servi devenait trop court. » C'est en 1519, de la trad. d'un texte it., que le mot *soffa* est parvenu en Fr. (*La Genealogie du grant Turc* ; cit. ds *TLF*) ; 1689, *sopha* : « somme [...] payable à Grémont, menuisier pour fauteuils, tabourets et *sopha* » (*Compte entre le sieur Jouvenet, peintre, et S.A.S. Mgr le prince de Conti* ; ds *TLF*) ; 1692, « *sofa*, une espèce de lit de repos à la manière des Turcs » (F. de Callières, *Des mots à la mode* ; ds *TLF*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, comme « espèce de lit de repos à deux dossiers, dont on se sert depuis peu en France » (même déf., mot pour mot, dans G. Ménage, en 1750). En 1798, l'Ac. ajoute la forme *sopha*, qui disparaîtra après 1935 (il nous reste au moins *Le Sopha* de Crébillon, qui date de 1782).

Ici, entre exotisme et « secrets d'alcôve* », l'imaginaire ne chôme pas. Ainsi, dans ces lignes, que nous relevons chez Georges Guillet, alias le sieur de la Guilletière : « Elles tinrent souvent conseil pour sçavoir de quelle façon on feroit évader l'Amant en cas de besoin, et en quel endroit du logis on le cacheroit pour éviter les perils d'un retour inopiné du mary. Il n'y eut pas un recoin dans la maison, dont on n'examinast les avantages et les incommoditez. À la fin Ketevan vint à s'aviser du Sofa de la salle. Les sofas sont des estrades de la hauteur d'un pied, et d'une étendue à occuper la moitié de chaque endroit où l'on en fait. Elles sont toujours couvertes de tapis » (*Athènes ancienne et nouvelle, et l'estat présent de l'Empire des Turcs*, E. Michallet, 1675, p. 77).

« – As-tu compris ? reprit ma mère, le plaisir ne commence qu'au moment où le ver est dans le fruit. C'est seulement si le bonheur se charge de poison qu'il est délectable. [...] Pardonne-moi de te bousculer. Cela, tu avais le temps de l'apprendre lentement. [...] Ton intelligence est exceptionnelle mais elle te mène à voir ce qu'est ta mère : tu as donc bien le droit de t'effrayer... Vite, ouvre la bouteille... Portés par le vin nous savons mieux pourquoi le pire est préférable...

Nous levions nos verres et je regardais la pendule.

– L'aiguille, dis-je à ma mère, ne cesse pas un instant de bouger. Dommage...

Je savais, nous savions que dans l'équivoque où nous vivions il n'était rien qui, rapidement, ne glissât et qui, rapidement, ne sombrât.

Le déjeuner finit, sur le **sofa** nous nous retrouvons enlacés.

– Je bois à tes amours avec Réa, me dit ma mère.

– Mais j'ai peur de Réa, répondis-je.

– Sans elle, entendis-je, nous serions perdus. C'est à elle que je dois d'être sage : elle est si folle. »

(Georges Bataille, *Ma mère*, Gallimard, coll. « Folio », 1983, p. 57.)

Sophora

SOPHORA– صُفيْراء ◉ N. m. De l'ar. صُفيْراء, *sufaïrāa* (de أصْفر, *asfar*, « jaune » ; et du verbe صَفّر, *saffara*, « jaunir, teindre en jaune »), qui désignera d'abord un arbre au bois jaune (employé pour la teinture), puis, par analogie de couleur, au cytise. Cet arbre ornemental, originaire d'Extrême-Orient, peut mesurer de 15 à 30 mètres ; « ses feuilles passent pour purgatives, ses racines pour adoucissantes » (*Dict. des dict.*). Le *sophora* d'Orient est dit *queue-de-renard* ; celui de Sibérie : *sophora* jaune ; de Ceylan : cotonneux ; de Nouvelle-Zélande : *à petites feuilles* ou *à quatre ailes*. C'est le *japonica* qui a été acclimaté le premier en Europe, à partir du XVIIIe s. (suivi du queue-de-renard et du cotonneux) : « On le cultive chez nous en plein air, de même qu'une de ses formes à rameaux pleureurs » (*Dict. encyclopédique des sciences médicales*, A. Dechambre, 1885). Ce n'est donc pas cette espèce *japonica* qui se trouve évoquée chez M. Proust : « Souvent les moindres vers des *Éblouissements* me firent penser à ces cyprès géants, à ces *sophoras* roses que l'art du jardinier japonais fait tenir, hauts de quelques centimètres, dans un godet de porcelaine de Hizen » (*Chroniques*, 1922, p. 187 ; cit. ds *TLF*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835, sous la forme de *sophore*, puis, un siècle plus tard, de nouveau sous sa forme lat., avec un plur. en *as*.

صُفيْراءَ

Le mot est signalé dès 1737 chez Linné (*Genera plantarum*, n° 350, p. 125), mais il a fallu attendre 1807 pour que l'Ac. des sciences en fasse un sujet de ses fameuses séances, et le consigne dans un premier compte rendu : « M. du Petit Thouars lit une note sur deux *sophoras* du Japon qui ont fleuri dans la pépinière du Roule, et sur une liqueur contenue dans leurs légumes » (Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences, 2-11-1807).

« Quand on franchit la grille [...], on ne remarque pas forcément, à gauche, à droite de l'entrée, deux fontaines murales dont un filet d'eau coule continuellement. [...]

De l'autre côté du château, [...], on sort de plain-pied dans le parc de dimension relativement modeste, enclos d'un haut mur. Son centre est dévoré par une grande pièce d'eau toute ronde, presque un étang ; ses eaux dormantes sont parsemées de plantes aquatiques et de feuilles arrachées par le vent à quelques hêtres pourpres et plusieurs arbres exotiques, un sophora notamment, dont les plants donnés à Mme Necker par Buffon, son vieil amoureux transi, ont été pris au Jardin du Roi et transportés jusqu'ici avec moult précautions. Avec un siècle d'avance sur eux, un cèdre gigantesque, [...] veille majestueusement sur la paix de ce lieu unique. Une pelouse fait un anneau de vert vif autour de l'étang. Un ruisselet murmure sur tout un côté du parc, et là ont été aussitôt posés, en 1784, jusqu'à la fin du monde, on dirait, les bancs sur lesquels elle s'est assise. »

(Claude Manceron, *Les Hommes de la liberté*, t. IV, *La Révolution qui lève*, Robert Laffont, 1979, pp. 157-158.)

Sorbet

شَرَبات

SORBET - شَرَبات ◉ N. m. De l'it. *sorbetto*, dit « boisson des Turcs », emprunté (1553 selon *Le Robert*; 1581 selon *TLF*) au turc *shorbet* ou *sherbet* : « boisson rafraîchissante » ou, selon le *Dict. étym.* de Roquefort, « composition de citron, de sucre, d'ambre ; breuvage fait de cette pâte battue dans de l'eau ». Le turc est lui-même dérivé de l'ar. مَشْرُبات, *mashrubāt*, « boissons, liqueurs, consommations », ou شَرَبات, *sharabāt*, « doses, potions » ; dérivé de شَرِبَ, *shariba*, « boire, s'abreuver ». D'où, en ar. pop., شُرْبة, *shurba*, la fameuse « *chorba* », « soupe, potage ». le *sorbetto* a d'abord désigné une glace légère, sans crème, à base de jus de fruits, parfois parfumée d'une liqueur. En 1553, « boisson à base de citron, de sucre et d'eau », chez P. Belon, ds *Observations de plusieurs singularitez* (réf. *TLF*) : « Le grand Turc en use [de la neige] à refroidir son *sorbet.* » Le *Dict. des dict.*, qui fait dériver *sorbet* du pers. *sherbet*, évoque un « vase de métal », autrefois ustensile à... *sorbets*. Le *Dict. de l'Ac.* enregistre le mot en 1694 ; un siècle plus tard, en 1798, la définition acad. s'élargit : « On donne aussi ce nom à des liqueurs que l'on destine à être converties en glaces. » Fig. « Sous sa robe oblongue hérissée, le corossol, mi-lampion mi-feuillage, livre sa chair de *sorbet* neigeux » (A. Breton, *Signe ascendant*).

En dépit de la déf. acad., un sorbet n'est pas une glace : « Les sorbets diffèrent des glaces en ce qu'ils sont moins sucrés et contiennent une certaine quantité de liqueur alcoolique, un cinquième environ : rhum, punch, kirsch, marasquin, anisette, etc. [...] Un sorbet est toujours moins ferme qu'une glace, en raison de la proportion moindre de sucre et de la présence d'alcool » (*Lar. ménager illustré*, 1926, p. 632). F. Mauriac exprimait-il cette nuance, en écrivant : « On avait fait venir une sorbetière parce qu'il n'avalait guère, hors le lait cru et froid, qu'un peu de glace parfumée » (*Le Baiser au lépreux*, 1922) ?

« On trouvait encore à Venise beaucoup de traces de l'originalité et de la facilité des manières italiennes. Les plus grandes dames recevaient toutes leurs visites dans les cafés* de la place Saint-Marc, et cette confusion bizarre empêchait que les salons ne devinssent trop sérieusement une arène pour les prétentions de l'amour-propre. Il restait encore aussi des mœurs populaires et des usages antiques. Or, ces usages supposent toujours du respect pour les ancêtres, et une certaine jeunesse de cœur qui ne se lasse point du passé ni de l'attendrissement qu'il cause ; l'aspect de la ville est d'ailleurs à lui seul singulièrement propre à réveiller une foule de souvenirs et d'idées ; la place de Saint-Marc, tout environnée de tentes bleues, sous lesquelles se repose une foule de Turcs, de Grecs et d'Arméniens, est terminée à l'extrémité par l'église, dont l'extérieur ressemble plutôt à une mosquée qu'à un temple chrétien : ce lieu donne l'idée de la vie indolente des orientaux, qui passent leurs jours dans les cafés à boire du sorbet et à fumer des parfums ; on voit quelquefois à Venise des Turcs et des Arméniens passer nonchalamment couchés dans des barques découvertes, et des pots de fleurs à leurs pieds. »

(Mme de Staël, *Corinne ou l'Italie*, Londres, Peltier, 1807.)

Soudan

SOUDAN - سُودَانْ ⊛ N. m. Longtemps, y compris dans *TLF*, on a confondu l'étym. de *soudan* avec celle de *sultan*. Le premier vient de سُود, *soūd*, plur. de أسْوَد, *aswad*, qui signifie « noir », alors que le second vient de سُلطان, *sultān*, et de سُلطة, *sulta(t)*, « pouvoir, autorité ». C'est l'expression بَلد السُّودان, *Balad as-Sūdān*, « pays des Noirs », qui, par ellipse, a donné *Sūdān* (lequel Soudan fut occupé par les Arabo-musulmans à la fin du XIVe s.). C'est ainsi, du reste, que Prax (*Revue de l'Orient*, t. VI, 1849) nomme à son tour le pays au sud de l'Algérie. Le mot, attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1762, a connu à partir du XIIe s. de multiples formes, dont certaines témoignent de la confusion évoquée : *soltan*, *sodant*, *soldain*, *soudanz*, *soutain*, etc. Le *Dict. universel d'hist. et de géo.* (Bouillet, 1878) signale bien cette « altération du mot sultan », précisant que « ce mot fut surtout appliqué aux lieutenants seldjoucides des califes », que « Saladin est par excellence appelé par les écrivains des Croisades le *soudan d'Égypte* », mais que c'est « la *Nigritie* proprement dite, qui a pour bornes au N. le Sahara, à l'O. la Sénégambie et au S. la Guinée », que les Arabes appellent *Soudan*.

سُودَانْ

On peut lire chez M. Devic (*Le pays des Zendj*, Hachette, 1883, p. 210) : « À l'occasion des conquêtes du roi Abraha, au VIe s., les historiens arabes citent trois races africaines : les Noirs (Soudân), les Berber et les Nesnâs » (ce dernier mot désignait, chez lesdits historiens, « des créatures de même ordre que l'homme et les animaux »)...

« Donc, Magnus n'a plus rien qu'il craigne, ou qu'il ne brave ;
ce qu'il condamne meurt, ce qu'il veut est à lui [...] :
Jésus, s'il règne aux cieux, ne prend guère en merci
ses ouailles qu'il livre à qui les tond et mange ;
donc, pourquoi lui, Magnus, en prendrait-il souci ?...
Or, le diable l'entraîne au suprême attentat.
c'est un ancien moutier de nonnes, qu'en l'année
mil et cent le royal Godefroy dédia
à la mère de Dieu, d'étoiles couronnée.
Sur cet âpre coteau du Carmel, où pria,
jadis, Élie, au temps des terribles merveilles. [...]
Le moutier dresse là ses murailles, pareilles
à de blanches parois de tombe, d'où le chœur
des vierges chante et monte aux divines oreilles.
Salah-Ed-Din, le grand **soudan** au noble cœur,
respecta ce retrait des humbles infidèles,
et, vivant, l'abrita de son sabre vainqueur.
Mais il est mort, et nul ne s'inquiète d'elles,
hors la mère céleste et les esprits de Dieu
qui, sans doute, d'en haut, les couvrent de leurs ailes. »

(Leconte de Lisle, « Le lévrier de Magnus »,
Poèmes tragiques, A. Lemerre, 1886.)

Soude

SOUDE – صودا ⊙ N. f. De l'it. *soda* (XIVe s.), ou de l'anc. prov. *solda* (XIVe s.), empr. à l'ar. صودا, *sūdā*. Nom de la plante servant à fabriquer la soude, que l'on appelait *alcali** : « Riche en carbonate de calcium, la *salsola soda* était, à partir de ses cendres, le principal moyen d'obtenir de la soude » (*Larousse*). Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, a connu une toute première forme en provençal : « *solda* per far veyre », en 1397 (*Gabelle d'Avignon*, P. Pansier, ds *Annales d'Avignon*, 1926, p. 53, signalé ds *TLF*) ; 1527, première occurrence attestée en fr. : « *soulde* à faire verres », au sens de « substance alcaline obtenue en brûlant certaines plantes marines » (Littré, *TLF*) ; 1544, *soudre* (M. Du Cange, *Péage de Carcassonne*, ds *TLF*) ; 1580, en terme de botanique : *sode*, pour salicor (rappelons que *Le Robert* donne *salicorne* pour un mot ar.) ; 1640, Antoine Oudin définit ainsi *soda* : « de la *soute*, matière dont on fait les verres » (*Recherches italiennes et françoises...*, A. de Sommaville) ; 1793, Vauquelin signale une « *soude* de commerce » (*Annales de chimie et de physique*, t. XVIII, p. 76), et *Le Rob. alph. et an.*, une *soude artificielle*, en 1806.

« L'un des plus celebres [sels] est celuy dont se servent les verriers, il se tire en partie de certaines pierres blanches et dures qu'on porte à Venise, et en partie des cendres de diverses plantes, telle qu'est la fougere, et principalement celle que les Grecs appellent *anthyllis*, les Mores *kali*, et nos Européens *soude*, elle est fort salée au goust, et donne ce sel qu'on nomme *alkali* » F. Bernier, *Abrégé de la philosophie de M. Gassendi*, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, p. 82).

صودا

« Le mouvement lui paraissait d'ailleurs inutile et l'imagination lui semblait pouvoir aisément suppléer à la vulgaire réalité des faits. En transportant cette captieuse déviation, cet adroit mensonge dans le monde de l'intellect, nul doute qu'on ne puisse [...] – sans bouger de Paris – acquérir la bienfaisante impression d'un bain de mer ; il suffirait, tout bonnement de se rendre au bain Vigier, situé, sur un bateau, en pleine Seine.

Là, en faisant saler l'eau de sa baignoire et en y mêlant, suivant la formule du Codex, du sulfate de **soude**, de l'hydrochlorate de magnésie et de chaux ; en tirant d'une boîte soigneusement fermée par un pas de vis, une pelote de ficelle ou un tout petit morceau de câble qu'on est allé exprès chercher dans l'une de ces grandes corderies dont les vastes magasins* et les sous-sols soufflent des odeurs de marée et de port ; en aspirant ces parfums que doit conserver encore cette ficelle ou ce bout de câble [...] ; en se laissant bercer par les vagues que soulève, dans la baignoire, le remous des bateaux-mouches rasant le ponton des bains ; en écoutant enfin les plaintes du vent engouffré sous les arches et le bruit sourd des omnibus roulant, à deux pas, au-dessus de vous, sur le pont Royal, l'illusion de la mer est indéniable, impérieuse, sûre.

Le tout est de savoir s'y prendre, de savoir concentrer son esprit sur un seul point, de savoir s'abstraire suffisamment pour amener l'hallucination et pouvoir substituer le rêve de la réalité à la réalité même. »

(JORIS-KARL HUYSMANS, *À REBOURS*, FASQUELLE, 1907, P. 30.)

Soufisme

SOUFISME – صُوفِيّة ◎ N. m. De l'ar. صُوفيّة, *sūfiyya*, صُوف, *sūf*, « laine », صُوفيّ, *sūfiyyi*, « de laine », parce que les premiers adeptes de cette doctrine mystique, qui prit naissance au VIIIe s. et qui privilégie la « religion intérieure », s'habillaient exclusivement de laine. Certains ont cru *y* voir une orig. gr. : *sophia*, « sagesse ». Thèse contestée, pour au moins une raison. Si la doctrine constitue elle-même toute une philosophie, le mot n'a rien de philosophique : en empruntant aux Gr. le mot *philosophie*, les Ar., traduct. d'Aristote, l'ont transcrit فلسَفة, avec un س, *s* (cons. fricative dentale) : *falsafa* ; « philosophe » : فيْلسوف, *faïlassouf*. Or, *soufisme* s'écrit avec un ص, *ṣ* (fricative palatale). F. A. Tholuck, qui a étudié ttes les hyp. (ds *Ssufismus sive Theosophia Persarum pantheistica*, commenté par S. de Sacy, ds *Journal des savants*, décembre 1821), juge cette nuance décisive, sachant que « les *soufis* portaient des vêtements de laine pour se distinguer du commun des hommes, qui aimaient le faste dans les habits » (Ibn Khaldun). Sans compter, note S. de Sacy, que « pour dire *dervisch* ou *sofi*, mots fréquemment syn., les Persans disent souvent پشمينه پوش, à la lettre "un homme vêtu de laine" ». Le mot apparaît au XVIe s., sous la forme *sophy*. En 1600, on a même relevé, au plur., la forme *zofilar*, le suffixe *lar* étant la marque du plur. en turc (J. de Villamont, *Les Voyages du seigneur de Villamont*, Montreuil et Richer, p. 254. Doc. BNF). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1878 : *sofi* ou *soufi* (*id.* ds Littré). En 1985, *Le Robert* signale les formes (puristes) *çoufi* ou *sūfi*.

صُوفيّة

Le septième degré de l'idéal soufi mène à l'invisible de l'invisible, au(x) « mystère(s) des mystères », غيوب الغيوب. « C'est tout à la fois l'anéantissement et l'existence sans fin, que l'on compare à l'anéantissement d'une goutte d'eau, lorsque, tombant dans la mer, elle perd son existence individuelle, et à la durée sans fin d'existence qu'elle obtient en s'identifiant avec la mer » (S. de Sacy). Pour la nuance phonét., signalons cette consonance صَفّى, *saffā*, « purifier » ; صَافٍ, *sāfi*, « pur » ; صافي, *sāfī*, « clairvoyant, lucide »...

« Tant de rêves élevés, tant de mysticisme fleurissant en plein XXe siècle, sur le sol le plus inhospitalier du monde, pouvaient très bien émouvoir Maxence. [...] Il y avait, dans ce désert, des prudents qui savaient éviter les tempêtes de la luxure et les récifs* de l'orgueil. Il y avait des hommes qui n'étaient point des luxurieux, ni des avaricieux, ni des blasphémateurs, ni des orgueilleux, et qui disaient, comme le soufi au bon riche : "Voudrais-tu faire disparaître mon nom du nombre des pauvres, moyennant dix mille drachmes ?" Là-bas, sous les latitudes de sa naissance, Maxence voyait une plaine couleur de plomb, l'air raréfié, l'oppression d'un ciel de cuivre, l'aigre rire et le méchant lieu commun, le lourd bon sens, des voix de fausset qui discutent. Mais ici la sainte exaltation de l'esprit, le mépris des biens terrestres, la connaissance des choses essentielles, la discrimination des vrais biens et des vrais maux, la royale ivresse de l'intelligence qui a secoué ses chaînes et se connaît [...]. Là-bas, les rassasiés et les contents d'eux-mêmes, les sourires épanouis, les ventres larges. Ici, les fronts soucieux, la prudence devant l'ennemi, l'œil circonspect. Maxence recevait de ces misérables, de ces hérétiques, prisonniers dans leur hérésie, une véhémente leçon. »

(ERNEST PSICHARI, *LE VOYAGE DU CENTURION*, L. CONARD, 1916, P. 41.)

Souk

سُوق

SOUK – سُوق ⊗ N. m. De l'ar. سُوق, *souq*, « halle, marché, bazar*, foire, marché couvert », dans les pays arabes. En 1636, une forme curieuse, *zoco*, pour un « marché » au Maroc, apparaît dans un texte trad. de l'esp. par Ch. de Valois d'Angoulème (D. de Torres, « Rel. de l'orig. et succez des Chérifs », ds *Revue de linguistique romane*, t. LII, p. 107, signalé ds *TLF*, *id.* pour occur. suiv.) ; 1637 : *soc* d'Alger (P. Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*) ; 1677 : *suk* (P. Vansleb, *Nouvelle Relation en forme de journal d'un voyage fait en Égypte*, p. 191) ; 1829 : « *soucque* neuf » à Tunis (L. Filippi, *Fragments historiques et statistiques sur la régence de Tunis*, p. 85). La forme actuelle est signalée en 1835, dans la foulée de la colonisation, mais d'une trad. de l'angl. (J. L. Burckhardt, *Voyages en Arabie*). Sens fig., pour « désordre, foire » : 1936, chez Céline (*Mort à crédit*) : « Quel *souk* ! qu'est-ce que c'est que ce *souk* ! L'autre hideux là-haut, dans son *souk*, il devait roupiller toujours » ; par analogie : « Les Champs, la nouvelle galerie commerçante qui vient de s'ouvrir aux Champs-Élysées, est le *souk* de l'an 2000 (*L'Express*, 19-04-1971).

En 1893, pittoresque description du souk de Tunis, par Alfred Baraudon : « Au centre même de la cité mauresque, à deux pas de dar-el-Bey et sous l'égide de la Kasbah, s'enchevêtre le réseau compliqué de ruelles et d'impasses des souks tunisiens. Là, de même que le sang au cœur, afflue tout ce qui marche, tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui travaille, tout ce qui calcule, tout ce qui possède dans Tunis l'Industrieuse ; et ce flot sans cesse renouvelé des allants et des venants bat comme le pouls d'une monstrueuse artère » (*Algérie et Tunisie, récits de voyages et études*, Plon, p. 241).

« Le "Simplon" l'était avec tout ce qu'il faut !... assassins* à tous les étages habillés en garçons de cuisine promenant la compote marasquin... [...] mais d'où la camelote ? d'à côté !... de Suisse... et par là, d'Orient, du Maroc... et à quel prix !... en marks, par brouettes !... très bien... très bien... mais encore il fallait un souk !... un étage entier du "Simplon" fut aménagé... avec ses marchands authentiques !... frisés, gominés, bistrés, cauteleux ad hoc... amabilités de jaguar, sourires à crocs, cousins de Nasser, Laval, Mendès, Yousef... "allons ! allons ! aimés clients !" vous auriez vu les magnats ce qu'ils amenaient comme tombereaux de devises !... le souk Simplon en plein négoce !... le vrai du vrai du fond des choses ! un Boukara : cinq kilos de "Schlacht Bank !" pesé !... enlevé !... demain vous verrez les mêmes, rassemblés en souks au Kremlin, Russie, à la Maison-Blanche, U.S.A., une autre guerre en plein !... dix, vingt Hiroshima par jour. »

(Louis-Ferdinand Céline, *Nord*, Gallimard, 1969, p. 11.)

Sucre



SUCRE – سكَّر ⊛ N. m. De l'it. *zucchero* (attesté depuis le XIIIe s.), dérivé de l'ar. سُكَّر, *sukkar* – et, selon *TLF*, empr. au sanskrit (*sárkarā*) : « Ce sont en effet les Arabes qui ont introduit la culture du *sucre* en Andalousie et en Sicile. » Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot et l'aliment sont connus en Europe depuis le XIIe s., d'abord sous la forme *çucre* : « Et destrampe suie de miel, / Et mesle *çucre* avecques fiel » (*Chevalier au Lion*, ds *Dict des dict.*) ; puis, *zucre*, et enfin *sucre*, fin XIIIe s. (*Le Livre des simples médecines*, Dorveaux, ds *TLF*). Au XVe s. apparaît le sens fig., syn. de « douceur » ; au XVIIe s., pour Molière, « c'est tout sucre et tout miel » dans *L'École des maris* (acte I, sc. II, 1661), alors que Corneille en casse, du *sucre*, sur le dos de l'ennemi : « Portez à vos païens, portez à vos idoles / Le *sucre* empoisonné que sèment vos paroles » (*Polyeucte*, acte V, sc. II). À partir du XIXe s., et après le langage scientifique (avec Cl. Bernard), l'argot l'intègre à sa rhétorique, notamment pour qui rêve de *manger du sucre*, autrement dit d'être applaudi : « Souvent le *sucre* est fourni par ceux qui paraissent le recevoir. On se rappelle la réponse d'une cantatrice bien connue à un ami qui lui disait : "Qu'a donc X... contre vous ? Son feuilleton de lundi était tout aigre." – "Oh ! c'est que j'avais oublié de le *sucrer* dimanche !" » (« Jargon du théâtre », L. Larchey, *Dictionnaire historique d'argot*, 1881).

Dans l'argot des voleurs, selon le *Dict. d'argot fin-de-siècle* (1894), le « sucre de pomme » désigne la pince-monseigneur : « Avant de cavaler, assure-toi que ton sucre de pomme pourra pessigner la lourde. » Pour dire « mijaurée » : « Elle fait sa sucrée » (mais aussi chez Molière : « Elle fait la sucrée et veut passer pour prude », ds *Le Misanthrope*). Argot du peuple : « se croire plus sucré qu'un autre », « s'imaginer lui être supérieur ».

« Robinson avait toujours cru qu'un bon cuisinier ne doit pas mélanger la viande et le poisson, le sel et le **sucre**. Vendredi lui montra que ces mélanges sont quelquefois possibles, et même succulents. [...]

Mais surtout, il apprit à Robinson à faire du **sucre**. Il lui montra une sorte de palmier ventru, plus gros au centre qu'à la base et au sommet, bref en forme de quille. Quand on l'abat et quand on coupe ses feuilles, on voit aussitôt des gouttes de sève épaisse et **sucrée** se mettre à couler. Il est préférable que l'arbre soit exposé au soleil, et il faut que le sommet – d'où la sève coule – soit posé plus haut que la base, ce qui n'est pas étonnant puisque la sève a tendance normalement à monter dans le tronc de l'arbre. Ce **sucre** liquide peut couler des mois, à condition qu'on rafraîchisse régulièrement la tranche, car les pores d'où il sort ont tendance à se boucher.

Vendredi montra à Robinson qu'en exposant au feu cette mélasse, elle se caramélisait*. Il en enduisait des fruits qu'il rôtissait à la broche, mais aussi des viandes, et même des poissons. »

(Michel Tournier, *Vendredi ou la Vie sauvage*, Gallimard, 1988, p. 96.)

Sultan(e)

SULTAN(E) – سُلطان ◉ N. f. De سُلْطَان, *sultān*, « souverain » ; سُلْطَة, « pouvoir, règne, puissance, influence ». « Sultan » est le titre de souverain dans les anciens États musulmans. *Sultan* et vizir : « Un vizir aux *sultans* fait toujours quelque ombrage » (Racine, *Bajazet*, acte I, sc. I). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. Au début du XVIe s., transcrit directement de l'ar. (masc.), il a désigné un « souverain de l'Empire ottoman », avant de s'appliquer aux souverains d'autres pays musulmans. Mais très tôt, l'étym. s'est confondue avec celle de *soudan** (ainsi Saladin fut-il appelé le grand « soudan d'Égypte »).

À partir du XVIIIe s., le mot, au fém., appliqué d'abord à « une des épouses du sultan ottoman », a pris plusieurs sens : 1. un lit de repos ou canapé à dossiers latéraux (« Les rangées de fauteuils offraient la plus étonnante cohue de marquises, de châtelaines, de laitières, d'Espagnoles, de bergères, de sultanes », Zola, *La Curée*) ; 2. un ancien vaisseau de guerre (1686) : « Le plus grand péril que j'aie couru, et que je courrai peut-être de ma vie, a été à fond de cale d'une sultane de quatre-vingt-deux canons » (Chateaubriand, *Génie du christianisme*, II) ; 3. un « coussin rempli de parfums » (*Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux*, Lyon, 1768) ; 4. une « corbeille garnie de soie » ; 5. une « robe longue faite d'une riche étoffe, et ouverte par devant » (*Dict. des dict.*, mais G. Ménage date l'usage d'une telle robe de 1688) ; 6. en pâtisserie, « grillage de sucre filé dit "sultane à la chantilly" » ; 7. café à la sultane, boisson apéritive, à base « de pulpe de cerises desséchées » (*Dict. des dict.*) ; 8. oiseau échassier : poule sultane.

سُلطان

« Que de gens riches, enorgueillis par les hommages universels, se croient supérieurs à l'homme de talent ; se félicitent [...] d'avoir, au défaut d'esprit, fait, disent-ils, emplette de bon sens, qui, dans la signification qu'ils attachent à ce mot, est le vrai, le bon et le suprême esprit ! De telles gens doivent toujours prendre les philosophes pour des spéculateurs visionnaires, leurs écrits pour des ouvrages sérieusement frivoles, et l'ignorance pour un mérite. [...] Or, pour faire fortune, dans quel pays l'homme d'esprit n'est-il pas contraint à perdre, dans l'antichambre d'un protecteur, un temps que, pour exceller en quelque genre que ce soit, il faudroit employer à des études opiniâtres et continues ? Pour obtenir la faveur des grands, à quelles flatteries, à quelles bassesses ne doit-il pas se plier ? S'il naît en Turquie, il faut qu'il s'expose aux dedains d'un muphti ou d'une **sultane** ; en France, aux bontés outrageantes d'un grand seigneur ou d'un homme en place, qui [...] le regardera comme un homme inutile à l'état, incapable d'affaires sérieuses. [...] D'ailleurs, secrettement jaloux de la réputation des gens de mérite, et sensible à leur censure, l'homme en place les reçoit chez lui moins par goût que par faste. [...] Quiconque est né pour illustrer son siecle est toujours en garde contre les grands. »

(CLAUDE ADRIEN HELVÉTIUS, *DE L'ESPRIT*, DURAND, 1758, P. 202.)

Sumac

SUMAC – سُمَّاق ⊛ N. m. De l'esp. *zumaque* (d'après *TLF*, attesté depuis le X[e] s., dans des textes lat.), empr. à l'ar. سُمَّاق, *summāq*. Arbre des régions chaudes, fournissant des vernis, des laques*, des tanins. Parfois ornemental (voir fustet*); syn.: « corroyère ». Cultivé en Sicile depuis les temps les plus anciens, on le suppose originaire de l'Égypte (Ch. Riban, *Causeries sur la Tunisie agricole*, 1894, p. 158). Le *sumac* est « ombrageux », c'est là son moindre défaut: « Comme la vigne, il préfère les coteaux à la plaine et demande à être seul, craignant le voisinage des arbres, dont l'ombrage lui est défavorable. » Il réussit surtout dans les terres médiocres et sèches, et c'est ce qui, au XIX[e] s., a retenu l'attention des colons de Tunisie. Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762. Première forme datée de 1256: *somac* (A. de Sienne, *Le Régime du corps*, Landouzy et Pépin). C'est à la fin du XIII[e] s. que le mot prend sa forme actuelle (*Le Livre des simples médecines*, P. Dorveaux). Une variété d'Amérique du Nord, le *sumac vénéneux*, est signalée ds le *Dict. des dict.*: « Un simple attouchement de cet arbre suffit pour produire une éruption de petits vésicules sur les mains et le visage. » Ce qui ne semble pas avoir gêné le « routard » Chateaubriand:

سُمّاق

« On boit dans les grandes calebasses le suc de l'érable ou du sumac, et dans de petites tasses* de hêtre une préparation de cassine, boisson chaude que l'on sert comme du café* » (*Voyage en Amérique* [1827], relation de son périple de 1791); le même, en Robinson policé: « Mes pieds étoient rapides, mon bras vigoureux, ma vie habituée aux déserts: un génie ami des enfants, le sommeil, fils de l'innocence et de la nuit, ferma mes yeux, et je bus le frais sumac du Meschacebé dans la coupe dorée des songes » (*Les Natchez*, 1826); toujours le même, en homme des bois altéré: « Le noyer noir, l'érable, le sumac, fournissaient le vin à notre table » (*Atala*, 1801).

« Au début, il a essayé de parler en dialecte, mais je l'ai arrêté aussitôt. [...] L'arrogance des gens qui parlent en dialecte à des inconnus relève la plupart du temps de la distraction et il vaut mieux ne pas tolérer la distraction.

Et tandis que nous traversons les reliques d'un jardin zen inachevé (ce qu'il reste de gravier blanc enchâssé dans la boue, les cadavres de grandes dalles de pierre entassées, les ronces et le **sumac** qui envahissent tout et rétablissent le désordre naturel), une femme vêtue de rouge se met à la balustrade de ciment et suit nos pas incertains durant une ou deux minutes. Je ne veux pas qu'elle s'aperçoive que je l'ai vue, je garde la tache vive de sa robe dans un coin de mon champ visuel et lui jette des regards sans tourner la tête: elle m'apparaît encadrée par mon nez, la faute à l'œil gauche qui persiste à suivre les mouvements du droit. Je le ferme. Le jardinier me surprend en train de faire un clin d'œil. »

(ANDREA CANOBBIO, *LE DÉSORDRE NATUREL DES CHOSES*, GALLIMARD, 2005, P. 28.)

Taboulé

TABOULÉ - **تبولة** ⊛ N. m. De l'ar. تبولة, *tabbúla*, « assaisonnement, mélange », à partir du verbe تَوْبَلَ, *tawbala*, « aromatiser, assaisonner ». Spécialité libanaise : mélange de blé concassé et d'un fin hachis de tomates, de persil, d'oignons et de feuilles de menthe, arrosé d'huile d'olive et de jus de citron. Le mot est parvenu par l'angl. *tabbuuli* (1955), puis *tabbouleh* (1958). En 1960, C. Denizeau le mentionne dans le *Dict. des parlers ar. de Syrie, Liban et Palestine*, de même que H. Wehr, en 1974, dans *A Dictionary of Modern Written Arabic* (réf. *TLF*). En France, la spécialité commence à faire... recette à partir des années 1970 : « La recette du *taboulé* que Madame Express a donnée dans son dernier numéro ne se fait pas avec de la semoule, mais avec du couscous, qui est une semoule de blé dur agglomérée » (*L'Express*, 4-08-1975). Sauf que, pour les puristes, le couscous n'a rien à faire dans le *taboulé* : c'est bien le blé concassé (boulgour, notamment) qui est à la base de ce plat désormais incontournable dans la cuisine diététique. Le mot non seulement a fait « *toulé boulé* » dans la chanson « Toulé boulé », de Gilbert Laffaille (album *Travelling*, 1988) – « Chocolat, menthe à l'eau, *taboulé* / [...] / J'ai tout bu, tout goûté, tout aimé / [...] / Macédoine, ailloli, moussaka*, / J'aime mieux mes amis métissés / que tous les poulets d'Alabama ! » –, mais il a investi le site même du Sénat français !

تبولة

« Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'alimentation en France restait encore marquée par la régionalisation des goûts et des produits. Même si cette caractéristique demeure et conduit les industriels à ne pas mettre le même pourcentage d'huile d'olive dans un taboulé destiné à des consommateurs lillois ou marseillais, un décloisonnement de l'offre de produits sur le marché national s'est, peu à peu, imposé depuis une vingtaine d'années » (www.senat.fr, 2005).

« J'ai réellement admiré Jean-Paul II ! protesta Bruno. Je me souviens, c'était en 1986. Ces mêmes années, il y a eu la création de Canal + et de M6, le lancement de *Globe*, l'ouverture des Restos du cœur. Jean-Paul II était le seul, absolument le seul à comprendre ce qui était en train de se passer en Occident. J'ai été stupéfait que mon texte soit mal accueilli par le groupe Foi et Vie de Dijon ; ils critiquaient les positions du pape sur l'avortement, le préservatif, toutes ces bêtises. Bon c'est vrai, je ne faisais pas tellement d'efforts pour les comprendre, moi non plus. Je me souviens, les réunions avaient lieu chez les différents couples, à tour de rôle ; on amenait une salade composée, un taboulé, un gâteau. Je passais les soirées à sourire bêtement, à dodeliner de la tête, à finir les bouteilles de vin ; je n'écoutais absolument rien à ce qui se disait. Anne par contre était enthousiaste, elle s'est inscrite à un groupe d'alphabétisation. »

(Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires*, Flammarion, 1998, p. 225.)

Taffetas

TAFFETAS - TAFTĀ ◉ N. m. De l'it. *taffeta* (XIVe s.), empr. au pers. *taftā*, « tissé ». Selon L. Dubeux, « il y a tout lieu de croire que nous le tenons, comme *baffetas* et quelques autres, des Port. qui apportèrent ces étoffes de l'Inde et des îles du Golfe persique en Europe » (*La Perse*, Firmin Didot, 1841, p. 21). Du verbe *tāftan*, « tresser, entrelacer », selon le *Dict. des dict.*; « tisser, filer, tordre », selon *TLF*. Toile légère de soie, légère mais à l'épreuve des intempéries : « La foudre qui brise les murailles s'arrête devant un rideau de *taffetas* » (J. de Maistre, cit. ds le *Dict. des dict.*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu dès le XIVe s. plusieurs formes. 1314 : *tafuta*, « tissu de soie à armure unie » (*Archives du Pas-de-Calais*; réf. ds *TLF*); 1316 : *taffetat*; 1317 : *tafeta, tafetas, tapheta, taphetas* (*Nouv. rec. de comptes de l'argenterie des Rois de Fr.*; ds *TLF*). Le *Dict. des dict.* signale un *taffetas d'Angleterre*, « sparadrap fait avec des bandes de soie », dont il donne le secret de fabrication, à la portée de toutes les « petites mains » ! Relevé dans les *Archives de la Bastille*, extrait d'un « Interrogatoire de la fille Voisin », du 12-08-1680 : « Se souvient d'avoir porté chez Mademoiselle Dupin, comédienne, par ordre de sa mère, un paquet de poudre cousu dans du *taffetas* noir et venant de Pelletier » (t. VI, 1873, p. 304). *Taffetas gommé* en 1784, ds *Le Mariage de Figaro* (acte II, scène VIII); Beaumarchais fait dire à « la Comtesse, d'un ton glacé : "Occupez-vous plutôt de m'avoir du *taffetas* gommé, dans ma toilette" ».

taftā

J. B.-B. de Roquefort se distingue, encore une fois, dans son *Dict. étym.* : « Taffetas, étoffe de soie qui tire son nom du bruit *tif, taf*, qu'elle fait quand on la remue. Bochard, Covarrubias, Ménage, Nodier ont bien reconnu cette onomatopée. » G. Ménage cite, en effet, l'architecte de Ch. Quint, Covarrubias, et à la lettre : « Dixose assi del ruido que haze bel que va vestido della seda, *sonando el tif, taf*; por la figura onomatopeia. »

« Non, le coupable était Lichem, nul ne le savait mieux que moi. Et, lui dis-je, l'amnésie de Simon était phénomène forcément connu d'éventuels intéressés ? (Une idée folle me venait.) On ne l'avait pas enlevé aujourd'hui pour lui faire dire quelque chose qu'il aurait appris, qu'il aurait vu alors ? C'était cela qu'elle redoutait ? Elle n'y avait pas songé. Oui, peut-être, bien qu'il s'agît en effet d'une crainte irréelle, cela ou autre chose, elle ne savait pas, elle avait peur, peur...

– Vous me tiendrez au courant ? Je peux vous téléphoner ?

– Oui.

Elle me sourit. On ruisselait dans cette voiture. Liliane morte, Simon disparu. Quel merveilleux sourire triste ! Sans ce sourire, aurais-je eu la force d'affronter ce que je devais affronter quelques minutes plus tard ?

J'ouvris la portière et descendis.

La Lancia démarra et disparut dans un frou-frou de **taffetas** moussu. »

(RENÉ BELLETTO, *L'ENFER*, POL, 1986, P. 183.)

Tagine



TAGINE - طاجِنْ ● N. m. (ou f.). *Tagine, tajine*. De l'ar. طاجن, *tājine*, « plat de cuisson, fait-tout ». « Le *tajine* est un ustensile en terre cuite comprenant une partie inférieure semblable à un poêlon sur laquelle s'adapte un couvercle de forme conique » (I. et L. Karsenty, *Cuisine pied-noir*, 1974, p. 179 ; cit. ds *TLF*). Par méton., le ragoût que l'on y fait mijoter (c'est bien le contenant qui a donné son nom au contenu, et non l'inverse) ; plat de composition variée, spécialité marocaine (de mouton, bœuf, poisson ou poulet). Le mot a connu diverses formes, depuis 1903 : *tajjine, tadjine, tagine, tajine*. « Les *tajines* dont les sauces révélaient distinctement chaque épice » (P. Tabet, *Elissa Rhaïs*, Grasset, 1982, p. 135 ; ds *TLF*). Les occurrences au fém., quoique rares, s'expliquent mal, comme s'explique mal la féminisation de *djihad*, les deux termes étant, en ar., du genre masc.

Tout comme *après-midi*, en fr., tagine joue donc sur les deux « tableaux » : « Elle vient nous agresser avec son short rouge trop collant, cette jeune fille qui, sous le regard de braise des hommes, déambule dans la fournaise d'*un* après-midi après avoir mangé *une* tagine un peu trop copieuse... » (Dane Cuypers, *Intérieur nuit*, Climats, 2001). Serait-elle plus agressive, la même jeune fille, si elle déambulait « dans la fournaise d'*une* après-midi après avoir mangé *un* tagine un peu trop copieux » ?

« Comme le montre Mikhaïl Bakhtine dans son admirable analyse de l'œuvre de Rabelais, il fut un temps où le réel et l'imaginaire se confondaient, où les noms supplantaient les choses qu'ils désignent, où les mots inventés avaient leur existence propre : ils grandissaient, se développaient, s'accouplaient et se reproduisaient comme des êtres en chair et en os. Le marché, la grand-place, l'espace public étaient le lieu idéal de leur épanouissement : les discours s'entremêlaient, les légendes revivaient, le sacré était sujet à moqueries sans cesser d'être sacré [...], et le jongleur, ou le forain, en profitait pour passer la sébile*. [...] L'emprise de la cybernétique et de l'audiovisuel nivelle les populations et les esprits, « disneyise » l'enfance et atrophie ses capacités imaginatives. Seule une ville conserve le privilège d'abriter le défunt patrimoine oral de l'humanité [...]. Je veux parler de Marrakech, et de la place Jemaa-el-Fna, aux abords de laquelle, depuis plus de vingt ans et à intervalles réguliers, j'écris, je déambule et j'habite.

À Jemaa-el-Fna, les jongleurs, les saltimbanques, les clowns, les conteurs sont presque aussi nombreux, et d'une qualité tout aussi grande que lorsque je suis arrivé à Marrakech, ou quand Elias Canetti y fit une visite qui laisserait une trace si féconde. [...]

J'ai appris avec retard [...] la mort accidentelle de Tabib Al-Hacharat (Docteur des insectes). [...] Son génie verbal, sa capacité d'invention, ses jeux de mots, ses palindromes [...] s'inscrivaient dans un paysage littéraire qui, comme l'a fort bien vu Shirley Guthrie, tient à la fois [...] des surréalistes et de l'Oulipo. Ses parodies du journal télévisé, sa recette du meilleur **tajine** du monde sont un modèle d'imagination et d'humour. »

(Juan Goytisolo, « Jemaa-el-Fna, patrimoine oral de l'humanité », *Le Monde diplomatique*, juin 1997.)

Talc

TALC – طلق ◉ N. m. Du lat. *talcum*, empr. à l'ar. طلق, *talq*, « pierre plus ou moins transparente, friable », « qui se lève par feuilles » (G. Ménage). Silicate naturel de magnésium, dont on tire une poudre onctueuse, employée notamment comme fard : « Mme de Bruyères était une brune dont l'embonpoint [...] avait éclairci le teint ; chez elle, les tons olivâtres de la maigreur, combattus jadis avec le blanc de perles et la poudre de *talc*, faisaient place à une blancheur mate, un peu maladive le jour » (Th. Gautier, *Le Capitaine Fracasse*, 1863). Et pour plus d'efficacité : « On peut exposer le *talc* à des limaçons à coquilles, dans un pot de terre verny et couvert, les y laissant jusqu'à ce qu'ils l'aient tout absorbé ; puis les ayant écrasez avec toutes leurs coquilles [...], en tirer au bain-Marie une eau forte propre pour blanchir, et pour donner de l'éclat au teint des dames » (M. Charas, *Pharmacopée royale galénique et chymique*, L. d'Houry, 1681, p. 333). La couleur blanche est la plus commune ; la rouge est à la base du « rouge de Venise ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. En 1518, l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire...*, de P. Mantellier (Orléans, G. Jacob, t. III, 1869 ; ds *TLF*) mentionne une forme *tac* ; 1553, *talk* : « la pierre transparente [...] que j'ai ci devant nommée *talk* » (L. B. Alberti, *De re aedificatoria* ; ds *TLF*). La forme actuelle apparaît en 1580 (B. Palissy, *Disc. admirables de la nature des eaux et fontaines...*). D'après G. Ménage, qui transcrit l'ar. en *tolk*, « les Islandois, dont la langue est l'ancien teutonique, l'appellent *talguestein*, pierre de *talque* ».



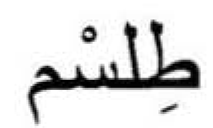
À propos de la pierre qui « se lève par feuilles », C. Chesneau Du Marsais apporte son éclairage (*Des tropes*, J.-B. Brocas, 1730, p. 45) : « La catachrése est, pour ainsi dire, un écart que certains mots font de leur premiére signification, pour en prendre une autre qui y a quelque raport, et c'est aussi ce qu'on apèle *extension* : par exemple, *feuille* se dit par ext. ou imitation des choses qui sont plates et minces, come les feuilles des plantes ; on dit *une feuille de papier, une feuille d'or, une feuille d'étain*, qu'on met derière les miroirs, *une feuille de carton* ; le talc se léve par feuilles ; *les feuilles d' un paravent*, etc. »

« Il entra dans le cabinet de toilette et ferma la porte à clef : il détestait que Lola entrât pendant qu'il se déshabillait. Il se lava la figure et les pieds et s'amusa à se mettre du talc sur les jambes. Il était tout à fait rasséréné. Il pensa : "C'est marrant." Il avait la tête vague et lourde, il ne savait plus bien ce qu'il pensait : "Il faudra que j'en parle à Delarue", conclut-il. De l'autre côté de la porte, elle l'attendait, sûrement elle était nue, déjà. Mais il n'avait pas envie de se presser. Un corps nu, plein d'odeurs nues, quelque chose de bouleversant, c'était ce que Lola ne voulait pas comprendre. Il allait falloir, à présent, se laisser couler au fond d'une sensualité pesante, au goût fort. Une fois qu'on était dedans, ça pouvait gazer, mais avant, on ne pouvait pas s'empêcher d'en avoir peur. "En tout cas, pensa-t-il avec irritation, je ne veux pas tomber dans les pommes comme l'autre fois." »

(Jean-Paul Sartre, *L'Âge de raison*, Gallimard, coll. « Folio », 1975, p. 46.)

Talisman

TALISMAN – طلسْم ⊛ N. m. De l'ar. طِلَسْم, *ṭilasm*, « figure magique, charme » ; plur., طلاسِم, *ṭalāssim*. Voltaire, dans son *Dict. philo.* : « Terme arabe francisé, proprement "consécration", la même chose que "telesma" ou "phylactère" ; préservatif, figure, caractère, dont la superstition s'est servie dans tous les temps et chez tous les peuples. [...] Le fameux *talisman* de Catherine de Médicis existe encore. » G. Ménage : « L'abbé de B., dans son *Traité des talismans justifiés*, dit qu'il aime mieux croire que ce mot vient de l'ébreu *tselem*, qui signifie "image". » *TLF* donne le pers. *ṭilism*, « incantation, charme, sortilège », comme dérivé de l'ar., lui-même empr. au gr. τέλεσμα, « imposition, impôt, contribution, rite religieux ». Sur la terminaison *an*, « d'orig. obscure », le même *TLF* suppose néanmoins qu'« elle pourrait s'expliquer par l'hyp. d'un empr. au pers. *ṭilismān*, plur. vulg., ou à l'ar. *ṭilasmān*, duel de *ṭilasm* »... Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1694, la première occur., relevée par *TLF*, date de 1592, comme « objet auquel [les Arabes] attribuent des vertus magiques » (J. Scaliger, *Lettre au sieur Vazet*, ds *Opuscula varia*, Paris, 1610). Le *Dict. des dict.*, qui le fait dériver du pers. *tilismân*, signale un sens fig. chez Hamilton (1713) : « Il y a longtemps que les seuls *talismans* qui font aimer sont les charmes de la personne aimée. » Le 19 juin 1827, J.-J. Ampère écrivait à son père, le célèbre physicien : « Ton nom m'est partout un *talisman* » (*Correspondance*, Hetzel, 1875)...



Et quand Chateaubriand se fait notre contemporain, malgré lui : « Dans l'état actuel de la nation françoise, l'inégalité des fortunes, les différences d'opinion, les sentiments religieux, et mille autres obstacles, il étoit absurde de songer à une démocratie sans une révolution complète du côté de la morale. Où trouver le talisman pour faire disparoître tant d'insurmontables difficultés ? » (*Essai sur les révolutions*, Ladvocat, 1826, p. 89).

« Il semblait qu'il ne pouvait y avoir ici aucune présence... brusquement ces mots : "Comment il s'appelle déjà, cet arbre ? [...]".

... "C'est... c'est..." le nom est là, il attend, tout prêt à accourir, il n'y a qu'à l'appeler... "C'est un... c'est un... voyons c'est un..." et il ne vient pas... le **talisman** qu'il suffit chaque fois de saisir et de tendre, le **talisman** qui détourne le mauvais œil n'est plus là. [...]

Quelque chose se condense, va sourdre... qu'est-ce que c'est ? C'est quelque chose de joyeux, oui de rieur... des rires... des ris... ris... Tamaris*... aucun doute possible, c'est un tamaris... d'un seul coup tout est revenu... un tamaris... le *ta*lisman était passé tout près, mais il n'avait servi à rien... comment ce gros et encombrant *lisman* qui était accroché à *ta* aurait-il pu permettre de suivre à la trace, de rejoindre tamaris ? Ta-ma-ris. »

(Nathalie Sarraute, *Ici*, Gallimard, 1995, pp. 17-19.)

Tamarin



TAMARIN – تَمْر ◎ N. m. Du lat. *tamarindus*, esp. *tamarendo*, dér. de l'ar. تَمْر هِنْدِيّ, *tamr hindiyyi*, mot à mot : « dattier hindou ». La forme *tamarin*, attestée dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1624, a connu au XIIIe s. deux formes proches de l'ar. : *tamarinde*, « fruit du tamarinier » (*Le Livre des simples médecines*, Dorveaux), et *tamarendi* (Marco Polo, *Mémoires*). Le *Dict. des dict.*, citant le même Marco Polo, donne cependant la forme *tamarandi* : « Si donnent aux marcheans a faire et a boire une chose qui a nom *tamarandi*, qui leur fait aller hors ce qu'ils ont ou ventre. » Dès le XVe s. apparaît la forme actuelle (*Grant herbier*, G. Camus), qui sera parfois appliquée au tamaris. En 1641, T. L'Hermite nous donne « sapin, *tamarin* et plane » (*La Lyre*, Chauveau ; cit. ds *TLF*). Dans une polémique l'opposant à J. Oppert, autour de l'étym. de éléphant, H. Gaidos conclut : « Les Grecs n'ont pas plus jugé à propos de traduire *tamar hindi* "datte de l'Inde" qu'ils n'avaient fait pour *eleph hindi*, "bœuf de l'Inde". Nous-mêmes n'avons-nous pas pris le mot espagnol *nègre*, quand il était si facile de dire *noir* ? Les mots d'origine étrangère, dont chaque langue abonde, protestent contre le prétendu principe établi par M. Oppert » (*Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. I-II, 1869-1875).

Dans *L'Art d'être grand-père* (1877), V. Hugo en a fait une « Chanson pour faire danser en rond les petits enfants » : « Grand bal sous le tamarin / On danse et l'on tambourine / Tout bas parlent, sans chagrin / Mathurin à Mathurine / Mathurine à Mathurin... »

« Par pitié l'on soulage Jérôme ;
sur sa blessure on applique du baume. [...]
Le foible honneur, seigneur, est ton ouvrage,
son point d'appui, c'est le point du naufrage. [...]
De tes rayons viens couvrir ma foiblesse,
donne à ma main l'adresse et la pudeur,
que mon œil pur sur cet objet trompeur
ne souille point... ah ! Fais que je ne tombe ;
c'est un endroit où la vertu succombe.
Dans ce moment, la mère Saint-Martin
vint tristement apporter un clystère :
ami, dit-elle, ici j'ai votre affaire ;
ce lavement est fait de tamarin,
d'*agnus castus* chauffés au bain-marie.
Prenez, prenez, il est doux et bénin. [...]
Tournez le dos, et levez le derrière...
un peu plus haut... votre jambe en arrière.
Bravo, j' y suis, j'ai le nez sur le trou ;
non, attendez, haussez un peu le cou ?
Bon, le cul ferme, allons, partez muscade* ! »

(Henri-Joseph Dulaurens, *Histoire de la sainte Chandelle d'Arras*, H. Kistermackers, Bruxelles, 1881, p. 36.)

Tambour

TAMBOUR – طنبورْ ◎ N. m. Du pers. *tabīr*, « tambour », avec infl. de l'ar. طنبورْ, *ṭunbūr*, « instrument à six cordes, formé d'un corps creux sur lequel est tendue une peau » (mais, en ar. maghr., se dit pour « tambour »), et de طبول, *ṭubūl*, plur. de طَبْل, *ṭabl*, « tambour, timbale* ». Selon le *Dict. des dict.*, « les Grecs et les Romains n'en ont fait usage qu'à l'époque de la décadence. Il a été importé dans l'Europe moderne [*sic*] par les Sarrasins et introduit dans l'armée française en 1347 ». La première occurrence attestée date du XIe s., sous la forme *tabur*, dans la *Chanson de Roland* (Bédier, 1922, p. 66) : « En Sarraguce fait suner ses *taburs* ; / Mahumet levent en la plus halte tur. » La forme *tambur* apparaît au XIIIe s., et la forme actuelle, en 1579 (F. A. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV, ds Fonds Barbier ; réf. *TLF*) : « Les compagnies de gens de pied [...] marcheront le *tambour* battant et enseigne déployee. » 1619 : *tambour de basque* (mais désignation spécifique en ar. دُفّ, *dūff*, « tambourin muni de cymbales »). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot mériterait à lui seul tout un dict., car dix siècles après le *cor* de Roland, il résonne dans tous les domaines : architecture, mécanique, artillerie, métrologie, marine, anatomie, zoologie, technologie, horlogerie, informatique, théâtre, broderie, sans compter les... proverbes.

طنبورْ

Le sens fig. « mener un homme tambour battant » est attesté ds Furetière, en 1690, alors que l'expression « sans tambour et sans trompette » (devenue « sans tambour *ni* trompette » en 1776) est signalée dès 1612. En 1869, le Littré mentionne l'expression « raisonner comme un tambour mouillé »...

« Quelques danseurs présentaient maintenant des airs de transe, mais de transe figée, les mains aux reins, le pas raide, l'œil fixe et atone. D'autres précipitaient leur rythme, se convulsant eux-mêmes, et commençaient à pousser des cris inarticulés. Les cris montèrent peu à peu et lorsqu'ils se confondirent dans un hurlement collectif, le chef, les yeux toujours levés, poussa lui-même une longue clameur à peine phrasée, au sommet du souffle, et où les mêmes mots revenaient. "Tu vois, souffla le coq, il dit qu'il est le champ de bataille du dieu." D'Arrast fut frappé du changement de sa voix. [...] Il s'aperçut alors que lui-même, depuis un moment, sans déplacer les pieds pourtant, dansait de tout son poids.

Mais les **tambours** tout d'un coup firent rage et subitement le grand diable rouge se déchaîna. L'œil enflammé, les quatre membres tournoyant autour du corps, il se recevait, genou plié, sur chaque jambe, l'une après l'autre accélérant son rythme à tel point qu'il semblait qu'il dût se démembrer, à la fin. Mais brusquement, il s'arrêta en plein élan, pour regarder les assistants, d'un air fier et terrible, au milieu du tonnerre des tambours. »

(Albert Camus, *L'Exil et le Royaume*, Gallimard, coll. « Folio », 1972, p. 171.)

Tarama

TARAMA - TARAMAK ◎ N. m. Selon *Le Petit Robert* et le *Larousse*, mot gr. (et spécialité gr.) dérivé du turc *taramak*, « gratter, racler ». Désignant un hors-d'œuvre, à base d'œufs de poisson (cabillaud) salés, pilés avec de l'huile d'olive, ou de la crème fraîche et du jus de citron, le mot a fait son apparition en Angleterre, sous la forme *tarama salata*, vers 1910, avant de figurer dans les pages des magazines à partir de 1978. Occurrences relevées ds *TLF*: « Bons, bons, les œufs de poissons ! [...] ceux de mulet qui donnent la poutargue* ou boutargue et ceux de cabillaud qui donnent le *tarama* (*Marie-Claire*, décembre 1984) ; « Du *tarama* au magret de canard, tout est frais d'allure et de goût (*Le Monde*, 7-08-1986). Par dérision, fait office de « caviar des pauvres ». Ainsi, dans cette version - « revue, corrigée et non édulcorée » - du *Petit Chaperon rouge* (*Lou ou les Infortunes de la vertu*, de Sylvie Landuyt, créée au théâtre Varia, Bruxelles, 2001), où la petite Lou [*sic*] « apporte à sa mère-grand des clopes et du *tarama* bien frais »... Ou encore, sur un site québécois (Sefronia, juillet 1999) : « Au choix, le Gainsbourg des années quatre-vingt (pour le meilleur) et Yves Simon période gauche *tarama* (pour le pire). »

taramak

Connaissez-vous la « loi de Murphy » appliquée à la tartine beurrée ? Version originale : « S'il y a deux façons de faire quelque chose, et que l'une d'elles conduit à une catastrophe, alors quelqu'un le fera. » L'auteur de cette loi apparemment saugrenue est un ingénieur de l'US Air Force, chargé de tester la tolérance humaine à l'accélération... Ramené à la tartine, cela donne : « Toute tartine beurrée livrée à elle-même tombera du côté beurré » (d'après « Le jargon français », linuxfr.org). Et « si vous croyez qu'en remplaçant le beurre par du tarama, le pain par un blini, votre tartine échappera à la loi de Murphy, vous faites erreur » ! C'est le journaliste et mathématicien Robert Matthews (coauteur de *Teaching Statistics*, 1998) qui a démontré qu'« une tartine fera toujours un nombre impair de demi-tours lors de sa chute et tombera du côté beurré ». Et ce, conclut le commentateur, « même si l'on remplace le beurre par le tarama » !

« Qui sont l'homme et le bonhomme, l'encyclopédie ambulante, l'ami, l'amant, le mari, le père de famille, l'adversaire derrière tant d'écrits ? Ici, l'analyste est en retrait du portraitiste, le penseur aligné sur l'artiste. Le normalien défroqué [...], le voyageur permanent décrivent sans complaisance des moments jalons, leurs rencontres avec de nombreux inconnus et célébrités. Savourez le style. Étincelant, crépitant, avec des plages mélancoliques, féroces, tendres. Précis, clair, drôle, l'écrivain est au niveau du penseur : un vrai moderne devient aussi un classique. Dans la vie quotidienne [...], pathologiquement à l'heure, toujours très en avance à ses rendez-vous. Il a un tort incontestable : politiquement et intellectuellement, il fut et reste en avance sur beaucoup de nos grands et petits maîtres aux normes parisiennes. [...] Ce type insupportable, quoi qu'il en pense, paraît en danger de canonisation anticipée. Seules l'extrême gauche tarama et la droite extrême surgelée le fuient encore. Courage, camarades, encore un effort ! »

(OLIVIER TODD, « CONVERSATION SANS DÉTOUR », ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS REVEL, *LIRE*, FÉVRIER 1997.)

Tare

TARE – طرْح ● N. f. De l'it. *tara*, empr. à l'ar. طَرْح, *ṭarḥ*, « déduction, remise, soustraction » (par ext., « éjection, expulsion, avortement ») ; du verbe (intr.) طَرَحَ, *ṭaraḥa*, « déduire, défalquer » (trans. « jeter à terre, rejeter, avorter »). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot s'est écrit parfois *tarre* (1403) ou *taire* (1566). La plus anc. occur. signalée ds *TLF* date de 1311, au sens de « déchet, diminution » (en quantité ou en qualité) : « Que il ne puisse ou doie rabatre de la *tare* autant comme elle pesera » (« Lettres de Jean Plebanc, prévôt de Paris, contenant des règlements pour le métier des épiciers », cit. ds R. de Lespinasse, *Les Métiers et corporations de la ville de Paris*, Imprimerie nationale, 1886-1897, t. I, p. 501) ; 1403, sens fig. « défaut, vice » (ou provocations) : « Lors vient li couts, lors vient la mise : / Bersueil fault, drapeaulx et chemise*, / Vivres, loiers, chaucer, vestir, / *Tarre* de sa femme souffrir » (E. Deschamps, *Œuvres complètes*, Société des anciens textes français, t. VIII, 1893, p. 12) ; 1611, « imperfection, défaut physique », notamment chez un cheval ; 1679, réduction de prix : « accorder des *tares* sur les marchandises » (J. Savary, *Le Parfait Négociant*, ds *TLF*) ; 1875 : « poids que l'on place sur le plateau d'une balance pour faire équilibre – et qui ne doit pas être compté dans le poids total » (*Lar. du XIXe siècle*) ; 1877 : « Se dit dans le commerce du poids des caisses, tonneaux, sacs et emballages des marchandises, et, par ext., du rabais ou de la diminution que l'on fait par rapport au poids » (*Dict. de l'Admin. fr.*, 1877, p. 1708).



S'il est des tares congénitales, autant qu'elles soient de… génie ! Relevé chez E.-M. de Vogüé, vicomte et diplomate, qui fit connaître en France les écrivains russes du XIXe s. : « On avait même conçu quelque dépit, dans l'entourage de Victor Hugo, contre ce sosie qui affectait sur le Léman la pose du maître en face de l'océan, la même immobilité fatale de statue du commandeur. […] Jalousie divinatrice ! Le proscrit de Glion, qui n'avait pas la tare du génie, devait ravir un jour la place rêvée peut-être par celui de Jersey. Son attitude d'exil fut si farouche, si tenace, qu'il lui en resta un prestige suffisant pour le conduire tout droit à l'Élysée, après le triomphe définitif du parti » (*Les morts qui parlent*, Nelson, 1910, p. 310).

« En repoussant mes camarades rieurs qui m'agrippaient et m'assourdissaient de leurs moqueries, j'éprouvai soudain une terrible jalousie envers eux : "Comme c'est bien de ne pas porter en soi ce passé si dense et apparemment si inutile. Oui, n'avoir qu'un seul regard sur la vie. Ne pas voir comme je vois…"

Cette dernière pensée me parut tellement insolite que je cessai de repousser les attaques de mes persifleurs, me tournant vers la fenêtre derrière laquelle s'étendait la ville enneigée. Donc, je voyais autrement ! Était-ce un avantage ? Ou un handicap, une tare ? Je n'en savais rien. Je crus pouvoir expliquer cette double vision par mes deux langues : en effet, quand je prononçais en russe "ЦАРЬ", un tyran cruel se dressait devant moi ; tandis que le mot "tsar" en français s'emplissait de lumières, de bruits, de vent, d'éclats de lustres, de reflets d'épaules féminines nues, de parfums mélangés. »

(ANDREÏ MAKINE, *LE TESTAMENT FRANÇAIS*, MERCURE DE FRANCE, 1995, P. 58.)

Tarif

TARIF - تَعْرِفة ◎ N. m. De l'it. *tariffa* (1358), empr. à l'ar. تَعْرِفة, *ta'rifa*. De تعْريف, « identification » (d'une valeur, notamment), « détermination de l'article » (grammaire) ; à partir de v. عَرَّف, *'arrafa*, « faire connaître, déterminer, définir ». Attesté depuis 1694, dans le *Dict. de l'Ac.*, le mot a connu au XVIe s. et au début du XVIIe s. deux formes fém. : *tariffe* et *tarisfe* (« la *tarisfe* de Dieu », Ph. de Marnix, *Tableau des différends de la religion* - ds *TLF*). En 1666, Furetière propose, dans son *Roman bourgeois*, un « *tariffe* pour l'évaluation des hommes et pour l'assortiment des partis » (repris ds *Romanciers du XVIIe siècle*, textes présentés et annotés par A. Adam, Gallimard, coll. « Bib. de la Pléiade ») ; 1783 : « un ridicule *tarif* de péché s » (P. H. D. d'Holbach, *Le Christianisme dévoilé*) ; 1913, piastre *tarif* : « L'appellation *ta'rifa*, des Ar., qui signifie *tarif*, désigne la piastre courante ou petite, tandis que la piastre *tarif* proprement dite porte la dénomination de *sâr* » (É. Deschamps, « Promenades au Caire », *Le Tour du monde. Journal des voyages et des voyageurs*, Hachette, 1913). Fig. : « Walpole ne disait-il pas qu'il avait dans son portefeuille *le tarif de toutes les probités* d'Angleterre ? » (Fourier, ds *Dict. des dict.*).

Voltaire, ds son *Dictionnaire philosophique* : « L'édit du tarif, dans la minorité de Louis XIV, fit révolter le parlement, et causa la guerre insensée de la Fronde. On paya mille fois plus pour la guerre civile, que le tarif n'aurait coûté. » Par ailleurs, si Gibraltar vient du nom de Tarik (Djebel Tarik), celui de la ville esp. de Tarifa viendrait, lui, du nom d'un général « sarrasin », qui, en 710, un an donc avant le fameux Tarik, fit une première incursion en Espagne, disons pour *identification*, une prise de *connaissance*, comme son nom en fr. l'indique !

تَعْرِفة

« - Zazie, déclare Gabriel en prenant un air majestueux trouvé sans peine dans son répertoire, si ça te plaît de voir vraiment les Invalides et le tombeau véritable du vrai Napoléon, je t'y conduirai.

- Napoléon mon cul, réplique Zazie. Il m'intéresse pas du tout, cet enflé, avec son chapeau à la con.

- Qu'est-ce qui t'intéresse alors ?

Zazie ne répond pas.

- Oui, dit Charles avec une gentillesse inattendue, qu'est-ce qui t'intéresse ?

- Le métro.

Gabriel dit : ah. Charles ne dit rien. Puis, Gabriel reprend son discours et dit de nouveau : ah.

- Et quand est-ce qu'elle va finir, cette grève ? demande Zazie en gonflant ses mots de férocité.

- Je sais pas, moi, dit Gabriel, je fais pas de politique.

- C'est pas de la politique, dit Charles, c'est pour la croûte.

- Et vous, msieu, lui demande Zazie, vous faites quelquefois la grève ?

- Bin dame, faut bien, pour faire monter le **tarif**.

- On devrait plutôt vous le baisser, votre **tarif**, avec une charrette comme la vôtre, on fait pas plus dégueulasse. Vous l'avez pas trouvée sur les bords de la Marne, par hasard* ? »

(Raymond Queneau, *Zazie dans le métro*, Gallimard, 1961, p. 19.)

Tartre

TARTRE – دُرد ◉ N. m. Du lat. *tartarum*, d'après *Le Robert*: « Peut-être par croisement de *Tartarus*, "enfer", et de l'ar. *durdi*, "sédiment, dépôt". » *TLF* suggère une origine... « obscure ». M. Devic, lui, donne le port. *tartaro* et le lat. des alchim. *tartarum* comme dérivés de l'arabo-pers. دُرْد, *durd*, دُرْدِيّ, *durdi-yyi*, « sédiment, dépôt » ; « lie de l'huile, lie du vin (marc), tartre ». Voici, dans son intégralité, l'hyp. développée par l'auteur du *Dict. étym. de tous les mots d'orig. orientale*: « L'ar. دُرْد, *dourd*, se dit aussi du tartre ou de la carie des dents; l'adj. أَدْرَد, *adrad*, s'applique à celui qui a les dents cariées (du verbe دَرِدَ, *darida*, "avoir les dents gâtées"); le mot nous est venu par les alchim., ce qui explique son altération. On peut en voir de bien plus extraordinaire (comme altération) au mot *alchimie*. M. Littré cite un passage du *Glossaire* de Simon de Gênes où il est dit: "*Tartar, arabice tartaru*"; طرْطير, *ṭarṭīr* (autre graphie, تَرْتير, *tartīr*), qui est dans Bochtor, et figure aussi dans la *Fabr. ling. arab.*, manque dans Freytag et Richardson. » Le mot, admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, a connu une forme *tartharum* au XIIIe s. (*Le Livre des simples médecines*, P. Dorveaux); en 1575, A. Paré le nomme *tartare*: « Prenez deux litres de *tartare*, c'est-à-dire lye de bon vin qui adhère contre les tonneaux » (cit. ds *Dict. des dict.*).

دُرد

Pour éclairer les hyp. du *Robert* (croisement de *Tartarus* avec l'ar.) et de S. de Gênes, signalons que *Tartare* se disait en anc. fr. tartre, comme chez Rabelais: « Entre les Tartres et Moscovites » (*Prologue*, liv. IV); en outre, ce que, d'après G. Ménage, les anciens All. appelaient *sel de Tartarie* n'est autre que le tartrate (sel de l'acide tartrique), utilisé par les alchim. ar. dans la préparation d'un vomitif: l'émétique ou « tartre émétique ». Le même qui se trouve évoqué par Mme de Sévigné (lettre à Mme de Grignan, 11 avr. 1689), et par le marquis d'Argens (*Lettre* CIV, de Jacob Brito à Aaron Monceca, ci-dessous)...

« Quelque violente que soit l'humeur jalouse des Espagnols, elle est pourtant moins causée par un mouvement de tendresse que par un sentiment de vanité et d'amour-propre, qui fait le principal caractère de cette nation. Les Italiens sont jaloux uniquement par tempérament: les Espagnols, outre le tempérament, le sont encore par fierté. Quand ils n'aimeroient que médiocrement leurs femmes et leurs maîtresses, ils n'en haïroient pas moins leurs rivaux. C'est un crime irrémissible chez eux que de leur faire connoître qu'on mérite plus qu'eux. Un rival est toujours coupable, lorsqu'il est préféré; et une maîtresse, lorsqu'elle accorde cette préférence.

Si je voulois, mon cher Monceca, faire choix d'une belle, je voudrois qu'elle eût la vivacité de la tendresse espagnole, l'enjouement de l'Italienne, et la liberté de la Françoise. Ces qualités réunies absorberoient ce qui se trouve de trop en une. Je regarde l'amour comme le **tartre** émétique. C'est un poison dans son principe: mais l'on peut le rendre utile par la façon dont on sait le mitiger. Heureux les amans, qui connoissent la juste préparation de cet agréable remède! »

(Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, *Lettres juives*, P. Gautier, t. IV, 1737, p. 173.)

Tasse

TASSE – طاس ◉ N. f. De l'ar. طاس, *tâss*, «bol, gamelle, gobelet», empr. au pers. *tast*, «soucoupe». «Probablement, suppose *TLF*, par l'interméd. de l'it. *tassia* (1274?), *tazza* (XIVe s.) ou du prov. *tassa* (1344)». C'est vers 1360 et par une curieuse forme: *tassegrande*, que le nom du «récipient servant à boire» pénètre en France (*Inventaire des joyaux de Louis, duc d'Anjou*, n° 557; cit. ds *TLF*); le sens métonym., pour le contenu, est déjà présent en 1547: «On offroit une pleine *tasse* de vin à la compagnie» (N. du Dail, *Propos rustiques, balivernes, contes et discours d'Eutrapel*). En 1694, le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.*; en 1793, la révolution est passée par là, et l'on fait «boire à la grande *tasse*», pour dire «noyer» (G. Lenôtre, *Les Noyades de Nantes*). On commence à «boire la *tasse*» à partir de 1913, avec J. Romains et *Les Copains*. Mod. *Ce n'est pas ma tasse de thé* («ce n'est pas du tout à mon goût, ça n'est vraiment pas mon genre»): calque de l'anglais *that's not my cup of tea* (Lar.-Bibliorom)...

Et Ch. Perrault, ds *Griselidis*: «Dans ce temps elle voit que le Prince se baisse / Sur le moite bord du ruisseau, / Pour étancher dans le cours de son eau / La soif ardente qui le presse. / "Seigneur, attendez un moment", / Dit-elle, et courant promptement / Vers sa cabane, elle y prend une tasse / Qu'avec joie et de bonne grâce, / Elle présente à ce nouvel Amant. / Les vases précieux de cristal et d'agate / Où l'or en mille endroits éclate, / Et qu'un Art curieux avec soin façonna, / N'eurent jamais pour lui, dans leur pompe inutile, / Tant de beauté que le vase d'argile / Que la Bergère lui donna.»

طاس

«– Ah! *De Arte poetica liber*! Tu te souviens de mes cours? Quand je vous faisais apprendre par cœur *Amphora coepit institui*... Horace déjà posait la question que je te poserai maintenant de la part de Notre-Seigneur: "J'attends une amphore et pourquoi m'offres-tu une **tasse**?" *Cur urceus exit*?

– Pourquoi voudriez-vous qu'une **tasse** soit moins intéressante qu'une amphore?

– Que fais-tu des talents que le Seigneur t'a confiés? Je ne vois pas que tu les fasses fructifier. N'oublie pas qu'au jour du jugement il te faudra rendre compte de tes actions.

– Mais j'essaie déjà d'en rendre compte dans les livres que j'écris.

– Parlons-en! J'ai essayé de les lire, tes romans. L'influence charismatique de Dieu leur fait tristement défaut. Tu as quand même été des nôtres! Tu sais que la charité chrétienne, c'est autre chose que des jeux de mots.

– Jésus avait le sens de l'humour. Pourquoi ne parle-t-on jamais de l'humour de Jésus? Ses rapports avec ses disciples sont désopilants.»

(FRANÇOIS WEYERGANS, *JE SUIS ÉCRIVAIN*, GALLIMARD, COLL. «FOLIO», 1991, P. 25.)

Théodolite

THÉODOLITE - **العِضادَة** ◉ N. m. Même étym. que alidade*. De l'ar. **العِضادَة**, *al 'idâda*, « pilastre, pivot de soutien ». Instrument de géodésie et de topographie servant à mesurer les distances zénithales* et azimuts*, ainsi que la déclinaison du champ magnétique terrestre. Utilisé en astronomie, il comporte une alidade* proprement dite, « règle de bois graduée ». Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1935. Le dict. de Trévoux le mentionne dès 1732. C'est un des emprunts les plus extravagants. *TLF* ne soupçonne aucunement une orig. ar. : « Empr. à l'angl. *theodolite*, forme altérée de *theodelite*, terme d'orig. inconnue, probablement créé par Digges, qui l'atteste en 1571 sous la forme latinisée *theodelitus*. [...] La forme angl. *theodolite* est attestée d'abord par les var. *theodelit* en 1669, *theodolet* en 1701 et *theodolite* ds Harris, *Lexicon Technicum, or an universal English dict. of Arts and Sciences*, vol. I, 2e éd., Londres, 1708 (et 1re éd. 1704 d'apr. Littré Addenda 1872). » Or, tout commence avec l'*alidade*, justement. En ar. : *al* (art.) et *'idada*. Traduit en angl., le mot a donné une première forme : *the alidad*, puis *thealidade*. En somme, *théodolite* est un mot arabe anglicisé passé au français !

العِضادَة

Les Anglais transcrivirent directement les mots ar., précédés de l'art. défini *the*. D'où : *thealidade*. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts de François Ier imposa aux instances du royaume de parler *le* français, et non plus *des* jargons de fr. Ce qui, commente R. Simon (*Histoire*, n° 706), scandalisa la « bande à Marot » (Clément), « des humanistes qui résolurent d'accorder de la noblesse étymologique à notre pauvre langue barbare... Le *thealidade* parut éminemment suspect ; ils l'hellénisèrent en *théodolite*, sans *h* à lite. De belles fautes pour la dictée de Pivot... ».

« À peine avons-nous atteint le Mékong à Piaotsen, que quatre de nos braves, se voyant ouverte une porte de rentrée en Chine, se hâtent de nous quitter pour la prendre. Chantsé est du nombre ; je ne le regrette guère, car l'abus de l'opium l'a tout à fait abruti. Nous trouvons quatre Minchias pour les remplacer, mais ils sont aussi timorés qu'inhabiles, et de ce jour l'ensemble de notre troupe ne nous inspire plus que peu de confiance. [...]

Les rares habitants – Lissous et Lamasjen – disputent avec âpreté leur misérable existence à ce sol ingrat. La fortune ne leur étant pas favorable, ils l'aident volontiers, et, n'ayant pas la force de nous trousser ouvertement d'un seul coup, ils s'appliquent à le faire en détail.

Une nuit, deux de mes valises et une caisse contenant mon **théodolite** sont volées à la porte même de notre tente. Ayant pris la précaution de garder dans les fontes de ma selle les doubles de mes cartes et observations journalières, je n'ai à déplorer la perte d'aucun document, mais le vol de mon **théodolite** est pour moi un malheur irréparable, et il faudra désormais me contenter de la boussole pour mes levés topographiques. »

(M. E. Roux, « Aux sources de l'Irraouaddi », *Le Tour du monde*, Hachette, 1897, p. 220.)

Tigre

TIGRE - DIGLAT ◎ N. m. Du lat. *tigris*, d'un mot gr., lui-même, selon *Le Robert*, d'orig. *iranienne*. Pour *TLF*, l'orig. lat. ne fait aucun doute. Sans aller jusqu'à entendre *tigre* quand il faut entendre *étymologie* (comme V. Hugo, *infra*), G. Ménage fait dériver *tigris* d'un mot pers. qui signifie « flèche ». Le *Dict. des dict.* donne pareillement « flèche »... Pourquoi *flèche* ? Pour la vélocité : « vif comme une tigre » était en Mésopotamie ce que « jaloux comme un tigre » sera en Gaule... Selon G. Ménage, le nom du fleuve (au cours vif, impétueux) et celui de l'animal ont une même orig. : *diglat*, version pers. du *Chiddekel* de Moïse. *Chadda*, note-t-il, signifie en hébr. « aigu » (en ar. شديد, *chadīd*, « aigu, ardent, vif, impétueux »). Pline affirme que le Tigre s'appelle *Diglito* à sa source, et *Tigre* au plus fort de son cours ; G. Ménage soutient que « *Tigre* et *Diglito* sont une seule même chose ». De *chiddekel*, « la première lettre est tombée ; comme ds le *chaboras* dont parle Ptolémée et que Strabon appelle *aborras*, ou ds *Cham*, nom du fils cadet de Noë, d'où se sont formés l'égyp. *Amimoun* et le gr. *Ammon*. De *chiddekel*, il reste donc : *dekel* > *degel* > *deger*, d'où Pline a tiré *teger* > *tigris* ». Et G. Ménage a cette jolie formule pour appuyer ces déclinaisons : en matière d'étym., « ces permutations de lettres sont les portes de communication par où les mots originaux et les dérivés entretiennent leur correspondance ». Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est signalé dès le XIIe s. ; « *jalous comme un Tigre* », Rabelais (*Tiers Livre*, 1546) ; fém. *tigresse*, Ronsard (*Livret de folasteries*, 1553) ; *tigre*, « homme cruel et inhumain », Corneille (*Horace*, 1640, acte II, sc. VII) ; etc.

diglat

Dans *Choses vues*, V. Hugo, lui, entend partout feuler le tigre. D'un prêtre espagnol qui s'obstine à lui parler français : « Affreux baragouin. À un certain moment il m'entretenait de grammaire et de linguistique et je n'y comprenais pas un mot. J'entendais revenir à chaque instant cette phrase peu claire : les tigres morts au logis. Je me creusais le cerveau. Au bout d'un certain temps je m'aperçus que le bon prêtre voulait dire : *l'étymologie* » (« Voyages », 1843, Pyrénées).

« Quoi qu'il en soit, voici mon songe : – Lorsque je suis dans une de ces fêtes, au milieu de cette foule d'hommes aimables et caressants, qui dansent, qui chantent, – qui pleurent aux tragédies, qui n'expriment que la joie, la franchise et la cordialité, je me dis : – Si, dans cette assemblée polie, il entrait tout-à-coup un ours blanc, un philosophe, un tigre, ou quelque autre animal de cette espèce, et que, montant à l'orchestre, il s'écriât d'une voix forcenée : – "Malheureux humains ! écoutez la vérité qui vous parle par ma bouche : vous êtes opprimés, tyrannisés, vous êtes malheureux, vous vous ennuyez. Sortez de cette léthargie !...

Vous, musiciens, commencez par briser ces instruments sur vos têtes ; que chacun s'arme d'un poignard ; ne pensez plus désormais aux délassemens ni aux fêtes ; montez aux loges, égorgez tout le monde ; que les femmes trempent aussi leurs mains timides dans le sang !

Sortez, vous êtes *libres*, arrachez votre roi de son trône et votre Dieu de son sanctuaire !"

– Eh bien ! ce que le tigre a dit, combien de ces hommes charmants l'exécuteront ? Combien peut-être y pensaient avant qu'il entrât ? Qui le sait ? Est-ce qu'on ne dansait pas à Paris il y a cinq ans ? »

(XAVIER DE MAISTRE, *VOYAGE AUTOUR DE MA CHAMBRE*, CALMANN-LÉVY, 1877, P. 139.)

Timbale



TIMBALE - **طَبْل** ● N. f. De l'anc. prov. *tambala* (esp. *timbal*), par croisement avec *cimbale*, *cymbale** et *timbre* (d'après *TLF*); empr. à l'ar. طَبْل, *ṭabl*, « tambour »*, « devenu en ar. d'Esp. *tạbál*, d'où l'anc. fr. *atabal* » (fin XVIᵉ s.). D'après M. Devic, « les formes *timbale*, *timbal*, *timballo* ont subi l'infl. du lat. *tympanum* ». Instr. de musique à percussion formé d'un bassin demi-sphérique recouvert d'une peau tendue; en cuisine, moule rond et haut; gobelet en métal. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est signalé dès le XIIIᵉ s., sous la forme *tinbale* (B. de Sainte-Maure, *Troie*, L. Constans; ds *TLF*). « C'est en 1457, à l'occasion des fêtes auxquelles assistaient des ambassadeurs du roi Ladislas de Hongrie que les *timbales* font leur apparition en France » (*Dict. des dict.*). 1471 : *tinballe* (*Invent. du roi René à Angers*, *TLF*). En 1727, gobelets en *timballes* (*Nouvelles archives de l'art français*, 1883, p. 288); 1749, pour « marmite » (*Mém. Sté Paris et Île-de-France*, 1899, p. 36; *TLF*); 1828 : « *macaroni en timbale à l'italienne* » (L. E. Audot, *La Cuisine de la campagne et de la ville*, 1896, p. 225; *TLF*). 1877, au fig., *décrocher la timbale* (*Journal officiel*, 25-03-1877, ds Littré, suppl.). Dérivé : *timbalier*; « cavalier qui bat les *timbales* » (1671); percussionniste aux *timbales* (1834).

C'est au XVIIIᵉ s. que « les régiments de cavalerie furent dotés d'un timbalier portant, attachées à la selle de son cheval, une paire de timbales; certains régiments prenaient pour timbalier un nègre qu'on revêtait d'un costume turc ou marocain, ce qui explique le sobriquet de timbalier du roi de Maroc » (É. Gouget, *L'Argot musical. Curiosités anecdotiques et philologiques*, Fischbacher, 1892).

« Je crois, comme monsieur, l'argent menacé, très-menacé, énormément menacé... d'abord par l'envie, qui fait à peu près toutes les révolutions... et ensuite par le progrès, qui les baptise...

– Mais, monsieur, ce sera une infamie, ce progrès-là ! Car enfin, moi, je ne suis pas suspect... j' ai été libéral... je le suis encore... je suis un soldat de la liberté... je suis républicain de naissance... je suis pour tous les progrès, moi !... mais une révolution contre l'argent, ce sera de la barbarie ! Nous retournerons à la sauvagerie ! Il faut de la justice... et du bon sens. Enfin, supposez-vous une société sans propriété ?

– Pas plus qu'un mât de cocagne sans **timbale** d'argent.

– Comment ! dit M. Bourjot, sans entendre Denoisel et en s'animant, ce que j'ai gagné durement, laborieusement, honnêtement... ce qui est à moi, ce que j'ai acquis... l'héritage de mes enfants... mais c'est tout ce qu'il y a de plus sacré ! Je regarde déjà l'impôt comme une atteinte à la propriété, moi.

– Mon Dieu, dit Denoisel avec un ton parfait de bonhomie, je suis bien de votre avis, et je serais désolé, ajouta-t-il malignement, de vous faire voir plus en noir que vous ne voyez... mais on a fait une révolution contre la noblesse... on en fera une contre la richesse... on a guillotiné les grands noms, on supprimera les grandes fortunes. »

(Edmond et Jules de Goncourt, *Renée Mauperin*, Charpentier, 1890, p. 251.)

Toubib



TOUBIB - **طبيب** ❁ N. m. De l'ar. طبيب, *ṭabīb*, « docteur, médecin » ; du verbe طبّ, *ṭabba*, « traiter, agir avec douceur, soigner, pratiquer la méd. », طِبّ, *ṭibb*, « science médicale » ; طِبابة, *ṭibāba*, « prof. médicale ». Si le mot appartient à l'argot des « soldats d'Afrique », son premier emploi attesté, sous une forme proche de l'originale, date de 1617 : « Cidi* Hamet Talbe ou Secretaire du Roy de Marroc Mulei Boufairs [...], ayant entendu qu'il y avoit un *Tabibe* à bord de nostre navire » (J. Mocquet, *Voyages...*, J. de Heuqueville, p. 164). Occur. relevées ds *TLF* : 1849, *tébib* (F. Jacquot, *Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien*, Gide et Baudry, p. 151) ; 1858, *tbeb* : « un derviche doublé d'un *tbeb* » (E. Fromentin, « Une année dans le Sahel », *Revue des Deux Mondes*, 15-11-1858, p. 260) ; 1860, *tebeb* (N. Cotte, *Le Maroc contemporain*, p. 165) ; 1863, *tobib* : « Les Arabes [...] nous prendront pour de célèbres *tobibs* » (A. Camus, *Les Bohèmes du drapeau*, p. 67) ; 1870, *toubib* (d'apr. Dauzat, *Arts de guerre*, 1918) ; 1917, *toubib* (M. Genevoix, *Nuits de guerre*, p. 168). Le roman policier adoptera sans difficulté le terme : « Le pauvre mec est camé à zéro. [...] Y aurait intérêt à le montrer à un *toubib*, et fissa* ! » (A. Simonin, *Touchez pas au grisbi !*, 1953) ; *Toubib or not toubib* (L. Layon, Baleine, 2001).

Le cinéma n'a pas été en reste. En 1987, la Paramount produit *Toubib malgré lui* ; en 1979 sort *Le Toubib*, de P. Granier-Deferre ; et en 1956 se trouve en compétition au Festival de Cannes un « Médecin malgré lui » venu tout droit du Maroc : *Toubib el Affia*, de Henry Jacques.

« Des expériences en laboratoire avaient révélé que les rats [...] qui avaient été exposés à des écrans avant la puberté avaient montré une perturbation irréversible de leur développement neuro-endocrinien : ils étaient devenus stériles et impuissants... Le rat est un mammifère, l'homme aussi !

– Tu prends de sacrés risques lorsque tu te mets devant un ordinateur, dis donc ?

– Et écoute bien : un **toubib** américain a démontré qu'un mammifère exposé à des champs électromagnétiques faibles voyait sa production de mélatonine perturbée. [...]

– Et je parie que tu as réfléchi sérieusement à la question, et que tu as trouvé la réponse...

– La solution, Julia, tu l'as sous les yeux, enfin, presque !

– Quoi ?

– Oui, le cactus !

Daniel s'empressa d'aller le chercher sur la bibliothèque. Il le posa près de moi sur la table de chevet et s'assit au bord du lit. Je parvins à contenir un éclat de rire...

– Ce cactus vient du Guatemala. Il absorbe les nocivités des ondes émises par les ordinateurs et les télévisions. Julia, je te présente le *Cereus peruvianus monstruosus* ! »

(Pascal Dessaint, *Bouche d'ombre*, Rivages, coll. « Rivages Noir », 2002, p. 57.)

Trafic

ترويج

TRAFIC – **ترويج** ◉ N. m. Orig. incertaine, selon *Le Robert*, qui s'en tient, comme la plupart des dict., à l'étym. it. *traffico*, que *TLF* fait remonter au XIVᵉ s. Les dict. ar. donnent **ترويج**, *tarwij* (*tarwig*, en ar. égyptien), « mise en circulation, écoulement (de marchandises) », d'où **ترويج المخدّرات**, « trafic de stupéfiants ». Les occur. citées par *TLF* semblent faire écho à notre *tarwij*, prov. *trafec*, *trafey* ; esp. *trafago*, *trafico* ; port. *trafego*, *trafico*. Mais une autre hyp. mérite mention : **رافق**, *rāfaqa*, « convoyer, escorter », **ترافق**, *tarāfaqa*, « voyager de conserve » ; d'où **مُرافقة**, *murāfaqa(t)*, « escorte, cortège », **رَفيق**, *rafīq*, « compagnon, partenaire ». Cette hyp. croise celle signalée par G. Ménage : « Je crois que les It. ont pris ce mot des Ar., comme *fondica*, *fondaco* [fondouk], et nous tarif*. Mais M. Brochart ne croit pas que ce mot soit ar. si ce n'est qu'il ait été pris de *terafaca*, qui signifie *comitem esse via*. » Or, cette loc. lat. recoupe parfaitement le sens de l'ar. *terafaqa* ! Le *Dict. illustré latin-français* de F. Gaffiot (1934) donne : *cŏmĭtātŭs* : « accompagnement, cortège, escorte, troupe de voyageurs, caravane » ; et *cōmĭter* : « avec bienveillance » ; correspond *stricto sensu* à l'ar. **رفق**, *rifq*, « bienveillance, courtoisie » ! Les incertitudes des dict. confortent-elles l'hyp. ar. proposée ici ? En l'absence d'étym. attestées, et l'it. n'étant lui-même qu'un dérivé, elle paraît en tout cas plus vraisemblable que celle (ds G. Ménage) d'un père Labbé, qui fait dériver *trafic* « du *tracas* qui s'y fait, ou de ce que le principal commerce et négoce des marchandises *fit trans mare* » ! Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot est relevé en 1339, avec deux *f*, ds une lettre de Ph. de Vallois (G. Saige, *Doc. hist. relatifs à la princip. de Monaco*, réf. *TLF*) ; 1480, au fém. : *traffique*, « intrigue » (G. Coquillart, *Œuvres*, M. J. Freeman, 1975, p. 190).

1738 : « Les Phéniciens ont été crus les inventeurs du trafic, et de la navigation, quoique cette gloire soit due bien plus légitimement aux Égyptiens » (Ch. Rollin, *Hist. anc. des Égyptiens, des Carthag., des Assyr., des Babyl., des Mèdes et des Perses*, Vve Étienne, p. 513).

« La synagogue a été détruite, et tout le quartier autour d'elle, quand on a construit le pont de l'Insurrection... Venez voir.

Nous sortons. D'un côté de l'hôtel se dresse une façade aux surplombs audacieux, peints d'orange* et de blanc ; [...] ; de l'autre s'étend un vaste espace minéral, au bord du fleuve, où l'énorme pont déverse son **trafic**. L'étudiant désigne, d'un geste neutre, ce vide. Je l'interroge :

– Vous vous souvenez du vieux quartier qui s'étendait ici ?

Le garçon semble confus.

– On a terminé le pont il y a douze ans. Avant, j'étais très jeune... Mais je connais bien la ville !

– Alors, aidez-moi. Je voudrais retrouver un lieu où j'ai des souvenirs. On y venait goûter, ou le soir boire du vin, l'été, en écoutant de la musique. C'était une très grande cour carrée. [...] Cela ressemblait à un caravansérail*, si vous voulez, avec des arcades superposées. »

(François Nourissier, *Bratislava*, Grasset, 1990, p. 76.)

Tricoises



TRICOISES – تَرْكِيَّة ● N. f. plur. Altération de *turcoises*: tenailles turques. Fém. de l'ancien fr. *turcois*: turc. De l'ar. تَرْكِيَّة, *turquiya*(t). Tenailles à deux mâchoires utilisées pour arracher clous, pointes et chevilles; tenailles de maréchal-ferrant; chez les pompiers, *clef tricoise*: outil en laiton* qui permet de serrer les raccords des tuyaux. Au Moyen Âge, instrument de taille qui servait à démanteler remparts et enceintes assiégés... Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1835, mais déjà en 1314, Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, préconisait l'usage des *turquoises* dans « la manière de traire les dans qui aperent par dehors » (*Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, F. Alcan, 1893, p. 155); 1363: *trequoises*, « tenailles de maréchal-ferrant » (B. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne*, t. I; cit. ds *TLF*); 1785: *triquoises*, « tenailles utilisées dans le travail du bois » (*Encycl. méthod. de la mécanique*, t. IV); 1904: *tricoise*, « clé utilisée par les sapeurs-pompiers » (*Nouv. Lar. ill.*); 1985: « *tricoises* (avec ajout): on trouve encore la graphie *triquoises* » (*Le Robert*).

TLF, qui note que « la cause de la dénomination est inconnue », aurait dû consulter le très éclairé Le Duchat dans le dict. de G. Ménage: « Turquoise: sorte de pincette à arracher des cloux [*sic*]; de sa ressemblance à celle d'un Turc habillé et coiffé d'un turban. D'autres dérivent le mot de l'allemand *trockeisen*, fer à arracher des cloux ou autre chose. » Relevé ds l'encycl. Wikipédia: « Comme elle [la clé tricoise] a parfois de multiples fonctions (tourne-vis, carrés et triangles d'ouverture de dispositifs divers), on parle alors de clef polycoise. »

« Un geste lent et régulier pour maîtriser un feu d'enfer, *rogne-corne* dans une main et marteau de l'autre, dominant de toute sa puissance un monde de feu, de fer, d'eau et de chevaux hennissants... Protégé par un lourd tablier de cuir, la *tasane*, il ne peut éviter les étincelles et éclats de fer qui, s'incrustant dans sa peau, forment une constellation de minuscules tatouages, ces "puces du maréchal" comme on les appelle. [...] Tandis que le pied du cheval repose sur le chevalet, il pare le sabot à l'aide d'une lame tranchante, le *rogne-pied*, qu'il frappe avec la mailloche, du *boutoir* qui nivelle et nettoie, de la *râpe* qui modèle, du *repoussoir* qui extrait les vieux clous, des **tricoises** pour ôter les vieux fers... L'atmosphère étouffante de la forge se charge de vapeur d'eau et d'odeurs de corne brûlée.

On ne sait exactement quand le métier est apparu. [...] Au Moyen Âge, période durant laquelle la métallurgie du fer renaît, le ferrage se fait encore à froid. Toutefois, le fer à cheval fixé par des clous est déjà connu des Arabes au temps de Mahomet, et le Coran y fait allusion dans la sourate 100: "Par les chevaux qui courent à perte de haleine / Par les chevaux qui, frappant la terre de leurs fers, en font jaillir des étincelles." Leur technique de ferrage se répand dans l'Empire byzantin avant d'apparaître en Europe occidentale, au cours du IXe siècle. »

(Janine Trotereau, « Le maréchal-ferrant », *Historia*, n° 702, juin 2005.)

Truchement



TRUCHEMENT – **تَرْجُمان** ⊛ N. m. De l'ar. تَرْجُمان, *turjumān*, « interprète, traducteur », à partir du verbe تَرْجَمَ, *tarjama*, « traduire, interpréter » (qui a donné drogman*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694. Jusqu'en 1935, les deux formes *trucheman* et *truchement* s'y disputent la préséance... La finale *men*, *TLF* l'explique par la « confusion avec le suffixe *-ment* ». Fin XII[e] s., le mot s'est écrit *drugement*, « interprète » ; fin XIV[e] s., *trucheman* ; c'est au milieu du XV[e] s. que la forme *truchement* apparaît, au sens de « personne qui parle à la place d'une autre, porte-parole, représentant », et que Charles d'Orléans, dans ses *Poésies* (Ch. Gosselin), invoque à moult reprises : « A trompeur, trompeur et demy / Et qui n'a pas langaige en lui, / Pour parler selon son désir, / Ung *truchement* lui faut querir... » (p. 267) ; « Le *truchement* de ma pensée / Qui est venu devers mon cœur » ; « Le *truchement* de ma pensée / Qui parle maint divers langaige » (p. 307). 1580, Montaigne : « La parolle, celuy qui la fauce, trahit la société publique. C'est le seul util, par le moyen duquel se communiquent nos volontez et nos pensées : c'est le *truchement* de nostre ame » (*Essais*, A. Langelier, II, 18, p. 286).

Alors, interprète, intermédiaire ou porte-parole, le truchement ? Lorsque cela touche au rôle de la presse, la nuance se révèle cruciale, aujourd'hui comme hier... En 1803, dans *Génie du christianisme*, Chateaubriand affirmait : « Le ministre chrétien est le truchement entre Dieu et l'homme. » Et la presse, dans l'affaire Dreyfus, entre qui et qui aura-t-elle été le truchement ? (Voir ci-dessous.)

« *Le Temps* avait indiqué, des quatre cas de révision prévus par la loi, celui que le gouvernement avait l'intention d'invoquer. Or il se trouve, comme par hasard*, que ce moyen, étant inapplicable, eût abouti fatalement au refus pur et simple de la cour de cassation, et *Le Temps*, averti, s'est hâté de rectifier l'opinion de son informateur. Or savez-vous de qui venait l'information ? Du ministre Bourgeois, demeuré bon cavaignacquiste, qui s'occupe, quand la Suisse et l'instruction publique lui en laissent le temps, de faire avorter la révision. Hélas ! Il y a pire. Brisson, comme chacun sait, est l'ami de tout le monde. Je sais des républicains qui, lorsqu'il a formé son ministère, sont allés candidement lui demander, pour toute garantie, d'examiner *lui-même* les pièces du dossier. Il le promit, et n'a pas tenu parole. [...] Maintenant que sa négligence à remplir son devoir a causé le scandale de l'affichage du faux qui a ridiculisé le gouvernement de la France et pour jamais compromis le crédit de la Chambre, Brisson dit : "je révise", et il pousse amicalement Cavaignac de l'épaule. Il révise. Seulement, de crainte que sa révision n'afflige Césariens et Jésuites que ce Franc-maçon entend ménager, il se fait interviewer par l'*Écho de Paris*, qui fut, jusqu'à l'effondrement de Cavaignac, le **truchement** de l'état-major, et déclare que dans sa conviction Dreyfus est coupable. Cuignet, Cavaignac et Brisson, trois têtes dans un même képi ! »

(Georges Clemenceau, *Vers la réparation*, Stock, 1899, p. 149.)

Tulipe

TULIPE – TÜLBENT ◎ N. f. Du turc *tülbent*, « turban », empr. au pers. *dulband*, *dulbend* ou *dulbant*, même sens. Plante herbacée à grande fleur en forme de vase ou de cloche (rappelant la forme du *turban*). Le mot est attesté par le *Dict. de l'Ac.* dans sa première éd. de 1694. Selon G. Ménage, la fleur n'est connue en France que depuis quelques années (le dict. date de 1650 ; d'après *TLF*, la fleur est introduite en Europe occidentale vers 1560). En 1593, une forme *tulipa* est relevée chez Ph. de Marnix de Sainte-Aldegonde (*Correspondance*, 25 novembre, Bruxelles, A. Gerlo, 1985, p. 122 ; cit. ds *TLF*) ; 1600, *tulipan* (O. de Serres, *Le Théâtre d'agriculture*, I. Métayer, 6, 12, p. 577) ; 1876, « verre de forme ovoïde, renflé au milieu » (non attesté) ; 1893, globe de verre : « la *tulipe* de verre suspendue au plafond et où brulait une étoile de gaz» (Courteline ds *Le Petit Robert*)... À noter qu'en persan, la tulipe est dénommée *lāla* ; en turc : *lâle*, d'où l'ar. ليلك, *laïlak*, et le fr. lilas*...

De la « tulipomania » : « Au XVIIe s., une véritable rage de la tulipe s'empara de la population hollandaise. On connut même un marchand qui se départit de la moitié de ses biens pour acquérir un seul plant de tulipe ! » (G. Bechtel et J.-C. Carrière, *Dict. de la bêtise, le livre des bizarres*). Et G. Ménage témoigne : « Dans ma jeunesse, j'ai vu vendre tel oignon de tulipe trois cents pistoles, tant la tulipomanie était grande. » Ce qui fait penser au Cornélius de *La Tulipe noire* (A. Dumas) et à la jalousie de Rosa... Ou encore au fleuriste de La Bruyère, qui passe ses journées à contempler les tulipes dans son jardin de faubourg : « Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a un culte et une religion, revient chez soi intrigué, affamé, mais fort content de sa journée. Il a vu des tulipes. » Et Fanfan la Tulipe, qui, à l'heure d'une retraite bien méritée (« Maintenant, je me repose / Sous le chaume hospitalier »), se résignera à cultiver « la rose et le laurier » (*L'Inter. des cherch.*, vol. XVI, 1883) !

tülbent

« Nul bruit, si ce n'est le froissement de feuillets de vélin sous les doigts du docteur Huylten, qui ne détachait les yeux de sa bible jonchée de gothiques enluminures que pour admirer l'or et le pourpre de deux poissons captifs aux humides flancs d'un bocal.

Les battants de la porte roulèrent : c'était un marchand fleuriste qui, les bras chargés de plusieurs pots de **tulipes**, s'excusa d'interrompre la lecture d'un aussi savant personnage.

– Maître, dit-il, voici le trésor des trésors, la merveille des merveilles, un oignon comme il n'en fleurit jamais qu'un par siècle dans le sérail* de l'empereur de Constantinople !

– Une **tulipe** ! s'écria le vieillard courroucé, une **tulipe** ! ce symbole de l'orgueil et de la luxure qui ont engendré dans la malheureuse cité de Wittemberg la détestable hérésie de Luther et de Mélanchthon !

Maître Huylten agrafa le fermail de sa bible, rangea ses lunettes dans leur étui, et tira le rideau de la fenêtre, qui laissa voir au soleil une fleur de la passion avec sa couronne d'épines, son éponge, son fouet, ses clous et les cinq plaies de Notre-Seigneur.

Le marchand de **tulipes** s'inclina respectueusement et en silence, déconcerté par un regard inquisiteur du duc d'Albe dont le portrait, chef-d'œuvre d'Holbein, était appendu à la muraille. »

(Aloysius Bertrand, *Gaspard de la nuit*, « Le marchand de tulipes », Mercure de France, 1895, p. 58.)

Turbith

TURBITH – ثربد ◉ N. m. De l'ar.-pers. ثربد, *turbid*, passé au lat. *turpethum*: plante poussant dans les lieux broussailleux, dont la racine, résineuse, a les mêmes vertus que le julep*. *TLF* fait dériver l'ar.-pers. du hindi *tarbud*, ou du sanskrit *tripuṭa*, « triple » (?). Attesté depuis 1762, ds le *Dict. de l'Ac.*, le mot s'est écrit *turbit*, au XIIIe s. (*Le Livre des simples médecines*, P. Dorveaux); 1275, le chirurgien G. de Saliceto prescrit le *turbith* végétal dans le régime des blessés (*Cyrurgia*, trad. fr., Lyon, 1492). En 1684, Furetière mentionne un *turbit* minéral (*Dict. universel*), mais la loc. est signalée dès 1624, dans *La Royale chymie*, de Crollius, « qui lui donna le premier le nom de *turbith minéral* [pour] la ressemblance qu'il crut lui trouver, soit dans sa couleur, soit dans ses effets » (G. Ranque, *La Pierre philosophale*, R. Laffont, 1972); et, en 1681, dans la *Pharmacopée royale* de Moyse Charas (L. d'Houry, pp. 333 et 549); 1789, « *turbith* nitreux » chez Lavoisier et Berthollet (dans *Méthode de nomenclature chimique*). En 1873, la forme *turbit* désigne (par analogie, touffe de plumes rappelant la fleur) une race de pigeons: « Le *Turbit*, ou pigeon à cravate, a le bec court et conique et une rangée de plumes retroussées sur la poitrine » (Ch. Darwin, *De l'origine des espèces*, Reinwald, 1873, p. 21).

ثربد

La plante, parfois appelée « marguerite bleue » (pour ses forme et couleur), turbith blanc (en pharm.) ou encore « herbe terrible » (pour ses propr. purgatives drastiques), compte plusieurs variétés, parmi lesquelles le « séné* des Provençaux » et la *Globularia eriocephala* (Maghreb). En Allemagne, « le turbith entre dans la préparation de la teinture de jalap, appelée également *eau-de-vie allemande* » (*Lar. médical*, 1972).

« La tisane impériale, que Corvisart fit préparer pour Napoléon Ier, qui réclamait ses soins pendant une campagne d'Allemagne pour un eczéma du cou, fort gênant pour porter l'uniforme, avait pour base le séné*... Le médecin allemand auquel l'empereur s'était d'abord adressé, s'était opposé à la cure rapide de cet exanthème, en affirmant que sa suppression pourrait avoir les plus graves conséquences. L'empereur, pressé par la campagne militaire qu'il conduisait avec sa vigueur habituelle, ne suivit pas les conseils du médecin allemand. [...] Le triomphe de Corvisart fut complet et l'eczéma disparut; mais à la mort de l'empereur, qui fut déterminée, comme vous le savez, par un cancer de l'estomac, le médecin allemand voulut prendre sa revanche, et s'efforça de démontrer que, si on avait suivi sa prescription, cette affection ne se serait pas déclarée. Malheureusement [...], le père et l'oncle de Napoléon étant morts de cancers, on peut penser que l'hérédité a joué probablement ici le principal rôle [...]. Les autres purgatifs drastiques appartiennent surtout à deux familles: les *convolvulacées* et les *cucurbitacées*. Dans la première se rangent le **turbith**, le jalap, la scammonée [...]. Le **turbith** nous vient de l'Inde et de l'île de Ceylan. Son action purgative énergique est due au latex résineux que renferme cette racine, résine qui contient un principe actif, la turpetine. »

(Georges Dujardin-Beaumetz, *Leçons de clinique thérapeutique*, O. Doin, t. I, 1885, p. 708.)

Turquoise

TURQUOISE – TURKUVAZ ❸ N. f. et adj. invar. De *turkuvaz*, « turquoise » ; *turcois*, ancienne forme de *turc*, dérivé de l'it. *turchino* : « Giettent cailliaus et pierez, et traient d'arc *turcois* » (*Hug. Capet*, 1803, éd. des Anciens poètes du XIVe s., cit. ds *Dict. des dict.*). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, le mot a connu plusieurs formes, dès le début du XIIIe s. : *turkeise*, « pierre fine d'un bleu tirant sur le vert » (S. de Freine, *Roman de philosophie*, Matzke ; cit. ds *TLF*) ; *turkoyse* (*Lapidaires anglo-normands*, Studer et Evans ; ds *TLF*) ; *torchoise* (R. de Pise, *Marco Polo*, Florence, Benedetto). D'après G. Ménage, un certain Pedro Texeira « dit que les *turquoises* viennent de Nixapar, province du royaume de Perse, qui confine au Turkestan, et que de *turkestan* cette pierre a été appelée *turkoise* ». La forme actuelle apparaît au XVe s. (G. Coquillart, *Plaidoyer*, *Œuvres*, Freeman) ; 1617, bleu *turquoise* (D'Aubigné, *Les Avantures du baron de Fæneste*, ds *Œuvres*, Gallimard, coll. « Bib. La Pléiade »). En 1799, le nom est donné, par É.-L. Geoffroy, à un petit papillon : « La *turquoise* : ses antennes, tout son corps et le dessus de ses ailes supérieures sont d'un beau bleu vert brillant un peu doré. » (*Histoire abrégée des insectes*, Rémont, C. Volland, t. II, an VII, p. 130). 1839 : « Sa prunelle, d'un bleu de *turquoise*, brillait, sous un sourcil pâle et velouté, d'une extrême douceur » (Balzac, *Béatrix*). Minér. : phosphate d'alum. et de cuivre naturel, donnant des pierres fines opaques, de couleur bleu ciel à bleu-vert.

turkuvaz

En ar., turquoise se dit فيروز, *fayrouz* (comme la chanteuse libanaise). Dans un texte datant de 1644, *Le Parfait Joaillier ou Histoire des pierreries* (Lyon, J.-A. Huguetan), Anselme Boece de Boot signale que la pierre fut longtemps nommée *ferruzegi* « par un mot corrompu, à cause de la vicinité des lettres du mot arabique *peruzaa*, qui signifie turquoise. [...] Les peuples de Mauritanie se servent en la médecine de la turquoise [parce qu'elle] adoucit et empêche les douleurs des yeux et de la tête, et qu'elle sert pour étouffer l'inimitié dans quelques uns, et réconcilier l'amour entre l'homme et la femme » (pp. 339-348).

« Le lit fonce sur ses rails de miel bleu
Il lutte de vitesse avec les ciels changeants...
Rien de commun tu sais avec le petit chemin de fer
Qui se love à Cordoba du Mexique pour que nous ne nous lassions pas de découvrir
Les gardénias qui embaument dans de jeunes pousses de palmiers évidés
Ou ailleurs pour nous permettre de choisir
Du marchepied dans les lots d'opales et de **turquoises** brutes...
Le lit brûle les signaux il ne fait qu'un de tous les bocaux de poissons rouges
Et quand il va pour fouiller en sifflant le tunnel charnel
Les murs s'écartent la vieille poudre d'or à n'y plus voir se lève des registres d'état-civil
Enfin tout est repris par le mouvement de la mer
Non le lit à folles aiguillées ne se borne pas à dérouler la soie des lieux et des jours incomparables. »

(André Breton, *Signe ascendant*, Gallimard, 1976, p. 41.)

Tuthie

TUTHIE – توتيا ● N. f. *Tuthie* ou *tutie*. De l'ar. توتيا, *tūthia*, « zinc, calamine, variété d'antimoine », dérivé d'un mot pers. signifiant « fumée » (celle qui se dégage de la calcination de certains minerais) ; passé à l'angl *tutty*, « oxyde de zinc » (produit notamment par la fusion du cuivre, pour obtenir du laiton*). Syn. : *gris de zinc* ou *cadmie des fourneaux*. Elle entre dans la préparation de certains onguents : « Les femmes turques se mettent de la *tutie* brûlée et préparée dans les yeux pour les rendre plus noirs » (Buffon, ds *Dict. des dict.*) ; « La *tuthie* est employée dans les maladies des yeux ; elle est détersive ; dessicative ; on l'emploie aussi pour cicatriser les plaies, pour les hémorroïdes » (J.-B. Rivet, *Dict. raisonné de pharmacie*, Brunot, 1803). Selon Al-Razi (Rhazès), c'est un « médicament excellent pour renforcer l'œil » : جيد لتقوية العين (cit. ds M. Devic). Le mot, qui s'appliquait en fait à toute fumée dégagée par un minerai métallique, a remplacé *cadmie* pour désigner spécifiquement la fumée de l'oxyde de zinc. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, écrit *tutie* en 1256 (A. de Sienne, *Le Régime du corps*, Landouzy et R. Pépin), il prend la forme actuelle à partir du XVe s. C'est à Marco Polo, au XIIIe s., que nous devons la première mention du mode de fabrication de la *tuthie* :

توتيا

« La cité de Cobinam est grande et spacieuse. [...] On y faict de beaux et grands miroirs d'acier. Semblablement on y faict la tuthie fort medicinable pour les yeux. [...] Il y a au pais des mynières, desquelles on tire une espèce de terre, que apres ilz font cuyre en fornaise ardente, et au-dessus mettent mettent un gril ou treilliz de fer pour arrester la vapeur qui en procede, laquelle vapeur qui s'attache et conglutine au fer, s'appelle Tuthie. [...] Les habitans du pays sont sectateurs de la loy mahumetique » (*Description géographique des provinces et villes les plus fameuses de l'Inde*, J. Longis, 1556, p. 16).

« Les princesses et les dames Arabes, dit un autre voyageur, qu'on m'a montrées par le coin d'une tente, m'ont paru fort belles et bien faites, on peut juger par celles-ci et par ce qu'on m'en a dit, que les autres ne le sont guère moins, elles sont fort blanches, parce qu'elles sont toujours à couvert du soleil. Les femmes du commun sont extrêmement hâlées, outre la couleur brune et basanée qu'elles ont naturellement ; je les ai trouvées fort laides dans toute leur figure. [...] Ces femmes se piquent les lèvres avec des aiguilles et mettent par-dessus de la poudre à canon mêlée avec du fiel de bœuf qui pénètre la peau et les rend bleues et livides pour tout le reste de leur vie [...] ; elles noircissent le bord de leurs paupières d'une poudre noire composée avec de la tutie, et tirent une ligne de ce noir au dehors du coin de l'œil pour le faire paroître plus fendu. [...] Les Arabes expriment la beauté d'une femme en disant qu'elle a les yeux d'une gazelle* : toutes leurs chansons amoureuses ne parlent que des yeux noirs et des yeux de gazelle [...] ; effectivement il n'y a rien de si joli que ces gazelles, on voit surtout en elles une certaine crainte innocente qui ressemble fort à la pudeur et à la timidité d'une jeune fille. »

(GEORGES BUFFON, *VARIÉTÉS DANS L'ESPÈCE HUMAINE. HISTOIRE NATURELLE, GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE*, PARIS, IMPRIMERIE ROYALE, T. III, 1749, P. 427.)

Typhon

TYPHON – **طوفان** ⊛ N. m. Orig. gr. : *tuphôn*, selon *Larousse*; orig. it. : *tifone*, d'après *Le Robert*; et pour *TLF* : du lat. *typhon*, dérivé du gr., qui serait dér. du port. *tufão*, dér. lui-même de l'ar., « probablement, par le canal de pilotes ar. employés par les explorateurs portugais », mais « l'ar. *ṭūfān*, attesté dans le Coran, est à son tour empr. au gr. τυφών, prob. par l'interm. du syriaque, et il est passé dans plus. lang. orient. : turc, persan, malais ». *Le Rob. alph. et an.* (1973) mentionne l'angl. *typhoon*, « empr. au chin. dial. *t'ai-fung*, "grand vent", mêlé à l'ar. *ṭufân* ». L'ar. طوفان, *ṭūfān*, « tornade, tourbillon, déluge », est fondé sur l'idée de circuler (طاف : *ṭāfa*), tourner, tourbillonner. Ds le Coran (68, 19), le mot est lié au Déluge, فطافَ عَليْهَا طآئِفٌ مِن ربّك وَ هُمْ نآئِمُونَ : « Un *typhon* envoyé par ton Seigneur les surprit dans leur sommeil » (littéral. : « Et un *typhon* de ton Seigneur se mit à leur *tourbillonner* autour alors qu'ils dormaient »). Même famille, طوْف, *ṭawf*, « radeau » ; طوَّف, *ṭawwafa*, « croiser (terme mar.), faire une tournée, une procession » (se dit aussi pour le pèlerin qui fait sa procession autour de la Kaâba, à La Mecque). Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1798, le mot est signalé en fr. dès 1504 (J. Lemaire de Belges, *Couronne margaritique*, ds *Œuvres*, J. Stecher, t. IV; cit. ds *TLF* : « vent fulmineux et subtil, nommé *Typhon*, qui esrache les arbres ») ; 1552 : *typhone*, chez Rabelais (*Quart Livre*) ; *tifon, tiffon*, XVIe s. ; *tufan, tufaon*, XVIIe s. (Mendez Pinto, *Les Voyages advantureux*, 1628, trad. du port. par Figuier ; cit. ds *TLF*)...

طوفان

Quant à l'hyp. gr., la myth. est sans doute pour quelque chose ds la confusion de *ṭufân* avec *Typhon / Tuphôn* : « Platon nous dit qu'en se contemplant lui-même, il ne sait s'il voit un monstre plus double, plus mauvais que Typhon, ou bien plutôt un être moral, doux et bienfaisant qui participe de la nature divine » (J. de Maistre, *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, Librairie gr., lat. et fr., 1821, p. 91). Car le *Typhon* gr. n'a rien à voir avec le *typhon* des Ar. ou des Chinois (tout comme le sinus* mathématique n'a rien à voir avec le sinus* anatomique) : fils du Tartare et de la Terre, selon Hésiode, ou de Junon seule, selon Homère, Typhon vomissait le feu par cent bouches, et symbolisait à lui seul l'énergie volcanique. D'où l'adj. *typhonien*, employé par J. de Maistre, à propos d'un grand feu d'artifice à Saint-Pétersbourg, « qui doit représenter une explosion du Vésuve [...], un spectacle typhonien ». On pourrait donc conclure, avec *TLF*, que la forme *typhon* résulte du croisement de l'ar. *ṭūfān*, du chin. *t'ai-fung* et du port. *tufão*, pour le sens, avec le gr. *typhon*, pour la forme.

« Il y avait des poussées terribles de la brise qui sifflait violemment dans les engins hélicoptériques de l'*Albatros. [...] À une heure du matin, le vent s'établit avec une extrême violence. Cependant, bien qu'il l'eût alors debout, l'aéronef, mû par ses propulseurs, put gagner encore contre lui et remonter à raison de quatre à cinq lieues par heure... Très évidemment il se préparait un coup de cyclone – ce qui est rare sous ces latitudes. Qu'on le nomme hurracan sur l'Atlantique, typhon dans les mers de Chine, simoun au Sahara, tornade sur la côte occidentale, c'est toujours une tempête tournante et redoutable. Oui ! redoutable pour tout bâtiment, saisi par ce mouvement giratoire qui s'accroît de la circonférence au centre et ne laisse qu'un seul endroit calme, le milieu de ce maelstrom des airs. [...] Il était manifeste, aussi, que le cyclone, en se déplaçant, allait tomber vers les régions du pôle avec une vitesse effroyable. »**

(Jules Verne, *Robur le Conquérant*, Hetzel, 1886, p. 234.)

Usnée

USNÉE - أشنة ◉ N. f. De l'ar. أشنة, *ushna,* « lichen, algue, mousse », appelée parfois كشة العجوز, *kechat al-'adjūz,* « mèche de la vieille ». Lichen filamenteux poussant sur les vieux arbres. Le mot, transcrit d'abord *usnech,* passé au lat. *usnea* (XVIe s.), a pris sa forme actuelle dès 1690, chez P. Pomet (voir zérumbet*). En 1530, il est relevé au sens de « lichen de couleur grisâtre », chez A. Le Fournier (*La Décoration d'humaine nature et ornement des dames,* f° 36 r°, cit. ds *TLF*) : « Prenes *usnee* quest une mousse venant sur les arbres »); 1553 : « Nous errons pensants que la Mousse est *Usnea,* et eulx [les droguistes turcs] le nomment *usnech* en le vendant » (P. Belon, *Observations de plusieurs singularitez,* f° 75V° ; réf. ds *TLF*); 1690, *usnea humana,* relevée par Furetière (« mousse qui pousse sur le crâne des pendus »), et dont P. Guérin signale les « propriétés surnaturelles » attribuées par l'ancienne pharmacopée, notamment aux os des morts restés longtemps à l'air. « Aujourd'hui, on plaint l'ignorance et la barbarie de nos pères qui conservaient les cadavres exposés à l'air le plus grand nombre d'années possible, souvent uniquement pour avoir de l'*usnée* » (Bosc, *Dict. d'hist. nat.,* t. XXXV, p. 157; cit. ds M. Devic).

D'aucuns supposent que l'orseille (qui croît sur les rochers et les murailles) aurait la même orig. que l'usnée ar. (*ushna*). L'orseille est, en effet, appelée أشنة الصّبّاغين, autrement dit « usnée des teinturiers ». Selon *TLF, orseille* viendrait du cat. *orxella,* lui-même empr. à un mot mozarabe (*'urġâ ?*). Selon un certain M. H. Major, cité par P. Pomet, ce mot ne serait qu'une lointaine déformation du nom d'une noble famille florentine, les Rucellai, dont l'ancêtre « importa du Levant le secret de teindre avec l'orseille »... Ajoutons que l'orseille, qui est un colorant naturel, est interdite depuis 1977 dans l'industrie alimentaire.

أشنة

« Contrairement aux plantes, les lichens ne possèdent pas d'hydrofuges, éléments de surface qui permettent de conserver l'eau, de sorte qu'un lichen peut absorber directement l'eau et les nutriments qu'elle contient par la surface, plutôt que par les racines, [...]. Certains lichens du genre *Usnea* peuvent poursuivre leur croissance même quand ils sont détachés du thalle originaire et qu'ils recouvrent une branche ou un fil.

La capacité surprenante des lichens du genre *Usnea* à absorber les minéraux contenus dans l'air a des conséquences importantes pour les êtres humains. Les **usnées** comptent parmi les organismes les plus sensibles aux polluants atmosphériques, ce qui en fait de précieux indicateurs naturels de la qualité de l'air. Les polluants absorbés peuvent fausser suffisamment l'équilibre délicat de la relation symbiotique du lichen pour le détruire. [...] La présence ou l'absence d'**usnées** dans des endroits où on devrait normalement en trouver constitue un indicateur très valable des niveaux de pollution.

Passablement répandu jadis dans les régions humides de l'Europe, l'*Usnea longissima* a pratiquement disparu de ce continent à cause de la pollution. »

(IRWIN BRODO, CHERCHEUR ATTACHÉ AU MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE, *USNEA : UNE HISTOIRE FASCINANTE,* © NATURE.CA, 2005.)

Varan

VARAN – ورل ◉ N. m. Du lat. *varanus*, empr. à l'ar. ورل, *waral* (variante rég. : *waran*), « lézard géant ». Reptile saurien, habitant l'Afrique, l'Asie et l'Australie, atteignant 2 à 3 m de long. Occurrences *TLF*: le mot apparaît au XIVe s., sous la forme *varel* (*Il glossario arabo-francese di Messer Guglielmo e Maestro Giucomo*, ds G. Ineichen, 1972, cit. par R. Arveiller, *Trav. ling. litt. Strasbourg*, t. XVII, 1979, p. 87) ; 1556 : *guaral* (J. Temporal, trad. de la version it. de Léon l'Africain, *Historiale description de l'Afrique*, I, *ibid.*, p. 88) ; 1677 : *varal* (adapt. anonyme de l'all. du P. Wansleben, *Nouv. Rel., en forme de journal, d'un voyage fait en Égypte*, 77, *ibid.*) ; 1725 : *oûaral* (Sicard, ds *Nouveaux Mém. des Missions de la Cie de Jésus dans le Levant*, V, 194, *ibid.*, p. 89) ; 1801-1802 : *varan* d'Égypte (F. M. Daudin, *Hist. nat. gén. et partic., des reptiles*, III, 51-52, *ibid.*) ; *ouaran* du désert (1801), *waral*, etc. Une forme, anc. fr. : *varain* (début XIIIe s.), est relevée ds *Vie de saint Eustache* (A. C. Ott), mais pour une espèce de loup ; 1810 : *waral*, *waran* (A. I. Silvestre de Sacy, trad. de l'ar. d'Abd-Allatif, *Rel. de l'Égypte*, 142, cit. par R. Arveiller, p. 90).



« Linné avait placé les Varans dans le genre Lézard [...]. La même confusion a été faite par G. Cuvier, qui désigne les Varans sous le nom de *Monitors* ; c'est Merrem qui, traduisant le nom arabe *ouaran* en celui de *Varanus*, et Gray, qui les premiers ont bien reconnu les affinités des reptiles [...] et en ont formé une famille distincte (les *Varaniens*). Les *varans* sont de tous les Sauriens ceux qui, après les crocodiles, arrivent à la plus grande taille, de sorte que les anciens, tel qu'Hérodote, en les désignant sous le même nom (crocodiles), les ont regardés comme des espèces terrestres, les crocodiles étant les lézards aquatiques » (*Dict. encycl. des Sc. méd.*, 1886).

« En voilà un ! Oreille rouge le voit, en effet, énorme, immobile sur la rive sableuse, narines écarquillées, yeux exorbités, son large dos gris luisant sous la lune : un crapaud, dit Toka. Il y a aussi de gros lézards, à moins que ces derniers ne soient que les ombres des oiseaux, ce qui expliquerait beaucoup de choses et notamment comment il se fait que le margouillat escalade les roches les plus abruptes sans jamais se casser la margouillette. C'est un agame gris mais le mâle a la tête et l'extrémité de la queue orange*, en cela très léonin. Il se soulève continûment sur ses quatre pattes arquées, il fait des pompes toute la journée. Il sera iguane, il sera **varan**.

On ne sait comment le dinosaure a disparu. Voici comment il réapparaîtra.

Avant d'attaquer, le serpent cracheur se dresse sur sa queue, te fixe longuement à distance et soudain il crache son venin. S'il atteint ta nuque*, tu deviens aveugle instantanément, aussi vaut-il mieux fuir à reculons. »

(Éric Chevillard, *Oreille rouge*, Éd. de Minuit, 2005, p. 91.)

Vérin

VÉRIN - **بريمة** ◉ N. m. De l'it. *verrina*, lat. *veruīna*, prov. *veruna*, « vrille », avec, selon *TLF*, infl. du lat. *verres*, « verrat », par métaph. sexuelle, pour l'it. *verrina*, « machine à forer » ; lequel it. est dérivé de l'ar. بريمة, *berrīma*, « tarière, vrille, tire-bouchon », du verbe بَرَمَ, *barama*, « tordre (deux cordes ensemble), tresser ». Par ext., appareil de levage formé de deux vis, que l'on place sous des charges pour les soulever ou les soutenir. Admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1762, sous la forme *verin*, puis, 1798 : *vérin* ; le mot est signalé dès 1389 : « un *verin* à presser », ou « grosse vis en bois pour le pressoir » (ds G. Espinas, *La Vie urbaine de Douai*, t. IV, p. 636 ; cit. ds *TLF*) ; 1463, *verrin*, comme « appareil de levage » (*Compte d'ouvrages*, 21 mai-20 août, 6ᵉ Somme de mises, A. Tournai ; réf. ds *TLF*). En argot rouchi (nord de la France), désigne une variété de « tabac en feuilles roulées en cordes, tournées en spirales », ou encore, à Maubeuge, « un enfant vif et remuant, qui ne tient pas en place » : « On diroit qu'i vont doner bale / Cliquant des mains / Urbain / Dit enfin / J'crois qu'i sont tet à *vérins* » (chanson lilloise, cit. ds G. A. J. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, Lemaître, 1834).

بريمة

« Engins destinés à soulever des fardeaux : bélier, mouton, moufle, grue, chèvre, vérin. [...] La langue des métiers toujours vivante et si inconnue est en perpétuelle transformation. Je ne suis pas éloigné de songer qu'il serait plus utile de faire apprendre aux enfants les termes de métier que les racines grecques ; leur esprit s'exercerait mieux sur une matière plus assimilable, et si l'on joignait à cela des exercices sur les mots composés et les suffixes, peut-être prendraient-ils plus de goût et quelque respect pour une langue dont ils sentiraient la chaleur, les mouvements, les palpitations, la vie » (R. de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, Mercure de France, 1899, p. 56).

« Un pompier surgit sous la bâche. Il portait d'énormes gants de toile et une parka caparaçonnée. Derrière lui, un camion approchait lentement, en marche arrière. Sur son flanc était inscrit : désincarcération. D'autres silhouettes avançaient, tenant des outils barbares reliés à des câbles pneumatiques, poussant des vérins hydrauliques sur des chariots, alors que d'autres, en équipements de feu, se postaient en arc de cercle, lances et extincteurs à la main. Une attaque en règle se préparait.

– On y va ?

Le médecin, les traits striés de sueur, ne répondit pas. De nouveaux déchirements de velcro retentirent. Un écran apparut entre les mains d'un infirmier. Des lumières vertes jaillirent ; des sillons, des chiffres*. Pour Diane, ce fut comme si l'impossible survenait. Le langage de la vie oscillait sur ce moniteur. [...]

Le docteur dressa le regard vers le pompier matelassé*...

Un nouveau personnage venait de se glisser sous la bâche. Hirsute, livide, plus mal fagoté encore que le premier médecin. Les deux toubibs* échangèrent un discours abscons d'abréviations et d'initiales. »

(Jean-Christophe Grangé, *Le Concile de pierre*, Albin Michel, 2000, p. 56.)

Yatagan

YATAGAN – YATAGHAN ◉ N. m. Du turc *yataghan* : sabre incurvé en deux sens opposés. Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1835, le mot a figuré en 1787 dans un *Traité sur le commerce de la mer Noire*, de Ch. de Peysonnel, t. II, p. 60), cit. ds *TLF* et Littré : « Sabres et grands couteaux appelés *yatagans* [...] sont très-renommés. » Une forme *iatagan* est relevée en 1800 dans un *Tableau du commerce de la Grèce* (F. Beaujour, t. I, p. 123) ; 1836, *ataghan* : « Le pacha de Damas a rêvé de poignards, / D'*ataghans* ciselés et d'assauts aux remparts » (E. Quinet, *Napoléon*, Pagnerre, p. 199) ; 1865, *TLF* signale un *atagan* chez V. Hugo (*Les Chansons des rues et des bois*, p. 10), que nous retrouvons identique dans l'éd. de 1882 (Hetzel et Quantin, p. 10), mais sous la forme *yatagan* dans l'éd. de 1933 (Ollendorff, p. 11) : « Le cheval luttait ; ses prunelles, / Comme le glaive et l'*yatagan*, / brillaient... » Le *Dict. de la convers. et de la lect.* de W. Duckett (qui note en passant : « L'*y* est considéré comme une consonne : *le yatagan* ») cite ce passage de *La Légende des siècles* : « Que l'Écosse ait sa claymore, / [...] et le More / Son *yatagan* ! » Par ailleurs, la forme *yataghan* relevée en 1892 par P. Guérin chez Villiers de l'Isle-Adam : « Cloués à de gros arbres, leurs propres / *yataghans* dans le cœur », perd son *h* dans une édition de 1922 (*Contes cruels*, Mercure de France, p. 368)...

yataghan

« L'Europe était encore en proie à l'émotion produite par cette terrible nouvelle ; on racontait que l'église de Sainte-Sophie avait été convertie en mosquée. [...] La comète parut en juin 1456 [...]. On y vit un signe certain de la colère divine : les musulmans y voient une croix, les chrétiens un yatagan. Dans un si grand danger, le pape Calixte ordonna que les cloches de toutes les églises fussent sonnées chaque jour à midi, et il invita les fidèles à dire une prière pour conjurer la comète et les turcs. Cet usage s'est conservé chez tous les peuples catholiques [...] ; C'EST DE LÀ QUE DATE L'ANGELUS » (C. Flammarion, *Astronomie populaire*, Marpon et Flammarion, 1880, p. 609).

« "Mon fils, explique-moi ce plaisir que tu as à aller à la montagne [...] Tu risques de tomber, alors quel plaisir ? Es-tu un mulet pour aller sur ces pierres du vertige ? N'est-ce pas mieux d'aller à Nice, où il y a des jardins, de la musique, des taxis, des magasins* ? [...] Et comment peux-tu aimer toute cette neige ? Quel plaisir de marcher sur ce bicarbonate qui te mouille les souliers ? Mon cœur tremble comme un petit oiseau quand je vois ces skis dans ta chambre. Ces skis sont des cornes du diable. Se mettre des **yatagans** aux pieds, quelle folie ! Ne sais-tu pas que tous ces démons skieurs se cassent les jambes ? [...] Qu'ils se cassent les jambes, si c'est leur plaisir, mais toi tu es un Cohen, de la race d'Aaron, le frère de Moïse notre maître." Je lui rappelai alors que Moïse était allé sur le Mont Sinaï. Elle resta interloquée. [...] Elle réfléchit un instant, puis elle m'expliqua que le Sinaï n'était qu'une toute petite montagne, que d'ailleurs Moïse n'y était allé qu'une fois, et qu'au surplus il n'y était pas allé pour son plaisir mais pour voir Dieu. »

(ALBERT COHEN, *LE LIVRE DE MA MÈRE*, GALLIMARD, COLL. « FOLIO », 1977, P. 28.)

Yaourt

YAOURT - YOĞURT ◎ N. m. *Yaourt*, *yogourt* ou *yoghourt*. Du turc *yoğurt*, à partir de *yoğurmak*, « pétrir ». *Le Rob. alph. et an.* (1973) le fait dériver du bulg. *jaurt*, var. *jugurt*. Lait caillé, de vache ou de brebis, préparé à l'aide de ferments lactiques acidifiants. Attesté sous diverses formes (« il rangeait des pots de yaourt, sorte de lait caillé d'une assez grande réputation, quoique sans orthographe bien sûre » : M. Aymé, *Maison basse*, chap. III), le mot est consigné en 1926 dans le *Lar. ménager illustré*, sous la forme *yagourt* ; 1959, *yahourt* (Dict. Duval) ; 1962, *yoghourt* (*Ac. gastr.*) ; *yahourth*, 1965 (Quillet) ; *yoghourt*, *yogourt* et *yaourt*, 1973 (*Le Rob. alph. et an.*) ; *yaourt* et *yogourt*, 1985 (*Lar. de la langue fr.* ; *Le Robert*). Mais c'est au XVe s. que le mot et le produit ont pénétré en France : *yogourt*, 1455 (Bertrandon de la Brocquière, *Voyage d'outre mer*, ms Arsenal 4798, 184 v°, cit. par *TLF*, qui le relève chez Arveiller ds *Revue de ling. romane*, t. LII, p. 109) ; *joocourt*, 1657 (ds *Le Rob. alph. et an.*) ; *yaourt* (forme angl.), en 1798, chez W. Eton, ds *Tableau historique politique et moderne de l'Empire ottoman* (Tavernier, pp. 286-288, trad. de l'angl. par Lefebvre). *Le Petit Robert* date la forme *yaourth* de 1853. Dérivé : *yaourtière*, appareil à confectionner les yaourts, 1re attestation en 1950, ds le Catalogue Manufrance.

yoğurt

« L'yaourt [*sic*] séché et délayé [...] donne une nourriture ou une boisson agréable et rafraîchissante, que l'on emploie avec succès dans les fièvres inflammatoires ou putrides. » Une légende veut que ce soit un ange qui offrit à Agar un pot du yaourt... originel, qui devait « servir à en refaire successivement jusqu'aujourd'hui » (d'après William Eton, *Tableau historique politique et moderne de l'Empire ottoman*, Tavernier, 1798, p. 288).

« Je t'écris à la hâte, car quelqu'un m'attend pour me conduire aux jardins du roi. On y voit de belles allées que fit dessiner la reine Amélie, femme d'Othon. C'est grâce à ses soins qu'Athènes fut fleurie et décorée d'arbres. Il paraît qu'au début, on allait voler toutes les fleurs de ses parterres, surtout aux jours où il y avait quelque fête au palais. Aussi, chaque fois qu'elle recevait, avisait-elle ses invités qu'ils ne devaient pas être fleuris. Olga n'est nullement aimée par le peuple qui la considère comme une slave, comme une barbare. Ce soir, je vais manger un excellent **yoghourt**, cadeau d'arméniens que nous avons réussi à placer en ville comme restaurateurs. Quand remangerons-nous ensemble de toutes ces bonnes choses ? Si nous pouvions nous rencontrer ici, au printemps, pour quelques mois !... Je suis obligé de glisser et de me taire sur la partie sérieuse de mon séjour... Tigrane doit se taire à cause de la police ottomane, et moi, je diminue peut-être le caractère politique de mon ami [...].

Désormais, tous les rêves de Tigrane évolueront autour de ces heureuses semaines de septembre-octobre 1896, étroit espace lumineux d'une vie sur qui va tomber la pluie noire de l'exil. »

(MAURICE BARRÈS, *LE VOYAGE DE SPARTE*, PLON, 1922, P. 115.)

Zain

ZAIN - زَيْن ⊛ Adj. inv. De l'it. *zaino*, relevé dès 1573 (*Il cavalerizzo di Claudio Corte*..., A. Marsili). Se dit d'un cheval dont la robe n'a aucun poil blanc. De l'esp. *zaino*, que l'on suppose dérivé de l'ar. خائِن, *khāin*, « faux, transfuge, perfide ». Le rapport n'est pas évident, et *TLF*, en le signalant, reste vague : « Empr. à l'esp. *zaino*, "qui n'a aucun poil blanc" et "traître, faux (des chevaux et des personnes)", att. dep. 1604, d'orig. ar. mais d'étymon incertain. » M. Devic, dans son *Glossaire* (p. 36), relève chez Dozy et Bochtor une autre hyp. ar., encore moins convaincante : *aṣamm*, qui semble désigner l'adj. أصمّ, « sourd, assourdi » (?)... Parmi les tares* que l'hyppologie ar. redoute chez le cheval, il y a justement celle qui touche à la robe : « Toutes les bigarrures (*shiyyât*), note Al-Jâhiz [voir plus bas], sont une marque de déficience et de tare. La *shiya* est toute couleur qui en altère une autre. » Or, la robe du cheval *zain* est, par définition, une robe « toute d'une couleur » (*Le Robert*). Faut-il voir alors dans l'empr. esp. un contre-sens ? À moins que la présence de poils blancs, ou de « bigarrures », soit, chez un cheval ou un chien, le signe d'un caractère fort mais imprévisible, *perfide* ? Si « les Français ont très mauvaise opinion d'un tel cheval, nous apprend A. de Garsault, les Espagnols en font si grand cas qu'ils disent : "Beaucoup désirent un cheval noir *zain*, et peu ont le bonheur d'en avoir" » (*Le Nouveau Parfait Maréchal. Connaissance générale et universelle du cheval*, Despilly, 1761, p. 13). Cette préférence des Espagnols pour le *zain* semble bien conforter une troisième hyp. ar., celle qui fait dériver *zaino* de زَيْن, *zaīn*, زينة ; *zīna(t)*, « beauté, parure »...



D'après Al-Jâhiz, *zaïn* se dit également d'un chien. L'auteur du célèbre *Livre des animaux* raconte : « Muslim Ibn 'Amr envoya un de ses cousins en Syrie-Palestine (Shâm) et en Égypte pour lui acheter un cheval. Le cousin qui était chasseur lui répondit : "Je ne m'y connais pas en hyppologie. – Mais tu es bien amateur de chien ? – Bien sûr ! – Eh bien toutes les qualités que tu apprécies chez un chien, recherche-les dans le cheval" » (*Le Cadi et la Mouche*, Sindbad, 1998, p. 282).

« Un beau matin, ne sachant plus avancer ni reculer, il s'était aplati comme une poire blette au beau milieu du porche. Aussitôt, toujours serviable, Quatre-yeux, se trouvant encore là par hasard*, l'avait aidé à se relever et même à regagner le salon du premier étage, où, sans questionner personne, il l'avait laissé, respirant à peine, entre les mains de Mlle Friponneau, qui, deux ou trois heures plus tard, était venue en bas dire d'atteler tout de suite les bai-**zain** à la calèche couverte. Allons-y ! Cric ! Crac ! En un tour de main tout fut prêt et Nicolas sur son siège. Au bout d'un assez gros moment, le pauvre gars apparut tout piètre encore et se hissa péniblement dans la voiture. Après lui, *madame* y monta, puis, en route, allume ! [...]

Appelée "la Parisienne", bien que native de Mauhors, elle avait résidé très longtemps dans la capitale, où l'on parlait encore de ses relations intimes avec deux célèbres soupeuses : l'une, étoile régnante des cafés* chantants ; l'autre, ex-demoiselle à la mode, devenue épouse légitime et toute-puissante d'un triste sire hollandais ! »

(Léon Cladel, *Ompdrailles, le tombeau des lutteurs*, A. Cinqualbre, 1879, p. 101.)

Zellige

ZELLIGE - زليج ● N. m. De l'ar. زليج, *zellīj*, ou *zûlleīj*, « petite pierre polie » ; à partir de زَلِيج, *zelīj*, « endroit verni, glissant ». Petit carreau de faïence décoré, de céramique émaillée. Passé par l'esp. *azulejo*, « marqueterie de faïence ». Héritage de l'occupation arabo-musulmane (711-1492). Une autre hyp., avancée par *TLF*, inverse le sens de l'emprunt : l'ar. maghrébin *zûlleïdj* serait lui-même « pris à l'esp. *azul*, lequel signifie *bleu* »... Lequel *azul* est dérivé de l'ar. لازَوَرْد / لازُوَرْد, *lāzaward* / *lāzuward*, lui-même emprunté au pers. *lāžward*, « bleu clair et intense » (voir lapis-lazuli*)... Au Maroc, Fez passe pour la cité historique des plus belles réalisations (notamment la médersa Es-Saffarin, construite entre 1321 et 1323). Première forme attestée, en 1849, chez Prax, dans « Tunis » (*Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, t. VI, p. 297) : *zelis* (on pense à la *Zélis* de Montesquieu, dans les *Lettres persanes*, lettre 159, 1721 : « Tu soupçonnais *Zélis* et tu avais pour Roxane une sécurité entière... ») ; 1898 : *zélidj* (*Gde Encycl.*, t. XXIII) ; 1917 : *zélige* (*Lar. mens.*, p. 302 b : « Art marocain » cit. ds *TLF*) ; et enfin, 1918, *zellige* : « L'humidité pourrit les poutres peintes, délite les *zelliges*, les parterres de pierres fleuries » (Jérôme et Jean Tharaud, *Rabat*.).



Le Portugal, peut-être plus que l'Espagne, développera cet art et l'exportera jusqu'au « Nouveau Monde » : au milieu du XVIe s., Lisbonne a déjà ses propres ateliers, et ses artisans adoptent la technique dite *majolique* que l'on doit à l'Italien Francesco Nicoloso, technique qui rendra possible la représentation figurée (réputée taboue dans l'islam orthodoxe).

« Les ânes, comme les voitures propres au transport, sont la propriété de quelques entrepreneurs de Tunis, parmi lesquels on compte de riches bourgeois et de hauts fonctionnaires [...].

Les potiers, *gallalin*, sont établis dans le faubourg, entre les portes Souega et Carthage. Ces industriels sont pour la plupart du Fezzan. Ils fabriquent des carreaux vernis appelés **zelis**, qui sont employés pour le carrelage et le revêtement des murs dans l'intérieur des maisons. Ces carreaux ont 0 m 09 de côté ; ils sont divisés diagonalement par deux couleurs, l'une blanche, l'autre noire. On les vend 8 piastres le cent.

Le monopole, qui s'étend sur la plupart des matériaux de construction, n'a pas atteint la fabrication des carreaux vernis. Il convient d'observer toutefois que le gouvernement prend, sans les payer, à titre d'impôt, les carreaux dont il peut avoir besoin.

Tunis reçoit de Gênes, de Naples et de Malte des carreaux vernis de 0 m 15 de côté, qui offrent des dessins variés. On les vend 28 piastres le cent. »

(M. PRAX, *REVUE DE L'ORIENT, DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES, BULLETIN ET ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE*, T. VI, 1849, P. 297.)

Zénith

سَمْت

ZÉNITH – سَمْت ⊛ N. m. Du lat médiév. *zenit* (1150), *cenith* (1184). Lecture altérée (*m* lu «*ni*») de l'ar. السمت, *samt*, «chemin», dans l'expr. سمت ٱلرأس, *samt el-ras*, littéralement «direction (au-dessus) de la tête». Opposé à *nadir es-samt* (voir nadir*). Point de la sphère céleste situé au croisement de la verticale d'un lieu donné. On l'appelle aussi «pôle de l'horizon». Au fig.: degré le plus élevé, apogée, voire: «au *zénith* et à l'apogée de la gloire»! (P. Lejeune, *Dict. des dict.*). C'est en Algérie (Bône et Oran), en 1867, que fut mesuré pour la première fois ds l'hist. un arc de parallèle terrestre, et, en 1874, que furent déterminées les distances zénithales de 46 étoiles voisines du *zénith* ainsi que l'*azimut* de Bône (réf. *Imago Mundi*). Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme *zenith*, puis, en 1740, avec l'accent. Au XIVe s., N. Oresme, futur évêque de Lisieux, en donne lui-même la définition: «Le point du ciel qui est tout droit sur nostre teste est appelé *cenith*» (*Dict. des dict.*). *TLF* signale une autre occurrence du même auteur, dans son *Traité de la sphère*: «le point du ciel [...] appelé *zenith*»... 1493, *zenich* (*Le Compost et kalendrier des bergers*, réf. *TLF*); 1526: «soubz le *zenith* de son propre hemispere» (J. Parmentier, *Chant royal*, ds *Œuvres poétiques*, F. Ferrand); 1608, au fig., «point culminant»: «Des hauts esprits le leur est le *zenit* (M. Régnier, *Satyres*, IX, 48, G. Raibaud). 1721: «Le *zénith* de votre esprit ne va pas au nadir* de celui du moindre des immams» (Montesquieu, *Lettres persanes*); 1906, É. Verhaeren: «Tout s'auréole et luit du *zénith* au nadir*» (*La Multiple Splendeur*).

En 1338, précédant l'occurrence (voir ci-dessus) de Nicolas Oresme, une forme *cenit* a donné lieu à une autre erreur de lecture. Sur le manuscrit d'un *Roman de la Fleur de lis* (Guillaume de Digulleville), on peut lire: «[Je] levai mes ieux sus *Mont Cenit.*» L'éditeur A. Piaget, lui, avait lu: *Mont Cenis*. Ce que E. Faral, dans le t. XXXIX de l'*Histoire littéraire de la France* (1952, p. 90, note 1) rétablit en «*susmont* cenit»: «vers le zénith» (signalé ds *TLF*).

«L'image se précise graduellement en sept fleurs qui deviennent des étoiles... Les deux plus hautes étoiles sont de sang, elles figurent le soleil et la lune; les cinq plus basses, alternativement jaunes et bleues comme la sève, sont les autres planètes anciennement connues. Si l'horloge ne s'était pas arrêtée à minuit, la petite aiguille aurait pu, sans que rien ne change, faire quatre fois le tour du cadran avant que le **zénith** émane une nouvelle lueur qui va dominer de haut les premières: une étoile beaucoup plus brillante s'inscrit au centre du premier septénaire et ses branches sont de feu rouge et jaune et elle est, dans sa gloire primant toutes les autres, l'Étoile du matin. C'est de l'instant seulement de son apparition que tout s'illumine, que la vie redevient claire. [...]

Quand le sort t'a portée à ma rencontre, la plus grande ombre était en moi et je puis dire que c'est en moi que cette fenêtre s'est ouverte. La révélation que tu m'apportais, avant de savoir même en quoi elle pouvait consister, j'ai compris que c'était une révélation.»

(André Breton, *Arcane 17*, 10/18, 1972, pp. 74-75.)

Zéro

ZÉRO – **صِفر** ◉ N. m.; adj. num. card. De l'it. *zefiro*, *zero* par contraction (C. Tagliavini, *Le Origini delle lingue neolatine*, Bologne, 1959, p. 263; réf. *TLF*), issu du lat. *zephirum*, à partir de l'ar. صفر, *ṣifr*, « ensemble vide, nul, vacant » (doublet: chiffre*). Prodigieuse aventure que celle de ce signe parti de *rien* et sans lequel, auj., l'expression du monde n'aurait de sens, à commencer par l'informatique et son langage binaire: 0, 1 ! Le mot est admis dans le *Dict. de l'Ac.* en 1694, sous la forme *zero*, puis, en 1740, avec l'accent. Jusqu'au XVe s., chiffre* a gardé le sens de *zéro* (*ṣifr* ar.); à partir de 1485, il devient signe numérique pour *valeur nulle* (J. Certain, *Le Kadran aux marchans*, ms. Paris Arsenal, *Archiv. für Kulturgeschichte*, t. III, p. 191; ds *TLF*): « La disiesme [figure] ne vault riens mais elle fait valloir les autres fig. et se nomme *zero* ou Chiffre* »; 1512, sens métaph.: « Childeric n'estoit estimé que [...] pour un *zero* au nombre des chiffres » (J. Lemaire de Belges, *Les illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, Stecher, t. II, p. 454); 1840, « partir *de* zéro »: H. de Balzac (voir ci-contre); 1938, J. Cocteau, « repartir *à* zéro » (*Les Parents terribles*); J. Romains, même année: « repartir *de* zéro » (*Les Hommes de bonne volonté – Verdun*); 1900, « la note la plus basse » (Colette, *Claudine à l'école*); 1903, terme algébr.: « On appelle *zéros* d'une fonction $f(x)$ les racines de l'équation $f(x) - 0$ » (*Gr. Encycl.*); 1947, « moral à *zéro* »; 1949, « le trouillomètre à *zéro* » (J.-P. Sartre, *La Mort dans l'âme*); *Allemagne année zéro* (film de R. Rossellini); 1953, *Le Degré* zéro *de l'écriture* (R. Barthes); 1972, « Nous arriverons à une *croissance zéro* dans les pays riches » (S. Mansholt, *Le Monde*, 15 juin); 1981, « option *zéro* » (*Le Nouvel Observateur*, 21 novembre)...



Argot, « Faire des queues au zéro » (*Dict. du bas-langage*, 1808): « tromper dans un compte, le surcharger... »; « C'est un zéro de chiffre » se dit d'un « homme sans capacités, un idiot »; expression que nous retrouvons dans le *Dict. rouchi-français* (1834), sous la forme: « Ch'est un zéró en chife », pour désigner « un homme nul ».

« Aujourd'hui que tout est un combat d'intelligence, il faut savoir rester des quarante-huit heures de suite assis dans son fauteuil et devant une table, comme un général restait deux jours en selle sur son cheval. L'affluence des postulants a forcé la médecine à se diviser en catégories: il y a le médecin qui écrit, le médecin qui professe, le médecin politique et le médecin militant. [...] Dans tous les tribunaux, il y a presque autant d'avocats que de causes. L'avocat s'est rejeté sur le journalisme, sur la politique, sur la littérature. Enfin l'État, assailli pour les moindres places de la magistrature, a fini par demander une certaine fortune aux solliciteurs. La tête piriforme du fils d'un épicier riche sera préférée à la tête carrée d'un jeune homme de talent sans le sou. En s'évertuant, en déployant toute son énergie, un jeune homme qui part de zéro peut se trouver, au bout de dix ans, au-dessous du point de départ. Aujourd'hui, le talent doit avoir le bonheur qui fait réussir l'incapacité; bien plus, s'il manque aux basses conditions qui donnent le succès à la rampante médiocrité, il n'arrivera jamais. »

(HONORÉ DE BALZAC, *Z. MARCAS – SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE ET SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE*, FUME, 1842-1848.)

Zérumbet

ZÉRUMBET – زُرُنباد ● N. m. De *zerombec* (1515), trad. de l'it. en fr. par Mathurin du Redouer, d'après *Le Nouveau Monde et navigations faictes par Emeric Vespuce* : « ung bacar de *zerombec* » (cit. ds *TLF*), passé en 1538 au lat. sc. *zurumbet* (Th. Lespleigney, *Dispensarium medicinarum*, f° 25 r° ; réf. *TLF*). L'it. lui-même dérive de l'ar. زُرُنباد, *zurunbād*, donné par M. Devic, alors que Bochtor, cité par le même, mentionne زُرُنبَة, *zurunba(t)*. La forme زُرُنباد doit être la bonne, le *Dict. étym. de tous les mots d'orig. orient.* se fondant sur un passage de Al-Razi (Rhazès) affirmant que ce fameux *zurunbād* « est utile contre la piqûre des reptiles et insectes » (trad. de M. Devic : زرنباد ينفع نهش الهوامّ)... Par ce mot, on désigne une plante voisine du gingembre* et, par métonym., son rhizome, recherché pour ses propriétés stimulantes (syn. : *shampoo*, aux Antilles). *TLF*, qui donne deux formes ar. voisines : *zarunba(h)* et *zarunbād*, fait dériver celles-ci du pers. *zurunbād*. La forme *zurumbet* est relevée, en 1561, chez Du Pinet, trad. *Commentaires de M. P. Matthioli sur Dioscoride*, p. 206). En 1694, P. Pomet traite du *zerumbeth* (voir texte ci-dessous) ; en 1701, Furetière enregistre la forme *zerumbet*.

زُرُنبَاد

« Avicenna disse : "El Zerumbet è un herba simile al cippero, quantanche sia più grande, e manco odorata, laquale scalda, et disecca nel terzo grado, risolve la ventosità, et toglie via l'odore del vino, degli ogli, et delle cipolle come fa la Zedoria" oltra questo lenisce l'asperita del petto, conforta il cuore, ferma el vomito, gioua a'disetti della matrice, a'veleni, e a morsi degl'animali velenosi, et de la theriaca del Napello. Et però sendo la Zedoaria el Zurumbet quasi di equale virtu penso, che realmente si possa nel mancamento dell'uno supplire con l'altro » (père Philippus Florentinus, *Compendio della faculta de'semplici de tutte quelle cose sono piu in uso*, Florence, 1572, p. 70. Reprod. BNF, éd. de Cambridge.)

« Le **zerumbeth** et la zedoaire sont deux racines différentes de couleur et figure, qui proviennent néanmoins d'une même plante, laquelle a les feuilles semblables à celles du gingembre*, c'est pour quoy quelques-uns les nomment *gingembre sauvage*. On nous apporte ces deux racines des Grandes Indes, et de l'Isle S. Laurens, où elles croissent en abondance.

Le **zerumbeth** est la partie ronde de la racine, laquelle nous recevons coupée par rouelles, comme le jalap ; il doit être gris en dehors et en dedans, pesant, difficile à rompre, non carié, d'un goust chaud et aromatique.

La zedoaire est la partie longue de la plante, servant au **zerumbeth** comme de pied, elle doit estre de la longueur et grosseur du petit doigt, d'un blanc rougeâtre au dessus et blancheâtre au dedans, bien nourrie, pesante et mal aisé à rompre, sans vermoulure, à quoy il est extremement sujet, d'un goust chaud et aromatique, approchant de celuy du romarin. »

(Pierre Pomet, *Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux*, Liv. Second, J.-B. Loyson et A. Pillon, 1694, p. 62.)

Zinzolin

ZINZOLIN - **جُلْجُلان** ● N. m. et adj. De l'it. *giuggiolena,* « sésame* », *zuzzulino* (qui, par ailleurs, a donné le fr. *jugioline,* sésame). Couleur de sésame, violacée tirant sur le rouge : taffetas* *zinzolin*, étoffe *zinzoline*, mais aussi « une étoffe *zinzolin* » (E. et J. de Goncourt, *Journal*), des roses *zinzolin* (B. Cendrars, *La Main coupée*). Emprunté à l'ar. جُلجُلان, *juljulān*, « sésame » (semence de). Par métonym., qualifie l'aspect d'une personne : « une bergère en panier, vers qui tendent les vœux du berger *zinzolin* » (Colette, *Claudine s'en va*). Attesté dans le *Dict. de l'Ac.* depuis 1718, le mot est signalé dès la fin du XVIe s., sous la forme *zizolin* (*Inventaire de Gabrielle d'Estrées*, 1599, ds Haward ; cit. ds *TLF*) ; 1609, *zinzoly* (*La Petite Bourgeoisie*, ds Sigogne, *Œuvres satyriques*, 264 ; cit. ds *TLF*) ; la forme actuelle apparaît en 1611 (Lettre de Péra, 12 novembre ds *Le Mercure François* ou *La Suite de l'histoire de la paix*, t. II, 1627 ; *TLF*) ; 1836 : « Léandre, qui jouait Lygdamon, était vêtu d'un habit *zinzolin* rehaussé de quelques broderies vertes à la mode pastorale » (Th. Gautier, *Le Capitaine Fracasse*).

جُلجُلان

Au fig., se dit d'un « homme qui affecte la délicatesse et le brillant » (*Dict. étym.* de J. B.-B. de Roquefort) : « Il y a un Verlaine aimable, spirituel, tendre et musical [...] ; c'est le Verlaine zinzolin, largement et justement populaire » (ds *Le Nouv. Temps*, 20-09-1938, cit. ds *TLF*). En 1857, dans *Les Oubliés et dédaignés du XVIIIe siècle*, Ch. Monselet qualifie un certain Cubières de « poète zinzolin ». Henri Lemaître, qui dit du même Monselet que « l'œuvre survit moins comme celle d'un créateur que comme source de renseignements sur ses contemporains » (*Dict. de la litt. fr. et francoph.*, Bordas, 1985) voulait-il dire que Monselet était complètement « zinzolin » ?

« On parlait couleurs, et les jeunes femmes disaient leurs goûts, qui n'étaient point précieux. L'une aimait le rose et l'autre le bleu ; une autre vantait le vert pâle et la quatrième préférait le rouge.

– Et vous, Alain ? demanda la Bleur.

– Oh ! moi, dit Alain, je suis, par mon état d'homme, voué aux noirs, aux gris et aux cachous. Je ne rêve pas, comme vous, d'éclatants plumages. Pourtant, s'il m'était permis d'avoir un tel désir, je me voudrais vêtu en **zinzolin**.

Toutes éclatèrent de rire, pour cacher leur ignorance. [...]

– Je ne veux pas vous tromper. Le mot est joli, la couleur est affreuse. Figurez-vous un violet rougeâtre, pensez à ces velours violets tout usés et qui montrent une trame d'un rouge douteux.

– Vous vous moquez de nous, ce n'est pas bien.

– Je ne me moque pas. J'aime ce mot, parce qu'il est joli, peut-être parce qu'il rime avec mon nom, peut-être surtout parce qu'il rime avec le tien, mon Aline zinzoline ?

Et il embrassa passionnément sa sœur, qui protestait :

– Non, je ne suis pas zinzoline, je ne suis pas zinzoline ! »

(Remy de Gourmont, *Couleurs. Contes nouveaux*, Mercure de France, 1920, p. 101.)

Zob

ZOB – زُبّ ◎ N. m. De l'ar. clas. زُبّ, *zoubb,* « pénis, verge » ; ar. maghr., *zebb, zebbi* (le *i* : désinence du poss. pour « mien »). Entre les appellations « contrôlées » : « cinquième membre, membre, membre viril, vit (vx, litt.), ithyphalle, phallus » ; et les appellations « enfantines » : « quéquette, zézette, zizi », le زُبّ reste la plus exotique des appellations « triviales » : « bite ou bitte, queue ». Le mot est attesté dans le *Dict érotique moderne* depuis 1867 (A. Delvau, Bâle), sous les formes de *zeb* et de... *zèbre* ; 1870 : *peau de zébi*, argot des zouaves*, pour dire « rien du tout » ; 1844 : « *peaud'zebie* » (G. Courteline, *Les Gaietés de l'escadron,* Marpon et Flammarion, p. 159) ; 1899, le *Dict. d'argot fin-de-siècle* signale également la forme *zèbre*, mais dans son supplément ; ds l'éd. consultée, celle de 1894, Ch. Virmaitre écrit en fin de volume : « Au moment d'imprimer cette dernière feuille, il m'arrive une série d'expressions nouvelles qui seront, pour compléter ce volume, publiées en supplément, à part... » *TLF* relève par ailleurs les formes *zob* (1894), *zébi* (1897), *zobi* (1900), et, en 1901 : *zébi* (Bruant) ; 1962, A. Boudard : « On y voit trop de belles choses [dans les magazines] qui ne seront jamais pour nos gueules, pour nos pognes, pour nos jeunes *zobs* pleins d'ardeur » (*La Métamorphose des cloportes*) ; 1966, É. Ajar, au sens d'un refus : « Mon *zob* ! L'hôpital, tant que je suis là, c'est *zobbi*, Madame Rosa ! » (*La Vie devant soi*)...



Un emploi de Flaubert (et non une citation, comme l'écrit *TLF*) semble être antérieur à celui signalé ds le *Dict. érotique* de Delvau : « Après mille réflexions, j'ai envie d'inventer une autobiographie chouette, afin de donner de moi une bonne opinion : 1. dès l'âge le plus tendre, j'ai dit tous les mots célèbres dans l'histoire : nous combattrons à l'ombre-retire-toi de mon soleil [...] ; 7. J'ai fatigué le harem* du grand Turc. Toutes les sultanes, en m'apercevant, disaient : "ah ! Qu'il est beau ! Taïeb ! *Zeb* ketir !" » (*Correspondance*, L. Conard, 1927, p. 328 ; première éd. : 1860).

« Bruno est appuyé contre le lavabo. Il a ôté sa veste de pyjama*. Les replis de son petit ventre blanc pèsent contre la faïence du lavabo. Il a onze ans. Il souhaite se laver les dents, comme chaque soir ; il espère que sa toilette se déroulera sans incidents. Cependant Wilmart s'approche, d'abord seul, et pousse Bruno à l'épaule. Il commence à reculer en tremblant de peur ; il sait à peu près ce qui va suivre...

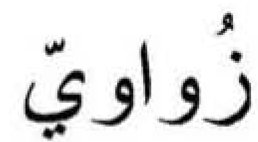
Pelé s'approche à son tour. Il est petit, râblé, extrêmement fort. Il gifle violemment Bruno, qui se met à pleurer. Puis ils le poussent à terre, l'attrapent par les pieds et le traînent sur le sol...

Brasseur rejoint les autres ; il a quatorze ans, c'est le plus âgé des sixièmes. Il sort sa bite, qui paraît à Bruno épaisse, énorme. Il se place à la verticale et lui pisse sur le visage. [...] "Clément, ton zob est nu, dit-il, railleur ; il faut aider les poils à pousser..." Sur un signe, les autres passent de la mousse à raser sur son sexe. Brasseur déplie un rasoir, approche la lame. Bruno chie de peur. »

(Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires*, Flammarion, 1998, p. 57.)

Zouave

ZOUAVE – زُواوِيّ ◉ N. m. De l'ar. زُواوِيّ, *zouāwīyyi*, *zouāwi*, plur. *zouāwa*, dérivé du berbère *agawa*, plur. *igawawen*, nom d'une conféd. de tribus kabyles. Soldat d'un corps d'infant. créé en 1831 par la Fr. en Alg. (les premières recrues étaient issues desdites tribus), dissous en 1962. On raconte que les *zouaves* avaient remporté des batailles en Russie et en Crimée (Inkermaan), et participé à la guerre civile américaine (1864-1868) dans la 5e Infant. des Volontaires de New York !... Dans la *Revue de droit intern.* (t. XXIII, 1916, n° 1-6, p. 249), nous relevons ce témoignage : « Toute la presse a rappelé l'héroïsme sublime d'un *zouave* prisonnier [des All.] qui, placé en avant de la ligne de feu, sur l'Yser, et voyant que ses camarades hésitaient à tirer, leur cria : "Mais tirez donc, les boches sont derrière moi !" » Le mot est admis en 1878 ds le *Dict. de l'Ac.* En 1623 déjà, il figurait ds une « Lettre de Guillermy à C. N. Fabri de Peiresc : Nbre du peuple et abitans de la Ville d'Alger », ds Bull. des Ét. ar., novembre-décembre 1942 ; cit. ds *TLF*) : « cinq mil *Zouaves* c'est à dire mores de paye » ; 1637, ds *Hist. de Barbarie* (*Fr. mod.*, t. XXXVIII, p. 155) : « les Maures qu'ils appellent *Zoüanes* peuvent être de ceste milice [de Tunis] » ; *Azuages* (P. d'Avity, ds *Cahiers de Lexic.*, t. L, p. 6) ; 1830 : « *zouave*, soldat alg. d'un corps d'infant. indigène formé par la Fr. » (*Arrêté* du général Clauzel, 1er octobre ; *Lar. du XIXe s.*) ; 1841, « *zouave*, fantassin fr. d'un corps distinct des tirailleurs indig. » (*Ordonn. royale*, 8 septembre, *Bull. des Lois du Royaume de Fr.*, 9e série, t. XXIII) ; 1861, « corps constitué en 1860 par Lamoricière pour la déf. des États pontif., dissous en 1871 » (Mérimée, *Lettres à M. Panizzi*, t. I, 1881, p. 194) : « Savez-vous qu'il part encore maintenant, pour Rome, des volontaires vendéens et poitevins, pour servir dans les *zouaves* du saint-père ? »



À Paris, au XIXe s., le mot avait son diminutif : « zouzou » (« Ils ne ressemblent en rien aux zouzous qu'on voit sur les Boulevards », J. Noriac). « Pour le zouave », lit-on ds *Souvenirs d'un homme de lettres* (A. Daudet), « dépouiller l'Arabe ou le colon n'est pas voler, c'est chaparder, faire son fourbi. Différence énorme ! » Et le *Dict. de l'argot des typogr.* de renchérir : « Chaparder : marauder. De *chat-pard* : chat-tigre ou serval. – Les *zouaves* passent pour les plus habiles chapardeurs de l'armée française... »

« Depuis six mois qu'elle ne payait plus les intérêts des hypothèques, la situation était devenue intolérable, au milieu des frais de toutes sortes, dans la continuelle menace d'une vente judiciaire ; et son avoué lui avait donné le conseil de lâcher tout, de se retirer au fond d'un petit logement, où elle vivrait sans dépense, tandis qu'il tâcherait de liquider les dettes. Elle n'aurait pas cédé, elle se serait obstinée peut-être à garder son rang, son mensonge de fortune intacte, jusqu'à l'anéantissement de sa race, sous l'écroulement des plafonds, sans un nouveau malheur qui l'avait terrassée. Son fils Ferdinand, le dernier des Beauvilliers, l'inutile jeune homme, écarté de tout emploi, devenu zouave pontifical pour échapper à sa nullité et à son oisiveté, était mort à Rome, sans gloire, si pauvre de sang, si éprouvé par le soleil trop lourd, qu'il n'avait pu se battre à Mentana, déjà fiévreux, la poitrine prise. Alors, en elle, il y avait eu un brusque vide, un effondrement de toutes ses idées, de toutes ses volontés, de l'échafaudage laborieux qui, depuis tant d'années, soutenait si fièrement l'honneur du nom. »

(Émile Zola, *L'Argent*, Le Livre de poche, 1982, p. 154.)

Annexes

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE*

1. Étymologie et lexicographie
2. Évolution morphologique et historique des emprunts
3. Références littéraires
4. Sources des extraits (auteurs, titres, éditeurs)

TABLE

Mots traités dans le corpus
(et occurrences littéraires : nom de l'auteur,
suivi du titre de l'ouvrage)

Bibliographie générale

1. Étymologie et lexicographie

1.1. Dictionnaires

- *Dictionnaire de la langue du* XIX*e et du* XX*e siècle*, Larousse, en 16 vol. + 1 Supplément, dit *Trésor de la langue française, TLF* (CNRS-Gallimard, 1994).
- *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale*, Marcel Devic; supplément au *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (Hachette, 1878, 1887, 1892 et 1910).
- *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement tout ce qui regarde la connaissance des peuples de l'Orient*, Barthélemy d'Herbelot (Cie des libraires, 1697).
- *Dictionnaire de l'Académie française*, 1re édition (J.-B. Coignard, 1694), pour l'essentiel: + (cit. ds *TLF*): 1718, 1740, 1762, 1782, 1798; Supplément éd. 1835 (G. Barra, 1836); 1842 (Complément); 1869; 1878; 1935.
- *Dictionnaire de la langue française*, Émile Littré (1867, 1871, 1877, 1878, 1892 – réf. *TLF*).
- *Dictionnaire des dictionnaires*, Paul Guérin (Imprimeries réunies, 1892).
- *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, William Duckett (M. Lévy, 1857).

Dictionnaire étymologique de la langue française (1650), Gilles Ménage (Briasson, 1750).
Dictionnaire étymologique de la langue française, J. B.-B. de Roquefort-Flaméricourt (Decourchant, 1829), avec une « Dissertation sur l'étymologie », préface ds le t. I du présent ouvrage.
Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, le tout extrait des plus excellens auteurs anciens et modernes, Antoine Furetière (Amsterdam, H. Desbordes, 1684 ; La Haye/Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690. Reprod. BNF, 1972).
Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 6 vol., Le Robert (1973).
Dictionnaire *Le Robert* (1878).
Dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert* (1993).
Dictionnaire Larousse-Bibliorom (1998).
Dictionnaire espagnol-français-espagnol (Larousse, coll. « Saturne », 1967).
Dictionnaire As-Sabil, arabe-français-arabe, D. Reig (Larousse, coll. « Saturne », 1983).
Grand Dictionnaire universel du XIX*e siècle*, P. Larousse, 17 vol., 1866-1876.
Dictionnaire historique d'argot, Lorédan Larchey (E. Dentu, 1881).
Dictionnaire d'argot fin-de-siècle, Charles Virmaître (A. Charles, 1894).
Dictionnaire d'argot, Napoléon Hayard (Vve L. Hayard, 1907).
Dictionnaire de l'argot des typographes, Eugène Boutmy (Flammarion et Boutmy, 1883).
Dictionnaire du bas-langage, ou des manières de parler usitées parmi le peuple..., D'Hautel (F. Schoell, 1808).
Dictionnaire de la langue verte, Alfred Delvau (Marpon et Flammarion, 1883).
Dictionnaire érotique moderne, Alfred Delvau (Bâle, K. Schmidt, 1867).
Dictionnaire des curieux. Complément pittoresque et original des divers dictionnaires, Ch. Ferrand (Besançon, Dodivers, 1880).
Dictionnaire rouchi-français, G. A. J. Hécart (Valenciennes, Lemaître, 1834).

· *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, M.-N. Bouillet (Hachette, 1878).
· *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, Gabriel Girard (Vve Dabo, 1824).
· *Dictionnaire d'agriculture. Cours complet d'agriculture*, abbé François Rozier (1784).
· *Dictionnaire philosophique*, Voltaire (Lefèvre, 1829).
· *Etymologie des mots françois tirez du grec*, Léon Trippault (Orléans, E. Gibier, 1581).
· *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues*, Pierre Marie Quitard (P. Bertrand, 1842).
· *Les Arts de l'homme d'épée ou le Dictionnaire du gentilhomme*, contenant « L'art de monter à cheval », par Georges Guillet (G. Clouzier, 1678).
· *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, sous la dir. de A. Dechambre et J. Raize-Delorme (Masson, 1874 ; Asselin et Houzeau, 1874-1885).
· *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (Briasson, 1755).
· *Dictionnaire raisonné de pharmacie – chimique, théorique et pratique*, Jean-Baptiste Rivet (Brunot, 1803).
· *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, J.-C. Valmont de Bomare, Supplément à la première édition (Paris, 1768).
· *Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française*, Louis-Nicolas Bescherelle (1843-1846).
· *Dictionnaire de médecine*, Achille Richard (Béchet, 1821).
· *Dictionnaire universel français et latin*, « Trévoux » (Compagnie des libraires associés, Paris 1771 ; reprod., BNF, 1973).
· *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du* IX*e au* XV*e siècle*, Frédéric Godefroy (Librairie des sciences et des arts, 1937-1938).
· *Dictionnaire des Halles, ou Extrait du « Dictionnaire de l'Académie françois »*, Antoine Furetière (Bruxelles, F. Foppens, 1696).
· *Dictionnaire des racines celtiques*, Pierre Malvezin (autoédition, 1924, puis 1996).

Dictionnaire canadien-français, Sylva Clapin (Beauchemin, 1894).
Dictionnaire de médecine usuelle, Jean-Pierre Beaude (dir.) (Didier, 1849).
Dictionnaire universel de la vie pratique à la ville et à la campagne..., Guillaume Beleze (Hachette, 1872).
Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes, Institut royal des Pays-Bas, R. Dozy (J. Muller, 1845).
Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux... (Lyon, 1768).
Dictionnaire des parlers arabes de Syrie, Liban et Palestine, Claude Denizeau, supplément au *Dictionnaire arabe-français* d'Adrien Barthélémy (G.-P. Maisonneuve, 1960).
Dictionary of modern written arabic, Hans Wehr (1974; puis 1993: J.-M. Cohan).
Dictionnaire illustré latin-français, Félix Gaffiot (Hachette, 1934).
Dictionnaire de la bêtise, le livre des bizarres, Guy Bechtel, J.-C. Carrière (Robert Laffont, 1991).
Dictionnaire de littérature française et francophone, Henri Lemaître (Bordas, 1985).
Dictionnaire des mots d'origine étrangère, Henriette et Gérard Walter (Larousse, 1991).
Dictionnaire des mots français d'origine arabe, M. Ben Smaïl (Société tunisienne pour l'éducation récréative, 1994 – ouvrage non consulté).
« Dictionnaire des religions, mythes et symboles », E.-H. Vollet (sur le site Internet Imago Mundi, 2004).
« Dictionnaire des termes de cavalerie », François-Alexandre-Pierre de Garsault, dans *id.*, *Le Nouveau Parfait Maréchal* (Despilly, 1741).
Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France, Adolphe Chéruel (Hachette, 1880).
Encyclopédie Universalis (2005-2006).
Examen critique des dictionnaires de la langue française, Ch. Nodier (Delangle, 1829).
Dictionnaire turc-français, Barbier de Meynard (1886).
Dictionnaire Duval (1959).
Dictionnaire argot-français et français-argot, G . Delesalle (Ollendorff, 1896, 1899, 1900).

- *Dictionnaire Quillet* (1965).
- *Dictionnaire de la langue des sports*, G. Petiot (Le Robert, 1982).
- *Le Larousse médical* (1972).
- *Dictionnaire étymologique des langues romanes*, Frédéric Diez (A. Franck, 1853).
- *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent*, Émile Littré (Ch. Robin, 1855-1865).
- *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, M.-N. Bouillet (Hachette, 1878).
- *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (Lyon, 1768).
- *Grande Encyclopédie (la) : Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, t. XXVI (H. Lamirault, 1900).
- *Encyclopédie Larousse* (1751).
- *Encyclopédie méthodique, médecine* (Vve Agasse, 1824).

1.2. Études linguistiques, glossaires

- *Observations sur la langue françoise*, Gilles Ménage (Cl. Barbin, 1675).
- *Les Origines de la langue françoise*, Gilles Ménage (A. Courbé, 1650).
- *Nouvelles Remarques sur la langue françoise*, Claude Favre de Vaugelas (G. Desprez, 1690).
- *Le Génie de la langue française*, Jean d'Aisy (L. d'Houry, 1685).
- *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*, Henri Lammens, (Beyrouth, 1890).
- *Les Emprunts directs faits par le français à l'arabe jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Suzanne Sguaitamatti-Bassi (Zurich, 1974). Non consulté.
- *Celt-Hellenisme ou Etymologie des mots françois tirez du grec. Plus. preuves en général de la descente de nostre langue*, Léon Trippault (E. Gibier, 1581).
- *Thresor des trois langues espagnole, francoise et italienne*, Antoine Oudin (Genève, J. Crespin, 1627).
- *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au Moyen Âge*, Émile Littré (Didier, 1863).

Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps, Henri Estienne, 1578 (?) ; Alphonse Lemerre, 1885 ; P.-M. Smith, rééd., 1980.
L'argot tel qu'on le parle, Léon Stollé (Éd. Marcus, 1947).
Des tropes, ou Des diférens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue, César Chesneau Du Marsais (Vve J.-B. Brocas, 1730).
Les Excentricités du langage français, Lorédan Larchey (E. Dentu, 1865).
Nouvelle allégorique, ou Histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'éloquence, Antoine Furetière (G. de Luyne, 1658).
Contribution à la terminologie des tissus en ancien français, Kurt Zangger (Bienne, 1945).
Grammaire raisonnée ou Cours théorique et pratique de la langue française, J. E. J. F. Boinvilliers (A. Delalain, 1818).
Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec, E. Masson (Paris, 1967).
L'Argot de la guerre, d'après une enquête auprès des officiers et des soldats, Albert Dauzat (Armand Colin, 1918).
Lexicon hebraicum et chaldaicum, E.-F. Léopold (Rome, s. d.)
Esthétique de la langue française, Remy de Gourmont (Mercure de France, 1899).
La Deffence et illustration de la langue françoyse, Joachim du Bellay (A. L'Angelier, 1549 ; Genève, Slatkine, 1972).
Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los Mozarabes, Francisco Javier Simonet (Madrid, Fortanet, 1888).
Lexicon Technicum, or an universal English dictionary of Arts and Sciences, vol. I, 2e éd. (Londres, John Harris, 1708).
Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum in veteris testamenti libros, Wilhelm Gesenius (F. C. G. Vogelii, 1847).
Glossaire français, Marcel Du Cange (Librairie des sciences et des arts, 1938).
Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe, Reinhart Dozy (Maisonneuve, 1869).
Origines linguae italicae, Ottavio Ferrari (P. M. Frambotti, 1676 ; reprod. BNF, 1986).

- *Le Origini delle lingue neolatine*, Carlo Tagliavini (Bologne, R. Pàtron, 1959).
- « Les consonnes aspirées dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie française » (1694), Russon Wooldridge (université de Toronto, www.chass.utoronto.ca).
- *L'Harmonie imitative de la langue française. Poème en quatre chants*, Pierre Antoine Augustin de Piis (P.-D. Pierres, 1785).
- *Linguistique et Colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Louis-Jean Calvet (Payot 1979).
- *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, Henriette Walter (Robert Laffont, 1997).
- *Les Mots du français*, Albert Hamon (Hachette, 1992).
- *Les Mots étrangers*, Pierre Guiraud (PUF, coll. « Que sais-je ? », 1965).
- *Le Vocabulaire synthétique de la langue française*, L. Grimblot (Larousse, 1902).
- *L'Argot musical. Curiosités anecdotiques et philologiques*, Émile Gouget (Fischbacher, 1892).
- *Les Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, A. Darmesteter et D. S. Blondheim, t. I (H. Champion, 1929).
- *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Ernst Gamillscheg (Heidelberg, 2e éd., 1969).

1. 3. Périodiques, revues, bulletins, archives

- *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (Paris, 1864-1935).
- *Revue générale de droit international public*, t. XXIII, n° 1-6 (Paris, 1916).
- *Bulletin des études arabes* (novembre-décembre 1942).
- *Société des anciens textes français*, t. VIII (Paris, 1893).
- *Bulletin des lois du Royaume de France*, 9e s., t. XXIII (Paris, 1841).
- *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, t. VI, 1849.
- *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1869-1875.
- *Le Français moderne*, 1952, t. XX, 20 ; 1953, t. XXI.
- *Archives de la Bastille*, extrait d'un « Interrogatoire de la fille Voisin », t. VI, 1873.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, t. LXIX, 1869 ; t. LXXXII, 1876 ; t. CXLII, CXLIII, 1906..
Annales de chimie, t. LXXXVIII (Paris, 1813).
Journal des savants, déc. 1821.
Aubin-Louis Millin, *Annuaire du républicain* (1793-1794).
Le Magasin pittoresque (Paris, 1853 ; 1858).
L'inventaire des meubles de la reine Jeanne de Boulogne (L. Douët d'Arcq, Paris, 1360).
Recueil des historiens des Croisades. Historiens orientaux, t. II (éd. bilingue, Imprimerie royale, 1876).
Mémoires de l'Académie royale des sciences, Bernard Le Bouyer de Fontenelle (Imprimerie royale, 1692 ; 1700 ; 1742).
Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris (1875 et 7-01-1897).
Journal asiatique (créé en 1822).
Bulletin de la Société impériale zoologique, t. VI (Paris, 1859).
Revue critique d'histoire et de littérature, n° 50 (E. Leroux, 1877).
Revue des Deux Mondes (Paris, mai 1846).
Revue de la Société orientale (Paris, Delavigne, 1849).
Revue Bourdaloue, 1902, n° 1-3 (Genève, Slatkine, 1972).
Revue d'art dramatique (« Les Folies Bergère, l'Eldorado, La Cigale » à propos de *Kif-Kif Revue*, novembre 1896-juin 1897).
Revue tunisienne de communication, Institut de presse et des sciences de l'information, n° 39-40, (Tunis, 1984),
Salah Guemriche : « Pratiques d'écritures arabes, lectures arabes de pratiques ».
L'Artiste. Journal de littérature et beaux-arts, 1841 (Genève, Slatkine, 1972-1978).
La Quinzaine coloniale (janvier 1913).
Revue du monde musulman, t. VII (Paris, 1909).
La Petite Lune, n° 24 (Paris, 1878).
Courrier des spectacles, 26 brumaire an XI (Paris, 1802).
La France musicale, n° 37 (Paris, 1863).
Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris (1875).
Le Miroir des sports (31 mars 1926).
Revue des langues romanes, t. IV, 3e série (Société pour l'étude des langues romanes, Montpellier, 1881).

· *Revue de linguistique romane*, t. XII (G. Straka, Strasbourg, Palais de l'université, 1936).
· *Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, P. Meyer, G. Paris, t. XX (H. Champion, 1891 ; Genève, Slatkine, 1975).
· *Revue de l'histoire des religions* (E. Leroux, 1900).
· *Critique*, n° 671 (Paris, avril 2003).
· *Le Tour du monde. Nouveau Journal des voyages* (Hachette, 1860-1914 ; N.-B. : la revue sera sous-titrée *Journal des voyages et du voyageur* de 1895 à 1914).
· Bulletin de la SELEFA (Société d'études lexicographiques et étymologiques françaises et arabes (n° 5, 2005, www.selefa.asso.fr).
· *Bulletin de la Commission générale de terminologie et de néologie, 8-12-2002.*

2. Évolution morphologique et historique des emprunts

· Anonyme, « La corruption des mœurs à Tanger », trad. P. Paquignon (*Revue du monde musulman*, t. VII, 1909).
· Anonyme, *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes* (Antoine Schouten, 1609).
· Petrus de Abano, *Tractatus de Venenis* (Mantoue, 1453), trad. J. Huguetan : *Traité des venins*, 1593 (doc. Gallica-BNF).
· Edmond About, *La Grèce contemporaine* (Hachette, 1858).
· Aldebrandin de Sienne, *Le Régime du corps* (éd. de R. Landouzy et L. Pépin, H. Champion, 1911).
· Al-Jâhiz, *Le Cadi et la Mouche* (Sindbad, 1988).
· G. d'Amboise, *Guerre sainte* (G. Paris, s. d.).
· Eloy d'Amerval, *Le Livre de la diablerie* (Ch.-F. Ward, 1507 ; puis M. Le Noir, 1508).
· Jean-Jacques Ampère, *Correspondance* (Hetzel, 1875).
· Charles André, *Traité d'astronomie stellaire*, II (Gauthier-Villars, 1900).

- Charles d'Assoucy, *Le Jugement de Pâris* (T. Quinet, 1648).
- Jean Balarin de Raconis, *Les Voyages de Ludovico di Varthema* (Ch. Schefer, 1540).
- Alfred Baraudon, *Algérie et Tunisie, récits de voyages et études* (Plon, 1893).
- Henry de Beauvau, *Relation journalière du voyage du Levant* (J. Garnich, 1615 ; puis dans R. Arveiller, *Français moderne*, t. XXVI ; puis Hachette, 1976).
- Petr Beckman, *A History of π* (Saint Martin's Press, 1971).
- Pierre Belon, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estranges* (Anvers, C. Plantin, 1555).
- Hector Berlioz, *À travers chants* (M. Lévy, 1862).
- Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Études de la nature* (Deterville, 1804).
- François Bernier, *Histoire de la dernière révolution des États du grand Mogol* (Claude Barbin, 1670-1671) ; *Abrégé de la philosophie de M. Gassendi* (Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684).
- M. Berthelot, *Histoire des sciences* (*Mémoires de l'Académie des sciences*, t. IL, 1606).
- Marcellin Berthelot, Les *Origines de l'alchimie* (Librairie des sciences et des arts, 1938).
- E.-L. Bertherand, *Médecine et hygiène des Arabes. Études de l'exercice de la médecine et de la chirurgie chez les Arabes de l'Algérie* (Germer Baillère, 1855).
- Bertrandon de la Broquière, *Le Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière* (E. Leroux, 1892).
- Bertrandon de la Brocquière, *Voyage d'outremer* (ms Arsenal 4798, 184 v°, 1455).
- Anselme Boece de Boot, *Le Parfait Joaillier ou Histoire des pierreries* (Lyon, J.-A. Huguetan, 1644).
- Étienne Boileau, *Les Métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe s.* (Imprimerie nationale, 1879).
- Julien Bordier, *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac* (Biron, 1888).
- Jacques Bénigne Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même* (L. Lives, 1864).

- Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, *Lettres juives, ou Correspondance philosophique, historique et critique entre un juif voyageur en différents états de l'Europe et ses correspondants en divers endroits* (La Haye, P. Paupie, 1738).
- M. Boyer, *Manuel du porcelainier, du faïencier et du potier de terre*, suivi de *L'Art de fabriquer les terres anglaises et de pipe* (Roret, 1827).
- R. Brague, revue *Critique* (n° 671, avril 2003).
- Brantôme (Pierre de Bourdeille, seigneur de), *Œuvres complètes*, Intro. et notes de P. Mérimée (P. Jannet, 1858-1895 ; puis Liechtenstein, Nendeln, 1977).
- Jean Anthelme Brillat-Savarin, *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante* (Charpentier, 1847).
- James Bruce, *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie*, t. V, trad. J. H. Castéra (Hôtel de Thon, 1791 ; puis Inalco, 1974).
- Buffon, *Histoire naturelle, générale et particulière*, t. I, II, III, IV, VI, XIII et XVI (Imprimerie royale, 1749-1779).
- Ogier G. de Busbecq, *Ambassades et voyages en Turquie [...] de M. Busbequius* (trad. S. Gaudon, P. David, 1646).
- T. Campenon, *Le Code de commerce* (Plon, 1865).
- Alphonse de Candolle, *Géographie botanique raisonnée* (Genève, Kessmann, 1855 ; V. Masson, 1855).
- Laurens Catelan, *Discours et démonstration des ingrédients de la confection d'alkermes* (Lyon, J. Mallet, 1614).
- Achille Cazin, *La Chaleur* (Hachette, coll. « Bibliothèque des merveilles », 1867).
- Jehan Certain, *Le Kadran aux marchans* (ms Paris, Arsenal, *Archiv. für Kulturgeschichte*, t. III, 1485).
- Moyse Charas, *Pharmacopée royale galénique et chymique* (L. d'Houry, 1681).
- Jean Chardin, *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales* (Londres, Pitt, 1686 ; Hachette, 1976).
- Malek Chebel, *Traité du raffinement* (Payot, 1999).
- J.-C. Cofavru, *Le Droit commercial comparé de la France et de l'Angleterre* (Cosse et Marchal, 1863).
- Henri Cordier, *Les Voyages en Asie du bienheureux frère Odoric de Pordenone* (Leroux, 1891).

- Narcisse Cotte, *Le Maroc contemporain* (Charpentier, 1860).
- Pierre Coudemberg, *Le Guidon des apotiquaires, c'est à dire la vraye forme et manière de composer les meilleurs medicamens premierement traictee par Valerius Cordus* (Lyon, 1578).
- Paul-Louis Courier, *Lettres de France et d'Italie* (1810).
- Georges Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée* (Baudoin, 1805).
- Georges Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes*, t. II (Deterville, 1812).
- Charles Darwin, *Voyage d'un naturaliste autour du monde* (La Découverte, 1992).
- Charles Darwin, *De l'origine des espèces* (Reinwald, 1873).
- Eugène Daumas, *Le Grand Désert, ou Itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des Nègres* (N. Chaix, 1848).
- Charles Davillier, « Voyage en Espagne » (*Le Tour du monde*, Hachette, 1866).
- Th.-F. Debray, *Histoire de la prostitution et de la débauche chez tous les peuples du globe depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours* (S. Lambert, 1879).
- Pierre de Deimier, *L'Académie de l'art poétique* (J. de Bordeaulx, 1610).
- Pietro Della Valle, *Les Fameux Voyages de Pietro Della Valle*, t. IV : *Viaggi di Pietro della Valle il Pellegrino : con minuto ragguaglio di tutte le cose notabili osservate in essi, de scritti da lui medesimo in 54 lettere famigliari, da diversi luoghi della intrapresa peregrinatione, mandate in Napoli all'erudito, e fra' più cari, di molti anni suo amico Mario Schipano, divisi in tre parti, cioè la Turchia, la Persia, e l'India...* (Rome, Vitale Mascaradi, 1650 ; trad. fr. François Le Comte et Étienne Carneau, Clouzier, 1661).
- Émile Deschamps, « Promenades au Caire, 1860 », *Le Tour du monde - Journal des voyages et des voyageurs* (Hachette, 1913).
- E. Deschamps, *Le Tour du monde* (Hachette, 1913).
- Louis Deshayes de Courmenin, *Voiage de Levant* (Fonds Barbier, 1624 ; Hachette, 1904).
- Marcel Devic, *Le Pays des Zendj* (Hachette, 1883).
- Paul Henri Dietrich d'Holbach et Nicolas-Antoine Boulanger, *Le Christianisme dévoilé ou Examen des principes et des effets de la religion chrétienne* (1783 ; puis Hachette, 1972).

- L.-C. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle* (Renouart, 1851).
- Edmond Doutté, « Notes sur l'Islam maghrébin – Les marabouts », *Revue de l'histoire des religions* (E. Leroux, 1900).
- Edmond Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, A. Jourdan, 1909).
- Louis Dubeux, *La Perse* (F. Didot, 1841).
- Noël Du Fail, *Propos rustiques, balivernes, contes et discours d'Eutrapel* (C. Gosselin, 1842).
- Du Loir, *Voyages chez le sultan Mourat* (Clouzier, 1654).
- J.-F. Dupuy, *Abrégé de l'origine de tous les cultes* (H. Agasse, 1797).
- Émile Durckheim, *De la division du travail social* (PUF, 1967).
- Philippe Eberhardt, « Sur un nouveau mode d'extraction de l'huile de badiane » (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, janvier-juin 1906).
- El-Bekri (Abou Oubaïd Abdallah Ibn Abdelaziz), *Description de l'Afrique septentrionale* (XIe s.), trad. de M. G. de Slane (Alger/Paris, A. Jourdan, 1913).
- Pierre Henri Stanislas d'Escayrac de Lauture, *Le Désert et le Soudan* (Dumaine, 1853).
- Charles Estienne, *La Dissection des parties du corps humain* (Simon de Colines, 1546).
- William Eton, *Tableau historique politique et moderne de l'Empire ottoman*, trad. de l'angl. par Lefebvre (Tavernier, 1798).
- Edmond Faral, *Guillaume de Digulleville, moine de Châalis*, dans collectif, *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIX (Imprimerie nationale, 1952).
- A. Ferrier, *Remedes preservatifs et curatifs de peste* (1548).
- Louis Figuier, *Les Merveilles de l'industrie ou Description des principales industries modernes* (Furnes, Jouvet, 1873).
- Camille Flammarion, *Astronomie populaire* (C. Marpon et E. Flammarion, 1880).
- J.-L. Fougeret de Montron, *Le Cosmopolite ou le Citoyen du monde* (Londres, 1753).
- Henri Fournel, *Les Berbers, étude de la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés* (Imprimerie nationale, 1875-1881, 2 vol.).

- Dr Foy, *Manuel d'hygiène* (G. Baillière, 1845).
- Sigmund Freud, *Psychologie collective* (Payot, 1953).
- Eugène Fromentin, « Une année dans le Sahel » (*Revue des Deux Mondes*, 15-11-1858).
- Pierre Garcie (dit Ferrande), *Le Grand Routtier et pyllotage et encrage de la mer* (Poitiers, E. de Marnef, 1521).
- Louis Gardet, *L'Islam, religion et communauté* (Desclée de Brouwer, 1988).
- François-Alexandre Pierre de Garsault, *Le Nouveau Parfait Maréchal. Connaissance générale et universelle du cheval*, divisé en six traités ; avec un dictionnaire des termes de cavalerie (Despilly, 1761).
- Conrad Gesner, *Trésor de Evonime* (Balthazar, 1555).
- A. Geuffroy, *Description de la cour du grand Turc* (Chrestien Wechel, 1542 ; Schefer, 1546).
- Étienne-Louis Geoffroy, *Histoire abrégée des insectes*, t. II (Rémont, C. Volland, 1799).
- Greffin Affagart, *Relation de Terre sainte, 1533-1534* (J. Chavanon, 1902).
- Hugo Grotius, *Annales et histoires des troubles du Pays-Bas* (Amsterdam, J. Blaev, 1662).
- Georges Guillet (alias le sieur de la Guilletière), *Athènes ancienne et nouvelle, et l'estat présent de l'Empire des Turcs* (E. Michallet, 1675).
- Pierre-Augustin Guys, *Voyage littéraire de la Grèce* (Duchesne, 1783).
- Hérodote, *Histoire*, trad. P.-H. Larcher (Charpentier, 1850).
- R. P. Horner, *Voyage à la côte orientale d'Afrique pendant l'année 1866* (Gaume et Duprey, 1872).
- Octave Houdas, *Ethnographie de l'Algérie* (Maisonneuve et Leclerc, 1886).
- *Inventaires de Jean, duc de Berry*, publiés et annotés par J. Guiffrey, t. II (E. Leroux, 1894-1896).
- Félix Jacquot, *Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien* (Gide et J. Baudry, 1849).
- Jean de Joinville, *Histoire de Saint Louis* (Firmin Didot, 1874).
- Étienne de Jouy, *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin. Observations sur les mœurs et les usages parisiens au commencement du* XIX*e* *siècle* (Pillet, 1817).

- Irène et Lucienne Karsenty, *Cuisine pied-noir* (Denoël, 1974).
- F. Krapp, *Traité de chimie technologique et industrielle* (Dunod, 1870).
- R. Lalonde, *Lorraine efficience* (nº 11, décembre 1954).
- E. Langlois, *La Danse des morts* (Rouen, Lebrument, 1852).
- Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours*, t. II (Ph.-D. Pierres, 1782).
- Lemaire de Belges, « Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye », dans *Œuvres* (Louvain, J. Stecker, 1882-1891)
- Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* (Stecher, t. II, 1512 ; puis F. Regnault, 1528).
- G. Lenôtre (Théodore Gosselin, dit), *Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire. Les Noyades de Nantes* (Perrin, 1912).
- Léon l'Africain, *Historiale description de l'Afrique, tierce partie du monde*, t. I, préface de J. Temporal (Lyon, J. Temporal, 1556).
- Ch. Leroy, *Les Finesses de Pinteau, planton du colonel Ramollot* (Librairie illustrée, 1887).
- H. Lucas, « L'Artiste », *Journal de la littérature et des beaux-arts*, 1841 (rééd., Genève, Slatkine, 1978).
- Paul Lucas, *Voyage [...] fait par ordre du Roy dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, t. II (N. Simard, 1712).
- Valentin Magnan, *Recherches sur les centres nerveux* (Masson, 1876).
- Joseph de Maistre, *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* (Librairie grecque, latine et française, 1821).
- François de Malherbe, *Les Larmes de saint Pierre, imitées du Tansille* (L. Breyel, 1596).
- Marco Polo, *Description géographique des provinces et villes les plus fameuses de l'Inde* (J. Longis, 1556).
- Philippe de Marnix, *Tableau des Différends de la religion* (Abraham de Doremael, 1586 ?) ; *Correspondance* (Bruxelles, A. Gerlo, 1985).
- Charles Martins, *Du Spitzberg au Sahara* (J.-B. Baillière, 1866).
- Jules Michelet, *Introduction à l'histoire universelle* (Flammarion, 1897).
- Jean de Milan, *Préceptes et avis salutaires. Secrets du vieux druide de la forêt ménapienne* (Limbourg, 1844).
- Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales* (J. de Heuqueville, 1617).

- Balthasar de Monconys, *Journal des voyages* (Lyon, 1648 ; puis Hermann, 1887).
- Henri de Mondeville, *Chirurgie* (A. Bos, 1839).
- Gabriel Naudé, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie* (J. Cotin, 1669).
- Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque* (Rolet le Duc, 1644).
- Charles Nodier, *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* (Gide fils, 1815).
- Olearius, *Relation du voyage de Moscovie, de Tartarie et de Perse...* (1656).
- Jean Palerne, *Pérégrinations [...], où est traicté de plusieurs singularités et antiquités remarquées és provinces d'Egypte, Arabie...* (Lyon, J. Pillehotte, 1606 ; puis 1694 ; puis Hachette, 1976).
- Antoine Parmentier, « Résultats obtenus de la fabrication des sirops et conserves de raisins », *Annales de chimie*, t. LXXXVIII (Paris, 1813).
- Blaise Pascal, *Traité des sinus du quart de cercle* (1658).
- Maxime de Pazzis, *Mémoires statistiques sur le département du Vaucluse* (Quenin, 1808).
- *Le Père Duchêne illustré* (n° 5, 1879).
- A. Pérès, *Les Pierres et les Roches. Guide pratique pour reconnaître les principales roches et les pierres les plus utiles* (F. Nathan, 1896).
- Florian Pharaon, *Voyage en Algérie de S. M. Napoléon III (2 mai-7 juin)* (Plon, 1865).
- Philippus Florentinus (père), *Compendio della faculta de'semplici de tutte quelle cose che sono piu in uso* (Florence, 1572).
- E. Piloti, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Bruxelles, 1846).
- Pitre-Chevalier, *Le Prix d'un nœud d'épée* (1860).
- Joseph Pitton de Tournefort, *Institutiones rei herbariae* (Typographia Regia, t. I, 1700).
- Jean-Claude Plat, *L'Ayatollah du Larzac* (Éd. Le Dromadaire, 2002).
- Amiral Pohuan, *Journal officiel* (7-12-1872).
- Léon Poliakov, *De Mahomet aux Marranes* (Calmann-Lévy, 1961).
- Amédée Pommier, *L'Époque* (Paris, 1844).
- Guillaume Postel, *La République des Turcs* (Poitiers, Enguibert de Marnef, 1559/1560).

- Albert de Préaudeau, *Procédés généraux de construction. Travaux d'art* (Ch. Béranger, 1903).
- Edgar Quinet, *Napoléon* (Pagnerre, 1836).
- M. Quitard, *Du désarmement des Arabe considéré comme l'unique moyen de soumettre, de coloniser et de civiliser l'Algérie* (Lavigne, 1841).
- J. Rambosson, *Les Pierres précieuses* (Firmin Didot, 1884).
- Georges Ranque, *La Pierre philosophale* (Robert Laffont, 1972).
- Guillaume-Thomas Raynal (abbé), *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (La Haye, Gosse, t. I, 1776).
- Guillaume-Thomas Raynal (abbé), *Épices et Produits coloniaux*, 1770 (rééd., La Bibliothèque, 1992).
- Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. V, *L'Europe scandinave et russe* (Hachette 1885).
- E. Rouard de Card, *Traités de la France avec l'Afrique du Nord* (Pédone, 1906).
- Rusticien de Pise, *Marco Polo* (Florence, Benedetto, 1928).
- Paul Rycaut (Sir), *Histoire de l'état présent de l'Empire ottoman*, trad. P. Briot (S. Mabre-Cramoisy, 1670 ; Amsterdam, Wolfgank, 1670).
- P. J. Marie de Saint-Ursin, *L'Ami des femmes, ou Lettres d'un médecin, concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage habituel des bains en conservant leur costume actuel* (Barba Librairie, 1804).
- C. Savary, *Lettres sur l'Égypte* (1785).
- Jacques Savary, *Le Parfait Négociant* (J. Guignard, 1688).
- Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mésnage des champs* (I. Métayer, 1600).
- Domenico Sestini, *Nouvelles Annales des voyages*, t. II (A. Bertrand, 1854).
- Jacques Siegfried, *Seize Mois autour du monde* (Hetzel, 1869).
- Rémi Simon, *Historia*, n° 706, 2005.
- C. N.-S. Sonnini de Manoncourt, *Voyage dans la haute et basse Égypte* (F. Buisson, an VII [1798]).
- Guillaume Tardif, *L'Art de la faulconnerie*, t. I (E. Jullien, Librairie des bibliophiles, 1882 ; réimpr., Genève, Slatkine, 1980).

- Ch. Texier, *Asie mineure. Description géographique, historique et archéologique des provinces et des villes de la Chersonnèse d'Asie* (Firmin Didot, 1862).
- Jean Thenaud, *Voyage d'Outremer* (Paris, Saint-Nicolas, 1530; E. Leroux, 1884).
- Thérèse d'Avila (sainte), *Œuvres* (P. Le Petit, 1670).
- Jean de Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant* (L. Bilaine, 1664).
- Melchisédech Thévenot, *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point éstées publiés*, t. III, *Voyage des ambassadeurs de la Compagnie hollandoise des Indes orientales...* (T. Moette, 1696).
- F. André Thévet, *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique* (M. de la Porte, 1558).
- F. A. Tholuck, *Ssufismus sive Theosophia Persarum pantheistica*, commenté par Silvestre de Sacy dans *Journal des savants* (décembre 1821).
- Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII roi de France et de son époque*, t. III (Vve J. Renouard, 1865).
- Paul Vidal de La Blache, *Principes de géographie humaine* (Armand Colin, 1922).
- J. de Villamont, *Les Voyages du seigneur de Villamont* (Montreuil et Richer, 1600).
- Eugène Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture* (A. Morel, 1863, 1872).
- Roger Viry-Babel, *J. Renoir, Le jeu et la règle* (Denoël, 1986).
- Constantin-François de Volney, *Voyage en Syrie et en Égypte, pendant les années 1783, 1784 et 1785* (Volland, Desenne, 1787).
- Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, *Secrets magiques pour l'amour* (Académie des bibliophiles, 1868).
- John Windus, *A Journey to Mequinez, the Residence of the Present Emperor of Fez and Morocco* (Londres, J. Tonson, 1725; BNF, 2001).
- E. Ydelet, *Des secrets souverains et vrais remedes contre la peste* (1581).
- R. Zeno, *Storia del diritto Marittimo nel Mediterraneo* (Catane, 1915).

3. Sources littéraires

- Edmond About: *Le Roi des montagnes*; *La Grèce contemporaine.*
- Paul Adam: *L'Enfant d'Austerlitz*; *Le Temps et la vie.*
- Émile Ajar: *La Vie devant soi.*
- Alembert (Jean Le Rond d'): *Lettre à M. Rousseau.*
- Alphonse Allais: *Par les bois du Djinn*; *À se tordre, histoires chatnoiresques.*
- Anonyme: *Les Mille et Une Nuits*, trad. A. Galland.
- Anonyme: *Roman de la rose.*
- Louis Aragon: *Les Beaux Quartiers*; *Roman inachevé*; *Le Mouvement perpétuel.*
- Daniel Arsand: *Ivresses du fils.*
- Emile Augier: *Les Effrontés.*
- Jules Barbey d'Aurevilly: *Les Diaboliques*; *Le Rideau cramoisi*; *Memorandum* 1.
- Marcel Aymé: *Maison basse.*
- Honoré de Balzac: *Massimilla Doni – Études philosophiques*; *La Femme de trente ans*; *Les Chouans*; *Études de mœurs*; *Scènes de la vie militaire*; *Scènes de la vie privée*; *Scènes de la vie parisienne*; *Correspondance* (1834); *Maître Cornélius*; *Théorie de la démarche*; *Béatrix*; *Le Cousin Pons*; *La Peau de chagrin*; *Eugénie Grandet*; *Les Illusions perdues*; *La Femme sans cœur*; *Annette et le Criminel.*
- Théodore de Banville: *Odes funambules.*
- Henri Barbusse: *Le Feu.*
- Maurice Barrès: *Le Voyage de Sparte.*
- Georges Bataille: *Ma mère.*
- Charles Baudelaire: *Les Fleurs du mal*; *Les Paradis artificiels.*
- A. Bayot: *Gormond et Isembart.*
- Hervé Bazin: *La Tête contre les murs*; *Vipère au poing.*
- Henri Bernardin de Saint-Pierre: *Harmonies de la nature*; *Paul et Virginie*; *Voyage à l'Île de France*; *Études de la nature.*
- Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de): *Lettre modérée sur la chute et la critique du Barbier de Séville*; *Le Mariage de Figaro.*
- Simone de Beauvoir: *Une mort très douce*; *Les Mandarins.*
- Frédéric Beigbeder: *Dernier Inventaire avant liquidation.*

- Joachim du Bellay : *Recueils romains.*
- René Belletto : *L'Enfer.*
- Tonino Benacquista : *Les Morsures de l'aube.*
- Pierre Benoit : *L'Atlantide.*
- P.-J. de Béranger : *Chansons* ; *Requête par chiens de qualité.*
- Aloysius Bertrand : « Le marchand de tulipes », *Gaspard de la nuit.*
- Hector Bianciotti : *Comme la trace de l'oiseau dans l'air* ; *Le Pas si lent de l'amour.*
- Léon Bloy : *Le Désespéré.*
- J.-R. Bloch : *Destin du siècle.*
- Paul Bonnecarrère : *La Guerre cruelle.*
- Pierre Borel : *Champavert, les contes immoraux.*
- Jacques Bénigne Bossuet : *Oraison funèbre de Henriette-Marie de France.*
- Alphonse Boudard : *Les Matadors.*
- Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens : *Lettres juives, ou Correspondance philosophique, historique et critique entre un juif voyageur en différents États de l'Europe et ses correspondants en divers endroits.*
- Martin Branner : *Perry et Winnie* : *Bicot* et *Suzy.*
- Georges Brassens : *Corne d'aurochs.*
- André Breton : *Signe ascendant* ; *Nadja* ; *Arcane 17* ; *Manifeste du surréalisme.*
- Aristide Bruant : *Sur la route.*
- Jean de La Bruyère : *Les Caractères.*
- Michel Butor : *La Modification.*
- Albert Camus : *La Peste* ; *L'Étranger* ; *L'Exil et le Royaume.*
- Antoine Camus : *Les Bohèmes du drapeau.*
- Andrea Canobbio : *Le Désordre naturel des choses.*
- Louis-Ferdinand Céline : *Voyage au bout de la nuit* ; *Bagatelles pour un massacre* ; *Mort à crédit* ; *Rigodon* ; *Nord.*
- Blaise Cendrars : *La Main coupée* ; *Le Lotissement du ciel* ; *L'Homme foudroyé.*
- Miguel de Cervantès : *Don Quichotte.*
- Anonyme, *Chanson de Roland.*
- François-René de Chateaubriand : *Mémoires d'outre-tombe* ; *Atala* ; *Génie du christianisme* ; *Vie de Rancé* ; *Essai sur les révolutions* ; *De la presse* ; *Voyage en Amérique* ; *Les Nachez* ; *Itinéraire de Paris à Jérusalem* ; *Les Aventures du dernier Abencerage* ; *Essai sur la littérature anglaise.*

- Éric Chevillard : *Oreille rouge.*
- Chrétien de Troyes : *Le Chevalier de la charrette : Lancelot.*
- Léon Cladel : *Ompdrailles, le tombeur des lutteurs.*
- Paul Claudel : *Œuvres en prose* ; *Le Soulier de satin.*
- Georges Clemenceau : *Vers la réparation* ; *L'iniquité.*
- Jean Cocteau : *Les Parents terribles.*
- Albert Cohen : *Le Livre de ma mère.*
- Colette : *La Jumelle noire* ; *Gigi* ; *La Vagabonde* ; *Claudine s'en va* ; *L'Étoile Vesper* ; *Chambre d'hôtel.*
- Pierre Corneille : *Polyeucte* ; *Horace.*
- Tristan Corbière : *Les Amours jaunes.*
- F. Coupry : *La Terre ne tourne pas autour du Soleil.*
- Georges Courteline : *Le Train de 8 h 47* ; *Boubouroche* ; *Les Gaietés de l'escadron* ; *Un client sérieux* ; *Messieurs les ronds-de-cuir.*
- Crébillon : *Ah, quel conte !*
- Charles Cros : *Le Coffret de santal.*
- Dane Cuypers : *Intérieur nuit.*
- Alighieri Dante : *Divine Comédie, l'Enfer, XXXII.*
- Maurice G. Dantec : « Une autoroute pour Jean-Marie » (tribune).
- Théodore Agrippa d'Aubigné : *Les Avantures du baron de Fæneste.*
- Alphonse Daudet : *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon* ; *Souvenirs d'un homme de lettres* ; *Le Nabab* ; *La Fédor.*
- Léon Daudet : *Cœur brûlé* ; *Les Universaux* ; *Vers le roi* ; *Idées esthétiques.*
- J. D'Auton : *Chroniques.*
- Charles de Gaulle : *Mémoires de guerre*, t. I, *L'Appel.*
- Eugène Delacroix : *Journal* (1852).
- Michel Del Castillo : *Les Étoiles froides.*
- Joseph Delteil : *Sur le fleuve Amour.*
- Jacques Derrida : « Autrui est secret parce qu'il est autre » (interview).
- Deschamps : *Œuvres complètes.*
- Pascal Dessaint : *Bouche d'ombre.*
- Marcel Devic : *Le Pays des Zendj.*
- Philippe Djian : *Vers chez les blancs.*
- Charles d'Orléans : *Poésies.*
- Louis Dubeux : *La Perse.*

- Maxime du Camp : *Le Nil, Égypte et Nubie* ; *Mémoires d'un suicidé.*
- Marcel du Cange : *Péage de Carcassonne.*
- Georges Duhamel : *Chronique des Pasquier, La Passion de Joseph Pasquier.*
- Alexandre Dumas : *Le Comte de Monte-Cristo* ; *La Tulipe noire.*
- Marguerite Duras : *Le Marin de Gibraltar* ; *L'Été 80.*
- Jean Echenoz : *Je m'en vais.*
- Georges Feydeau : *Le Bourgeon* ; *Un fil à la patte* ; *L'Homme de paille* ; *La Dame de chez Maxim.*
- Gustave Flaubert : *Correspondance,* 1847-1853 ; *Trois contes- Hérodias* ; *Madame Bovary* ; *L'Éducation sentimentale* ; *Salammbô* ; *Bouvard et Pécuchet* ; *La Légende de saint Julien l'Hospitalier* ; *La Tentation de saint Antoine.*
- Anatole France : *Le Petit Pierre* ; *Crainquebille.*
- Hector France : *Sous le burnous.*
- S. de Freine : *Roman de philosophie.*
- Eugène Fromentin : *Un été dans le Sahara.*
- Paul Gadenne : *Les Hauts-Quartiers.*
- Christian Gailly : *Dernier Amour.*
- Théophile Gautier : *Le Capitaine Fracasse* ; *L'Œuvre fantastique – Dictée de Spirite* ; *Fortunio.*
- Maurice Genevoix : *Nuits de guerre.*
- André Gide : *Retour du Tchad* ; *Les Nourritures terrestres.*
- Jean Giono : *Les Âmes fortes.*
- Jules et Edmond de Goncourt : *Journal* ; *Sœur Philomène* ; *Charles Demailly* ; *Renée Mauperin* ; *La Maison d'un artiste* (Ed.).
- Robert de Goulaine : *Le Prince et le Jardinier.*
- Juan Goytisolo : « Jemaa-el-fna ».
- Julien Gracq : *Le Rivage des Syrtes* ; *Carnets du grand chemin* ; *Les Eaux étroites.*
- Jean-Christophe Grangé : *Le Concile de pierre.*
- Julien Green : *Journal, 1932, 1949-1952.*
- Salah Guemriche : *Un amour de djihad.*
- Louis Guilloux : *Parpagnacco ou la Conjuration.*
- Pierre Augustin Guys : *Voyage littéraire de la Grèce, ou Lettres sur les Grecs anciens et modernes.*
- Claude Adrien Helvétius : *De l'esprit.*

- André Hardellet : *Le Seuil du jardin.*
- Antoine Houdar de La Motte : *Fables.*
- Michel Houellebecq : *Les Particules élémentaires.*
- Victor Hugo : *L'Âne* ; *Notre-Dame de Paris* ; *Les Mystères de Paris* ; *Correspondance* ; *L'Année terrible* ; *Les Orientales* ; *Les Chansons des rues et des bois* ; *Choses vues* ; *Les Misérables* ; *L'Art d'être grand-père* ; *La Légende des siècles* ; *Les Travailleurs de la mer* ; *Les Quatre Vents de l'esprit* ; *Les Contemplations.*
- Joris-Karl Huysmans : *L'Oblat* ; *Là-bas* ; *Les Sœurs Vatard* ; *En route* ; *À rebours* ; *Le Drageoir aux épices.*
- Jean-Claude Izzo : *Les Marins perdus.*
- Edmond Jabès : *Le Livre des questions.*
- Étienne Jodelle : *Didon.*
- Thierry Jonquet : *Les Orpailleurs.*
- Étienne de Jouy : *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin, ou Observations sur les mœurs et les usages parisiens au commencement du* XIXe *siècle.*
- Alphonse Karr : *Sous les tilleuls.*
- Eugène Labiche : *Les Suites d'un premier lit* ; *La Fille bien gardée* ; *Si jamais je te pince.*
- Jean de La Fontaine : *Fables* (livre VII).
- Alphonse de Lamartine : *Voyage en Orient* ; « À une jeune Arabe » ; *Premières Méditations poétiques* ; *La Mort de Socrate.*
- Lautréamont (comte de) : *Les Chants de Maldoror.*
- Léon Layon : *Toubib or not toubib.*
- A. Lebas : *L'Obélisque de Luxor.*
- Auguste Le Breton : *Du rififi chez les hommes.*
- J. M. G. Le Clézio : *Désert* ; *Le Chercheur d'or.*
- Clément Lépidis : *Le Marin de Lesbos.*
- Gaston Leroux : *Rouletabille chez le tsar* ; *Le Parfum de la dame en noir* ; *Le Mystère de la chambre jaune.*
- Alain-René Lesage : *La Valise trouvée* ; *Gil Blas de Santillane* ; *Aventures du chevalier de Beauchêne.*
- Leconte de Lisle : *Poèmes tragiques.*
- Pierre Louÿs : *La Femme et le Pantin.*
- Pierre Loti : *Aziyadé* ; *Mon frère Yves* ; *Le Roman d'une enfance.*
- Xavier de Maistre : *Voyage autour de ma chambre.*

- Andreï Makine : *Le Testament français.*
- André Malraux : *La Voie royale.*
- Claude Manceron : *La Révolution qui lève.*
- Jean-Patrick Manchette : *La Princesse du sang.*
- P. de Marivaux : *Journaux et Œuvres diverses.*
- Clément Marot : *Colloques d'Érasme* (Œuvres poétiques).
- Guy de Maupassant : *Père Mongilet* ; *Bel-Ami* ; *Alger à vol d'oiseau* ; *Contes et Nouvelles.*
- François Mauriac : *Le Baiser au lépreux* ; *Bloc-notes* (1958).
- André Maurois : *Journal.*
- Louis-Sébastien Mercier : *Tableau de Paris.*
- Prosper Mérimée : *La Double Méprise* ; *Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille* ; *Théâtre de Clara Gazul* ; *Mosaïque* ; *Lettres à M. Panizzi.*
- Henri Michaux : *Connaissance par les gouffres.*
- J. Michelet : *Journal*, 1820.
- Molière : *L'Avare* ; *L'École des maris* ; *Le Misanthrope* ; *Le Malade imaginaire.*
- Henry de Monfreid : *la Croisière du haschich.*
- Michel E. de Montaigne : *Essais.*
- M. V. Montalban : *Le Labyrinthe grec.*
- Montesquieu (Charles-Louis de) : *Lettres persanes* ; *De l'esprit des lois.*
- Paul Morand : *Hiver caraïbe* ; *Champions du monde* ; *La Route des Indes* ; *New York.*
- Émile Moselly : *Terres lorraines.*
- Henry Murger : *Les Nuits d'hiver.*
- Musette (Auguste Robinet dit) : *Les Cagayous philosophiques.*
- Alfred de Musset, *Chronique de la quinzaine* (*Revue des Deux Mondes*, 1836).
- Gérard de Nerval : *Voyage en Orient.*
- Patrice Nganang : *L'Invention du beau regard.*
- François Nourissier : *Bratislava.*
- H. Nyssen : *Carnets journaliers.*
- Emile Ollivier : *Mère-Solitude.*
- Pierre Mac Orlan : *La Bandera.*
- Marcel Pagnol : *Marius.*

- Guy Patin : *Lettres de Gui Patin.*
- Daniel Pennac : *La Fée Carabine.*
- Charles Perrault : *La Belle au bois dormant* ; *Griselidis.*
- Pierre Perret : *Le Parler des métiers.*
- Christine de Pisan : *Cent Ballades d'amant et de dame.*
- Jacques Prévert : *Fatras.*
- Antoine François Prévost : *Le Philosophe anglais.*
- Marcel Proust : *Du côté de chez Swann* ; *Chroniques* ; *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* ; *Le Côté de Guermantes* ; *Albertine disparue.*
- Sully Prud'homme : *Le peuple s'amuse.*
- Ernest Psichari : *Le Voyage du centurion.*
- Serge Quadruppani : *Tir à vue.*
- Raymond Queneau : *Loin de Rueil* ; *Zazie dans le métro.*
- Pascal Quignard : *Terrasse à Rome.*
- François Rabelais : *Œuvres complètes.*
- Jean Racine : *Bajazet* ; *Andromaque.*
- Mathurin Régnier : *Les Satyres.*
- Louis Reybaud : *Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale.*
- Jean Richepin : *Le Pavé.*
- Arthur Rimbaud : *Une saison en enfer* ; « Adieu » ; « Larme » ; *Les Illuminations.*
- Angelo Rinaldi : *Tout ce que je sais de Marie.*
- Alain Robbe-Grillet : *Djinn.*
- E. Roger : *La Terre sainte.*
- Jules Romains : *Les Copains* ; *Les Hommes de bonne volonté – Verdun.*
- Daniel Rondeau : *Dans la marche du temps.*
- Pierre de Ronsard : *Le Don de poésie* ; *Hymne de Bacus* ; *Discours des misères de ce Temps* ; *Livret de folasteries.*
- Edmond Rostand : *Cyrano de Bergerac* ; *Les Musardises.*
- Jean Rouaud : *Les champs d'honneur.*
- Jules Rouquette : *L'Alcôve et le Confessionnal.*
- Jean-Jacques Rousseau : *Émile ou De l'éducation* ; *Julie* ; *Du contrat social* ; « Lettre au libraire Duchesne ».
- J. K. Rowling : *Harry Potter, À l'école des sorciers.*
- Maurice Sachs : *Le Sabbat.*
- Guillaume de Saint-André : *Le Livre du bon Jehan.*

- Antoine de Saint-Exupéry : *Pilote de guerre* ; *Le Petit Prince* ; *Terre des hommes.*
- Sade (marquis de) : *Justine ou les Malheurs de la vertu.*
- George Sand : *Un hiver à Majorque* ; *Histoire de ma vie* ; *Lelia* ; *Le Compagnon du Tour de France.*
- Pierre Sansot : *Du bon usage de la lenteur.*
- José Saramago : *L'Autre comme moi.*
- Nathalie Sarraute : *Ici.*
- Jean-Paul Sartre : *La Nausée* ; *La Mort dans l'âme* ; *Le Mur* ; *L'Âge de raison.*
- Paul Scarron : *Le Virgile travesti* ; *Le Roman comique* ; *Rouquette.*
- Jean-Noël Schifano : *Chroniques napolitaines.*
- Marcel Schwob : *Le Livre de Monelle.*
- Mme de Sévigné : *Lettre à Mme de Grignan.*
- Georges Simenon : *La Maison du canal* ; *La Tête d'un homme.*
- Raymond Smullyan : *Sherlock Holmes en échecs.*
- Albert Simonin : *Touchez pas au grisbi !*
- Charles Sorel : *Le Berger extravagant.*
- Mme de Staël : *Corinne ou l'Italie.*
- Stendhal : *Le Rouge et le Noir* ; *Rome, Naples et Florence* ; *Armance ou Quelques Scènes d'un salon de Paris* ; *Histoire de la peinture en Italie* ; *La Chartreuse de Parme* ; « L'abbesse de Castro ».
- Eugène Sue : *Le Commandeur de Malte* ; *Atar-Gull.*
- P. Tabet : *Elissa Rhaïs.*
- Jérôme et Jean Tharaud : *Alerte en Syrie !...* ; *La Fête arabe* ; *Paris-Saïgon dans l'azur.*
- R. Toepffer : *Voyages en zigzag.*
- P.-J. Toulet : *Les Contrerimes.*
- Michel Tournier : *La Goutte d'Or* ; *Vendredi ou la Vie sauvage.*
- Jean-Philippe Toussaint : *La Salle de bain* ; *La Télévision.*
- Paul Valéry : *Correspondance* ; *Variété III.*
- J. Vauquelin (de la Fresnaye) : *Satires.*
- Émile Verhaeren : *La Multiple Splendeur.*
- Paul Verlaine : *Poèmes saturniens.*
- Jules Verne : *L'Île mystérieuse* ; *De la Terre à la Lune* ; *Les Enfants du capitaine Grant* ; *Robur le Conquérant* ; *Cinq Semaines en ballon.*
- Louis Veuillot : *Odeurs de Paris.*

- Eugène-Melchior de Vogüé : *Les morts qui parlent.*
- Paul Vialar : *Les Morts vivants* ; *Homme de chasse.*
- François Vidocq : *Mémoires.*
- Alfred de Vigny : *Journal d'un poète.*
- Alain Vircondelet : *Nulle part qu'à Venise.*
- Vincent Voiture : *Poésies.*
- Antoine Volodine : *Bardo or not Bardo.*
- Voltaire : *La Princesse de Babylone* ; *Correspondance avec le roi de Prusse* ; *Le Dîner du comte de Boulainvilliers* ; *Le Fanatisme ou Mahomet le prophète.*
- François Weyergans : *Je suis écrivain.*
- Marguerite Yourcenar : *L'Œuvre au noir* ; *Nouvelles orientales* ; *Mémoires d'Hadrien.*
- Émile Zola : *La Joie de vivre* ; *Nana* ; *La Curée* ; *L'Assommoir* ; *Au Bonheur des dames* ; *L'Argent* ; *Germinal.*

4. Sources des extraits (auteurs, titres, éditeurs)

- Edmond About, *Le Roi des montagnes* (Hachette, 1857).
- Paul Adam, *Le Temps et la Vie* (Ollendorff, 1902).
- Alembert (Jean Le Rond d'), *Lettre à M. Rousseau* (Chatelain, 1759).
- Alphonse Allais, *Par les bois du Djinn* (Fayard, 1997) ; *À se tordre, histoires chatnoiresques* (Ollendorff, 1891).
- Louis Aragon, *Le Mouvement perpétuel* (Gallimard, 1983).
- Daniel Arsand, *Ivresses du fils* (Stock, 2004).
- Honoré de Balzac, *Eugénie Grandet* (Hetzel et Paulin, 1845) ; *Les Illusions perdues*, t. III) ; *La Peau de chagrin – La Femme sans cœur* (Furne, 1848) ; *Correspondance* (L. Conard, 1927) ; *Annette et le Criminel* ; *Scènes de la vie parisienne* (Furne, 1842) ; *La Peau de chagrin* (Classiques Garnier, 1967).
- Jules Barbey d'Aurevilly, « Le rideau cramoisi », « À un dîner d'athées » – *Les Diaboliques* (Classiques Garnier, 1991).
- Henri Barbusse, *Le Feu* (Flammarion, 1965).

- Maurice Barrès, *Le Voyage de Sparte* (Plon, 1922).
- Marie Bataille, « Masques d'ivoire » (*Écrits-vains*, 2005).
- Georges Bataille, *Ma mère* (Gallimard, coll. « Folio » 1983).
- Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal* (Gallimard, 1972 ; Bordas, 1992).
- Hervé Bazin, *Vipère au poing* (Feryane, 2004).
- (Pierre Augustin Caron de) Beaumarchais, *Lettre modérée sur la chute et la critique du Barbier de Séville* (Garnier, 1985) ; *Le Mariage de Figaro*.
- Simone de Beauvoir, *Une mort très douce* (Gallimard, 1964) ; *Les Mandarins* (Gallimard, 1968).
- J. du Bellay, *Recueils romains* (Classiques Garnier, 1993).
- René Belletto, *L'Enfer* (POL, 1986).
- Tonino Benacquista, *Les Morsures de l'aube* (Rivages, coll. « Rivages noir », 1993).
- Pierre-Jean de Béranger, *Requête par chiens de qualité* (Perrotin, 1829).
- Henri Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Île de France* (Ledentu, 1840) ; *Études de la nature* (Deterville, 1804).
- Louis Bertrand, « Le marchand de tulipes » - *Gaspard de la nuit* (Mercure de France, 1895).
- Hector Bianciotti, *Comme la trace de l'oiseau dans l'air* (Grasset, 1999) ; *Le Pas si lent de l'amour* (Grasset, 1995).
- Léon Bloy, *Le Désespéré* (A. Soirat, 1887).
- Paul Bonnecarrère, *La Guerre cruelle. La Légion étrangère en Algérie* (Le Livre de poche, 1974).
- Pétrus Borel, *Champavert. Les contes immoraux* (Montbrun, 1947).
- Eugène Boutmy, *Dictionnaire de l'argot des typographes*, (Flammarion et Boutmy, 1883).
- Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, *Lettres juives* (P. Gautier, 1737).
- Georges Brassens, *Corne d'aurochs* (Seghers, 1988).
- André Breton, *Nadja* (Gallimard, coll. « Folio », 1978) ; *Arcane 17* (10/18, 1972) ; *Signe ascendant* (« Gallimard, coll. « Poésie », 1976) ; *Manifeste du Surréalisme* (Gallimard, coll. « Folio », 1985).
- Irwin Brodo, « Plantes et lichen » (nature.ca, 2005).

- Jean de La Bruyère, *Les Caractères* (Classiques Garnier, 1990).
- Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Variétés dans l'espèce humaine, Histoire naturelle, générale et particulière* (Imprimerie royale, 1749).
- Michel Butor, *La Modification* (Éd. de Minuit, 1987).
- Albert Camus, *L'Étranger* (Gallimard, coll. « Folio », 1982) ; *L'Exil et le Royaume* (Gallimard, coll. « Folio », 1972).
- Andrea Canobbio, *Le Désordre naturel des choses* (Gallimard, 2005).
- Francis Carco, *L'Équipe* (Fayard, 1951).
- M. Caron, S. Hutin, *Les Alchimistes* (Éd. du Seuil, 1959).
- Odette Casadesus, *Almicantarat. Poèmes* (Éd. du Centre, 1952).
- Louis-Ferdinand Céline, *Mort à crédit* (Gallimard, coll. « Folio », 1993) ; *Rigodon* (Gallimard, 1969) ; *Nord* (Gallimard, 1969).
- Blaise Cendrars, *Le Lotissement du ciel* (Gallimard, coll. « Folio », 1984) ; *L'Homme foudroyé* (Denoël, 1960).
- François-René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (Garnier, 1861) ; *Génie du christianisme*, (Flammarion, coll. « GF-Flammarion », 1966) ; *Les Aventures du dernier Abencerage* (Gallimard, coll. « Folio », 1971) ; *Essai sur la littérature anglaise* (Garnier, 1861) ; *Essai sur les révolutions* (Ladvocat, 1826).
- Éric Chevillard, *Oreille rouge* (Éd. de Minuit, 2005).
- Léon Cladel, *Ompdrailles, le tombeur des lutteurs* (A. Cinqalibre 1879).
- Paul Claudel, *Œuvres en prose* (Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1925).
- Georges Clemenceau, *L'Iniquité* (Stock, 1899) ; *Vers la réparation* (Stock, 1899).
- Albert Cohen, *Le Livre de ma mère* (Gallimard, coll. « Folio », 1977).
- Colette, *Sido* ; *L'Étoile Vesper* ; *Chambre d'hôtel* ; *Gigi* (tous titres chez Robert Laffont, *Romans, récits, souvenirs*, coll. « Bouquins », t. II et t. III, 2001).
- Tristan Corbière, *Les Amours jaunes* (Glady frères, 1873).
- F. Coupry, *La Terre ne tourne pas autour du Soleil* (Gallimard, 1980).
- Georges Courteline, *Messieurs les ronds-de-cuir* (Flammarion, 1931) ; *Un client sérieux* (Flammarion, 1897).
- Maurice G. Dantec, tribune (Montréal Planet NorthAmerica, 22 avril 2002, laspirale.org.).

- Alphonse Daudet, *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon* (Librairie de France, 1930).
- Michel Del Castillo, *Les Étoiles froides* (Stock, 2001).
- Joseph Delteil, *Sur le fleuve Amour* (Grasset, coll. « Les cahiers rouges », 2002).
- Jacques Derrida, interview (*Le Monde de l'éducation*, juillet-août 2001).
- Pascal Dessaint, *Bouche d'ombre* (Rivages, coll. « Rivages Noir », 1996).
- Philippe Néricault dit Destouches, *Le Dissipateur* (Imprimerie royale, 1757).
- Marcel Devic, *Le Pays des Zendj* (Hachette, 1883).
- Philippe Djian, *Vers chez les blancs* (Gallimard, coll. « Folio », 2000).
- R. Dubos, Entretien avec J. P. Morton, 9-03-1975 (Encyclopédie Agora.net).
- Maxime Du Camp, *Le Nil, Égypte et Nubie* (Hachette, 1877).
- Georges Duhamel, *Chronique des Pasquier – La Passion de Joseph Pasquier* (Mercure de France, 1945).
- Pierre Duhem, *La Théorie physique. Son objet, sa structure* (Chevalier et Rivière, 1906).
- Georges Dujardin-Beaumetz, *Leçons de clinique thérapeutique*, t. I, *Traitement des maladies du cœur et de l'aorte, de l'estomac et de l'intestin* (O. Doin, 1885).
- Ch.-François Dupuy, *Abrégé de l'origine des cultes* (H. Agasse, an IV [1797]).
- Marguerite Duras, *Le Marin de Gibraltar* (Gallimard, coll. « Folio », 1977); *L'Été 80* (Éd. de Minuit, 1984).
- Charles Duveyrier, *Le Paris saint-simonien* (1831), *in* P. Ginisty, *Anthologie du journalisme du XVIIe siècle à nos jours* (Delagrave, t. I, 1933).
- Jean Echenoz, *Je m'en vais* (Éd. de Minuit, 1999).
- Milne Edwards, d'après les *Comptes rendus des séances hebdomadaires de l'Académie des sciences* (t. LXIX, déc. 1869).
- Jean-Henri-Casimir Fabre, *Souvenirs entomologiques* (Les Halictes, 1878).
- Georges Feydeau, *Un fil à la patte* (Classiques Garnier, t. II, 1988); *L'Homme de paille* (Classiques Garnier, t. IV, 1988); *La Dame de chez Maxim* (*La Petite Illustration théâtrale*, 17 mai 1919).

- Gustave Flaubert, *Correspondance*, 1847-1853 (L. Conard, 1926-1927); *Correspondance*, 1850-1854 (L. Conard, 1927); *Trois Contes – Hérodias. La légende de Saint-Julien* (Classiques Garnier, 1988); *L'Éducation sentimentale* (Charpentier, 1888); *Madame Bovary* (Charpentier, 1877; Classiques Garnier, 1990); *Salammbô* (Charpentier, 1879); *Bouvard et Pécuchet* (Charpentier, 1891); *Trois Contes – La Légende de saint Julien l'Hospitalier* (reprod. Bibliopolis, 1999); *La Tentation de saint Antoine* (L. Conard, 1910).
- Anatole France, *Le Petit Pierre* (Calmann-Lévy, 1932).
- Eugène Fromentin, *Un été dans le Sahara* (Plon, 1877).
- Paul Gadenne, *Les Hauts-Quartiers* (Éd. Du Seuil, 1973).
- Christian Gailly, *Dernier Amour* (Éd. de Minuit, 2004).
- Théophile Gautier, *Le Capitaine Fracasse* (Gallimard, coll. « 1000 soleils », 1984); *Spirite, L'Œuvre fantastique*, t. II, *Romans* (Classiques Garnier, 1993).
- Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Acclimatation et domestication des animaux utiles* (La Maison rustique, 1861 ; rééd., Flammarion, 1986).
- André Gide, *Les Nourritures terrestres* (Gallimard, 1969).
- Jean Giono, *Les Âmes fortes* (Gallimard, 1949).
- Jimmy Gladiator, « Éléphants de la patrie » (Samizdat.net, 2005).
- Edmond et Jules de Goncourt, *Sœur Philomène* (Du Lérot éditeur, 1996); *Charles Demailly* (Charpentier, 1876); *Renée Mauperin* (Charpentier,1890).
- Robert de Goulaine, *Le Prince et le Jardinier* (Albin Michel, 2003).
- Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française* (Mercure de France 1896); *Couleurs – Contes nouveaux* (Mercure de France, 1920).
- Juan Goytisolo, « Jemaa-el-fna, patrimoine oral de l'humanité » (*Le Monde diplomatique*, juin 1997).
- Julien Gracq, *Carnets du grand chemin* (José Corti, 1992); *Les Eaux étroites* (José Corti, 1976).
- Jean-Christophe Grangé, *Le Concile de pierre* (Albin Michel, 2000).
- Julien Green, *Journal*, t. III, *1949-1952* (Plon, 1958).
- Juliette Guigue, Robert Guigue, Françoise Deniau, *Meubles fleuris* (Dessain et Tolra, 1995).
- Georges Guillet, *Les Arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du gentilhomme* (G. Clouzier, 1678).

- Louis Guilloux, *Parpagnacco ou La Conjuration* (Gallimard, 1954).
- Pierre-Augustin Guys, *Voyage littéraire de la Grèce, ou Lettres sur les Grecs anciens et modernes* (Vve Duchesne, 1783).
- Claude Adrien Helvétius, *De l'esprit* (Durand, 1758).
- Antoine Houdar de La Motte, *Fables* (Prault l'Aîné, 1754).
- Michel Houellebecq, *Les Particules élémentaires* (Flammarion, 1998).
- Victor Hugo, *Les Quatre Vents de l'esprit* (Ollendorf, Imprimerie nationale, 1908) ; *Les Travailleurs de la mer, Œuvres complètes* (Ollendorff, Imprimerie nationale, 1911) ; *Les Misérables* (Testard et Cie, 1890) ; *L'Année terrible* (Hetzel-Quantin, 1883).
- Joris-Karl Huysmans, *L'Oblat* (Stock, 1903 ; puis Crès, 1934) ; *En route* (Crès, 1930) ; *À rebours* (Au Sans Pareil, 1924) ; *Le Drageoir aux épices* (Crès, 1921) ; *Là-bas* (Crès, 1930).
- Edmond Jabès, *Le Livre des questions* (Gallimard, 1990).
- Jules-Célestin Jamin, *Cours de physique de l'École polytechnique*, « Études de radiation » (Gauthier-Villars, 1887).
- Jean Jaurès, *Études socialistes* (Ollendorff, 1902).
- Serge Jodra, « Les traverses du temps » (Imago mundi, 2004).
- Thierry Jonquet, *Les Orpailleurs* (Gallimard, coll. « Folio policier », 1998).
- Alphonse Karr, *Sous les tilleuls* (Calmann-Lévy, 1888).
- Eugène Labiche, *Si jamais je te pince !*, *Théâtre*, t. II (Classiques Garnier, 1991).
- Gilbert Laffaille, « Toulé Poulé » (Ch. Pirot, 2002).
- Alphonse de Lamartine, *Œuvres complètes, Méditations poétiques*, préface « Des destinées à la poésie ».
- Philippe Lançon, « La traque des nouveaux réacs » (*Libération*, 19-11-2002).
- Henri-Joseph Dulaurens (abbé), *Le Compère Matthieu ou les Bigarrures de l'esprit humain* (Chez les marchands de nouveauté, 1831) ; *Histoire de la sainte Chandelle d'Arras* ([1745], Bruxelles, H. Kistemackers, 1881).
- Lautréamont, *Les Chants de Maldoror* (José Corti, 1953).
- Antoine Laurent de Lavoisier, *Traité élémentaire de chimie* (Cuchet, 1789).
- Auguste Le Breton, *Du rififi chez les hommes* (LGF, 1971 ; Gallimard, coll. « Folio », 1992).

- J. M. G. Le Clézio, *Désert* (Gallimard, 1981) ; *Le Chercheur d'or* (Gallimard, 1985).
- Leconte de Lisle, *Poèmes tragiques* (A. Lemerre, 1886).
- Pierre-Jean-Baptiste Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours* (PH.-D. Pierres, 1782).
- Clément Lépidis, *Le Marin de Lesbos* (Éd. du Seuil, 1972).
- Gaston Leroux, *Le Parfum de la dame en noir* (*L'Illustration*, 1908).
- Alain-René Lesage, *Gil Blas de Santillane* (Garnier, t. II, 1920) ; *Aventures du chevalier de Beauchêne* (A.-A. Renouard, 1821).
- Pierre Louÿs, *La Femme et le Pantin* (Genève, Slatkine, 1996).
- Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre* (Calmann-Lévy, 1877).
- Andreï Makine, *Le Testament français* (Mercure de France, 1995).
- André Malraux, *La Voie royale* (Ferenczi éditeurs, 1934).
- Claude Manceron, *Les Hommes de la liberté*, t. IV, *La Révolution qui lève* (Robert Laffont, 1979).
- Jean-Patrick Manchette, *La Princesse du sang* (Rivages, 1999).
- Pierre de Marivaux, *Journaux et Œuvres diverses – L'Indigent Philosophe* (Classiques Garnier, 1988).
- Paul Morand, *Champions du monde* (Grasset, 1990).
- Guy de Maupassant, *Bel-Ami* (Gallimard, coll. « Folio », 1982) ; *Alger à vol d'oiseau* (*Le Gaulois*, 17-7-1881) ; « Le verrou » – *Contes et Nouvelles* (C. Marpon et E. Flammarion, 1885).
- Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris* (Amsterdam, 1783).
- Prosper Mérimée, *La Double Méprise* (L. Olivier Four, 1978).
- Pierre Mertens, *Terre d'asile* (Labor, 1987).
- Anne Michaud, « Il était une fois les crassiers » (*Bulletin du vieux Saint-Étienne*, n° 179, 1995, musée de Saint-Étienne).
- Molière, *Le Malade imaginaire* (Hachette, 1886).
- Henry de Monfreid, *La Croisière du haschich* (Grasset, 2000).
- Antoine de Montchrestien, *L'Économie politique patronale ; Traicté de l'oeconomie politique, dédié en 1615 au Roy et à la mère du Roy* (Plon, 1899).
- Paul Morand, *Hiver caraïbe* (Flammarion, 1929) ; *Champions du monde* (Grasset, 1990) ; *La Route des Indes* (Arléa, 1989) ; *New York* (Flammarion, 1949).

- Henry Murger, *Les Nuits d'hiver* (Michel Lévy, 1868).
- Alfred de Musset, *Chronique de la quinzaine, 1832-1833* (*Revue des Deux Mondes*, 1836).
- Auguste Nélaton, *Éléments de pathologie chirurgicale* (G. Baillière, 1844).
- François Nourissier, *Bratislava* (Grasset, 1990).
- Émile Ollivier, *Mère-Solitude* (Le Serpent à plumes, 1994).
- Louis Pasteur, *Recueil de travaux* (Cercle du Livre précieux, 1895).
- Anna Pavord, *Les Hollandais et la Tulipomania* (Art Nature Project, 1999).
- Pierre Pelot, *Dylan Stark* (Bruxelles, Lefrancq, 1998).
- Daniel Pennac, *La Fée Carabine* (Gallimard, coll. « Folio », 1992).
- Éric Pessan, « Histoire saisissante de la littérature française d'après-guerre », nouvelle (*Zone littéraire*, 22 juin 2005).
- Pierre Pomet, *Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux* (J.-B. Loyson et A. Pillou, 1694).
- M. Prax, « Tunis », *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* (*Bulletin et Actes de la Société orientale*, 1848-1865).
- Jacques Prévert, *Fatras* (Gallimard, coll. « Le point du jour », 1966).
- Marcel Proust, *Albertine disparue* (Gallimard, coll. « Folio », 1977) ; *Du côté de chez Swann* (Gallimard, coll. « Folio », 1977).
- Sully Prudhomme, « Le peuple s'amuse » (A. Lemerre 1869).
- Ernest Psichari, *Le Voyage du centurion* (L. Conard, 1916).
- Serge Quadruppani, *Tir à vue* (Gallimard, coll. « Série noire », 1994).
- Raymond Queneau, *Zazie dans le métro* (Gallimard, 1961).
- Pascal Quignard, *Terrasse à Rome* (Gallimard, 2000).
- François Rabelais : *Œuvres complètes* (Daffis, 1872) ; *Œuvres de Rabelais* (P. Jannet, 1858).
- Jean Racine, *Andromaque*, *Œuvres complètes*, t. II (Hachette, 1865).
- Renaud (Séchan), *Marche à l'ombre* (dans *Renaud*, Seghers, 1982).
- Louis Reybaud, *Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale* (Paulin 1844).
- Jean Richepin, *Le Pavé* (M. Dreyfous, 1886).
- Arthur Rimbaud, *Une saison en enfer*, *Œuvres poétiques* (Flammarion, 1964) ; *Adieu*, *Œuvres poétiques* (Flammarion, 1964) ; « Larme », *Derniers Vers* (Classiques Garnier, 1991) ; *Illuminations*, *Œuvres poétiques* (Flammarion, 1964).
- Angelo Rinaldi, *Tout ce que je sais de Marie* (Gallimard, 2000).
- Alain Robbe-Grillet, *Djinn* (Éd. de Minuit, 1992).
- Daniel Rondeau, *Dans la marche du temps* (Grasset, 2004).
- Pierre de Ronsard, « Le don de poésie », *Poésies choisies* (Classiques Garnier, 1989).
- Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac* (Fasquelle, 1898).
- Jean Rouaud, *Les Champs d'honneur* (Éd. de Minuit, 1990).
- Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* (Bourquin, 1947) ; *Émile ou De l'éducation* (Classiques Garnier, 1992).
- Émile Roux, « Aux sources de l'Irraouddi » *in* Édouard Charton, *Le Tour du monde, Journal des voyages et des voyageurs* (Hachette 1890-1914).
- Maurice Sachs, *Le Sabbat* (Corréa, 1942).
- Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince* (Gallimard, coll. « Folio junior », 1979) ; *Terre des hommes* (Le Livre de poche, 1970).
- Sade (marquis de), *Justine ou les Malheurs de la vertu* (J.-J. Pauvert, 1966).
- George Sand, *Le Compagnon du Tour de France* (Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1979) ; *Histoire de ma vie* (M. Lévy frères, 1856).
- Pierre Sansot, *Du bon usage de la lenteur* (Payot, 1998).
- Nathalie Sarraute, *Ici* (Gallimard, 1995).
- Jean-Paul Sartre, *Le Mur* (Gallimard, coll. « Folio », 1972) ; *L'Âge de raison* (Gallimard, coll. « Folio», 1975).
- Jean-Noël Schifano, *Chroniques napolitaines* (Gallimard, coll. « Folio », 1989).
- Marcel Schwob, *Le Livre de Monelle* (Mercure de France, 1959).
- Georges Simenon, *La Maison du canal* (Le Livre de poche, 1970) ; *La Tête d'un homme* (Le Livre de poche, 1972).
- Raymond Smullyan, *Sherlock Holmes en échecs* (Flammarion, 2005).
- Charles Sorel, *Le Berger extravagant* (Toussainct du Bray, 1627. Reprod. BNF).
- Mme de Staël, *Corinne ou l'Italie* (Londres, Peltier, 1807).

- Stendhal, *La Chartreuse de Parme* (Gallimard, coll. « Folio », 1984) ; « L'abbesse de Castro » - *Chroniques italiennes* (Le Divan, 1929).
- Jérôme et Jean Tharaud, *La Fête arabe* ([1912], rééd., Éd. de l'Aube, 1997).
- Olivier Todd, « Entretien avec J.-F. Revel », *Lire*, février 1997.
- Michel Tournier, *La Goutte d'or* (Gallimard, 1987) ; *Vendredi ou la Vie sauvage* (Gallimard, 1988).
- Jean-Philippe Toussaint, *La Salle de bain* (Éd. de Minuit, 1983) ; *La Télévision* (Éd. de Minuit, 1997).
- Janine Trotereau, « Le maréchal-ferrant » (*Historia*, n° 702, juin 2005).
- Jean-Pierre Vaucher, *Histoire physiologique des plantes d'Europe* (Marc Aurel frères, 1841).
- Émile Verdet, « Conférences de physique faites à l'École normale », *Œuvres* (G. Masson, 1873).
- Paul Verlaine, *Poèmes saturniens, Œuvres poétiques* (Classiques Garnier, 1987).
- Jules Verne, *Les Enfants du capitaine Grant* (Hetzel, 1868 ; 1878) ; *L'Île mystérieuse* (Hetzel, 1875) ; Robur le Conquérant (Hetzel, 1886) ; *Cinq Semaines en ballon* (Hachette 1917).
- Alfred de Vigny, *Journal d'un poète* ([1837], Éd. d'Aujourd'hui, 1981).
- Alain Vircondelet, *Nulle part qu'à Venise* (Plon, 2003).
- Eugène-Melchior de Vogüé, *Les morts qui parlent* (Nelson 1910).
- Antoine Volodine, *Bardo or not Bardo* (Éd. du Seuil, 2004).
- Voltaire, *Contes en vers et en prose* (Classiques Garnier, 1992).
- Richard Weilbrenner, « Lingua franca » (Encyclopédie de L'Agora, Québec, 2005) ; « Les malheurs de Françoyse » (Encyclopédie L'Agora, Québec, 2005).
- François Weyergans, *Je suis écrivain* (Gallimard, coll. « Folio », 1991).
- Marguerite Yourcenar, *L'Œuvre au noir* (Gallimard, coll. « Folio », 1976) ; *Nouvelles orientales* (Gallimard, 1979) ; *Mémoires d'Hadrien* (Gallimard, coll. « Folio », 1979).
- Émile Zola, *Au Bonheur des dames* (Charpentier, 1883) ; *Germinal* (Charpentier et Cie, 1885) ; *L'Argent* (Le Livre de poche, 1982).
- Walter Zurbuchen, « La garance », *Revue du vieux Genève*, n° 5, 1975.

Table

Mots traités dans le corpus (et occurrences littéraires : nom de l'auteur, suivi du titre de l'ouvrage)

Mot	Auteur/Titre de l'ouvrage	Page
MACRAMÉ	M. Butor: *La Modification*	502
MADRAGUE	P. J.-B. Legrand d'Aussy: *Histoire de la vie privée des Français*	504
MAGASIN, MAGAZINE	J.-P. Toussaint: *La Télévision*	506
MAGE	F. R. de Chateaubriand: *Essai sur les révolutions*	508
MAHALEB	F. Rabelais: *Pantagruel*	510
MAHONNE	P. Morand: *La Route des Indes*	512
MANICHÉEN	Voltaire: *Candide, Contes en vers et en prose*	514
MARABOUT	A. Daudet: *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*	516
MARCASSITE	M. Sachs: *Le Sabbat*	518
MAROQUIN	A. Houdar de La Motte: *Fables*	520
MARRANE	J. Derrida: « Autrui est secret parce qu'il est autre » (interview)	522
MASCARADE	J. M. G. Le Clézio: *Le Chercheur d'or*	524
MASQUE	N. Sarraute: *Ici*	526
MASSEPAIN	L.-S. Mercier: *Tableau de Paris*	528
MASSER	J. Echenoz: *Je m'en vais*	530
MASSICOT	A. L. de Lavoisier: *Traité élémentaire de chimie*	532
MASTABA	J. Green: *Journal*	534
MAT	R. de Goulaine: *Le Prince et le Jardinier*	536
MATELAS	Ph. Djian: *Vers chez les blancs*	538
MATER	M. Houellebecq: *Les Particules élémentaires*	540
MATRAQUE	A. Daudet: *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*	542
MATRAS	G. Flaubert: *Bouvard et Pécuchet*	544
MAZAGRAN	G. Courteline: *Un client sérieux*	546
MAZOUT	R. Weilbrenner: « Les malheurs de Françoyse »	548
MÉCHOUI	J. et J. Tharaud: *La Fête arabe*	550
MERGUEZ	A. Robbe-Grillet: *Djinn*	552
MÉRINOS	H. de Balzac: *Annette et le Criminel*	554
MESQUIN	M. Del Castillo: *Les Étoiles froides*	556
MOHAIR	É. Zola: *Au Bonheur des dames*	558
MOIRE	Sully Prudhomme: « Le peuple s'amuse » (*Les Solitudes*)	560
MOKA	P. Mertens: *Terre d'asile*	562
MOMIE	A. Breton: *Signe ascendant*	564

Mot	Auteur/Titre de l'ouvrage	Page
MORFIL	A.-R. Lesage: *Aventures du chevalier de Beauchêne*	566
MORTAISE	J.-J. Rousseau: *Émile ou De l'éducation*	568
MOUCHARABIEH	A. Vircondelet: *Nulle part qu'à Venise*	570
MOUKÈRE	P. Morand: *New York*	572
MOUSSAKA	G. Laffaille: « Toulé Boulé » (*Travelling*)	574
MOUSSELINE	Ch. Baudelaire: *Les Fleurs du mal*	576
MOUSSON	J.-C. Grangé: *Le Concile de pierre*	578
MUSC	Cl. A. Helvétius: *De l'esprit*	580
NABAB	A. Rimbaud: « Villes » (*Illuminations*)	582
NACRE	J. Delteil: *Sur le fleuve Amour*	584
NADIR	H. de Balzac: *Scènes de la vie parisienne*	586
NAFÉ	M. Bataille: « Masques d'ivoires »	588
NAFFE	J. du Bellay: *Recueils romains*	590
NAPHTE	Leconte de Lisle: « Le suaire » (*Poèmes tragiques*)	592
NARGUILÉ	A. Daudet: *Les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon*	594
NATRON	M. Du Camp: *Le Nil, Égypte et Nubie*	596
NÉNUPHAR	J. Gracq: *Les Eaux étroites*	598
NILGAUT	I. Geoffroy Saint-Hilaire: *Acclimatation et domestication des animaux utiles*	600
NIQUER	P. Bonnecarrère: *La Guerre cruelle*	602
NIZERÉ	Saint Ephrem de Nizeré: *Diatessaron*	604
NORIA	J. Rouaud: *Les Champs d'honneur*	606
NOUBA	B. Cendrars: *L'Homme foudroyé*	608
NUQUE	Marquis de Sade: *Justine ou Les Malheurs de la vertu*	610
OASIS	P. Louÿs: *La Femme et le Pantin*	612
ODALISQUE	G. Flaubert: *Madame Bovary*	614
OLIBAN	Ch. Baudelaire: « À une Madone » (*Les Fleurs du mal*)	616
ORANGE	Colette: « Flore et Pomone » (*Gigi*)	618
ORCANETTE	P.-A. Guys: *Voyage littéraire de la Grèce ou Lettres sur les Grecs anciens et modernes*	620
OUATE	L.-F. Céline: *Rigodon*	622
PACHA	Stendhal: *La Chartreuse de Parme*	624
PAPEGAI	A. France: *Le Petit Pierre*	626